



National Library of Canada
Collections Development Branch

Canadian Theses on
Microfiche Service

Bibliothèque nationale du Canada
Direction du développement des collections

Service des thèses canadiennes
sur microfiche

NOTICE

The quality of this microfiche is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us a poor photocopy.

Previously copyrighted materials (journal articles, published tests, etc.) are not filmed.

Reproduction in full or in part of this film is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30. Please read the authorization forms which accompany this thesis.

THIS DISSERTATION
HAS BEEN MICROFILMED
EXACTLY AS RECEIVED

AVIS

La qualité de cette microfiche dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de mauvaise qualité.

Les documents qui font déjà l'objet d'un droit d'auteur (articles de revue, examens publiés, etc.) ne sont pas microfilmés.

La reproduction, même partielle, de ce microfilm est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30. Veuillez prendre connaissance des formules d'autorisation qui accompagnent cette thèse.

LA THÈSE A ÉTÉ
MICROFILMÉE TELLE QUE
NOUS L'AVONS REÇUE

LE CARDINAL PAUL-EMILE LEGER, ARCHEVEQUE
DE MONTREAL, 1950-1967. SON EVOLUTION
"IDEOLOGIQUE" A PARTIR DE SES
INTERVENTIONS PUBLIQUES

VOLUME I

Denise Robillard

Thèse présentée à l'Ecole des Etudes
supérieures comme partie des exigences
pour l'obtention du grade de Ph.D.
en Sciences religieuses

UNIVERSITE D'OTTAWA

OTTAWA, CANADA, 1979

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1

PREMIERE PARTIE UNE IDEOLOGIE DE CHRETIENTE

Chapitre

I. L'ENTREE EN SCENE - "SOUS LE SIGNE DE L'ASCENSION"	21
1. Une succession inconfortable	21
2. Un choix personnel du Pape	38
3. "Prince et pasteur"	50
4. Une politique de présence et d'intervention	62
II. SA CONCEPTION DE LA MISSION EPISCOPALE	71
1. L'évêque est investi d'une mission divine	74
2. L'évêque doit être uni au Pontife romain	89
3. L'épiscopat est au service de l'Eglise	102
4. L'Eglise et la civilisation	129
III. UNE PASTORALE INSCRITE DANS UN CADRE DE CHRETIENTE	153
1. L'organisation diocésaine	154
2. Les collaborateurs	174
3. Les attitudes proposées	228

Chapitre

IV. LES "OFFENSIVES APOSTOLIQUES"	244
1. Une Eglise en état de siège	244
2. Les ennemis dénoncés	261
3. Les croisades de prière et de pénitence	282
4. Les campagnes de moralité	293
5. Les oeuvres de bienfaisance	319
6. La "Grande mission," une ultime offensive	336
V. UN VASTE PROGRAMME DE RESTAURATION SOCIALE..	342
1. La société contemporaine	343
2. Un monde technologique et scientifique	363
3. La famille, base de la société	377
4. L'éducation, une oeuvre ecclésiale ..	395
5. Travail et syndicalisme	419
6. L'ordre social chrétien	442
DEUXIEME PARTIE	
L'AUBE D'UNE ERE NOUVELLE	
VI. DES SIGNES DE CHANGEMENT	453
1. Crise et contestation sociale	453
2. Une évolution personnelle	482
3. Une Eglise au service du monde	496
4. Le débat public sur la question de l'éducation	524
VII. LE CONCILE ET SES LENDEMAINS	538
1. La préparation et la tenue du Concile	538
2. Un nouveau projet ecclésial	563
3. Un nouveau projet social	589
CONCLUSION	614
BIBLIOGRAPHIE	631

LISTE DES ABREVIATIONS

A.C.M.	<u>Action catholique de Montréal.</u>
A.C.O.	<u>Action catholique ouvrière.</u>
A.N.	<u>Action nationale.</u>
A.C.	<u>Annales de la Congrégation.</u>
A.M.M.	<u>Annales de la Maison-mère.</u>
N.D.C.	<u>Annales de Notre-Dame-du-Cap.</u>
A.S.G.	<u>Annales des Soeurs Grises de la Charité.</u>
A.C.E.C.C.	Archives de la Conférence des évêques catholiques du Canada.
A.C.N.D.	Archives de la Congrégation de Notre-Dame.
A.D.C.	Archives du diocèse de Chicoutimi.
A.F.E.C.	Archives des Frères des Ecoles chrétiennes.
A.F.I.C.	Archives des Frères de l'Instruction chrétienne.
A.G.S.M.	Archives du Grand Séminaire de Montréal.
A.H.V.M.	Archives de l'Hôtel-de-Ville de Montréal.
A.H.D.M.	Archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal.
A.L.S.C.	Archives des Ligues du Sacré-Coeur.
A.N.Q.	Archives nationales du Québec.
A.N.D.C.	Archives de Notre-Dame-du-Cap.
A.O.V.	Archives de l'Oeuvre des vocations.
A.O.S.J.	Archives de l'Oratoire St-Joseph.
A.P.F.S.J.	Archives des Petites filles de St-Joseph.
A.R.C.	Archives de Radio-Canada.
A.S.G.M.	Archives des Soeurs Grises de Montréal.

- A.S.M.I.C. Archives des Soeurs missionnaires de l'Immaculée-
Conception.
- A.S.P. Archives des Soeurs de la Providence.
- A.S.S.A. Archives des Soeurs de Ste-Anne.
- A.S.S.C. Archives des Soeurs de Ste-Croix.
- B.I.C.C. Bulletin des infirmières catholiques du Canada.
- B.O.V. Bulletin de l'Oeuvre des vocations.
- C.A.C. Cahiers d'Action catholique.
- C.N.C. Cahiers du nursing canadien.
- C.E. La Croisade eucharistique.
- E.S.C. L'Echo de Ste-Croix.
- E.M. Eglise de Montréal.
- G.M. La Garde-Malade.
- MDM Mandements, lettres pastorales, circulaires et
autres documents publiés dans le diocèse de
Montréal depuis son érection.
- M.R.C. Le Messager de Marie Reine des Coeurs.
- P.J.P. Petit Journal de la Providence.
- R.E.C. La Revue eucharistique du clergé.
- R.F.E.C. Revue des Frères des Ecoles chrétiennes.
- S.R.M. Semaine religieuse de Montréal.
- S.I. Service d'information de la Conférence
catholique canadienne.
- V.C.R. Vie des Communautés religieuses.

Cette thèse a été préparée sous la direction de M. Robert Choquette, Ph.D., professeur au Département des Sciences religieuses de l'Université d'Ottawa. Une bourse du Conseil des Arts a rendu possible la poursuite de cette thèse. L'accueil bienveillant de la part des autorités de plusieurs communautés religieuses nous a permis de retracer un grand nombre de documents restés à l'état de manuscrits.

INTRODUCTION

Influences et évolution sociale à Montréal

Les structures mises en place par la civilisation industrielle, la mentalité, l'esprit et les valeurs qui lui sont propres, étaient en contradiction avec la culture traditionnellement transmise au Québec.¹ Quant aux hommes politiques qui présidaient à sa destinée, ils se sont montrés plus soucieux de se ménager, par une soumission obséquieuse, l'appui de certains membres du haut clergé, que de favoriser l'émancipation économique de la Province. Par la suite, on s'est en général beaucoup plus appliqué à stigmatiser une présence trop voyante du clergé qu'à reconnaître l'incurie des politiciens, et leur responsabilité dans la stagnation du Québec.

Mais pendant que les hommes politiques s'enlisent dans la médiocrité, des hommes de réflexion, préoccupés de l'avancement de leurs compatriotes élaborent une vision de l'avenir enracinée dans l'héritage du passé et invitent les jeunes à l'action. Montréal est le centre d'où rayonneront plusieurs de ces maîtres à penser. Après Bourassa, le chanoine Lionel Groulx trouvera audience surtout auprès des

¹Guy Rocher, Le Québec en mutation (Montréal: Hurtubise HMH, 1973), p. 17-18.

jeunes issus des collèges classiques. Ces derniers s'engageront derrière lui dans les rangs de l'Association catholique de la jeunesse canadienne (A.C.J.C.) et adhéreront à une idéologie soucieuse de mettre le nationalisme au service de la religion.² A cette influence s'ajoute celle, multiforme, des Jésuites, par le biais des institutions diverses qu'ils mettent sur pied.³

L'Ecole sociale populaire, fondée en 1911, mérite d'être retenue; sous la direction du Père Joseph Papin Archambault, elle connaîtra un essor remarquable. Elle se donne pour tâche principale la diffusion de la pensée sociale de l'Eglise qu'elle interprète cependant "à travers le prisme déformant de l'idéologie clérico-nationaliste."⁴

L'Ecole sociale populaire organise, à partir de 1920, les Semaines sociales du Canada et l'Oeuvre des tracts, première tentative d'éducation sociale populaire d'une certaine envergure. Bien des hommes d'action issus de la classe rurale ou ouvrière trouveront là, sans avoir à passer par le collège classique, l'inspiration et la formation intellectuelle nécessaires à leur promotion personnelle et à un engagement social cohérent et efficace.⁵ Au même moment

²Les notes qui suivent s'inspirent de Nive Voisine, Histoire de l'Eglise catholique au Québec, 1608-1970 (Montréal: Fides, 1971), p. 55-79.

³Jean Blouin, "Un formidable réseau d'éducation populaire et d'action sociale," Perspectives, 28 juin 1975, p. 2-6.

⁴Voisine, op. cit., p. 61.

⁵Voir, par exemple, Adhémar Raynauld, Témoin d'une époque (Montréal: Jour, 1970), 237 pages.

s'ouvrira à l'Université de Montréal une Ecole de sciences sociales qui sera érigée en faculté en 1942. Québec aura la sienne à partir de 1938.

Le syndicalisme d'inspiration américaine, axé sur les seules revendications économiques, était implanté au Québec depuis le début du siècle. C'est sous l'influence de la pensée véhiculée par l'Ecole sociale populaire qu'un Alfred Charpentier, déjà engagé dans le syndicalisme, se convertira à sa version catholique.⁶ En 1921, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (C.T.C.C.) est fondée, puis, trois ans après, l'Union catholique des cultivateurs (U.C.C.). Graduellement, l'idéologie imprègnera toute nouvelle initiative sociale. Pour mériter l'attention et l'encouragement, il faudra d'abord revêtir les livrées clérico-nationalistes.

L'Ecole sociale populaire s'appliquera aussi à l'apologétique anticommuniste. Parallèlement aux efforts du parti communiste pour s'implanter dans le milieu ouvrier à Montréal, on ressuscitera, comme solution de rechange à une société socialiste, le rêve du corporatisme médiéval et de la cité chrétienne, tout en prônant le retour à la terre et la petite industrie. Le congrès de 1944 des Semaines sociales se structure autour du thème de la colonisation; un congrès national de colonisation se tient à Montréal en 1946 et les évêques publient alors une lettre

⁶ Alfred Charpentier, Ma conversion au syndicalisme catholique (Montréal: Fides, 1946), 240 pages.

pastorale sur le sujet. De son côté, le gouvernement offre des primes supplémentaires et des crédits d'organisation aux colons. L'Ecole sera aussi à l'origine de la création de syndicats de patrons et de l'organisation de journées sociales à l'intention du clergé. C'est son programme de restauration sociale qu'adoptera l'Action Libérale Nationale de Paul Gouin qui est à l'origine de l'Union Nationale de Maurice Duplessis.

L'Action catholique

Dans les années qui ont précédé la deuxième guerre mondiale, l'initiative la plus décisive pour l'avenir fut sans conteste la fondation de l'Action catholique spécialisée en 1932: Jeunesse Ouvrière Catholique (J.O.C.) pour le milieu ouvrier, Jeunesse Etudiante Catholique (J.E.C.) pour le milieu étudiant. Cette dernière finira par supplanter définitivement l'A.C.J.C. dans les collèges classiques. La rapidité de son implantation et l'enthousiasme qu'elle a suscité témoignent d'un certain ennui face à l'idéologie traditionnelle, d'une sensibilité et d'aspirations nouvelles chez les jeunes.

Mgr Georges Gauthier, alors archevêque de Montréal, encourage ces mouvements dûs à l'initiative des Oblats de Marie-Immaculée et des Pères de Ste-Croix; il voit en leur action un rempart efficace contre la montée inquiétante du communisme. Si les débuts de l'Action catholique à Montréal s'incrivent bien dans la foulée de l'idéologie courante, on

s'en éloignera peu à peu en raison même du dynamisme interne de ces mouvements et du type d'action qu'ils préconisent. Ainsi, le journal Le front ouvrier (1944) veut faire "contrepoids aux idées subversives en prêchant la saine doctrine,"⁷ mais les services qui sont mis sur pied par la J.O.C. orientent vers le réel, le vécu, et s'intéressent aux problèmes quotidiens des ouvriers. La vie fera peu à peu échec à l'idéologie.

La critique fait aussi partie de la méthode de l'Action catholique: voir--juger--agir. Elle sera surtout féconde au sein de la J.E.C. Ce mouvement aura contribué à l'éveil de la conscience étudiante en stimulant le sens de la responsabilité et l'initiative créatrice. Ses dirigeants auront contribué à rompre l'unanimité traditionnelle au profit d'une conception pluraliste et universaliste du catholicisme. Le corporatisme entrevu par la J.E.C. dans les années 40 s'assortit d'une spiritualité des réalités temporelles et d'un sens de l'équipe, assez vigoureux pour critiquer le comportement réel des étudiants, tant au plan de la foi que de l'engagement social. C'est de là que vinrent les premières critiques pertinentes de l'enseignement religieux traditionnel. Les influences étrangères, surtout françaises, font partie intégrante des ressources mises à profit et contribuent à la valorisation de l'intelligence et à l'introduction des sciences humaines comme outils de

⁷Gabriel Clément, Histoire de l'Action catholique au Canada français (Montréal: Fides, 1972), livre 1, p. 53.

connaissance au service d'une action et d'une spiritualité renouvelées.⁸

Des voix discordantes

En 1948, un groupe de peintres clament "haut et net" leur rejet radical de l'idéologie dominante. La publication du manifeste Lè refus global a valu à son principal signataire, Paul-Emile Bordûas, l'ostracisme de l'autorité, non pas religieuse mais politique, "pour conduite et écrits incompatibles avec la fonction d'un professeur dans une institution d'enseignement de la province de Québec."⁹ Les membres de ce groupe ont eux aussi subi des influences étrangères celle en particulier du mouvement surréaliste français en peinture et en littérature. Les nouveaux développements de la psychologie et de la psychanalyse freudienne leur fournissent également matière à expérimentation; le parapsychologique en séduit quelques-uns. L'influence de l'analyse marxiste de l'histoire est également évidente.

La valeur symbolique du geste de Borduas fut reconnue d'emblée. Certains n'en ont retenu que la critique virulente et l'ont récusée; d'autres en ont souligné l'audace et la pertinence tout en contestant l'identification que l'on y faisait du christianisme et du cléricalisme.

⁸ Ibid., livre 2.

⁹ Paul-Emile Borduas, Projections libérantes (St-Hilaire: Mithra-Mythe, 1949), p. 39.

L'essayiste Vadeboncoeur a salué ce geste avec lyrisme comme le recommencement absolu de notre histoire spirituelle.¹⁰

L'équipe de jeunes de 30 ans et moins qui est à l'origine de la revue Cité libre--le premier numéro paraît en juin 1950--se veut communauté de réflexion et de pensée en vue d'une communauté d'action. Eux aussi proclament haut leur indépendance et leur liberté et veulent aborder rationnellement les problèmes sociaux et politiques. Ils ont fait, pour la plupart, leurs premières armes dans l'Action catholique ou le syndicalisme. Ils délaissent le nationalisme conservateur traditionnel pour proposer une restauration sociale inspirée de réalisme, de rationalité, de christianisme libéré, d'humanisme communautaire et universaliste. Ils s'opposent à la génération qui les a précédés en lui reprochant son hégélianisme: "Ils marchent honnêtement, parfois ils marchent avec grâce, mais toujours sur les mains . . ."¹¹ Préoccupés des problèmes économiques, ils sont aussi soucieux de préserver notre culture de l'impérialisme américain et cherchent leur inspiration dans la pensée européenne, aussi bien anglaise que française.

L'accroissement démographique, la mobilité et le pluralisme croissants de la population, l'expansion économique et commerciale de l'après-guerre, suscitent des

¹⁰ Pierre Vadeboncoeur, La ligne du risque (Montréal: HMH, 1963), p. 185ss.

¹¹ Cité libre, vol. 1, no. 1, juin 1950, p. 26.

problèmes inédits. Problèmes matériels comme le logement, l'expansion des services publics et la circulation, problèmes sociaux et moraux aussi auxquels s'attaqueront des groupes sensibilisés à ces questions. On poursuit la tradition des campagnes, des croisades et des ligues inaugurée par Mgr Bourget un siècle auparavant, avec l'appui, des autorités tant civiles que religieuses: compagnie d'embellissement de la ville, Ligue de moralité publique, Ligue du dimanche, lutte contre le vice commercialisé, etc.

En 1936, Mgr Gauthier, archevêque de Montréal, publie une lettre pastorale sur le communisme. En 1945, l'épiscopat canadien interviendra pour demander aux gouvernements et aux citoyens d'enrayer les infiltrations communistes. En 1949, Pie XII excommunie les catholiques communistes et ceux qui donneraient leur appui aux propagateurs du communisme. Cette mesure qui créa un malaise en France, ne fit que consolider l'idéologie régnante; le communisme n'avait pas de racines profondes dans la société. La croisade anticommuniste menée aux Etats-Unis atteindra, avec le procès et l'exécution des époux Rosenberg en 1953, une efficacité idéologique telle que la conscience chrétienne s'est trouvée muette devant cette répression violente.

Le conservatisme et le soupçon dominaient la pensée sociale d'alors à Montréal. La situation était en train de changer à Québec grâce à l'Ecole de sciences sociales de l'Université Laval, dirigée par le dominicain Georges-Henri Lévesque, qui l'avait résolument axée sur l'avenir à

construire. Mais tout était à faire.¹² C'est sur cette toile de fond que s'inscrit l'épiscopat de Mgr Paul-Emile Léger.

Notes biographiques

Le cardinal Paul-Emile Léger est né au Québec, dans la petite ville industrielle de Valleyfield, le 26 avril 1904. Son enfance s'écoula dans le village de Saint-Anicet où s'étaient établis ses parents, Alda Beauvais et Ernest Léger. Des enfants nés après lui, seul le dernier, Jules, de neuf ans son cadet, survécut. M. Léger gérait un magasin général où le jeune Paul-Emile, intéressé et attentif, reçut ses premières leçons d'éloquence en suivant les discussions politiques et les récits des villageois qui s'y retrouvaient comme sur une place publique. Il gardera aussi une impression très vive et des souvenirs de sagesse de sa grand-mère qui vécut sous le toit familial; c'est d'elle qu'il apprit les premiers rudiments de la religion.

Après ses études primaires à l'école du village, l'adolescent se dirige vers le séminaire de Ste-Thérèse-de-Blainville où il entreprend ses études classiques. Le départ de la maison fut pénible pour le jeune Paul-Emile transplanté d'un milieu familial chaleureux et tendre dans

¹²Robert Parisé, Georges-Henri Lévesque, père de la renaissance québécoise (Montréal: Alain Stanké, 1976), 185 pages.

le climat plutôt froid de l'internat.¹³ S'il ne garde pas de mauvais souvenirs de ce temps d'exil en raison de son fort attrait pour l'étude, il estime qu'un climat d'affection lui aurait alors fait grand bien.

Ambitieux, il aspire aux premières places. Ses préférences vont au latin et à l'histoire; passionné de lecture, il dévore jusqu'à un livre par jour. Il lit Mgr de Ségur, Jules Verne, des biographies d'hommes comme Garcia Moreno et Napoléon. Les sports violents lui étant interdits à cause d'une propension à l'asthme et aux bronchites, il fait de la raquette en hiver, et durant ses vacances d'été, se consacre à la lecture et à la pêche, après avoir mis de l'ordre dans le magasin de son père à qui il voue une profonde vénération.

Aspirant à être utile à la société et à y faire sa marque, il rêve alors aussi bien d'être chimiste que prêtre. Après quatre années d'étude, la maladie l'oblige à rentrer au foyer paternel. Ce n'est qu'à dix-neuf ans que se précisent ses projets d'avenir.¹⁴ A Noël 1923, s'étant attardé dans l'action de grâce après la messe de minuit, une voix intérieure lui signifie clairement qu'il serait prêtre. Il n'eut plus dès lors aucune hésitation quant à son avenir.

¹³ "Entretien d'été," Jean-Pierre Fournier s'entretient avec le cardinal P.-E. Léger, Radio-Canada, 28 juillet 1967. A.R.C.

¹⁴ Entrevue avec le père Marcel-Marie Desmarais, Télé-Métropole, 25 janvier 1976.

Paul-Emile Léger entreprend ses études théologiques au Grand Séminaire de St-Sulpice à Montréal. Dès cette époque, la préoccupation missionnaire l'habite; il prend l'habitude de s'arrêter à la petite chapelle de la Vierge après la visite à la chapelle qui suit les repas et y récite l'invocation: "Convertissez la Cochinchine, le Siam et le Cambodge."¹⁵ Ses confrères se souviennent de lui comme d'un séminariste exemplaire à la piété sincère, profonde et éclairée; ils sont frappés par sa volonté de soumission aux supérieurs et au règlement.¹⁶ Fidèle à la visite quotidienne au Saint-Sacrement, en plus des exercices communs, il est très dévot à Marie et se voit confier les emplois de sacristain et de chef de groupe dans les promenades.

Doué d'une très grande émotivité, il est facilement remué jusqu'aux larmes. Cette fragilité émotive l'accompagnera toute sa vie. Cette sensibilité serait apparue malade aux Jésuites chez qui il entreprendra le noviciat.¹⁷ Plus tard, il confiera que les années vécues en Afrique l'ont "un peu desséché" et qu'il éprouve moins de sentiments qu'auparavant.¹⁸

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Abbé Alexandre Vallée, "Séminariste exemplaire," La Presse, 30 janvier 1953, p. 31.

¹⁷ M. Porter, "Curé to Four Millions," Maclean's Magazine, 15 mai 1953, p. 12.

¹⁸ 25 janvier 1976, op. cit.

Au plan intellectuel, on est frappé de la solidité de ses argumentations et de la profondeur de sa pensée. Travailleur méthodique, il est doué d'une mémoire exceptionnelle et d'un discernement remarquable. Ses attitudes spirituelles d'alors, lui-même en conviendra par la suite, sont fortement marquées d'un volontarisme que l'expérience de la vie et la sagesse spirituelle vont tempérer.

Il sera ordonné prêtre le 25 mai 1929 par l'archevêque de Montréal, Mgr Georges Gauthier. En septembre, il est à Issy-les-Moulineaux, près de Paris, pour y faire l'"année de solitude" de la Société de St-Sulpice dont il joint les rangs. Cette année-là, des Sulpiciens quittent Paris pour fonder un Grand Séminaire à Hanoï. M. Léger désire partir avec eux, mais on lui fait valoir qu'il s'agit là d'une initiative française et que plus tard, on pourrait songer à une fondation canadienne.¹⁹

Après une année d'études à l'Institut catholique de Paris où il obtient une licence en Droit canonique, il retourne au séminaire d'Issy-les-Moulineaux où il enseigne un an, après quoi on lui confie le poste d'assistant-maître des novices. C'est en 1933 qu'il peut réaliser son rêve missionnaire. Il est envoyé au Japon comme supérieur-fondateur du Séminaire de Fukuoka.

Cette mission est interrompue en 1939 par la guerre au cours de laquelle l'abbé Léger demeure au Canada. Il

¹⁹ Ibid.

enseigne un an au Séminaire de philosophie à Montréal; donne des cours de doctrine spirituelle et d'apologétique à l'Institut Pie XI²⁰ et prêche des retraites. De 1940 à 1947, il revient au diocèse de Valleyfield où il exerce la fonction de curé de la cathédrale. En 1947, il est appelé à Rome comme recteur du Collège canadien, poste qu'il occupera jusqu'à sa nomination au siège archiépiscopal de Montréal. Sacré évêque à Rome par le cardinal Piazza le 26 avril 1950, il prendra possession de son siège le 16 mai suivant...

Hypothèse de travail

Le 9 novembre 1967, le cardinal Paul-Emile Léger, annonçait sa décision de quitter le poste qu'il occupait depuis plus de 17 ans, pour se consacrer à l'apostolat auprès des lépreux d'Afrique. Cet événement bouleversa l'opinion publique et suscita des commentaires divers de la part de toutes les couches de la population.

Par-delà le motif de foi invoqué pour justifier cette décision, on peut s'interroger sur ses causes idéologiques. Les interventions inédites et parfois spectaculaires du Cardinal durant la période préparatoire et tout au long du concile Vatican II, lui ont valu une réputation locale et internationale de pasteur progressiste ouvert aux idées nouvelles. L'analyse du contenu des nombreuses

²⁰ Nos Cours, vol. 1, 1939-1940, 28 cours de Doctrine spirituelle; vol. 2, 1940-1941, 12 cours d'Apologétique. A.G.S.

allocutions qu'il a prononcées au cours de sa carrière à Montréal pourrait s'avérer révélatrice de son ecclésiologie et des motivations dogmatiques de son activité pastorale, et permettre de caractériser et d'indiquer la portée de cette évolution.

Une préoccupation plus large sous-tend cette analyse: dans la mesure où il est possible de l'évaluer, quels ont été l'impact et l'influence du Cardinal sur le milieu social dans lequel il s'est trouvé inséré, et à quelles révisions ce milieu l'a-t-il conduit?

Montréal, plus que toute autre ville, connaît après la guerre les problèmes inhérents à la réintégration civile des militaires démobilisés, à la transformation de la production industrielle de guerre, à la réorientation de l'économie nationale, au besoin accru de techniciens pour les nouvelles tâches de l'industrie, à l'accroissement de l'établissement urbain et aux problèmes de logement pour les familles nouvelles, aux nouvelles aspirations des femmes habituées à un travail rémunéré, à la réclamation de plus en plus insistante des laïcs à occuper des postes dans l'enseignement secondaire et universitaire, jusque-là peu accessibles, dans certaines disciplines, aux réclamations plus fermes des travailleurs aspirant à un salaire plus juste et à des conditions de travail meilleures.

La guerre avait en outre favorisé le contact avec d'autres peuples, avec des mentalités différentes, facilité l'accès à des idéologies qui n'avaient pas encore été

diffusées ici, ou si peu, pendant que des intellectuels et des artistes réfugiés au Canada et aux Etats-Unis, entretenaient des contacts et des échanges assidus avec le milieu canadien-français. La guerre avait enfin amené les hommes à s'interroger sur la valeur et la permanence des traditions sur lesquelles avait été édifiée la société occidentale.

Les graves problèmes de conscience suscités par les atrocités de cette guerre ont, peut-être pour la première fois depuis la Réforme du 16e siècle, permis aux chrétiens de se rencontrer au creuset d'un même tragique destin et d'amorcer l'éclatement des ghettos confessionnels jusque-là bien entretenus. On ne peut plus se contenter de discussions abstraites; les raisons juridiques, théologiques ou historiques s'estompent au profit des réclamations de justice et de respect des droits fondamentaux de l'homme. Parallèlement aux dialogues officiels s'instaure un autre dialogue, imperceptible, mais fort de toutes les expériences vécues par des gens de toutes conditions. La généralisation de la radio et bientôt de la télévision viendra s'ajouter à la presse et au livre pour favoriser ces dialogues et les rendre accessibles au plus grand nombre. Cette crise de conscience ne pouvait pas ne pas toucher le Canada français.

Comment le cardinal Léger s'est-il situé face à cette nouvelle problématique intellectuelle et sociale? Dans quelle mesure a-t-il été perméable à ce courant? L'a-t-il favorisé ou freiné?

Mon hypothèse est la suivante. Héritier d'une formation ultramontaine, Mgr Léger arrive à Montréal à l'apogée du pontificat glorieux de Pie XII et s'appuie sur le bastion indéfectible de Rome pour se poser en chef absolu, détenteur privilégié de la vérité et dépositaire des seules valeurs de salut pour l'homme et la société. Ses convictions se trouvent rapidement remises en question par une réalité sociale qui fait le procès d'un passé dont il pourra de moins en moins se réclamer. L'émergence de valeurs nouvelles dans la société et l'exploration de voies pastorales novatrices au sein de l'Eglise à l'occasion du Concile, n'empêcheront pas le Cardinal de quitter son poste alors que le réclame la tâche de reconstruire une Eglise en fonction de cette société qui émerge.

Tirailé par le double souci de la fidélité au passé et de l'ouverture aux forces neuves, tant au sein de l'Eglise que dans la société, à la fois acteur et témoin, le Cardinal apparaît comme le miroir et le reflet de son temps. Appelé à une double révolution, copernicienne et conciliaire, il l'aura accompagnée et souhaitée avec sincérité, mais une conversion idéologique imparfaite pourrait bien l'avoir empêché de la poursuivre jusqu'au bout et l'avoir finalement relancé sur les routes du monde.

La première partie de cette étude couvre les dix premières années de l'épiscopat du Cardinal, jusqu'à sa désignation à la Commission centrale préparatoire au concile. On tentera de voir comment il s'est situé dans ce milieu

social et dans quelle mesure la réalité socio-culturelle s'est trouvée accordée à la conception qu'il se faisait de sa mission (chap. I et II). Dans cette perspective, on étudiera les rôles et les moyens d'action qu'il a proposés aux divers membres de l'Eglise, prêtres, religieux et laïcs (chap. III), on analysera les tâches auxquelles il les convoque (chap. IV), et les formes de son action face aux problèmes sociaux de la famille, de la santé, du travail, de l'éducation, de la vie professionnelle (chap. V).

On tentera dans une deuxième partie, de démontrer comment les profondes mutations de la société ont provoqué au sein de l'Eglise, l'éclatement nécessaire à un renouvellement auquel le Cardinal aura certes contribué, mais qu'il ne pourra désormais plus accompagner. Il quitte pour l'Afrique et se consacre à l'apostolat auprès des lépreux (chap. VI et VII).

Les sources utilisées ont été les textes d'allocutions, de sermons, de discours prononcés par le Cardinal, ainsi que les documents officiels émis par l'archevêché de Montréal. Le plus important recueil se trouve dans Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection, tomes 21 à 30, couvrant la période de 1950 à 1962, et comptant 5167 pages. Une deuxième source officielle est La Semaine religieuse de Montréal, qui publie les ordonnances, décrets, communiqués, avis, messages, etc. émanant de l'archevêché et certaines allocutions; à partir du 29 septembre 1964, elle

devient Eglise de Montréal, revue de la semaine religieuse, et à partir du 17 février 1967, devient bimensuelle sous le titre Eglise de Montréal. L'accès à la collection de textes conservés à l'archevêché de Montréal à l'état de manuscrits et dont l'existence nous a été confirmée par le Cardinal et par quelques-uns de ses ex-secrétaires, nous a été refusé par le responsable des Archives et par Mgr Paul Grégoire sous prétexte de confidentialité.

Quelques allocutions ont été éditées sous forme de brochures par la maison Fides qui a aussi publié en 1968: Trente textes du cardinal Léger qui ont marqué l'Eglise au Concile et au Québec.

Les communautés religieuses de femmes nous ont permis de consulter leurs Annales dans lesquelles on retrouve des allocutions prononcées à l'occasion de visites à la maison-mère, et dans les diverses institutions: la Congrégation de Notre-Dame, les Soeurs de Sainte-Anne, les Soeurs Grises de la Charité et les Soeurs de la Providence ont conservé un nombre important de ces textes.

Les archives de l'Oratoire Saint-Joseph ont conservé le texte dactylographié remis par le Cardinal ou une transcription de l'enregistrement des sermons qu'il y a prononcés. Diverses autres archives et bibliothèques ont été mises à profit: celle du Grand Séminaire de Montréal, de l'Hôtel-de-Ville de Montréal, de l'Hôtel-Dieu de Montréal, des Ligues du Sacré-Coeur, de Notre-Dame-du-Cap, de l'Oeuvre des Vocations. Des allocutions ont pu être retracées dans

diverses revues: Digeste marial, Marie-Reine-des-Coeurs, La Revue franciscaine, les Annales de la Réparation, L'Oratoire, Notre-Dame-du-Cap, La Croisade eucharistique, Le Bulletin des Liges, L'Action catholique de Montréal, qui deviendra à partir de septembre 1955, L'Action, Les Cahiers d'Action catholique, L'Action catholique ouvrière, le Bulletin des infirmières catholiques du Canada, La Garde-malade canadienne-française, devenue en 1957, Les Cahiers du nursing canadien. Les principaux journaux consultés ont été Le Devoir, La Presse et le Service d'information de la Conférence des évêques catholiques du Canada. Plus de 1,500 allocutions ont ainsi pu être retracées, soit dans leur texte intégral, soit sous forme de comptes rendus, résumés ou extraits.

Tels qu'ils se sont présentés dans le déroulement du temps, ces textes marquent autant d'étapes, autant de touches qui dessinent le profil de l'homme que fut le cardinal Léger. Au fil de son cheminement, on verra se préciser les questions qui l'affecteront le plus ou le laisseront davantage perplexe, jusqu'au jour où il dira adieu à la ville qui, quelque 17 ans plus tôt, l'avait accueilli princièrement.

PREMIERE PARTIE
UNE IDEOLOGIE DE CHRETIENTE

CHAPITRE I

L'ENTREE EN SCENE "SOUS LE SIGNE DE L'ASCENSION"

1. Une succession inconfortable

Un départ précipité

Le 31 janvier 1950, la presse est avertie par un témoin fortuit, du départ de Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal.¹ Le 9 février, la Presse canadienne annonce qu'il se repose à Victoria. Le lendemain les journaux publient un communiqué émis par l'archevêché de Montréal:

Dans la journée du 31 janvier, S.E. l'Archevêque a fait le voyage par avion de Montréal à Victoria, C.C. C'est à la suite de surmenage et de fatigue accumulée depuis quelque temps que S.E. s'en est allée à l'hôpital du Mount St. Mary's de Victoria, où il prendra un repos prolongé.²

¹L'exposé qui suit s'inspire des documents suivants: Renaude Lapointe, L'histoire bouleversante de Mgr Charbonneau (Montréal: Jour, 1962), 160 pages, qui avait paru d'abord en feuillets dans le journal La Presse; "Mgr Charbonneau et l'opinion publique dans l'Eglise," Cité Libre, janvier-février 1960, p. 3-7; Conrad Black, Duplessis--Le pouvoir (Montréal: Homme, 1977), p. 305-379.

²"Communiqué officiel de l'archevêché sur le voyage de Mgr Charbonneau," Le Devoir, 10 février 1950, p. 1.

Le chancelier déclare ne pouvoir rien ajouter au communiqué officiel.³ Trois jours après, c'est par le biais de la nomination de Mgr Conrad Chaumont comme administrateur apostolique du diocèse, que l'on apprend la démission de Mgr Charbonneau.⁴ Et Mgr Chaumont précise que les déclarations qui pourraient suivre devront provenir de la Délégation apostolique à Ottawa.

Un journaliste de la Presse canadienne démentira la raison officielle alléguée, le jour même de la publication du communiqué de la Délégation apostolique⁵ et l'hypothèse d'une intervention politique motivée par les prises de position sociales de l'archevêque sera avancée par la presse anglophone. Le Globe and Mail de Toronto rappelle le soutien apporté aux grévistes de l'amiante et l'appui donné à l'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal lors de la grève de 1949,⁶ pendant que le Toronto Daily Star souligne qu'il a pris une part active au syndicalisme catholique.⁷ De son côté, le New Statesman de Londres, après

³"Déclaration du chancelier de l'archevêché de Montréal: S. Exc. Mgr Charbonneau prend un repos prolongé," La Presse, 10 février 1950, p. 3.

⁴"S. Exc. Mgr Chaumont nommé administrateur apostolique du diocèse de Montréal," Le Devoir, 13 février 1950, p. 1.

⁵Cité libre, op. cit, p. 4.

⁶"Poor Health Said Cause as Archbishop Resigns," Globe and Mail, 13 février 1950, p. 1-2.

⁷Rapporté par The Tablet, 18 mars 1950, trad. La Documentation catholique (Doc. cath.), 23 avril 1950, no 1067, col. 615.

avoir rappelé l'opposition sereine mais tenace de l'archevêque de Montréal aux politiques réactionnaires de Duplessis, présente cette destitution à peine déguisée comme une revanche du politicien et des magnats de l'amiante. Ne survient-elle pas à la suite d'une visite à Rome de deux ministres de Duplessis?⁸

Une dépêche du New York Times Service en provenance du Vatican apporte un démenti formel aux rumeurs voulant que la démission de l'archevêque de Montréal ait pour cause le mécontentement de Rome au sujet de son attitude pro-ouvrière à l'occasion de la grève d'Asbestos. On y réaffirme que le seul motif de santé est à retenir.⁹

Le New York Times du 20 février, faisant écho aux rumeurs et mettant en doute le démenti en provenance du Vatican, joint le nom du Délégué apostolique à celui de Duplessis pour expliquer cette démission.¹⁰ La Délégation

⁸ Ibid., col. 614-616. Il s'agit de MM. Antonio Barrette et Albiny Paquette. Dans ses mémoires M. Paquette cite la déclaration assermentée qu'il fit à Québec le 26 juin 1963 dans laquelle il jure que lors des entretiens qu'il a eus avec Pie XII, son secrétaire d'Etat ou des membres de la Curie romaine, il n'a jamais été question de Mgr Charbonneau: "Je jure de plus, que je n'ai apporté, transmis ou vu transmettre aucun document que ce soit, au Saint-Père ou à tout autre membre de la Curie." 33 années à la Législature de Québec (St-Justin: 1977), p. 328.

⁹ "On nie de Rome certaines rumeurs tendancieuses," Le Devoir, 15 février 1950, p. 3.

¹⁰ New York Times, 20 février 1950, p. 18:

Though the Vatican termed stories of intervention by Duplessis "ridiculous" its spokesman noted that the archbishop's resignation "automatically dispels what had become a painful conflict of opinion between

rompt, alors le silence pour nier avoir jamais demandé à Mgr Charbonneau de modifier son attitude pro-ouvrière, laquelle, au contraire, a toujours été approuvée et encouragée.¹¹

Effectivement, la revue des Jésuites Civiltà cattolica avait publié en décembre 1949 un rapport approbateur des activités de l'épiscopat du Québec en faveur des familles des ouvriers en grève. La traduction française de ce texte parut dans La Documentation catholique du 23 avril 1950 en même temps que les démentis formels du Vatican aux rumeurs publiées par le New York Times et le texte de la lettre pastorale de l'épiscopat du Québec sur le problème ouvrier. On y faisait remarquer que l'archevêque de Montréal n'était pas seul en cause dans cette question, Mgr Maurice Roy et surtout Mgr Philippe Desranleau, évêque de Sherbrooke, ayant aussi appuyé les grévistes. Ce dernier s'était même engagé de façon plus énergique que Mgr Charbonneau en dénonçant le capitalisme qu'il considérait comme la cause de toutes les misères de ses diocésains.¹²

ecclesiastic and civil authority." Msgr. Antoniutti charged with settling the conflict, had put his problem to Charbonneau. The archbishop said he could not draw back from his pro-labor stand, but added that his health had been poor and that he had been intending to resign. Said the Vatican statement: "The greatest possible freedom was left Charbonneau in taking the decision, which was entirely his."

¹¹"Le Délégué apostolique a "toujours encouragé la très charitable attitude de Mgr Charbonneau," Le Devoir, 21 février 1950, p. 3.

¹²Doc. cath., op. cit., col. 599-611.

Les premières réactions à cet événement mettent en évidence la passivité et l'absence d'esprit critique de la presse catholique, tant anglophone que francophone. Pendant que les agences de presse, les journaux anglophones, canadiens non catholiques ou catholiques étrangers, s'interrogent sur les véritables motifs de la démission inattendue de l'archevêque de Montréal, la presse métropolitaine n'aura formulé ouvertement ni étonnement, ni interrogation, ni désaccord. L'opinion publique s'interroge pourtant, et des hypothèses plus ou moins fantaisistes et invraisemblables circulent. Les prêtres aussi réagissent vivement et leur protestation consternée aurait pris le Vatican par surprise. Mais seuls quelques laïcs l'auront su.¹³

La direction du Devoir fait écho aux rumeurs pour conseiller de s'en tenir à la version officielle: l'état de santé de l'archevêque. Mgr Charbonneau aura tout simplement préféré "passer la main à un successeur plutôt que de laisser souffrir le troupeau dont la garde lui avait été confiée."¹⁴ Un éditorial de l'hebdomadaire ontarien The Ensign endossant l'hypothèse de la démission volontaire et dénonçant les fausses notes de certaines dépêches, fut considéré comme une source autorisée; il fut traduit

¹³ Cité libre, op. cit.

¹⁴ "Monseigneur Joseph Charbonneau," Le Devoir, 14 février 1950, p. 1.

et plusieurs journaux et revues le publièrent.¹⁵ On y déclare que les dix années consacrées par Mgr Charbonneau à l'accomplissement d'une tâche à la fois complexe et lourde, constituent une carrière aussi bien remplie que hautement valable et appréciée.

On s'interdit d'examiner les objections, on qualifie de "commérages" et d'envie, les propos des détracteurs des raisons officielles et on se rabat sur de lénifiantes justifications a posteriori de l'événement. La Presse, Notre Temps, La Patrie, Le Canada, la revue Relations, Le Messager de Sherbrooke et même Le Quartier latin entérineront la version officielle. Du moment qu'elles émanent de l'autorité--en l'occurrence de Rome--les décisions commandent soumission, et tout effort de pensée s'applique, peut-être inconsciemment, à écarter l'apparence même de divergence. Il est significatif de voir La Semaine religieuse de Montréal colliger les commentaires de la presse et les coiffer du titre: "L'unanimité dans l'appréciation et le regret."¹⁶

Trois exceptions méritent d'être signalées. Sous la plume d'André Laurendeau, l'Action nationale rappelle que "même dans l'Eglise, les chefs n'ont pas que des amis," mais

¹⁵ The Ensign, 18 février 1950; Le Droit d'Ottawa, Le Devoir, Notre Temps, l'Action catholique de Montréal, Relations y feront écho comme à une source autorisée et le reproduiront, en tout ou en partie. The Tablet le cite et la Doc. cath. le reproduit, op. cit., col. 612-613. Murray Ballantyne serait à l'origine de cet éditorial, C. Black, op. cit., p. 358.

¹⁶ La Semaine religieuse de Montréal (S.R.M.), 22 février 1950, p. 116-127.

que le départ soudain de Mgr Charbonneau avait permis de constater qu'au-delà des divergences, "personne n'avait pu s'empêcher de l'aimer."¹⁷ Après avoir témoigné de sa surprise et de sa consternation, La Revue dominicaine avoue pour sa part ne pas comprendre qu'une telle figure d'évêque doive s'enfoncer "dans l'ombre et le silence."¹⁸ En juin 1950, Cité libre, dans son premier numéro, dit tout haut ce qui se chuchote tout bas un peu partout:

Mais dans le silence complet, hermétique de toute la presse, dans le désert d'explications qui entoure cette démission, nous voudrions quand même placer quelque part un point d'interrogation: "Pourquoi Mgr Charbonneau a-t-il quitté Montréal?" Cette question, elle est dans tous les esprits, sur toutes les lèvres. Les explications officielles de mauvaise santé ne tiennent pas debout, elles ont d'ailleurs été démenties par Mgr Charbonneau lui-même. . . . Nous savons bien que notre question restera sans réponse. Mais alors il faut en poser une autre: "Pourquoi fallait-il entourer le départ de notre archevêque de ce silence honteux et de ces mensonges gauches qui ne trompent personne? Est-ce vraiment une nécessité de la politique ecclésiastique?" N'importe quelle vérité, si pénible qu'elle soit, nous aurait semblé préférable . . .¹⁹

Sauf ces trois revues, dont l'aire d'influence se réduisait à un public plutôt restreint, l'ensemble de la presse locale sembla imperméable à l'idée d'un quelconque questionnement. On était habitué à recevoir respectueusement

¹⁷ "Nos archevêques--Mgr Joseph Charbonneau," L'Action nationale (A.N.), mai 1950, 35, no 5, p. 410-411.

¹⁸ La Revue dominicaine, avril 1950, p. 243.

¹⁹ Cité libre, juin 1950, p. 39.

les décisions venant de Rome et n'eût été les rumeurs émises par la presse anglophone, l'événement serait passé presque inaperçu. Ce silence, commentera Cité libre après la mort de Mgr Charbonneau, indique quel climat de crainte s'établit autour de ce départ.²⁰ On ne peut manquer de rapprocher cette atmosphère du "règne de la peur" dénoncé par le peintre Borduas moins de deux ans plus tôt dans son Refus global.

En mars, l'hebdomadaire anglais The Tablet formulait les premières objections sérieuses à la version officielle et aux rumeurs.²¹ Il paraît invraisemblable, selon lui, que l'intervention présumée de deux ministres provinciaux soit à l'origine de la démission de l'archevêque qui survint quelques jours plus tard, et il apparaît peu conforme aux procédures du Vatican qu'un pouvoir politique obtienne aussi facilement et aussi rapidement la tête d'un évêque. En juillet, le magazine torontois Maclean's s'interroge lui aussi sur les véritables motifs du départ de Mgr Charbonneau et propose l'hypothèse d'une intervention de clercs, évêques et religieux, dont le porte-parole aurait été l'évêque ultraconservateur de Rimouski, Mgr Georges Courchesne. Ce dernier aurait transmis à Rome un mémoire incriminant de 128 pages qui fut remanié par un ecclésiastique canadien occupant

²⁰ Cité libre, janvier-février 1960, p. 4.

²¹ The Tablet, op. cit., p. 208.

un poste important à Rome avant d'être présenté au Pape.²²

Plus proches des milieux ecclésiastiques, les responsables de l'Action catholique savaient officieusement que ce n'était pas l'activité sociale de Mgr Charbonneau qui lui avait valu la disgrâce. La soudaineté du départ de celui qui, par sa lettre de 1941 avait donné à l'Action catholique de Montréal le statut qui allait l'orienter dans la voie de la spécialisation, laissa les dirigeants ahuris, mais leur seule réaction en fut une de reconnaissance attristée. Selon Claude Ryan, les soupçons que certains entretenaient touchant l'orthodoxie de Mgr Charbonneau n'étaient pas fondés. Face à l'évolution rapide et aux problèmes d'une ville comme Montréal, l'archevêque favorisait une attitude

²²Blair Fraser, "Why was Charbonneau Fired?" Maclean's, 1 juillet 1950, p. 53. Ce journaliste paraît avoir été informé par le Père Georges-Henri Lévesque, o.p. Ce dernier appuiera la même hypothèse lors d'une interview présentée à la télévision de Radio-Canada en 1975, dans le cadre d'une série de quatre documents sur Mgr Charbonneau. Il déclarera tenir ses informations du Supérieur général de son Ordre qui vit le mémoire. Les principaux griefs auraient été: une mauvaise administration; des relations peu cordiales avec la plupart des évêques du Québec--Mgr Charbonneau ne participait plus aux réunions d'évêques, précisera l'abbé Gérard Dion (Document sur Mgr Charbonneau)--la situation équivoque dans laquelle son appui aux grévistes avait placé l'Eglise face à la loi; l'hostilité à l'égard du gouvernement Duplessis qui était à l'origine de relations tendues entre les deux pouvoirs et avait privé l'Université d'octrois nécessaires; la question du renouvellement de l'administration de l'Université auquel il se serait opposé; ses opinions concernant la confessionnalité des coopératives et des syndicats à laquelle il n'était pas favorable et qui représentait, paraît-il, une hérésie majeure aux yeux de certains jésuites. . . . Les documents auxquels C. Black a eu accès ont permis de mettre des noms sur ces opposants et d'accréditer cette hypothèse, op. cit., p. 350, 368-370.

conciliante.²³ Il avait pressenti l'évolution imminente et il voulait, écrivait André Laurendeau, "que l'Eglise fût présente au monde d'aujourd'hui, plus attachée au renouvellement, qu'au maintien des formalismes."²⁴ Ainsi, sur la question de la confessionnalité, de la démocratisation de l'enseignement, il favorisait une politique d'ouverture qui n'était pas partagée d'emblée. Il entrevoyait des solutions au problème de la laïcisation et favorisait une participation accrue des laïcs.²⁵

Pour faire face à ces problèmes qui se posaient à Montréal avec de plus en plus d'acuité depuis la fin de la guerre, Mgr Charbonneau avait incité quelques-uns de ses prêtres à aller parfaire leurs études en Europe pour acquérir la compétence nécessaire à cette tâche inédite.²⁶ Inscrits dans les centres belges ou français où ils s'initiaient aux sciences sociales, économiques et politiques, ces prêtres apprirent la nouvelle de la démission de Mgr Charbonneau en même temps que les rumeurs de la presse anglophone. Ils se

²³ Claude Ryan, entrevue le 18 décembre 1975.

²⁴ A.N., op. cit., p. 410.

²⁵ R. Lapointe, op. cit., p. 76-78.

²⁶ Le premier à partir fut M. l'abbé Charles-E. Mathieu qui revisa son projet initial d'études en droit canonique après avoir entendu Mgr Charbonneau lui brosser un tableau de l'évolution qu'il entrevoyait pour les années à venir. Ces prévisions s'avérèrent justes, selon lui. Après une première année, M. Mathieu obtint que d'autres prêtres entreprennent de semblables études. M. Norbert Lacoste fut de ceux-là. Témoignage de Mgr Charles-E. Mathieu, juillet 1975.

demandaient, stupéfaits, ce qu'il adviendrait du projet d'action sociale auquel ils se destinaient, si jamais les rumeurs s'avéraient fondées.

Dès que le successeur de Mgr Charbonneau fut connu, ils profitèrent des vacances de Pâques pour se rendre à Rome rencontrer leur nouvel archevêque et tenter de pressentir l'avenir. A une question directe de l'un d'eux, Mgr Léger répond sans hésiter que les prises de position sociales de Mgr Charbonneau ne sont nullement en cause. Son successeur prendra la relève et rien ne doit être changé à leurs projets d'études.

Une mentalité peu critique, plus soucieuse d'unité apparente que d'information éclairée, d'ordre que de vérité, une insécurité entretenue par l'atmosphère équivoque qui entourait cette affaire, auront permis de s'accommoder du laconisme des raisons officielles, et conspiré pour faire le silence sur une affaire qui n'a pas encore été éclaircie. Même les plus sympathiques et les mieux informés accréditèrent les raisons officielles afin que le départ de l'archevêque puisse s'accomplir dans la dignité.²⁷ L'estime que l'on portait à Mgr Charbonneau dans tous les milieux, l'approbation générale accordée à ses initiatives sociales n'auront pas suffi à déclencher une sympathie plus revendicatrice. La population, médusée par l'imprévu de ce départ et le mystère qui l'a entouré, le considéra comme un

²⁷ C. Black, témoignage de Murray Ballantyne, op. cit., p. 358.

martyr et ses amis se turent. Il faudra attendre la mort de l'archevêque exilé pour en connaître plus long et voir se constituer un dossier mieux étoffé.²⁸ Le journaliste

²⁸ Roger Duhamel relate un souvenir personnel dans Notre Temps du 5 décembre 1959: "L'un de mes amis... lui envoie une lettre pour lui souhaiter un prompt retour à la santé." Mgr Charbonneau lui répond: "Ce n'est pas la maladie, mais la malice des hommes qui m'a éloigné de mon diocèse de Montréal." La Presse du 2 décembre 1959 publie une lettre du curé E. Bissonnette au rédacteur: - "Dans votre journal du 20 courant, je lis 'Prétentions ridicules--La raison officielle de son départ fut son mauvais état de santé...' La vérité a des droits. Voici la vérité dont vous ne pouvez douter, car je la détiens de Mgr Charbonneau lui-même. Ayant appris par votre journal sa démission soudaine et imprévue, immédiatement j'écrivais à Monseigneur. Voici des extraits de sa réponse (écrite de sa propre main)":

Dieu merci, ma santé est meilleure que jamais--C'est pour des raisons de hautes politiques que je suis forcé. . . . Hier, j'étais un dieu; aujourd'hui, je ne suis rien. . . . J'en ai appelé à la Secrétairerie d'Etat à Rome: mon appel fut rejeté. J'ai envoyé un télégramme au Saint-Père, lui demandant d'aller en personne présenter ma cause. . . .

Une visite à la Délégation apostolique d'Ottawa n'apporta rien d'autre qu'une confirmation non motivée de la décision de Pie XII. Mgr Charbonneau aurait lui-même justifié l'absence de procédure qui a entouré sa démission en la fondant sur l'argument de "conscience bien informée" (canon 2186-2194): Cité libre, janvier-février 1960, op. cit., p. 4-5. Si l'explication avancée par Mgr Charbonneau est exacte, ni la Délégation apostolique, ni l'archevêché de Montréal ne possèdent les pièces du dossier que Rome aura récupéré. Les seuls chercheurs de l'an 2050 pourront espérer faire toute la lumière sur cette question.

Renaude Lapointe recueillit, sous le couvert de l'anonymat, des témoignages inédits et en tira un dossier d'un remarquable équilibre. Elle fait état du rôle occulte et des agissements troubles de l'intégriste français Richemont qui s'était acquis la confiance de certains membres du clergé et qui jouit même de l'appui financier de M. Duplessis, op. cit., pp. 79-88. Les documents auxquels C. Black eut accès confirment et précisent les témoignages recueillis par R. Lapointe, op. cit., p. 350-368. L'agent Richemont finit par être démasqué à Rome: "Il aurait été repéré comme affilié du 'Temple,' une association internationale secrète ayant son siège en Suisse, survivance de ce qu'au temps de

Maurice Huot estime que ce départ qualifié de mystérieux par beaucoup, avait profondément troublé les catholiques de Montréal et les avait prédisposés à accueillir son successeur "avec d'autant plus de chaleur et de sympathie qu'ils sentaient le besoin de la prise en main ferme du siège épiscopal de Montréal."²⁹

L'archevêque démissionnaire s'était attiré l'estime et l'affection du plus grand nombre; certain dirigeant d'Action catholique ne manquera pas de le rappeler, tout en signifiant une mise en garde non équivoque, à un successeur qui parut au premier abord comme un homme raide, autoritaire, et qu'on soupçonnait d'avoir été chargé par Rome d'un mandat pour remettre les choses en place! Les dirigeants savaient de plus que Mgr Léger connaissait mal l'Action catholique et qu'il avait une préférence pour la Jeunesse indépendante catholique féminine (J.I.C.F.), laquelle n'était pas l'aile la plus engagée ni la plus ouverte.³⁰

Le successeur de Mgr Charbonneau apparut aussi d'emblée comme l'homme du Saint-Siège et affirmera l'indépendance de

l'intégrisme fut la Sapinière, se donnant comme mission de faire marcher les autorités ecclésiastiques au service de sa conception rétrograde et antidémocratique du catholicisme et de dénoncer les évêques qui ne marchent pas" (lettre de M. Edouard Guin, p.s.s., Nantes, 20 février 1951, reproduite dans R. Lapointe, op. cit., p. 86); ce personnage devra réclamer auprès de Duplessis, les honoraires qui lui avaient été promis en mars 1950 (C. Black, op. cit., p. 363, 365-368).

²⁹ M. Huot, entrevue le 12 décembre 1975.

³⁰ C. Ryan, entrevue citée.

l'Eglise par rapport à l'Etat.³¹

La réputation de Mgr Léger

En dépit de séjours prolongés à l'étranger, Mgr Léger était connu dans certains milieux montréalais. Il avait, après son retour d'Orient, donné des cours à l'Institut Pie XI, prêché le carême à Notre-Dame et était très recherché comme prédicateur de retraites. Les trois années passées à Rome comme recteur du Collège canadien lui avaient permis de connaître les membres de l'épiscopat du pays qui savaient profiter de "sa connaissance des coulisses du Vatican"; nombre d'entre eux s'en remettaient à lui pour l'acheminement de leurs requêtes ou la solution de leurs problèmes. Grâce à l'habileté du recteur du Collège canadien, l'Eglise canadienne-française ne passait pas inaperçue au Vatican. Mgr Léger aurait ainsi réussi à faire reconnaître les dons des fidèles canadiens-français, jusque-là confondus avec la contribution des catholiques canadiens aux oeuvres pontificales.³²

Le Collège canadien était aussi le lieu où se retrouvaient non seulement les évêques canadiens, mais aussi des

³¹C. Black, op. cit., p. 381-383. Les documents recueillis par R. Lapointe vont dans le même sens; aux conseils de prudence et de modération qui lui auraient été donnés, Mgr Léger aurait répondu que s'il succombait, il s'en trouverait un autre pour le remplacer, op. cit., p. 87.

³²Louis Martin, "Eglise vivante: regards sur le catholicisme au Québec," Le Maclean, décembre 1962, p. 51-52.

cardinaux, des ambassadeurs, des représentants de la cour romaine ou des personnalités canadiennes de passage. Les réceptions offertes donnaient au recteur l'occasion d'exercer son talent d'orateur. Car Mgr Léger avait une réputation d'homme cultivé. Il avait donné plusieurs conférences sur les écrivains français contemporains, notamment sur Claudel qu'il estimait tout particulièrement, et avec qui il avait des affinités évidentes. Mais il est surtout un orateur né: il n'est à l'aise et pleinement lui-même que devant un auditoire. Le journaliste Louis Martin souligne cet aspect de la personnalité de Mgr Léger:

Le rencontrez-vous seul, il apparaît alors mystérieux, complexe, réticent. . . . Il ne semble vraiment désireux de communiquer avec autrui que lorsqu'il y a plusieurs personnes. Lorsqu'il s'agit d'assumer un rôle officiel, il retrouve une certaine aisance. Surtout s'il s'agit de monter sur une tribune.³³

Ceux qui ont eu l'occasion de l'approcher ou de travailler avec lui s'accordent sur ce point. Semblait-il préoccupé, sans enthousiasme, on lui suggérerait d'aller rencontrer tel ou tel groupe. Infailliblement, il en revenait transformé; face à un auditoire sympathique, il s'était retrouvé dans l'improvisation oratoire où il excellait. N'écrivit-il pas, dans une circulaire au clergé et aux communautés religieuses: " . . . qui d'entre nous n'a pas désiré produire un petit effet oratoire en lançant la phrase, connue de tous: "Peuple aux coeurs d'or et aux clochers

³³Ibid., p. 55-56.

d'Argent."³⁴ Le père Emile Legault estime, et ce, sans connotation péjorative, que le Cardinal était lui-même un acteur. Par la mimique, par le geste, par le ton, il pouvait, lorsqu'il était en verve, être "drôle à faire crier"; il excellait, paraît-il, à imiter les travers de certains curés.³⁵ C'est d'ailleurs cette réputation d'orateur que Mgr Chaumont mettra en relief pour souhaiter la bienvenue au nouvel archevêque:

Pour la foule de vos fidèles, Excellence, vous êtes l'Orateur sacré. Ce n'est pas sans émotion qu'ils se rappellent cette prédication du carême à Notre-Dame, où l'éclat de votre parole, profondément théologique, animée d'un feu intérieur peu commun, pourvue par surcroît des ressources acquises par une culture littéraire et une culture oratoire étendues, les faisait vibrer de tout leur être, dans la fierté de voir l'un des nôtres, un fils de notre pays, présenter un exemple rarement égalé des qualités qui font les prédicateurs éminents. . . . Excellence, nous sortions de Notre-Dame plus fiers d'être Canadiens.³⁶

Si la nomination de Mgr Léger fut accueillie diversement dans les milieux ecclésiastiques, certains y voyant un excellent choix, d'autres ne pouvant oublier le diplomate officieux ou s'étonnant du dynamisme du frêle séminariste qu'ils avaient connu,³⁷ l'ensemble de la population resta

³⁴ Léger, circ. au clergé et aux communautés religieuses, 9 décembre 1951, Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection (MDM), 22, 50, p. 785.

³⁵ Entrevue avec le P. Emile Legault, 12 décembre 1975.

³⁶ Mgr C. Chaumont, adresse de bienvenue, 17 mai 1950, MDM 21, p. 21-22.

³⁷ M. Porter, op. cit., p. 12.

étrangère à ces jugements. Un concert d'hommages et d'éloges salua sa nomination.

Mgr Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal, qualifia d'événement mémorable l'arrivée d'un nouveau chancelier "au prestige vraiment extraordinaire."³⁸

La revue Relations soulignera ses dons et sa formation remarquable: son séjour dans la Ville éternelle lui aura façonné "une âme et un esprit catholiques."³⁹ L'Action nationale voit en lui un de ces hommes prédestinés, héritier des grands desseins des ancêtres, "auréolé de l'éclat d'une oeuvre apostolique déjà considérable," mais surtout l'envoyé du Pape lui-même qui s'intéresse au sort de la métropole.⁴⁰ L'Oeuvre des tracts lui consacra un numéro.⁴¹

La Ville de Montréal, le Conseil législatif du Québec, la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, entre autres, lui firent parvenir des télégrammes de félicitations et des voeux. La Ville enverra un représentant à son sacre et lui réservera une réception officielle à son retour. Quant à la population, elle accueillit avec joie celui qui, en s'inscrivant dans la tradition épiscopale montréalaise, fera en ces termes l'éloge de Mgr Charbonneau:

³⁸ "Une année mémorable pour l'Université," La Presse, 21 avril 1950, p. 13.

³⁹ Relations, avril 1950, p. 89.

⁴⁰ A.N., mai 1950, p. 411.

⁴¹ "S.E. Mgr Léger," Oeuvre des tracts, no 369, mai 1950.

Mon prédécesseur a laissé ici le meilleur de lui-même; il s'est usé à la tâche, déployant un dévouement de tous les instants et affirmant avec une sainte audace les exigences de la justice sociale en face des souffrances des classes humbles. Puissé-je hériter de son zèle et de sa vaillance! Il a semé dans les pleurs. Je ne voudrais pas récolter dans l'allégresse, et c'est pourquoi je demande au Seigneur la grâce de souffrir pour cette Eglise de Ville-Marie, afin que mon dévouement soit toujours l'expression de la vraie charité au service des âmes.⁴²

La réputation de Mgr Léger et ses dons oratoires cristalliseront l'attention populaire sur cet homme à la personnalité forte qui incarnait alors admirablement l'image du gardien intrépide de l'ordre établi, sûr de lui, capable, par des interventions vigoureuses, d'assumer un leadership à la fois efficace et prestigieux.

2. Un choix personnel du Pape

Sa dévotion à la papauté

Dans le milieu traditionnel dont il était issu, Mgr Léger avait développé une grande dévotion envers le Pape: depuis le 19e siècle, le drapeau du Saint-Siège avait été de toutes les fêtes nationales canadiennes-françaises. Cet héritage s'enrichit d'expériences personnelles heureuses au contact des chefs spirituels qu'il lui fut donné de rencontrer.

⁴² Léger, discours à la cathédrale, 17 mai 1950, MDM 21, 2, p. 51.

Dans une lettre à ses séminaristes, il évoque son premier contact avec Pie XI dont il put contempler la "figure énergique" alors qu'il était jeune prêtre et qui lui inspirait une crainte révérencielle.⁴³ Ses rapports avec ses supérieurs ecclésiastiques furent aussi empreints de respect et de vénération; il rappellera à plusieurs reprises ce qu'il devait à Mgr Alfred Langlois, l'évêque de Valleyfield, au cardinal Rouleau alors qu'il était séminariste, au cardinal Verdier qui l'accueillit à Paris.⁴⁴

Mais la personnalité de Pie XII exerça sur lui une fascination qui confinait au culte. Cette vénération se doubla d'une dimension affective: le Pape lui témoignera une amitié personnelle en le nommant d'abord au siège de Montréal, puis en l'élevant au cardinalat, la plus haute dignité ecclésiastique qui soit.⁴⁵

Lors d'une visite aux religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, il confie avoir connu ce qu'il y a de plus doux, de plus tendre et de plus beau, quand, après son sacre, Pie XII l'enserrant de ses deux bras, le baisa en lui confiant la mission de faire connaître le Seigneur. Le souvenir de cette "minute romaine" devrait le réconforter

⁴³Léger, lettre, 7 octobre 1963, S.R.M., 15 octobre 1963, p. 680.

⁴⁴L. Martin, op. cit., p. 50.

⁴⁵Léger, alloc. à la cathédrale, 30 janvier 1953, MDM 24, 91, p. 1467.

aux heures de peines et d'agonie.⁴⁶ Le Pape lui voue une
 (bienveillance particulière:

Si, au jour de ma consécration, j'ai reçu la plénitude du sacerdoce, quand Pie XII m'étreignait dans ses bras, que j'ai senti sur mes joues la caresse de ses lèvres augustes, j'ai reçu la plénitude de la dilection. Et de cette dilection du Saint-Père pour votre Archevêque, vous avez la preuve dans cette croix pectorale que je tiens de lui.⁴⁷

Aux journalistes qui lui demandèrent quelles avaient été les dernières paroles du Pape avant son départ, le nouvel Archevêque répondit qu'elles le concernaient trop personnellement pour qu'il puisse les rapporter.⁴⁸

Vénération et affection, deux termes qui reviennent sans cesse et qui, en même temps qu'ils traduisent le goût de Mgr Léger pour l'antithèse, nous éclairent sur le type de relations qu'il entretint avec le Pape. Le premier message du nouveau Cardinal sera un cri de reconnaissance à Dieu, puis au Pape dont l'affection lui a valu d'être placé "parmi les princes de la cour du Roi des rois."⁴⁹ — Discours

⁴⁶ Léger, alloc. aux retraitantes, 26 mai 1950, Annales de la Maison-Mère (A.M.M.), 56, 5, mai 1950, p. 220, Archives de la Congrégation de Notre-Dame (A.C.N.D.).

⁴⁷ Léger, visite aux Soeurs Grises, 7 juin 1950, Annales des Soeurs Grises de la Charité de l'Hôpital général de Montréal (A.S.G.), 74, 3, mai-juin 1950, p. 296, Archives des Soeurs Grises de Montréal (A.S.G.M.)

⁴⁸ "S.E. Mgr Léger reçoit les journalistes," Le Devoir, 17 mai 1950, p. 2.

⁴⁹ Léger, premier message remis aux journalistes, 29 novembre 1952, MDM 24, 91, p. 1401.

de circonstances, radiomessages, constituent autant d'occasions où trouvent à s'exprimer ses sentiments à l'égard du Pape et les leçons qu'il en tire pour sa conduite personnelle.

La première exigence sera celle de l'obéissance et de l'attachement à l'Eglise et au Siège apostolique. C'est ce qu'il proclame lors de l'annonce officielle de son élévation au cardinalat:

Vous serez auprès du Souverain Pontife l'interprète de ma profonde vénération, de ma sincère reconnaissance, de ma filiale affection et de mon entière obéissance. "Fiat mihi secundum verbum tuum." L'Annonciation est un mystère de joie. Cependant, dans le fond de son cœur, Marie savait que sa réponse était déjà un acquiescement à la Rédemption. Accepter de souffrir avec le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, n'est-ce pas le signe évident que notre amour de l'Eglise est authentique?⁵⁰

L'incarcération de membres du Sacré Collège dans les pays d'Europe de l'Est évoque pour lui l'exigence de fidélité jusqu'au témoignage du sang et l'actualité de l'enseignement traditionnel de l'Eglise qui présente la montée vers les sommets de la hiérarchie ecclésiastique comme un rude chemin de croix.⁵¹ Le Cardinal se rappelle que le premier évêque de la Nouvelle-France, à peine débarqué à Québec, assurait le Pape d'alors qu'il était prêt à remplir sa charge et à

⁵⁰ Léger, alloc. au Collège canadien, lors de la remise du "biglietto," 12 janvier 1953, MDM 24, 91, p. 1404.

⁵¹ Léger, message au Canada, 15 janvier 1953, MDM 24, 91, p. 1413.

défendre les droits du Siège apostolique en le signant de son sang.⁵²

Pour stimuler l'attachement de ses diocésains au Siège apostolique, le cardinal Léger fait remarquer qu'en déposant sur ses épaules la pourpre romaine qui fait l'envie des autres Eglises,⁵³ le Pape a manifesté sa prédilection pour notre nation. Ce lien nouveau avec Rome, constitue une exigence particulière de foi, d'apostolat et de générosité. Par sa présence et à travers sa personne, l'Eglise sera plus visible, de même que la puissance du Christ qui la dirige par la volonté et l'action de son Vicaire sur la terre.⁵⁴

L'Eglise de Montréal tout entière se trouve associée à l'honneur qui échoit à son pasteur.⁵⁵ L'affection que lui porte le Saint-Père rejaillit sur la personne et sur les oeuvres de tous: peut-on être plus près de l'Eglise qu'au

⁵² Léger, discours à Sainte-Marie-des-Anges, 18 janvier 1953, MDM 24, 91, p. 1428-1429.

⁵³ Léger, alloc. aux Soeurs de Sainte-Anne, 17 février 1953, Annales de la Communauté (A.C.), 24, 239, février 1953, p. 79-80, Archives des Soeurs de Ste-Anne (A.S.S.A.); le Cardinal ne résiste pas à la tentation de faire remarquer que "surtout depuis 6 ans, c'est-à-dire depuis mon arrivée à Rome comme Recteur du Collège canadien," tous les Canadiens ont eu le privilège d'audiences spéciales.

⁵⁴ Léger, message, 15 janvier 1953, op. cit., p. 1414.

⁵⁵ Léger, conférence aux Soeurs de la Providence, 26 février 1953, Petit Journal de la Providence (P.J.P.), 52, 2, février 1953, p. 142: "Je viens vous porter un peu de cet honneur que l'Eglise m'a conféré." Archives des Soeurs de la Providence, (A.S.P.).

moment où le Pasteur revient de Rome imprégné de la
 "dilection du Pape"?⁵⁶

La crainte révérencielle qu'inspire au Cardinal la familiarité dont l'honore le Pape, il l'exprimera devant ses prêtres en évoquant les deux mois durant lesquels il a vécu dans le rayonnement immédiat de l'autorité de la paternité de celui qui l'a reçu deux fois en audience, lui a transmis sa pensée par l'intermédiaire de ses collaborateurs intimes et l'a enfin admis en sa présence lors du consistoire. Cette grâce, il la traduit par ces mots: "admiration et oblation totale."⁵⁷

Le Cardinal a aussi été favorisé des confidences du Pape et il a été témoin de sa souffrance, de sa lassitude et de ses angoisses. Ces confidences, il les reçut comme la grâce suprême de sa visite: en communiant à la souffrance du Vicaire du Christ, il avait l'impression d'entrer dans le mystère de l'agonie du Christ.⁵⁸ Cette attitude ne changera pas. Pendant le Concile, il aura l'occasion de confier ses problèmes à Jean XXIII et formulera ainsi ses

⁵⁶ Léger, alloc., 17 février 1953, op. cit., p. 83, A.S.S.A.

⁵⁷ Léger, alloc., 30 janvier 1953, op. cit., p. 1469.

⁵⁸ Ibid., p. 1470. A plusieurs reprises le Cardinal confiera que maintes fois Pie XII lui avait parlé de sa crainte des jugements de Dieu et de son désir de se réfugier dans la solitude pour s'occuper de son salut et se préparer à paraître devant son Juge; alloc. à la Ligue ouvrière catholique (L.O.C.), 14 mars 1953, Action catholique ouvrière (A.C.O.) 3, 6, juin 1953, p. 286; circ. 9 octobre 1958, MDM 30, 301, p. 4668-4669.

impressions:

Il me permet alors de reposer, comme saint Jean, "in sinu Jesu," et les battements du coeur du Vicaire de Jésus-Christ imprègnèrent dans tout mon être comme un caractère sacramental qui demeurera une source de force qui me permettra, je l'espère, de remplir ma mission pastorale dans une fidélité lucide et humble à la très Sainte et Adorable Volonté de Dieu.⁵⁹

Le sacre à Rome et l'arrivée à Montréal

Dès l'annonce de la nomination du nouvel archevêque, la presse avait transmis les premières réactions du nouveau pasteur: à tous ceux qui lui voulaient du bien il demandait de prier le Seigneur afin que son esprit le remplisse, l'éclaire et le fortifie.⁶⁰ Dans des messages chaleureux, il fait part de ses sentiments et de sa sollicitude: son coeur de prêtre s'est dilaté "à la grandeur de cette Eglise de Ville-Marie" et il voudrait que tous y trouvent une place de prédilection. A l'exemple de saint Paul, son patron et son émule, il assure ses diocésains de son affection et de son dévouement. Au cours de la retraite préparatoire à son sacre, il se met à l'école de saint François de Sales et comprend mieux que jamais l'emprise de la douceur sur les âmes; il vaut mieux annoncer "bellement et bonnement"

⁵⁹ Léger, lettre, 7 octobre 1963, op. cit., p. 681.

⁶⁰ "Que Dieu m'éclaire et me fortifie dit Mgr Léger," La Presse, 27 mars 1950, p. 1.

l'évangile que de préparer de savants panégyriques.⁶¹

Hommages, vœux et félicitations se multiplient à l'adresse du nouvel élu et des délégations se rendent à Rome pour le sacre.⁶² Le journaliste Alfred Ayotte interviewe les parents de Mgr Léger,⁶³ pendant que Gilles Marcotte se dirige vers Rome d'où il fera parvenir une Chronique:

"Lettre de Rome."⁶⁴

Le sacre eut lieu le 26 avril; c'était la plus grande cérémonie religieuse à être tenue à Rome en l'honneur

⁶¹ Léger, visite aux Soeurs Grises, 7 juin 1950, op. cit., p. 297, A.S.G.M.

⁶² "Mgr Paul-Emile Léger," Le Devoir, 27 mars 1950, p. 1; "Félicitations à Mgr Léger," p. 3; "S.E. Mgr P.-E. Léger sera sacré à Rome le 26 avril prochain," *ibid.*, 31 mars 1950, p. 1; "Message de la S.S.J.B. de Montréal à S.E. Mgr P.-E. Léger," *ibid.*, 1 avril 1950, p. 2; "Mgr Léger serait à Montréal en mai. 700 pèlerins du Canada en audience," *ibid.*, 10 avril 1950, p. 1; "Le Conseil municipal rendra hommage à Mgr Léger," *ibid.*, 13 avril 1950, p. 1; "M. J.-M. Savignac représentera la ville de Montréal au sacre de S.E. Mgr Léger," *ibid.*, 14 avril 1950, p. 2; "3 cardinaux, 13 évêques et un grand nombre de Canadiens assistent au sacre de Mgr Léger," *ibid.*, 26 avril 1950, p. 1; "S.S. reçoit en audience privée S.E. Mgr Léger," *ibid.*, 28 avril 1950, p. 1; "Sacre de Mgr Léger à Rome, le 26 avril," La Presse, 31 mars 1950, p. 1; "Hommages et vœux de la S.S.J.B. de Montréal à S.E. Mgr Léger," *ibid.*, 1 avril 1950, p. 38; "Les félicitations du clergé à NN. SS. Léger et Charbonneau," *ibid.*, 1 avril 1950, p. 37; "Sacre de Mgr Léger demain," *ibid.*, 25 avril 1950, p. 1; "Imposante cérémonie canadienne à Rome," *ibid.*, 26 avril 1950, p. 1; "Mgr Léger reçu chez M. J. Désy," *ibid.*, 27 avril 1950, p. 1; "Audience du Pape à Mgr P.-E. Léger," *ibid.*, 28 avril 1950, p. 1.

⁶³ Alfred Ayotte, "Le futur archevêque, à 15 ans, dit à son père: 'Papa, je vais faire un prêtre!'" La Presse, 27 mars 1950, p. 1.

⁶⁴ "De Montréal à Rome à bord du 'Canadian Pilgrim'," Le Devoir, 29 avril 1950, p. 3; "Au sacre de S.E. Mgr Léger," *ibid.*, 1 mai 1950, p. 3; "C'est une grande douleur pour nous que de voir partir Mgr Léger" (S.S. Pie XII), *ibid.*, 2 mai 1950, p. 1.

d'un Canadien depuis 1913, alors que Mgr Thomas McNally y était sacré évêque de Calgary.⁶⁵ Trois cardinaux, treize évêques et un nombre imposant de Canadiens qui s'étaient rendus à Rome à l'occasion de l'Année Sainte, y participèrent. Des représentants des divers pouvoirs civils s'y trouvaient aussi: M. Jules Léger, frère du nouvel évêque et secrétaire du premier ministre Louis S. St-Laurent, S.E. M. Jean Désy, ambassadeur du Canada en Italie qui représentait officiellement le Canada, M. Paul Sauvé, représentant du premier ministre Duplessis, M. Jean-Marie Savignac, délégué de la ville de Montréal et M. Alexandre Gérin-Lajoie de l'Université de Montréal. Ce jour-là, à midi, tous les carillons de Montréal sonnèrent en l'honneur du nouvel archevêque.

Tandis que les journalistes sont frappés par le faste imposant des cérémonies romaines et par le caractère fraternel de ces grands rassemblements où se coudoient des peuples hier ennemis, l'archevêque de Montréal, tout entier à l'événement spirituel dont il est le centre, souligne la simplicité et l'austérité du sacre d'un évêque à Rome en ces années d'après-guerre. Il confiera être entré dans l'église de Ste-Marie-des-Anges à sept heures trente et n'avoir relevé les yeux qu'à dix heures quarante, pris par la grandeur et la majesté de la cérémonie, subjugué par la force, la

⁶⁵ "Mgr Léger, à 46 ans, est devenu le chef spirituel de 1,000,000 de catholiques," Le Canada, 27 avril 1950 (coupure conservée aux Archives de la Ville de Montréal, "Cardinal Léger"), Archives de l'Hôtel-de-Ville de Montréal, (A.H.V.M.).

puissance et la gravité du consécrateur, le cardinal Piazza.⁶⁶ On comprend mieux alors le sens des paroles qu'il adressait aux journalistes à son arrivée à Montréal:

J'arrive avec une âme neuve, avec un coeur neuf, avec le désir de faire rayonner la charité de Notre-Seigneur, l'unique remède que le monde attend aujourd'hui. Après 4 ans en France, 6 ans au Japon, 7 ans de paroisses et quelques années à Rome, je suis plus convaincu que jamais que le remède au salut du monde, c'est la charité! La charité sauvera le monde!⁶⁷

Les journaux feront écho aux propos de Pie XII qui voit avec douleur partir celui qu'il honore de son amitié:

C'est une grande douleur pour nous que de voir partir Mgr Léger, car il faisait très bien à Rome. C'est une grande douleur, vraiment, une douleur profonde. Mais nous sommes heureux d'en faire don à votre beau diocèse de Montréal.⁶⁸

Ce geste impressionna, et dix ans après, on en faisait encore la mémoire.⁶⁹

Arrivé à Montréal le 16 mai, le nouvel archevêque réserve sa première visite à ses parents qui résident chez les Soeurs Grises de Montréal. Deux cérémonies sont prévues

⁶⁶A. Ayotte, "La charité, seul remède, déclare S.E. Mgr Léger," La Presse, 17 mai 1950, p. 31.

⁶⁷Ibid.

⁶⁸G. Marcotte, 2 mai 1950, op. cit.; "Regrets du Pape," La Presse, 8 mai 1950, p. 13; La Croix de Paris le rapportera également, MDM 21, p. 62.

⁶⁹"Il y a dix ans, Pie XII nous faisait don de Mgr P.-E. Léger," Annales de la Réparation, mai 1960, p. 137-138.

pour les deux jours suivants. Mercredi, le 17 a lieu l'intronisation liturgique officielle sous la présidence du Délégué apostolique, Mgr Ildebrando Antoniutti. Des milliers de personnes, fidèles et personnages officiels, viennent offrir à leur chef spirituel "l'hommage de leur allégeance."⁷⁰ Le mot de bienvenue de Mgr Chaumont souligne le lien d'amitié qui unit Pie XII au nouvel archevêque et salue ce dernier comme son messager et son familier.⁷¹ Dans une intervention à la radio, Mgr Léger en appellera à l'esprit des fondateurs de Ville-Marie.

Montréal; écoute ce soir la voix de ton Père dans le Christ. Tu es devenue l'une des plus grandes Cités du monde. Tu es belle, tu es laborieuse, tu possèdes la science et la richesse, mais as-tu conservé l'esprit de tes fondateurs? Ceux-là mêmes qui, en ce 17 mai 1642 accomplissaient le premier geste des fondateurs en veillant auprès de l'Eucharistie consacrée le matin. Il ne faudrait pas que les feux qui s'allument le soir dans tes rues bruyantes te fassent oublier le ciel! Montréal douaire de la Vierge! Puisses-tu écouter celui qui vient au nom du Seigneur et qui t'apporte la Paix du Christ, celle que le monde ne peut te donner.⁷²

Le jeudi, 18 mai, fête de l'Ascension, c'est l'historique église de Notre-Dame de Montréal qui sera l'hôte du nouveau pasteur pour une messe solennelle à laquelle est invité le Tout-Montréal catholique, les représentants des

⁷⁰Réception de son Excellence Mgr Paul-Emile Léger, MDM 21, p. 15.

⁷¹Mgr C. Chaumont, 17 mai 1950, op. cit., p. 19.

⁷²Léger, alloc. radiophonique, 17 mai 1950; MDM 21, 3, p. 58-59.

communautés religieuses, de l'Action catholique, des associations pieuses et nationales, sans oublier le maire de la ville. A cette foule rassemblée, Mgr Léger déclare venir "prendre en main les destinées de l'Eglise de Ville-Marie."⁷³

En évoquant ensuite la cérémonie de son sacre, il insistera sur le caractère spirituel de cet événement et se présentera comme une créature nouvelle. Ce prêtre, dira-t-il en parlant de lui-même, "a senti passer sur lui le souffle de l'Esprit-Saint"; la parole créatrice de Dieu est descendue sur lui, elle est entrée dans les fibres de son être pour en faire un évêque.⁷⁴

Ainsi revêtu d'une gloire qui lui vient d'en-haut, Mgr Léger rapproche tout naturellement l'expérience exaltante qu'il vit depuis quelques semaines du mystère liturgique de l'Ascension qui se célèbre ce jour-là. Il y reviendra au moins à trois reprises, dans ses discours des 17 et 18 mai et dans sa première lettre pastorale:

Nos très chers frères, c'est dans cette vision du ciel, au jour de l'ascension, que Nous sommes arrivés [sic] au milieu de vous. Nous serions peut-être tenté, comme les premiers apôtres, de demeurer dans cette contemplation, les yeux fixés sur le Christ

⁷³"Le sacre et l'intronisation de S.E. Mgr P.-E. Léger--A l'église Notre-Dame," MDM 21, p. 69. On s'explique mal comment une telle réception ait pu passer inaperçue parmi les anglophones et amené un journaliste du Maclean's à écrire en 1953, "When he reached Montreal he hurried secretly into his vast palace. . . . A few days later the city found itself possessed of a hornet of zeal and energy," M. Porter, op. cit., p. 12.

⁷⁴Ibid., p. 70.

Glorieux et Immortel. Non! Nous écouterons la voix de l'ange et Nous descendrons de la montagne sainte pour combattre avec vous contre les forces du mal.⁷⁵

3. "Prince et pasteur"

Une nouvelle ascension

Issu d'un milieu simple et modeste, Mgr Léger fut appelé à occuper successivement divers postes de confiance; la charge pastorale paraissait devoir être le couronnement de sa carrière. L'annonce de son élévation au cardinalat lui parut une ultime ascension dont il vécut le rituel sur un mode dramatique. La situation internationale et l'enthousiasme populaire allaient favoriser cette attitude.⁷⁶ Des dizaines de lettres et de télégrammes lui parviendront durant plus de deux mois des milieux les plus divers; le Congrès juif aussi bien que le Conseil municipal lui offrirent leurs félicitations.⁷⁷ Ces hommages étaient souvent accompagnés

⁷⁵ Léger, lettre pastorale, 17 mai 1950; MDM 21, 1, p. 39.

⁷⁶ Léger, alloc. à l'église nationale canadienne à Rome, 18 janvier 1953, MDM 24, 91, p. 1421; alloc. lors de la remise du chapeau cardinalice, 16 janvier 1953, MDM 24, 91, p. 1410-1411.

⁷⁷ "Hommages du Conseil au cardinal Léger," Le Devoir, 4 décembre 1952, p. 1; "Félicitations du Congrès juif au cardinal Léger," La Presse, 22 décembre 1952, p. 25.

de dons précieux.⁷⁸

Mgr Léger était très sensible aux honneurs; les clercs, les laïcs et les journalistes qui l'ont approché s'accordent pour relever ses aptitudes pour l'effet théâtral et son goût pour le faste et la gloire. Il y évoluait avec aisance et dignité. Une certaine vanité paraît être la rançon inévitable de l'exercice d'une fonction conçue comme exigeant une telle dépossession de soi que celui qui en est investi en arrive à parler de lui comme d'une autre personne. La dignité qui lui a été conférée lui impose le devoir de devenir un instrument objectif de l'Eglise:

Je suis obligé de faire des actes de foi pour moi-même à certaines heures; je suis obligé de concentrer mon attention pour me rappeler à moi-même que je suis devenu un ouvrier plus dévoué, plus consacré à l'oeuvre de la Rédemption. Cette dignité et cette responsabilité exigent un don total de toute ma personne, de toute mon activité à la sainte Eglise de Dieu.⁷⁹

Se rappelant que la dignité cardinalice a été illustrée au cours des siècles par le génie et la sainteté,⁸⁰

⁷⁸ "Remise au Cardinal d'une oeuvre d'art française," (il s'agit d'un vitrail donné par l'ambassadeur de France au Canada), La Presse, 11 septembre 1953, p. 23; "Cape d'hermine pour le Cardinal," (il s'agit d'un don du député de Mercier, M. Gérard Thibault et de son frère, fourreurs de profession), Montréal-Matin, 19 juin 1954, coupures de journaux, A.H.V.M.

⁷⁹ Léger, alloc. à la Maison-mère des Soeurs Grises, 17 avril 1953, A.S.G. 77, 8, mars-avril 1953, p. 808, A.S.G.M.

⁸⁰ Léger, alloc. au Canadian Club, 30 mai 1953, MDM 24, 101, p. 1624.

le nouveau Cardinal cherche dans l'humilité et la spiritualité à combler l'écart entre cette double conscience qu'il doit assumer. Il reçoit l'annonce du choix du Saint-Père comme une annonciation et espère bien l'avoir acceptée avec la même simplicité que Marie recevant le message de Dieu à Nazareth.⁸¹ Cette grâce, il ne la voit pas comme une récompense, mais comme une invitation à travailler davantage et à se donner encore plus complètement au travail apostolique. Il exprime ainsi les sentiments qui l'animent lors de la remise officielle du "biglietto" au Collège canadien:

Sa Sainteté a bien voulu me désigner, et, selon une expression très énergique de la prière que nous récitons tous les matins au séminaire: "Il s'est appliqué à mon pauvre néant pour y former cet être de gloire" que votre message annonce.⁸²

Il rappellera avec une évidente satisfaction qu'on a dit à Rome que l'archevêque de Montréal était allé recevoir le chapeau avec les mêmes attitudes qu'un séminariste qui reçoit la tonsure: "On ne pouvait pas lui adresser un compliment plus désiré," commente-t-il.⁸³

⁸¹ Léger, alloc., 17 février 1953, op. cit., p. 78, A.S.S.A.

⁸² Léger, alloc., 12 janvier 1953, op. cit., p. 1404.

⁸³ Léger, alloc., 30 janvier 1953, op. cit., p. 1471. Cette attitude n'échappa pas à certain chroniqueur qui note que le Cardinal répond "toujours en détournant l'attention de sa propre personne, en attribuant aux mérites des autres la dignité dont il jouit," Culture 14, 1, mars 1953, p. 72.

Ce choix ne doit pas être attribué à l'excellence de ses mérites. Il relève de la volonté souveraine du Pape⁸⁴ et de sa bienveillance envers l'Eglise et la nation canadienne.⁸⁵ Le Pape aime les Canadiens-français d'un amour si particulier que les Romains l'ont remarqué et en ont éprouvé un peu de jalousie.⁸⁶ En évoquant la tradition chrétienne occidentale, le Cardinal affirme que ce sont les grandes fidélités catholiques, missionnaires, françaises, canadiennes et québécoises que le Pape a voulu honorer en déposant sur ses épaules un manteau de gloire assez large pour couvrir à la fois la Métropole et la Capitale, la Province et le pays.⁸⁷ Le Pape lui fera don d'une croix pectorale et ne le laissera pas partir sans avoir fait l'éloge des oeuvres qu'il a entreprises en faveur des plus

⁸⁴ Léger, réponse à l'hommage de Mgr M. Roy, 9 février 1953, MDM 24, 92, p. 1509.

⁸⁵ Léger, lettre de Rome à ses diocésains, 24 décembre 1952, MDM 23, 90, p. 1388; alloc. 12 janvier 1953, op. cit., p. 1405. Sa réaction avait été la même alors que Pie XII lui fit don de l'anneau pastoral qu'il portait depuis 12 ans, "Emotions ressenties par S.E. Mgr P.-E. Léger durant les fêtes de Rome--Le Pape fait don de son anneau à Mgr Léger," La Presse, 29 novembre 1950, p. 17.

⁸⁶ Léger, alloc., 17 février 1953, op. cit., p. 79-80. "Et surtout depuis six ans, c'est-à-dire depuis mon arrivée à Rome comme Recteur du Collège canadien, jusqu'à cette dernière visite de janvier, je sais que tous les Canadiens . . . ont eu le privilège d'audiences spéciales," A.S.S.A.

⁸⁷ Léger, alloc. au Palais Montcalm à Québec, 9 février 1953, MDM 24, 92, p. 1500.

démunis.⁸⁸

Devenu la "créature" du Pape qui l'honore du doux titre de "cher fils,"⁸⁹ le nouveau Cardinal est investi d'un charisme qui, s'il n'ajoute rien à la plénitude du sacerdoce de l'évêque, le lie cependant plus étroitement à la personne du Pape en vertu du serment prononcé, l'équivalent d'un vœu de dévouement total.⁹⁰ Il considère sa promotion au cardinalat comme complémentaire de son épiscopat⁹¹ et insiste sur le caractère "encore plus surnaturel" que revêtira désormais sa mission. Il est doublement l'envoyé du Siège apostolique, comme évêque et comme cardinal. A ce dernier titre, il partage d'une certaine façon avec le Pape la responsabilité du gouvernement de toute l'Eglise.⁹² Il devient aussi son collaborateur intime et diligent et se considère investi d'une responsabilité terrible face à l'athéisme en pleine expansion.⁹³

L'honneur qui lui échoit le fait participer au caractère royal de la papauté et devient le symbole d'une

⁸⁸"Bel éloge du cardinal Léger par le Pape, en dernière audience," Le Devoir, 19 janvier 1953, p. 3; "Croix pectorale, don de Pie XII," La Presse, 3 février 1953, p. 13.

⁸⁹Léger, alloc., 9 février 1953, op. cit., p. 1509.

⁹⁰Léger, alloc., 30 janvier 1953, op. cit., p. 1470.

⁹¹Léger, alloc. à l'Oeuvre des Vocations, Bulletin de l'Oeuvre des vocations (B.O.V.), 2, no 8, 2 février 1953, p. 7, Archives de l'Oeuvre des vocations (A.O.V.).

⁹²Léger, alloc., 30 janvier 1953, op. cit., p. 1468.

⁹³Léger, alloc., 16 janvier 1953, op. cit., p. 1410.

participation plus active à l'œuvre rédemptrice.⁹⁴ La perspective de la croix, de la souffrance et même de l'effusion du sang est constamment évoquée. C'est en signe de pénitence, au souvenir des trois cardinaux absents, que le Pape a voulu dépouiller la cérémonie romaine de tout faste et qu'il a remplacé le rouge des cardinaux par la couleur violette.⁹⁵ Il se déclare prêt, comme les archevêques de Budapest, de Zagreb et de Varsovie, à souffrir la prison, s'il le fallait.⁹⁶

C'est à lui, le Cardinal en est bien conscient, que la ville et le diocèse sont redevables de l'honneur qui rejaillit sur eux. Cette fierté lui aurait fait commettre certains impairs lors de la réception que lui réserva la ville de Québec. Tout entier à l'euphorie de la gloire, il aura mal mesuré la susceptibilité d'une population frustrée d'avoir perdu "son" cardinal, et peut-être un peu trop insisté sur la gloire qui en revenait à Montréal. Il dira que la capitale l'avait reçu "avec toute la chaleur et l'entrain que lui ont appris les nombreuses générations qui ont admiré dans les murs de la vieille citadelle la pourpre romaine."⁹⁷ L'opinion publique répondra qu'elle préférerait

⁹⁴ Léger, lettre à Madame Madeleine Sénécal, 12 décembre 1952, Archives personnelles.

⁹⁵ Léger, alloc. chez les Pères du St-Sacrement à New-York, 28 janvier 1953, Album Le Cardinal Paul-Emile Léger, (Montréal: Fides, 1953), p. 72.

⁹⁶ Léger, alloc. au club Richelieu-Montréal, 2 février 1953, MDM 24, 93, p. 1531-1532.

⁹⁷ Léger, alloc. 9 février 1953, op. cit., p. 1499;

un archevêque "Roy" qu'un cardinal "Léger"!

Un "accueil tout à fait royal"⁹⁸

L'arrivée du Cardinal à Montréal donna lieu à des manifestations grandioses et chaleureuses. Le maire de la ville invite ses concitoyens à décorer et à pavoiser édifices et demeures et à laisser drapeaux, écussons et décorations bien en évidence durant quatre jours, "afin que Son Eminence se rende compte de la vive satisfaction de notre population."⁹⁹ On installera des haut-parleurs, la presse et la télévision seront au rendez-vous. Le train et la limousine à toit transparent spécialement aménagés pour la visite de la Reine seront mis à la disposition du prince de l'Eglise. Il est accueilli aux frontières canado-américaines et des milliers de personnes se sont déplacées pour venir lui manifester leur vénération, leur affection et leur allégresse.¹⁰⁰ Massée dans la cathédrale, dans le square Dominion et dans les rues adjacentes, la foule se met à réciter le chapelet, "ce chapelet, commente un journaliste, sous le signe duquel le cardinal Léger a inauguré son épiscopat à Montréal, redevenue

une publication montréalaise soulignera aussi ce transfert et titrera: "Un ami personnel du Pape devient Cardinal du Québec," Métropole 1, 1, janvier 1953, p. 4-6 (éd. Métropole Inc. dir. Fernand Lacroix), A.H.V.M..

⁹⁸ Culture, op. cit.

⁹⁹ "Le maire Houde demande de pavoiser durant quatre jours," Le Devoir, 24 janvier 1953, A.H.V.M.

¹⁰⁰ J.-Marc Léger, "Un accueil tout à fait sans précédent," La Presse, 30 janvier 1953, p. 1, 31.

grâce à lui une grande cité mariale." Gagné par l'émotion et l'enthousiasme de la foule, le chroniqueur écrira:

Ville-Marie! Tel est le nom qui spontanément vient aux lèvres pour désigner la grande cité, née d'un acte de foi, il y a plus de 300 ans. . . . Ville-Marie, vraiment, car en cet instant, comme S. Eminence le proclamerait, la métropole retrouve la plénitude spirituelle de cette appellation. Ils sont là les descendants des pionniers pour témoigner, ce soir, de leur fidélité, selon les mêmes mots et avec la même ferveur qu'il y a trois siècles.¹⁰¹

Un autre journaliste décrira l'événement en ces termes:

Malgré une bise humide et froide descendant du Mont-Royal, soufflant par intermittence sur le vaste quadrilatère du square Dominion et tourbillonnant sur le parvis de St-Jacques, la véritable mer humaine, sombre dans le soir et un peu figée par l'hiver aux abords de la gare Windsor, tout le long du parcours et devant la cathédrale, s'anima soudain, se gonfla, déborda pour briser les cordons de policiers et déferler des trottoirs vers la limousine à la toiture transparente qui montait lentement dans la rue. . . . Dès l'instant où, sur le portique de la gare, apparut la chatoyante tunique écarlate du cardinal Léger . . . l'ovation émouvante et spontanée qui avait surgi de la foule s'était communiquée, en grandissant et en prenant des formes diverses, aux spectateurs voisins et, avec une ampleur soutenue, s'était déroulée parallèlement à la montée du cortège rue Windsor et le long du square Dominion.

Ce fut une clameur persistante à travers laquelle on entendait des "Vive le Cardinal! . . . Vive le Pape! . . . On veut le Cardinal! . . . Donnez-nous votre bénédiction! . . ." La spontanéité et la grandeur de l'accueil offert par la population n'ont nullement semblé atteintes par le retard forcé apporté à la manifestation ni par le froid, vif par moments, qui marquait la soirée.¹⁰²

¹⁰¹ Ibid.

¹⁰² Jean Boucher, "Tout Montréal se presse à l'arrivée du Cardinal," La Presse, 30 janvier 1953, p. 47.

Une foule l'attendra aussi aux abords de l'Hôtel-Dieu où le Cardinal se rendit visiter sa mère qui y était hospitalisée. Des milliers de voix scandant: "On veut le Cardinal! On veut le Cardinal!", il dut répondre de nouveau aux acclamations, aux vivats et aux applaudissements pendant que les policiers parvenaient avec peine à lui frayer un passage.¹⁰³ Le Cardinal interprétera cette réaction populaire comme une prise de conscience collective de fraternité et comme un acte de foi: "Ils s'apercevaient qu'ils avaient le même Père."¹⁰⁴

La population montréalaise n'en était pas à sa première manifestation d'enthousiasme. Henri Bourassa avait été promené dans les rues de la ville par des étudiants en délire; Camillien Houde rendu à la liberté fut accueilli chaleureusement par ses concitoyens. Mais c'était la première fois qu'un homme d'Eglise en était l'objet. Un même enthousiasme soulève toujours la foule à l'arrivée d'un club sportif triomphant. La personnalité et le magnétisme du Cardinal auront trouvé le chemin du coeur des Montréalais. Comme l'avait bien perçu l'éditorialiste Gérard Filion, il s'agissait d'un choix populaire et du couronnement d'une carrière foudroyante.¹⁰⁵

¹⁰³"La visite du Cardinal à sa vénérée mère," La Presse, 30 janvier 1953, p. 31.

¹⁰⁴Léger, alloc. à la J.O.C., 1 février 1953, 3,3, mars 1953, p. 143.

¹⁰⁵"S.E. le Cardinal Léger," Le Devoir, 1 décembre 1952, p. 4.

Le journaliste Maurice Huot témoigne de la fierté des Montréalais d'avoir un cardinal. Ils avaient la nette impression de posséder le chef dont ils avaient réellement besoin, que le diocèse était bien repris en main. Mais il souligne qu'il s'agissait là d'une des dernières grandes manifestations du triomphalisme de l'Eglise.¹⁰⁶ Déjà des résistances étaient perceptibles, et l'heure n'est pas loin où les rassemblements se feront autour de causes à défendre, de revendications sociales à proclamer plutôt qu'autour d'un homme. Bien d'autres signes d'évolution allaient le confirmer. De son côté, le P. Legault estime que, "par une certaine pente de son tempérament," le cardinal Léger était très porté à copier le style triomphaliste du milieu romain fortement marqué par la personnalité presque surhumaine de Pie XII.¹⁰⁷

C'est dans ce climat qu'il faut replacer la célèbre exclamation du Cardinal en réponse au discours de bienvenue du Maire:

Montréal, ô ma ville, tu as voulu te faire belle pour recevoir ton Pasteur et ton Prince! Tu as gardé de tes origines, ce sens de la grandeur et de la chevalerie, qui se traduit aux grandes heures de ton histoire par une attitude de fierté qui fait de toi l'un des points du monde où il fait bon habiter.¹⁰⁸

¹⁰⁶ M. Huot, entrevue citée.

¹⁰⁷ E. Legault, entrevue citée.

¹⁰⁸ Léger, alloc. à la gare Windsor, 29 janvier 1953, MDM 24, 91, p. 1448.

Reprise à la cathédrale, cette acclamation devint: "Oh mon Eglise, mon Epouse, tu as revêtu ta robe de fiancée pour recevoir ton Pasteur et ton Père!"¹⁰⁹ Certains milieux furent agacés d'une telle ostentation; le film de cet épisode présenté dans un cinéma de l'ouest de la ville y aurait été hué. Mais les journalistes, accordés aux impulsions de la foule, y voyaient "un show comme d'habitude." Ceux qui avaient suivi le cardinal Villeneuve, surnommé "Kid Kodak" par certains, étaient familiers de ce type d'intervention voyante. Le sobriquet passera au nouveau Cardinal.¹¹⁰

Si, bien entendu, les milieux hostiles à l'Eglise ont grincé des dents devant un tel triomphalisme, les milieux cléricaux eux-mêmes ne s'y ralliaient pas d'emblée. Pendant que l'abbé Charles-Emile Gadbois composait la chanson "Vive notre Cardinal!"¹¹¹ certains s'amusaient des formules pompeuses tandis que les plus clairvoyants déploraient que le

¹⁰⁹ Léger, alloc. à la cathédrale, 29 janvier 1953, MDM 24, 91, p. 1448.

¹¹⁰ M. Huot, entrevue citée.

¹¹¹ "Un hommage public au cardinal," Le Petit Journal, 15 février 1953. La chanson composée sur l'air: "Partons la mer est belle" comprenait 3 couplets sur les thèmes de la dévotion à Marie, du Foyer de charité et de la collaboration; le refrain en était:

L'Eglise et la Patrie	Vivez longtemps sur terre
Exultent de bonheur	Apôtre au coeur ardent
Le ciel nous gratifie	Sous ce manteau de Vère
D'un Prince et d'un Pasteur	Gardez tous vos enfants.

Le conseiller municipal Marcel Lafaille en avait fait distribuer gratuitement des exemplaires dans les écoles des quartiers de l'ouest de la ville.

Cardinal n'ait pas été conscient du caractère intempestif de ces déclarations.

Devant les plus hautes autorités religieuses et civiles¹¹² rassemblées à Notre-Dame pour une réception solennelle, le Cardinal se présente comme celui que leur cœur désirait.¹¹³ L'hommage que lui rendent les hommes publics constitue, selon lui, une preuve non équivoque de "l'allégresse canadienne" et un témoignage d'approbation pour l'oeuvre civilisatrice poursuivie par le Pape. Il profite de l'occasion pour les inviter à se tourner vers Rome, à l'écouter et à la suivre.¹¹⁴ La docilité qu'il espère d'eux doit aller jusqu'à l'assentiment à certains points de la pratique chrétienne: foi en Dieu, responsabilité à l'égard des autres, recours aux sacrements, à la prière et au sacrifice.¹¹⁵ La soumission à l'Eglise pourra seule sauver le monde du péril communiste et c'est pour accomplir cette tâche que le Saint-Père l'a envoyé.¹¹⁶

Le Cardinal sent chanter en lui le Magnificat des promesses; si le Seigneur a fait de grandes choses en lui,

¹¹² Le Délégué apostolique, une quarantaine d'évêques francophones et anglophones du Canada, le Lieutenant-gouverneur de la province de Québec, un représentant personnel du Premier ministre du Canada.

¹¹³ Léger, alloc. à Notre-Dame, 1 février 1953; MDM 24, 91, p. 1488.

¹¹⁴ Ibid., p. 1489.

¹¹⁵ Ibid., p. 1491-1493.

¹¹⁶ Ibid., p. 1494.

c'est qu'il veut par lui, "rassasier de biens les affamés." S'il se rend au désir des militants d'Action catholique et consent, durant deux heures, à leur faire "baiser cette pourpre romaine, couleur du sang versé," c'est qu'il espère, par ce contact, les unir plus intimement à l'Eglise.¹¹⁷

4. Une politique de présence et d'intervention

Au service d'une mission transcendante

La gloire qui entoure les ascensions successives de l'archevêque de Montréal flatte aussi bien sa fierté légitime que sa vanité; le caractère transcendant des fonctions auxquelles il est appelé la légitime et la justifie. N'avait-il pas dit aux Soeurs Grises, peu de temps après son arrivée à Montréal que lorsqu'elles sont auprès de leur évêque, elles se rapprochent du Père des cieux, puisque deux degrés seulement les en séparent: le Pape et leur évêque!¹¹⁸

Cette transcendence fortement mise en lumière et constamment rappelée désamorce, d'une certaine façon, la vanité: les honneurs ne sont qu'un moyen plus efficace au service de sa mission. Si les tentations de vaine gloire se présentent--et il y succombe à l'occasion--il est constamment ramené par

¹¹⁷ Léger, alloc. aux militants d'Action catholique, 17 février 1953, Action catholique de Montréal (A.C.M.) 9, 8, avril 1953, p. 499; alloc., 15 février 1953, op. cit., p. 79, A.S.S.A.

¹¹⁸ Léger, alloc., 7 juin 1950, A.S.G., op. cit., p. 298, A.S.G.M.

là même à sa fonction de représentant du Pape et à son rôle de pasteur. C'est son désir d'affirmer les droits de Dieu, de promouvoir la pensée de l'Eglise et de témoigner de sa sollicitude envers tous les hommes sans exception, qui lui fait accepter les invitations, d'où qu'elles viennent.¹¹⁹ Mais il craint de lier l'Eglise à des causes terrestres et s'inquiète de certaines invitations qui pourraient venir de groupes qui chercheraient à exploiter sa présence pour faire triompher des "causes mesquines."¹²⁰

Professionnels, industriels et universitaires, clubs sociaux, commerciaux et syndicats, militants d'Action catholique, religieuses, scouts ou croisés l'inviteront tour à tour. Il n'est pas de rassemblements populaires, de congrès, de célébrations nationales ou religieuses qui ne fassent appel à lui. L'archevêque de Montréal se fait un devoir d'y apporter le message et la présence de l'Eglise. Une fois devant un auditoire, la magie de la communication opère. Le Cardinal est à l'aise devant une foule et il se laisse facilement prendre au jeu, communiant chaleureusement avec le groupe dès qu'il le sent accordé à sa parole. Il devient alors intarissable. Les archives de l'Oratoire St-Joseph ont conservé l'écho de certaines veillées de prières

¹¹⁹ Léger, conférence à l'Association Professionnelle des Industriels (A.P.I.), 11 mars 1952, MDM 23, 67, p. 1005.

¹²⁰ Léger, alloc. à la Chambre de Commerce des Jeunes, 9 juin 1953, MDM 24, 113, p. 1717-1718; sermon à l'ouverture des tribunaux, 14 septembre 1953, MDM 24, 126, p. 1841.

où le Cardinal s'abandonne à l'inspiration du moment pour improviser avec bonheur ou se laisser aller à l'émotion et aux confidences. Au cours d'une de ces improvisations qui s'était poursuivie jusqu'à deux heures du matin, il avoue avoir passé "une nuit qui tenait plus du ciel que de la terre." Plusieurs fois il pleure d'émotion à la vue de la foule nombreuse et recueillie:

Je vous parlerais encore si je ne craignais d'abuser de vous. Que voulez-vous? ce soir, ce n'est pas seulement votre archevêque qui vous a parlé, c'est votre père et un père trouve toujours quelque chose à dire à ses enfants; ce n'est pas ma tête qui a dicté les paroles que je vous ai adressées, c'est mon coeur, et le coeur de celui qui aime véritablement est une source inépuisable . . .¹²¹

Dés tâches nombreuses l'attendent chaque jour.¹²² Ses journées sont partagées entre sa fonction administrative, ses tâches liturgiques et les rencontres avec les groupes qui l'invitent ou qu'il décide de visiter. Il peut compter sur un ou deux secrétaires pour filtrer les appels téléphoniques et sur un secrétariat composé de trois personnes.¹²³ Il peut aussi compter sur les services d'une religieuse de la Congrégation des Saints Noms de Jésus et de Marie qui agit comme chercheuse.

¹²¹Léger, alloc. fête du Sacré-Coeur, 1 juin 1951, L'Oratoire, juillet-août 1951, p. 18.

¹²²Léger, sermon à un ralliement de la J.E.C., 30 avril 1955, texte dact. JS C L3499(5), p. 5, Archives de l'Oratoire St-Joseph (A.O.S.J.).

¹²³"Entretien d'été," 28 juillet 1967, Radio-Canada 670728-2, Archives de Radio-Canada (A.R.C.).

Cette politique de présence est sous-tendue par le souci de rejoindre personnellement ceux qu'il rencontre. A l'exemple de Pie XII, il tâche de s'adapter à leur personnalité et de les provoquer à l'action, qu'il s'agisse d'une action harmonisée aux objectifs qu'ils poursuivent, ou d'une action dont l'urgence sociale lui paraît s'imposer et qu'il leur suggère. Quantité d'oeuvres ou d'initiatives ont ainsi vu le jour; le Cardinal savait parler à l'oreille attentive et bienveillante de ses auditeurs.

Les journalistes

Dès son arrivée en 1950, Mgr Léger rencontre les journalistes au cours d'une conférence de presse qui se tient à l'archevêché. Après avoir présenté son anneau épiscopal à baiser, il se prête avec bonne grâce à l'objectif des caméras, répond aux questions et déclare que cette initiative nouvelle pourrait peut-être se renouveler "selon les circonstances."¹²⁴ Les journalistes apparaissent hésitants, impressionnés sans doute par la solennité du cadre de l'entrevue. A lire leurs comptes rendus, on constate qu'ils n'ont pas réussi à obtenir des réponses très éclairantes à certaines questions brûlantes:

--Arrivez-vous, Monseigneur, avec un programme d'action tout tracé, avec des idées bien précises sur l'Université de Montréal ou sur d'autres problèmes importants? ose demander un journaliste.

¹²⁴La Presse, 17 mai 1950, p. 31, op. cit.

--Je vais vous répondre, dit-il, par un mot de saint François de Sales: "C'est la première année qui nous apprend quoi faire la deuxième."¹²⁵

Il n'existe pas alors de politique précise touchant les rapports entre la presse et l'archevêché. On n'en perçoit pas encore la nécessité avec évidence. Le Cardinal avouera en 1962 qu'à ses débuts, la hardiesse des photographes qui le suivaient à la trace l'agaçait et l'incitait à fulminer intérieurement contre eux, jusqu'au jour où l'un d'eux, après avoir obtenu de prendre une autre photo, le remercia en lui disant que grâce à elle, il pourrait acheter une plus belle robe de première communion à sa petite fille. Cet incident lui servit de leçon, et jamais plus il ne se montra réticent.¹²⁶ Il évoque l'exemple de Jésus pour se rassurer. Il n'a pas dédaigné la table des grands de ce monde et si la photographie avait existé, les journaux d'alors se dit-il convaincu, en auraient publié le cliché. Mais, avoue-t-il, cela représente une mince consolation pour un évêque obligé de "se soumettre aux usages de son siècle." Sa position reste vulnérable, mais le Maître n'a-t-il pas donné des leçons d'humilité alors même qu'il occupait la place d'honneur?¹²⁷

¹²⁵ Ibid.

¹²⁶ "Bénédiction des athlètes--'Les échecs d'un club souvent attribuables à un égoïste,' (S.E. le card. Léger)," La Presse, 28 décembre 1962, p. 18.

¹²⁷ Léger, alloc. aux membres de la Garde d'Honneur à l'Oratoire, 18 septembre 1955, texte dact. JS C L3499(9), p. 1-2, A.O.S.J.

Au fil des années, le Cardinal se prêtera à des interviews ou admettra dans l'intimité de ses bureaux et de ses appartements, les correspondants de publications canadiennes ou étrangères: Maclean's Magazine,¹²⁸ La Croix de Paris,¹²⁹ Ma Paroisse,¹³⁰ Liberty,¹³¹ The Sign,¹³² La Presse,¹³³ America,¹³⁴ Le Maclean,¹³⁵ Weekend Magazine,¹³⁶

¹²⁸M. Porter, op. cit., p. 12-13, 70-72; "Portrait," 9 mai 1959, p. 20; P. Gzowski, "Cardinal and his Church in a year of conflict," 14 juillet 1962, p. 13-15, 39-41; "Karsh photographs Card. Léger celebrating the Mass," 27 février 1960, p. 19-23.

¹²⁹26 octobre 1954, La Croisade Eucharistique (C.E.) 5, 4, décembre 1954, p. 87; "Dans une entrevue à La Croix de Paris le Cardinal parle du Canada," 24 et 26 novembre 1962, dont le texte intégral est paru dans La Presse 15 décembre 1962, p. 16.

¹³⁰Réal Lebel, s.j., "Le Cardinal de tous les jours," Ma paroisse, mai 1956, p. 18-19.

¹³¹Emile Castonguay, "French-Canada's Cardinal Léger: 'Censorship is explosive'," Liberty, mai 1956, p. 20-82.

¹³²Douglas Roche, "Cardinal of Charity," The Sign, novembre 1957, p. 49-52.

¹³³M. Adam, "Prince de l'Eglise, le card. Léger vit comme un modeste prêtre," La Presse, section rotogravure, 19 août 1961, p. 2-5, 24-31; "Le cardinal: retour d'Afrique," ibid., 22 février 1964.

¹³⁴W. Abbott, "The Bishop and the Laity," America, 12 mai 1962, p. 228-231.

¹³⁵L. Martin, "Eglise vivante: regards sur le catholicisme au Québec," Le Maclean, décembre 1962, p. 19-22, 50-60.

¹³⁶"Cardinal Léger Visits the Lepers," Weekend Magazine, no 8, 22 février 1964, p. 14-17.

Le Courrier français.¹³⁷ Mais il restera toujours réticent face à la presse. En 1964, il proclamera son adhésion "au club des mal cités par la presse" et critiquera le compte rendu de deux discours qu'il prononçait peu de temps auparavant:

Vous donnez une causerie à Régina; les gens vous écoutent et semblent comprendre. Mais le compte rendu que vous lisez au retour . . . donne à croire que le reporter de l'Ouest s'est trompé de salle, le soir où vous parliez, et qu'il vous attribue les paroles d'un autre.¹³⁸

En évoquant la période des années 50, le journaliste M. Huot dit que Mgr Léger lui est apparu comme le légataire d'une tradition ecclésiastique peu démocratique:

Tout en exerçant un certain paternalisme, en traitant les journalistes et photographes comme le commun des ouailles, il ne fit rien pour faciliter l'accès à l'information du public par le truchement de la grande presse et ignorait ce que sont les conférences de presse et probablement encore plus la création d'un poste de relations publiques. L'information, pendant les années où je couvris la nouvelle religieuse, provenait surtout des canaux non officiels composés de contacts fortuits que je pouvais m'être créés avec le

¹³⁷J. Toulat, "Les canadiens veulent rajeunir leur foi," Le Courrier français, 28 janvier 1967; "Montréal et son cardinal dans la tempête": interview de Jean Toulat (Poitiers), décembre 1967.

¹³⁸Luc Beauregard, "Le cardinal Léger proclame son adhésion 'au club des mal cités par la presse'," La Presse, 2 mars 1964, p. 1-2. Selon ce journaliste, cette critique vise un éditorial que signait M. Gérard Pelletier, rédacteur en chef de La Presse, le mardi 25 février 1964. Le Cardinal a de plus précisé qu'au collège Ste-Marie, "il avait simplement dit qu'il fallait reconnaître que l'intelligence était sollicitée par le matérialisme et non pas que des jeunes avaient eu le courage d'affirmer leur agnosticisme."

chancelier ou autres ecclésiastiques rencontrés au hasard ou en veine de confidences, ce qui était rare, et presque toujours assorties de "ne me citez pas" ou de "j'espère que vous n'en parlerez pas dans vos journaux . . .".¹³⁹

Ce seront davantage les confidences et les aveux spontanés qui permettront de discerner ce qui, dans l'attitude publique de l'archevêque de Montréal, relève de son tempérament, de sa mentalité ou de ses convictions personnelles et ce qui doit être mis au compte d'une structure d'autorité--assumée, bien entendu!--mais qui doit s'exercer dans un cadre dont le style est commandé de l'extérieur. Homme de foi, profondément religieux, fortement attaché à ses origines, le cardinal Léger apparaît souvent occupé à réconcilier ce qu'il est réellement avec ce qu'il doit être. Le recours à l'idéologie lui permet de résoudre la tension, mais non sans introduire une division à l'intérieur de sa personnalité. Sa fonction lui dicte des attitudes, lui impose des comportements qui trouvent en elle seule leur justification. L'argument d'autorité et de coutume fait loi. Les confidences qu'il fait lors de ses visites aux religieuses devant qui il s'exprime avec plus de spontanéité, moins de précautions, permettent souvent de discerner l'homme derrière le personnage. Mais à la longue, n'est-il pas inévitable que le personnage prenne le pas sur l'homme?

Ainsi apparaît celui qui présidera à la vie spirituelle d'un milieu secrètement travaillé par des éléments

¹³⁹ M. Huot, entrevue citée.

contradictaires et des ferments de transformation dont les effets sont encore peu manifestes mais inéluctables. Il laissera son empreinte sur cette société, mais il sera lui aussi profondément marqué par les bouleversements et les crises qui s'amoncellent à l'horizon.

CHAPITRE II

SA CONCEPTION DE LA MISSION EPISCOPALE

La pastorale repose sur trois règles d'or: la première: on a toujours la pastorale de son ecclésiologie. La deuxième: on a toujours la pastorale de sa connaissance du monde et du monde qui est le sien. La troisième: on a toujours la pastorale de sa capacité effective de faire communiquer l'Eglise et le monde à quelque niveau que ce soit.

Bernard Lambert, o.p.¹

Ecclésiologie grégorienne et guerre froide

La réforme entreprise par Grégoire VII au XI^e siècle et qui atteint son apogée lors de la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale au XIX^e siècle se caractérise par une triple préoccupation.² Elle considère l'Eglise comme un royaume unique ayant ses droits et règles de vie propres et dont le centre de gravité, la source et le fondement, est le pape, seul dépositaire de toutes les prérogatives de l'Eglise. Elle ne voit dans les évêques que des fondés de

¹B. Lambert, "Le Chanoine Fernand Boulard (1898-1977) --Un pionnier de l'étude scientifique de la vie religieuse au XX^e siècle," Le Devoir, 14 décembre 1977, p. 5-6. Cette synthèse se trouve explicitée dans La nouvelle image de l'Eglise (Paris: Mame, 1967), p. 331-350.

²Cette présentation s'inspire de Etienne Ménard, L'ecclésiologie, hier et aujourd'hui (Paris-Bruges: DDB, 1966), p. 14-19.

pouvoir, appelés par le pape et les soumet à une dépendance minutieuse, réduisant ainsi la personnalité propre et l'autonomie des Eglises particulières. En réaction contre les abus des princes séculiers, elle tend à faire de la société ecclésiastique une réalité autosuffisante et indépendante du pouvoir politique ou national..

Héritier de cette tradition idéologique, le catholicisme atteint, sous le pontificat de Pie XII, un prestige inédit. Pie XII était convaincu d'avoir reçu des dons qui lui permettaient de dominer les problèmes "avec plus de lucidité que d'autres"³; il se présentait volontiers comme le docteur universel de qui l'Eglise devrait d'abord recevoir l'enseignement, pour ensuite le monnayer.⁴ Si, entre 1939 et 1950, son pontificat avait été marqué de prises de positions jugées novatrices et libérales comme l'encyclique Divino Afflante Spiritu de 1943 qui allait permettre de poursuivre au grand jour et de rénover l'exégèse biblique catholique,⁵ Pie XII commence à raidir ses positions au moment où Mgr Léger prend possession du siège de Montréal. Il désavoue les catholiques progressistes et remplace les appels à l'audace par des conseils de prudence.⁶ Ce raidissement

³ Nouvelle histoire de l'Eglise, tome V, R. Aubert, Le demi-siècle qui a préparé Vatican II, chap. 1, p. 583-622.

⁴ Ibid., p. 615.

⁵ Ibid., chap. 3, p. 665.

⁶ Ibid., chap. 1, p. 616.

s'opère alors que le monde est profondément troublé par la "guerre froide" qui s'instaure entre l'Est et l'Ouest.

Dans ce climat de peur, le Saint-Office publie un décret public en juillet 1949 et interdit, sous peine d'excommunication, toute collaboration avec les partis communistes.⁷ Ce n'est qu'un exemple de l'attitude rigide d'une Eglise qui se replie sur ses certitudes d'hier. Mgr Léger adhérera à cette vision et se fera volontiers le transmetteur fidèle et docile des enseignements du pape. Déjà, dans sa première lettre pastorale, puis dans de nombreux discours et allocutions, il précisera le sens de la mission que l'Eglise lui a confiée.⁸

Il insiste sur le caractère surnaturel, sur la portée apostolique et sur les moyens d'action que commande cette mission. Il pose aussi la nécessité d'une union intime au pontife romain qui en est le garant. Il est ensuite amené à définir sa conception de l'Eglise et du monde dans lequel s'insère son action, à reconnaître son influence civilisatrice à travers les siècles, à en affirmer la transcendance et l'actualité, tout en proposant des modalités d'action qu'il estime accordées à une analyse contemporaine de la société.

⁷ Ibid., p. 613.

⁸ Léger, lettre pastorale, 17 mai 1950, op. cit., p. 25.

1. L'évêque est investi d'une mission divine

Envoyé de Dieu, "Apôtre de Jésus-Christ," Nous venons à vous, Nos Très Chers Frères, non pas avec la puissance de la sagesse de ce monde, mais uniquement revêtu de la puissance surnaturelle.⁹

Mgr Léger note que les Douze furent d'abord seuls initiés aux mystères de l'incarnation et de la rédemption, puis revêtus de la plénitude du sacerdoce. Ainsi investis de la puissance du Ressuscité et transformés en conquérants, il iront ensuite jusqu'aux extrémités du monde pour le marquer du sceau de l'Esprit.¹⁰

En prenant possession de son diocèse, Mgr Léger se présente comme l'envoyé de Dieu, mais aussi comme l'envoyé du Pape: "C'est Lui qui vous envoie un Pasteur."¹¹ Détenteur d'un mandat apostolique et possesseur de lettres de créance signées par le vicaire du Christ, l'évêque peut se présenter au nom du Seigneur Jésus et de son Eglise.¹² Parce qu'il porte en lui la puissance de Dieu, c'est avec la

⁹ Ibid., p. 26.

¹⁰ Ibid., p. 27-28; sermon, sacre de NN.SS. Emilien Frenette et Gérard-M. Coderre, 12 septembre 1951, MDM 22, 46, p. 749; sermon, sacre Mgr Valérien Bélanger, 11 mai 1956, MDM 28, 256, p. 3890-3892; sermon, sacre Mgr Gustave Prévost, 6 janvier 1957, MDM 29, 268, p. 4126-4127.

¹¹ Léger, discours, 17 mai 1950, op. cit., p. 41.

¹² Léger, sermon, intronisation Mgr E. Frenette, 15 septembre 1951, MDM 22, 47, p. 760; visite à la communauté, 4 mars 1953, L'Echo de Ste-Croix (E.S.C.) 31, 2, avril 1953, p. 121, Archives des Soeurs de Ste-Croix (A.S.S.C.).

majesté et l'autorité divines qu'il peut accomplir une mission qui lui impose de considérer tous les problèmes sous l'angle de l'éternité.¹³ Le Cardinal se sentira à l'aise dans cette approche et ne sera pas effrayé par l'étendue de ce champ d'action.

On comprend mieux dès lors le sens de certaines de ses déclarations. Ainsi est-ce la certitude de posséder des "droits irrécusables" qui inspire son intervention en octobre 1958 auprès de la Fédération des Commissions scolaires devant qui il déclare que le "système d'éducation de l'Eglise" est seul capable d'assurer la pratique des vertus morales et le développement intégral de l'homme en vue de sa destinée naturelle et surnaturelle.¹⁴ Puisque l'épiscopat est de droit divin, c'est à Jésus-Christ seul que l'évêque devra finalement rendre des comptes:

Saint Paul l'a dit: "Mon juge, c'est le Seigneur" I Co, IV, 4. Et c'est pourquoi l'évêque est et sera toujours un mystère pour le monde. Témoin de la résurrection de Jésus-Christ, il sera traduit devant les tribunaux de tous les empires, dont le plus sévère sera celui de l'opinion publique.¹⁵

¹³ Léger, sermon, sacre Mgr F. Courtemanche, 21 septembre 1953, MDM 24, 130, p. 1866; alloc. 4e congrès, Fédération canadienne des Ecoles de parents, 15 mai 1955, MDM 26, 215, p. 3139.

¹⁴ Léger, alloc. Fédération des Commissions scolaires du Québec, Service d'information (S.I.) 1 octobre 1958, p. 1-5, Archives de la Conférence des évêques catholiques du Canada (A.C.E.C.C.).

¹⁵ Léger, sermon, sacre Mgr Paul Grégoire, 27 décembre 1961, MDM 30, p. 5165.

L'épiscopat, sommet et plénitude

Par la consécration épiscopale, le prêtre prosterné est "marqué à l'effigie du Christ-Roi" et se relève prince de la maison du Seigneur. Si l'Eglise ceint sa tête d'une mitre, ce n'est ni pour attirer les regards, ni pour provoquer l'étonnement, mais pour rappeler la qualité de sa gloire intérieure.¹⁶ Entraîné par les rites de la consécration sur les sommets les plus élevés de la vie et de la grâce, l'évêque est introduit dans l'état de perfection par excellence "attendu qu'une plus grande sainteté est exigée là où l'élément divin est plus accumulé."¹⁷

Parvenu à la cime de l'état ecclésiastique, l'évêque participe aux prérogatives pontificales et royales du Christ.¹⁸ De ce "promontoire spirituel," il reçoit des lumières particulières pour juger le monde. Il est souvent gratifié d'intuitions dont la rectitude ne peut qu'étonner les "myopes raisonneurs"; rendu capable de voir les problèmes à leurs dimensions éternelles, il peut dès lors prendre position avec audace dans les questions les plus difficiles.¹⁹

¹⁶ Léger, sermon, 21 septembre 1953, op. cit., p. 1867.

¹⁷ Léger, sermon sacre Mgr Laurent Morin, 30 octobre 1955, MDM, 27, 234, p. 3527-3528.

¹⁸ Léger, sermon sacre Mgr Albert-François Cousineau, 16 mars 1951, MDM 22, 31, p. 470.

¹⁹ Léger, oraison funèbre Mgr Philippe Desranleau, 3 juin 1952, MDM 23, 75, p. 1114, 1118.

Selon le Cardinal, le rite de l'imposition des mains rend visibles les structures de l'Eglise et transforme l'évêque en un sacrement vivant du Christ.²⁰ Il l'établit en contact réel et physique avec la succession apostolique et transforme son âme et son corps au creuset d'un baptême de feu.²¹ Encore ému au souvenir des cérémonies de son sacre à Rome, Mgr Léger confiera avoir ressenti physiquement les grâces du sacrement.²²

La plénitude du sacerdoce fait de l'évêque une source de sainteté. "Plus l'Evêque sera saint et incarnera le Sacerdoce du Christ, affirme-t-il, plus les prêtres en bénéficieront."²³ La consécration épiscopale lui a donné une ressemblance totale avec le Christ et en a fait un homme nouveau, investi de pouvoirs qui font trembler les anges et les princes de la terre; consacré "depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds," il devient l'instrument par lequel l'Esprit continuera de manifester sa puissance,²⁴ le "technicien de la Rédemption."²⁵

²⁰ Léger, sermon, 11 mai 1956, op. cit., p. 3891-3895.

²¹ Léger, sermon sacre Mgr Maurice Choquet, 15 septembre 1959; S.I., 22 septembre 1959, p. 1-5, A.C.E.C.C.; sermon, 27 décembre 1951, op. cit., p. 5159.

²² Léger, alloc., 26 mai 1950, op. cit., p. 220, A.C.N.D.

²³ Léger, alloc., 2 février 1953, op. cit., p. 7, A.O.V.

²⁴ Léger, alloc., 12 septembre 1951, op. cit., p. 750-751.

²⁵ Léger, sermon sacre Mgr Alfred Lanctôt, 6 mars 1952, MDM 23, 66, p. 1002.

Pontife, l'évêque n'a pas été élevé au-dessus de ses frères pour les dominer mais pour être plus près de Dieu et pouvoir mieux traiter de leurs intérêts avec Lui.²⁶

Il unit les deux rives de ce fleuve mystérieux qui s'appelle le Temps. Il est le "Passeur" attitré qui va des rives de la terre aux rives du ciel pour donner Dieu aux hommes et pour conduire les hommes à Dieu.²⁷

Médiateur entre ciel et terre, il domine tout le culte chrétien; lorsqu'il confère le sacerdoce, il devient "vraiment le père des âmes" par la transmission et de son esprit et de son pouvoir.²⁸ Le Cardinal aimera encore faire remarquer que les exigences d'union à Dieu et de service d'autrui justifient l'honneur de l'épiscopat:

Non, mes frères, l'Episcopat n'est pas un honneur, mais c'est un droit, et combien magnifique, à faire toujours davantage pour l'extension du Royaume de Dieu. Si l'évêque accepte les préséances dans son diocèse, ce n'est pas pour demeurer sur son faite, vide de Dieu et insouciant d'autrui! Mais si la première place lui revient, c'est afin qu'il puisse marcher le premier vers les obstacles, portant le fardeau de ses responsabilités au service des âmes. Et alors qu'importe que sur nos personnes éphémères se pose parfois une étincelle fugitive de renommée. C'est à Jésus-Christ seul qu'appartient le lustre de nos efforts, c'est à nos frères qu'appartient tout notre dévouement apostolique.²⁹

²⁶ Léger, discours, 17 mai 1950, op. cit., p. 41-42.

²⁷ Léger, sermon, 21 septembre 1953, op. cit., p. 1866.

²⁸ Léger, sermon, 16 mars 1951, op. cit., p. 471.

²⁹ Léger, sermon, 30 octobre 1955, op. cit., p. 3529.

La rançon d'une telle élévation est la solitude. Le Cardinal a pu constater que "plus on monte sur les sommets, plus la solitude devient immense et terrible."³⁰

Chef, père et époux.

Chef investi d'une puissance glorieuse, l'évêque est placé sur la chaire épiscopale afin de "régir le peuple qui lui est confié."³¹ L'institution canonique parachève la juridiction conférée par le sacre et fait de l'évêque un prince au sens plein du mot.³² Hier inconnu, il peut entrer dans une ville avec autorité, prendre possession de son siège et au nom de Dieu, dicter aux consciences les devoirs dont l'accomplissement doit assurer le salut.³³ Il est l'architecte appelé à diriger les travaux sur les chantiers de la rédemption.³⁴

La figure du chef d'armée est souvent évoquée pour exprimer le rôle de l'évêque. Un juge avait parlé à Mgr

³⁰ Léger, alloc. de clôture des cours de sciences religieuses donnés par M. Yvon Charron, p.s.s., 25 mars 1953, texte dact., p. 36, A.C.N.D.

³¹ Léger, sermon lors de son sacre à Rome, 26 avril 1950, "Hommage au cardinal Paul-Emile Léger," reprise d'un reportage réalisé à Rome le 2 décembre 1952, Radio-Canada 521202-1, A.R.C.; discours, 17 mai 1950, op. cit., p. 42.

³² Léger, sermon, 16 mars 1951, op. cit., p. 471.

³³ Léger, sermon, 15 septembre 1951, op. cit., p. 758-759.

³⁴ Léger, alloc. Comité des Hommes d'Affaires catholiques de Montréal, 20 avril 1952, MDM 23, 72, p. 1085.

Léger des succès remportés par la Salvation Army dans le travail de réhabilitation: "Hélas, s'exclame l'archevêque, c'est nous qui devrions faire ce travail! . . . Partout la tâche est immense! Jamais un général n'a autant senti la nécessité d'une armée disciplinée."³⁵ Il revient à l'évêque de préserver le climat social chrétien de toute altération et de toute corruption.³⁶

L'évêque est "l'intendant du Christ sur la terre," l'"administrateur de la sagesse divine." Cette responsabilité implique une bonne administration des diocèses et l'adaptation des méthodes d'apostolat.³⁷ Elle enjoint aussi à l'évêque de bien régler l'organisation du système sacramentel.³⁸ En mettant, aussi fortement en lumière le caractère transcendant et juridique de l'épiscopat, on pouvait facilement croire que l'évêque disposait d'une science, d'une sagesse et d'une rectitude sans défaillance. Le Cardinal n'avait-il pas déclaré que l'autorité dans l'Eglise n'est pas liée aux qualités de celui qui est envoyé, qu'elle est un charisme³⁹ et que les attitudes de l'évêque sont

³⁵ Léger, alloc. Comité diocésain d'Action catholique (C.D.A.C.), 15 septembre 1952; A.C.M. 9; 2, octobre 1952, p. 68.

³⁶ Léger, sermon, 21 septembre 1953, op. cit., p. 1868.

³⁷ Léger, sermon, 11 mai 1956, op. cit., p. 3895.

³⁸ Léger, sermon semaine de l'Unité, 19 janvier 1958, S.I., 22 janvier 1958, p. 1-3, A.C.E.C.C.

³⁹ Léger, alloc., 30 janvier 1953, op. cit., p. 1469.

"pures et toujours dictées par le zèle apostolique?"⁴⁰ Il finira pourtant par distinguer, dans la personne de l'évêque, la puissance sanctificatrice de la Rédemption de sa condition humaine, ce qui lui permettra désormais de rendre compte des événements heureux ou regrettables qui remplissent l'histoire de l'Eglise.⁴¹

En 1957, le Cardinal ira plus loin en posant la nécessité de la compétence:

Mais n'allons pas croire que cette grâce abondante et efficace dispense l'évêque de l'obligation de connaître et la pensée de l'Eglise et les courants de la pensée contemporaine, afin de pouvoir donner à son peuple la nourriture au temps opportun.⁴²

Non sans souligner que cette attention nouvelle apportée aux conditions d'exercice et aux exigences de l'épiscopat n'autorise pas à juger les oeuvres de l'Eglise. Le Cardinal reprochera à la société laïque et déchristianisée de ne plus comprendre le caractère sacré des personnes et des choses, de considérer le sacerdoce comme une institution humaine, et à l'homme moderne de se persuader qu'il n'a plus besoin de Dieu et de travailler à supplanter les institutions qu'il dirige.⁴³ Comment ne se sentirait-il pas à

⁴⁰ Léger, sermon à l'occasion de son jubilé d'argent sacerdotal, 30 mai 1954, MDM 25, 166, p. 2194.

⁴¹ Léger, sermon, 11 mai 1956, op. cit., p. 3892-3893.

⁴² Léger, sermon sacré Mgr Alexander Carter, 2 février 1957, MDM 29, 269, p. 4145.

⁴³ Ibid., p. 4142.

l'aise pour faire ce genre de remarque quand la compétence dont il parle et sur laquelle il s'appuie se révèle d'une espèce bien particulière? Si l'évêque ne doit pas négliger de se ressourcer en fréquentant les Evangiles et en s'alimentant à la "source limpide" des enseignements de l'Eglise, il reste, selon le Cardinal, qu'en raison du caractère officiel de sa mission, l'évêque peut compter sur une assistance spéciale:

L'évêque besogneux du XXe siècle qui ne peut pas se livrer facilement à l'étude, reçoit de l'Esprit-Saint cette rectitude de pensée et de vouloir qui rend son enseignement authentique, puisque, dans la mesure même où il exprime par sa fonction l'unité de l'Eglise, il transmet aux fidèles la vérité du message.⁴⁴

Le Cardinal ne manquait certes pas de confiance lorsqu'il s'agissait de l'exercice de sa fonction!

Docteur et pasteur

Le nouvel archevêque se considère le dépositaire d'une message de rédemption,⁴⁵ chargé d'enseigner la science du salut⁴⁶ et d'éduquer à la charité en introduisant les âmes dans la vie divine.⁴⁷ Invité à participer à la deuxième rencontre des intellectuels catholiques à

⁴⁴ Ibid., p. 4144.

⁴⁵ Léger, discours, 17 mai 1950, op. cit., p. 42.

⁴⁶ Léger, alloc., 17 mai 1950, op. cit., p. 55.

⁴⁷ Léger, discours, 17 mai 1950, op. cit., p. 44.

l'université de Montréal en 1951, c'est au nom de sa mission de docteur que Mgr Léger se montre réticent:

J'ai un peu hésité à venir vers vous, car j'ai souvent ouï dire que Carrefour était une tribune où chacun pouvait librement émettre ses opinions. L'Eglise ne défend pas ces échanges d'idées qui sont, très certainement, un enrichissement pour tous, mais l'évêque ne doit pas entrer dans une discussion d'opinions. St Cyprien disait aux premiers siècles de l'Eglise: dans l'évêque, il y a toute l'Eglise--et l'Eglise ne discute pas. Elle a reçu la mission d'annoncer la vérité et si elle vient vers ses enfants c'est pour leur rompre le pain de la vérité, comme la poule qui rompt le grain de froment à ses poussins.⁴⁸

Sa présence auprès des organismes qui le sollicitent revêt une signification particulière; le message qu'il leur livre à titre de représentant de l'Eglise se veut une approbation du bien accompli, une définition des buts à atteindre ou une rectification de l'activité déployée.⁴⁹ Sans s'occuper de l'organisation de la cité terrestre, l'évêque doit en effet rappeler à l'homme la nécessité d'orienter sa vocation humaine vers l'unique nécessaire et d'adopter les attitudes que lui impose dès maintenant sa vocation surnaturelle.⁵⁰ Rien de plus naturel dès lors que d'associer le pasteur du diocèse aux réjouissances et aux

⁴⁸ Léger, alloc. à Carrefour 51, 11 février 1951, Le rôle des laïcs dans l'Eglise (Montréal: Fides, 1952), p. 135.

⁴⁹ Léger, alloc. à l'A.P.I., 17 septembre 1951, MDM 22, 48, p. 761.

⁵⁰ Léger, alloc. à l'Union catholiques des Cultivateurs (U.C.C.), 7 août 1955, MDM 27, 221, p. 3213-3214.

célébrations sociales.⁵¹

A titre de "maître de la vérité," l'évêque doit en outre affirmer les droits de Dieu et discerner, dans les revendications des hommes, les désirs légitimes de justice et de paix.⁵² S'il doit avant tout proposer les vérités évangéliques, il doit aussi être attentif à condamner les opinions contraires à la foi qui circulent dans son diocèse. Dans l'exercice de cette tâche redoutable, l'évêque ne relève que du pape. Interprète authentique de la doctrine, il trace leurs devoirs aux hommes de son temps et sa parole s'impose à la conscience de tous:

Ainsi l'Evêque s'avance vers Dieu à la tête de son peuple. Il est la sentinelle vigilante qui regarde au loin, dénonce l'approche de l'ennemi et jette les premiers cris d'alarme.⁵³

Jaloux de sa prérogative, l'archevêque rappelle avec insistance aux responsables de l'Action catholique cette vérité fondamentale que seuls les évêques ont le droit d'enseigner; les secrétariats d'Action catholique ne doivent pas se considérer comme des chaires d'où les responsables pourraient "s'arroger le droit de définir la doctrine ou

⁵¹ Léger, alloc. à l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1 octobre 1959, Tricentenaire de l'arrivée des Religieuses hospitalières de St-Joseph, Archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal (A.H.D.M.).

⁵² Léger, sermon, 21 septembre 1953, op. cit., p. 1867.

⁵³ Léger, sermon, 30 mai 1954, op. cit., p. 2192-2193.

d'en limiter les exigences."⁵⁴ C'est aux évêques seuls, successeurs des premiers évangélisateurs et comme eux, hommes de foi et docteurs de la loi, qu'il revient de poursuivre la mission des apôtres en gardant le dépôt doctrinal "à l'abri de toute altération."⁵⁵

Signe et gardien de l'unité

De par la volonté même du chef du corps mystique, c'est par l'autorité que s'exprime l'unité profonde qui existe entre la tête et les membres du corps visible de l'Eglise.⁵⁶

. . . cette unité d'ordre extérieur ne fait cependant qu'exprimer de façon visible une unité plus profonde, plus intérieure, celle qui vient d'un principe intérieur d'unité: l'Esprit-Saint.⁵⁷

L'évêque est le gardien, le serviteur et le responsable devant Dieu de cette unité; c'est à partir de lui "que l'Eglise se fait une au long des temps."⁵⁸ Il n'agit pas à la façon d'un souverain temporel qui impose l'unité par

⁵⁴ Léger, alloc., 15e anniversaire de la L.O.C., 26 juin 1954, MDM 25, 170, p. 2230.

⁵⁵ Léger, sermon, 30 octobre 1955, op. cit., p. 3530-3533.

⁵⁶ Léger, sermon, 16 mars 1951, op. cit., p. 470; sermon, 30 octobre 1955, op. cit., p. 3531; circ., 13 janvier 1956, MDM 28, 241, p. 3643-3645.

⁵⁷ Léger, sermon, octave de prière pour l'unité de l'Eglise, 22 janvier 1956, MDM 28, 243, p. 3721-3722.

⁵⁸ Léger, sermon, 6 janvier 1957, op. cit., p. 4126.

souci d'ordre et d'efficacité. Il ne tente pas d'imposer sa volonté mais indique par son exemple et ses actes où se trouve la vraie vie.⁵⁹

Ainsi, l'évêque devra-t-il éviter d'adhérer à des options temporelles, de se laisser enrôler dans un camp, ou de s'exposer à faire le jeu de rivalités ou d'oppositions entre catholiques; il devra plutôt travailler à rassembler visiblement son peuple dans le mystère eucharistique. Le service du mystère spirituel doit prendre le pas sur les exigences juridiques ou disciplinaires.

Les exigences de la fonction épiscopale

Une mission aussi sublime requiert des qualités très particulières. Le sentiment du devoir doit sous-tendre et unifier toute une constellation de vertus. Une foi vivante et audacieuse doit alimenter une forte vie d'oraison, de piété et d'union à Dieu. De fortes études théologiques rendront la conscience pastorale de l'évêque "plus lucide, plus délicate et, pourquoi ne pas le dire, plus rigide."⁶⁰ L'intransigeance s'impose à lui comme un devoir; toute l'histoire de l'Eglise témoigne des protestations courageuses que les évêques ont dû opposer à l'erreur et à la force⁶¹ au

⁵⁹Léger, sermon, 27 décembre 1961, op. cit., p. 5160.

⁶⁰Léger, oraison funèbre, 3 juin 1952, op. cit., p. 1114-1115.

⁶¹Léger, sermon, 30 octobre 1955, op. cit., p. 3530.

cours des siècles. En 1956, le Cardinal cite en exemple l'esprit d'une lettre que lui écrivait un confrère vingt ans auparavant:

. . . je travaille pour l'Eglise et quand les hommes ne sont pas contents, cela ne me dérange guère; je fais ce que je peux et "basta!" j'ai perdu des amis à agir ainsi, mais l'Eglise n'a pas perdu à ce que le Droit soit un peu mieux connu ou à ce que l'ordre soit un peu plus respecté.⁶²

L'obéissance représente l'idéal de l'évêque lui-même.⁶³ Si les chefs spirituels peuvent l'exiger, c'est qu'ils sont eux-mêmes obligés de la pratiquer.⁶⁴ L'obéissance constante et exacte à la hiérarchie est, pour le Cardinal, la base et le soutien de la sainteté personnelle et de l'efficacité apostolique. Il est fidèle en cela à son maître, M. Olier, pour qui la fermeté de ce principe reposait sur la conviction que "la sainteté de la hiérarchie était une notion ontologique . . . indépendante des dispositions morales de la personne qui détient l'autorité."⁶⁵ Rien d'étonnant à ce que l'invitation soit lancée à tous de suivre avec fidélité, ferveur et clairvoyance le mouvement

⁶² Léger, sermon, 11 mai 1956, op. cit., p. 3905.

⁶³ Léger, alloc., hôpital St-Jean-de-Dieu, 8 mars 1952, P.J.P. 51, 3, mars 1952, p. 278, A.S.P.

⁶⁴ Léger, alloc. à l'Action catholique, 12 septembre 1955, L'Action 12, 3, novembre 1955, p. 95; alloc. à la J.I.C.F., 26 septembre 1954, texte dact., A.O.V.

⁶⁵ Léger, alloc., 3e centenaire de l'arrivée des Sulpiciens à Montréal, 4 mai 1957, MDM 29, 273, p. 4212.

indiqué par le Pape, car il s'agit moins de discuter des formules que d'adhérer aux directives de la hiérarchie et de les mettre à exécution.⁶⁶

Une conception aussi haute de la mission épiscopale ne laisse guère place à la possibilité de loisirs personnels pour celui qui en est investi. Les journalistes qui ont rencontré le Cardinal font remarquer qu'il ne s'accorde aucun jour de congé. Il le fera, répondit-il à l'un d'eux, le jour où il n'y aura plus ni pauvre ni miséreux à Montréal.⁶⁷ Son horaire quotidien est partagé entre la prière, la correspondance, les audiences, la préparation d'allocutions ou de documents pastoraux, les actes d'administration et les initiatives apostoliques; il prodigue encouragements ou aide réelle aux oeuvres communautaires et même à des requêtes personnelles de gens en détresse.⁶⁸

Le Cardinal n'écoute jamais la radio et n'utilise la télévision que rarement, pour certaines émissions d'information ou d'affaires publiques. Il conserve un goût marqué pour la lecture; il lit très rapidement et une mémoire remarquable lui permet de retenir beaucoup dans le minimum de temps. Outre la lecture quotidienne des journaux, Le Devoir, The Gazette, La Presse et La Croix de Paris, il lit

⁶⁶ Léger, alloc., Semaine sociale du Canada, 27 septembre 1957, MDM 29, 281, p. 4315.

⁶⁷ E. Gastonguay, op. cit., p. 20.

⁶⁸ M. Adam, "S.E. le card. P.-E. Léger confie quelques-unes de ses préoccupations pastorales aux lecteurs de La Presse," La Presse, 23 avril 1960, p. 15.

l'Osservatore Romano, Relations, Actualité, Ecclesia, et garde une préférence pour les biographies, tout en s'intéressant aux études théologiques et à l'histoire.⁶⁹

Même s'il est conscient d'abuser de ses forces-- des séjours périodiques à l'hôpital et une insomnie chronique pourraient bien en être des indices--il est sur pied de douze à quinze heures par jour.⁷⁰ Ce n'est que sur l'ordre formel de son médecin qu'il prendra de courtes vacances au bord de la mer en 1959, mais il ne se propose pas pour autant de modifier son régime de vie. Les voyages qu'il fait à Rome semblent bien constituer la seule diversion à sa routine habituelle.⁷¹

2. L'évêque doit être uni au Pontife romain

Comme le veut son ecclésiologie, le cardinal Léger ne peut concevoir sa fonction qu'en liaison avec le Pape. La mission de l'évêque, affirmera-t-il à maintes occasions, ne peut s'exercer qu'en étroite union avec le Pontife romain et sous sa vigilante direction. Le devoir d'obéissance le commande. Sa dévotion personnelle envers la personne du Pape allait se traduire avec lyrisme après son élévation à l'épiscopat: "O Roma, beata pacis visio!" s'exclame-t-il

⁶⁹M. Adam, reportage du 19 août 1961, op. cit., p. 2-5, 24-31.

⁷⁰Ibid., p. 25.

⁷¹Ibid., p. 27.

en prenant possession de son diocèse:

- Rome du pape, j'ai découvert en toi ce rayonnement de la charité, j'ai vécu dans ton climat de paix, j'ai goûté la douceur de ton empire. Toute l'activité surnaturelle qui existe dans l'Eglise prend sa source dans le Pape qui est l'interprète authentique de la volonté de Dieu et le fondement du sacerdoce catholique: "Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise."⁷²

Il souhaite voir se développer chez ses diocésains une dévotion éclairée envers le Chef visible de l'Eglise.⁷³ L'amour du Pape lui paraît la marque d'un catholicisme authentique;⁷⁴ il ne supporte selon lui ni hésitation ni interrogation sur la sagesse de ses exigences, pas plus que sur celles des autres chefs spirituels.⁷⁵

"Nous sommes des Catholiques romains, nous sommes des fils de la Papauté," déclare-t-il, et si notre Eglise est forte et ses institutions stables, c'est que les évêques qui s'y sont succédé l'ont gardée attachée à l'Eglise de Rome.⁷⁶ Rome dès lors doit représenter, par-delà les patries terrestres, la cité spirituelle et le foyer de la

⁷² Léger, discours, 17 mai 1950, op. cit., p. 49.

⁷³ Léger, circ., 5 septembre 1950, MDM 21, 9, p. 148-149.

⁷⁴ Léger, alloc., 1 février 1953, op. cit., p. 1490; circ., 5 avril 1957, MDM 29, 272, p. 4177.

⁷⁵ Léger, alloc., 17 février 1953, op. cit., p. 82.

⁷⁶ Léger, alloc., 150e ann. du petit séminaire de Nicolet, 3 octobre 1953, La Vie nicolétaine, no 168, mai-juin 1954, p. 7.

civilisation chrétienne.⁷⁷

Le pape, fondement infail-
liblé de l'Eglise

Dans l'exercice de sa mission, le pape est identifié au Christ lui-même.⁷⁸ Sa voix, c'est la voix de Pierre qui nous transmet la volonté, les désirs et les intentions du Christ.⁷⁹ Il est la "pièce maîtresse" de la charpente de l'Eglise, les évêques en sont le prolongement dans l'espace.⁸⁰

Le privilège de l'infailibilité vaut au pape une assistance, une inspiration, une lumière et un amour si particuliers de la part du Christ ressuscité qu'on peut croire qu'il a "échappé à la corruption universelle des intelligences et des coeurs" et que son regard est aussi pur et perspicace que celui de Pierre confessant la divinité du Christ à Césarée.⁸¹ L'assistance surnaturelle qu'il reçoit le préserve de tout péril d'erreur et l'adhésion de l'esprit et du coeur qu'il exige de tout homme est celle que le pilote de

⁷⁷ Léger, heure sainte sacerdotale, centenaire des Pères du T.S.-Sacrement, 20 mai 1956, Revue eucharistique du clergé (R.E.C.), p. 457-468.

⁷⁸ Léger, alloc., Chambre de Commerce de Montréal, 23 janvier 1951, MDM 22, 30, p. 462.

⁷⁹ Léger, "Le 2 mars," A.C.M. 8, 7, mars 1952, p. 407-409.

⁸⁰ Léger, alloc., 1 février 1953, op. cit., p. 1491; sermon, 30 mai 1954, op. cit., p. 2190.

⁸¹ Léger, alloc., 30 janvier 1953, op. cit., p. 1469.

l'avion doit à la tour de contrôle.⁸² Servir le pape est un "privilège" réservé aux catholiques.⁸³

Le Cardinal rappellera par contre que les privilèges du magistère ne doivent pas être considérés comme un facile substitut de la recherche religieuse; nul n'est dispensé du travail personnel de recherche nécessaire pour éclairer sa foi. Il ne manque pas de dénoncer les méfaits sociaux de l'ignorance religieuse.⁸⁴ Mais lorsque surgissent des questions touchant les problèmes de foi, c'est le pape qui est l'ultime interprète; seul il possède tous les éléments de ces problèmes, de même qu'une culture philosophique et théologique assez vaste pour pouvoir porter des jugements objectifs.⁸⁵ Les faits suivants illustrent bien cette conviction.

La proclamation du dogme de l'Assomption de Marie constitue, selon Mgr Léger, un solennel avertissement aux hommes "que quiconque osera penser autrement aura déjà fait

⁸² Léger, lettre pastorale, 22 février 1954, MDM 25, 152, p. 2068; alloc. aux Chevaliers de Colomb, 21 mai 1955, MDM 26, 216, p. 3151.

⁸³ Léger, sermon aux Zouaves, 11 juillet 1954, MDM 25, 174, p. 2263.

⁸⁴ Léger, alloc., 23 janvier 1951, op. cit., p. 462; alloc., 21 mai 1955, op. cit., p. 3154-3155.

⁸⁵ Léger, alloc., 6 septembre 1950, A.M.M. 56, 9, septembre 1950, p. 326-327, A.C.N.D.; circ., 13 janvier 1956, op. cit., p. 3662; "Le Pape," 2 mars 1956, A.C.M. 12, 7, mars 1956, p. 259.

naufnage dans la foi."⁸⁶ En janvier 1951, alors que la presse faisait état d'un décret du Saint-Office contre les Clubs Rotary, des prêtres et des personnes familières avec l'Osservatore Romano estimèrent que le décret ne visait que les clubs d'Amérique latine, dominés par une franc-maçonnerie anticléricale.⁸⁷ Invité à commenter la décision du Vatican, Mgr Léger déclare quant à lui: "Messieurs, quand le Pape se prononce, il n'y a plus qu'à s'incliner."⁸⁸ Sa mission paraît si sublime que l'immortalité devrait être sa condition normale.⁸⁹

C'est aux prêtres que revient en tout premier lieu "l'impérieuse obligation" de conformer leurs enseignements aux directives pontificales; ils doivent accepter "religieusement," garder "exactement" les normes de pensée édictées par le magistère et en imprégner l'esprit et le coeur de leurs disciples.⁹⁰ Mgr Léger se plaindra devant les membres de l'Action catholique de la lourdeur de certains

⁸⁶ Léger, sermon, Croisade du Rosaire, Cap-de-la-Madeleine, 1 octobre 1950, MDM 21, 17, p. 231.

⁸⁷ Le Devoir, 12 janvier 1951, p. 1: "Le décret du Saint-Office contre le Rotary s'applique aussi aux autres clubs sociaux."

⁸⁸ Le Devoir, 15 janvier 1951, p. 3: "Le décret du Saint-Office--'Quand le Pape se prononce, il n'y a plus qu'à s'incliner'."

⁸⁹ Léger, alloc. à la basilique de Lourdes, 7 décembre 1954, MDM 26, 209, p. 2932; alloc. 21 mai 1955, op. cit., p. 3150-3152.

⁹⁰ Léger, circ., 1 mars 1951, MDM 21, 28, p. 443-444.

chrétiens qui trouvent l'autorité despotique, résistent aux suggestions du pape et l'accusent de faire de la politique, peut-on dire alors, commente-t-il qu'on est attaché au Christ?⁹¹

Mgr Léger engagera les conseils paroissiaux à l'héroïsme de l'obéissance; quel que soit le problème qui se pose, ils n'ont qu'à se dire: "Le Pape a parlé, nos évêques ont parlé, il n'y a plus de discussion possible."⁹² Il écrira de Rome que le manque de ferveur des chrétiens stimule l'audace des ennemis de l'Eglise et qu'on ne saurait revendiquer le titre d'enfant de l'Eglise quand les positions qu'on prend ne correspondent pas aux directives pontificales:

Les ennemis obéissent aveuglément, sans discuter les ordres qui leur sont donnés. Pendant ce temps, les catholiques minimisent la pensée du Pape, et certains qui se disent cependant des catholiques militants hésitent à accepter toutes les directives pontificales en matière de morale et de vie chrétienne, donnant l'impression qu'être trop romain serait peut-être une abdication de cette liberté chérie qui, aujourd'hui comme hier cependant, conduit, hélas! à tous les crimes et à toutes les apostasies.⁹³

⁹¹ Léger, sermon au C.D.A.C., 23 septembre 1951, A.C.M. 8, 3, novembre 1941, p. 116.

⁹² Léger, alloc. à 800 représentants des conseils paroissiaux, 20 mai 1952, A.C.M. 8, 11, juillet-août 1952, p. 723-724.

⁹³ Léger, lettre de Rome aux diocésains, 16 novembre 1952, MDM 23, 89, p. 1382-1384.

La papauté, source d'inspiration

La principale source d'inspiration et la référence privilégiée de l'archevêque de Montréal, c'est l'enseignement du Pape, règle sûre de jugement et d'action.⁹⁴ Nouveau cardinal, il se propose de mettre à exécution le programme apostolique que le Saint-Père lui a tracé, et d'entreprendre sans délai l'oeuvre d'enseignement et de direction qu'il lui a confiée. Les paroles élogieuses et approbatrices de ce dernier touchant les initiatives déjà prises, lui sont une invitation à un apostolat plus vaste.⁹⁵ Devant la Chambre de Commerce, il évoque l'audience accordée par Pie XII l'année précédente à des délégués internationaux de cette association, et déclare qu'il ne peut mieux faire que de transmettre l'écho de cette "voix dont les accents entrent dans le coeur de l'homme et y font une blessure qui ne se guérira qu'au Ciel."⁹⁶

Au hasard des groupes qu'il rencontre, qu'il s'agisse de l'Oeuvre des Tabernacles ou des syndicalistes, des éducateurs ou des agents sociaux, il reprend les plus récentes déclarations du Pape et exhorte à étudier la doctrine sociale de l'Eglise et à se conformer aux directives et aux

⁹⁴ Léger, circ., 24 octobre 1952, MDM 23, 76, p. 1138.

⁹⁵ Léger, alloc., 2 février 1953, op. cit., p. 1527-1528; message à la Conférence du bien-être social, 28 février 1953, MDM 24, 96, p. 1555-1557.

⁹⁶ Léger, alloc., 23 janvier 1951, op. cit., p. 461, 465-466; alloc. à la Chambre de Commerce des Jeunes, 14 avril 1956, MDM 28, 254, p. 3865-3866.

avertissements de celui qui, depuis près de vingt ans, "se conduit comme la lampe du sanctuaire."⁹⁷

Désireux d'être pour son diocèse ce que Pie XII représente pour l'Eglise universelle, le Cardinal souligne la valeur exemplaire de sa vie et de ses méthodes d'intervention.⁹⁸ L'envergure de sa pensée lui permet de faire ressortir l'unité du plan de Dieu et la qualité de ses interventions en fait le modèle du pédagogue. Informé des intérêts des groupes qu'il a devant lui, il leur dicte ses directives, rappelle leurs devoirs et ravive leur idéal avec un souci de l'information exacte et un soin de l'adaptation remarquables. Sa vie même représente "l'idéal de l'équilibre humain, de la vraie liberté, de la vertu."⁹⁹

Le 80e anniversaire de naissance de Pie XII sera l'occasion pour le Cardinal de convier tous ses diocésains à se regrouper dans la foi, l'amour et l'allégresse pour une fête de famille en l'honneur de celui qui a si magistralement exposé la doctrine du corps mystique et qui apparaîtra en nos temps troublés, "comme l'arc-en-ciel qui se lève

⁹⁷ Léger, alloc., 12 février 1952, Oeuvre des Tabernacles, rapport 1952, p. 17, A.C.N.D.; alloc. à la C.T.C.C., 10 mars 1953, Ad Usum Sacerdotum, vol. 8, no 7, avril 1953, p. 149, A.C.E.C.C.; alloc. aux éducateurs, 9 mars 1956, texte dact. Js C L 3499(15), p. 12, A.O.S.J.; alloc. Semaine sociale du Canada, St-Jérôme, 27 septembre 1956, Doctrinale sociale de l'Eglise dans l'éducation, Montréal, 1956, p. 32-33.

⁹⁸ Léger, alloc. à l'Association des Diplômés de l'Ecole polytechnique, 4 février 1955, MDM 26, 198, p. 2738.

⁹⁹ Léger, alloc., 9 mars 1956, op. cit., p. 5-10.

sur la tempête."¹⁰⁰ Pie XII aura porté un jugement définitif sur tous les problèmes multiples et complexes d'un monde en enfantement. "Son esprit pénétrant, sa mémoire prodigieuse, sa sensibilité exquise lui permirent de saisir tous les aspects des grands courants contemporains et de projeter sur eux la lumière de la foi et de la saine raison."¹⁰¹

Le secret de la force invulnérable du magistère pontifical vient de ce qu'il synthétise en sa personne les droits inéluctables de l'Eglise et "domine de son infaillible enseignement, la distribution de la vérité dans le monde."¹⁰² C'est sous son autorité que les évêques gouvernent leurs Eglises particulières et c'est ce témoin de la tradition ininterrompue de l'Eglise que les fidèles d'aujourd'hui accueillent en recevant leur évêque.¹⁰³

La mort de Pie XII affectera profondément le Cardinal. Elle lui fournira aussi l'occasion de mettre en relief sa conception du rôle du pape. Pie XII s'était "tellement identifié à sa fonction que nous le pensions immortel" comme elle, dira-t-il.¹⁰⁴ En évoquant la prodigieuse activité du Pontife défunt, ses discours aux groupes les plus divers et

¹⁰⁰ Léger, sermon à Notre-Dame, 2 mars 1956, MDM 28, 249, p. 3768; "Le Pape," 2 mars 1956, op. cit., p. 260.

¹⁰¹ Léger, alloc. lors du décès de S.S. le pape Pie XII, 9 octobre 1958, Radio-Canada 581009, A.R.C.

¹⁰² Léger, alloc., 9 mars 1956, op. cit., p. 3.

¹⁰³ Léger, sermon, 6 janvier 1957, op. cit., p. 4127.

¹⁰⁴ Léger, alloc., 9 octobre 1958, op. cit., A.R.C.

sur une gamme imposante de sujets allant de la spiritualité la plus haute aux pratiques scientifiques et techniques les plus spécialisées et à la complexité des situations internationales, il rappelle que la mission de la papauté débordé le plan surnaturel. Le ministère donné à Pierre par le Seigneur doit non seulement procurer le salut aux âmes, mais aussi assurer aux nations stabilité et force. Si elle est d'abord de l'ordre religieux, sa mission touche aussi à l'ordre temporel, social et civil.¹⁰⁵

Durant son séjour à Rome pour les funérailles et le conclave, le Cardinal fera parvenir à ses diocésains cinq messages dans lesquels il livre ses pensées et ses sentiments sur la papauté à cette heure importante dans la vie de l'Eglise. Il n'est pas facile de dire si Jean XXIII a été ou non l'homme de son choix. On peut en effet interpréter de bien des façons l'accueil qu'il lui réserve, inspiré par les seuls motifs de foi:

Après avoir revêtu les insignes de sa nouvelle dignité, il est conduit à un trône placé sur les degrés de l'autel et ceux qui étaient ses frères il y a un instant, se jettent maintenant à ses pieds dans un geste d'humilité, d'obéissance et de vénération. Il n'y a que la foi qui puisse expliquer de telles attitudes. . .¹⁰⁶

Dans les années qui vont suivre, le Cardinal portera à Jean XXIII une profonde vénération. Comme Pie XII, ce dernier

¹⁰⁵ Léger, troisième message de Rome, 20 octobre 1958, MDM 30, p. 4752.

¹⁰⁶ Léger, cinquième message de Rome, 29 octobre 1958, MDM 30, p. 4760-4761.

sera pour lui source d'inspiration et de réconfort. Au "génial Pie XII" succédera le "sympathique Jean XXIII"; le catholique n'y verra que la grâce et le mystère de l'Esprit qui, de toute éternité a marqué son élu à la succession pontificale.¹⁰⁷

Dans le sillage d'une papauté menacée

L'archevêque de Montréal a toujours voulu inscrire son activité dans le sillage des pontifes romains; il se propose de poursuivre la lutte qu'ils ont menée au cours des siècles en vue de défendre, de conserver et d'interpréter la vérité divine. Le martyre revêt une telle signification qu'il déclarera que les cinquante premiers papes donnèrent leur vie pour remplir leur mission; en réalité le martyre de cinq d'entre eux seulement est attesté.¹⁰⁸ Mais c'est surtout aux papes des deux derniers siècles qu'il emprunte.

Le Cardinal estime que la Providence a suscité en la personne des Pie IX, Léon XIII, Pie XI et Pie XII des "chefs spirituels conscients des besoins de leur époque," capables de définir les principes qui doivent régir le monde moderne et d'indiquer les voies de la restauration

¹⁰⁷ Léger, alloc. fête de M. Bourgeoys, 12 janvier 1959, A.M.M. 65/1, janvier 1959, p. 28, A.C.N.D.; alloc. à l'Institut Cardinal-Léger, 16 janvier 1959, A.C. 30, 285, janvier-février 1959, p. 22, A.S.S.A.

¹⁰⁸ Léger, alloc. radiophonique, 17 mai 1950, op. cit., p. 55.

sociale.¹⁰⁹

De Pie IX à Pie XII, la tâche des Papes n'a pas été facile à remplir au milieu des bouleversements universels, et cependant comme la papauté a été glorieuse dans la personne des Papes. Il suffit de rappeler leur nom pour en être convaincu: Léon XIII, Pie X, Benoît XV, Pie XI et enfin Pie XII. Tous ont accompli leur mission de pontifes dans une société travaillée par l'athéisme. Mais c'est au moment où les sans-dieu semblent triompher dans les domaines scientifiques et économiques, que la papauté apparaît aux esprits sérieux comme le seul rempart derrière lequel l'humanité puisse se réfugier pour sauver les valeurs spirituelles et morales qui donnent un sens à la vie. Car la papauté signifie la certitude d'une vérité immuable--la présence d'une autorité légitime parlant au nom de Dieu--et l'application dans l'activité humaine d'une justice incorruptible.¹¹⁰

La haute estime en laquelle le Cardinal tient la papauté l'amène à accueillir avec le plus grand respect ses représentants, les Délégués apostoliques. Convaincu que "la lumière ne peut venir que de Rome" et que l'union au Siège apostolique est la garantie de la foi, le Cardinal salue le Délégué apostolique Mgr Giovanni Panico comme un grand-prêtre selon l'ordre de Melchisédech, la vraie figure du Fils de Dieu, venu du ciel au nom du roi de la paix,¹¹¹ et comme "la colonne de vérité" sur laquelle repose tout

¹⁰⁹ Léger, sermon au congrès eucharistique de Rimouski, 2 juillet 1955, MDM 26, 219, p. 3186.

¹¹⁰ Léger, message, 20 octobre 1958, op. cit., p. 4753.

¹¹¹ Léger, adresse lors de l'arrivée du Délégué apostolique, 2 mars 1954, MDM 25, 154, p. 2078-2079.

l'édifice spirituel.¹¹²

Cinq ans plus tard, c'est avec plus de sobriété qu'il accueille son successeur, Mgr Sebastiano Baggio, en qui il voit "l'ambassadeur du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre et le représentant de la puissance éternelle de l'Eglise."¹¹³

A trois reprises, le cardinal Léger fut appelé par Pie XII à le représenter à titre de légat pontifical. La plus glorieuse de ces légations fut celle de Lourdes en 1954. Il se présentera aux autorités civiles de cette ville comme "l'Ambassadeur d'une puissance spirituelle"¹¹⁴ venu porter à la grotte la prière du souverain Pontife.¹¹⁵ Il ne se considère jamais que comme un simple intermédiaire.¹¹⁶ De retour à Montréal, l'évocation naïve de cette expérience extraordinaire lui servira à expliquer à l'Action catholique le sens de son mandat:

. . . pendant une semaine, je n'étais plus moi-même, et tous les égards qui m'étaient rendus n'étaient pas pour moi mais s'adressaient à la personne que je représentais. Les lettres de créance qui m'avaient

¹¹² Léger, adresse de bienvenue au Délégué apostolique, 25 avril 1954, MDM 25, 160, p. 2132.

¹¹³ Léger, adresse de bienvenue au Délégué apostolique, 14 juin 1959, MDM 30, 308, p. 4833.

¹¹⁴ Léger, réponse au préfet des Hautes-Pyrénées, 6 décembre 1954, MDM 26, 209, p. 2908.

¹¹⁵ Citation de Pie XII dans une homélie du 1er novembre 1954, homélie, 8 décembre 1954, MDM 26, 209, p. 2953.

¹¹⁶ Léger, alloc. lors de la réception officielle à l'Hôtel-de-Ville de Paris, 13 décembre 1954: "L'hommage que vous m'adressez passe donc à travers ma personne pour atteindre l'auguste vieillard du Vatican," MDM 26, 209, p. 3047.

été remises avaient un effet même sur le plan temporel puisque, aux frontières que je traversais, je devais présenter ces lettres que m'avait remises le Saint-Père . . .¹¹⁷

La seconde légation devait marquer les fêtes de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal à Montréal. Le Cardinal répond à l'hommage respectueux du maire de la ville en mettant en relief les fondements divins et la miraculeuse pérennité de la puissance spirituelle qu'il représente; il félicite le Conseil de la ville de n'avoir pas jugé insignifiant le geste qu'il vient poser et d'avoir exprimé son respect au représentant du Saint-Père.¹¹⁸ De pareils sentiments l'animeront à l'occasion de la légation à Ste-Anne-de-Beaupré en 1958. Durant ces courts instants, affirmera-t-il, "la puissance divine condense des lieux et des siècles" pour en faire une "synthèse d'énergie éternelle." En sa personne, le souverain Pontife est présent à ces fêtes.¹¹⁹

3. L'épiscopat est au service de l'Eglise

Si la mission de l'évêque est si fortement liée à la papauté, c'est qu'elle est conçue comme un service de cette Eglise dont le pape a la responsabilité plénière.

¹¹⁷ Léger, alloc. aux dirigeants diocésains d'A.C., 4 janvier 1955, A.C.M. 11, 6, février 1955, p. 281.

¹¹⁸ Léger, réponse au maire, 8 août 1955, MDM 27, 222, p. 3287.

¹¹⁹ Léger, sermon à la messe pontificale, 26 juillet 1958, MDM 29, 297, p. 4594.

L'archevêque de Montréal voudrait amener chaque catholique à regarder l'Eglise comme l'ultime réalité à laquelle il a le privilège d'appartenir et de qui tout lui vient. Visible dans sa structure, l'Eglise est divine de par son institution; elle est régie par une autorité hiérarchique chargée de la conduire dans les voies spirituelles et si elle n'est pas de ce monde en raison de son orientation eschatologique, elle est, par son ambition et ses privilèges, universelle et indéfectible.

L'Eglise, une institution
visible d'origine divine

L'Eglise est une institution dont nous apercevons le corps mais dont la tête est le Christ.¹²⁰ Elle est la maison de Dieu, le lieu de la lumière et de la chaleur, le refuge des égarés, la table où l'on rompt le pain de la justice, de la paix et de l'amour.¹²¹ Elle réunit la famille de Dieu sur terre et concrétise "dans des institutions visibles et dans des êtres de chair" l'amour de Dieu pour l'homme: le pape, les évêques et les prêtres y exercent non une dictature, mais une paternité spirituelle.¹²² Parce qu'elle est

¹²⁰ Léger, reportage enregistré à Rome le 16 avril 1950, repris par Radio-Canada le 2 décembre 1952, A.R.C.; discours, 12 janvier 1953, op. cit., p. 1403.

¹²¹ Léger, sermon, 18 janvier 1953, op. cit., p. 1432.

¹²² Léger, alloc. aux élèves de 12e année de Montréal, 20 mai 1953, E.S.C. 31, juillet 1953, p. 212, A.S.S.C.; Js C L3496, p. 2-3, A.O.S.J.; alloc. à l'Oratoire St-Joseph, 19 mars 1955, MDM 26, 208, p. 2871.

un mystère, l'Eglise ne saurait être présentée comme une société humaine qu'on a le droit de critiquer et même d'améliorer; elle est un "bien divin" et traduit le plan de Dieu sur l'histoire de l'humanité.¹²³ Face à elle, le croyant, fût-il journaliste, doit avoir la même attitude que vis-à-vis^d sa mère: "Et qui oserait livrer les défauts de sa mère au grand public?"¹²⁴

"Juridiquement parlant, l'Eglise est parfaite."¹²⁵ Le Cardinal fait remarquer que, contrairement aux sociétés civiles qui élisent leurs chefs et déterminent elles-mêmes les formes de gouvernement les plus aptes à la poursuite du bien commun, l'Eglise possède une constitution qui diffère totalement de ces méthodes modernes.¹²⁶ Elle est le lieu d'une nouvelle création, de l'établissement d'un pouvoir spirituel.

Parce qu'elles ont été déterminées par le Seigneur lui-même, ses structures juridiques ne sauraient être modifiées par aucun pouvoir humain.¹²⁷ L'Eglise transcende le pouvoir civil et lui échappe, parce que c'est de Dieu lui-même qu'elle tient le droit de posséder des biens et de les administrer. S'il lui faut respecter la législation civile,

¹²³ Léger, alloc. à la Légion de Marie, 25 mars 1956, Digeste marial, juillet 1956, p. 37.

¹²⁴ Léger, sermon, fête patronale des journalistes, 29 janvier 1956, MDM 28, 244, p. 3738.

¹²⁵ Léger, alloc., 3 octobre, 1953, La vie nicolétaine 167, avril 1954, p. 7.

¹²⁶ Léger, alloc., 21 mai 1955, op. cit., p. 3149.

¹²⁷ Léger, "Le Pape," mars 1956, op. cit., p. 260.

les biens qu'elle administre n'en doivent pas moins être considérés comme biens ecclésiastiques, régis "toujours et d'abord" selon les prescriptions ecclésiastiques.¹²⁸

L'Eglise est un "signe avertisseur" et un "étendard élevé sur les nations."¹²⁹ C'est aussi par elle que Dieu se donne à l'homme.¹³⁰ Pour le Cardinal, vie intérieure, vie ecclésiale et vie de l'Esprit s'identifient. Où trouver le Christ? Comment l'atteindre? Comment connaître sa volonté? C'est dans l'Eglise visible qu'il faut chercher le Seigneur.¹³¹ L'actualité de l'Eglise, enfin, ne saurait être mise en doute, puisqu'elle est la seule à posséder le vrai sens de l'homme, de ses origines et de sa destinée.¹³² La place primordiale qu'elle occupe dans le monde, dans la société et dans la vie individuelle se justifie finalement "par sa constitution qui répond à la vocation de l'Homme comme l'assouvissement d'un besoin incoercible."¹³³

¹²⁸ Léger, circ., 1 septembre 1956, MDM 28, 262, p. 4002.

¹²⁹ Pie XII, cité le 18 janvier 1953, op. cit., p. 1432.

¹³⁰ Léger, alloc. cours de sciences religieuses, 25 mars 1953, Cours de M. Yvon Charron, p. 30, A.C.N.D.

¹³¹ Léger, alloc. clôture des cours de sciences religieuses, 4 avril 1956, Vie des Communautés religieuses (V.C.R.) 14, 5, mai 1956, p. 153; alloc. aux chefs de groupe de la Ligue du Sacré-Coeur, 22 janvier 1959, Bulletin des Ligues, avril 1959, - Archives des Ligues du Sacré-Coeur (A.L.S.C.).

¹³² Léger, sermon, ouverture des tribunaux, 8 septembre 1955, MDM 27, 226, p. 3421.

¹³³ Léger, sermon à l'Oratoire St-Joseph, 19 mars 1959, texte dact. Js C L3499(30), p. 3, A.O.S.J.

Une autorité hiérarchique intangible

Dans sa première lettre pastorale, Mgr Léger proclamera le caractère hiérarchique de l'autorité dans l'Eglise:

Ainsi le Christ posait la grande distinction qui existe entre l'Eglise enseignante et l'Eglise enseignée. "La foule, dit saint Ambroise, ne suit pas jusqu'aux sommets, elle ne s'élève pas aux cimes." Aussi le sermon sur la montagne, qui s'adresse à tous, fut-il prononcé en un endroit facile d'accès. "Remarquez tout avec soin, continue le même saint Docteur, comment le Seigneur monte avec les Apôtres, puis descend vers les foules."¹³⁴

De par la volonté du Christ et en son nom, l'Eglise exerce un type d'autorité unique.¹³⁵ Son devoir est de faire passer dans la réalité la sagesse, la science et la puissance du Seigneur qu'elle a reçues. Cette puissance est double: "sanctification invisible dans les coeurs" et "conquête visible dans le temps."¹³⁶

Le Cardinal réfute souvent les allégations des détracteurs du pouvoir de l'Eglise:

¹³⁴ Léger, lettre pastorale, 17 mai 1950, op. cit., p. 28.

¹³⁵ Léger, sermon au Stadium, 31 mai 1951, La Presse, 1 juin 1951, p. 13: "Véritable apothéose du théâtre chrétien"; alloc. à la maison-mère des Soeurs de l'Immaculée-Conception, 30 juillet 1953. Chroniques des Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception (Chroniques), p. 476, Archives des Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception (A.S.M.I.C.).

¹³⁶ Léger, alloc., 3 octobre 1953, op. cit., p. 7-8.

Ceux qui l'accusent d'ostracisme ou même de totalitarisme la jugent du dehors et ils confondent deux réalités qui peuvent avoir les mêmes contours extérieurs mais dont la nature intime est bien différente: une forteresse et une prison. Oui, l'Eglise est une forteresse et depuis vingt siècles elle protège les plus grandes richesses qui constituent une civilisation humaine.¹³⁷

Il blâme les catholiques qui adoptent une attitude de "défiance adolescente" face au mandat divin qui lui a été confié, et y voit une forme de "néo-protestantisme." Il estime dangereuse la distinction faite par certains entre corps mystique du Christ et chefs spirituels. Il y voit une tentative de justifier des attitudes contraires aux directives des évêques en prétendant qu'elles sont conformes aux déclarations de l'Eglise: "Comme si l'Esprit de Dieu ne dirigeait plus l'Eglise par les évêques!"¹³⁸

Le Cardinal reprendra la solennelle réaffirmation du canon 326 faite par Pie XII devant près de 500 évêques à l'effet qu'il n'y a pas dans l'Eglise d'autres maîtres de droit divin que les successeurs légitimes des apôtres, le pape et les évêques.¹³⁹ "Gardiennne de la liberté," soutiendra le Cardinal, l'Eglise est habilitée à exiger de ses membres les sacrifices et les convictions nécessaires pour

¹³⁷ Léger, alloc., 23 janvier 1951, op. cit., p. 462.

¹³⁸ Léger, alloc., 26 juin 1954, op. cit., p. 2234; alloc. au Canadian Club de Montréal, 17 octobre 1955, MDM 27, 233, p. 3519.

¹³⁹ Léger, circ., 13 janvier 1956, op. cit., p. 3644-3645; oraison funèbre de Mgr A. Forget, 8 février 1955, MDM 26, 199, p. 2746; alloc. bénédiction du carillon de l'Oratoire, 27 février 1955, MDM 26, 204, p. 2778.

l'extension de son empire de lumière et d'amour.¹⁴⁰ Elle n'est nullement responsable à ses membres, pas plus que son chef et sa hiérarchie ne sont soumis au jugement et aux décisions de ses fils.¹⁴¹

En 1955, le Cardinal précise qu'il ne faudrait pas croire toutefois que l'Eglise souhaite instaurer aujourd'hui un régime théocratique comme celui qui existait sous les pontificats d'Innocent III et de Grégoire VII; "Quoique, pour le dire en passant, ces régimes valaient bien nos démocraties et les régimes aux rideaux de fer et de bambou,"¹⁴² ajoute-t-il.

A certaines occasions, le Cardinal se montre davantage sensibilisé au rôle complémentaire de la hiérarchie et des fidèles. Il déplore que l'on ait réduit la définition et le sens de l'Eglise; certains ne considèrent que la hiérarchie, d'autres la ramènent à la simple assemblée des fidèles, mais rares sont ceux qui la regardent comme un mystère de foi, le Corps mystique de Jésus-Christ, "la tête et les membres."¹⁴³

¹⁴⁰Léger, alloc., 23 janvier 1951, op. cit., p. 462; alloc., 20 mai 1953, op. cit., p. 212, A.S.S.C.

¹⁴¹Léger, alloc., 9 mars 1956, op. cit., p. 2-3, A.O.S.J.

¹⁴²Léger, alloc., 7 août 1955, op. cit., p. 3216.

¹⁴³Léger, sermon, semaine de la famille ouvrière, 16 octobre 1955, MDM 27, 232, p. 3500.

L'Eglise n'est pas impeccable.¹⁴⁴ Mais si le Cardinal en reconnaît les limites, dans la pratique, c'est le rappel du fondement divin de son pouvoir qui prévaut. Elle est "par essence une société inégale."¹⁴⁵ Pour tout dire, elle est, pour lui, la maîtresse du monde; il est donc normal qu'elle prenne ses enfants par la main pour les guider vers leurs devoirs humains et chrétiens.

Universalité et unité

Lorsqu'il abordera le thème de l'universalité et de l'unité de l'Eglise, le Cardinal le fera avec l'assurance que lui donne une ecclésiologie trop sûre d'elle pour pouvoir entendre quelque remise en question que ce soit.

Le Christ n'a institué qu'une Eglise. Il lui a promis l'Esprit comme principe d'une unité persévérante afin de la soustraire aux fantaisies d'"improvisations successives et multiples." C'est cette unité vécue qui constitue, selon le Cardinal, la catholicité, et justifie la prétention qu'elle a de déployer jusqu'aux extrémités de la terre sa force conquérante par l'action de ses missionnaires.¹⁴⁶

¹⁴⁴ Léger, sermon, 29 janvier 1956, op. cit., p. 3738-3739.

¹⁴⁵ Léger, sermon, sacre de Mgr. G. Champagne, 9 juin 1957, MDM 29, 277, p. 4237; alloc. aux comptables agréés, 1 mars 1958, S.I., 6 mars 1958, p. 1-4, A.C.E.C.C.

¹⁴⁶ Léger, causerie "La Bible et mon missel," 25 mars 1951, MDM 22, 32, p. 482; alloc., 3 octobre 1953, op. cit., p. 7-8.

"Allez par l'univers entier, prêchez l'Evangile à toute la création," car "comme mon Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie." L'Eglise est missionnaire dans l'acte officiel qui la constitue, et sa catholicité est avant tout un fait de conscience: Elle sait que sa présence est nécessaire à toute âme pour que celle-ci trouve le chemin du salut . . .¹⁴⁷

En outre, l'unité et l'intégrité de l'Eglise manifestées par sa supranationalité et réalisées dans les âmes, garantissent la sécurité de la vie sociale et font d'elle la "nutrice surnaturelle des nations."¹⁴⁸ L'expansion missionnaire réalisée au cours des derniers siècles,¹⁴⁹ la présence de l'Eglise sous toutes les latitudes, loin de compromettre l'unité, apparaît être la réalisation d'une nouvelle Pentecôte; on découvre à la faveur d'une langue liturgique commune, la même plénitude de vie et le même dynamisme apostolique sous toutes les latitudes.¹⁵⁰

En s'associant à la semaine de prière pour l'unité de l'Eglise, le Cardinal rappelle que l'unité voulue par le Christ ayant été rompue par le schisme, l'hérésie, les apostasies et les persécutions, il faut solliciter de Dieu la grâce de la reconstituer: "Un seul christianisme, cela veut dire toute la vérité et la vraie charité dans les

¹⁴⁷ Léger, sermon, 6 mars 1952, op. cit., p. 997.

¹⁴⁸ Léger, alloc., semaine sociale du Canada, 26 septembre 1952, MDM 23, 82, p. 1243.

¹⁴⁹ Léger, sermon, 6 janvier 1957, op. cit., p. 4130.

¹⁵⁰ Léger, sermon, 9 juin 1957, op. cit., p. 4235-4236.

esprits et les coeurs."¹⁵¹ Cette unité constitue la force de paix de l'Eglise; l'unité de baptême et de credo doit entraîner une certaine unité sociologique et aboutir à faire des chrétiens un corps visible, une seule société.¹⁵²

En rapprochant, dans une vision prospective, la dynamique missionnaire de l'Eglise et la restauration sociale à faire, le Cardinal peut affirmer que les catholiques authentiques savent que, grâce à une foi éclairée et agissante, l'horizon du christianisme est appelé à devenir "aussi universel que l'univers, aussi total que le monde entier." C'est en ce sens que doit se comprendre selon lui la restauration de toutes les choses dans le Christ.¹⁵³

Une Eglise enseignante et agissante

Le Cardinal éprouvera une satisfaction particulière à parler de l'Eglise enseignante. N'est-elle pas, de toute évidence, la lumière des nations? La mission d'enseigner est d'ailleurs inhérente à celle de gouverner. L'Eglise est initiée aux mystères divins pour prêcher la sagesse de l'Evangile de par le monde sans laisser s'altérer la pureté

¹⁵¹ Léger, alloc., 23 janvier 1955, MDM 26, 194, p. 2691-2693.

¹⁵² Léger, alloc., semaine sociale du Canada, 22 septembre 1955, MDM 27, 228, p. 3451; sermon, 6 janvier 1957, op. cit., p. 4127-4128.

¹⁵³ Léger, alloc., 1 mars 1958, op. cit.

de son message.¹⁵⁴ Cet enseignement ne varie pas, l'Eglise "répète toujours les mêmes choses" depuis vingt siècles, et "elle ne commencera pas à dire des choses nouvelles au XXe siècle!" Sa longue expérience lui a appris que les générations et les civilisations passent. A tous, elle annonce un message qui, elle le sait, sera signe de contradiction, scandale et folie pour l'intelligence et pour les techniques humaines.¹⁵⁵

La publication de l'encyclique Humani Generis le 12 août 1950 fournit à Mgr Léger l'occasion de rappeler l'attitude que doit adopter le chrétien face à l'enseignement pontifical.

Ce que le Pape attend de nous, c'est autre chose qu'une déférence de pure discipline. Notre réponse à ce document doit être une adhésion intime de l'être tout entier. . . . Ce que l'Eglise expose aujourd'hui explicitement et avec précision, le vrai disciple du Christ en vivait, et si par malheur quelque chose d'imparfait s'était introduit dans sa pensée, l'étude de ce document devrait être l'occasion d'un sérieux retour sur lui-même; car une foi qui n'est pas la foi de l'Eglise, ce n'est plus la Foi!¹⁵⁶

"Grande éducatrice des peuples," "guide infaillible," "formatrice des consciences,"¹⁵⁷ l'Eglise poursuit son effort

¹⁵⁴ Léger, lettre pastorale, 17 mai 1950, op. cit., p. 27-30.

¹⁵⁵ Léger, alloc., 11 février 1951, op. cit., p. 136.

¹⁵⁶ Léger, circ., 1 mars 1951, op. cit., p. 446-449; circ., 8 décembre 1951, op. cit., p. 783-784.

¹⁵⁷ Léger, alloc., 18 janvier 1953, op. cit., p. 1431; alloc., 3e congrès de la Corporation des Instituteurs et Institutrices catholiques de la Province de Québec (C.I.C.),

dans tous les domaines; celui qui veut exercer une influence salubre doit collaborer avec elle, s'inspirer de ses gestes et utiliser les moyens qu'elle propose.¹⁵⁸

Toujours sur la brèche, l'Eglise interviendra avec l'autorité qu'elle détient de son Fondateur pour combattre tout système et toute idéologie contraires à la destinée surnaturelle de l'homme.¹⁵⁹ Contre la menace matérialiste contemporaine, elle dispose d'un dépôt révélé "fixé pour l'éternité." Les vérités immuables de la foi sont entre ses mains, et son initiative doctrinale consiste à ciseler de temps en temps une formule théologique pour la présenter "à notre entendement, éclairé par la foi, afin que l'intelligence puisse y adhérer."¹⁶⁰ Sa doctrine n'est pas laissée aux interprétations libres des hommes, ni subordonnée à leurs aspirations changeantes.

En évoquant les développements de la science, le Cardinal soutient que l'Eglise est à la fois attentive aux découvertes et soucieuse d'amélioration, qu'elle encourage le progrès, mais que la science et la technique ne sauraient

2 juillet 1953, MDM 24, 118, p. 1776; alloc. pour l'anniversaire des grandes encycliques sociales de l'Eglise, 12 mai 1955, MDM 26, 214, p. 3117.

¹⁵⁸ Léger, discours au congrès de l'Association canadienne des éducateurs de langue française (A.C.E.L.F.), St-Boniface, 10 août 1953, MDM 24, 123, p. 1822-1823; sermon, 50e anniversaire du diocèse de Joliette, 7 juin 1954, MDM 25, 167, p. 2205-2206.

¹⁵⁹ Léger, sermon pour la fête du travail, 4 septembre 1955, MDM 27, 225, p. 3415.

¹⁶⁰ Léger, alloc. à l'Association N.-D.-de-la-Victoire, 2 février 1956, Digeste marial, avril 1956, p. 7.

prétendre pour autant au monopole de la vérité. En raison de la maîtrise qu'elle exerce sur le temps et sur l'espace, et de la sagesse inhérente à son mandat, l'Eglise garde "plus que quiconque le sens de l'équilibre, de la hiérarchie des êtres et des choses."¹⁶¹

Le Cardinal en viendra à vanter la puissance des techniques modernes de diffusion et le rôle qu'elles peuvent jouer dans l'unification du monde, mais il affirmera aussitôt après leur sujétion à l'Eglise. Il le fera notamment lors de la publication en 1957 de l'encyclique de Pie XII sur les techniques modernes de diffusion. Cette lettre lui paraît être un phare qui doit guider vers les destinées surnaturelles et une prise de position ferme de l'Eglise face au problème des mass media; elle intime, selon lui, un ordre formel à tous les pasteurs unis à la chaire de Pierre, "d'agir de façon à purifier le climat moral du monde, chargé de miasmes par les spectacles déshonnêtes."¹⁶²

Il profitera de cette occasion pour réaffirmer le droit de l'Eglise de juger la matière diffusée par les moyens de diffusion, et pour dénoncer le danger que représentent pour la conscience ces techniques qui envahissent peu à peu l'univers mental de l'individu et y déterminent "des comportements qui se croient spontanés."¹⁶³ S'inscrivant en

¹⁶¹ Léger, alloc. centenaire de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, 12 mai 1957, S.I., 26 juin 1957, p. 1-4, A.C.E.C.C.

¹⁶² Léger, alloc., 26 septembre 1957, op. cit., p. 4308.

¹⁶³ Ibid., p. 4310.

faux contre l'accusation d'ingérence indue et de violation de la liberté d'expression portée contre l'Eglise, le Cardinal soutient qu'"un vrai catholique n'a jamais eu le droit de tenir un tel langage."¹⁶⁴

. . . l'Eglise, en tant que gardienne et interprète de l'ordre naturel et de la loi morale inscrite au coeur de l'homme et complétée par la Révélation, ne se lasse jamais de rappeler les principes qui doivent assurer la bonne orientation de la société et de ses membres vers leur fin propre. C'est là sa mission d'enseignement!¹⁶⁵

Sensible aux conflits de travail qui éclatent un peu partout autour de lui, à ces conflits qui avaient marqué les derniers mois de l'épiscopat de son prédécesseur, et attentif aux théories socio-économiques adoptées par les Caisses populaires Desjardins, le Cardinal reprendra souvent l'enseignement de l'Eglise dans le domaine social. Il fera sienne d'emblée ce que Pie XII appelait la doctrine sociale de l'Eglise, consignée dans les encycliques et les discours des Papes. Cette forme d'intervention, inaugurée par Léon XIII avec Rerum Novarum en 1891, s'appliquait à éclairer la situation des ouvriers engagés dans le processus de l'industrialisation.

L'archevêque de Montréal s'y rapporte souvent pour proposer des solutions aux problèmes ou stimuler l'engagement social. Cette doctrine devrait, selon lui, inspirer toutes

¹⁶⁴ Ibid., p. 4314.

¹⁶⁵ Léger, lettre pastorale, 14 janvier 1959, MDM 30, 302, p. 4681.

les relations entre les différents groupes humains; l'ensemble de ses directives devrait être accepté sans réticence et utilisé sans aucune tentative d'attirer l'Eglise dans son camp ou de l'asservir.¹⁶⁶

C'est cette "Doctrine Sociale Chrétienne" qu'il propose comme substitut aux deux pseudo-solutions de "l'individualisme effréné" du capitalisme occidental et des "doctrines totalitaires" à l'oeuvre un peu partout dans le monde et dans notre pays. Elle seule, selon l'archevêque de Montréal, est capable de guider les hommes dans le règlement du problème social, car elle seule peut "réaliser une heureuse synthèse des deux grandes aspirations actuelles, l'aspiration communautaire et l'aspiration personnaliste."¹⁶⁷ La conformité de pensée et d'action à cette doctrine s'impose avec urgence contre l'indifférence de trop d'associations de chrétiens.¹⁶⁸

L'édification sociale et eschatologique du Royaume

Lorsqu'il s'agira d'appliquer cette doctrine sociale, le Cardinal fera preuve d'un sens pratique évident et il se montrera particulièrement attentif aux besoins réels des individus et des familles.

¹⁶⁶ Léger, sermon, 12 septembre 1951, op. cit., p. 753.

¹⁶⁷ Léger, conférence, 11 mars 1952, op. cit., p. 1018.

¹⁶⁸ Ibid., p. 1026.

Nous lutterons dans la charité pour que le pain soit accordé aux petits, un foyer heureux à chacun, du travail aux chômeurs, la paix aux coeurs de bonne volonté et le ciel à tous.¹⁶⁹

Pour l'archevêque de Montréal l'action sociale est l'expression privilégiée de l'action spirituelle; la charité qui l'inspire ne s'enracine ni dans l'instinct, ni dans la passion, mais en Dieu. Ainsi invite-t-il ses diocésains à s'inscrire dans une dynamique de conquête offensive et défensive et à collaborer avec lui à l'instauration d'un ordre social chrétien qui fasse triompher la justice sociale.¹⁷⁰ Si l'Eglise n'a pas à s'immiscer dans l'organisation concrète des affaires temporelles, fait remarquer le Cardinal, elle trahirait son Chef si elle n'intervenait pas dans tous les domaines de l'activité individuelle et sociale.¹⁷¹

La tendance à reléguer l'Eglise dans le seul domaine du surnaturel et à nier son droit d'intervenir dans la marche des sociétés et des individus lui apparaît une conséquence de l'oubli de Dieu, lequel touche même ceux qui croient en l'Evangile.¹⁷² Si les chrétiens commençaient par

¹⁶⁹ Léger, lettre pastorale, 17 mai 1950, op. cit., p. 39; discours, 17 mai 1950, op. cit., p. 43.

¹⁷⁰ Léger, lettre pastorale, 22 août 1950, MDM 21, 8, p. 131-132.

¹⁷¹ Léger, alloc. congrès provincial des vivres, 9 avril 1951, MDM 22, 38, p. 562; alloc., 23 janvier 1951, op. cit., p. 463.

¹⁷² Léger, circ., 11 février 1952, MDM 22, 53, p. 883-884.

"prendre l'Évangile au sérieux," la rénovation sociale serait définitive.¹⁷³ Selon lui, seule la conception chrétienne de l'ordre social basé sur la dignité de la personne et la reconnaissance de ses droits et sur la valorisation d'une société mise au service de l'homme, mérite de mobiliser les énergies.¹⁷⁴ Il l'affirmera avec conviction, travailler à instaurer l'ordre social chrétien, c'est édifier la "cité nouvelle."¹⁷⁵ Au cours d'une conférence où se retrouvaient industriels et chefs ouvriers, Mgr Léger invitera les uns et les autres à l'élaboration d'une politique concertée dans le but de "réaliser chez nous au plus tôt" cet ordre nouveau.¹⁷⁶

Le Cardinal préconisera en 1954, la réalisation de "l'idée de l'ordre corporatif professionnel de toute l'économie"; il suggère de combattre l'aspect purement technique du progrès dans l'entreprise et de procéder à une réforme économique qui soit l'application extensive du programme social de l'Eglise:

Tant que l'ordre social reposera sur la base fragile de la concurrence économique ou des conflits engendrés par l'intérêt, nous ne pourrons pas goûter

¹⁷³ Léger, alloc., 12 mai 1955, op. cit., p. 3134-3135.

¹⁷⁴ Léger, conférence au Montreal Council on Christian Social Order, 26 février 1952, MDM 23, 65, p. 993.

¹⁷⁵ Ibid., p. 974.

¹⁷⁶ Léger, conférence, 11 mars 1952, op. cit., p. 1025.

cette paix qui est le fruit de l'ordre.¹⁷⁷

Si, en 1957, le Cardinal insiste tout aussi fortement qu'auparavant pour voir adopter une conception chrétienne de l'entreprise et de la société, il n'est plus ni aussi précis, ni aussi catégorique quant aux moyens pour y parvenir. Le projet corporatiste n'est plus évoqué et l'évolution des structures sociales est admise:

Aussi devons-nous affirmer qu'il ne saurait être question de vouloir définir concrètement, d'individualiser économiquement un type précis qui serait celui de l'entreprise chrétienne.

Celle-ci est et sera toujours caractérisée d'abord et avant tout par l'esprit qui l'anime et l'oriente. Seul cet esprit chrétien, lui qui demeure invariablement le même, pourra unifier toutes les formes d'entreprises en leur donnant cet élan intérieur vers une même finalité.

Le christianisme n'apporte pas à l'homme un ordre social préfabriqué, mais seulement le principe de cet ordre. . . . A vous de démontrer d'abord que le profit et la productivité maxima ne sont pas les seuls objectifs de vos entreprises. Mais que par dessus tout, sans négliger évidemment ces aspects, vous êtes convaincus, et cela se traduit dans vos actes, que l'organisation de la vie de l'entreprise doit s'inspirer profondément des exigences de la personne humaine et les prendre comme fondement.¹⁷⁸

Dans la lettre pastorale de 1959 sur le chômage, le Cardinal évoquera les responsabilités chrétiennes face à ce phénomène social tout en rappelant le fondement du droit d'intervention de l'Eglise. Ce droit et ce devoir reposent

¹⁷⁷ Léger, alloc., 19 janvier 1954, MDM 25, 149, p. 2042-2048.

¹⁷⁸ Léger, alloc. au congrès international de l'UNIAPAC, 15 septembre 1957, MDM 29, 280, p. 4295-4296.

et sur la fin surnaturelle de l'Eglise, et sur la fin même de l'organisme économique et social: l'Eglise ne peut rester indifférente aux conditions concrètes dans lesquelles se déroule l'existence des hommes, "surtout si ces circonstances risquent le moindrement d'entraver la poursuite de leur destinée."¹⁷⁹

L'oecuménisme naissant

Comment l'archevêque de Montréal allait-il articuler l'oecuménisme naissant au sein de l'Eglise catholique et dans le diocèse de Montréal, à cette conception exclusive de l'Eglise? Un bref retour en arrière permettra de mieux saisir l'enjeu. L'oecuménisme s'était discrètement frayé une voie sous le pontificat de Léon XIII à la faveur d'initiatives destinées à favoriser la réunion à Rome des Eglises séparées et qui sont considérées comme les premières manifestations d'une conception pluraliste de l'unité catholique.¹⁸⁰ L'encyclique Orientalium Dignitas de 1894, la lettre Equidem verba de 1924 qui servira de charte de fondation au monastère de l'Union, les conversations de Malines qui eurent lieu entre 1921 et 1925, marquent autant

¹⁷⁹ Léger, lettre pastorale, 14 janvier 1959, op. cit., p. 4680-4681.

¹⁸⁰ Le bref tableau qui suit s'inspire de Roger Aubert, "Les étapes de l'oecuménisme catholique depuis le pontificat de Léon XIII jusqu'à Vatican II," La théologie du renouveau, tome I (Montréal: Fides, 1968), p. 291-307.

d'étapes dans l'évolution de la pensée catholique et le climat des rapports entre les confessions chrétiennes.

En 1925 toutefois, Pie XI refusait de participer à la conférence de Stockholm et confirmera sa position dans l'encyclique Mortalium animos du 6 janvier 1928 où il mettait les catholiques en garde contre les conceptions théologiques qui sous-tendaient le mouvement oecuménique. Ce n'est qu'en 1937 que des catholiques seront autorisés à assister à titre privé aux assises générales du mouvement, mais sans pouvoir encore y participer activement. La position officielle du Vatican restera inchangée jusqu'à la fin du pontificat de Pie XII. Dans l'ombre, un climat nouveau se développera surtout grâce à des pionniers comme dom Lambert Beauduin, le Père Yves Congar ou l'abbé Paul Couturier, pour ne parler que de l'Europe francophone. Ce dernier proposait en 1935 d'insuffler un esprit nouveau à l'octave de prières pour l'unité jusque-là axée sur le retour à l'Eglise romaine et la conversion, et suggérait de demander à Dieu "l'unité qu'il voudra par les moyens qu'il voudra." Cette initiative est sans doute celle qui a le plus fait, à long terme, pour "émousser une certaine mentalité triomphaliste et sûre de soi avec laquelle trop de catholiques avaient jusqu'alors abordé la question du remembrement de la chrétienté."¹⁸¹

¹⁸¹R. Aubert, op. cit., p. 302.

La première assemblée générale du Conseil oecuménique des Eglises, en 1948, avait été accueillie avec méfiance par le Vatican. Une lueur d'espoir apparaissait avec la publication de l'Instruction De motione oecumenica du 1er mars 1950. Sans renoncer aux mises en garde et aux appels à la prudence, ce document reconnaissait l'action de l'Esprit-Saint dans les efforts oecuméniques, engageait les évêques à favoriser les contacts avec les frères séparés qui présentaient "l'espoir d'un bon résultat," et autorisait la prière commune entre catholiques et chrétiens d'autre confessions. En 1952 était fondée la Conférence catholique pour les questions oecuméniques, organe de contact qui devait pallier à l'absence de relations officielles. Ces gestes prometteurs n'empêcheront toutefois pas le Vatican de prendre, en 1954, des mesures draconiennes contre le Père Congar.

Telle était la situation de l'oecuménisme catholique au moment où Mgr Léger prenait possession du siège archiépiscopal de Montréal. On y observait chaque année, à l'instigation de l'Apostolat de la prière, l'Octave de prières pour l'unité selon la formule originale américaine. Ce n'est qu'en 1962 que la prière commune pour l'unité remplacera la prière pour le retour des chrétiens égarés et la conversion des Juifs et des païens.

Il existait dans le diocèse une équipe apostolique qui oeuvrait auprès des non-catholiques, le Comité Saint-Paul auquel les prêtres de Notre-Dame-de-Sion viendront

prêter main forte en 1952 en s'occupant des juifs. Cette forme d'apostolat tient beaucoup à coeur à Mgr Léger qui souhaite voir ses fidèles accorder à ces missions internes le même intérêt qu'ils portent déjà aux païens des terres lointaines.¹⁸²

C'est à un jésuite, le Père Irénée Beaubien que l'on doit les premières tentatives de contact avec les non-catholiques en dehors de toute visée polémique et de tout prosélytisme. S'inspirant de l'expérience américaine qu'il connaît, le Père Beaubien inaugure en janvier 1952 l'Inquiry Forum, série de cours destinés à exposer objectivement la position catholique à ceux qui désirent mieux connaître l'Eglise romaine. L'autorisation de ses supérieurs lui étant déjà acquise, il expose son projet à l'archevêque de Montréal et obtient l'autorisation espérée.¹⁸³

Cette autorisation ne fait toutefois pas de Mgr Léger un artisan de l'oecuménisme. Il faut bien reconnaître que ses initiatives s'inscrivent dans une tout autre foulée. Quelques exemples l'illustreront clairement.

Quelques mois après son arrivée à Montréal, Mgr Léger juge bon de rappeler des directives données en 1934 par le Délégué apostolique au sujet de la participation du clergé et des fidèles aux célébrations de l'armistice. Le

¹⁸² Léger, circ., 24 octobre 1952, op. cit., p. 1158.

¹⁸³ Les détails concernant l'oecuménisme à Montréal ont été communiqués par le Père Irénée Beaubien au cours d'une entrevue le 29 novembre 1975.

Saint-Office avait alors prescrit de ne pas participer à ces fêtes qui réunissaient des représentants d'autres confessions religieuses. On demandait à ceux qui estimaient devoir le faire de respecter deux conditions: que la fête revête un caractère purement civil et ne comporte "rien de ce qui pourrait avoir la seule apparence même de l'égalité des différentes religions" et que le clergé ne porte ni vêtement ni insigne liturgique.¹⁸⁴

Alors qu'il inaugurerait à Noël 1950 une série d'émissions sur la Bible et mon Missel, Mgr Léger présenta la Bible comme le livre de vie écrit par Dieu lui-même et dont l'Eglise catholique est le seul authentique interprète:

Elle souffre quand Elle voit l'orgueil de l'esprit disséquer ce texte comme l'anatomiste qui s'attaque à un cadavre. Si l'Eglise revendique le droit exclusif d'interpréter la Bible, c'est afin de donner à l'humanité la parole de salut que Dieu conserve par Elle et en Elle . . .¹⁸⁵

Une causerie donnée en mars 1951 est encore plus explicite:

L'oecuménisme est une formule récente que l'Eglise regarde évoluer avec sympathie, mais à laquelle Elle n'accroche pas ses destinées.

L'Eglise est bien autre chose qu'un bureau international de théologie ou un Institut de coopération religieuse. L'Eglise est le Corps du Christ, l'incarnation permanente et continue de Dieu en ce monde.¹⁸⁶

¹⁸⁴ Communiqué officiel, 31 octobre 1950, MDM 21, p. 265.

¹⁸⁵ Léger, causerie à C.K.V.L., 25 décembre 1950, MDM 21, 23, p. 315-316.

¹⁸⁶ Léger, causerie, 25 mars 1951, op. cit., p. 477-478.



Poursuivant sa pensée en se référant aux tenants de la Réforme protestante, il porte sur eux un jugement des plus sévères:

L'histoire impartiale nous dit avec quelle violence Luther secoua l'édifice antique de l'Eglise. Et quel enivrement d'orgueil le jour où à la base de son oeuvre nouvelle, de son christianisme régénéré, poussant du pied l'antique fondement, il posa la Bible, la Bible seule, interprétée par la raison individuelle. . . . à lui et à tous ses adeptes, il faut redire la parole dure et tragique: parce que vous avez rejeté l'Eglise, vous vous êtes séparés du Christ et de son Esprit, et votre tentative d'établir une religion sur le seul fondement de la Parole de Dieu sera vouée à un insuccès. . . . Vous avez altéré l'objet de la foi, le dogme, lequel étant de sa nature incompréhensible à la raison, implique la soumission de votre intelligence à une autorité infaillible. . . . Vous avez renversé les colonnes du Sacerdoce et de la Sainteté . . .¹⁸⁷

C'est à l'influence de la pensée de Luther que le Cardinal attribue certaines hérésies concernant l'Eglise, en particulier l'aspiration à se libérer des attitudes de conscience qu'elle impose.¹⁸⁸ La Réforme, cette "grande hérésie des temps modernes" représente pour lui l'ultime effort de l'homme pour se sauver par ses propres moyens; il y voit l'ancêtre de la révolution et du triomphe de la raison,¹⁸⁹ une oeuvre de simonie, d'intrigue et de politique.¹⁹⁰

¹⁸⁷ Ibid., p. 478-479.

¹⁸⁸ Léger, alloc., 2 juillet 1953, op. cit., p. 1775.

¹⁸⁹ Léger, sermon à la Catholic Theological Society of America, 30 juin 1954, MDM 25, 175, p. 2268.

¹⁹⁰ Léger, alloc., 19 janvier 1956, A.M.M. 62, 1, janvier 1956, p. 48-49, A.C.N.D.; alloc., 2 février 1956, op. cit., p. 10.

Les schismes et les hérésies qui ont surgi au cours des siècles proviennent davantage de l'orgueil et de l'entêtement que de divergences doctrinales, les raisons théologiques évoquées étant trop souvent des prétextes, des batailles de mots, cachant "le précipice béant qui divisait déjà les hommes, l'orgueil."¹⁹¹

Selon le Cardinal, la supériorité du catholicisme sur le protestantisme vient de ce qu'il puise sa puissance et son inspiration non pas dans les pages d'un livre, mais dans "un homme vivant, un homme ininterrompu, un homme qui n'est jamais mort depuis vingt siècles" et dont la blanche silhouette est la source vivante de la foi et de la charité jaillie du coeur de Pierre.¹⁹² En face d'une telle autorité, les Ecritures ne remplissent plus qu'un rôle de témoin juridique et fonctionnel. Ce sont les "lettres de créance, le parchemin qui accrédite l'Eglise comme l'ambassadrice du Christ sur terre," un texte qu'elle a depuis longtemps scruté en tous points.¹⁹³

En 1956, le Cardinal maintiendra qu'il est de son devoir de dénoncer l'activité de certaines sectes qui se présentent au nom du Centre de la Bible en exhibant de faux

¹⁹¹ Léger, alloc., 19 janvier 1955, A.M.M. 61, 1, janvier 1955, p. 51-55, A.C.N.D.

¹⁹² Léger, alloc., 17 février 1953, op. cit., p. 81-82, A.S.S.A.

¹⁹³ Léger, clôture des cours de Bible, 1 juin 1953, Le Devoir, 2 juin 1953, p. 3: "La Bible est le bien [lien] entre la vie et la parole du Sauveur."

documents. Il insiste en même temps auprès des prêtres de son diocèse pour qu'ils s'acquittent de la grave obligation qu'ils ont de donner aux non-catholiques qui se présentent pour un mariage avec un catholique, les instructions prescrites, lesquelles constitueraient peut-être pour ces âmes, l'unique chance de connaître la vérité. Il voit là une oeuvre de pénétration apostolique qu'il associe aux efforts de l'Inquiry Forum dont l'enseignement solide et discret a produit des résultats auprès de centaines d'adultes qui y ont retrouvé la foi.¹⁹⁴

Pour lui le devoir s'impose toujours de convertir les hérétiques. C'est par des arguments qu'il faut réfuter leurs erreurs, tout en cherchant à réconcilier leurs personnes avec l'Eglise catholique et à les ramener à la vraie foi.¹⁹⁵ On note toutefois au début des années 60, l'amorce d'une évolution chez le Cardinal. Il peut être amusant à ce sujet de rappeler la réaction qu'il avait eue dix ans auparavant.

Un universitaire avait déclaré en avril 1951 devant le Rotary Club de Montréal que la science allait supplanter la morale et devenir la norme des actions humaines; le trouble et la consternation provoqués par ces affirmations "même chez nos frères séparés" surprennent Mgr Léger et le convainquent qu'il subsiste encore chez eux "un certain souci-

¹⁹⁴ Léger, circ., 13 janvier 1956, op. cit., p. 3654-3655.

¹⁹⁵ Léger, sermon, 22 janvier 1956, op. cit., p. 3725.

doctrinal!"¹⁹⁶

Le Cardinal en vient à reconnaître qu'en se séparant de l'Eglise romaine, les autres communautés chrétiennes "ont conservé des éléments de Vérité qui sont des pierres d'attente de l'Unité à réaliser" et que leur éventuelle adhésion à l'Eglise consisterait non à renoncer à leur foi mais à la compléter. En leur témoignant "respect, bienveillance et charité," on travaillerait d'une manière efficace à l'unité chrétienne.¹⁹⁷ Renonçant à l'apologétique, le Cardinal invite les chrétiens éclairés à tenter d'"arracher le monde à l'abîme des ténèbres et de la haine."¹⁹⁸ L'esprit qui animait l'œuvre du Père Beaubien s'était lentement frayé un chemin jusqu'au palais cardinalice.

Un bon exemple nous en est fourni dans un amendement du Synode de Montréal touchant la législation des mariages mixtes qui paraîtra en 1960. Ces mariages pourront désormais être célébrés dans l'église. L'Eglise les considère comme "une union sacrée et permanente," et même comme un sacrement. Une certaine ambiguïté subsistera dans la législation du fait que, tout en voulant assurer à cet événement la solennité et la joie qui lui sont naturelles, on ne veut en rien atténuer la rigueur avec laquelle l'Eglise

¹⁹⁶ Léger, circ., 16 mai 1951, MDM 22,33, p. 495.

¹⁹⁷ Léger, sermon, 22 janvier 1956, op. cit., p. 3727-3728.

¹⁹⁸ Léger, alloc. aux fiancés, 20 janvier 1957, S.I., 23 janvier 1957, p. 1-3, A.C.E.C.C.

défend toujours ces mariages.¹⁹⁹

Le Cardinal était parti de très loin. La distance qu'il aura à parcourir afin de pouvoir s'engager dans la voie de l'oecuménisme sera grande. Lente, mais certaine, la transformation de son attitude face à ceux qui se situent hors des cadres reconnus de la chrétienté catholique pourrait bien être la pierre de touche de son évolution la plus profonde.

4. L'Eglise et la civilisation

A la manière des prophètes de l'ancienne Alliance, le cardinal Léger entretiendra une vision très spiritualiste du déroulement de l'histoire. Cette vision marquera sa conception des rapports de l'Eglise avec le monde.

Le sens de l'histoire

Pour le cardinal Léger, il n'existe qu'une histoire du monde et c'est une histoire sainte. L'histoire véritable n'est pas celle qu'écrivent les hommes, mais celle que dirige la Providence, elle coïncide avec l'histoire du salut. Une "loi providentielle" préside à la destinée des peuples. Dans cette perspective, seul le christianisme peut donner à l'histoire sa pleine signification.²⁰⁰

¹⁹⁹ Léger, décret concernant la célébration des mariages mixtes, 22 février 1960, MDM 30, 315-A, p. 4931-4935.

²⁰⁰ Léger, circ., 11 février 1952, op. cit., p. 882-883; alloc., 9 novembre 1953, MDM 24, 139, p. 1934.

C'est à Bossuet que le Cardinal emprunte cette vision de l'histoire. Il retrace "la marche de la Providence ineffable dans le temps" et la réalisation de son plan à travers la vocation de chaque peuple jusqu'à l'avènement du Christ, "sommet entre les deux versants de l'Histoire humaine."²⁰¹

L'élément fondamental de l'histoire est donc l'avènement du Royaume de Dieu. Forte de vingt siècles d'expérience, l'Eglise est assurée que son message résistera à l'inconsistance des hommes.²⁰² Porté à nier la consistance et la valeur de tout projet humain autonome, le Cardinal considérera que la seule destinée des peuples est de donner des âmes au Christ; une fois tarie cette source de sainteté Dieu abandonne au désert "les cités cadavériques dont Sodome et Gomorrhe demeurent les exemples les plus frappants."²⁰³

Tout doit dès lors être subordonné à l'achèvement du Royaume de Dieu, de l'Eglise. C'est "dans son Eglise" que le Christ aime le monde, les sociétés et les individus; elle est l'unique clef pour entrer dans l'histoire.²⁰⁴ Ainsi le Cardinal estime-t-il que si Montréal a échappé au

²⁰¹ Léger, sermon pour le 2e centenaire de la déportation des Acadiens, 15 août 1955, MDM 27, 223, p. 3388; sermon à Québec pour le tricentenaire, 3 juillet 1958, MDM 29, 296, p. 4566-4569.

²⁰² Léger, alloc., 9 novembre 1953, op. cit., p. 1936.

²⁰³ Léger, sermon, 7 juin 1954, op. cit., p. 2203.

²⁰⁴ Léger, sermon, 4 septembre 1955, op. cit., p. 3416.

désordre et à la persécution c'est que les droits de Dieu et de la religion y ont toujours été respectés et qu'on est resté fidèle aux intentions des fondateurs.²⁰⁵

"Le rempart et la citadelle de la véritable civilisation"²⁰⁶

Quelques jours après son arrivée à Montréal, Mgr Léger dira péremptoirement que l'Eglise est "la gardienne, que dis-je! Elle est la mère des civilisations et des peuples!"²⁰⁷ Après avoir ainsi défini les rapports de l'Eglise au monde, il affirmera par la suite que l'Eglise a pour rôle de rappeler à l'homme le fondement de sa dignité et de défendre les valeurs spirituelles.

Il aimera s'en remettre à l'histoire. Alors que les Barbares envahissaient et pillaient l'empire romain, déclarera-t-il, l'Eglise s'est trouvée la seule institution assez vigoureuse pour assurer la transmission de la culture de l'empire disloqué. Sa pénétration progressive des populations qui allaient constituer l'Europe devait contribuer à la diffusion de la langue latine et du droit romain que l'Empire avait déjà portés en Espagne et dans la Gaule. Clercs et moines en assureront la conservation, le

²⁰⁵ Léger, conférence, 17 octobre 1955, op. cit., p. 3514-3515.

²⁰⁶ Léger, lettre pastorale, 17 mai 1950, op. cit., p. 33.

²⁰⁷ Léger, discours à l'A.C.E.L.F., 20 mai 1950, MDM 21, 10, p. 178.

rayonnement et le développement; pendant que flambait l'Europe, au fond des forêts et sur les sommets inaccessibles des montagnes, les moines veillaient sur les richesses de la sagesse humaine.²⁰⁸ En acceptant de sauver l'homme, l'Eglise assumait la responsabilité de sauvegarder la culture humaine.²⁰⁹

Devenue la "maîtresse du monde," "le centre moral et doctrinal de l'humanité," l'Eglise devait être à l'origine des grandes impulsions, des pensées nourricières et des principes vitaux propres à fonder la Cité de Dieu. Elle restera, par-delà les tempêtes, "le môle protecteur," le port où tous les navires pourront venir se reposer.²¹⁰

C'est lorsque son influence se sera fait sentir partout que la société verra fixé le fondement inébranlable qui lui apportera sécurité, équilibre et progrès.²¹¹ Pour le Cardinal, l'histoire est au service du présent. L'oeuvre civilisatrice de l'Eglise s'inscrit dans une dynamique évidente; elle n'est jamais acquise une fois pour toutes et doit sans cesse être reprise. Le combat pour la civilisation n'est pas fini.

²⁰⁸ Ibid., p. 179.

²⁰⁹ Ibid., p. 179-180; alloc., 13 mars 1956, MDM 28, 251, p. 3789-3790.

²¹⁰ Léger, alloc. aux Anciens du collège Grasset, 5 février 1951, "S.E. Mgr Léger prend la défense des humanités classiques," Le Devoir, 6 février 1951, p. 5.

²¹¹ Léger, alloc., 1 février 1953, op. cit., p. 1494.

Les instruments de culture dont dispose l'Eglise risquent aujourd'hui d'être vidés de leur contenu spirituel par les forces du matérialisme. Mais la victoire finale est assurée. "Toujours attaquée, jamais vaincue, toujours là comme le rocher battu des vagues," l'Eglise a traversé les siècles et se retrouve plus forte que jamais. Son chef exerce sur la société actuelle une influence que n'eurent pas ses prédécesseurs, eux qui fixaient cependant les frontières des Empires.²¹²

Cette vision triomphaliste du rôle civilisateur de l'Eglise paraîtra s'atténuer avec les années. Ainsi, en 1956, devant un auditoire d'instituteurs, le Cardinal fera une distinction entre la culture occidentale et l'Eglise catholique. Il déclarera que cette dernière ne doit s'identifier avec aucune culture, mais qu'elle doit plutôt être disposée à faire alliance avec chacune et à reconnaître en elles les valeurs conciliables avec la vocation spirituelle de l'homme et l'avancée du Royaume. L'atavisme reprenant ses droits, le Cardinal affirmera aussi que l'histoire de la diffusion du christianisme est une preuve convaincante de la bénédiction qu'il répand sur les civilisations.²¹³

L'œuvre civilisatrice de l'Eglise est à ce point inséparable

²¹² Léger, discours, 20 mai 1950, op. cit., p. 179; sermon aux Amicalistes, 3 octobre 1954, Revue des Frères des Ecoles chrétiennes (R.F.E.C.), p. 57, Archives des F.E.C. (A.F.E.C.); alloc. à l'Association des Diplômés de l'Ecole polytechnique, 4 février 1955, op. cit., p. 2738.

²¹³ Léger, alloc. aux instituteurs, 9 mars 1956, op. cit., p. 6, A.O.S.J.

de sa mission évangélisatrice que la naissance des peuples s'identifie avec l'action de leurs premiers évêques, "bâtisseurs de peuples,"²¹⁴ se plaira-t-il à souligner. "Seul ce qui est chrétien est véritablement et pleinement humain."²¹⁵

Si l'Eglise est si intimement engagée dans le combat pour la civilisation, c'est qu'elle est radicalement engagée dans le combat pour l'homme. Ce thème, cher au Cardinal, sera souvent repris. Alors que les possibilités de la technique incitent l'homme à démissionner et à s'en remettre aux soins de l'Etat-Providence, l'Eglise proclame la dignité inaliénable de la personne humaine.²¹⁶ Le Cardinal verra encore en 1956, dans la condamnation portée au XIXe siècle par Pie IX contre la doctrine qui portait au paroxysme la souveraineté de l'individu, une entreprise hautement civilisatrice.²¹⁷

L'Eglise gardienne de l'ordre et de la paix

Le Cardinal revient avec insistance sur les guerres et les conflits qui ont déchiré ou déchirent encore le monde

²¹⁴ Léger, sermon, 6 janvier 1957, op. cit., p. 4130.

²¹⁵ Léger, alloc. à la L.I.C., avril 1958, S.I., 29 avril 1958, p. 1-5, A.C.E.C.C.

²¹⁶ Léger, alloc., 27 septembre 1956, op. cit., p. 40-41.

²¹⁷ Ibid., p. 36-37.

et considère l'Eglise comme l'artisan par excellence de la paix. Elle seule est habilitée à déterminer les conditions de son avènement.²¹⁸ Non seulement est-elle attentive à signaler les obstacles qui se dressent contre elle, mais elle s'applique aussi à démontrer l'insuffisance des moyens humains pour l'instaurer. Ceux qui veulent s'en faire les apôtres doivent donc se tourner vers elle comme vers sa seule gardienne et vers l'unique havre de stabilité.²¹⁹ Si l'hypothèse de l'existence d'un ordre naturel apparaît plausible, il reste pour le Cardinal qu'"en fait, le seul ordre concret est un ordre surnaturel" et que le christianisme a seul formé le véritable type de l'humanité.²²⁰

Dès lors la loi naturelle, ses principes, son interprétation, son application, pour autant qu'il s'agit de morale, relèvent de son pouvoir.²²¹ Evoquant les premiers matins du monde, alors que l'homme jouissait de l'ordre et de la tranquillité primordiale et que la grâce couronnait sa

²¹⁸ Léger, circ., 5 septembre 1950, op. cit., p. 152.

²¹⁹ Léger, discours, 17 mai 1950, op. cit., p. 47-48; alloc. à la Ligue indépendante catholique (L.I.C.), 25 janvier 1951, "Mgr Léger parle de la continuité et de la charité de l'Eglise de Rome," Le Devoir, 26 janvier, 1951, p. 3; sermon à Pax Romana, 27 août 1952, MDM 23, 79, p. 1200; alloc. à l'Hôtel-de-Ville de Paris, 13 décembre 1954, op. cit., p. 3047; alloc. à l'Ordre St-Grégoire-le-Grand, 18 janvier 1959, S.I., 28 janvier 1959, p. 4, A.C.E.C.C.; conférence, Semaine sociale du Canada, 20 août 1962, Le magistère de l'Eglise devant le monde moderne, p. 159.

²²⁰ Léger, alloc., 15 mai 1955, op. cit., p. 3146.

²²¹ Léger, alloc., 25 janvier 1955, MDM 26, 196, p. 2716-2717.

nature, le Cardinal rappelle que la soumission à Dieu était alors "la loi de la droite raison."²²² La révolte de l'homme allait bouleverser cette heureuse quiétude. L'Eglise travaille depuis lors à restaurer l'ordre et la paix et invite les catholiques à y oeuvrer ensemble, dans la foi et "l'accord fondamental de la pensée et des idées sociales."²²³

Le Cardinal mettra en relief deux institutions qui ont particulièrement contribué à l'établissement de cette chrétienté génératrice d'ordre et de paix, l'université médiévale que prolonge l'université catholique des temps modernes et le droit chrétien. Témoinant de son admiration pour le Moyen Age qu'il considère comme l'âge d'or du christianisme, l'archevêque de Montréal verra dans l'université médiévale la plus respectable de ses institutions. Cette époque a vu selon lui se réaliser la synthèse harmonieuse entre l'étude des sciences théologiques et l'enseignement des sciences profanes, l'accord "entre la poursuite du savoir humain et le respect de la vérité divine."²²⁴

La conception que se fait le Cardinal de l'université catholique contemporaine s'inspire directement de l'université médiévale. Elle lui apparaît toujours aussi nécessaire. L'homme étant incapable d'être pleinement homme sans

²²² Léger, alloc., 22 septembre 1955, op. cit., p. 3443.

²²³ Léger, alloc., 25 avril 1954, op. cit., p. 2129-2130; alloc., 22 septembre 1955, op. cit., p. 3451.

²²⁴ Léger, conférence "L'Université et l'Eglise," 19 avril 1952, MDM 23, 71, p. 1063.

l'assistance divine, l'Université s'élève au-dessus des disputes et demande à ses maîtres d'apporter au monde une pensée solide et consistante fondée sur la possession de la vérité plénière et d'inviter leurs élèves à faire confiance à l'Eglise, à sa doctrine et à sa vie.²²⁵

La seconde institution en laquelle le Cardinal voit un artisan important de l'ordre et de la paix, c'est le droit chrétien. Ni "objet de musée," ni "vestige du Moyen Age," il demeure le fondement le plus solide des sociétés parce qu'il prône le rapprochement et l'union des hommes entre eux, protège le mariage, la famille, l'association et la patrie, réclame la droiture, la bonne foi et la vérité appuyée par le serment.²²⁶ C'est dans cette perspective qu'il déclare aux membres du Barreau à l'occasion de l'ouverture des tribunaux:

Oui, c'est au nom de l'Eglise, dépositaire de la religion, au nom de son Chef, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, que je vous le rappelle, Messieurs: Dieu et l'Eglise comptent sur vous pour aider la religion à reprendre sa vraie place, son rôle et son sens juridiques dans chaque individu et dans la société, pour que le monde retrouve enfin la Paix que le Christ lui a léguée.²²⁷

²²⁵ Léger, alloc. à la conférence provinciale sur l'éducation, 9 février 1958, S.I., 14 février 1958, p. 2-4, A.C.E.C.C.

²²⁶ Léger, sermon, ouverture des Tribunaux, 10 septembre 1952, MDM 23, 81, p. 1237.

²²⁷ Léger, alloc., 8 septembre 1955, op. cit., p. 3426-3427.

Les relations Eglise-Etat

Une telle conception du rôle civilisateur de l'Eglise porte en soi l'affirmation de la transcendance de l'Eglise sur l'Etat. Le Cardinal ne manque pas de faire remarquer que le Christ envoya ses apôtres à travers le monde "sans tenir compte d'aucune autorité civile" et sans demander "la permission aux procureurs romains."²²⁸ Il maintiendra la distinction et la spécificité des deux pouvoirs aussi vigoureusement qu'il dénierait toute volonté de l'Eglise d'asservir le pouvoir public. Chacun doit intervenir dans son domaine propre pour bâtir la Cité humaine²²⁹ dans un esprit de collaboration.²³⁰

En effet, distinction ne signifie pas indépendance absolue. L'Eglise sait bien que la vertu n'enseigne par elle-même ni la science, ni la politique, ni l'art d'administrer, mais elle sait qu'elle prépare les grands législateurs et les grands hommes en leur donnant le sens de la justice et du dévouement à l'humanité.²³¹ Elle sait aussi que Dieu étant l'unique source de l'autorité, le pouvoir civil est tenu de légiférer en fonction du bien commun sans jamais

²²⁸ Léger, alloc., 3 octobre 1953, op. cit., p. 8.

²²⁹ Léger, alloc., 2 avril 1951, MDM 22, 37, p. 557.

²³⁰ Léger, alloc. à Lachine, 28 juin 1953, "Le cardinal Léger à Lachine: 'Nos cités doivent être des écoles d'idéal'" Le Devoir, 29 juin 1953, p. 3; alloc., 8 août 1955, op. cit., p. 3290.

²³¹ Léger, alloc., 2 avril 1951, op. cit., p. 558.

sacrifier la destinée surnaturelle de l'homme.²³²

L'archevêque de Montréal manifesta toujours un profond respect et une grande déférence à l'égard des détenteurs de l'autorité.²³³ Sa conviction commandera des attitudes qui ne se démentiront pas tout au long de sa carrière. Les quelques exemples qui suivent l'illustrent bien.

Lors du passage de la princesse Elizabeth et du duc d'Edimbourg en 1951, il voudra que l'Eglise diocésaine se joigne aux manifestations prévues en l'honneur des visiteurs royaux et prescrira aux curés de faire sonner les cloches des églises durant un quart d'heure à cette occasion.²³⁴

Lors du couronnement de la reine Elizabeth II en 1953, le Cardinal invite ses diocésains "à manifester leurs sentiments de fidélité à l'autorité suprême dans l'ordre civil" en priant Dieu de bénir ce règne. Une messe solennelle en l'honneur du Saint-Esprit sera célébrée à la cathédrale au cours de laquelle on rappellera la doctrine de l'Eglise sur les devoirs de tous à l'égard de l'autorité civile.²³⁵ Au cours de l'allocution qu'il prononce, le

²³² Léger, alloc., 12 septembre 1954, MDM 25, 183, p. 2329-2330.

²³³ Léger, alloc., 22 septembre 1955, op. cit., p. 3449-3450.

²³⁴ Communiqué officiel, 24 octobre 1951, MDM 22, p. 768.

²³⁵ Léger, couronnement de la Reine Elizabeth II, 20 mai 1953, MDM 24, p. 1707.

Cardinal affirme que l'Eglise a toujours respecté les pouvoirs civils des peuples à qui elle annonçait la rédemption.²³⁶ Il en profitera pour souligner que l'autorité est de sa nature une puissance morale qui tire sa force de la sainteté des gouvernants comme des gouvernés.²³⁷

On a déjà pu noter à plusieurs indices que la mentalité du Cardinal est beaucoup plus accordée à un système autoritaire qu'à la démocratie.²³⁸ En mai 1955, à l'occasion de l'anniversaire des encycliques sociales, le Cardinal décrira la démocratie comme suit:

Elle ne supprime pas les classes. . . . mais, supprimant leurs cloisons, elle force les classes à communiquer, à s'ouvrir les unes aux autres. Elle ne supprime pas l'élite. Aucun Etat ne peut s'en passer: mais elle la rend mobile, accessible à tous, se recrutant non plus d'après la naissance ni la richesse, mais d'après la compétence et le mérite.²³⁹

En poursuivant sa pensée, il souligne toutefois que l'Eglise ne boude pas la démocratie. Si elle a signalé les erreurs sur lesquelles certains ont voulu la fonder, elle considère la participation de tous à la vie de la cité comme "une chose utile et même un devoir," dira-t-il.²⁴⁰

²³⁶ Léger, sermon, 2 juin 1953, MDM 24, 112, p. 1709-1710.

²³⁷ Ibid., p. 1711.

²³⁸ Léger, alloc., 3 juin 1952, op. cit., p. 1119; alloc., 7 août 1955, op. cit., p. 3216.

²³⁹ Léger, alloc., 12 mai 1955, op. cit., p. 3117-3118.

²⁴⁰ Ibid., p. 3119.

Il élaborera ensuite ce qu'il considère en être les exigences. Réclamer un régime démocratique, c'est poser l'exigence impérieuse de l'éducation chrétienne, de la nécessité de la connaissance pour faire un choix éclairé, du sens moral et de la maturité qu'exige un tel régime de liberté.²⁴¹ Soucieux de clarifier ses positions, le Cardinal déclare en 1957 que l'Eglise admet toute forme de gouvernement respectueuse de la dignité humaine, mais qu'"elle-même n'est pas une démocratie" ni ne saurait le devenir.²⁴²

Si les relations de l'archevêque de Montréal avec les autorités civiles furent cordiales dans l'ensemble, elles n'en furent pas moins marquées par le souci de garder une certaine distance par rapport à ces pouvoirs.²⁴³ Le 20 septembre 1950, Mgr Léger répond à l'hommage officiel du premier magistrat de la ville en distinguant les deux pouvoirs:

Les sentiments très délicats que vous venez d'exprimer à la personne de votre Archevêque vous honorent, Monsieur le Maire.

Et puisque la Divine Providence, dans ses insondables desseins, a voulu me confier les destinées spirituelles de ce diocèse, j'accepte vos sentiments de soumission, et je suis très sensible au geste que vous posez en ce moment.

²⁴¹Ibid., p. 3122-3123.

²⁴²Léger, alloc., 22 septembre 1955, op. cit., p. 3452-3453; alloc. à la J.I.C.F., 28 avril 1957, S.I., 15 mai 1957, p. 1-6, A.C.E.C.C.; sermon, 12 mai 1957, op. cit., p. 1-4.

²⁴³Voir C. Black, Duplessis, tome 2, chap 7, p. 381-425.

En effet, nous ne sommes plus de simples citoyens vaguant à leurs affaires privées. Nous représentons ici deux institutions, vénérables par leurs traditions, et divines dans leurs origines: la Cité et l'Eglise.²⁴⁴

Dix ans plus tard, invité à recevoir le serment d'office du maire de Montréal, le Cardinal précise à quel niveau se situe son intervention:

Ce sont nos fils spirituels qui ont pris part à une élection, et la présence du pasteur ne doit pas être interprétée comme une approbation ou une désapprobation du geste qu'ils ont accompli en toute conscience et liberté en jetant leur vote dans l'urne.²⁴⁵

Ses relations avec les autorités provinciales ne seront guère différentes. Voici comment, en 1962, il raconte au journaliste Louis Martin ses premiers contacts avec le premier ministre du Québec:

Tenez, dès le mois de mai 1950, je me souviens, après 15 jours d'épiscopat, j'ai dû présider une bénédiction. . . . M. Duplessis était présent. . . . Eh bien, une fois la cérémonie religieuse terminée, je me suis aperçu qu'il y avait foule, une estrade, et que les politiciens m'entouraient. Avant même que le maître de cérémonie ait pris la parole, je me suis emparé du microphone pour dire: "La cérémonie que je devais présider étant terminée, et celle qui suit étant d'une autre nature, je quitte dès maintenant!"

Ca, "le chef" ne me l'a jamais pardonné. Et pendant 10 ans, je n'ai pas eu de subventions pour mes institutions dans mon diocèse. Vous ne m'avez jamais vu sur des photographies aux côtés des politiciens. Montrez-moi une de ces photos si vous êtes capables. Non, dès le début, mon attitude était nette, claire,

²⁴⁴ Léger, alloc., 20 septembre 1950, MDM 21, 15, p. 215.

²⁴⁵ Léger, alloc. lors de l'assermentation du maire de Montréal, 5 novembre 1960, Radio-Canada 601105, A.R.C.

tranchée. Oh parfois, je suis allé là où il y avait des politiciens . . . mais je vais beaucoup plus volontiers rencontrer les pauvres . . .²⁴⁶

L'historien Conrad Black relate quelques accrochages survenus entre les deux hommes qui témoignent de l'attitude ferme et constante du Cardinal à revendiquer l'indépendance de son domaine propre et l'exercice autonome du pouvoir spirituel.²⁴⁷

A la suite du décès subit du premier ministre, le cardinal Léger livre un message sobre et laconique et évite de porter le moindre jugement sur la carrière de cet homme politique:

L'honorable premier ministre de la province de Québec, M. Maurice Duplessis, est mort dans l'accomplissement de ses fonctions alors qu'il explorait des territoires nouvellement ouverts à la civilisation.

Cette mort est dans le style de l'homme qui fut un grand laborieux et elle couronne une longue activité de vie publique.

L'histoire jugera son oeuvre. Le Seigneur doit juger son âme, c'est pourquoi cette mort soudaine nous invite à la réflexion et à la prière.²⁴⁸

²⁴⁶ L. Martin, op. cit., décembre 1962, p. 54. Le Père Emile Legault se rappelle que le Cardinal aimait bien raconter ce "haut fait" et qu'il était très "fier d'avoir eu le courage de quitter l'estrade au nez de M. Duplessis," entrevue déjà citée. Dans la version qu'il fera de cet incident à Conrad Black en 1973, le Cardinal dira avoir quitté les lieux sans dire un mot "pour sauvegarder la dignité de son rôle archiépiscopal, rôle éloigné de la politique sans toutefois lui être nécessairement supérieur," op. cit., p. 382-383.

²⁴⁷ C. Black, op. cit., p. 390-398.

²⁴⁸ Léger, message, 7 septembre 1959, S.I., 8 septembre 1959, p. 4, A.C.E.C.C.

On le voit, les rapports qu'entretiendra le Cardinal avec l'autorité civile tiendront toujours compte de la distinction entre les deux ordres de pouvoir. Cette attitude est-elle dictée par la crainte de voir le pouvoir civil empiéter sur le pouvoir religieux, ou s'agit-il d'une attitude de supériorité qui lui garantissait le privilège de fixer seul le type de rapports à entretenir? Il n'est pas facile de le dire avec certitude. Si la première hypothèse n'est pas à écarter totalement, on est amené, lorsqu'on songe à sa conception de l'Eglise, à donner plus de crédit à la dernière.

"Le fait français en Amérique"

Quand on sait l'importance du nationalisme et la place occupée par certains clercs dans sa définition et son expansion, plus particulièrement dans le réseau des collèges classiques, il peut être intéressant d'interroger les convictions du Cardinal à ce sujet. On peut retracer, au fil de ses interventions, une conception bien spécifique du nationalisme. Sa conception providentialiste du monde lui inspire tout naturellement d'affirmer que "l'Eglise est au-dessus des races et des nationalismes étroits qui voudraient tout niveler et tout uniformiser." Son influence est génératrice de tolérance,²⁴⁹ mais elle n'hésite pas à bénir

²⁴⁹ Léger, discours, 20 mai 1950, op. cit., p. 178; alloc., 12 janvier 1953, op. cit., p. 1404.

les patries.²⁵⁰

Le Cardinal croit que la culture latine et française apportée sur les bords du St-Laurent il y a trois siècles recèle un humanisme supérieur, plus soucieux de la formation de l'homme que de rendement pragmatique et plus apte à intégrer la dimension religieuse.²⁵¹ "Le fait français en Amérique" devenu "instrument de rayonnement national" est à l'origine d'un "patriotisme religieux."²⁵² L'histoire de l'Eglise canadienne lui paraît soumise à une disposition providentielle; elle compte déjà ses martyrs et ses saints.²⁵³

Notre histoire témoigne, selon lui, de la réussite des fondateurs de la Nouvelle-France à harmoniser la poursuite des fins temporelles et terrestres de la patrie avec

²⁵⁰ Léger, alloc., Congrès sur la famille, 23 septembre 1951, Nos Cours 13, 2, faits et commentaires, p. 16, Archives du Grand Séminaire de Montréal (A.G.S.M.) panégyrique, 8 mai 1958, MDM 29, 292, p. 4461-4465.

²⁵¹ Léger, discours, 20 mai 1950, op. cit., p. 180; alloc., 3 octobre 1953, op. cit., p. 7; alloc. à l'union St-Jean-Baptiste d'Amérique, Springfield, Mass., 23 mai 1954, MDM 24, 164, p. 2164; il constate que "ce sont presque tous et toutes des fils et des filles de l'Italie, de l'Espagne et de la France qui auront été portés sur les autels" depuis 50 ans, p. 2169.

²⁵² Communiqué officiel: Fête de la St-Jean-Baptiste, 13 juin 1951, MDM 22, p. 569; message radiophonique à St-Boniface, 7 août 1953, MDM 24, 122, p. 1806-1807; le 8 août 1955, le maire Jean Drapeau disait que le Canada français "sait tout ce qu'il doit à l'Eglise et que s'il s'écarterait des voies qu'elle indique, il courrait à sa perte non seulement spirituelle mais peut-être aussi matérielle," op. cit., p. 3284-3285; alloc. au Richelieu-Ste-Rose, 13 janvier 1954, MDM 25, 148, p. 2037-2038.

²⁵³ Léger, sermon au collège Bourget de Rigaud, 29 mai 1951, MDM 22, 35, p. 537-538.

les exigences de sa vocation.²⁵⁴ La persistance du fait français en Amérique apparaît donc comme "l'expression visible et historique" de l'intervention de la Providence en faveur de notre peuple et de sa fidélité à sa vocation spirituelle.²⁵⁵ La conscience de ce lien étroit entre la vocation humaine et spirituelle du peuple canadien-français se retrouve en filigrane dans maintes interventions où le Cardinal aborde ces questions.²⁵⁶

Il décrit les fondateurs du Canada comme des hommes d'énergie, de conviction et de conquête, d'abnégation et de foi et dit la fierté qu'éprouvent les Canadiens français d'être de leur race.²⁵⁷ Reçu à dîner à Paris en 1953 par le Comité France-Amérique, il se présente comme le "descendant de Pierre Léger de la paroisse de St-Etienne de Paris,

²⁵⁴ Léger, alloc., 23 mai 1954, op. cit., p. 2166.

²⁵⁵ Ibid., p. 2171; sermon au congrès de la Fédération St-Jean-Baptiste, Cap-de-la-Madeleine, 15 juillet 1956, MDM 28, 260, p. 3971-3972; il existe aussi un texte dactylographié qui est la transcription d'un enregistrement aux Archives de Notre-Dame-du-Cap (A.N.D.C.); alloc. lors de la réception de la Légion d'Honneur, Rome, 6 novembre 1958, MDM 30, p. 4765-4766.

²⁵⁶ Léger, discours à l'Université Laval, "L'université, colline inspirée," 15 novembre 1951, MDM 22, p. 845-846; alloc., 18 janvier 1953, op. cit., p. 1424; alloc., 9 février 1953, op. cit., p. 1511; alloc. pour le 10e anniversaire du Comité des Fondateurs de l'Eglise canadienne, 28 mars 1954, MDM 25, 158, p. 2099-2100; alloc. au dîner des familles nom-breuses, Cap-de-la-Madeleine, 15 juillet 1956, texte dact., p. 2, A.N.D.C.

²⁵⁷ Léger, message, 7 août 1953, op. cit., p. 1806-1807; alloc., 23 mai 1954, op. cit., p. 2166; le Cardinal fera valoir des considérations semblables au sujet de la survivance de l'Acadie, sermon, 15 août 1955, op. cit., p. 3377-3392.

parti vers les terres nouvelles du Canada au milieu du XVII^e siècle, beaucoup plus pour y trouver de l'héroïsme à pratiquer que pour y faire fortune."²⁵⁸ En 1957, il rappellera à de futurs maîtres ses convictions touchant le passé national. L'hommage au passé s'impose, selon lui, au nom de la raison, de la réalité et de la justice, alors que son ignorance, son mépris et sa négation ne peuvent être que les fruits d'une "mentalité révolutionnaire" d'inspiration athée.²⁵⁹ La vocation supérieure de notre famille nationale lui paraît "aussi précise aujourd'hui qu'hier."²⁶⁰

Si l'attention du Cardinal semble fortement retenue par la vocation particulière des Canadiens français, il n'est pas pour autant désintéressé des problèmes liés à la dualité canadienne. Il se refusera à voir quelque considération d'ordre nationaliste liée à son élévation au cardinalat. Il niera tout caractère politique au geste de Pie XII qui en fait le second cardinal canadien, mais il lui reconnaît une valeur exemplaire, celle d'inciter à mieux nous comprendre afin de mieux nous aimer.

Il n'escamote pas la réalité politique canadienne. L'histoire, dit-il, ayant fixé à côté de la culture française "le génie pratique de l'Angleterre et l'extraordinaire

²⁵⁸ Léger, alloc., dîner offert par le Comité France-Amérique, Paris, 22 janvier 1953, MDM 24, 91, p. 1443; la même pensée sera reprise le 6 novembre 1958, op. cit.

²⁵⁹ Léger, sermon, 12 mai 1957, op. cit.

²⁶⁰ Léger, sermon, 3 juillet 1958, op. cit., p. 4570-4582.

puissance des Etats-Unis d'Amérique," l'unité nationale devra respecter la disparité de ces éléments réunis par la Providence à l'intérieur de nos frontières.²⁶¹ Lorsqu'il reprend cette argumentation sur l'unité à St-Boniface, quelques mois plus tard, il ne craint pas de prendre position et d'évoquer les réticences du Canada anglais à l'égard du français.

S'appuyant sur les dispositions de la Constitution canadienne, il déclare que le fait de parler français doit être considéré comme une richesse nationale et non comme un obstacle à l'unité: "Des paroles prononcées naguère par des lèvres royales nous le laissaient entendre clairement" précise-t-il. Faut-il ajouter que nous sommes toujours en 1953.²⁶²

Quand, en 1955, les deux cardinaux canadiens s'agenouilleront pour consacrer ensemble le Canada à saint Joseph, le cardinal Léger fera remarquer que si la langue n'est pas la même, les coeurs unis dans la foi et la charité communient aux mêmes intérêts et aux mêmes buts, et forment les mêmes demandes.²⁶³

C'est avec réalisme que le Cardinal reconnaît l'Angleterre comme l'autorité établie.²⁶⁴ Il fera remarquer, non

²⁶¹Léger, alloc., 12 janvier 1953, op. cit., p. 1404-1405.

²⁶²Léger, message, 7 août 1953, op. cit., p. 1807-1808.

²⁶³Léger, discours au déjeuner officiel, 9 août 1955, MDM 27, 222, p. 3346.

²⁶⁴Léger, alloc., 23 mai 1954, op. cit., p. 2161.

sans humour, aux membres du Canadian Club que si le peuple n'avait pas été incité à la loyauté par Mgr Briand, puis par Mgr Plessis, ils pourraient bien aujourd'hui faire partie de l'American Club . . . !²⁶⁵ Peu à peu, le Cardinal en vient à considérer que le choc de la conquête de 1760 a profondément marqué ses compatriotes chez qui il déplore un manque de solidarité et de fierté nationale. Il dénonce en particulier la jalousie que certains relèvent comme une de nos caractéristiques: "Combien nombreux sont ceux qui ne gardent leur approbation, leur encouragement, leur confiance que pour les valeurs étrangères!"²⁶⁶

Le Cardinal revient souvent à la charge pour stimuler l'initiative créatrice:

Mes bien chers frères, il est nécessaire que nous donnions autre chose que des feuilles, que notre histoire ait autre chose à présenter qu'un panorama de verdure; il faut, mes bien chers frères, qu'à l'arbre de notre peuple il y ait des fruits abondants, que nous puissions donner aux autres pour qu'ils puissent les manger et les savourer.²⁶⁷

Il prodigue ses plus vifs encouragements aux organismes qui veulent promouvoir le progrès de notre peuple et stimuler

²⁶⁵ Léger, alloc., 17 octobre 1955, op. cit., p. 3517.

²⁶⁶ Léger, alloc., 22 septembre 1955, op. cit., p. 3456-3457.

²⁶⁷ Léger, sermon, 15 juillet 1956, texte dact., p. 6, A.N.D.C.

sa vigueur et sa vaillance.²⁶⁸ Il importe, selon lui, de "demeurer ce que nous sommes" tout en développant nos ressources intellectuelles et nos moyens d'action.²⁶⁹

Dans un discours qu'il prononçait devant la Société des Artisans en 1962, le Cardinal évoquera les "faits historiques réels" pour expliquer le retard économique des Canadiens français par rapport aux développements en cours chez les anglophones:

L'on a plus d'une fois noté, non sans raison, que notre peuple ressent toujours le coup de la défaite des Plaines d'Abraham. Un certain complexe s'est développé chez lui qui l'amène à se classer spontanément à la remorque du plus fort. Aussi arrive-t-il trop souvent que, comme obsédés par une impression de fatalité, certains abdiquent leur personnalité. Nos compatriotes anglais sont devenus les maîtres du sol, du pouvoir et des entreprises et donc des capitaux. L'histoire étudiée avec lucidité atteste que la situation était inévitable et que les luttes des nôtres au milieu de ce marasme ont sauvé notre peuple par la défense des principes et des valeurs spirituelles.

En général, nos concitoyens de langue anglaise, sans hostilité, s'affirment tout simplement avec leur tempérament, leurs principes, leur idéal. La fierté nationale exigerait des nôtres qu'ils exercent

²⁶⁸ Léger, sermon, 10e anniversaire de la Caisse populaire St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, 30 septembre 1956, MDM 28, 265, p. 4078; alloc. 125e anniversaire de la S.S.J.B., 21 juin 1959, Le Bulletin de la S.S.J.B. 8, 4, août-septembre 1959, p. 1-3, 7-8.

²⁶⁹ Léger, alloc. au Salon de l'agriculture, 19 février 1959, S.I., 26 février 1959, p. 3-6, A.C.E.C.C.: panégyrique Bienheureuse Marguerite d'Youville, 4 mai 1959, MDM 30, 306, p. 4803-4805; alloc. à la section féminine de la Fédération nationale de la S.S.J.B., 1 juin 1957, S.I., 11 juin 1957, p. 1-3, A.C.E.C.C.

crânement la même liberté, sans arrogance certes, mais constamment et en toute circonstance.²⁷⁰

Inscrit dans le climat politique international de guerre froide, l'épiscopat de l'archevêque de Montréal s'inspire, au plan ecclésiologique, d'une conception théocratique et ultramontaine de l'Eglise. Fortement impressionné par la personnalité exceptionnelle de Pie XII qui l'avait honoré de son amitié, Mgr Léger apparaît beaucoup mieux accordé à la mentalité du "grand siècle" et des hommes qui l'ont marqué qu'à la société fortement industrialisée et en pleine évolution dans laquelle il doit oeuvrer. Son attachement à la papauté et les assises idéologiques de son nationalisme l'amèneront à considérer comme pertinentes, voire perspicaces et toujours valables, les attitudes réactionnaires des Pie IX et des Pie X face au libéralisme et aux aspirations critiques qui se manifestèrent au cours de leur pontificat; l'ombre de Mgr Bourget plana aussi sur son action pastorale.

Humani Generis allait donner le ton aux premières années de son épiscopat. Sa perplexité face à l'oecuménisme naissant pourrait bien être le signe le plus révélateur d'une ecclésiologie périmée, incapable aussi bien d'assumer le pluralisme que d'innover et d'accueillir avec sympathie

²⁷⁰ Léger, alloc., 21 juin 1959, op. cit.; alloc. à la Société des Artisans, 9 septembre 1962, "Le cardinal Léger aux artisans: 'Ce n'est pas l'Eglise qui est responsable de nos faiblesses'," Le Devoir, 10 septembre 1962, p. 1-2.

les premiers efforts des sciences de l'homme.

Les trois chapitres qui suivent permettront de mieux cerner ces lacunes tout en suivant le Cardinal dans un agir pastoral circonscrit dans une structure autonome et fermée, générateur d'un militantisme multiforme et inspirateur d'un projet social et ecclésial exclusif.

CHAPITRE III

UNE PASTORALE INSCRITE DANS UN CADRE DE CHRETIENNE

Appelons chrétienté une emprise du christianisme sur la vie collective telle que la première identification que l'on donne de soi n'est ni la nationalité, ni la classe sociale, ni le choix politique et idéologique, mais l'appartenance religieuse et souvent confessionnelle.

André Dumas¹

Certes, l'archevêque de Montréal se considère d'abord et avant tout comme un chef spirituel, mais l'organisation diocésaine le met effectivement à la tête d'un système socio-religieux complexe. Le cadre de son activité reflète la conception traditionnelle d'une chrétienté théoriquement unanime et naturellement dogmatique, totalitaire, intolérante.² La paroisse en constitue la structure de base; les initiatives commandées par les problèmes de la vie urbaine revêtiront à ses yeux un caractère exceptionnel. Son activité sera aussi large que diversifiée car rien n'est étranger à la destinée surnaturelle de l'homme. Excellent

¹"Le christianisme partie intégrante de l'héritage national," cité par Jean Delumeau, Le Monde, 30 juillet 1975, Le christianisme va-t-il mourir? (Paris: Hachette, 1977), p. 23.

²Voir à ce sujet, J. Delumeau, op. cit., chap. 1, 2, p. 13-86.

administrateur, Mgr Léger apportera à cette tâche les ressources d'un esprit réaliste et un sens du gouvernement efficace, rationnel et vigilant. Il cherchera à s'assurer la collaboration d'un réseau bien structuré de collaborateurs à qui il proposera un esprit, un objectif et des moyens d'action.

Messieurs, je ne suis pas de ceux que Dieu suscite pour faire seuls les plus grandes choses: mais dans cette réforme morale nous avons tous la vocation d'apporter selon notre mesure, une part d'influence.³

1. L'organisation diocésaine

4

Aire et modalités d'intervention

La juridiction de l'archevêque s'étend à une population de près d'un million de catholiques. Il peut compter sur environ 2,000 prêtres dont près de la moitié appartiennent à l'une des 26 communautés d'hommes que comprend le diocèse. A cela s'ajoutent 11 communautés de frères et 55 de religieuses. A son arrivée, le diocèse comptait 14 collèges classiques, 627 écoles et couvents, 9 écoles normales, 23 hôpitaux, une cinquantaine d'asiles et d'orphelinats et une université catholique.⁴ L'accroissement de la population nécessitera chaque année l'érection d'en

³ Léger, sermon à l'ouverture des tribunaux, 10 septembre 1951, MDM 22, 45, p. 739.

⁴ Le Canada ecclésiastique (Montréal: Beauchemin, 1950).

moyenne, six nouvelles paroisses, dont 40 les cinq premières années.⁵

Dans le sillage de Pie XII dont l'éclectisme jetait dans l'admiration même ceux qui n'étaient pas catholiques,⁶ le Cardinal prononcera, au cours des cinq premières années, 2,786 allocutions sur des sujets et auprès d'auditoires très variés. Il présidera 1,242 cérémonies religieuses et 74 bénédiction d'églises, sans compter les 4,314 heures consacrées à l'audience de quelque 20,000 personnes.⁷

L'archevêque de Montréal composait lui-même, sans aide, la plupart de ses allocutions. Pour rédiger certains discours sur des sujets spécialisés, il fera appel à des spécialistes. Mais il révise les textes préparés à son intention et n'en retient que ce qu'il estime opportun. Mgr Charles-E. Mathieu ajoute que les experts chargés de préparer des textes tentaient parfois vainement d'amener le Cardinal à prendre des positions qu'ils jugeaient plus pertinentes. Il fallait d'abord le convaincre du bien-fondé d'une position avant qu'il ne l'adopte.⁸ Parce qu'il possède un talent d'improvisation remarquable, il délaisse facilement son texte au profit de réflexions spontanées; toutefois l'examen comparé de quelques textes dont on retrouve la

⁵R. Lebel, op. cit., p. 19.

⁶Léger, circ., 1 mars 1951, op. cit., p. 446.

⁷R. Lebel, op. cit.

⁸Témoignage déjà cité.

version préparée et la transcription à partir d'un enregistrement, révèle que le fond demeure inchangé.

Les sociétés ne se maintiennent que grâce à une sage administration; si le plus petit commerce exige une comptabilité précise, l'Eglise ne saurait échapper à cette nécessité:

L'Eglise est une vraie société, entièrement établie par Notre-Seigneur et possédant le triple pouvoir d'enseigner, de sanctifier et de juger. Un évêque qui ne remplirait pas sa mission selon la pensée du divin Fondateur, serait un mauvais berger. Beaucoup de catholiques croient que le travail de l'évêque consiste à présider des cérémonies, alors que très souvent cette infime partie de son programme est un repos comparé à l'énorme fardeau de l'administration quotidienne.⁹

Il s'agit là d'une tâche aussi vitale que la pastorale. L'Eglise n'est pas seulement une réalité invisible.¹⁰ Sans une présence temporelle et visible, le culte et la sanctification des âmes resteraient des notions abstraites, sans prise sur la réalité. Une législation canonique dont les dispositions doivent être rigoureusement respectées, est prévue pour l'administration des biens ecclésiastiques.¹¹

⁹ Léger, radiomessage aux diocésains de Paris, 15 décembre 1954, MDM 26, 209, p. 3053.

¹⁰ Léger, panégyrique de M. Bourgeoys, 15 novembre 1950, MDM 21, 21, p. 297.

¹¹ Léger, oraison funèbre, Mgr J.-A. Mousseau, 4 février 1958, MDM 29, 287, p. 4380.

Le caractère universel de l'Eglise postule aussi l'existence d'un pouvoir central d'administration juridique et pastorale et les privilèges d'ordre spirituel du Siège Apostolique lui confèrent un droit éminent et absolu de propriété.¹² L'ordinaire du lieu doit veiller à l'administration des biens ecclésiastiques situés sur son territoire. Alors même qu'ils sont détenus par une corporation civile, précise le Cardinal, ces biens n'en constituent pas moins des biens d'Eglise et les prescriptions civiles ne rendent pas caduques les prescriptions ecclésiastiques.¹³ L'Eglise est un corps mystique, mais elle est aussi un "organisme juridique"¹⁴ doté d'une forme constitutionnelle, muni de moyens efficaces de gouvernement et de sanctification¹⁵ et nanti des pouvoirs nécessaires à son expansion.¹⁶ Administration et pastorale sont donc très intimement liées.

Circulaires, lettres pastorales, communiqués, mandements, constituent les modes habituels d'intervention du Cardinal auprès du clergé et des communautés religieuses. Les fidèles sont rejoints par l'intermédiaire de la paroisse; certains communiqués comportent l'obligation d'être lus en

¹² Léger, sermon, 22 janvier 1956, op. cit., p. 3722.

¹³ Léger, circ., 1 septembre 1956, op. cit., p. 4002.

¹⁴ Léger, alloc. au collège de Jonquièrre, 16 mai 1957, enregistrement intégral, Archives du Cegep de Jonquièrre.

¹⁵ Léger, sermon, 9 juin 1957, op. cit., p. 4234.

¹⁶ Léger, alloc., 19 mars 1955, op. cit., p. 2873.

chaire. Etant donné le cadre formel et rituel de ces interventions, on peut s'interroger sur l'impact réel qu'elles ont eu auprès des pratiquants. On note aussi que les sujets abordés touchent surtout l'administration, la liturgie et la spiritualité. C'est devant des groupes spécialisés que l'archevêque de Montréal aborde les sujets d'actualité sociale et de portée morale. C'est presque exclusivement à eux que les journaux font écho.

Le Synode diocésain

Une des premières initiatives de Mgr Léger fut de se conformer à une prescription du Droit canonique (canon 356) qui veut qu'un synode soit convoqué au moins tous les dix ans. Le dernier avait eu lieu en 1938. C'est l'occasion pour l'archevêque de proclamer le caractère impératif de son devoir de diriger le peuple chrétien, de proclamer la vérité et d'exiger la soumission à Dieu et la docilité à l'Eglise:

Aussi a-t-il l'obligation de résister à ceux qui voudraient restreindre son influence et qui lui défendent de s'intéresser aux problèmes sociaux et aux misères de ses enfants. Aussi a-t-il le droit de donner des préceptes et de promulguer des lois particulières pour que, membres d'une société bien ordonnée, tous les fidèles voient avec clarté le chemin du salut et que leurs yeux ne soient plus trompés par les mirages des égoïsmes mesquins et des routines paresseuses.¹⁷

¹⁷ Léger, circ. au clergé et aux communautés religieuses, 8 décembre 1951, MDM 22, 51, p. 859-860.

C'est l'occasion pour lui de procéder à la refonte, à l'adaptation ou à la révision des lois. Convoqué en décembre 1951, le Synode dura deux ans. Six commissions furent mises sur pied qui traitèrent des problèmes généraux du clergé, de l'organisation diocésaine et de la coordination juridique des organismes supra-paroissiaux, du ministère paroissial, du culte et de l'administration des sacrements, des oeuvres et organisations paroissiales, de l'administration temporelle et des institutions d'enseignement et de charité.¹⁸

Si l'on estime que l'ensemble des fidèles est concerné, la circulaire ne s'adresse pourtant qu'au clergé et aux communautés religieuses. Les membres de ces commissions sont uniquement "des prêtres, séculiers et religieux, de différents âges, travaillant dans des champs d'apostolat variés." La consultation prévue se fait exclusivement auprès des prêtres chargés d'âmes.¹⁹

Le 9 décembre 1953, les décisions du Synode sont promulguées. Elles concernent principalement la discipline personnelle du clergé et l'établissement de nouvelles structures pour l'administration diocésaine et l'Action catholique. Le souci premier de l'archevêque est de promouvoir la sainteté de vie du prêtre et de favoriser l'exercice de son

¹⁸ Ibid., p. 861-863.

¹⁹ Léger, lettre et ordonnance portant publication et promulgation du Synode de Montréal, 9 décembre 1953, MDM 24, 143, p. 1991.

rôle d'ouvrier privilégié du renouveau social, que ce soit par son ministère ou par l'organisation des oeuvres d'éducation et de charité.²⁰ Les nouvelles lois disciplinaires manifestent, à son avis, la confiance qu'il place dans son clergé. Il précise toutefois que si elles ne prévoient aucune peine, elles n'en obligent pas moins "en conscience" et qu'il est du devoir de l'évêque "de sévir, par des censures et des remèdes pénaux, contre toute négligence grave dans l'accomplissement du devoir d'état."²¹

Activité sociale et activité pastorale apparaissent indissociables, voire confondues: restreindre la première, c'est compromettre la seconde. La contestation du rôle traditionnel du clergé l'incitera à reconsidérer ses modalités d'exercice. Ainsi, la sainteté doit s'accompagner de science, car "le prêtre ignorant cause plus de dégâts dans les âmes que ne le ferait un scandaleux notoire." Mais la science qu'il convient d'acquérir, c'est celle de la piété, du zèle et de la discipline.

Cacher son ignorance derrière une piété apparente, c'est devenir l'un de ces faux bergers fustigés avec véhémence par l'Ecriture; ne pas garder la résidence, passer des heures à suivre les programmes de radio ou de télévision, chercher l'évasion en multipliant les sorties en voiture automobile ou en organisant le programme sportif de ses

²⁰ Ibid., p. 1998-1999.

²¹ Ibid., p. 1992.

vacances, c'est aussi se révéler un mauvais pasteur.²² Le Cardinal fustige aussi la négligence, la paresse et l'hypocrisie. Educateur "par vocation, par mission et par nature," le prêtre négligent à remplir sa tâche est responsable de l'ignorance religieuse des peuples et des défections dans la foi qui pourraient s'ensuivre. Il doit collaborer avec l'évêque pour combattre les assauts redoublés de l'erreur.

Pour répondre aux besoins nouveaux et pour se conformer aux directives du Saint-Siège, l'administration diocésaine est modifiée. Six Offices diocésains sont créés et confiés à des prêtres dont le mandat est de représenter personnellement l'archevêque; leur rôle est de connaître la pensée de leur chef spirituel et de voir à son application.²³ Ces Offices sont conçus sur le modèle des commissions romaines chargées d'étudier les problèmes particuliers que leur confie le Pape. Comme elles, ils verront à "suggérer à l'autorité compétente des solutions prudentes et conformes au bien commun," ce qui, selon le Cardinal, permet "aux humbles de participer à la gloire sublime du gouvernement de l'Eglise!"²⁴

Une double difficulté confrontait l'Action catholique; elle avait été établie à Montréal selon la formule originale belge de l'apostolat de milieu, hors des cadres paroissiaux. Le clergé séculier oeuvrant en paroisse était

²²Ibid., p. 2000.

²³Ibid., p. 2003.

²⁴Ibid.

peu familier avec cette formule d'apostolat et il avait parfois vu ces mouvements diocésains drainer à leur profit bon nombre d'apôtres d'abord engagés dans les mouvements paroissiaux traditionnels.

Sous l'impulsion de Pie XII, un mouvement s'amorçait en faveur d'un élargissement du mandat confié initialement aux seuls groupes d'apostolat dans les milieux de vie et des tentatives étaient faites pour intégrer à la paroisse la formule d'action catholique. Cette initiative suscita peu d'intérêt et se heurta à l'indifférence de plusieurs, comme le laisse entendre l'exhortation du Cardinal:

Nous devons comprendre, chers collaborateurs, que de notre attitude devant le fait de l'Action Catholique dépend la pureté de notre foi et l'authenticité de notre zèle. Après toutes les interventions des Souverains Pontifes en faveur de l'Action Catholique, un prêtre ne peut pas demeurer indifférent. Notre foi est catholique mais elle est aussi romaine. L'infaillibilité pontificale n'est pas l'unique motif de notre adhésion à la pensée du chef de l'Eglise. Nous savons que l'assistance de l'Esprit-Saint lui est accordée pour l'administration ordinaire de l'Eglise.²⁵

Le synode promulguera deux formules d'Action catholique, l'une générale qui, par l'intermédiaire des Conseils paroissiaux, doit concentrer son action sur la vie paroissiale, l'autre spécialisée selon les secteurs de vie. Les associations, confréries et unions pieuses sont invitées à apporter leur contribution à l'Action catholique et les

²⁵Ibid., p. 2004.

services diocésains d'Action catholique sont dotés d'un comité de direction relevant directement du Conseil diocésain d'Action catholique.²⁶

Administration diocésaine

La convocation du Synode constitue la première intervention administrative majeure de Mgr Léger. Au fil des années, d'autres dispositions viendront modifier graduellement la figure du diocèse.

Mgr Léger avait d'abord projeté d'ouvrir "les chantiers de l'archevêque" pour procurer aux prêtres qui s'occupent des oeuvres une résidence commune où ils puissent s'entraider et mettre en commun leurs expériences pastorales.²⁷ Moins de deux ans après, la maison Pie XII abritait les aumôniers diocésains d'Action catholique. Mgr Léger leur proposait alors d'élaborer un programme de spiritualité sacerdotale qui soit conforme à la demande des papes.²⁸

Mgr Léger prend soin d'ajouter que cette initiative ne jouit d'aucun statut particulier; le directeur de l'Action catholique y aura juridiction et devra aller voir "par lui-même, sur place, l'excellent travail de l'Equipe."²⁹ Cette

²⁶ Léger, L'Action Catholique de Montréal, 9 décembre 1953, A.C.M. 9, 6, février 1954, p. 349ss.

²⁷ Léger, circ., 10 juin 1950, MDM 21, 5, p. 86.

²⁸ Léger, alloc. bén. Maison Pie XII, 25 janvier 1952, A.C.O. 11, 3, mars 1952, p. 123-124 (résumé substantiel révisé par Mgr Léger).

²⁹ Ibid., p. 125.

initiative s'inspire de la Maison St-Eugène fondée par Pie XII et de la Constitution Provida Mater sur les Instituts séculiers qui autorise le regroupement de prêtres en dehors des cadres connus jusqu'alors.³⁰

Le 9 septembre 1951, Mgr Léger procède à l'installation d'une équipe d'action paroissiale et sociale à la paroisse Ste-Hélène; pour la première fois, la responsabilité curiale est confiée à une équipe plutôt qu'à une seule personne. Mgr Léger considère cette initiative comme une réponse à l'exhortation du Pape invitant les prêtres à se grouper pour prier et travailler ensemble.³¹

Le 1er novembre 1954, une ordonnance spéciale déterminera les traitements des prêtres et le tarif des actes ministériels et prévoira un plan d'assurances "contre les risques de l'âge et de la maladie."³² Un souci de rationalisation et d'équité préside à ces modifications. Cinq ans plus tard, le Cardinal se félicitera de ces dispositions administratives qui avaient permis de consolider l'actif de la caisse de l'Union St-Jean, fourni à l'Action catholique les moyens nécessaires à son développement et assaini l'administration de la mense épiscopale. Les nouvelles paroisses sont invitées à fournir une contribution progressive,

³⁰ Ibid., p. 126.

³¹ "Installation du curé de Ste-Hélène," Le Devoir, 13 septembre 1951, p. 7.

³² Léger, lettre et ordonnance, 1 novembre 1954, MDM 25, 192, p. 2663-2667.

les oratoires publics et les communautés d'hommes et de femmes sont exhortés à contribuer aux oeuvres diocésaines selon la "coutume immémoriale" établie.³³

En 1950, le diocèse comptait deux évêques auxiliaires en la personne de NN.SS. Conrad Chaumont et Patrick Whelan. Le sacré de NN.SS. Laurent Morin et Valérien Bélanger, en 1955 et en 1956, portera à quatre le nombre de ces collaborateurs immédiats. Le Cardinal n'y voit pas un partage de l'autorité: "le droit divin garde toute sa force" et l'évêque reste dans son diocèse "solus et unicus." Ces vicaire généraux qui lui sont adjoints disposent de pouvoirs déterminés par le droit que le Cardinal n'a pas l'intention de restreindre; s'il établit des normes générales et précise les tâches de chacun, c'est uniquement en vue d'unifier l'administration.³⁴ Il prévient tout conflit de préséance en déterminant le protocole liturgique et souhaite que l'action de chacun s'inscrive dans un projet apostolique unique.³⁵

Le Cardinal décide, en 1956, de faire restaurer la cathédrale. Inaugurée en 1894, elle portait les marques du temps et une restauration s'imposait.³⁶ Certains ont-ils

³³Léger, circ., 11 novembre 1959, MDM 30, 313, p. 4900-4901.

³⁴Léger, circ., 1 avril 1956, MDM 28, 253, p. 3816-3818.

³⁵Ibid., p. 3818-3819.

³⁶Ibid., p. 3821.

proposé de reconstruire ailleurs? Toujours est-il que le Cardinal déclare que "la Cathédrale doit demeurer ce qu'elle est et où elle est," le mémorial des grandes heures de la vie de l'Eglise de Montréal, "l'église-mère de toutes celles du diocèse," selon l'expression de Mgr Fabre.³⁷ Les architectes et les ingénieurs consultés conseillèrent fortement d'entreprendre des travaux d'envergure afin de donner un caractère définitif à la restauration.³⁸

Le Cardinal décide d'adopter la formule de Mgr Bourget et invite les fidèles à verser durant cinq ans une contribution annuelle d'un dollar par famille que les curés devront envoyer "personnellement" au Cardinal chaque année.³⁹ Ces derniers devront profiter de l'occasion pour faire comprendre aux fidèles leur devoir de soutenir non seulement la paroisse mais les oeuvres diocésaines en élargissant leur coeur à la dimension de l'Eglise universelle et en leur inculquant ce "sens catholique" qui doit les distinguer des autres groupes religieux. Ils devront cependant éviter de brandir l'argument de l'autorité: "C'est le Cardinal qui nous impose cela," et insister plutôt sur l'aspect doctrinal de ces

³⁷ Ibid., p. 3823, Mgr Fabre a été le successeur de Mgr Bourget; c'est sous son épiscopat qu'a été construite la cathédrale.

³⁸ Léger, circ., 15 août 1956, MDM 28, 261, p. 3984.

³⁹ Ibid., p. 3987; circ., 25 janvier 1958, MDM 29, 286, p. 4369; circ., 11 novembre 1959, op. cit., p. 4899.

problèmes: "La foi, sans les oeuvres, est une foi morte."⁴⁰

Le projet fut mené à terme en six ans. La souscription a rapporté \$1,226,476.82 alors que les dépenses s'étaient élevées à \$2,434,738.38. Selon le rapport les communautés religieuses pourtant nombreuses et florissantes dans le diocèse, n'ont versé ensemble que \$7,235.⁴¹ Le Cardinal dégage le sens et la portée de cette restauration:

Maintenant la Cathédrale est devenue le témoin visible et authentique des valeurs spirituelles au milieu des gigantesques gratte-ciel qui semblent l'écraser. . . . Monseigneur Bourget fut donc un vrai prophète. En choisissant le site où devait s'élever sa Cathédrale, il pensait à nous. En restaurant notre Cathédrale, nous avons été fidèle à son esprit. . . . Veuillez transmettre à tous vos paroissiens l'expression de ma très vive gratitude. . . . Que notre Cathédrale restaurée demeure pour toujours le témoignage de notre foi romaine et qu'elle soit le signe visible de l'unité diocésaine!⁴²

En août 1959, le Cardinal annonce la création d'une Commission catéchistique diocésaine pour remplacer l'Office de l'enseignement et en confie la direction à Mgr Léo Blais. L'objectif, il est important de le noter, ne va pas au-delà des préoccupations d'unité et d'orthodoxie.⁴³

⁴⁰ Léger, circ., 26 octobre 1961, MDM 30, p. 5129.

⁴¹ Léger, lettre et dépliant accompagnant la circ. du 26 octobre 1961: "La Basilique Cathédrale rénovée," MDM 30, p. 5103-5115.

⁴² Ibid., p. 5104-5105.

⁴³ Léger, circ., 28 août 1959, MDM 30, 311, p. 4875-4876.

A l'instigation de Mgr Gérard-Marie Coderre, évêque de St-Jean, une Commission provinciale d'enseignement catéchistique avait été créée. Elle s'inspirait du renouveau amorcé en Europe, veillait à l'amélioration des programmes et à l'élaboration de moyens de formation à l'intention des maîtres. De plus en plus de religieux et de laïcs s'inscrivaient à des cours de catéchèse ou de théologie. L'esprit des deux Instituts qui dispensaient alors des cours--l'Institut Supérieur des Sciences religieuses de l'Université de Montréal et l'Institut Pie XI--différait grandement, mais le Cardinal ne s'en avise pas et recommande indistinctement l'un et l'autre.⁴⁴

La nouvelle Commission compte des prêtres, des religieuses, des religieux et des éducateurs laïques; leur rôle sera de favoriser la rencontre de tous les agents d'éducation, y compris les parents.⁴⁵ Quant aux maîtres laïcs, le Cardinal n'en a pas une très haute opinion:

Les circonstances scolaires dans lesquelles le maître donne son enseignement religieux et son sens pastoral habituellement peu développé ne lui permettent pas toujours de présenter un enseignement unifié et d'atteindre cette dimension pastorale d'une véritable catéchèse.⁴⁶

⁴⁴Ibid., p. 4877-4878.

⁴⁵Ibid., p. 4878.

⁴⁶Ibid., p. 4878-4882.

Le Cardinal conçoit également un vaste plan de restauration du culte chrétien⁴⁷ et annonce la préparation d'un Directoire pour la mise en application de la dernière Instruction de la S.C. des Rites.⁴⁸ La mise en circulation de ce Directoire sur la messe⁴⁹ est prévue pour le début de 1960, au moment de la Grande Mission.⁴⁹

La paroisse

L'érection de nouvelles paroisses a représenté une part importante de l'activité administrative de l'archevêque de Montréal. A son arrivée en 1950, le diocèse comptait 207 paroisses: il en comptera 257 à son départ en 1967, même si la création du diocèse de St-Jérôme en 1951 l'avait alors amputé d'une vingtaine de paroisses.⁵⁰

Persuadé que le prêtre, l'hostie et la paroisse sont les "facteurs qui expliquent une civilisation chrétienne,"⁵¹ le Cardinal estime l'organisation paroissiale non seulement adaptée au milieu urbain, mais capable même de corriger ce que celui-ci comporte d'artificiel. Des

⁴⁷Ce plan s'inspire de Pie X: Motu proprio "Tra le sollecitudini" du 22 novembre 1903; Pie XI: "Divini Cultus" du 20 décembre 1928; Pie XII: "Mediator Dei" du 20 novembre 1947; et "Musicae sacrae disciplina" du 25 décembre 1955; circ., 7 octobre 1959, MDM 30, 312, p. 4885-4886.

⁴⁸Ibid., p. 4886-4887.

⁴⁹Ibid., p. 4888.

⁵⁰Le Canada ecclésiastique, années 1950 à 1967.

⁵¹Léger, alloc., 18 janvier 1953, op. cit., p. 1424.

paroisses plus petites représenteraient selon lui une solution à l'échelle humaine. Institution canonique, personne morale, sujet de droits et de devoirs, la paroisse est "une cellule vivante du corps mystique," un lieu sacré, la maison la plus importante d'un quartier, le lieu de rassemblement d'une famille spirituelle.⁵²

S'il est conscient que, dans une ville comme Montréal, la paroisse ne coïncide plus avec le milieu social, toutes les paroisses disparaissant dans une activité qui absorbe toutes les institutions et refoule une grande partie de la population hors de ses frontières,⁵³ le Cardinal n'en définit pas moins la paroisse comme une "cellule sociale." Là, spirituel et social sont liés: enseignement doctrinal, cérémonies et offices, associations pieuses et apostoliques, école, oeuvres sociales, bibliothèque, Caisse populaire. La notion de paroisse "participe d'une envergure surnaturelle"; c'est dans ce lieu que l'Eglise exerce sa maternité spirituelle, que se forment les consciences et que se façonnent les personnalités.⁵⁴

⁵² Ibid., p. 1422; alloc., Semaine sociale du Canada, 24 septembre 1953, MDM 24, 131, p. 1872-1877; sermon à l'église Ascension of our Lord, 14 février 1954, MDM 25, 151, p. 2065; alloc. aux Conseils paroissiaux, 19 septembre 1954, A.C.M. 11, 3, novembre 1954, p. 147; sermon, bénédiction de l'église Ste-Bernadette, 25 septembre 1955, texte dact., p. 2-5, A.N.D.C.

⁵³ Léger, alloc. aux Conseils paroissiaux, 13 septembre 1953, A.C.M. 10, 2, octobre 1953, p. 124.

⁵⁴ Léger, alloc. à l'Action catholique générale, 25 septembre 1955, L'Action 12, 3, novembre 1955, p. 116-119.

En 1956, le Cardinal décrit ainsi le processus de développement d'un nouvel espace social:

La première institution, celle qui s'empare du sol, du territoire, pour le consacrer à la gloire de Dieu, c'est l'institution paroissiale. Il fallait donc envoyer un curé dans le champ Ensuite, il fallait le terrain, car dans l'Eglise, c'est un peu comme dans l'armée, c'est le soldat qui s'empare du terrain, c'est l'infanterie qui est la troupe de choc, et les chrétiens doivent tous être des soldats, doivent tous travailler pour le Royaume de Dieu, puisqu'ils sont baptisés et confirmés.⁵⁵

Les divers regroupements paroissiaux peuvent être mobilisés pour une action efficace.⁵⁶ La multiplication des paroisses représente un double bénéfice; l'Eglise peut y remplir sa mission d'enseignement et de charité, mais du simple point de vue économique, elle constitue aussi un apport au progrès que l'on ne saurait honnêtement nier.⁵⁷

Un séjour à Milan auprès du cardinal Montini renforcera la conviction du Cardinal touchant l'actualité de la paroisse. Il écrit à ses prêtres à son retour:

. . . depuis mon arrivée parmi vous, l'oeuvre des paroisses nouvelles est celle qui absorba davantage ma sollicitude pastorale. Vous devez tous reprendre

⁵⁵ Léger, alloc. lors de la bénédiction de la pierre angulaire de l'Ecole normale Cardinal-Léger, 30 juin 1956, A.C. 27, 264, p. 256-257, A.S.S.A.; la même vision est évoquée dans une circulaire le 13 mai 1957, MDM 29, 275, p. 4221.

⁵⁶ Léger, circ., 25 janvier 1958, op. cit., p. 4364.

⁵⁷ Léger, alloc. aux Anciens des H.E.C., 3 mars 1958, MDM 29, 289, p. 4399; la même pensée avait été exprimée aux comptables agréés, 1 mars 1958, op. cit., p. 1-4.

confiance dans l'efficacité de votre ministère sacerdotal: faire le catéchisme; administrer les sacrements; préparer vos prédications; organiser vos mouvements apostoliques sont des actes sacro-saints qui régénéreront notre milieu social si vous les accomplissez avec la conviction que votre sacerdoce demeure toujours l'instrument providentiel du salut du monde.⁵⁸

En 1954 et en 1959, au moment où il fait sa visite "ad limina" au coeur de la chrétienté pour faire connaître l'état de son diocèse, le Cardinal fait le point avec ses prêtres. En 1954, prédominent des préoccupations de piété et un souci de conformité à l'enseignement pontifical. Le Cardinal livre à ses prêtres ses réflexions en marge des pèlerinages effectués en cours de route: la rue du Bac, Montmartre, Lisieux, Notre-Dame-des-Victoires, Lourdes, Turin, Rome, et leur fait parvenir une quinzaine de documents sur des sujets comme le ministère paroissial et le sacerdoce, la virginité, l'immodestie, les Congrégations mariales, les immigrants.⁵⁹

En 1959, les remises en questions qui s'expriment de plus en plus vivement trouvent un écho dans le bilan que

⁵⁸ Léger, circ., 18 janvier 1959, MDM 30, 303, p. 4730-4731.

⁵⁹ Léger, lettre au clergé, 31 octobre 1954, MDM 25, 190, p. 2383-2389. Ces textes sont: l'encyclique Sacra Virginitas, la lettre à la Semaine sociale de France, en 1954, les allocutions sur le sacerdoce et le gouvernement, à des prédicateurs de carême, aux Congrégations mariales, la Constitution Exsul familia, les lettres du card. Ciriaci sur l'immodestie de la mode et sur la paroisse, la lettre de Mgr Montini sur l'importance du ministère paroissial, p. 2390-2607.

dresse l'archevêque. Il entrevoit la possibilité d'une pastorale moins globale et plus personnalisée et confesse certains échecs de la pastorale traditionnelle:

Le tableau du diocèse, que je présenterai aux autorités romaines, contient des lumières et des ombres. La vie chrétienne demeure encore intense dans notre communauté chrétienne et les nombreuses paroisses que nous avons fondées en sont un témoignage irrécusable. D'autre part bien des transformations ont marqué notre milieu social depuis cinq ans et nous devons être assez humbles et objectifs pour admettre que la foi de nos fidèles est menacée par une propagande anti-religieuse de plus en plus agressive et que les mœurs, tant des individus que des institutions, ne sont pas toujours conformes aux exigences de la conscience chrétienne. Bien des indices nous révèlent que nous assistons à une véritable révolution religieuse, peut-être plus pacifique que celles qui eurent lieu dans les siècles passés, mais qui n'en marque pas moins profondément les esprits et les coeurs. Les moyens de diffusion moderne de la pensée ont rendu inutiles tous les remparts que l'Eglise avait laborieusement élevés pour protéger la société, la famille et l'individu: Les notions les plus disparates, les idées les plus contradictoires, tout comme les spectacles les plus osés, atteignent maintenant directement la conscience et c'est au plus intime de lui-même que l'individu doit prononcer ce jugement de valeur qui lui permet de discerner le bien du mal et de faire un choix qui soit conforme à sa destinée.

Ces constatations nous obligent à affirmer que notre ministère devient chaque jour plus difficile, car il n'est plus question de former des chrétiens en série, mais il faut, soit par des institutions, soit par des contacts individuels, exercer une influence sur chaque fidèle afin de développer son jugement pratique pour qu'il puisse résister aux pressions qui s'exercent sur lui et qui l'enferment dans un certain déterminisme.⁶⁰

Après avoir évoqué les oeuvres lancées, organisées et menées à bonne fin depuis son arrivée, le Cardinal en

⁶⁰ Léger, circ., 11 novembre 1959, op. cit., p. 4896-4897.

tire la conviction d'avoir accompli le programme qu'il s'était fixé. Il pense à un deuxième plan décennal et projette de bâtir une chancellerie où seraient organisés les bureaux de toutes les oeuvres diocésaines.⁶¹ L'invitation qu'il adresse à ses prêtres de ne pas laisser passer l'occasion unique qui leur est offerte d'exprimer leurs opinions personnelles en vue du prochain concile procède d'un esprit nouveau et allait l'entraîner dans des sentiers inexplorés.

2. Les collaborateurs

Pour mettre en oeuvre sa mission, l'évêque peut compter sur un grand nombre de collaborateurs. Les premiers et les plus précieux sont évidemment les prêtres; viennent ensuite les religieux et les religieuses qui, par leur voeu d'obéissance, se sont mis plus spécialement au service de l'Eglise. Le rôle des laïcs est aussi important, surtout depuis que l'Action catholique leur offre un cadre d'action adapté au monde actuel et officiellement reconnu par l'autorité de l'Eglise.

Le prêtre, collaborateur privilégié de l'évêque

C'est en étroite collaboration avec "l'admirable clergé de Montréal" que Mgr Léger désire entreprendre la

⁶¹ Léger, circ., 26 octobre 1961, op. cit., p. 5133.

tâche qui lui est confiée.⁶² Devenu cardinal, il réitérera cette confiance.⁶³ Le prêtre est grand parce qu'il est le consécrateur, le gardien et le distributeur de l'eucharistie,⁶⁴ le ministre de la miséricorde, le guide des consciences.⁶⁵

Le prêtre est donc le collaborateur privilégié de l'évêque.⁶⁶ Son rôle est d'aller là où ce dernier ne peut exercer personnellement son activité pastorale; grâce à lui, l'évêque peut rejoindre les âmes une à une.⁶⁷ Un devoir tout particulier incombe aux prêtres de vivre en union avec l'Eglise et avec leur évêque. Fussent-ils isolés, toute la vie de l'Eglise passe entre leurs mains lorsqu'ils agissent en son nom⁶⁸ et de leur union avec lui dépend l'efficacité de leur action.⁶⁹ En dehors de l'évêque, ils ne sont que des "astres errants" et leur voix n'est écoutée

⁶²"Que Dieu m'éclaire et me fortifie," dit Mgr Léger, "La Presse, 27 mars 1960, p. 1, A.F.P.

⁶³Léger, alloc., 30 janvier 1953, op. cit., p. 1471-1472.

⁶⁴Léger, sermon, congrès eucharistique de Mont-Laurier, 27 juin 1952, MDM 23, 78, p. 1191.

⁶⁵Léger, alloc., 3 octobre 1953, op. cit., p. 8, sermon, 9 septembre 1954, MDM 25, 181, p. 2316.

⁶⁶Léger, sermon, 30 octobre 1955, op. cit., p. 3529.

⁶⁷Léger, alloc., 2 février 1953, op. cit., p. 7, A.O.V..

⁶⁸Léger, sermon, 7 juin 1954, op. cit., p. 2206.

⁶⁹Pie X, cité le 26 juin 1954, op. cit., p. 2226; oraison funèbre du chan. A. Patenaude, 7 décembre 1955, MDM 27, 238, p. 3599.

que dans la mesure où elle se fait l'écho de la leur.⁷⁰

Les milliers d'absolutions distribuées par le saint Curé d'Ars produisaient leur effet parce que son évêque le maintenait à tout instant à son poste de sentinelle vigilante aux frontières du Royaume de Dieu.⁷¹

Le ministère sacerdotal est "indépendant de la sainteté du sujet";⁷² à son ordination, l'âme du prêtre est marquée des traits de ressemblance avec le Christ qui lui permettront d'agir en son nom.⁷³ Tout au long de sa vie, il devra alimenter avec soin la passion de servir l'Eglise allumée au cours de ses années de formation et laisser docilement à la hiérarchie le soin de répartir les tâches apostoliques sachant bien qu'elle ne doit jamais sacrifier le bien de la communauté aux aspirations, même légitimes, des individus.⁷⁴

⁷⁰ Léger, sermon, 30 mai 1954, op. cit., p. 2191; oraison funèbre, 8 février 1955, op. cit., p. 2744; oraison funèbre abbé D. Chaumont, 8 mai 1957, MDM 29, 274, p. 4215-4216; alloc. à l'île Ste-Hélène, 4 mai 1957, op. cit., p. 4211-4212.

⁷¹ Léger, sermon, 15 septembre 1959, op. cit., p. 1-5, A.C.E.C.C.

⁷² Léger, directives au Service de préparation à la vie, 19 mai 1953, A.C.M. 9, 11, juillet-août 1953, p. 753.

⁷³ Léger, sermon, 2 février 1957, op. cit., p. 4140.

⁷⁴ Léger, oraison funèbre, 4 février 1958, op. cit., p. 4380.

Importance sociale du rôle du prêtre

Témoin du surnaturel et de la Vérité éternelle auprès des âmes et disposant de "techniques sacramentaires" efficaces pour assurer le triomphe du bien et le salut éternel, le prêtre exerce une mission sociale éminente.⁷⁵ C'est lui qui sera l'artisan de ce monde nouveau plus religieux que politique souhaité par Pie X.⁷⁶

Des ministères nouveaux s'offrent désormais à lui: aviseur moral de syndicats, aumônier de Caisses populaires ou d'Action catholique, animateur de coopératives. Il doit proposer à ces groupes des structures qui soient conformes à la dignité humaine tout en veillant à l'intégrité de la doctrine et à la pureté d'intention des laïcs.⁷⁷ Dans l'exercice de ce mandat, il relève de l'évêque aussi directement que celui qui prêche, enseigne et confesse.⁷⁸

Si l'Eglise invite le prêtre à s'occuper du temporel, c'est pour y mettre un peu d'ordre, car il est aussi "l'homme

⁷⁵ Léger, sermon, congrès eucharistique de Ste-Agathe, 17 juin 1951, MDM 22, 39, p. 572; circ., 29 janvier 1951, MDM 21, 25, p. 403-404.

⁷⁶ Léger, La béatification de Pie X, R.E.C., juillet-août 1951, p. 406-407.

⁷⁷ Léger, circ., 29 janvier 1951, op. cit., p. 404; alloc. à l'occasion du Synode, 9 décembre 1953, MDM 24, 144, p. 2004.

⁷⁸ Léger, alloc., 17 septembre 1951, op. cit., p. 764.

de l'ordre."⁷⁹ Son objectif étant l'édification du règne de Dieu, il doit chercher à changer le monde par le dedans, à implanter la charité, à changer les coeurs plutôt que les structures.

Sa tâche morale transcende les responsabilités temporelles. Dans l'étude qu'il fait des questions sociales, il doit se garder de toute révolte contre l'état de choses actuelles, ce qui équivaldrait, selon le Cardinal, à "laisser de côté la lumière de l'Evangile." Le prêtre doit se mettre sous la mouvance de l'Esprit-Saint, pratiquer le discernement des esprits et éviter de s'affirmer lui-même "à l'occasion de la vérité." Toute cette activité doit s'élaborer sous le signe de la prudence:

N'affirmez pas trop de choses au nom de l'Eglise. Ayez parfois le courage de dire: "Ceci, c'est moi qui vous le dis, ce n'est pas l'Eglise."

Vous réglerez souvent beaucoup plus de problèmes par une action sacerdotale véritable que par de savants exposés intellectuels. N'oublions pas que l'acceptation de la doctrine sociale suppose l'Evangile et le Dogme compris et vécus. Les gens à qui on s'adresse n'en sont pas toujours rendus à ce point.⁸⁰

Vouloir favoriser une émancipation induite des laïcs est aussi une tentation contre laquelle le Cardinal les met en garde:

"Les fidèles passent en arrière de nous. Ne les laissons

⁷⁹ Léger, alloc., journées sacerdotales d'études sociales, 8 février 1954, Compte rendu à l'usage exclusif de NN.SS. les évêques et des participants, p. 18-20, A.C.E.C.C., (substance de l'allocution); oraison funèbre de Mgr E. Labelle, 14 juillet 1954, MDM 25, 176, p. 2272.

⁸⁰ Ibid.

pas tracer la route."⁸¹

Une fonction aussi sacrée et aussi sublime n'est pas reconnue d'emblée par tous.⁸² Non seulement l'anti-cléricalisme et l'athéisme vocifèrent-ils contre le prêtre, mais les fidèles eux-mêmes n'hésitent pas à critiquer et à contester sa présence, ce qui afflige profondément le Cardinal.⁸³

Il rappelle aux "personnes bien pensantes" et aux "esprits forts" qui s'acharnent contre les institutions cléricales que le prêtre a reçu du Seigneur la mission "d'envahir les âmes," c'est-à-dire de leur enseigner, de les sanctifier, de les gouverner dans la vérité et la justice.⁸⁴ L'histoire nous apprend, note le Cardinal, que les crises du sacerdoce ont toujours coïncidé avec les tentatives des générations impies pour se libérer du joug de Dieu.⁸⁵

Les prêtres ont aussi été des pionniers dans le domaine des institutions caritatives; c'est un prêtre qui a fondé le Foyer de Charité; sans lui, l'oeuvre n'existerait

⁸¹ Ibid.

⁸² Léger, circ., 19 mars 1955, MDM 26, 207, p. 2808.

⁸³ Léger, alloc., église Ste-Bernadette, 25 septembre 1955, op. cit., p. 7.

⁸⁴ Léger, alloc., collège de l'Assomption, 1 juin 1958, S.I., 5 juin 1958, p. 1-2, A.C.E.C.C.

⁸⁵ Léger, alloc. aux fiancés, 2 février 1958, texte dact. Js C L3499(25), p. 3-4, A.O.S.J.

pas, précise le Cardinal.⁸⁶ Comment alors ne pas souhaiter l'expansion de leur présence, si l'on veut voir se développer et se multiplier de telles oeuvres?

Discipline personnelle et sainteté

L'archevêque de Montréal cherchera constamment à stimuler le zèle apostolique de ses prêtres en leur rappelant les exigences de discipline, d'austérité et de sainteté de leur état. Leur style de vie doit être conforme à l'enseignement qu'ils donnent dans la "chaire de vérité"; il ne faudrait pas qu'une vie trop facile devienne un objet de scandale pour les petits et les humbles.⁸⁷

Mgr Léger exhorte ses prêtres à la pratique d'une forte vie intérieure appuyée sur les vertus d'humilité, d'obéissance, de vigilance et de prière, à l'acceptation généreuse des exigences apostoliques et à une vie totalement donnée aux intérêts spirituels des âmes.⁸⁸

L'exigence de la résidence revêt une grande importance à ses yeux; il interprète les prescriptions canoniques dans un sens très strict:

La résidence est une obligation grave pour nous.
L'Eglise permet à ceux qui ont charge d'âmes quelques

⁸⁶ Léger, alloc. au Foyer de Charité, 12 janvier 1958, Dieu est amour (Montréal: Fides, 1963), p. 64-65.

⁸⁷ Léger, circ., 24 octobre 1950, MDM 21, 19, p. 258.

⁸⁸ Léger, circ., 19 décembre 1950, MDM 21, 22, p. 312; circ., 29 janvier 1951, op. cit., p. 404-405.

jours d'absence pour des motifs raisonnables (C. 465, 2). Le temps maximum de cette absence est de deux mois i.e. 60 jours. Comme la coutume d'un jour de congé par semaine est introduite chez nous, les vacances proprement dites ne devraient donc pas dépasser 10 jours.

La coutume qui semble s'introduire en certains milieux d'être présent au presbytère les jours de garde, d'avant-garde et le dimanche, seulement, est répréhensible et doit disparaître. . . . L'usage immo-
déré des voitures automobiles a contribué pour beau-
coup à ces abus dans les sorties.⁸⁹

Le Synode diocésain autorisera le prêtre à prendre chaque semaine un jour de repos à la condition que le minis-
tère n'en souffre pas. S'il juge nécessaire de prendre des
vacances, le prêtre doit le faire "en se rappelant qu'il
est un consacré dans tout son être, et de manière à ne pas
scandaliser les fidèles."⁹⁰ Le Cardinal se demandera comment
certains peuvent concilier leurs tâches avec des absences
qu'il juge trop fréquentes et trop prolongées.⁹¹

Inquiet d'un fléchissement de la participation aux
exercices de la retraite annuelle, il rappelle la législation
canonique, les coutumes et les prescriptions des Constitu-
tions synodales et incite ses prêtres à ne pas l'obliger à
sévir.⁹²

⁸⁹ Léger, circ., 16 mai 1951, op. cit., p. 498.

⁹⁰ Léger, circ., 13 janvier 1956, op. cit., p. 3661.

⁹¹ Léger, circ., 24 août 1958, MDM 29, 298, p. 4617.

⁹² Léger, circ., 1 septembre 1956, op. cit., p. 4001;
circ., 25 janvier 1958, op. cit., p. 4373.

Le recrutement sacerdotal

Le recrutement sacerdotal sera une préoccupation aussi vive que constante de l'archevêque de Montréal. Dès 1952, il considère que le problème devient de plus en plus tragique. Il déplore n'avoir cette année-là que 19 prêtres à ordonner alors qu'il en faudrait 50 pour répondre aux besoins les plus urgents, et 200 pour assurer la présence de l'Eglise dans tous les domaines de la vie sociale.⁹³ En 1958, il en ordonnera 25, mais déclarera qu'il lui en faudrait 500!⁹⁴ sans compter les besoins des pays de mission.⁹⁵

Le Cardinal voudrait créer un mouvement pour orienter les jeunes vers le sanctuaire et éviter la ruine du diocèse. Tous les événements lui semblent opportuns pour relancer l'invitation à la prière et à l'action en faveur des vocations, rappeler l'urgence du problème, la grandeur du sacerdoce, les bienfaits de l'action sacerdotale.⁹⁶

Dans un monde dominé par la science, l'appel de Dieu se fait entendre plus difficilement. La carrière d'ingénieur attire davantage les jeunes que le sacerdoce. C'est

⁹³ Léger, lettre, 20 mai 1952, C.E. 3, 3, novembre-décembre 1952, p. 50.

⁹⁴ Léger, alloc., 12 janvier 1958, V.C.R. 17, 2, février 1959, p. 59-60.

⁹⁵ Léger, lettre pastorale, 25 janvier 1958, MDM 29, 285, p. 4357.

⁹⁶ Léger, sermon, jubilé de profession religieuse, 28 mai 1952, A.S.G. 76, 3, mai-juin 1952, p. 234-235, A.S.G.M.; sermon, 27 juin 1952, op. cit., p. 1191; alloc., 3 octobre

oublier, de l'avis du Cardinal, que "le prêtre est l'ingénieur de la grâce" et que si les ingénieurs permettent de dominer le monde, le prêtre, lui, permet d'atteindre la vie éternelle.⁹⁷ Le sacerdoce doit être présenté comme une grande action, "la vocation sociale par excellence"; récusant l'image sentimentale axée sur les fonctions extérieures et le pouvoir que l'on en donne souvent, le Cardinal invite à ne pas craindre d'en souligner les exigences: "Ne présentez pas l'idéal du prêtre dans une chaise berceuse sur la galerie!"⁹⁸.

Il est prêt à affecter un plus grand nombre de prêtres à l'Oeuvre des Vocations qu'il considère comme "l'oeuvre des oeuvres."⁹⁹ Favoriser les vocations est également l'un des objectifs qu'il fixe au collège St-Paul.¹⁰⁰

1953, op. cit., p. 7; alloc., 15 mai 1957, op. cit.; alloc. au séminaire de Chicoutimi, 18 mai 1957, L'Alma Mater, avril-mai 1957, p. 4-5, Archives de l'évêché de Chicoutimi; alloc. aux éducateurs du Service marial, 20 mai 1955, Digeste marial 6, 4, juillet-août 1955, p. 7; alloc., 12 janvier 1958, op. cit., p. 59; alloc. à 15,000 Croisés, 3 juin 1951, A.C.M. 7, 11, juillet-août 1951, p. 836; alloc. 2 février 1958, op. cit., p. 6, A.O.S.J.

⁹⁷ Léger, alloc., 2 février 1958, op. cit., p. 8-9.

⁹⁸ Léger, alloc. aux aumôniers, directeurs et directrices de la Croisade eucharistique, 11 septembre 1952, C.E. 3, 5, février 1953, p. 99-102; alloc. service de préparation à la vie, 29 mai 1952, A.C.M. 8, 11, juillet-août 1952, p. 700.

⁹⁹ Léger, lettre au directeur de l'Oeuvre des vocations, 27 septembre 1954, B.O.V. 3, 12, décembre 1954, p. 2, A.O.V.

¹⁰⁰ Léger, circ., 28 août 1958 (confidentiel), MDM 29, 299, p. 4619-4622; Par décret, l'obligation de célébrer la messe "pro populo"--sans honoraire--est réduite à une fois

Il estime qu'il serait grandement récompensé s'il avait incité, ne fût-ce qu'un seul jeune, à donner sa vie à la cause de Dieu.¹⁰¹ Il invite les prêtres à prier à cette intention et à songer à leur remplaçant.¹⁰² Aux parents, il demande de ne pas faire obstacle à l'éclosion d'une vocation car "l'enfant que Dieu appelle ne leur appartient pas."¹⁰³

Le Cardinal déplore les propos fallacieux et les théories erronées de ceux qui osent affirmer que l'enfant doit faire "son expérience dans le monde" avant de s'enfermer

par mois et doit être remplacée les autres dimanches par celle de célébrer une messe avec honoraire, lequel devra être remis à l'archevêché; de plus, la grand-messe du dimanche jusque-là célébrée sans honoraire devra à l'avenir en comporter un de \$5 et cette somme devra aussi être remise à l'archevêché.

¹⁰¹ Léger, alloc., 18 mai 1957, op. cit.

¹⁰² Léger, circ., 1 septembre 1956, op. cit., p. 4015; circ., 19 juin 1958, MDM 29, 294, p. 4485, Annexes I-II-III, p. 4489-4554; traduction française de l'Instruction Quam ingens du 27 décembre 1930, circ. de la S.C. des Sacrements du 27 décembre 1955 et commentaire récent sur le discernement des vocations; circ., 24 août 1958, op. cit., p. 4610.

¹⁰³ Léger, sermon 17 juin 1951, op. cit., p. 576-577; alloc. semaine de la famille, 9 mai 1952, A.C.M. 8, 10, juin 1952, p. 627; congrès eucharistique de Ste-Adèle, 3 juillet 1953, MDM 24, 119, p. 1790; sermon, 7 juin 1954, op. cit., p. 2208-2209; lettre à l'Oeuvre des vocations, 16 décembre 1957, B.O.V. 33, février 1958, p. 2, A.O.V.; circ., 25 janvier 1958, op. cit., p. 4363-4364.

dans un séminaire.¹⁰⁴ Un foyer chrétien était selon lui, "le jardin où mûrissent des vocations," le mariage et les vocations lui paraissent des réalités complémentaires.¹⁰⁵

Si les vocations continuent à se raréfier, les catholiques seront devenus une minorité à Montréal dans 25 ans; la foi fût-elle devenue alors plus consistante et plus éclairée, nous n'en aurions pas moins perdu "certains privilèges qui sont volontiers conférés à une majorité."¹⁰⁶

Parmi les obstacles qui s'attaquent aux vocations, l'archevêque dénonce d'abord le matérialisme,¹⁰⁷ puis l'attrait des joies du monde et de la chaude affection d'un foyer qui remplissent les rêves de l'adolescence.¹⁰⁸ L'attrait de la liberté, la "léthargie religieuse" qui gagne notre génération, le manque de générosité des jeunes, sont aussi des obstacles à la vocation. Pendant que l'idée de

¹⁰⁴ Léger, sermon, 7 juin 1954, op. cit., p. 2208; Le Cardinal fait le récit de la visite faite à Dom Bosco par une aristocrate turinoise qui lui dit préférer voir son fils mort plutôt que prêtre; huit jours plus tard l'enfant mourait en disant à sa mère: "Mère, je sais, moi, pourquoi je meurs: c'est votre parole qui me tue . . . Vous avez préféré me voir mort plutôt que de me donner à Dieu, et le bon Dieu me prend."

¹⁰⁵ Léger, alloc., 9 février 1958, Le mariage et les vocations, Coll. Lumières sur la vocation no. 1, Oeuvre des Voc., p. 4-5, 20, A.O.V.

¹⁰⁶ Léger, circ., 25 janvier 1958, op. cit., p. 4363.

¹⁰⁷ Léger, alloc., Croisade du Rosaire, 3 octobre 1954, A.C.M. 11, 3, novembre 1954, p. 127.

¹⁰⁸ Léger, circ., 13 octobre 1951, MDM 22, 42, p. 624-625.

Dieu s'éloigne progressivement de la vie familiale, professionnelle et sociale, l'argent et les plaisirs deviennent l'idéal d'un grand nombre.¹⁰⁹

En 1960, le Cardinal rappellera que depuis son arrivée, la situation des vocations n'a cessé de se dégrader; le diocèse se trouve "dans une impasse qui risque de paralyser l'extension du royaume de Dieu parmi nous."¹¹⁰ En 1961, il lancera ce cri de détresse:

Depuis dix ans je n'ai cessé de répéter que le diocèse de Montréal aurait besoin de cinquante nouveaux prêtres par année. Or, en quatrième année au Grand Séminaire, nous n'avons que dix-neuf sujets pour Montréal. Et tous persévéreront-ils jusqu'à la fin? Je vous en supplie, priez et faites prier pour que le Maître de la moisson envoie des ouvriers dans sa vigne!¹¹¹

L'activité pastorale

La mission pastorale du prêtre comporte trois aspects principaux, la prédication, l'administration, l'activité liturgique.

¹⁰⁹ Léger, sermon bénédiction d'une nouvelle aile, Séminaire Ste-Thérèse, 7 mai 1953, MDM 24, 109, p. 1694; sermon, Semaine scoute, 27 février 1955, MDM 26, 203, p. 2773; alloc., 2 février 1958, op. cit., p. 5-6, A.O.S.J.

¹¹⁰ Léger, lettre circulaire: "Nos responsabilités chrétiennes en face du recrutement sacerdotal," 8 septembre 1960, MDM 30, 319, p. 4982.

¹¹¹ Léger, circ., 26 octobre 1961, p. 5131-5132.

La prédication

Chaque année, entre 1950 et 1954, la liste des sujets de sermons à faire au cours de l'année est envoyée aux prêtres par l'archevêque. A partir de 1955, l'Office du Clergé prend la relève. Les thèmes retenus: la messe,¹¹² la famille,¹¹³ la sanctification du dimanche,¹¹⁴ les vertus chrétiennes.¹¹⁵ On y propose un schéma et des références bibliographiques, mais surtout un esprit: se placer "dans l'atmosphère et le prolongement du Catéchisme du Saint Concile de Trente."¹¹⁶

Les enseignements des papes: Humani Generis Redemptionem de Benoît XV, Casti Connubii, Divini Illius Magistri et Miserentissimus Redemptor de Pie XI, Mediator Dei de Pie XII constituent les sources de première main. Les auteurs recommandés sont surtout européens: Dom Guéranger,

¹¹²Léger, circ., 1 décembre 1950, MDM 21, 20, p. 267-288; c'est aussi le programme de l'Action catholique. Mgr Léger insiste sur le caractère dramatique de la messe. Voir directives à l'A.C., 28 octobre 1950, A.C.M. 7, 4, décembre 1950, p. 245; ce caractère dramatique est aussi souligné lors de la présentation au Stadium du "Mystère de la Messe" d'Henri Ghéon, le 31 mai 1951, "Véritable apothéose du théâtre chrétien," La Presse, 1 juin 1951, p. 13 et auprès des Conseils paroissiaux, 19 septembre 1954, op. cit., p. 145-148.

¹¹³Léger, circ., 8 décembre 1951, MDM 22, 52, p. 865-876.

¹¹⁴Léger, liste des sermons, MDM 23, 84, p. 1257-1261.

¹¹⁵Léger, liste des sermons, MDM 24, 114, p. 1739-1750.

¹¹⁶Léger, circ., 1 décembre 1950, op. cit., p. 268.

Dom Vandeur, G. Lefebvre, Croegaert, Parsch, Mgr Chevrot, le chanoine Glorieux, l'abbé Godin, etc. dont il connaît maintes publications récentes; on y recommande aussi des revues spécialisées comme Paroisse et Liturgie, la Maison-Dieu, l'Anneau d'or, Fêtes et Saisons, etc. Les oeuvres canadiennes ne sont pas absentes; le cardinal Villeneuve, le père Richer, M. J.-B. Desrosiers, le chanoine A. Harbour y figurent, ainsi que les cours de l'Institut Pie XI, les tracts de l'Ecole Sociale Populaire, la revue La Famille.

A la suite de la proclamation de saint Alphonse de Liguori comme patron des confesseurs et des professeurs de théologie morale, --bref Consueverunt, 26 avril 1950--Mgr Léger recommande à ses prêtres l'étude de la science morale qu'il distingue nettement des "méthodes nouvelles qui aident le praticien à scruter le secret des consciences" et leur recommande de se garder de la "casuistique desséchante." Si les méthodes de "terrorisme spirituel" utilisées par certains prédicateurs et confesseurs sont désavouées, l'approche scientifique est plutôt perçue comme une tentative de réduction du surnaturel que comme un instrument valable.¹¹⁷ Lorsque la controverse surgira autour des questions de morale conjugale, c'est aux discours de Pie XII que Mgr Léger renverra ses prêtres pour y trouver un guide sûr.¹¹⁸

¹¹⁷ Léger, circ., 5 septembre 1950, op. cit., p. 156.

¹¹⁸ Léger, circ., 8 décembre 1951, op. cit., p. 783.

Le Cardinal invitera souvent ses prêtres à s'interroger sur leur fidélité à s'acquitter de leur tâche d'éducateurs de la foi et sur leur responsabilité touchant l'ignorance religieuse et le fléchissement de la conscience chrétienne:

Préparez bien vos sermons, car vous avez de nombreux concurrents à la télévision. Nos gens sont habitués à entendre des textes bien dits et leur intérêt est émoussé lorsqu'ils entrent à l'église. Notre prédication doit être vivante et substantielle pour répondre aux exigences d'une génération informée sur tous les problèmes par les multiples moyens de diffusion de la pensée.¹¹⁹

A partir de 1958, on note une certaine évolution quant à la forme et au sujet de la prédication. On reconnaît que la manière de prêcher "dépend de l'instrument humain" et on aborde certains sujets inédits comme "la valeur chrétienne du corps humain," et l'aspect communautaire de la messe.¹²⁰ Soucieux de rassurer les prédicateurs qui seraient surpris du premier choix, le Cardinal leur propose une visée moralisante: "le corps humain n'est-il pas la source de tous les problèmes d'ordre moral?" En dépit du caractère positif du thème, il insiste sur la nécessité d'éclairer la conscience des fidèles pour qu'ils ne donnent à leur corps "que la seule place qui lui revient dans la vie humaine et dans l'ordre du salut"; l'aspect négatif de

¹¹⁹ Léger, circ., 13 janvier 1956, op. cit., p. 3651-3653; circ., 13 mai 1957, op. cit., p. 4221.

¹²⁰ Léger, circ., 24 août 1958, op. cit., p. 4611; circ., 7 octobre 1959, op. cit., p. 4885-4886.

ce thème, le péché, ne doit pas être négligé.¹²¹

En 1959, le Cardinal déclare que l'activité catéchétique doit rester "proprement sacerdotale et pastorale" et qu'on ne doit pas réduire la mission du prêtre à une fonction administrative d'examineur ou ne lui reconnaître qu'un rôle de suppléance pour parer aux insuffisances des maîtres laïcs.¹²²

Si le Cardinal fait écho à l'apport le plus récent de la recherche dans le domaine de l'enseignement religieux, l'esprit de la catéchèse nouvelle lui demeure encore étranger. Il réaffirme la primauté du rôle du prêtre et s'il parle de compétence théologique et pédagogique, ce n'est pas pour lui reconnaître une nécessité de premier plan. Il reste aussi convaincu comme Pie XII que seule l'insuffisance du nombre des prêtres justifie un recours aux laïcs, l'expérience prouvant que l'instruction religieuse donnée par un prêtre "contribue à attacher mieux les enfants à l'Eglise."¹²³ Pour justifier cette assertion, il fait valoir la formation doctrinale du prêtre, son titre de représentant exclusif de l'Eglise et son droit de présence à l'école confessionnelle, "droit heureusement reconnu par le Code Scolaire de la Province de Québec."¹²⁴

¹²¹Ibid., p. 4611-4612.

¹²²Léger, circ., 28 août 1959, op. cit., p. 4867-4884; directives: profession de foi et certificat d'instruction religieuse, Sem. rel., 22 avril 1958, p. 282.

¹²³Ibid., p. 4873.

¹²⁴Ibid., p. 4874-4877.

Bref, lorsque le Cardinal recommande à ses collaborateurs "l'étude sérieuse et calme des problèmes,"¹²⁵ cela signifie scruter les documents pontificaux,¹²⁶ pour être en mesure de mieux connaître et répandre la pensée des papes.¹²⁷ Désire-t-il mieux répondre "aux besoins de l'apostolat moderne," il prend la décision de mieux organiser l'enseignement catéchistique, organise une "Grande Mission" et invite les prêtres à s'appliquer à cette tâche à titre de "spécialistes de la saine doctrine et de l'apostolat conquérant," sans s'interroger sur leur compétence qui paraît aller de soi.¹²⁸

L'administration paroissiale

Vigilant à surveiller l'application des lois régissant l'administration des biens de la paroisse, le Cardinal exigera de ses collaborateurs ponctualité, diligence et précision lorsqu'ils s'acquittent de cette grave responsabilité.¹²⁹ Quêtes,¹³⁰ rapport annuel,¹³¹ émission des

¹²⁵ Léger, circ., 16 mai 1951, op. cit., p. 507; causerie, 2 février 1953, op. cit., p. 1531.

¹²⁶ Léger, alloc., 21 mai 1955, op. cit., p. 3155.

¹²⁷ Léger, circ., 1 septembre 1956, op. cit., p. 4015.

¹²⁸ Léger, circ., 11 novembre 1959, op. cit., p. 4897-4898.

¹²⁹ Léger, circ., 1 avril 1956, op. cit., p. 3823-3824; circ., 1 septembre 1956, op. cit., p. 4002-4003.

¹³⁰ Léger, circ., 1 septembre 1956, op. cit., p. 4003-4006.

¹³¹ Ibid., p. 4008, 4011.

reçus pour fins d'impôt,¹³² rien n'échappe à sa vigilance, surtout lorsqu'il perçoit que le laisser-faire pourrait donner lieu aux non-catholiques de "nous trouver en faute."

En 1958, un rapport préparé au sujet de la visite de paroisse recommande aux pasteurs d'être présents à leurs fidèles, de rester proches de Dieu tout en assurant une présence humaine et sacerdotale aux hommes.¹³³ Ils sont invités aussi à réfléchir et à échanger avec leurs confrères et à collaborer avec les laïcs.¹³⁴ A la veille de quitter Montréal pour prendre part aux travaux préparatoires au concile, le Cardinal autorise la tenue d'une enquête sur la pratique religieuse en vue de mieux connaître l'influence de l'institution paroissiale sur la communauté humaine. Cette enquête est menée par des sociologues de l'Université de Montréal.¹³⁵

Il revient aussi au pasteur de contrôler la tenue des fidèles dans les lieux de culte. Leurs recommandations sur la modestie ne sont guère suivies, mais le Cardinal estime que la situation serait pire si l'on n'avait pas parlé. La persuasion doit être employée de préférence à l'application

¹³² Léger, circ., 25 janvier 1958, op. cit., p. 4370-4371; circ., 26 octobre 1961, op. cit., p. 5129-5130.

¹³³ Léger, circ., 24 août 1958, op. cit., p. 4613.

¹³⁴ Ibid., p. 4614-4616; on trouve des préoccupations semblables dans la circ., 26 octobre 1961, op. cit., p. 5129, 5132.

¹³⁵ Léger, circ., 26 octobre 1961, op. cit., p. 5130-5131.

de "règlements de gendarmerie."¹³⁶

L'épuration des dépôts de journaux, la surveillance des débits de boisson et des salles de spectacles relèvent aussi de la paroisse; les pasteurs ne doivent jamais céder aux pressions qui pourraient être tentées pour les faire fléchir.¹³⁷ La Délégation apostolique est d'ailleurs vigilante et ne manquera pas de rappeler au Cardinal les décrets de la S.C. Consistoriale interdisant la tenue de danses dans les salles paroissiales, à la suite d'un incident au cours duquel un jeune homme avait trouvé la mort.¹³⁸ Le Cardinal transmettra docilement cette lettre à ses prêtres.¹³⁹

Vie liturgique et sacramentelle

Mgr Léger invitera surtout ses prêtres à promouvoir chez les fidèles une vie liturgique et sacramentelle fervente. Les directives austères qu'il donne à l'approche de Noël 1950 contrastent avec l'esprit de ces célébrations traditionnelles.

Il invite à l'observance exacte du jeûne et de l'abstinence durant l'Avent, proscrit les banquets mixtes et

¹³⁶ Léger, circ., 1 avril 1956, op. cit., p. 3821.

¹³⁷ Léger, circ., 25 janvier 1958, op. cit., p. 4365.

¹³⁸ Lettre de la Délégation Apostolique Prot. N. 4018/57, 9 mai 1957, Appendice II à la circ., 25 janvier 1958, op. cit., p. 4377-4378.

¹³⁹ Léger, circ., 25 janvier 1958, op. cit., p. 4370.

exhorte à l'observance d'une stricte tempérance.¹⁴⁰ Il manifestera aussi beaucoup de réticence à autoriser la célébration de messes de minuit dans des lieux profanes qu'il estime "peu en rapport avec la dignité du Saint Sacrifice."¹⁴¹

Il invitera les prêtres à profiter du carême pour intensifier la pratique liturgique et sacramentelle qu'il estime primordiale.¹⁴² Il accueillera favorablement et sollicitera même l'adoucissement des règles d'abstinence et de jeûne,¹⁴³ et en viendra à recommander une pratique "volontaire et libre" de la mortification.¹⁴⁴

Le nouvel ordo de la Semaine sainte entré en vigueur en 1956 constitue, selon lui, une application pratique du principe: "Que l'on n'introduise aucune nouveauté, que l'on s'en tienne à ce qui a été transmis." En dépit des apparences, insiste-t-il, "ces modifications ont été faites par le Saint-Siège dans le sens d'un retour à la Tradition."¹⁴⁵ L'accueil favorable réservé à cette liturgie renouvelée,¹⁴⁶

¹⁴⁰ Léger, circ., 24 octobre 1950, op. cit., p. 259.

¹⁴¹ Ibid., p. 259-260.

¹⁴² Léger, circ., 29 janvier 1951, op. cit., p. 402; circ., 19 mars 1955, MDM 26, 207, p. 2803.

¹⁴³ Léger, mandement, 11 février 1952, MDM 22, 54, p. 891-893.

¹⁴⁴ Léger, circ., 20 janvier 1960, MDM 30, 314, p. 4917.

¹⁴⁵ Léger, circ., 13 janvier 1956, op. cit., p. 3647.

¹⁴⁶ Léger, circ., 1 avril 1956, op. cit., p. 3821.

l'acquiescement de l'épiscopat du pays¹⁴⁷ et le regain de ferveur favorisés par une discipline liturgique plus souple¹⁴⁸ finiront par vaincre les réticences initiales de l'archevêque de Montréal.

Des préoccupations disciplinaires et doctrinales présideront à la mise en vigueur du nouveau Directoire sur la messe. Le Cardinal interdit toute innovation avant la date de promulgation¹⁴⁹ et demande de s'y conformer dans un esprit d'obéissance.¹⁵⁰ Le souci pastoral de promouvoir une célébration vivante et communautaire de l'Eucharistie n'est pas absent de cette initiative, même si l'insistance est grande pour qu'elle soit accueillie sans reticence ni impatience, comme la communication de "la volonté expresse" du Pape:

Il ne s'agit pas de suivre de près ou de loin les indications qui y sont formulées, mais vous devez essayer, de toutes vos forces, d'éduquer vos fidèles afin que la prière liturgique devienne une prière communautaire et que la présence des fidèles dans les lieux du culte ne soit pas la simple conséquence de la démarche individuelle de chacun, mais soit

¹⁴⁷ Ibid., p. 3820; décret du 10 octobre 1956, MDM 28, p. 4080-4081.

¹⁴⁸ Léger, circ., 5 avril 1957, op. cit., p. 4178; le Cardinal estime que si ce but n'était pas atteint, "Notre Mère la Sainte Eglise en éprouverait un gros chagrin"; communiqué, 18 mars 1958: "Nouvelle discipline diocésaine sur les messes vespertines," MDM 29, p. 4426; en 1956, il déclarait à la revue Ma Paroisse que "les milieux qui tirent bon parti de ces faveurs connaissent un regain de ferveur marqué pour la messe et pour la réception des sacrements de pénitence et d'eucharistie," op. cit., p. 19.

¹⁴⁹ Léger, circ., 18 janvier 1959, op. cit., p. 4729.

¹⁵⁰ Léger, circ., 2 février 1960, MDM 30, 316, p. 4941-4943.

l'expression de la volonté de tous d'être réunis dans la grande communauté ecclésiale.¹⁵¹

La participation aux sacrements réalise la christianisation de l'homme.¹⁵² Aussi font-ils partie intégrante de la constitution de l'Eglise, au même titre que la hiérarchie, les formules dogmatiques, les lois et les institutions ecclésiastiques.¹⁵³ "Moyens divins," ils signifient l'unité de l'Eglise sous la gouverne de l'autorité.¹⁵⁴

L'eucharistie occupe le premier rang.¹⁵⁵ Ce sacrement est le "sel évangélique" nécessaire pour réformer le monde, le moyen remis par l'Eglise aux fidèles dès les premières heures du christianisme, la source de la vertu personnelle, le seul remède et la seule réponse efficace à la question sociale.¹⁵⁶ Aussi Mgr Léger s'inquiète-t-il de voir les jeunes s'en éloigner dès qu'ils sortent du cadre scolaire;¹⁵⁷ il comptera beaucoup sur des mouvements comme

¹⁵¹ Léger, circ., 26 octobre 1961, op. cit., p. 5130.

¹⁵² Léger, "Moins d'explications et plus d'application," message à l'Action catholique, A.C.M. 8, 1, septembre 1951, p. 4.

¹⁵³ Léger sermon, 14 septembre 1953, op. cit., p. 1842-1843.

¹⁵⁴ Léger, alloc. aux disciples de Massenet, 9 mars 1958, S.I., 24 mars 1958, p. 1-4, A.C.E.C.C.; sermon, 19 janvier 1958, op. cit., p. 1-3.

¹⁵⁵ Léger, circ., 10 juin 1950, op. cit., p. 84; sermon au congrès eucharistique de Ste-Thérèse, 27 juin 1954, MDM 25, 171, p. 2243-2244.

¹⁵⁶ Léger, sermon, 3 juillet 1953, op. cit., p. 1786; alloc., 18 juin 1953, op. cit., p. 1425.

¹⁵⁷ Léger, circ., 10 juin 1950, op. cit., p. 84.

la Croisade eucharistique pour promouvoir la communion fréquente.¹⁵⁸ Conjurant quelqu'un de devenir un fervent de la communion fréquente, c'est, de l'avis du Cardinal, le convaincre de "prendre les moyens d'être heureux."¹⁵⁹

Quant à la sanctification du dimanche, elle revêt une valeur symbolique et constitue l'"enjeu de la lutte entre la foi et l'incrédulité."¹⁶⁰ Le Cardinal encouragera toute initiative susceptible de favoriser l'assistance à la messe dominicale qu'il considère comme le "baromètre de la foi."¹⁶¹ Conscient du fossé qui existe entre les fidèles et les rites liturgiques précieusement conservés par l'Eglise, c'est en faisant "revivre l'esprit du passé" qu'il entend vivifier la pratique liturgique.¹⁶²

La réception des sacrements doit se faire dans un cadre empreint de dignité. Après sa première tournée de confirmations au printemps 1951, Mgr Léger fait le commentaire suivant:

¹⁵⁸ Léger, message aux Cadets et Cadettes du S.-C. à Notre Dame, 15 février 1953, C.E. 3, 7, mars-avril 1953, p. 147-149 et avril-mai, p. 171-172; lettre pastorale, 31 mai 1956, MDM 28, 257, p. 3917-3931.

¹⁵⁹ Léger, alloc., pèlerinage des employés de la Commission de transport de Montréal à l'Oratoire, 13 avril 1958, texte dact. JS^c C L3499(27), 20 p., A.O.S.J.

¹⁶⁰ Léger, liste des sermons, op. cit., p. 1257-1261; alloc., 3 juillet 1953, op. cit., p. 1784.

¹⁶¹ Léger, circ., 25 janvier 1958, op. cit., p. 4363.

¹⁶² Léger, alloc. aux Conseils paroissiaux, 20 mai 1954, A.C.M. 10, 11, juillet-août 1954, p. 665; alloc., 19 septembre 1954, op. cit., p. 147.

Les costumes étaient dignes et assez sobres. Il est difficile, évidemment, de contrôler la confection de dix mille robes de petites filles. La vanité montrera bien encore le bout de l'oreille. . . . Je demande à MM. les curés et à MM. les Aumôniers de rappeler, en temps opportun, que les robes longues et les toilettes en tissus transparents sont bien peu de mise en pareilles circonstances. Dites à vos institutrices d'être sévères en ce qui concerne la longueur des manches et les cols remontants.¹⁶³

Il suggérera de faire porter aux enfants le costume de leur école, au lieu de ces robes longues et de ces "couronnes encombrantes" qu'il juge peu convenables.¹⁶⁴ En 1958 il donne des directives concernant la photographie et accepte d'être photographié avec l'enfant après la cérémonie.¹⁶⁵

Il supplie ses collaborateurs de tout faire pour empêcher que cet événement ne devienne une fête mondaine, "la dernière fête religieuse et le début de l'incroyance!"¹⁶⁶ Il rappelle aux pasteurs leur devoir de présenter eux-mêmes les enfants à la confirmation et les inconvénients de s'en décharger sur les maîtres ou les parents: il arrive que des enfants soient confirmés deux fois!¹⁶⁷ Il dénonce la coutume

¹⁶³ Léger, circ., 16 mai 1951, op. cit., p. 500.

¹⁶⁴ Léger, circ., 24 octobre 1952, op. cit., p. 1149-1150.

¹⁶⁵ Léger, circ., 25 janvier 1958, op. cit., p. 4371-4372; les mêmes directives sont rappelées en 1959; circ., 18 janvier 1959, op. cit., p. 4728.

¹⁶⁶ Léger, circ., 19 mars 1955, op. cit., p. 2809; circ., 13 janvier 1956, op. cit., p. 3653: "Ces cérémonies ne doivent pas devenir des parades de modes et vos églises ne sont pas des studios de photographie."

¹⁶⁷ Léger, circ., 1 septembre 1956, op. cit., p. 4009.

introduite par certains prêtres de forcer les parents à se placer aux côtés de leur enfant à l'occasion de sa première communion; pour quelques-uns, juge le Cardinal, "ce serait les exposer à faire une communion sacrilège."¹⁶⁸

Les indispensables communautés religieuses.

Après le clergé, c'est sur les communautés religieuses que Mgr Léger comptera le plus pour l'épauler. Il ne manquera pas de favoriser leur expansion. A son départ, 12 communautés cléricales, 1 de frères, 29 de religieuses, 10 Instituts séculiers, 11 unions et 5 associations pieuses auront grossi le nombre des communautés existantes.¹⁶⁹

L'archevêque considère comme un "devoir primordial" de sa charge pastorale la visite des maisons-mères dans son diocèse.¹⁷⁰ Il y sera fidèle jusqu'en 1960, alors qu'il propose aux religieuses de venir plutôt le rencontrer toutes ensemble.¹⁷¹

¹⁶⁸ Ibid., p. 4010.

¹⁶⁹ Le Canada ecclésiastique, années 1950 à 1967.

¹⁷⁰ Léger, alloc., 17 avril 1953, op. cit., p. 803, A.S.G.M.

¹⁷¹ Léger, alloc. à la cathédrale, 27 décembre 1960, P.J.P. 59, 12, décembre 1960, p. 851, A.S.P.M. Les contacts de l'archevêque de Montréal avec les communautés d'hommes sont beaucoup moins fréquents, et leurs archives n'ont pas toujours conservé la trace de son passage. Il paraît évident que les religieuses ont plus souvent sollicité sa présence que les religieux, prêtres ou frères. Le nombre plus restreint de ces derniers et la situation de leur maison-mère hors de Montréal expliquent aussi la rareté de leurs contacts.

Statut et recrutement

Les instituts religieux sont, pour Mgr Léger, des "centres spirituels" destinés à rendre un témoignage apolo-gétique et à affirmer la primauté du spirituel sur le maté-riel, de l'Eglise sur le temporel.¹⁷² S'engager dans la vie religieuse, c'est s'établir sur un sommet,¹⁷³ mettre sa foi à l'abri derrière un costume, des murs et un règle-ment,¹⁷⁴ s'engager dans une armée pacifique¹⁷⁵ et militer pour le Christ, devenir l'auxiliaire du sacerdoce, l'instru-ment de l'Esprit-Saint et l'apôtre de la charité.¹⁷⁶ La plus stricte fidélité et la plus étroite union à l'Eglise sont attendues des ordres religieux.¹⁷⁷

¹⁷² Léger, alloc. aux Soeurs de Ste-Anne, 5 juin 1950, A.C. 21, 215, juin-juillet 1950, p. 165-167, A.S.S.A.; souhaits aux religieuses à Notre-Dame, 29 décembre 1950, P.J.P. 50, 2, février 1951, p. 187, A.S.P.

¹⁷³ Léger, lettre pastorale, 22 août 1950, op. cit., p. 135; alloc. au rassemblement des Anciens des F.E.C., 5 octobre 1952, "Le Frère a une 'vocation très haute,' mais 'méconnue et méprisée'," Revue des F.E.C., p. 55. A.F.E.C.

¹⁷⁴ Léger, alloc. aux assistantés religieuses de l'A.C., 2 septembre 1950, "Il faut que l'A.C. soit vraiment forte," Le Devoir, 9 septembre 1950, p. 8.

¹⁷⁵ Léger, visite à l'hôpital du Sacré-Coeur, 17 octobre 1952, P.J.P. 51, 10, octobre 1952, p. 1053, A.S.P.

¹⁷⁶ Léger, alloc., 29 décembre 1950, op. cit., p. 183-185.

¹⁷⁷ Léger, directives aux éducateurs de la J.E.C., 7 octobre 1950, A.C.M. 7, 3, novembre 1950, p. 173-174; alloc., 25 mars 1953, op. cit., p. 31, 36, A.C.N.D.; alloc. aux Soeurs Grises à St-Boniface, 12 août 1953, A.S.G. 77, 10, juillet-août 1953, p. 1137-1138, A.S.G.M.

Une maison-mère doit être "comme une centrale électrique"¹⁷⁸ où les religieuses se façonnent "des âmes ecclésiastiques."¹⁷⁹ Leur collaboration spirituelle avec le prêtre les fait participer au mérite de ses oeuvres et de ses responsabilités.¹⁸⁰ Cette collaboration s'exprimera par le service et le dévouement dans les oeuvres d'éducation et de charité, mais aussi par le service personnel du prêtre. Ainsi l'Hôtel-Dieu est-il "l'Hôpital du clergé" où les prêtres sont reçus par des mères heureuses de se dévouer auprès d'une telle élite.¹⁸¹ En 1962, le Cardinal exaltera encore les "belles traditions" des Soeurs de la Providence qui, comme au temps de Mgr Bourget, reçoivent toujours les prêtres avec empressement. Le prêtre, de déclarer le Cardinal, "a besoin de ces petites attentions" et de cette sollicitude, car c'est un homme solitaire.¹⁸²

Les communautés religieuses ont, elles aussi, un rôle social irremplaçable à jouer. Leur fidélité apostolique

¹⁷⁸ Léger, alloc., 30 juillet 1953, op. cit., p. 477, A.S.M.I.C.

¹⁷⁹ Léger, alloc. profession religieuse, Religieuses hospitalières de St-Joseph, février 1954, S.I. 2 mars 1954, p. 3, A.C.E.C.C.

¹⁸⁰ Léger, alloc. centenaire de l'Institut des Petites Filles de St-Joseph, 11 mai 1957, texte polycopié, p. 3-4, Archives des Petites Filles de St-Joseph (A.P.F.S.J.).

¹⁸¹ Léger, réponse à l'allocation de l'ambassadeur de France, 1 octobre 1959, Tricentenaire, p. 25, A.H.D.M.

¹⁸² Léger, alloc., 14 septembre 1962, op. cit., p. 752-753, A.S.P.

en fait des instruments privilégiés de Dieu.¹⁸³ Par son existence même la vie religieuse apprend au monde l'origine de l'autorité et le bienfait de l'obéissance.¹⁸⁴ C'est à sa participation aux plans de Dieu qu'on reconnaît son mérite et sa valeur véritable.¹⁸⁵ Cellule d'Eglise, son insertion ecclésiale assure sa vitalité et sa puissance de rayonnement: "Si la communauté n'était pas engagée dans le circuit vital du Corps ecclésial, les âmes risqueraient d'y étouffer."¹⁸⁶

Attentif aux événements qui jalonnent la vie des communautés religieuses, l'archevêque de Montréal souligne l'importance de l'oeuvre réalisée par chacune d'elles.¹⁸⁷

¹⁸³ Léger, alloc., fête de M. Bourgeois, 19 janvier 1952, A.M.M. 58, 1, janvier 1952, p. 8, A.C.N.D.; alloc. aux Supérieurs majeurs à l'Oratoire, 27 avril 1955, texte dact. Js C L3493, p. 4, A.O.S.J.; alloc., bén. du monastère des Dominicains, Côte-Ste-Catherine, 23 octobre 1960, "Bénédictions du nouveau monastère des Dominicains," La Presse, 24 octobre 1960, p. 40; alloc., fête de M. Bourgeois, 12 janvier 1961, A.M.M. 67, 1, janvier 1961, p. 24, A.C.N.D.

¹⁸⁴ Léger, alloc., congrès des Religieux canadiens, St-Laurent, 26 juillet 1954, MDM 25, 177, p. 2279.

¹⁸⁵ Léger, homélie, Frères de l'Instruction Chrétienne, 28 mai 1960, résumé dact., p. 1, Archives des F.I.C. (A.F.I.C.).

¹⁸⁶ Léger, alloc. à la C.N.D. à titre de cardinal-protecteur, 16 juillet 1960, A.M.M. 66, juillet-août 1960, p. 326, A.C.N.D.; alloc. Soeurs Grises, à titre de cardinal-protecteur, 18 juillet 1960, A.S.G. 84, 4, juillet-août 1960, p. 280, A.S.G.M.

¹⁸⁷ Léger, alloc., 8 mars 1952, op. cit., p. 297, A.S.P.; sermon 150^e anniversaire de naissance de Mère Marie-Anne, 18 avril 1959, MDM 30, 305, p. 4790; alloc., 1 octobre 1959, op. cit., p. 9, A.H.D.M.

Marguerite Bourgeoys et Mère d'Youville seront saluées comme d'authentiques témoins de la vie de l'Eglise et les initiatrices d'oeuvres inédites et audacieuses.¹⁸⁸ Toutefois, quand il s'agit de les offrir à l'imitation des jeunes religieuses, ce n'est pas leur esprit d'audace et de conquête qu'il évoque, mais la docilité de leurs continuatrices et leur esprit d'obéissance.¹⁸⁹

Si le Cardinal souhaite la multiplication des vocations religieuses,¹⁹⁰ il n'est toutefois pas d'accord avec ceux qui accusent l'Action catholique de "voler des vocations" aux communautés religieuses. Il lui apparaît plutôt que des foyers plus chrétiens et plus convaincus pourraient être des pépinières de vocations de qualité.¹⁹¹ Il incite les religieux à s'interroger sur leur ferveur et leur fierté, à redoubler de zèle et d'enthousiasme.¹⁹² Lorsqu'il rencontre des jeunes, il les encourage également à s'engager

¹⁸⁸ Léger, alloc. aux religieuses, 16 novembre 1953, A.M.M., numéro souvenir, 300^e anniversaire de l'arrivée de Marguerite Bourgeoys à Ville-Marie, p. 826, A.C.N.D.; panégyrique, 4 mai 1959, op. cit.; alloc, 17 avril 1953, op. cit., p. 805, A.S.G.M.

¹⁸⁹ Léger, alloc. à Villa-Maria, 19 juin 1954, MDM 25, 168, p. 2212; alloc. 12 août 1953, op. cit., A.S.G.M.

¹⁹⁰ Léger, sermon, profession chez les Soeurs de l'Immaculée-Conception, 5 août 1953, Chroniques, p. 483-484, A.S.M.I.C.; alloc., 11 février 1956, Chroniques, p. 110, A.S.M.I.C.; alloc., 30 juin 1956, op. cit., p. 259, A.S.S.A.

¹⁹¹ Léger, alloc., 8 mars 1952, op. cit., p. 290-292, A.S.P.

¹⁹² Léger, visite à l'hôpital St-Jean-de-Dieu, 8 mars 1954, P.J.P. 53, 3, mars 1954, p. 275-276, A.S.P.

dans les Instituts séculiers, ces formes nouvelles d'apostolat conçues pour répondre aux besoins actuels.¹⁹³ Au début des années 60, il n'hésitera plus à recourir à l'argument de l'épanouissement personnel: la vie religieuse doit apparaître comme une vie de plénitude et de joie.¹⁹⁴

Spiritualité religieuse

L'archevêque de Montréal conçoit la spiritualité religieuse selon les normes de l'Ecole française. Disciple de M. Olier, Mgr Léger conseille de ne jamais s'écarter de ses grands enseignements basés sur les vertus théologiques et morales et centrés sur la personne du Christ, "le grand religieux de Dieu."¹⁹⁵ La foi est à la base de la vie religieuse, elle fait entrer dans un monde "plus réel" que le monde qui s'agite autour de nous," et permet de vivre "plus loin que les apparences."¹⁹⁶

Les exhortations de Pie XII rappellent, elles aussi, que "l'unique formule moderne" c'est une vie intérieure alimentée à une saine théologie mystique et approfondie

¹⁹³ Léger, alloc., 16 janvier 1959, op. cit., p. 24-25, A.S.S.A.

¹⁹⁴ Léger, alloc. à St-Roch de Québec, 26 septembre 1960, A.M.M. 66, octobre 1960, p. 419, A.G.N.D.

¹⁹⁵ Léger, alloc., 6 septembre 1950, op. cit., p. 326, A.C.N.D.

¹⁹⁶ Ibid., p. 328.

dans une vie communautaire.¹⁹⁷ L'exercice de la présence de Dieu, le recueillement, la vie d'oraison, la contemplation, de même que le dépouillement et la purification du coeur, sont les marques essentielles d'une authentique sainteté.¹⁹⁸ Le mérite des saints a précisément été de "se laisser modeler par l'Artisan divin."¹⁹⁹

Pour le religieux, l'Artisan divin prend figure humaine, c'est le Supérieur. Le Cardinal exhorte en ces termes les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame à la suite de l'élection de leur Supérieure générale en 1952:

Lorsque vous vous approcherez d'elle maintenant, il faudra que vous voyiez, sous les apparences sensibles de la personne humaine, la présence invisible de Dieu, de son Esprit, de sa sainte Mère, du ciel tout entier Vous maintenant, mes chères Filles, vous

¹⁹⁷ Léger, alloc., 5 juin 1950, op. cit., p. 169, A.S.S.A.; visite aux Soeurs Grises, 25 octobre 1950, A.S.G. 74, 5, septembre-octobre 1950, p. 501, A.S.G.M.; alloc., 8 mars 1952, op. cit., p. 292, A.S.P.; alloc., maison-mère des Soeurs Grises, 26 mai 1953, A.S.G. 78, 3, mai-juin 1953, p. 202-203, A.S.G.M.

¹⁹⁸ Léger, visite à l'hospice Gamelin, 19 novembre 1951, P.J.P. 50, 11, novembre 1951, p. 1343, A.S.P.; sermon, 5 août 1953, op. cit., p. 481, A.S.M.I.C.; alloc., 31 janvier 1953, op. cit., p. 1480; sermon lors d'une profession perpétuelle, 6 août 1953, A.C. 243, août-septembre 1953, p. 383-384, A.S.S.A.; alloc., fête de M. Bourgeoys, 19 janvier 1954, A.M.M. 60, 1, janvier 1954, p. 56, A.C.N.D.; alloc., clôture des cours de religion à la maison-mère, 16 mars 1955, Cours de M. Yvon Charron, p. 131, A.C.N.D.; alloc., fête de M. Bourgeoys, 12 janvier 1957, A.M.M. 63, 1, janvier 1957, p. 17-18, A.C.N.D.; sermon, 1 octobre 1959, op. cit., p. 19, A.H.D.M.

¹⁹⁹ Léger, sermon, 1er ann. béatification de M. Assunta Palotta, 9 octobre 1955, MDM 27, 231, p. 3489-3490.

avez à attendre les orientations, les directives, les désirs que vous communiquera votre Mère. Que ce ne soit jamais des ordres, l'autorité n'a pas besoin de s'exprimer par des ordres dans une communauté où règne l'Esprit-Saint. Tous les désirs doivent être un ordre du Seigneur et vous devez même aller au devant des désirs. . . . Les Supérieures sont des anges envoyés par Dieu pour manifester sa volonté. Et ce que Dieu attend de ceux à qui il transmet son message, c'est la spontanéité, c'est la totalité du don.²⁰⁰

Des supérieures, il espère la discrétion et l'humilité face à l'autorité ecclésiastique, un accueil confiant des directives, la prudence et la patience pour les faire appliquer.²⁰¹

Humilité, pureté, modestie, douceur, bonté, simplicité, calme, silence, apparaissent nécessaires pour accéder à la paix intérieure et assurer l'efficacité apostolique de la vie religieuse.²⁰² Mais l'activité de l'âme religieuse doit surtout être un exercice persévérant de charité, de

²⁰⁰ Léger, alloc., élection du Conseil général, 5 juin 1952, A.M.M. 58, 6, juin 1952, p. 286, A.C.N.D.; alloc., 5 août 1953, op. cit., p. 482, A.S.M.I.C.

²⁰¹ Léger, éloge funèbre de la Supérieure générale des Soeurs Grises, 13 juin 1961, A.S.G. 85, juin 1961, p. 222, A.S.G.M.

²⁰² Léger, alloc., 7 juin 1950, op. cit., p. 297, A.S.G.M.; sermon à une profession temporaire, 24 juillet 1950, A.C. 21, 215, juin-juillet 1950, p. 225, A.S.S.A.; panégyrique, 15 novembre 1950, op. cit., p. 299; alloc., 19 novembre 1951, op. cit., p. 1344, A.S.P.; causerie au noviciat, 14 mai 1953, Chroniques, p. 448, A.S.M.I.C.; sermon de profession, 6 août 1953, op. cit., p. 385, A.S.S.A.; sermon, 9 octobre 1955, op. cit., p. 3493.

dévouement, de don de soi.²⁰³ Epreuves, aridité spirituelle, lutte contre ses défauts, mortification, oubli de soi, sont autant d'atouts dans la main de l'apôtre.²⁰⁴ La pureté du coeur, déclare Mgr Léger en 1950, n'est pas un obstacle à l'épanouissement de la personnalité.²⁰⁵ Il n'est pas vrai, dira-t-il en 1954, que le développement des aspirations et des tendances naturelles de l'homme est la condition essentielle de l'épanouissement et de la perfection de la personnalité. On doit s'attendre, dans la vie religieuse, à ce que Dieu intervienne pour "contrecarrer nos propres volontés libres."²⁰⁶ On est en droit de se demander comment, dans un tel climat, la joie peut trouver à s'exprimer spontanément! Le Cardinal n'en invite pas moins instamment les religieuses à induire "en tentation de bien," à communiquer le goût de

²⁰³ Léger, sermon, 50e anniversaire de l'arrivée des Soeurs de l'Espérance, 25 septembre 1951, MDM 23, 56, p. 911; sermon, 28 mai 1952, op. cit., p. 230, A.S.G.M.

²⁰⁴ Léger, alloc., 17 octobre 1952, op. cit., p. 1054-1056, A.S.P.; alloc., 17 février 1953, op. cit., p. 83, A.S.S.A.; causerie, 14 mai 1953, op. cit., p. 447, A.S.M.I.C.; alloc., 8 mars 1954, op. cit., p. 268, A.S.P.; voeux aux religieuses à Notre-Dame, 30 décembre 1954, P.J.P. 53, 12, décembre 1954, p. 1101, A.S.P.; sermon, 9 octobre 1955, op. cit., p. 3492-3493; alloc., 11 février 1956, op. cit., p. 108-109, A.S.M.I.C.; alloc., 11 mai 1957, op. cit., p. 2, A.P.F.S.J.; alloc., école secondaire Sr Ste-Anne-Marie, 1 avril 1959, A.M.M. 65, 4, avril 1959, p. 215-216, A.C.N.D.; sermon, 18 avril 1959, op. cit., p. 4794-4795.

²⁰⁵ Léger, panégyrique, 15 novembre 1950, op. cit., p. 300.

²⁰⁶ Léger, alloc., 19 janvier 1954, op. cit., p. 55-56, A.C.N.D.

Dieu aux personnes qui travaillent avec elles.²⁰⁷

Quand, à l'occasion de son passage dans une communauté, le Cardinal propose un congé, une récréation supplémentaire ou des douceurs inhabituelles, ce n'est qu'après s'en être expliqué, voire excusé, comme en 1953 chez les Soeurs de Sainte-Anne:

. . . je sais que vous devez passer ce jour de mardi gras d'une manière un peu pénitentielle, afin de satisfaire pour les crimes du monde. Mais, mes bien chères Soeurs, ce matin, je vous dirai ce qu'un vieil évêque disait lorsqu'on lui présentait des bonbons et que tout le monde refusait par pénitence; il en prenait un en disant: "Ah! qu'il est donc malheureux d'avoir à laisser ces bonnes choses aux méchants!" Et c'est pourquoi, mes bien chères Filles, il est aussi malheureux de laisser parfois le mardi gras uniquement aux méchants. . . . Je vous demande pardon si j'ai introduit dans la Communauté une note peut-être un peu plus joyeuse que d'habitude; mais tout cela j'espère que vous me le pardonnerez, et que votre Mère me pardonnera bien si je vous dis de passer le reste de la journée en réjouissance.²⁰⁸

La vie spirituelle, telle que l'entend le Cardinal, s'adresse aux "facultés supérieures de l'intelligence, de la volonté et de l'affection."²⁰⁹ Les recherches d'amour-propre et d'égoïsme, de douceurs ou de réconfort²¹⁰ doivent en être soigneusement écartées, de peur que la charité ne se

²⁰⁷ Léger, alloc., 8 mars 1952, op. cit., p. 196, A.S.P.

²⁰⁸ Léger, alloc., 17 février 1953, op. cit., p. 85, A.S.S.A.

²⁰⁹ Léger, sermon, 6 août 1953, op. cit., p. 384, A.S.S.A.

²¹⁰ Léger, souhaits, 29 décembre 1950, op. cit., p. 185, A.S.P.; conférence aux religieuses, 4 avril 1952, P.J.P. 51, 4, avril 1952, p. 450, A.S.P.

refroidisse et ne devienne du sentiment et que la "réalité de Dieu" ne soit éclipsée.²¹¹ Toute présomption doit être mise en échec et il n'y a pas lieu de rechercher des gratifications pour la nature ni de vouloir entreprendre des actions d'éclat; s'il y a tant de vies sacerdotales et religieuses insignifiantes et inutiles, c'est, selon lui, qu'on attend quelque grande occasion d'agir, alors qu'il suffit d'accomplir chaque jour avec amour et confiance en Dieu les petits détails du devoir d'état.²¹²

Adaptation

La nécessité de s'adapter au monde actuel est souvent présente à la conscience de l'archevêque, et c'est sans doute aux religieuses qu'il en parle le plus souvent et de la façon la plus positive. Nous ne sommes plus au Moyen Age ni au XVII^e siècle, leur fait-il remarquer, et il faut accepter "tout le siècle que la Providence nous donne," sans croire qu'il constitue un obstacle à la vie intérieure, ou qu'on pourra le changer.²¹³ Adaptation et souci de fidélité aux traditions sont deux termes que la vie religieuse

²¹¹ Léger, alloc., 17 avril 1953, op. cit., p. 805, A.S.G.M.; alloc., 12 janvier 1957, op. cit., p. 17-18, A.C.N.D.

²¹² Léger, alloc., 26 mai 1953, op. cit., p. 203, A.S.G.M.; alloc., 8 mars 1954, op. cit., p. 269-270, A.S.P.

²¹³ Léger, alloc., 26 mai 1950, op. cit., p. 216, A.C.N.D.

contemporaine doit pouvoir réconcilier:

Comme le disait si bien Pie XII, il y a quelques jours, en parlant à des religieux: "Mes frères, soyez à la page, mais sans déchirer les pages précédentes." Oui, soyez à la page, mes chères Soeurs, dites-vous bien que dans les méthodes d'aujourd'hui il y a du bon. Cette jeunesse qui vous paraît provocante, elle a beaucoup de générosité. . . . Puis il y a des formules de vie religieuse nouvelles, surprenantes, excessivement délicates, mais que l'Eglise approuve. Des Instituts séculiers de religieuses qui vivent dans le monde.²¹⁴

La souplesse et la disponibilité sont aussi indispensables que la fermeté pour maintenir l'essentiel de la vie religieuse.²¹⁵ Les religieux doivent s'adapter aux exigences de l'apostolat moderne et acquérir la compétence professionnelle qui s'impose, mais ils doivent reconnaître aussi que l'Eglise n'a jamais changé l'Evangile, ni les méthodes traditionnelles de formation spirituelle.²¹⁶ L'évolution des sciences techniques, humaines et pédagogiques exige un retour

²¹⁴ Léger, alloc., 8 mars 1952, op. cit., p. 290, A.S.P.; alloc., 5 juin 1952, op. cit., p. 287, A.C.N.D.; alloc., 17 février 1953, op. cit., p. 83-84, A.S.S.A.

²¹⁵ Léger, alloc., 8 mars 1952, op. cit., p. 292, A.S.P.; alloc., 17 octobre 1952, op. cit., p. 1049-1950: "Et si le Saint-Père a même parlé d'adaptation qui consisterait dans le changement de costume ou autre chose semblable, il a insisté énormément sur les dispositions fondamentales qui doivent animer celles que se consacrent au service de Dieu . . . Il faut donc, mes bien chères Soeurs, que vous soyez très attentives à votre vie spirituelle, à votre vie intérieure. Que ces changements, qui parfois bousculent toute une maison en ce qui concerne la discipline extérieure se fassent, mais il faut que cela devienne de l'accessoire chez vous. C'est la surface de l'âme qui est ridée, un peu comme la surface du lac qui se trouve ridée par le vent qui passe."

²¹⁶ Léger, rencontre avec les religieux, 31 janvier 1953, MDM 24, 91, p. 1480; alloc., 17 février 1953, op. cit., p. 83, A.S.S.A.

aux études et le Cardinal encourage les religieux à le faire:

Il faut que les congrégations religieuses acceptent de faire des sacrifices pour faire étudier leurs sujets. Il faut bien vous dire que la science n'est pas l'ennemie de Dieu; elle n'est pas la rivale de Dieu: elle est, comme le disait le Pape Pie XII, "la petite-fille de Dieu," de même que la foi est fille de Dieu. Tout ce qui est conforme à la vérité n'est pas opposé à la foi et la recherche de la vérité est une chose très belle. Dans nos communautés religieuses, nous devons avoir des soeurs savantes, des soeurs capables d'occuper toutes les chaires que les laïques peuvent occuper. . . . parce que nous sommes religieuses ou religieux, nous devons être les premiers dans l'ordre de la science. . . . Ainsi, il faut que nos institutions, nos écoles, soient équipées de façon à donner aux élèves tout ce que la jeunesse d'aujourd'hui exige de ses professeurs. Tâche difficile! Tâche immense!

C'est la même chose dans l'ordre de l'hospitalisation: les exigences aujourd'hui sont très grandes. . . . Tout cela, vous devez l'accepter, parce que vous devez être prêts à accepter la mission que l'Eglise vous confie.²¹⁷

Lors du Congrès religieux canadien tenu en 1954, le Cardinal dénonce les réticences des supérieurs qui seraient tentés de déclarer que les problèmes ne concernent pas leur communauté ou ne répondent pas à ses besoins.²¹⁸ En évoquant l'oeuvre de l'Esprit au sein de l'Action catholique et des Instituts séculiers, il prévient qu'un "durcissement de la lettre des coutumes" pourrait bien entraîner la disparition de certaines communautés.²¹⁹ Il souhaite fermement

²¹⁷ Léger, alloc., 25 mars 1953, op. cit., p. 35, A.C.N.D.

²¹⁸ Léger, alloc., 26 juillet 1954, op. cit., p. 2277.

²¹⁹ Ibid., p. 2280-2281.

que les familles religieuses pratiquent comme corps l'obéissance et l'humilité qu'elles exigent de leurs membres.²²⁰

L'adaptation recommandée n'a rien à voir avec l'engouement pour les techniques d'une civilisation jugée décadente ni avec la recherche du confort matériel. Elle est rendue nécessaire par des exigences professionnelles accrues et la fragilité des santés et postule plutôt un "regain de perfectionnement de la charité," une meilleure coordination du travail et un effort réel de compréhension des autres.²²¹ Le Cardinal encouragera la création de centres de formation qui deviendraient des foyers d'enseignement théologique et de vie liturgique et des carrefours spirituels où les communautés apprendraient à se connaître et à s'aimer tout en découvrant sous la diversité de leurs traits, "la figure immuable et divine de l'Eglise."²²²

La prudence doit marquer l'effort déployé pour rendre la vie religieuse plus efficace et plus attrayante.²²³ Il n'en reste pas moins que, parti d'une attitude rigide et autoritaire face à l'adaptation, le cardinal Léger est parvenu à l'intégrer à l'apprentissage même de la sainteté:

²²⁰ Ibid., p. 2282.

²²¹ Ibid., p. 2283; alloc., 4 avril 1956, op. cit., p. 158; alloc., 12 janvier 1957, op. cit., p. 19, A.C.N.D.; alloc. à la maison-mère, 30 avril 1958, A.M.M. 64, 5, mai 1958, p. 274, A.C.N.D.

²²² Léger, alloc., 26 juillet 1954, op. cit., p. 2286.

²²³ Léger, alloc., 16 mars 1955, op. cit., p. 128, A.C.N.D.

On dit que la santé psychique se révèle au taux d'adaptation, et la santé morale, c'est-à-dire une sainteté au moins amorcée, se manifeste par cette souplesse d'adaptation d'une âme à des situations multiples, à des contacts assez difficiles et à une ambiance nouvelle.²²⁴

Il peut dès lors reconnaître une vraie fille de l'Eglise en la Supérieure générale des Soeurs Grises de Montréal dont il fait l'éloge funèbre, à ce trait qu'elle a cherché sincèrement à adapter les méthodes de l'apostolat au monde nouveau.²²⁵

Le laïc engagé

L'archevêque de Montréal compte aussi sur la "phalange si belle des militants de l'Action catholique"²²⁶ et souhaite l'appui de toutes les familles, de tous les groupements et surtout de la jeunesse pour l'aider à accomplir la mission que Dieu lui confie.²²⁷ La nécessité d'agir en union avec l'Eglise et le caractère surnaturel de l'action apostolique constituent l'essentiel de ses exhortations aux laïcs.

Définition et portée du mandat de l'Action catholique

Pour Mgr Léger, Action catholique et apostolat se confondent. Selon lui, l'Action catholique est née au coeur

²²⁴ Léger, alloc., 26 septembre 1960, op. cit., p. 417-418, A.C.N.D.

²²⁵ Léger, éloge funèbre, 13 juin 1951, op. cit., p. 222.

²²⁶ Léger, lettre pastorale, 17 mai 1950, op. cit., p. 35.

²²⁷ Léger, message, 15 janvier 1953, op. cit., p. 1416.

du christianisme; les Cécile, Agathe et Agnès ont été les premiers apôtres de leur milieu.²²⁸ C'est aux papes qu'il en attribue la fondation et l'organisation. Son attitude s'inspire davantage de l'esprit de Léon XIII et de Pie X²²⁹ que de celui de l'initiateur belge de la Jeunesse ouvrière catholique, l'abbé Joseph Cardijn:

Il y a cinquante ans que l'Action catholique a été fondée, Pie IX [sic] l'avait conçue, à une heure où l'Eglise était bien menacée dans ses structures, plus menacée peut-être qu'à l'heure actuelle, comme une défense. Il demandait aux catholiques convaincus de s'unir et de former, avec leur volonté et leur action, une digue qui arrêterait la marée montante du mal qui menaçait le monde.

Benoît XV n'a pas eu le temps de préciser les positions de l'Action catholique; il était trop occupé à relever le monde des ruines accumulées par la guerre.

Pie XI a conçu l'Action catholique comme une armée. Ce n'était plus le temps de la défense, c'était l'heure de la conquête. Cette conquête s'est faite partout. . . . Pour Pie XII, l'Action catholique, ce n'est pas une digue, ni une armée, c'est l'Eglise, l'Eglise, avec sa hiérarchie, avec tous ses moyens de conquête, avec tous ses pasteurs, avec tous ceux qui veulent collaborer à l'établissement du règne de Dieu.²³⁰

Authentique expression de la mission apostolique de l'Eglise, l'Action catholique réalise l'intégration du

²²⁸ Léger, alloc., 2 septembre 1950, op. cit., p. 142-144.

²²⁹ R. Aubert, Nouvelle histoire de l'Eglise, Tome 5, op. cit., p. 19, 150.

²³⁰ Léger, alloc. au Comité diocésain d'A.C., 14 septembre 1953, A.C.M. 10, 3, novembre 1953, p. 160-161. Il s'agit évidemment, non de Pie IX, mais de Pie X.

laïcat à l'activité pastorale de la hiérarchie.²³¹ A la suite de Pie XII, Mgr Léger la considère, non pas comme une participation à part entière à la mission de l'Eglise, mais comme une collaboration et une aide.²³²

Synode la définira comme "le corps social du laïcat associé officiellement à la hiérarchie dans l'oeuvre du salut du monde et de la gloire de Dieu."²³³ Elle apparaît comme une "nécessité fonctionnelle" dans les maisons d'éducation pour traduire la dimension communautaire de la vie chrétienne et animer le milieu.²³⁴

Faire de l'Action catholique, ce sera "entrer dans la pensée du Pape," ne faire qu'un avec l'évêque, appliquer la doctrine du "sentire cum Ecclesia" et réaliser méthodiquement le programme fixé par l'Eglise.²³⁵ Ce mouvement

²³¹ Léger, alloc. à 1,500 éducatrices, 12 janvier 1952, Cahiers d'Action catholique (C.A.C.), mars 1952, p. 227; "Transformation sans révolution," 1 avril 1951, A.C.M. 7, 10, juin 1951, p. 721; alloc., 12 février 1952, op. cit., p. 17, A.C.N.D.; alloc., 14 septembre 1953, op. cit., p. 161.

²³² R. Aubert, op. cit., p. 627.

²³³ Léger, "L'Action catholique de Montréal," 9 décembre 1953, op. cit., p. 349-365.

²³⁴ Léger, sermon, 29 mai 1951, op. cit., p. 544; alloc.-rencontre sacerdotale, 12 novembre 1951, Rapport, p. 5, Archives nationales du Québec (A.N.Q.); alloc., 12 janvier 1952, op. cit., p. 227-229.

²³⁵ Léger, message aux militants, 15 août 1950, C.A.C., octobre 1950, p. 109; circ., 1 mars 1951, op. cit., p. 447; circ., 6 juillet 1951, MDM 22, 41, p. 588; alloc. à la J.O.C., 25 novembre 1951, A.C.O. 11, 1, janvier 1952, p. 35; circ., 8 décembre 1951, op. cit., p. 786; alloc., 16 février 1953, op. cit., p. 498; alloc. à la L.O.C., 1 décembre 1953, A.C.M. 10, 5, janvier 1954, p. 295; alloc., Club Richelieu,

joue un rôle d'appoint au sein d'une Eglise consciente qu'elle ne peut envisager les luttes de demain sans son aide.²³⁶

L'Action catholique, c'est "la main du prêtre, la main de l'apostolat plongée dans la pâte vivante de la société contemporaine."²³⁷ Les militants représentent un inestimable capital spirituel d'abnégation et de dévouement,²³⁸ ils forment "une armée de chrétiens convaincus," l'arc-boutant sur lequel s'appuie la hiérarchie. Maintenir l'unité d'inspiration d'objectifs, de directives et de consignes constitue une condition essentielle de succès apostolique.²³⁹

2 octobre 1953, MDM 24, 132, p. 1892; alloc., 26 septembre 1954, op. cit., A.O.V.; alloc., 19 mars 1955, op. cit., p. 2874; alloc., 4 janvier 1955, op. cit., p. 285; sermon à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (C.T.C.C.), 23 septembre 1956, MDM 28, 264, p. 4060-4062; alloc. à la J.O.C., 3 novembre 1957, S.I., 6 novembre 1957, p. 3-5, A.C.E.C.C.; Alloc. à la L.I.C., avril 1958, op. cit.; alloc. à la J.I.C., 27 avril 1958, texte dact. Js C L3499(26), A.O.S.J.

²³⁶ Léger, alloc. au C.D.A.C., 10 septembre 1951, A.C.M. 8, 2, octobre 1951, p. 67; circ., 13 octobre 1951, op. cit., p. 632; alloc., 25 novembre 1951, op. cit., p. 34; circ., 8 décembre 1951, op. cit., p. 785; alloc. à l'Inst. Chan.-Beaudet, 26 septembre 1953, A.M.M. 59, 10, octobre 1953, p. 677, A.C.N.D.

²³⁷ Léger, alloc. au Service de préparation au mariage (S.P.M.), sans date, A.C.M. 7, 3, novembre 1950, p. 179; alloc. à la L.O.C., 28 février 1951, A.C.M. 7, 9, mai 1951, p. 657.

²³⁸ Léger, alloc. aux dirigeants de l'A.C., 4 janvier 1951, "Le militant de l'Action catholique doit posséder une conviction profonde," Le Devoir, 5 janvier 1951, p. 3.

²³⁹ Léger, message, 15 août 1950, op. cit., p. 109; directives, 28 octobre 1950, op. cit., p. 245; "Le Pape," 2 mars 1952, op. cit., p. 408-409; discours aux dirigeants de la J.O.C., 29 juin 1952, A.C.O. 11, 8, septembre 1952, p. 378; alloc., 26 juin 1954, op. cit., p. 2226; sermon, 11 juillet 1954, op. cit., p. 2264; alloc. à la L.I.C., avril 1958, op. cit.

Cette exigence d'unité qui découle du mandat reçu implique aussi une discipline. L'archevêque se plaint de ce que, sous prétexte de sauvegarder la liberté, on tolère les divergences d'opinions et la dispersion des forces, alors que le parti communiste donne l'exemple de l'unanimité. L'Action catholique se verra rappeler qu'elle est l'Eglise enseignée et qu'elle n'a été mandatée que pour agir.²⁴⁰

L'archevêque estime qu'en acceptant un mandat d'Action catholique, les militants entrent "en contact immédiat avec le Pape" et remplacent "véritablement" le pasteur du diocèse dans leur milieu social.²⁴¹ Ils doivent donc, partout et toujours, prendre les attitudes que prendrait leur évêque.²⁴² La "force juridique" de ce mandat crée aussi pour tous les militants l'obligation de respecter leurs chefs laïcs et de leur obéir.²⁴³

Les vertus essentielles qu'il exige de l'Action catholique sont les mêmes que celles qu'il recommande aux prêtres et aux religieux: l'humilité, l'obéissance, la charité et surtout l'union à Dieu. Les militants doivent se garder de toute "indépendance pratique" et oeuvrer ensemble

²⁴⁰ Léger, alloc. au congrès de la L.O.C., 5 juillet 1952, A.C.M. 9, 1, septembre 1952, p. 29; alloc., 15 septembre 1952, op. cit., p. 67; vœux à l'A.C. diocésaine, 4 janvier 1954, A.C.M. 10, 6, février 1954, p. 369; alloc., 26 septembre 1954, op. cit., p. 3-4, A.O.V.

²⁴¹ Léger, alloc., 12 novembre 1951, op. cit., A.N.Q.; alloc., 16 février 1953, op. cit., p. 498.

²⁴² Léger, alloc., 1 décembre 1953, op. cit., p. 295.

²⁴³ Léger, alloc., 26 juin 1954, op. cit., p. 2231.

aux tâches que l'Eglise leur propose, tout en respectant la diversité de chaque milieu et le charisme propre au tempérament de chacun.²⁴⁴ C'est pour mieux marquer l'unité de l'Action catholique et donner une plus grande efficacité à ses services, que le Cardinal décide d'en réunir tous les organismes sous un même toit:

En effet, tous les militants d'Action catholique doivent se considérer comme les membres d'une même famille. Ils forment une équipe diocésaine, entièrement donnée aux intérêts de l'Eglise, n'ayant qu'un désir: celui de faire pénétrer l'Evangile dans leurs différents milieux de vie. Le mandat apostolique qui les constitue ambassadeurs de l'Eglise dans tel milieu déterminé, leur vient de la Hiérarchie. Cette union à l'évêque prendra une forme sensible, maintenant que tous seront groupés dans une centrale unique.²⁴⁵

Cet événement représente pour le Cardinal "un important fait de croissance dans la vie de l'Action catholique montréalaise."²⁴⁶ Prise en charge par la hiérarchie à laquelle elle est liée juridiquement et qui détermine son aire d'intervention, l'esprit qui doit l'animer et les objectifs qu'elle doit poursuivre, l'Action catholique se voit assigner la même fin surnaturelle que le sacerdoce: "former le Christ dans les âmes, le leur donner, le faire grandir en elles."

²⁴⁴ Léger, alloc., 14 septembre 1953, op. cit., p. 157-158.

²⁴⁵ Léger, circ., 13 janvier 1956, op. cit., p. 3658.

²⁴⁶ Léger, alloc., bén. de la Centrale de l'Action catholique diocésaine, 4 octobre 1956, Action catholique canadienne, nouvelles, octobre 1956, p. 19, A.G.S.M.

L'Action catholique n'a été voulue par l'Eglise que pour atteindre plus efficacement cette fin.²⁴⁷ L'archevêque reviendra souvent sur ce caractère spirituel et transcendant.²⁴⁸

Comme le prêtre, le militant doit donner généreusement son activité, son repos, ses loisirs et même ses biens pour la réalisation des objectifs que lui fixe l'Eglise.²⁴⁹ Son engagement est "aussi grave que l'engagement dans une communauté."²⁵⁰ S'engager dans l'Action catholique, c'est exercer "le sacerdoce laïque auprès de ses frères."²⁵¹

Personnalité et sainteté

L'archevêque sera amené à s'exprimer sur les rapports qui doivent exister entre l'Action catholique, la culture et le développement de la personnalité. Conscient de la déchristianisation du monde et de la dégradation de la

²⁴⁷ Léger, message, 15 août 1950, p. 108; alloc., au C.D.A.C., 11 septembre 1950, "l'Action catholique est essentiellement surnaturelle comme le sacerdoce," A.C.M. 7, 2 octobre 1950, p. 109; message à l'A.C., septembre 1951, op. cit., p. 2-3; alloc. à la J.I.C.F., 15 mai 1955, texte dact. Js C L3499, p. 7, A.O.S.J.

²⁴⁸ Léger, alloc., congrès des Associations catholiques, 26 octobre 1952, Nos Cours 14, 6, faits et commentaires, p. 12, A.G.S.M.; alloc. à Ste-Anne-de-Beaupré, 26 juillet 1951, Marie Reine des Coeurs, (M.R.C.) juillet-août 1952, p. 211.

²⁴⁹ Léger, message, 15 août 1950, op. cit., p. 109.

²⁵⁰ Léger, alloc., 25 novembre 1951, op. cit., p. 35.

²⁵¹ Léger, sermon au Séminaire des Saints-Apôtres, 7 septembre 1952, MDM 23, 80, p. 1233.

personne humaine, il déclare que le personnalisme devra s'épanouir dans le témoignage qu'il portera au milieu dont il est solidaire.²⁵² Il reste hésitant face à une littérature qui parle "d'épanouissement, d'enrichissement, d'humanisme chrétien, d'humanisme intégral" même s'il trouve belle cette terminologie. Il ne peut concevoir pour l'homme qu'un épanouissement surnaturel, Dieu n'ayant "pas pris comme point de départ, ce sommet de l'épanouissement de l'homme."²⁵³ La vie du militant doit respirer la paix, la joie, la dignité et la pureté²⁵⁴ et son action doit être exempte de toute recherche personnelle.²⁵⁵

Une mystique anime la "technique d'apostolat" adoptée par le militant et l'oblige à un engagement total et à un témoignage de toute la vie.²⁵⁶ S'il prolonge l'action du prêtre, le laïc ne jouit cependant pas du même

²⁵² Léger, conférence à la J.I.C.F., 16 juillet 1950, MDM 21, 12, p. 187-192; alloc., 11 février 1951, op. cit., p. 140-141; alloc., 10 septembre 1951, op. cit., p. 66; alloc., 31 mai 1952, L'Oratoire, juillet-août 1952, p. 32; alloc., 25 mai 1953, Bulletin mensuel des Soeurs de Ste-Croix et des Sept-Douleurs 53, mai 1953, p. 278, A.S.S.C.

²⁵³ Léger, alloc., 11 février 1951, op. cit., p. 137-147; alloc., 13 avril 1958, op. cit., p. 12, A.O.S.J.

²⁵⁴ Léger, alloc., congrès des aumôniers, directeurs (trices) de la Croisade eucharistique, 30 août 1951, C.E. 2, 2, octobre 1951, p. 19-21; alloc., 5 juillet 1952, op. cit., p. 30.

²⁵⁵ Léger, alloc. à l'Institut Pie XI, 24 mai 1952, Nos Cours 13, 28, p. 14.

²⁵⁶ Léger, alloc., 25 novembre 1951, op. cit., p. 33-34; alloc. à la L.O.C.F., 16 septembre 1952, "S.E. Mgr Paul-Emile Léger au pèlerinage annuel de la L.O.C.F. à la Réparation," Le Devoir, 18 septembre 1952, p. 2.

privilège que lui; la grâce qu'il communique dépend de son degré personnel de sainteté.²⁵⁷ Il devra donc s'adonner avec la plus grande fidélité aux pratiques sacramentelles et spirituelles exigées de tout catholique.²⁵⁸

Les militants devront consacrer un temps considérable à lire l'Evangile et à étudier la théologie.²⁵⁹ Ils devront le faire selon un esprit particulier:

L'étude du problème religieux ne doit pas être conçue, dans l'Action catholique, comme une étude abstraite; elle doit toujours être orientée vers l'action. Mais vous devez savoir que l'activité la plus profonde qui soit dans l'Eglise de Dieu, c'est la prière. Toute étude qui s'arrête à l'aspect intellectuel des problèmes demeure stérile. Tant que vous resterez dans les concepts, vous n'aurez pas saisi la vie surnaturelle. Les responsables d'Action catholique doivent être préoccupés de faire passer les idées dans le registre de l'action; en d'autres termes, leur christianisme doit s'épanouir en une vie pleine et chaude, qui engage l'être tout entier.²⁶⁰

L'action doit prendre le pas sur les dissertations subtiles concernant les droits et devoirs et s'exprimer par "l'observation intégrale et scrupuleuse des lois divines et des

²⁵⁷ Léger, directives, 19 mai 1953, op. cit., p. 753.

²⁵⁸ Léger, directives, 28 octobre 1950, op. cit., p. 246-247; alloc., 10 septembre 1951, op. cit., p. 66; alloc. à la J.I.C.F., 31 août 1952, A.C.M. 9, 1, septembre 1952, p. 82; alloc., 12 septembre 1955, op. cit., p. 93-94; alloc., 27 octobre 1957, E.S.C. 36, 1, janvier 1958, p. 294, A.S.S.C.

²⁵⁹ Léger, instruction au C.D.A.C., vendredi-saint 1952, A.C.M. 8, 9, mai 1952, p. 554.

²⁶⁰ Léger, alloc., 14 septembre 1953, op. cit., p. 159; alloc., 19 septembre 1954, op. cit., p. 146; alloc., 28 février 1951, op. cit., p. 657.

prescriptions de l'Eglise.²⁶¹ Les secrétariats d'Action catholique, précise-t-il, ne sont pas des chaires où l'on peut s'arroger le droit de définir la doctrine et d'en limiter les exigences, mais plutôt "des écoles de vertus" où l'on doit s'exercer à la charité et au témoignage apostolique.²⁶² Toute autre attitude paraîtra toujours suspecte.

Engagement temporel

Une spiritualité du laïc aussi étroitement calquée sur celle du sacerdoce ne pouvait que susciter des difficultés face à l'insertion temporelle de son action.²⁶³ On ne sera pas étonné d'entendre Mgr Léger dire que de même que le prêtre ne peut s'engager dans le temporel sans une permission expresse de l'autorité religieuse, ainsi l'Action catholique ne se montrera "jamais trop prudente dans les organisations purement matérielles."²⁶⁴ Elle doit se garder de devenir une institution bancaire ou commerciale:

Si vous engagez votre mouvement dans des responsabilités d'ordre terrestre, vous engagez l'Eglise, et en engageant l'Eglise, vous partez sur des chemins qui ne sont pas les bons. Les seuls domaines où l'Eglise prenne un engagement total sont le domaine de la

²⁶¹ Léger, alloc., 26 juin 1954, op. cit., p. 2226-2227.

²⁶² Ibid., p. 2230-2231.

²⁶³ Léger, circ., 6 juillet 1951, op. cit., p. 587.

²⁶⁴ Léger, alloc., 11 septembre 1950, op. cit., p. 109.

pensée et de l'action dans l'ordre moral et dans l'ordre de la foi.²⁶⁵

Le Christ a pris le monde tel qu'il était, il en a accepté les cadres sociaux, mais par sa vie et sa doctrine il l'a libéré et lui a permis de renouveler ses structures.²⁶⁶

Ainsi devront faire les vrais apôtres. Chargée de conduire la société humaine à ses destinées éternelles, l'Action catholique n'a pas à s'immiscer dans les structures temporelles, politiques et économiques.²⁶⁷ C'est en suscitant la présence de l'Eglise dans les âmes qu'elle parviendra à régénérer les cadres de la société.²⁶⁸

Le texte synodal de 1953 rappelle à l'Action catholique qu'elle doit tenir compte dans son développement, "du dualisme des cités voulu dans le plan rédempteur."²⁶⁹ Le

²⁶⁵ Léger, alloc., 25 janvier 1951, op. cit., p. 751.

²⁶⁶ Léger, discours, 29 juin 1952, op. cit., p. 380-381.

²⁶⁷ Léger, alloc., 23 septembre 1951, op. cit., p. 15-16; alloc., 28 février 1951, op. cit., p. 657-658.

²⁶⁸ Léger, message, 15 août 1950, op. cit., p. 109; "Transformation sans révolution," 1 avril 1951, op. cit., p. 721; alloc., 25 janvier 1951, op. cit., p. 751-752; texte, 2 mars 1953, op. cit., p. 409; alloc., 29 juin 1952, op. cit., p. 379; alloc., 5 juillet 1952, op. cit., p. 29; alloc., 14 mars 1953, op. cit., p. 291; alloc. à la C.I.C.F., 15 août 1953, A.C.M. 10, 2, octobre 1953, p. 91; alloc., 1 décembre 1953, op. cit., p. 295.

²⁶⁹ "L'Action catholique de Montréal," 9 décembre 1953, op. cit.

Cardinal n'en souhaite pas moins la voir "devenir un organisme puissant, capable d'influencer la radio, de purifier la presse, d'agir dans les bureaux, les magasins, en un mot dans tous les milieux de vie."²⁷⁰ Cet objectif, il le définit en 1957 comme la "mission personnelle de bâtir un monde fondé sur la révélation."²⁷¹ Pour résoudre le dilemme posé par un caractère si exclusivement spirituel et les exigences de l'engagement temporel, l'Action catholique devra susciter des services auxquels elle évitera soigneusement de se confondre:

Un danger vous menace! C'est de transformer un mouvement apostolique en des initiatives terrestres. La plus grande difficulté de l'Action catholique, c'est de demeurer apostolique. Les services sont toujours plus intéressants que le mouvement, parce qu'ils sont palpables, donnent des résultats; ils sont visibles dans leurs cadres concrets et temporels. Le mouvement, c'est l'Eglise en marche, c'est la hiérarchie uniquement vouée au salut des âmes. C'est pourquoi l'Action catholique est une réalité tellement difficile à saisir et à définir.²⁷²

Le Cardinal ne parviendra pas à lever l'ambiguïté qui existe entre l'organisation du travail apostolique prescrit comme "principal objectif," et l'interdiction qu'il fait de s'engager dans le temporel.²⁷³ La crainte de voir

²⁷⁰ Léger, vœux, 4 janvier 1954, op. cit., p. 370.

²⁷¹ Léger, message 27 octobre 1957, op. cit., p. 294.

²⁷² Léger, alloc., 12 novembre 1951, op. cit., p. 6, A.N.Q.; alloc., 29 juin 1952, op. cit., p. 381; alloc., 5 juillet 1952, op. cit., p. 27-28; alloc., 14 septembre 1953, op. cit., p. 159-160.

²⁷³ Léger, alloc., 26 juin 1954, op. cit., p. 2230-2231.

la problématique marxiste et la lutte des classes remplacer la perspective chrétienne axée sur l'amour des autres et l'évangélisation, n'est pas étrangère à ces réticences.

Appréhendant que l'Action catholique ne vienne à susciter un combat pour la libération de la classe ouvrière, le Cardinal lui interdit d'agir directement sur la législation et sur les structures sociales:

. . . son rôle ici n'est pas d'organiser, mais de susciter des initiatives dont elle n'acceptera jamais d'ailleurs la direction.

L'Action catholique ouvrière doit devenir une école de chefs, mais lorsque ceux-ci s'engagent sur le terrain des réalisations temporelles, ils le feront en adhérant à des mouvements d'action ouvrière, syndicale ou professionnelle, dont les techniques ne relèvent pas de la compétence de l'Eglise, même si ceux qui les dirigent demeurent des chrétiens donnés à l'Eglise.

L'Action catholique apparaît alors comme l'âme qui dirige, éclaire et réchauffe tous ceux qui sont engagés dans l'oeuvre gigantesque de la réforme d'un monde que la technique rend intolérable et que le plaisir précipite à sa ruine.²⁷⁴

S'il y avait une part d'action temporelle dans l'Action catholique, dira-t-il en 1953, les militants n'auraient pas besoin de recevoir un mandat de la hiérarchie.²⁷⁵

Toute la question de la place du laïc dans l'Eglise se profile derrière ces prises de position. Redoutant de voir se reproduire ici la situation européenne, le Cardinal finit par proposer une action dont l'efficacité "spirituelle" serait, en définitive, proportionnelle à son degré

²⁷⁴ Ibid., p. 2232-2233.

²⁷⁵ Léger, alloc., 4 janvier 1955, op. cit., p. 282.

d'abstraction, et ce, au moment où, avec une insistance croissante, les laïcs dénoncent l'omniprésence des clercs dans les diverses sphères de la société, réclament une place qui leur revient et qu'une compétence accrue leur permettrait de prendre.²⁷⁶

Action catholique générale
et spécialisée

En septembre 1953, le cardinal Léger estimant le temps venu de reviser les orientations de l'Action catholique lui reconnaît deux lieux d'action apostolique: les institutions ecclésiastiques, paroisse, école, couvent, collège,²⁷⁷ et les milieux de vie déchristianisés.²⁷⁸ Ces orientations seront promulguées par le Synode diocésain le 9 décembre 1953.

L'Action catholique générale apparaît comme la forme "normale" de participation du laïc à l'intensification de la vie liturgique, sociale et culturelle dans le milieu paroissial. L'Action catholique spécialisée serait plutôt pour le Cardinal une solution de deuxième main à utiliser

²⁷⁶ Paul Guilmot, Fin d'une Eglise cléricale? Le débat en France de 1945 à nos jours. (Paris: 1969), 363 p., pour connaître la situation existant alors en France. Ces questions seront reprises de façon plus large lors du Concile.

²⁷⁷ Léger, alloc., 13 septembre 1953, op. cit., p. 124.

²⁷⁸ Léger, alloc., 14 septembre 1953, op. cit., p. 161-162.

là où l'action paroissiale s'avère impossible ou inefficace, comme en certaines zones "païennes" et "dangereuses" qui échappent à l'autorité de la hiérarchie.²⁷⁹

L'Action catholique spécialisée a surgi providentiellement à une époque dont le grand mal demeure la laïcisation de la vie profane. . . . L'Action catholique spécialisée a occupé depuis 20 ans et doit continuer d'occuper une place de choix dans l'économie générale de l'apostolat du laïcat dans Notre diocèse. Sans se confondre avec les différentes formes d'action sociale chrétienne . . . dont la fin propre est l'édification de l'ordre temporel lui-même dans ce qu'il a de spécifique par rapport à l'ordre surnaturel, l'Action catholique spécialisée agit à l'intérieur des milieux de vie à la manière de l'âme à l'intérieur du corps, de l'Eglise à l'intérieur du monde.²⁸⁰

La présence concurrente dans les écoles de l'Action catholique spécialisée et d'autres associations comme les Congrégations mariales que Pie XII venait de reconnaître comme organismes d'Action catholique créait un problème. Evitant de prendre position pour l'une contre l'autre, l'archevêque avait alors déclaré que l'initiative du Pape était l'expression de la richesse diversifiée de l'Eglise, de la souplesse et de la liberté de l'Esprit.²⁸¹ Il encouragera les divers mouvements de jeunes--croisés, scouts et guides, congréganistes et Chevaliers de Notre-Dame, cadets et cadettes du Sacré-Coeur--à oeuvrer en harmonie

²⁷⁹ Léger, alloc., 12 septembre 1955, op. cit., p. 93; circ., 13 janvier 1956, op. cit., p. 3659; circ., 1 septembre 1956, op. cit., p. 4013-4014.

²⁸⁰ "L'Action catholique de Montréal," op. cit., p. 349-365.

²⁸¹ Léger, alloc., 2 septembre 1950, op. cit., p. 142-144.

avec tous les autres mouvements.

Les structures de l'Action catholique générale apparaissent les mieux accordées à l'ecclésiologie du Cardinal. Elles s'inscrivent dans le développement logique de la mission sacerdotale, constituent un "instrument précieux" entre les mains du curé et adoptent tout naturellement les objectifs de ce dernier.²⁸² Les orientations de l'Action catholique spécialisée cadrent assez mal avec le projet de chrétienté poursuivi par le Cardinal. S'il a sans cesse encouragé ses divers mouvements, c'est souvent sans comprendre réellement leur problématique. Il considérera comme une forme de snobisme, "le chic dans l'apostolat," comme il le dit, leur souci de se mêler aux autres et de passer inaperçus.²⁸³ Ses réticences face à l'engagement temporel, l'esprit et les attitudes qu'il entend trouver ou susciter chez les militants, viennent appuyer cette hypothèse.

3. Les attitudes proposées

Un esprit à promouvoir:
obéir à l'Eglise

Une même soumission est attendue de tous ceux qui relèvent de l'autorité de l'Eglise.²⁸⁴ Le curé de la

²⁸² Léger, alloc., 20 mai 1954, op. cit., p. 662-664; alloc., 19 septembre 1954, op. cit., p. 146-147.

²⁸³ Léger, alloc. aux éducateurs, 15 avril 1955, MDM 26, 210, p. 3063.

²⁸⁴ Léger, discours, 17 mai 1950, op. cit., p. 51.

cathédrale l'avait bien compris qui déclarait solennellement à l'archevêque de Montréal que tout le diocèse était à ses ordres.²⁸⁵ Dans sa réponse, Mgr Léger avait dénoncé la crise d'autorité qui traverse le monde, le "souffle révolutionnaire" qui anime les esprits et proclamé que l'obéissance était "l'idéal de l'évêque lui-même."²⁸⁶

Le Christ le premier a donné l'exemple de l'obéissance en immolant à son Père son esprit propre, son jugement et sa volonté humaine. Prêtres, religieux et fidèles devront s'en inspirer. Le prêtre considérera qu'il n'est pas de plus beau poste que celui que lui choisit la volonté divine.²⁸⁷

Des trois vœux de religion, c'est l'obéissance qui est le plus sublime puisqu'il pénètre au plus intime de la volonté:²⁸⁸

²⁸⁵ La remise officielle du pallium, 2 février 1951, MDM 21, p. 416.

²⁸⁶ Ibid; alloc., 26 septembre 1957, op. cit., p. 4314.

²⁸⁷ Léger, sermon, 16 mars 1951, op. cit., p. 472; alloc. au Grand Séminaire, 25 mai 1954, MDM 25, 165, p. 2184; oraison funèbre, Mgr A. Valois, 3 juillet 1954, MDM 25, 172, p. 2248; oraison funèbre, 14 juillet 1954, op. cit., p. 2273.

²⁸⁸ Léger, alloc., 6 septembre 1950, op. cit., p. 331, A.C.N.D.; panégyrique, 15 novembre 1950, op. cit., p. 296; souhaits à Notre-Dame, 29 décembre 1950, op. cit., p. 185-186, A.S.P.; conférence, 4 avril 1952, op. cit., p. 450, A.S.P.; alloc., 5 juin 1952, op. cit., p. 287, A.C.N.D.; alloc., 31 janvier 1953, op. cit., p. 1480; alloc., 17 février 1953, op. cit., p. 83, A.S.S.A.; alloc., 17 avril 1953, op. cit., p. 804, A.S.G.M.; alloc., 11 mai 1957, op. cit., p. 5, A.P.F.S.J.

Dieu veut des instruments dociles. Et quand l'instrument donne toute la place au Maître, c'est LUI qui travaille, LUI qui soutient, LUI qui récompense. Sa parole entre dans la nôtre, a son efficacité sur la nôtre. Dieu n'aime pas ces vents de Pentecôte qui bouleversent, mais Il veut la confiance de l'enfant envers son Père des cieux.²⁸⁹

Les religieuses doivent se mettre à l'écoute de "la parole qui descend vivante de la colline du Vatican" et reconnaître la fécondité d'une vie de soumission.²⁹⁰

Le Cardinal invitera constamment les fidèles à demeurer attachés à l'Eglise et au Pape et à pénétrer plus profondément sa pensée.²⁹¹ C'est cependant auprès de l'Action catholique qu'il est revenu avec le plus d'insistance sur la nécessité d'obéir. Les militants doivent considérer l'obéissance comme le fondement de leur action.²⁹² La discussion d'opinions paraît peu conciliable avec la certitude qu'a l'Eglise de posséder la vérité. Invité à

²⁸⁹ Léger, sermon, vœux temporaires à l'Hôtel-Dieu, 18 février 1952, Chronique de la Maison Mère, p. 19-20, A.H.D.M.

²⁹⁰ Léger, alloc., 19 janvier 1954, op. cit., p. 53-54, A.C.N.D.; alloc., 26 juillet 1954, op. cit., p. 2284-2285; homélie, 28 mai 1960, op. cit., A.F.I.C..

²⁹¹ Léger, alloc., 1 juin 1951, op. cit., p. 18; heure sainte, 27 juin 1952, op. cit., p. 1193; sermon, 2 juin 1953, op. cit., p. 1713; vœux, 4 janvier 1954, op. cit., p. 371; lettre pastorale, 22 février 1954, op. cit., p. 2068-2069; sermon à l'Oratoire, 24 décembre 1954, texte dact. Js C L3498, p. 3-4, A.O.S.J.

²⁹² Léger, alloc. à l'A.C., 4 octobre 1950, A.C.M. 7, 3, novembre 1950, p. 169; directives, 28 octobre 1950, op. cit., p. 248.

traiter du rôle des laïcs dans l'Eglise à l'occasion de "Carrefour 51," Mgr Léger évite de s'engager dans une telle discussion; il décide plutôt de traiter de la vie chrétienne, sujet qui s'harmonise davantage avec la mission d'annoncer la vérité.²⁹³

"On ne s'inscrit pas à l'Eglise comme à un syndicat ou à un parti politique; vertu fondamentale de l'apôtre, l'obéissance le rend vrai et le fixe dans une authenticité profonde."²⁹⁴ La doctrine chrétienne doit être acceptée telle que l'Eglise la propose. Ceux qui ont voulu l'adapter aux situations particulières ont trop souvent "fait naufrage dans la foi."²⁹⁵

Le Cardinal ne peut que dénoncer "l'homme moderne avide de nourritures terrestres" qui s'est proclamé "un révolté" et a refusé d'obéir à la loi divine. Il fustige aussi l'attitude de certains catholiques qui ignorent ou

²⁹³ Léger, alloc., 11 février 1951, op. cit., p. 135.

²⁹⁴ Léger, alloc., 23 septembre 1951, op. cit., p. 15; circ. 8 décembre 1951, op. cit., p. 876; alloc. aux Conseils paroissiaux, 26 mai 1955, A.C.M. 11, 11, juillet-août 1955, p. 558.

²⁹⁵ Léger, directives aux Conseils paroissiaux, 14 septembre 1952, A.C.M. 9, 2, octobre 1952, p. 117-118.

critiquent les directives pontificales, et rejette leurs accusations de despotisme comme de pures calomnies.²⁹⁶ La docilité caractéristique du "catholique romain" a une portée mystique: son activité "doit passer par une soumission pour demeurer une mission."²⁹⁷ Il ne peut que réproucher l'attitude de certains responsables d'Action catholique qui vont jusqu'à considérer leurs chefs spirituels comme des "représentants d'une époque révolue":

Est-ce l'Eglise qui est l'interprète de la volonté de Dieu ou si ce sont les individus qui reçoivent les inspirations de l'Esprit Saint? L'Eglise vous donne des responsabilités dans l'ordre de l'action, elle ne vous charge pas de trouver une morale nouvelle, qu'elle pourrait ensuite codifier et présenter au monde. Elle est la gardienne de la morale de Jésus-Christ.²⁹⁸

Pour discréditer l'indépendance qu'il dénonce, le Cardinal la présente comme une forme de paresse, le camouflage du refus de se donner; l'obéissance, au contraire, est présentée comme une vertu active et forte, un instrument de libération, de lucidité et d'efficacité.²⁹⁹ L'attitude de

²⁹⁶ Léger, alloc., 23 septembre 1951, op. cit.; alloc., 9 février 1953, op. cit., p. 1513-1514.

²⁹⁷ Léger, sermon, 9 juin 1957, op. cit., p. 4238; alloc. au Club des Francs, 26 mars 1958, MDM 29, 291, p. 4449-4450.

²⁹⁸ Léger, directives aux Conseils paroissiaux, 18 mai 1953, A.C.M. 9, 11, juillet-août 1953, p. 777.

²⁹⁹ Léger, alloc., congrès des associations catholiques, 24 mai 1953, A.C.M. 9, 11, juillet-août 1953, p. 746; alloc., 8 décembre 1954, op. cit., p. 2988; sermon, 15 août 1955, op. cit., p. 3387-3388; alloc. au club Richelieu-Montréal, 7 janvier 1954, MDM 25, 147, p. 2023-2031; alloc., semaine de la famille, 5 mai 1954, A.C.M. 10, 10, juin 1954,

service et d'humilité de Marie est proposée en modèle à tous.³⁰⁰ Voici comment le Cardinal résume ses convictions et ses appréhensions en 1954:

Le ferment de la dissension, subtil tout autant que violent, guette toujours le monde chrétien, suscitant de toutes parts des révoltes orgueilleuses contre ce qu'on appelle la 'tutelle' de l'Eglise. On ne veut plus obéir, on ne veut plus soumettre son esprit, fût-ce à Dieu, au Christ, ou à l'Eglise, ce qui est tout un. Nous sentons avec douleur et nous voyons avec crainte trop de chrétiens, pourtant de bonne volonté, dont l'intelligence est obstruée au point de n'accepter plus qu'avec difficulté ou réticence les directives doctrinales ou pastorales de la Hiérarchie. C'est qu'ils ne comprennent plus qu'il n'y a d'Eglise que Hiérarchique et que saper l'autorité de la Hiérarchie, c'est attaquer l'Eglise en son cœur. . . . Là où est le Christ, on trouve Dieu! Là où est l'Eglise, on trouve le Christ; là où est Pierre, on trouve l'Eglise.³⁰¹

La discussion des données de la foi ne saurait être tolérée et la critique est jugée "imprudence dangereuse" et prétention. Les laïcs ne sont cependant ni asservis ni contraints de recevoir passivement ordres et directives.³⁰² C'est de façon intelligente qu'ils doivent adhérer à l'Eglise; mais ils doivent savoir que la juger, c'est ramener les

p, 614; alloc., 20 mai 1964, op. cit., p. 662-663; alloc., 26 septembre 1954, op. cit., p. 2-4, A.O.V.

³⁰⁰ Léger, alloc., 14 septembre 1953, op. cit., p. 163.

³⁰¹ Léger, lettre pastorale, 19 novembre 1954, MDM 25, 191, p. 2617; alloc., 4 janvier 1955, op. cit., p. 285; "Le Pape," 2 mars 1956, op. cit., p. 259-260.

³⁰² Léger, alloc., 21 mai 1955, op. cit., p. 3150; alloc., 26 mars 1958, op. cit., p. 4449.

valeurs spirituelles aux dimensions de la raison humaine.³⁰³

En refusant l'obéissance le chrétien "perd Dieu lui-même, devient le jouet de ses illusions, et demeure enfermé dans sa suffisance."³⁰⁴ Le Cardinal citera en exemple le Service marial qui remet à l'honneur un programme tracé par l'Eglise en 1929 et propage la dévotion à la médaille miraculeuse et au chapelet en famille.³⁰⁵ Les associations patronales, syndicales et sociales sont invitées à collaborer avec les chefs spirituels à qui il appartient de discerner les méthodes d'apostolat qui répondent aux exigences de l'heure.³⁰⁶ Adhérer ainsi à l'Eglise et vivre de sa vérité,

³⁰³ Léger, alloc., Fédération des Scouts catholiques du Canada, 28 février 1960, S.R.M., 8 mars 1960, p. 165-167.

³⁰⁴ Léger, alloc., Richelieu-Montréal, 3 janvier 1952, MDM 23, 61, p. 943; alloc., 20 avril 1952, op. cit., p. 1086; alloc., 2 février 1953, op. cit., p. 1528-1529; message pour la semaine internationale de la "Pensée guide," 15 février 1953, MDM 24, 94, p. 1535; message, 15 février 1953, op. cit., p. 147-149; alloc. à la J.E.C., 23 avril 1953, A.C.M. 9, 10, juin 1953, p. 664-665; alloc. aux Croisés à Notre-Dame, 28 février 1954, C.E. 4, 8, avril 1954, p. 176-177; alloc. aux chefs scouts, 23 octobre 1955, MDM 27, p. 3545-3546; alloc., 25 mars 1956, op. cit., p. 36-37; alloc., ralliement fédéral des Guides, 31 août 1958, Le Brasiér, novembre 1958, p. 43; alloc. aux Congrégations mariales, 27 septembre 1958, Pour un renouveau authentique, sec. nat., 12 p.; alloc., 22 janvier 1959, op. cit., A.L.S.C.

³⁰⁵ Léger, alloc., 16e réunion mariale des éducateurs de Montréal, 19 janvier 1952, brochure du Service marial, p. 3-4; alloc., 14 mars 1953, MDM 24, 98, p. 1599; alloc., 28 mars 1954, op. cit., p. 2100.

³⁰⁶ Léger, conférence, 11 mars 1952, op. cit., p. 1028; sermon, 23 septembre 1956, op. cit., p. 4067-4068; sermon, 11 mai 1956, op. cit., p. 3897; alloc. à la Société d'orientation et de réhabilitation, 17 mars 1959, S.I., 2 avril 1959, p. 4, A.C.E.C.C.

non seulement est-ce sagesse, mais cela constitue "l'acte initial de charité."³⁰⁷

La recherche de la vérité est elle aussi soumise à cette exigence. L'universitaire catholique doit ouvrir son coeur à l'influence de l'Eglise;³⁰⁸ le juriste doit mettre sa profession à son service et défendre ses positions "avec une conviction ferme et éclairée."³⁰⁹ Aucune activité humaine n'échappe à son "jugement normatif"³¹⁰ et si elle peut parler d'autorité dans les questions d'ordre doctrinal et moral, elle peut aussi "collaborer avec une égale bonne foi sur les autres plans," y compris celui de la culture et de l'art.³¹¹ Elle s'est prononcée avec assez de netteté pour que l'ignorance et l'incompréhension doctrinale puissent être jugées inexcusables et taxées de "mauvaise foi évidente."³¹² L'amour incorruptible et le service de la vérité et l'adhésion aux directives de l'Eglise constituent, selon le Cardinal, une preuve tangible de l'adhésion de

³⁰⁷ Léger, alloc. à Caritas-Canada, 23 mai 1955, MDM 26, 217, p. 3163.

³⁰⁸ Léger, sermon à l'église St-Germain d'Outremont, 5 octobre 1951, MDM 21, 18, p. 241; sermon 26 août 1952, op. cit., p. 1207.

³⁰⁹ Léger, sermon, 14 septembre 1953, op. cit., p. 1844.

³¹⁰ Léger, alloc., Association canadienne des bibliothécaires de langue française, 6 octobre 1951, MDM 23, 58, p. 922.

³¹¹ Léger, alloc., 26 septembre 1957, op. cit., p. 4314-4315.

³¹² Ibid., p. 4320-4321.

l'esprit à la véracité divine.³¹³

Vie de foi et de charité

Pareille attitude de soumission doit prendre sa source dans une vie de foi profonde et tirer sa certitude de la parole de Dieu:

. . . et si l'esprit humain a l'impérieux devoir de scruter toujours davantage le message divin, il n'a pas le droit de remettre en question le problème de la foi.

L'éclat d'une civilisation n'est pas une raison suffisante pour se débarrasser de la lumière de Dieu.³¹⁴

La foi n'est ni "expérience personnelle sentimentale," ni "poussée collective" vers des structures plus évoluées, mais "connaissance exacte de Dieu, tel qu'il s'est dit à nous par son Verbe,"³¹⁵ et don réservé aux humbles.³¹⁶ C'est une hypocrisie, stérile au surplus, que de vouloir conserver les fondements religieux de la civilisation chrétienne pour préserver un ordre civique indispensable, sans en même temps

³¹³ Léger, alloc. lors du 60e anniversaire de fondation du journal "Le Devoir," 29 janvier 1960, Le Devoir 30 janvier 1960.

³¹⁴ Léger, alloc., 6 octobre 1951, op. cit., p. 923.

³¹⁵ Léger, alloc. au cinéma de Tarbes, 9 décembre 1954, MDM 26, 209, p. 3008-3009; circ., 19 mars 1955, op. cit., p. 2805-2806.

³¹⁶ Léger, alloc. à l'Association des étudiants de Polytechnique, 16 mars 1959, S.I., 23 mars 1959, p. 1-7, A.C.E.C.C.

s'approcher des sources de la vie divine.³¹⁷

La foi est aussi connaissance brûlante et chaude, vivante et personnelle, "adhésion du coeur."³¹⁸ Le Cardinal est conscient qu'une foi uniquement ancrée dans les coutumes traditionnelles se trouve hésitante et sans force devant les pressions et l'erreur; cette foi lui paraît même morte.³¹⁹ Vie fragile, toujours menacée du dedans comme du dehors,³²⁰ la foi établit le chrétien dans "un état de tension

³¹⁷ Léger, sermon, 15e anniversaire de la J.I.C.F., 7 octobre 1951, MDM 23, 59, p. 929.

³¹⁸ Léger, alloc., 12 février 1952, op. cit., p. 16, A.C.N.D.; alloc. à l'Université de Montréal, 2 mars 1953, MDM 24, 97, p. 1591; alloc., 9 juin 1953, op. cit., p. 1722; alloc., 14 mars 1953, op. cit., p. 287; alloc. aux infirmières de 11 hôpitaux de Montréal, 19 septembre 1954, MDM 25, 186, p. 2348; alloc., 3 octobre 1954, op. cit., alloc. à la J.I.C.F., 8 avril 1956, texte dact. Js C L3499(16), 7 p., A.O.S.J.

³¹⁹ Léger, alloc. aux aumôniers, directeurs(trices) de la Croisade eucharistique, 12 septembre 1953, C.E. 4, octobre 1953, p. 34-36; sermon, 9 août 1955, op. cit., p. 3372-3373; sermon, 21 juin 1953, MDM 24, 116, p. 1763; sermon à Ottawa, le 12 octobre 1953, MDM 24, 133, p. 1900-1901; alloc. aux fonctionnaires municipaux, 1 mai 1954, MDM 25, 162, p. 2148; alloc. aux Instituts familiaux, 7 juin 1958, texte dact., p. 4-5, 21, A.N.D.C.

³²⁰ Léger, discours, 16 janvier 1953, op. cit., p. 1410; homélie lors du baptême de Daniel Sénécal, 19 septembre 1953, enregistrement sur disque prêté par Madame Madeleine Sénécal; mandement au sujet de l'Année mariale, 28 novembre 1953, MDM 24, 141, p. 1946; sermon, fête du Frère André, 9 août 1954, texte dact. Js C L345, 7 p., A.O.S.J.; alloc., 8 avril 1956, op. cit., 28 avril 1957, p. 1-6; sermon aux jeunes à Notre-Dame, 30 avril 1958, M.R.C., octobre 1958, p. 35.



spirituelle."³²¹

Le Cardinal privilégie la perspective apologétique³²² et l'attitude volontariste.³²³ Si, comme il l'affirme, la foi ne contredit pas la raison, l'intelligence n'a pour rôle que de répondre aux objections et d'adhérer à la parole de Dieu. Elle n'est intégrée qu'en termes de soumission.³²⁴ La révélation--Ecriture et Parole de Dieu--n'est pas distinguée des formulations théologiques proposées au cours des siècles. Pour le Cardinal, avoir le sens de l'Eglise, c'est posséder "une intuition, résultat de longues études," grâce à laquelle la doctrine de l'Eglise a été assimilée au point qu'on en vient à penser comme elle, et qu'on a "horreur des nouveautés."³²⁵ La foi donne une plus grande force de pénétration à l'intelligence qu'elle rend plus lucide, plus

³²¹ Léger, alloc., 16 février 1953, op. cit., p. 494; alloc., 23 septembre 1956, op. cit., p. 4060.

³²² Il impute à une apologétique non assimilée la présentation d'un "Dieu-horloger" et d'un "Dieu-gendarme" à des âmes assoiffées de vie: "Le Dieu du chrétien, c'est Celui qui parlait intimement à Abraham, Isaac et Jacob," alloc., 19 septembre 1954, op. cit., p. 2348.

³²³ Léger, alloc., 9 février 1958, op. cit., p. 12, A.O.V.

³²⁴ Léger, alloc., 6 septembre 1950, op. cit., p. 328, A.C.N.D.; sermon, 21 juin 1953, op. cit., p. 1760; alloc., 7 janvier 1954, op. cit., p. 2036; directives aux Ligues du Sacré-Coeur, Bulletin des Ligues, février 1957, p. 2, A.L.S.C.; sermon à l'Institut Pie XI, 6 janvier 1955, A.C.M. 11, 6, février 1955, p. 290.

³²⁵ Léger, alloc., "Un institut supérieur de religion," 30 mars 1954, V.C.R. 12, mai 1954, p. 145.

éclairée, plus universelle;³²⁶ croire, "c'est penser divine-
ment."³²⁷

La foi permet de dépasser les sens, elle introduit dans un univers plus vaste et donne sens à l'existence humaine.³²⁸ L'incroyant Thiers lui-même, note le Cardinal, avait reconnu qu'une nation croyante est mieux inspirée et plus héroïque quand il s'agit de défendre sa grandeur.³²⁹ Le reconnaître n'est pas toujours facile:

Et c'est ici que commence la tragédie de la vie chrétienne: ces vérités pratiques heurtent nos passions chéries; l'esprit se révolte et essaie de prouver au coeur que l'édifice de la foi est une invention des hommes. C'est la courbe de toutes les apostasies! Pour légitimer sa conduite, on essaie de prouver que l'enseignement de la vertu est faux.³³⁰

³²⁶ Léger, alloc., 14 avril 1956, op. cit., p. 3866-3867; Holy Name Society of Montreal, alloc., 7 octobre 1956, texte dact. Js(A) C L341(5), p. 1-3, A.O.S.J.

³²⁷ Léger, alloc., 7 juin 1958, op. cit., A.N.D.C.

³²⁸ Léger, alloc., 19 septembre 1954, op. cit., p. 149; sermon au pèlerinage des bûcherons, 3 juillet 1955, MDM 26, 220, p. 3196; alloc., 15 avril 1955, op. cit., p. 3060; alloc., 15 mai 1955, op. cit., p. 3138; alloc., 25 juillet 1958, MDM 29, 297, p. 4590; alloc. aux Lacordaire, 5 août 1956, S.I., 10 août 1956, p. 1-3. A.C.E.C.C.; alloc., 7 juin 1958, op. cit., p. 7.

³²⁹ Léger, sermon, 8 septembre 1955, op. cit., p. 3423-3424; sermon aux éducateurs du Canada français à Sudbury, 19 août 1959, Rapport, op. cit., p. 94.

³³⁰ Léger, alloc., 18 septembre 1955, op. cit., p. 12-14, A.O.S.J.

Fondement de la morale, la foi est la seule arme capable de vaincre le mal et de féconder l'activité humaine.³³¹ Si Dieu n'existait pas, la force deviendrait droit, la liberté de pensée et d'action serait bientôt interdite, l'autorité serait rejetée et la voix de la conscience étouffée.³³²

Mais c'est dans l'exercice de la charité; cette vertu de l'action, que la foi trouve son plein épanouissement et fait la preuve de son authenticité.³³³ Assister régulièrement aux offices religieux serait vain si l'on n'aimait pas son prochain et si l'on n'allait pas vers les pauvres.³³⁴ Essentiellement surnaturelle, la charité doit être parfaitement soumise à l'Eglise.³³⁵ On ne doit pas la confondre avec la philanthropie ou une quelconque fraternité humaine, ces pauvres "succédanés" que le monde tente de lui substituer

³³¹ Léger, chapelet à la radio, 5 octobre 1952, A.C.M. 9, 3 novembre 1952, p. 158; alloc., 2 février 1956, op. cit., p. 9-11.

³³² Léger, alloc., marche du pardon pour les Hongrois, 9 décembre 1956, texte dact. Js C L3499(20), 2 p., A.O.S.J.

³³³ Léger, alloc., 15 août 1950, op. cit., p. 109; circ., 5 septembre 1950, op. cit., p. 149; alloc. Amicalistes, 14 novembre 1953, A.M.M.; op. cit., p. 803, A.C.N.D.; mandement, 28 novembre 1953, op. cit., p. 1960.

³³⁴ Léger, "Transformation sans révolution," 1 avril 1951, op. cit., p. 721; sermon fête de saint Joseph, 19 mars 1952, MDM 23, 69, p. 1040; sermon au congrès des Chevaliers de Colomb, 25 mai 1952, MDM 23, 73, p. 1093-1094; conférence, 26 février 1953, op. cit., p. 147, A.S.P.

³³⁵ Léger, sermon à l'Oratoire, 9 août 1951, L'Oratoire, octobre 1951, p. 7; sermon, 25 mai 1952, op. cit., p. 1096.

pour édifier une société meilleure.³³⁶ On ne peut parler de charité à propos de vertus sociales qui ne puisent pas leur source en Dieu.³³⁷

La charité est un mystère, "une participation à la charité de Dieu."³³⁸ Le Cardinal s'insurgera toujours contre les prétentions à une laïcisation progressive qui ferait perdre son caractère sacré à l'exercice de la charité. Il insistera pour l'identifier à l'oeuvre évangélisatrice, religieuse et morale.³³⁹

La charité a une dignité, une inspiration, des moyens que la simple philanthropie, même munie de richesses et de ressources, ne possède pas.³⁴⁰

Que les chrétiens ne soient plus reconnus à leur amour mutuel ni considérés comme les porte-flambeau de la véritable charité apparaît à l'archevêque de Montréal comme une réalité "affreusement triste." L'Eglise ne saurait en être tenue responsable, mais ses fils ne se contentent-ils

³³⁶ Léger, discours, 17 mai 1950, op. cit., p. 44.

³³⁷ Léger, sermon, 9 août 1951, op. cit., p. 7.

³³⁸ Léger, alloc. à l'hôpital St-Jean-de-Dieu, 8 mars 1956, P.J.P. 55, 3, mars 1956, p. 321, A.S.P.; alloc., 27 avril 1958, op. cit., p. 4-5, A.O.S.J.

³³⁹ Léger, alloc., 26 septembre 1952, op. cit., p. 1245; alloc., journée d'étude de la Croisade eucharistique, 3 septembre 1955, C.E. 6, 2, octobre 1955, p. 27-28 et novembre 1955, p. 50-51; sermon, 23 septembre 1956, op. cit., p. 4065-4066.

³⁴⁰ Léger, sermon, 1 octobre 1959, op. cit., p. 19, A.H.D.M.

pas facilement d'une "charité verbale et d'une foi livresque et sans dynamisme?"³⁴¹ S'il reste tant à faire après 20 siècles de christianisme, il faut l'attribuer à la médiocrité des chrétiens, à leur lenteur à s'engager à transformer le monde par une vie de sainteté, et aux "murailles de préjugés, de calomnies et d'injustices" dressées entre le prêtre et les âmes.³⁴²

L'ecclésiologie contre-réformiste sous-jacente à l'agir pastoral de l'archevêque de Montréal était fortement enracinée dans le milieu montréalais. A l'occasion d'un compte rendu sur le Carrefour convoqué par des intellectuels en 1950, le porte-parole de la revue Relations constate que clercs et laïcs vivent en vase clos; l'intellectuel laïc n'a pas très confiance dans le clerc qu'il juge trop peu humaniste et le clerc juge la foi du laïc trop peu profonde et agissante. Il s'inquiète de cette attitude et affirme qu'"être, être homme, être catholique, c'est--qu'on le veuille ou non--obéir," que l'obéissance est la loi de la nature créée, de l'agir de l'homme et de son parfait épanouissement.³⁴³

³⁴¹ Léger, sermon, 25 mai 1952, op. cit., p. 1096-1097.

³⁴² Léger, sermon, 26 août 1951, MDM 22, 44, p. 731; alloc. au C.D.A.C., vendredi-saint 1952, op. cit., p. 548-549; sermon, 27 juin 1954, op. cit., p. 2242; alloc. lors de la réception liturgique, 8 août 1955, MDM 27, 222, p. 3301; alloc. à l'Institut familial de Chicoutimi, 15 mai 1957, "Le cardinal Léger lance une invite au renouvellement de la foi," Le Progrès du Saguenay, 16 mai 1957, p. 2; alloc., 1 juin 1958, op. cit., p. 1-2, A.C.E.C.C.

³⁴³ M.-Joseph D'Anjou, s.j., "Carrefour 50," Relations 112, avril 1950, p. 99-102.

Dans un tel contexte, ainsi que l'a fait remarquer Jean Delumeau,³⁴⁴ vouloir secouer la tutelle du clergé passe pour une attitude d'hostilité à la foi. L'attitude du Cardinal face à l'émergence d'un laïcat plus autonome est entachée d'opportunisme: il lui assigne un rôle intemporel et apologétique, une fonction de suppléance calquée sur celle du prêtre et orientée vers l'affermissement du pouvoir de l'Eglise sur la société et de son emprise spirituelle sur les consciences. L'archevêque garde toute l'initiative et convie ses "fidèles" à des luttes dont il définit seul et le cadre idéologique et les enjeux.

³⁴⁴J. Delumeau, op. cit., p. 98.

CHAPITRE IV

LES "OFFENSIVES APOSTOLIQUES"

Pendant de longs siècles, on estima, au plus haut niveau, qu'en terre de chrétienté, quiconque n'adhérait pas à la Vérité n'avait pas le droit de vivre. Dans une telle conception, la tolérance ne pouvait être qu'un pis-aller précaire et toujours révocable.

J. Delumeau¹

L'activité pastorale de l'archevêque de Montréal est marquée par le climat anticomuniste de l'après-guerre qui vient renforcer la suspicion traditionnelle de l'Eglise face au socialisme et au communisme. Consciente de la situation précaire de l'Eglise et s'inspirant d'une conception dualiste du monde, elle suit résolument cette trajectoire en faisant appel au militantisme des catholiques qu'elle veut lancer dans des croisades et des campagnes destinées à contrer l'action d'ennemis occultes très actifs et à assurer le triomphe des forces du bien.

1. Une Eglise en état de siège

Mgr Léger affirme l'actualité de la parole de Pie XI: "Nous vivons l'heure la plus noire que l'humanité ait

¹J. Delumeau, op. cit., p. 55.

jamais vécue depuis le déluge."² Pendant que Pie XII dénonce ponctuellement les méfaits du communisme et invite à prier pour les persécutés, l'archevêque de Montréal appelle le clergé et les communautés religieuses à la vigilance et au travail "alors que ceux qui sont de l'autre côté s'efforcent de détruire les bases mêmes de la religion catholique et du culte chrétien."³

"La lutte du Mal contre le Bien"

Pour Mgr Léger, "la lutte du Mal contre le Bien n'est pas un débat académique."⁴ Les forces antagonistes ne s'affrontent plus seulement dans le secret des consciences, mais elles se disputent ouvertement la domination du monde; un "combat gigantesque entre Satan et Dieu" est engagé. Le

²Léger, lettre pastorale, 8 juin 1950, MDM 21, 4, p. 80.

³Léger, circ., 10 juin 1950, op. cit., p. 85. Dans Summi Maeroris du 19 juillet 1950 et Mirabile illud du 6 décembre 1950, publiés à l'occasion de la guerre de Corée, Pie XII invite à la paix et à la concorde entre les peuples, dénonce le communisme et indique les fondements chrétiens de la paix; Evangelii praecones du 2 juin 1951 fait état de la persécution en Chine et Orientalis Ecclesias du 15 décembre 1952 de celles qui sévissent en Bulgarie, en Roumanie et en Ukraine; Ad Sinarum gentem du 7 octobre 1954 est adressée à l'Eglise chinoise; Luctuosissimi eventus du 28 octobre 1956, Laetamur admodum du 1 novembre 1956 et Datis nuperrimae du 5 novembre sont suscitées par les événements de Hongrie; Ad Apostolorum Principis du 29 juin 1958 revient sur les épreuves de l'Eglise de Chine et Meminisse juvat du 14 juillet 1958 prescrit des prières pour la paix dans le monde et la liberté de l'Eglise.

⁴Léger, sermon, 9 août 1951, op. cit., p. 9.

monde est divisé en deux camps.⁵ Une immense déflagration se dessine à l'horizon.⁶ Depuis qu'a été codifiée "par toutes les révolutions qui ont glorifié les droits de l'homme" la rupture entre la foi et la raison, le mal s'est organisé pour s'opposer aux droits de Dieu. Le monde apparaît comme un vaste champ de bataille sur lequel se porte l'Eglise pour revendiquer les droits du spirituel et promouvoir le progrès de la civilisation par la restauration de toutes choses dans le Christ. Pie X l'avait bien compris qui souhaitait la création d'un "parti de Dieu," et son programme d'action contre la perversion du mal est encore d'actualité.⁷

Pour la première fois peut-être, le mal s'incarne dans des institutions et des Etats qui luttent délibérément contre Dieu.⁸ L'Eglise elle-même est gangrenée⁹ et l'enfer déchaîné tente par tous les moyens de détruire ou de

⁵ Léger, sermon, 29 mai 1951, op. cit., p. 545; sermon, 15 août 1951, op. cit., p. 721; alloc., 15 novembre 1951, op. cit., p. 850-851; alloc., 2 octobre 1953, op. cit., p. 1888-1889; alloc. au Congrès du Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales, 11 septembre 1954, MDM 25, 182, p. 2325-2326; alloc., 21 mai 1955, op. cit., p. 3152.

⁶ Léger, souhaits, 29 décembre 1950, op. cit., p. 185-186, A.S.P.

⁷ Léger, alloc., 26 juin 1954, op. cit., p. 2225-2226.

⁸ Léger, alloc. au clergé, 8 décembre 1954, MDM 26, 209, p. 2979.

⁹ Léger, alloc., 4 octobre 1950, op. cit., p. 169; discours aux Ligues du Sacré-Coeur, 10 mai 1960, Bulletin des Ligues, juillet 1960, 10 p., A.L.S.C.

contrecarrer son oeuvre.¹⁰ Le chef de l'Eglise est la cible privilégiée de la haine des ennemis de Dieu.¹¹ Dans son diocèse, l'évêque n'y échappe pas. Bien au contraire. L'ennemi à l'affût ne manque pas de monter en épingle les moindres événements susceptibles de jeter la suspicion sur ses intentions, sa conduite, ses initiatives et répand de "malhonnêtes rapports" et d'"odieuses calomnies" contre l'Eglise.¹²

La persécution religieuse dans les pays d'Europe de l'Est et en Chine donnera lieu à des manifestations de solidarité, à des rassemblements de prière et à la création de services d'accueil en faveur des réfugiés de ces pays.¹³ Le Cardinal déclarera, en invitant les catholiques à protester contre l'emprisonnement du Cardinal-Primat de Pologne:

Nos très chers frères, n'oubliez jamais la leçon qui se dégage de ces faits: le jour où les hommes ne respectent plus la croix d'or qui brille sur le coeur

¹⁰ Léger, alloc., 30 juin 1956, op. cit., p. 259; alloc., 2 mars 1956, op. cit., p. 3769.

¹¹ Léger, lettre, 16 novembre 1952, op. cit., p. 1382; alloc., 9 décembre 1956, op. cit., A.O.S.J.

¹² Léger, alloc., pose de la première pierre de l'Orphelinat italien, 22 juin 1955, "Le Cardinal fait allusion à l'oeuvre de l'abbé Pierre," Le Devoir, 23 juin 1955, p. 1.

¹³ Léger, circ., 8 décembre 1951, op. cit., p. 781; message aux peuples opprimés, 15 janvier 1953, MDM 24, 91, p. 1419; alloc., 3 octobre 1954, op. cit., p. 127; alloc., 25 décembre 1954, op. cit., A.O.S.J.; alloc. 4 janvier 1955, op. cit., p. 284; alloc., 27 avril 1955, op. cit., p. 5-6, A.O.S.J.; alloc. pour l'Eglise du silence, 3 novembre 1957, S.I., 7 novembre 1957, p. 3-6, A.C.E.C.C.

des chefs spirituels, ils préparent des régimes despotiques qui fabriquent des croix de fer sur lesquelles ils font mourir la liberté, l'honneur, la pureté, la justice et l'amour.¹⁴

Il dénonce la raison d'Etat invoquée par les oppresseurs; c'est contre la puissance spirituelle de l'Eglise et contre ceux qui soutiennent les droits de Dieu que sont dirigées ces persécutions.¹⁵ La révolte spontanée des ouvriers à Poznam est la preuve, selon lui, du caractère mensonger de la propagande destinée à exciter la passion populaire contre la religion et l'Eglise romaine.¹⁶ Si les chrétiens étaient plus fervents, la charité aurait embrasé le monde, les peuples auraient compris que la vraie paix est la manifestation d'une vie vertueuse et de tels événements n'auraient pas pu se produire.¹⁷

Notre pays n'est pas à l'abri des atteintes de la persécution. Faisant écho à l'épiscopat américain, Mgr Léger déclare en 1951 que nous sommes menacés "aussi gravement par les ennemis du dedans que par les barbares qui

¹⁴ Léger, communiqué, 3 octobre 1953, MDM 24, 115, p. 1751-1753.

¹⁵ Léger, alloc., 3 octobre 1953, op. cit., p. 8; la veille, il avait invité les Clubs Richelieu réunis en congrès à Sherbrooke, à envoyer une note de protestation à la délégation polonaise, op. cit., p. 1892-1893.

¹⁶ Léger, sermon, fête de S. Joseph, 19 mars 1956, MDM 28, 252, p. 3807; alloc., fête du Travail, 3 septembre 1956, texte dact. Js C L 3499(17), p. 6-7, A.O.S.J.

¹⁷ Léger, alloc., 9 décembre 1956, op. cit.

rôdent à nos frontières."¹⁸ Il lance un vibrant appel à l'apostolat:

Plus de discussions! Trêve aux distinctions, l'heure est à l'action et à la réalisation. L'Eglise, persécutée et incomprise, demande à ses pasteurs de préparer des ouvriers valeureux, qui, demain, travailleront dans les cadres rigides de l'Action catholique ou accepteront des responsabilités dans l'instauration d'un monde économique et social vraiment chrétien.

L'Eglise adresse à tous les catholiques un solennel appel pour les inviter à se sacrifier sans compter pour le service du Christ en participant d'une façon toujours plus personnelle et vivante à l'Apostolat en vue d'une mission de charité, de lumière et de paix.¹⁹

La mauvaise volonté des uns, l'apathie et la paresse des autres, l'attrait exercé par la vie facile, le luxe et les plaisirs constituent autant d'obstacles au règne de Dieu.²⁰

Le Cardinal soupçonne, derrière les professions de foi dans la dignité de la personne humaine de certains hommes publics, l'aveu d'une désaffection vis-à-vis de l'Eglise.²¹ Non seulement la vie chrétienne est-elle menacée, mais nos institutions elles-mêmes subissent l'offensive de l'enfer.²² L'Eglise craint davantage la corruption des

¹⁸ Léger, circ., 8 décembre 1951, op. cit., p. 781.

¹⁹ Ibid., p. 786.

²⁰ Léger, alloc., 30 janvier 1953, op. cit., p. 1471; alloc., 30 décembre 1954, op. cit., p. 1100-1101; alloc. aux Amitiés Franco-Néo-Canadiennes, 17 février 1955, MDM 26, 201, p. 2759.

²¹ Léger, discours, 10 août 1953, op. cit., p. 1813; alloc., 15 juillet 1956, op. cit., p. 3974.

²² Léger, sermon au Cap-de-la-Madeleine, 5 août 1954, MDM 25, 178, p. 2291, 2294.

idées, l'altération du message évangélique, la marée du sensualisme et du matérialisme que les rideaux de fer ou de bambou.²³ Et c'est sur ce front que le chef spirituel conviera toutes ses forces.²⁴

L'archevêque appréhende au plus haut point l'avènement d'une révolution. Les grandes révolutions de l'histoire lui paraissent marquées d'événements malheureux; celle de 1789 donna lieu à un bouleversement total; celle de 1848 eut des répercussions jusque chez nous: "Ce fut l'époque où les évêques eurent beaucoup de difficultés avec les notables." La fin du siècle fut marquée par des tensions entre le libéralisme et le traditionalisme.²⁵ Il redoute que le Canada, "hériter de l'Europe, elle-même héritière de Rome," ne devienne une nouvelle Carthage.²⁶

L'archevêque de Montréal est cependant assuré du triomphe final de l'Eglise: "Non praevalerunt!" L'histoire en est garante. Au XIX^e siècle, Napoléon avait gardé le Pape en prison durant cinq ans et lorsque Pie X est monté sur le trône pontifical en 1903, il a dû défendre aux prêtres de se présenter dans la rue après sept heures du soir par crainte

²³ Léger, alloc. à la cathédrale de Chicoutimi, 19 mai 1957, Mandements des évêques de Chicoutimi, circ. 79, p. 308-309, Archives du diocèse de Chicoutimi.

²⁴ Léger, alloc., 26 mars 1958, op. cit., p. 4448.

²⁵ Léger, alloc., 12 janvier 1958, op. cit., p. 57.

²⁶ Léger, alloc., 1 mars 1958, op. cit., p. 1-4, A.C.E.C.C.

d'être insultés, tellement les ennemis du Christ avaient d'emprise sur la ville de Rome; or les ennemis de l'Eglise finissent par disparaître alors que "la figure des vicaires de Jésus-Christ monte dans la radieuse lumière de la vérité et de la sainteté."²⁷ Citant un discours prononcé par Pie XII devant un groupe de jeunes en 1958, le Cardinal traduit l'espérance qui l'anime lui-même:

Nous voudrions que ceux qui vivent en tremblant pour le sort de l'Eglise fussent sur cette place; Nous voudrions que ce superbe spectacle fût contemplé par tous ceux qui prévoient d'impossibles déclins ou rêvent d'agonies inexistantes du Corps Mystique du Christ. Qu'ils viennent donc et qu'ils voient: se peut-il, ô jeunes gens, que l'Eglise approche de sa fin? (Osservatore Romano, 28 mars 1958, p. 1) . . . Regardez autour de vous, ô jeunes gens, printemps de l'humanité, printemps de la vie. Faites vôtre Notre espérance et dites à tous que nous sommes à un printemps de l'histoire."²⁸

Volonté de présence et esprit de croisade

Une mentalité de combat anime l'archevêque de Montréal; il estime urgent de raviver les convictions autour des "vérités fondamentales" et d'apparaître aux adversaires de la vérité "comme terriblement armés."²⁹ Il est méfiant à l'égard d'une "utilisation prépondérante des moyens humains

²⁷ Léger, sermon, 15 juillet 1956, op. cit., p. 13.

²⁸ Pie XII, cité par le cardinal Léger, semaine nationale de la J.I.C.F., 27 avril 1958, op. cit., p. 20-22.

²⁹ Léger, lettre pastorale, 17 mai 1950, op. cit., p. 31.

"d'influence," il préconise l'emploi des armes spirituelles de la prière et de la pénitence et une réforme morale. Les riches devront donner de leur superflu aux pauvres; les chefs devront entreprendre les réformes nécessaires pour assurer une meilleure distribution de la richesse et une justice effective; les ouvriers, "tout en s'occupant légitimement d'améliorer leur sécurité sociale," s'appliqueront à reproduire dans leur vie l'idéal de prière et de paix contemplé dans la Sainte Famille de Nazareth; les jeunes s'exerceront au sacrifice et appliqueront leur volonté aux luttes du devoir d'état.³⁰

L'évêque doit être activement présent à son peuple. Mgr Léger n'a pas manqué de suivre le conseil que lui donnait Mgr Georges Courchesne peu après son arrivée: "Il faut que tu parles à la radio au moins un quart d'heure par mois."³¹ Ce trait indique bien la conscience qu'on avait de la précarité des positions de l'Eglise. Le succès de la croisade du rosaire allait servir cette volonté de présence. Etabli par sa charge sur un promontoire d'où il peut embrasser tout le front où sont déployées ses troupes,³² l'évêque, "général habile en stratégie," est constamment à l'affût pour repérer l'ennemi et placer ses effectifs aux endroits

³⁰ Ibid., p. 37-38.

³¹ Interview, 25 janvier 1976, déjà citée.

³² Léger, alloc., 15 septembre 1952, op. cit., p. 68.

menacés.³³

L'esprit des Catacombes et des Croisades souffle encore.³⁴ Année après année, le Cardinal dénoncera l'apathie générale, tentera de galvaniser les volontés et de susciter les regroupements nécessaires à une action efficace. L'année 1958 marque un sommet dramatique de cette action. Il livre alors à la population un message dont la "tonalité," prévoit-il, en surprendra plusieurs. Il confesse l'angoisse qui l'étreint et qui lui fait souvent "monter les larmes aux yeux" à la vue des dangers qui menacent la communauté chrétienne et clame son indignation, dénonçant avec une vigueur que d'aucuns ont qualifiée de violence, les activités honteuses des "profiteurs des instincts pervers de l'humanité déchue."³⁵

Il invite ses prêtres à passer à l'action, demande aux curés de mobiliser les organisations religieuses, culturelles et patriotiques de leur paroisse pour dresser un plan d'action efficace, et de remuer l'opinion publique pour que les autorités civiles interviennent:

On a souvent répété que ce furent les curés qui organisèrent les forces de résistance dans le passé, au moment des crises sociales. Pussions-nous, agir aujourd'hui de façon à sauver encore une fois ce cher peuple qui ne saisit pas toujours la violence du mal qui le menace, et qui est exploité--hélas! à cause de sa bonne crédulité--par de faux bergers. Il serait facile en effet de mettre un peu d'ordre dans nos villages en exerçant une surveillance étroite

³³ Léger, alloc. à la ligue de Sacré-Coeur, 7 janvier 1954, Bulletin des Ligueurs (Conseil) octobre 1954, p. 3, A.L.S.C.

³⁴ Léger, alloc., 9 décembre 1954, op. cit., p. 3009, 3013.

³⁵ Léger, vœux pour le nouvel An, 1958, MDM 29, 283, p. 4337-4341.

sur les débits de boisson et dans les salles de spectacles. Mais pour récompenser les états de service des "amis," on multiplie ces lieux de débauche où notre jeunesse se perd.

Je demande à tous les Curés d'exercer une vigilance active et de ne jamais céder aux pressions qui pourraient être exercées sur eux à l'occasion de la demande d'un permis de licence ou d'un transfert de licence de taverne dans les limites du territoire de leur paroisse. . . . Nous avons reçu de Dieu une mission: Nous devons proclamer la vérité et condamner l'erreur et le vice Cette mission de l'Evêque, soyez assurés, mes chers collaborateurs, que je l'accomplirai, au risque même de ma vie. Donc à l'oeuvre et nettoions notre diocèse!³⁶

La sensibilité populaire fut remuée et l'offensive fit longue carrière; un an après, le Cardinal réitérera ses déclarations.³⁷

Regroupement des forces et volonté de conquête

Les forces du mal, "le néant, Satan, le monde," sont incarnées dans des institutions; les troupes du bien devront elles aussi se regrouper pour jouer leur rôle. L'association professionnelle confessionnelle deviendra une force de résistance contre les idées matérialistes.³⁸ Les associations diocésaines offriront, de leur côté, de puissants

³⁶ Léger, 25 janvier 1958, op. cit., p. 4363-4365.

³⁷ Léger, alloc., 22 janvier 1959, op. cit., A.L. S.C.

³⁸ Léger, alloc., 25 mai 1952, op. cit., p. 1093-1094; causerie aux infirmières, 2 novembre 1952, La Garde-Malade, (G.M.) 26, février 1953, p. 18.

moyens pour contrebalancer l'influence de l'erreur et assurer le rayonnement des idées chrétiennes.³⁹ Certains prêtres constitués en équipe volante, tenteront de "s'insinuer dans tous les centres d'influence"⁴⁰ pendant que le "bataillon choisi" des religieuses resserrera ses rangs.⁴¹ Pour faire échec au mal, le Cardinal préconise l'envoi de "parachutistes de l'Evangile" derrière le rideau de fer et l'émergence d'apôtres qui acceptent volontairement de s'insérer dans un milieu souvent hostile.⁴²

Les travailleurs considéreront qu'à titre de membres du corps mystique du Christ, ils font partie de "l'Union la plus puissante qui soit";⁴³ la jeunesse elle-même sera "embrigadée," puisqu'elle doit elle aussi opter pour Dieu et "se passionner pour sa cause."⁴⁴ C'est cette fin qui est

³⁹ Léger, alloc., 11 février 1951, op. cit., p. 142; circ., 16 mai 1951, op. cit., p. 494; alloc., 11 mars 1952, op. cit., p. 1019-1020.

⁴⁰ Léger, alloc., 25 janvier 1952, op. cit., p. 124.

⁴¹ Léger, alloc., 4 mars 1953, op. cit., p. 121-122, A.S.S.C.; alloc., 8 mars 1954, op. cit., p. 275-276, A.S.P.

⁴² Léger, alloc. aux éducateurs, 1 mai 1954, Digeste marial 5, 3, juin 1954, p. 12; alloc., 26 juin 1954, op. cit., p. 2229.

⁴³ Léger, alloc., 3 septembre 1956, op. cit., p. 8, A.O.S.J.

⁴⁴ Léger, alloc., 11 septembre 1952, op. cit., p. 99-102; "Le Cardinal parle aux enfants à Lourdes," 9 décembre 1954, MDM 26, 209, p. 2994.

nommément assignée à la Croisade eucharistique.⁴⁵ La puissance latente que représentent toutes les associations existantes ne pourra se manifester que si l'on parvient à unifier toutes leurs forces:

Ce n'est pas à l'heure où l'Eglise est attaquée qu'il faut fuir le champ de bataille; ce n'est pas au moment où les Pasteurs donnent des directives et suggèrent des attitudes à prendre pour la solution des problèmes difficiles que les fidèles doivent manifester une indépendance qui sera toujours à l'avantage des ennemis de l'Eglise.

C'est ensemble que nous devons croire toutes les vérités de notre sainte foi, mais c'est également ensemble que nous devons aller au combat pour bouter hors des frontières de l'Eglise les faux prophètes, les exploiters des basses passions, les négateurs de Dieu, les tièdes et les lâches qui sont prêts à vivre aux dépens de l'Eglise, mais qui n'accepteront jamais de donner une heure de leurs loisirs au triomphe de l'Action catholique et à l'avènement du Royaume de Dieu sur la terre.⁴⁶

L'Eglise pourra alors s'avancer comme une armée pacifique et une "flotte en formation."⁴⁷ Pourquoi avoir "peur d'être trop chrétiens?"⁴⁸ L'ennemi, lui, parle très haut, il fait beaucoup de bruit et se gagne des disciples en utilisant ces moyens puissants de propagande que sont la radio, le cinéma, la télévision. Les chrétiens ne devraient

⁴⁵ Léger, alloc., 12 septembre 1953, op. cit., p. 34-36; lettre pastorale, 31 mai 1956, op. cit., p. 3927-3931.

⁴⁶ Léger, sermon, 11 juillet 1954, op. cit., p. 2262-2263; alloc. à l'Action catholique générale, 22 mai 1956, L'Action 12, 11, juillet-août 1956, p. 442.

⁴⁷ Léger, sermon, 7 juin 1954, op. cit., p. 2205.

⁴⁸ Léger, alloc., centre paroissial St-Edouard, 29 septembre 1952, "Devant le communisme, la seule défense sérieuse est notre foi," Le Devoir, 30 septembre 1952, p. 3.

pas hésiter à parler, à proclamer la vérité, à protester avec courage pour défendre l'Eglise.⁴⁹

La stratégie préconisée impose à l'apôtre non seulement de fermer la bouche à l'adversaire par un argument de force, mais de le convaincre de la vérité de sa position grâce aux lumières puisées dans les publications catholiques et auprès des aumôniers.⁵⁰ L'archevêque évoquera l'exemple du professeur Gutta, de l'Université Impériale de Rome, qui a sauvé sa patrie de l'emprise du matérialisme en répondant à l'appel de Pie XII et organisé la résistance de telle sorte qu'"en deux semaines, dix-huit mille comités étaient organisés par toute l'Italie pour diriger l'opinion publique."⁵¹

Sans toucher aux objectifs particuliers à chaque organisme, le Cardinal tente de leur inspirer une mentalité de combat et leur assigne un rôle dans la lutte contre le matérialisme. Le vocabulaire guerrier est à l'honneur: "gladiateurs de Dieu," "témoins absolus du don de soi,"⁵² "régiment courageux," "corps d'avant-garde au champ d'honneur de la dignité humaine,"⁵³ "armée de volontaires,"⁵⁴ "soldats

⁴⁹ Léger, sermon, 3 juillet 1955, op. cit., p. 3200.

⁵⁰ Léger, directives aux Liges du Sacré-Coeur, février 1957, op. cit., A.L.S.C.

⁵¹ Léger, alloc., 8 mars 1952, op. cit., p. 286, A.S.P.

⁵² Léger, alloc. aux étudiants Lacordaire, 22 mars 1953, Réaction 12, 9, 15 avril 1953, p. 2, A.N.Q.; alloc., 14 mars 1954, Réaction 13, 9, 15 avril 1954, p. 8, A.N.Q.

⁵³ Léger, alloc. au pèlerinage Lacordaire, 12 juillet 1959, Réaction, 21 juillet 1959, p. 16, A.N.Q.

⁵⁴ Léger, alloc., journées d'étude des Congrégations mariales, 9 août 1951, A.C.M. 8, 1, septembre 1951, p. 37-38.

éveillés" soumis, sans jamais raisonner, à une "discipline implacable,"⁵⁵ "petit noyau de soldats courageux" qui ont cru qu'ils pourraient vaincre un ennemi plus puissant qu'eux et qui harcèlent l'armée du mal . . ."⁵⁶ et on pourrait allonger la liste.

Les fonctionnaires municipaux seront félicités pour n'avoir pas laissé aux ennemis de Dieu l'initiative du 1er mai et de s'être réunis dans l'église plutôt que d'avoir suivi les drapeaux officiels de l'athéisme.⁵⁷ Avec leur potentiel de 80,000 membres, les Chevaliers de Colomb pourraient, "s'ils tiraient tous franc sur le même câble," constituer un "corps d'élite en disponibilité constante" et devenir les champions des libertés de l'Eglise et les artisans de grandes oeuvres.⁵⁸

La Ligue du Sacré-Coeur est peut-être l'organisme qui, en raison de ses effectifs nombreux, de sa diffusion, mais surtout de l'esprit qui l'animait et du dynamisme de ses dirigeants, était le mieux accordé au militantisme de l'archevêque de Montréal. "Les ennemis de l'Eglise ne

⁵⁵ Léger, alloc. à la Légion de Marie, 21 janvier 1954, A.C.M. 10, 7, mars 1954, p. 441.

⁵⁶ Léger, alloc. aux éducateurs, 1 mai 1954, op. cit., p. 10-11.

⁵⁷ Léger, alloc. aux fonctionnaires municipaux, 1 mai 1954, "Revue de l'actualité," Radio-Canada 540501, A.R.C.

⁵⁸ Léger, alloc., 21 mai 1955, op. cit., p. 3154; alloc. aux Chevaliers de Colomb, 17 avril 1956, S.I., 26 avril 1956, p. 1-2, A.C.E.C.C.

craignent pas d'afficher la faucille et la marteau partout. Pourquoi aurions-nous honte de fixer la croix et l'image du Coeur de Jésus sur les murs de nos cités et à l'intérieur de nos usines?" proclamera-t-il en 1952.⁵⁹ Avant lui, Mgr Bruchési et le cardinal Villeneuve avaient vu dans les Ligues un auxiliaire pour faire échec aux meneurs socialistes ou francs-maçons et une force capable de regrouper les hommes et de les enrôler "dans la grande armée de l'apostolat."⁶⁰ C'est au poste d'avant-garde dans la milice du Christ que la Ligue elle-même convie ses membres.⁶¹ Le Cardinal voudrait réveiller l'esprit missionnaire de ses 20,000 membres pour relancer une armée nouvelle qui fasse entrer les exigences de la religion dans la vie individuelle, familiale et sociale.⁶²

Patrons ou syndiqués, membres de clubs sociaux ou religieux, sont invités à s'engager sur le champ de bataille que leur désigne l'Eglise.⁶³ Le projet le plus spectaculaire

⁵⁹ Léger, sermon, fête du Sacré-Coeur, 19 juin 1952, MDM 23, 77, p. 1188.

⁶⁰ Léger, sermon, 75e ann. Ligues du Sacré-Coeur, 9 mars 1958, MDM 29, 290, p. 4414.

⁶¹ Ibid., p. 4412-4413.

⁶² Léger, alloc., 10 mai 1960, op. cit., A.L.S.C.

⁶³ Léger, alloc., 26 septembre 1952, op. cit., p. 1246; causerie au Club Richelieu-Québec, 6 mai 1953, MDM 24, 108, p. 1684-1687; alloc., 3 octobre 1953; op. cit., p. 7; alloc., 14 novembre 1953, op. cit., p. 806, A.C.N.D.; alloc., 17 avril 1956, op. cit.; alloc., 26 septembre 1957, op. cit., p. 4321-4323; alloc. au ralliement des Ligues du Sacré-Coeur, 15 juin 1958, MDM 29, 293, p. 4469; alloc., 22 janvier 1959, op. cit., alloc., 10 mai 1960, op. cit., A.L.S.C.

et le plus ambitieux a certes été la Grande Mission de 1960, vaste entreprise de mobilisation à partir d'une organisation centrale planifiée avec soin et disposant d'importants moyens d'action:

Durant six mois, je vous demande de mettre sur pied un organisme qui vous permettra de faire entendre à tous ceux qui habitent dans le territoire de votre paroisse cette vérité primordiale que le Seigneur Jésus nous a révélée: "Dieu est notre Père" et notre vie chrétienne consiste à prendre les attitudes pratiques que commande cette vérité de foi.⁶⁴

La détermination à combattre ne va pas sans une forte volonté de conquête. L'archevêque de Montréal voudrait pour cela que l'on garde à la volonté sa primauté naturelle et que cette "faculté humaine par excellence" conserve la rectitude et l'orientation au bien que lui assure la pratique des vertus morales.⁶⁵ S'il a suffi de 2 hommes pour concevoir au siècle dernier le plan du matérialisme marxiste, il devrait bien se trouver aujourd'hui deux âmes "pour accepter le don total d'elles-mêmes, le don de la charité parfaite" qui puisse sauver le monde; c'est à cette fin d'établir le règne de l'Eglise et de reconquérir le royaume de Dieu que l'Esprit suscite des milices de conquête.⁶⁶

⁶⁴Léger, circ., 18 janvier 1959, op. cit., p. 4733-4734; circ., 11 novembre 1959, op. cit., p. 4897-4898.

⁶⁵Léger, alloc. aux artistes à Notre-Dame, 22 novembre 1956, S.I., 29 novembre 1956, p. 1-3, A.C.E.C.C.

⁶⁶Léger, alloc. au Foyer de Charité, 9 juin 1951, Annales de Notre-Dame-du-Cap (N.D.C.), mars 1952, p. 18, A.N.D.C.; alloc. aux religieuses s'occupant d'oeuvres sociales, 11 novembre 1951, P.J.P. 50, 11, novembre 1951,

La destinée spirituelle de l'homme n'est jamais absente de cet objectif: esprit de conquête et esprit missionnaire vont de pair.⁶⁷ La pierre de touche d'une adhésion réelle à cette visée et l'arme efficace de sa poursuite, c'est une conduite conforme à l'esprit du Christ.⁶⁸ C'est dans cette perspective militante que Mgr Léger conçoit, en 1952, une image à la Vierge qu'il désigne sous le vocable de "Marie, Généralissime des armées célestes." Dans cette lutte où s'affrontent les forces du bien et celles du mal, c'est la Vierge qui commande les soldats visibles et les soldats invisibles de l'armée de Dieu; "Quand on pense qu'on est dans l'armée, commente l'archevêque devant un groupe de religieuses, -ça, c'est puissant!"⁶⁹

2. Les ennemis dénoncés

La lutte est l'état normal de la vie de l'Eglise et du chrétien ici-bas. L'archevêque de Montréal trouve dans

p. 1331, A.S.P.; alloc. à la L.O.C., 26 octobre 1952, "Transformons d'abord nos vies, si nous voulons transformer le monde" (Mgr Léger), Le Devoir, 27 octobre 1952, p. 5; message aux scouts, 22 février 1953, MDM 24, 95, p. 1541; mandement, 28 novembre 1953, op. cit., p. 1958.

⁶⁷ Léger, discours, 15 novembre 1951, op. cit., p. 851; alloc., Conférence du clergé sur l'alcoolisme, 28 juillet 1955, Rapport, p. 142-143.

⁶⁸ Léger, sermon à la messe de minuit au Forum, 25 décembre 1951, MDM 23, 60, p. 937; alloc., pèlerinage Lacordaire, 20 septembre 1953, MDM 24, 129, p. 1859.

⁶⁹ Léger, alloc., 17 octobre 1952, op. cit., p. 1057, A.S.P.; alloc. aux éducateurs, 1 mai 1954, op. cit., p. 8-10.

l'Ecriture la garantie que cette lutte s'insère dans le plan de Dieu. De même que les apôtres ont été sauvés par la prière puissante de leur Maître,⁷⁰ ainsi tout au long des siècles, erreurs, hérésies, persécutions, serviront à purifier et à fortifier la foi des fidèles.⁷¹ Autour d'eux rôdent toujours le diable et ses suppôts, qui cherchent à les corrompre par l'appât du plaisir, le mensonge et la raillerie.⁷²

Avec une obstination jalouse, l'Eglise, gardienne immuable de l'immortelle vérité, n'a jamais failli au cours des siècles à son devoir de dénoncer l'ennemi des âmes, Satan et les propagandistes du mensonge et de l'erreur.⁷³ Elle n'a accepté ni de sacrifier son indépendance, ni d'accorder "les transactions de doctrine" qu'on sollicitait au nom des idées du jour.⁷⁴

La galerie des oppresseurs de l'Eglise, fait remarquer le Cardinal en 1955, fait voir des barbares, des païens, des hérétiques, des chefs ambitieux et corrompus, des impudiques de toutes catégories; Jean de Brébeuf attaché au poteau des supplices était entouré de "figures grimaçantes

⁷⁰ Léger, lettre pastorale, 17 mai 1950, op. cit., p. 27.

⁷¹ Léger, alloc., 8 avril 1956, op. cit., p. 4-5, A.O.S.J.

⁷² Léger, sermon, 30 avril 1958, op. cit., p. 35.

⁷³ Léger, alloc., 9 décembre 1956, op. cit., p. 1-3, A.C.E.C.C.

⁷⁴ Léger, alloc., 27 septembre 1956, op. cit., p. 36.

et répugnantes."⁷⁵ L'hypocrisie de leurs méthodes est dénoncée; ils chantent "des hymnes à la liberté" tout en préparant dans l'ombre des prisons pour les évêques et des camps de concentration pour la rééducation de ceux qui adhèrent à la religion. Chez eux, "l'instruction s'appelle: lavage de cerveau." Les délateurs de l'Eglise disposent aussi de puissants moyens de propagande: presse, radio, cinéma, télévision. Leur audace malicieuse ne doit pas rester sans réplique:

Vos chefs spirituels vous appellent à une croisade sainte. Ecoutez les conseils qu'ils vous donnent et commencez par pratiquer les vertus chrétiennes de tempérance et de chasteté. Préparez votre avenir par une prudente économie. Ayez la passion de l'étude et du devoir, sachant que d'autres seront toujours vos maîtres si vous vous contentez de frotter leurs bottes et de porter leur eau. Vos évêques vous ont toujours parlé avec cette fermeté. Mais avez-vous prêté l'oreille à ces exhortations qui tombaient de la chaire de vérité?⁷⁶

Le scénario apocalyptique qui se déploie depuis vingt siècles de christianisme révèle de nos jours un antagonisme dont l'intensité dépasse tout ce qu'ont connu les générations passées.

La leçon de l'histoire

Mgr Léger retrace à travers l'histoire la filiation intellectuelle des erreurs contemporaines. Il voit une parenté

⁷⁵ Léger, alloc., 3 juillet 1955, op. cit., p. 3197.

⁷⁶ Ibid., p. 3201.

entre les ennemis du Peuple de Dieu dans l'Ancien Testament, les persécuteurs des premiers siècles, les Albigeois et les Turcs, les initiateurs de la Renaissance et de la Réforme, les philosophes athées, les sectes maçonniques et le communisme marxiste international.⁷⁷ Après la lutte des Papes du XVIIe siècle contre "l'hérésie subtile et desséchante du jansénisme,"⁷⁸ l'Ancien Régime s'est terminé "dans l'anarchie des idées"; avec l'erreur et la déchéance morale colportées par la Franc-Maçonnerie, sont apparus le déisme révolutionnaire de Voltaire et de Rousseau et une philosophie hostile à toute idée de surnaturel et même à toute préoccupation morale.⁷⁹

Les Encyclopédistes dont le rationalisme impénitent rejetait Dieu et son Eglise, c'est-à-dire le livre de la Révélation, ont tracé la voie.

Plus tard, la philosophie de Hegel nous est présentée comme un christianisme renversé, l'homme devient créateur de Dieu et cesse d'être sa créature, l'homme devient le Sauveur de Dieu, la chute de l'homme est la chute de Dieu; elle est la prise de conscience par l'homme qu'il est Dieu et que la transcendance divine est un Mythe.

Nietzsche a été le prophète et le poète de la philosophie antithéiste de Hegel; il a développé dans ses écrits la Mystique du surhomme par opposition à la mystique chrétienne.

⁷⁷ Léger, alloc., 3 octobre 1953, op. cit.; lettre pastorale, 31 mai 1956, op. cit., p. 3925; lettre pastorale sur l'Adoration nocturne, 1 juin 1956, MDM 28, 258, p. 3944; sermon pour le dixième anniversaire de la Croisade du Rosaire, 2 octobre 1960, texte dact., p. 5, A.N.D.C.

⁷⁸ Léger, alloc., 3e centenaire de la mort de M. Olier, Rome, 5 mars 1957, MDM 29, 271, p. 4174.

⁷⁹ Léger, alloc., congrès du Bureau international catholique de l'enfance (B.I.C.E.), 2 septembre 1957, MDM 29, 279, p. 4270.

Avec Nietzsche, il n'y a plus à contempler le réel pour en découvrir l'essence, ni à se soumettre à un objet quelconque.

"Rejetons, dit-il, cette dernière servitude. Le Monde de la vérité, nous l'avons aboli; rien n'est vrai." Le culte de la lucidité doit remplacer la recherche du vrai. . . . Les Théories athées et irréligieuses sorties des cerveaux universitaires ne demandaient qu'à être appliquées concrètement. Vous le devinez comme moi, ce fut la réalisation du communisme.⁸⁰

L'Eglise soutient depuis trois siècles la lutte contre le rationalisme et le laïcisme.⁸¹ Au XIXe siècle, l'homme s'engagea sur la voie du libéralisme doctrinal et économique à partir d'un concept de la liberté qui rejetait toute entrave à la poursuite des intérêts personnels: "Ce fut le règne du laisser-faire et de l'individualisme le plus marqué."⁸² A contre-courant des idées acceptées par les hommes de sa génération, Pie IX a condamné aussi bien ce libéralisme économique que le socialisme d'Etat, réclamé une répartition des richesses entre tous pour permettre à chacun une vie normale, et souhaité une certaine liberté économique pour que l'individu puisse remplir librement ses devoirs.⁸³ Par son "opposition hardie aux doctrines de son temps," l'Eglise du XIXe siècle préparait, selon le Cardinal, l'affranchissement de la conscience humaine de

⁸⁰ Léger, conférence, 19 avril 1952, op. cit., p. 1069-1070.

⁸¹ Léger, alloc., 15 août 1955, op. cit., p. 3391.

⁸² Léger, conférence, 26 février 1952, op. cit., p. 977.

⁸³ Léger, alloc. aux Caisses populaires, 16 mai 1954, "Rôle éminemment social des Caisses populaires," La Presse, 17 mai 1954, p. 10.

toutes les formes de libéralisme et des tyrannies de l'absolutisme politique.⁸⁴ La proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception apparaît, dans ce contexte, comme un geste apologétique contre le naturalisme dominant et l'athéisme totalitaire.⁸⁵

Au début du XXe siècle, Pie X entreprit une action énergique contre le modernisme.⁸⁶ C'est pour faire échec au laïcisme, "hérésie funeste" et "peste meurtrière" entraînant vers les abîmes de l'erreur et de l'indiscipline,⁸⁷ que Pie XI avait souhaité voir les foules chrétiennes s'unir dans l'Action catholique.⁸⁸ Les grandes catastrophes de 1914 et de 1939 sont, pour Mgr. Léger, la conséquence du libertinage, de l'égoïsme, du sensualisme et de l'anarchie.⁸⁹ L'Eglise est la seule institution capable de sauver l'humanité de tant de périls; le christianisme détient, sur le capitalisme et sur le communisme, une indéniable supériorité:

⁸⁴ Léger, alloc., 27 septembre 1956, op. cit., p. 36-37.

⁸⁵ Léger, sermon, 27 juin 1954, op. cit., p. 2239.

⁸⁶ Léger, "La béatification de Pie X," R.E.C., juillet-août 1951, p. 404.

⁸⁷ Léger, alloc. à la L.I.C., avril 1958, op. cit.

⁸⁸ Léger, alloc., 2 octobre 1953, op. cit., p. 1892; circ., 13 octobre 1951, op. cit., p. 626; alloc., 3 octobre 1953, op. cit., p. 7.

⁸⁹ Léger, discours à l'école des H.E.C., 30 mai 1952, MDM 23, 74, p. 1108.

Vous connaissez les trois mots que la Révolution a lancés dans le monde: Liberté, Egalité, Fraternité. Or, quel est celui qui doit être inscrit le premier et sur lequel doit se baser le droit social? Le Capitalisme répond: Liberté! . . . Cette liberté a engendré un égoïsme effréné, cause de deux guerres. . . .

Le Communisme part, lui, avec pour base, l'égalité, c'est-à-dire une ~~masse~~ dans laquelle les hommes sont égaux parce que tous esclaves de l'Etat capitaliste [sic, socialiste?]. Ici l'égalité devient synonyme de tyrannie.

L'Eglise, elle, nous dit qu'on ne peut rien baser ni sur la liberté ni sur l'égalité, mais qu'il faut partir de la fraternité.⁹⁰

L'erreur multiforme s'oppose à la vérité

L'ennemi est partout. Le Cardinal ne fait pas de distinction essentielle entre le marxisme et le protestantisme,⁹¹ entre les sociétés secrètes, le rationalisme, le naturalisme, l'existentialisme, le laïcisme ou les catholiques en mal d'émancipation. "Marabouts de l'Islam," "disciples de Gandhi," "partisans des sectes fanatiques" ou "militants des sans-dieux" composent indistinctement le camp adverse.⁹² Inlassablement, devant les auditoires les plus divers,⁹³ l'archevêque de Montréal rappelle les

⁹⁰ Léger, sermon, 3 juillet 1953, op. cit., p. 1788-1789.

⁹¹ Léger, alloc., 11 février 1951, op. cit., p. 142.

⁹² Léger, alloc., 9 décembre 1954, op. cit., p. 3007-3008.

⁹³ Léger, alloc., 20 mai 1962, op. cit., p. 724-725; alloc. à la L.O.C., 26 octobre 1952, op. cit., p. 5; alloc. à l'église canadienne à Rome, 18 janvier 1953, op. cit., p. 1424; alloc. à Ste-Marie-des-Anges, à Rome, 18 janvier 1953, op. cit., p. 1431; alloc., 14 mars 1953, op. cit., p. 1600; alloc., 2 octobre 1953, op. cit., p. 1891.

condamnations pontificales des deux idéologies qui se disputent le monde--marxisme matérialiste et libéralisme économique--et réaffirme la nécessité de faire face aux erreurs, à l'incrédulité et au fanatisme sectaire.⁹⁴ Il dénonce et condamne les écrits qui colportent les potins scandaleux et la calomnie, aussi bien que ceux qui incitent les catholiques à accepter une forme de libre-pensée tolérante face à la licence proposée par les moyens de propagande moderne; il incite les fidèles à être assez perspicaces pour déceler dans leur milieu la présence de ces agents destructeurs.⁹⁵

En vertu de son titre de docteur, l'évêque est obligé non seulement de proposer les vérités évangéliques, mais aussi de "condamner les opinions contraires à la foi qui s'élèvent dans son diocèse."⁹⁶ A ce titre il est exposé à l'incompréhension et à la critique, et doit supporter qu'on lui prête des intentions plus ou moins nobles, qu'on jette le ridicule sur ses attitudes les plus pures, et qu'on le soupçonne d'obéir à des influences occultes ou à des considérations humaines.⁹⁷ Ces menées insidieuses

⁹⁴ Léger, circ., 29 janvier 1951, op. cit., p. 404.

⁹⁵ Léger, sermon à Ste-Anne-de-Beaupré, 26 juillet 1953, MDM 24, 120, p. 1797-1798; lettre, 28 novembre 1953, op. cit., p. 1946.

⁹⁶ Léger, sermon, 30 mai 1954, op. cit., p. 2192-2194; alloc., 3 juillet 1958, op. cit., p. 4581-4582.

⁹⁷ Léger, sermon, 30 octobre 1955, op. cit., p. 3533.

du dedans, apparaissent au Cardinal plus dangereuses que celles des ennemis déclarés qui, ouvertement, emprisonnent les fidèles et tuent les chefs spirituels.

Quels qu'ils soient, les "trafiquants d'erreur" et les "propagandistes de l'enfer" s'inspirent toujours du même scénario: ils attaquent les bases mêmes de la croyance en mutilant les Ecritures et en persécutant l'Eglise, répandent des publications obscènes et ordurières, favorisent la licence et exaltent le culte de la chair "sous le fallacieux prétexte de l'art," détruisent la confiance en l'Eglise en jetant sur elle "la bave de leur haine et de leurs abjectes calomnies."⁹⁸ L'archevêque de Montréal jugera de son devoir de dénoncer nommément les ennemis les plus pernicioseux, les sociétés secrètes, le protestantisme et l'athéisme.

Les sociétés secrètes

La première circulaire adressée au clergé et aux communautés religieuses fait état d'un avertissement du Saint-Siège au sujet de la Franc-Maçonnerie. Il s'agit en réalité d'un article du Père Mario Cordovani paru dans l'Osservatore Romano, qualifiant de moquerie "ces binômes forcés de catholiques révolutionnaires, catholiques communistes, catholiques maçons."⁹⁹ Au jugement de Mgr Léger, cet article

⁹⁸ Léger, sermon, 11 juillet 1954, op. cit., p. 2262.

⁹⁹ Léger, circ^l, 10 juin 1950, op. cit., p. 92.

paru dans le journal du Vatican est un avertissement qui s'adresse aux catholiques du monde entier:

Certains passages semblent être une analyse assez fouillée d'un état d'esprit que nous trouvons chez beaucoup de nos catholiques, qui ne semblent pas soupçonner qu'ils ont des attitudes qui sont de "marque hérétique." La Maçonnerie a toujours essayé de frapper l'Eglise en attaquant le prêtre et, pourquoi ne pas le dire, en tendant des embûches à sa vertu. Soyons donc vigilants et comme l'Apôtre nous le recommande, évitons jusqu'à l'apparence du mal.¹⁰⁰

Mgr Léger évoquera en 1951 les heures sombres du pontificat de Pie X alors qu'à Rome même l'hérésie et les forces maçonniques élevaient des temples pour défier la papauté.¹⁰¹ Il dénonce l'hostilité de la Franc-Maçonnerie envers l'Eglise et apporte un démenti au bruit qui circule voulant que la maçonnerie d'un certain rite soit une forme de club social auquel il faut appartenir pour parvenir aux positions sociales avantageuses. Il rappelle en même temps le canon 2335 qui frappe d'excommunication tous ceux qui adhèrent à la maçonnerie, "sans distinction de rites."¹⁰²

En 1954, il confie aux dirigeants de l'Action catholique sa conviction que les ennemis de l'Eglise, nombreux et actifs, sont présents partout et décidés à réaliser le mot d'ordre donné par Voltaire: "écraser l'infâme," c'est-à-dire l'Eglise; il se dit lui-même l'objet

¹⁰⁰ Ibid., p. 84-85.

¹⁰¹ Léger, "La béatification de Pie X," op. cit.

¹⁰² Léger, alloc., 30 mai 1952, op. cit., p. 1108.

d'"une haine personnelle implacable à cause de la croisade du rosaire."¹⁰³ Il affirmera en 1955 que la perversion de la femme et de l'enfance est un des objectifs des loges:

Là encore, nous recueillerons cet aveu troublant sur les livres des maîtres de la maçonnerie anti-cléricale [sic]: "Le catholicisme n'a pas peur du stylet acéré, mais il peut crouler par la corruption; ne nous laissons donc jamais de corrompre. Popularisons le vice dans les multitudes. . . . Faites des coeurs corrompus et vous n'aurez plus de catholicisme."¹⁰⁴

Il rappelle aussi que c'est à l'initiative occulte des loges maçonniques qu'ont été édictées en certains pays des lois qui, en proscrivant les communautés religieuses, se sont appauvris "pour des siècles."¹⁰⁵

Le Cardinal s'élèvera, en 1954, contre l'action sournoise des adeptes d'une science occulte qui se recrute auprès des intellectuels.¹⁰⁶ Il reviendra à la charge de façon plus explicite deux ans après pour dénoncer l'Association des Rose-Croix, mettre en garde contre ses erreurs et démasquer ses supercheries:

Sous le fallacieux prétexte d'un développement culturel de la personnalité, les adeptes de cette secte détruisent les fondements de la foi et, dans des cours par correspondance, ils prétendent initier leurs adeptes à une pseudo-science qui est un défi au bon sens. Mais par une propagande habile, ils s'insinuent

¹⁰³ Léger, vœux, 4 janvier 1954, op. cit., p. 371.

¹⁰⁴ Léger, alloc., 3 février 1955, MDM 26, 197, p. 2724.

¹⁰⁵ Léger, alloc., 22 septembre 1955, op. cit., p. 3450.

¹⁰⁶ Léger, sermon, 5 août 1954, op. cit., p. 2292.

dans tous les milieux sociaux.¹⁰⁷

Le protestantisme

Pendant plusieurs années, les confessions protestantes ne seront perçues par l'archevêque de Montréal qu'à partir de leurs origines hérétiques et leur action sera vue comme une provocante offensive. Autour de la diffusion et de la lecture de la Bible s'amorcent des escarmouches qualifiées d'"ignorance honteuse" et de "mauvaise volonté perverse." L'interprétation protestante de la Bible lui apparaît comme la forme de rationalisme qui, en plaçant entre l'âme et la personne vivante du Christ "l'écran imperméable de l'orgueil," a consommé la rupture entre la foi et la raison.¹⁰⁸

La Réforme enseigne, selon lui, que l'homme n'est ni changé ni transformé par la grâce qui le sauve "sans sa coopération." Dans son sillage, l'humanité acceptera toutes les déchéances, jusqu'à cette négation de sa dignité "dont l'univers concentrationnaire est l'expression la plus authentique."¹⁰⁹ Selon lui "le communisme n'aurait pas établi sa domination sur la moitié du monde si la chrétienté n'avait

¹⁰⁷ Léger, circ., 13 janvier 1956, op. cit., p. 3655-3656.

¹⁰⁸ Léger, causerie, 25 décembre 1950, op. cit., p. 317-318; alloc., 19 janvier 1955, op. cit., p. 55, A.C.N.D.; alloc., 19 janvier 1956, op. cit., p. 48, A.C.N.D.

¹⁰⁹ Léger, alloc. à l'église Notre-Dame-de-Grâces, 8 décembre 1953, A.C.M. 10, 5, janvier 1954, p. 276; sermon, 30 juin 1954, op. cit., p. 2268.

pas été disloquée au moment de la Réforme."¹¹⁰ S'il adopte progressivement le vocabulaire renouvelé par la pratique oecuménique, ses "frères séparés" hérétiques n'en demeurent pas moins/pour lui de "pauvres égarés"; les préoccupations apologétiques l'habiteront longtemps.¹¹¹

Le Cardinal dénonce, en 1956, la fraude des propagandistes de certaines sectes qui se présentent au nom du Centre de la Bible munis de faux documents; il récuse la prétendue sincérité de ceux qui allient une telle fourberie à un fanatisme déjà connu.¹¹² Quelques jours après, il invitera toutefois les chrétiens au discernement et à une pratique loyale de la charité:

... il ne faut jamais perdre de vue qu'en se séparant de l'Eglise catholique, ces communautés chrétiennes ont conservé des éléments de vérité qui sont des pierres d'attente de l'Unité à réaliser. Il faut avoir un grand respect de tout ce que ces groupes ont conservé de valeur religieuse. Il faut comprendre que leur adhésion à l'Eglise consisterait à compléter leur foi et non à y renoncer.¹¹³

Cette conversion ne l'empêchera toutefois pas d'évoquer, quelques jours plus tard, l'action de l'Eglise du XVIIIe siècle pour contrer l'hérésie et "éloigner d'elle ses enfants apostats" et de louer la Compagnie de Jésus fondée

¹¹⁰ Léger, circ., 13 janvier 1956, op. cit., p. 3642.

¹¹¹ Léger, alloc. à la procession aux flambeaux à Lourdes, 8 décembre 1954, MDM 26, 209, p. 2985.

¹¹² Léger, circ., 13 janvier 1956, op. cit., p. 3655.

¹¹³ Léger, sermon, 22 janvier 1956, op. cit., p. 3727-3728.

pour opérer la vraie réforme contre cette fausse révolution religieuse.¹¹⁴ En 1958, il aura adopté la vision de l'abbé Paul Couturier face au scandale de la désunion entre les chrétiens et appellera comme lui "un miracle dont les modalités sont le secret de Dieu," mais alors que l'oecuméniste français invite à être docile à l'Esprit et à espérer l'unité comme Dieu la veut et par les moyens qu'il veut, le Cardinal entrevoit ainsi la voie de l'unité:

Chaque baptisé donc, conscient de son titre d'enfant de Dieu et de disciple de Jésus, a le devoir de prier pour que la grâce qui illumine et fortifie soit donnée en abondance à tous nos frères du dehors. Ainsi répondrons-nous au vœu du Christ qui, par son Représentant le Pape Pie XII, bénissait pour janvier 1958, l'intention générale de l'Apostolat de la prière: "l'unité dans la seule Eglise catholique."¹¹⁵

Le matérialisme athée

De toutes les forces adverses que doit affronter l'Eglise, le matérialisme athée inspirateur du communisme marxiste est certes l'ennemi le plus redoutable et le mieux organisé. Basé sur une conception déterministe du monde, il rejette la dimension individuelle de l'homme, nie toute liberté et par conséquent toute responsabilité morale.¹¹⁶

¹¹⁴ Léger, alloc., 2 février 1956, op. cit., p. 10; sermon au collège Loyola, 12 mars 1956, MDM 28, 250, p. 3780.

¹¹⁵ Léger, sermon, 19 janvier 1958, op. cit., p. 1-3, A.C.E.C.C.

¹¹⁶ Léger, alloc., 16 juillet 1950, op. cit., p. 3; sermon, 4 septembre 1955, op. cit., p. 3415.

L'archevêque de Montréal retient d'abord le caractère idéologique du communisme qui n'est selon lui, ni une expérience russe ou chinoise, ni une conséquence de la condition des prolétaires, mais "une philosophie pour intellectuels de haut vol, une idée en pleine expansion, un système cohérent et logique" capable de fasciner de puissants esprits: Marx pense pouvoir supprimer toute aliénation en plaçant l'homme au centre de l'univers et en transformant les structures économiques et sociales.¹¹⁷

En prétendant que l'univers visible seul existe et que les êtres sont soumis à des lois inflexibles contre lesquelles on ne peut rien, le matérialisme athée considère Dieu et la prière comme "des préoccupations d'un âge révolu."¹¹⁸ La visée du marxisme paraît à Mgr Léger une tentative pour faire disparaître les superstructures du monde actuel, notre civilisation, notre notion du droit, de la vie, de l'homme, en sapant les bases mêmes, en niant la dépendance de l'homme vis-à-vis de Dieu et en accusant la morale chrétienne d'empêcher l'épanouissement du moi.¹¹⁹ Le schisme provoqué entre la création et son Créateur, entraîne le naturalisme moral et l'effondrement des valeurs essentielles.¹²⁰ Le ciel devient "une légende pour amuser les petits enfants," l'action

¹¹⁷ Léger, alloc., 2 mars 1953, op. cit., p. 1589-1590.

¹¹⁸ Léger, alloc., 3 octobre 1954, op. cit., p. 126.

¹¹⁹ Léger, alloc., 11 février 1951, op. cit., p. 144.

¹²⁰ Léger, circ., 16 mai 1951, op. cit., p. 493; alloc., 26 février 1952, op. cit., p. 975-976.

de la morale chrétienne, une drogue qui décourage toute initiative et laisse les faibles à la merci des puissants.¹²¹

Des savants prétendent que l'idée de Dieu est à l'origine des complexes de culpabilité et d'infériorité et la propagande athée "scientifique" en déduit mensongèrement l'incompatibilité de la religion et de la science.¹²² Ainsi pervertie, la technique est utilisée comme une arme idéologique au service de l'espérance marxiste d'une humanité "d'où seraient évincées les valeurs spirituelles."¹²³

L'expansion de l'erreur et de la haine semble se faire au rythme des découvertes scientifiques nouvelles et l'intelligence humaine paraît avoir été déconsidérée en même temps que la foi.¹²⁴

La condamnation du communisme par Pie XII est l'une des heures où "la Providence s'est manifestée avec le plus d'éclat."¹²⁵ Après la publication d'Humanae Generis, Mgr Léger signale la subtilité de certains dangers:

¹²¹ Léger, sermon, 15 août 1951, op. cit., p. 721.

¹²² Léger, alloc. aux infirmières à l'hôpital Notre-Dame, "Collation des diplômes à l'Ecole d'infirmières de l'hôpital Notre-Dame," Le Devoir, 2 octobre 1951, p. 2; alloc., 3 novembre 1957, op. cit., p. 3-6, A.C.E.C.C.

¹²³ Léger, alloc., 29 juin 1950, MDM 21, 11, p. 182; discours, 15 novembre 1951, op. cit., p. 851; alloc., 26 juin 1954, op. cit., p. 2233; alloc., 22 février 1953, op. cit., p. 1545.

¹²⁴ Léger, lettre pastorale, 1 juin 1956, op. cit., p. 3946; alloc., 7 juin 1958, op. cit., p. 18.

¹²⁵ Léger, sermon, 2 mars 1956, op. cit., p. 3775-3776.

Si . . . l'enseignement, chez nous, est demeuré attaché aux grandes traditions de l'Eglise, il ne faudrait pas croire cependant que les "fausses opinions qui menacent de ruiner les fondements de la doctrine catholique" n'ont pas encore pénétré nos milieux. Entre la première déviation de la pensée et l'acceptation de l'hérésie il y a une gamme infinie de positions intermédiaires et combien de nos compatriotes pourraient se retrouver parmi ceux que le Docteur Infaillible cite.¹²⁶

Le document pontifical désigne l'hypothèse "moniste et panthéiste" de l'évolution perpétuelle de l'univers et la "philosophie aberrante" de l'existentialisme qui s'en inspire, comme les armes utilisées par les dirigeants communistes pour propager le matérialisme dialectique. Si l'encyclique s'attaque davantage à une mentalité qu'à une erreur précise, Mgr Léger n'en discerne pas moins des applications précises au milieu montréalais, comme l'opinion qui prétend ne pas être liée par la doctrine du corps mystique et refuse d'identifier corps mystique et Eglise catholique.¹²⁷

Il voit "quelques manifestations symptomatiques" inquiétantes de cet esprit d'émancipation dans l'attitude de compromission de ceux qui, tout en proclamant leur fidélité à l'Eglise tentent de rejoindre Dieu en suivant les méandres d'une pensée qui, à son avis, n'est plus guère catholique.¹²⁸

¹²⁶ Léger, circ., 1 mars 1951, op. cit., p. 444; il y reviendra devant les instituteurs le 2 juillet 1953, op. cit., p. 1776.

¹²⁷ Ibid., p. 444-451.

¹²⁸ Léger, alloc., 19 mars 1955, op. cit., p. 2874-2875; circ., 13 janvier 1956, op. cit., p. 3643-3644; circ., 1 septembre 1956, op. cit., p. 4016; sermon, 9 juin 1957, op. cit., p. 4237-4238.

La lettre de Pie X condamnant Le Sillon lui semble encore répondre à "des problèmes d'une brûlante actualité." Lui-même, en la relisant, croit apercevoir "en filigrane des silhouettes de chez-nous"; comme au début du siècle, on réclame "au nom de la dignité humaine, la triple émancipation politique, économique et intellectuelle," on rêve d'une cité libre, affranchie du précepte de l'obéissance.¹²⁹

Pendant que les ennemis de Dieu répandent la haine du Pape et vont jusqu'à le calomnier, on prête l'oreille aux propos d'hommes de science qui, "même dans notre ville," enseignent que Dieu, la conscience, le péché, la responsabilité, sont choses du passé, idées inventées dont il faut se libérer!¹³⁰

L'athéisme est aussi un ferment social. Disposant d'un arsenal de techniques particulières, les régimes politiques qui s'en inspirent cherchent à promouvoir un "athéisme pratique."¹³¹ Le Cardinal fera écho aux mesures prises par le Saint-Office contre les parents et le personnel enseignant d'institutions italiennes destinées à élever la jeunesse dans le matérialisme. A Plaisance, en France, des jeunes ont été invités à contracter devant le maire des mariages symboliques de quatre jours passés dans un "village de la jeunesse" organisé à cette fin durant une kermesse. Un

¹²⁹ Léger, circ., 16 mai 1951, op. cit., p. 505-506.

¹³⁰ Léger, alloc., 8 mars 1952, op. cit., p. 285, A.S.P.; alloc., 17 février 1953, op. cit., p. 78, A.S.S.A.; alloc., 21 mai 1955, op. cit., p. 3156.

¹³¹ Léger, circ., 5 septembre 1950, op. cit., p. 151-152.

procès s'ouvrira à Padoue en 1955 et six adultes seront accusés d'avoir réuni des jeunes pour leur apprendre à blasphémer et à insulter le Pape, et les initier à l'obscénité.¹³² Il cite à l'appui de ces accusations les affirmations mêmes des communistes, celle des Iszvestia du 17 avril 1929 incitant les enfants à abattre la religion dans la famille et à l'école et à exalter leur athéisme devant les adultes, ou celle de Bella Dodd, propagandiste du communisme aux Etats-Unis qui écrivait dans un journal de Denver le 23 mai 1954 que son parti subventionnait 85% de la littérature obscène dans ce pays.¹³³

Alarmé, le Cardinal voit déjà se dessiner les structures d'une société exclusivement terrestre qui peut compter sur des militants prêts à donner leur vie pour son avènement.¹³⁴ Il reviendra souvent sur ce double caractère idéologique et pratique du matérialisme, comme sur l'agressivité déployée contre l'Eglise et la morale chrétienne.

Formé aux disciplines d'un rationalisme fermé à l'Au-delà; enivré par le vin capiteux d'un scientisme aux applications pratiquées illimitées; uniquement préoccupé par la conquête d'un bonheur dont l'intensité se mesure au poids de la chair, l'homme moderne a décidé de transformer "cette vallée de larmes" en un "paradis aux lendemains fleuris." Aussi notre époque évolue-t-elle sous le signe de l'apostasie. Non seulement Dieu est loin de la terre, mais pour un grand nombre d'hommes, Dieu est un être qu'il faut combattre puisqu'il est le

¹³² Léger, alloc., 3 février 1955, op. cit., p. 2721.

¹³³ Ibid., p. 2723-2724.

¹³⁴ Léger, alloc., 26 juillet 1954, op. cit., p. 2278.

dernier obstacle qui barre la route vers le progrès et que sa nature infinie en fait un antagoniste à la taille d'une humanité qui n'admet plus ses limites. L'athéisme moderne cache ainsi ses blasphèmes derrière le paravent de théories scientifiques audacieuses et après avoir déformé les intelligences, il s'attaque à toutes les institutions . . . : le lien conjugal est profané; l'enfance est souillée; l'adolescence est pervertie; l'enseignement est laïcisé; les bases de la société sont ébranlées; les vertus sont galvaudées ¹³⁵

Nous vivons dès à présent dans un "climat pré-marxiste" et c'est à l'influence du matérialisme que l'archevêque attribue le goût de ses contemporains pour le confort, les plaisirs et la licence, la griserie de la vitesse, le goût du lucre, la peur de l'effort, le refus de la réflexion, la recherche du seul intérêt personnel.¹³⁶ Le succès même de la vie et le progrès lui paraissent un risque sérieux pour la foi et une entrave à la transmission des valeurs spirituelles.¹³⁷ Nos complicités avec le sensualisme et nos retards dans l'organisation d'un monde conforme aux desseins de Dieu sont les chemins par lesquels progresse le communisme.¹³⁸ Il n'est pas jusqu'à l'évolution économique-sociale

¹³⁵ Léger, alloc., 2e congrès international de Mariologie à Rome, 28 octobre 1954, MDM 25, 189, p. 2377; même idée le 8 décembre 1954, à Lourdes, op. cit., p. 2944 et aux fiancés le 16 janvier 1955, A.C.M. 11, 7 mars 1955, p. 350.

¹³⁶ Léger, alloc., 5 juin 1950, op. cit., p. 165-166, A.S.S.A.

¹³⁷ Léger, lettre pastorale, 22 août 1950, op. cit., p. 142; lettre pastorale, 31 mai 1956, op. cit., p. 3926-3927.

¹³⁸ Léger, alloc., 1 février 1953, op. cit., p. 1492.

actuelle qui ne soit contaminée par le climat pré-marxiste. Aussi l'homme doit-il prendre garde d'abdiquer sa personnalité ou de la perdre en acceptant de devenir un pur instrument entre les mains de la société. Une collectivisation et une rationalisation faites sans discernement risqueraient d'engendrer un monde totalitaire, "carcasse de fer, vide d'âmes, où l'humanité paraît étouffée!"¹³⁹

L'inquiétude du Cardinal ira croissant à mesure que l'abandon des chrétiens élargira la brèche devant l'ennemi:

Pour l'homme contemporain, la religion est une sorte de chevalerie démodée . . . et le chrétien tourne le dos à son époque qu'il méprise, hélas! trop souvent, pour se réfugier dans les espérances trompeuses d'un monde idéalisé. . . . C'est cette attitude de démission qui porte les adversaires de la religion à la qualifier "d'opium du peuple."¹⁴⁰

Les problèmes sociaux eux-mêmes lui paraissent les "symptômes du vide de Dieu" et de l'insuffisance de l'effort technique pour réformer le monde. C'est seulement lorsque l'authenticité évangélique aura transformé la vie du chrétien que les institutions sociales pourront être transformées.¹⁴¹

¹³⁹ Léger, alloc., 27 septembre 1956, op. cit., p. 34-35.

¹⁴⁰ Léger, alloc., 27 octobre 1957, op. cit., p. 293, A.S.S.C.

¹⁴¹ Ibid., p. 293-294; alloc. aux employés de la C.T.M., 13 avril 1958, texte dact. Js C E3499(27), p. 7-8, A.O.S.J.; alloc. à la Ligue du Sacré-Coeur, 15 juin 1958, enregistrement sur ruban magnéto-scopique, A.L.S.C.

3. Les croisades de prière et de pénitence

Si l'antichristianisme fait partie essentielle du programme communiste, il faut avouer en bonne logique que la lutte anticommuniste exige un christianisme total et vécu.¹⁴²

Pour faire échec à cette "mystique terrestre et matérialiste," le Cardinal rêve d'un retour en chrétienté¹⁴³ et appelle une action concertée qui n'hésite pas à s'inspirer de la méthode et de l'esprit d'équipe de l'adversaire.¹⁴⁴ C'est sa conviction toutefois que seuls les moyens surnaturels sont capables de vaincre de telles forces: "Ne croyons pas que nos gestes vides de vie divine pourront arrêter les forces subversives de l'athéisme."¹⁴⁵ L'archevêque de Montréal convie ses diocésains à s'adonner à la prière et à la pénitence comme à une forme d'athlétisme spirituel indispensable à la sanctification personnelle et à l'unité des forces du bien.¹⁴⁶ Il ne veut pas d'un christianisme sans âme, formaliste et routinier, et conseille la pratique de

¹⁴² Léger, discours, 15 novembre 1951, op. cit., p. 857.

¹⁴³ Léger, alloc., 23 janvier 1955, op. cit., p. 2692; alloc., 3 juillet 1958, op. cit., p. 4581-4582.

¹⁴⁴ Léger, alloc., 25 novembre 1951, op. cit., p. 33-35.

¹⁴⁵ Léger, sermon, 7 octobre 1951, op. cit., p. 929; circ., 13 octobre 1951, op. cit., p. 626.

¹⁴⁶ Léger, circ., 19 décembre 1950, op. cit., p. 310; circ., 13 octobre 1951, op. cit., p. 626; conférence, 9 novembre 1953, op. cit., p. 1933; alloc., 2 février 1956, op. cit., p. 12; alloc., 7 octobre 1956, op. cit., A.O.S.J.

l'oraison, la prière personnelle fervente, la recherche de Dieu.¹⁴⁷

La prière et la pénitence doivent être au coeur des manifestations qui se succèdent tout au long de l'année¹⁴⁸ et elles doivent aussi imprégner les institutions catholiques. Le Foyer de Charité, par exemple, repose, au dire du Cardinal autant sur la prière que sur le dévouement de ceux qui s'y dépensent.¹⁴⁹ Profondément persuadé de la supériorité de la prière et de la pénitence, il dira en 1955 que "toutes les richesses naturelles de notre pays ne valent pas une goutte de sang de nos saints martyrs canadiens," que "tout le génie artistique de la France ne vaut pas un 'ave' récité par Bernadette en extase" et que la prière cachée d'une Thérèse de Lisieux est capable de bouleverser le monde.¹⁵⁰

Le Cardinal recommandera l'oeuvre des retraites fermées comme le moyen "suprême" et "le plus efficace" d'apostolat et de restauration sociale. Rappelant que Pie XII considérait l'apostolat de la prière comme "une forme

¹⁴⁷ Léger, sermon, 7 octobre 1951, op. cit.; message du Jour de l'An, S.I. 9 janvier 1959, p. 4-5, A.C.E.C.C.

¹⁴⁸ Léger, circ., 2 avril 1952, MDM 23, 70, p. 1048; circ., 19 mars 1955, op. cit., p. 2801.

¹⁴⁹ Léger, sermon au Foyer de Charité, 29 mars 1953, MDM 24, 100, p. 1610.

¹⁵⁰ Léger, sermon, 3 juillet 1955, op. cit., p. 3199; réponse au discours du maire de Lourdes, 6 décembre 1954, MDM 26, 209, p. 2916; circ., 19 mars 1955, op. cit., p. 2807.

idéale d'action catholique,¹⁵¹ il invite les militants à contempler dans la prière "les lignes de la cité de Dieu" avant de prétendre transformer les structures du monde. Les malades¹⁵² et les enfants¹⁵³ se voient reconnaître des aptitudes particulières à la prière et à la pénitence. La prière mariale est d'une étonnante efficacité. La victoire de Lépante en 1571, le triomphe sur les Sarrasins en 1716, la résistance de la Vendée à la Révolution de 1789 sous l'influence de saint Louis-Marie de Montfort en témoignent.¹⁵⁴ Pie X estimait, quant à lui, pouvoir sauver le monde avec "une armée qui récite le chapelet tous les jours" et vit chrétiennement.¹⁵⁵

¹⁵¹ Léger, message à l'A.C., septembre 1951, op. cit., p. 3; alloc. au C.D.A.C., 14 septembre 1953, op. cit., p. 162; alloc., 12 septembre 1955, op. cit., p. 93-95; alloc. au dîner des familles nombreuses, 15 juillet 1956, texte dact., 2 p., A.N.D.C.

¹⁵² Léger, alloc. au monastère franciscain de Rosemont, La Revue franciscaine 66, 9, septembre 1951, p. 263; bénédiction à la communauté des Tertiaires malades, 6 juillet 1951, ibid., p. 253; alloc., fête du F. André, 9 août 1956, texte dact. Js C L3499(19), p. 1-2, A.O.S.J.

¹⁵³ Léger, alloc. à St-Alphonse d'Youville, 13 août 1953, "Magnifique 'journée mariale des jeunes' à St-Alphonse d'Youville," Le Devoir, 14 août 1953, p. 5; circ., 19 mars 1955, op. cit., p. 2808; mandement, 25 janvier 1958, op. cit., p. 4357; alloc. aux directeurs de la Croisade eucharistique, 6 septembre 1958, C.E. 9, 3, novembre 1958, p. 52-55; sermon, centenaire de la mort du Père Louis Querbes, 30 mai 1959, MDM 30, 307, p. 4830.

¹⁵⁴ Léger, mandement, 28 novembre 1953, op. cit., p. 1953; sermon, 250e anniversaire de fondation de la Compagnie de Marie, 20 novembre 1955, MDM 27, 237, p. 3590-3596.-

¹⁵⁵ Léger, sermon, 27 juin 1954, op. cit., p. 2243-2244.

La croisade du rosaire

La première croisade de prière à être proposée fut celle du rosaire. On voulait marquer par là l'Année sainte et la proclamation du dogme de l'Assomption. Le chapelet est le remède proposé par la Vierge elle-même aux maux actuels, une technique de salut, un lien entre le pasteur et ses fidèles.¹⁵⁶ Le succès de cette croisade a donné une nouvelle impulsion à la prière en famille, redevenue, au dire de Mgr Léger, "une coutume quasi générale."¹⁵⁷ Cette popularité fut telle que le poste qui diffusait à la même heure le populaire radio-roman Un homme et son péché, dut changer l'horaire de cette émission.

L'archevêque assigne à cette croisade une orientation sociale, à l'exemple de Léon XIII, le "Pape de la question sociale" et l'auteur d'une dizaine d'encycliques sur le rosaire, qui voyait dans la méditation des mystères du rosaire un "remède spécifique au communisme athée" et une "arme puissante" pour changer les coeurs et ramener la paix.¹⁵⁸ Il s'inspire aussi de la pensée du Père Lombardi, promoteur de la croisade spirituelle en Italie.¹⁵⁹

¹⁵⁶ Léger, circ., 5 septembre 1950, op. cit., p. 155.

¹⁵⁷ Léger, circ., 24 octobre 1950, op. cit., p. 258.

¹⁵⁸ Léger, circ., 29 janvier 1951, op. cit., p. 408; sermon, 15 août 1951, op. cit., p. 727; alloc., 9 décembre 1954 à Lourdes, op. cit., p. 2994.

¹⁵⁹ Léger, circ., 2 avril 1952, op. cit., p. 1050-1052; mandement, 28 novembre 1953, op. cit., p. 1946-1947.

Rassemblés chaque soir autour de leur archevêque pour le chapelet, les chrétiens tiennent en échec l'hérésie de notre temps.¹⁶⁰ Des lettres lui rapportent des conversions, des retours à Dieu, le décès d'un être cher "au moment même de la récitation du chapelet." Lui-même sera témoin de la transformation d'un reporter qui l'avait distraitement suivi à Lourdes en 1954 et qui finit par retrouver la foi.¹⁶¹ La mobilisation d'une légion de "croisés du chapelet" constitue, à son avis, un acte de ~~foi~~ collectif d'une efficacité assurée.¹⁶² Après dix ans, il réitère sa confiance en cette "prière intemporelle" génératrice de méditation intérieure et de renouveau social. Estimant qu'"un peuple sans Rosaire est un peuple sans défense," le Cardinal propose de s'unir au mouvement international qui gravite autour de Fatima, mais refuse d'endosser l'attitude alarmiste de plusieurs.¹⁶³

Divers événements favoriseront la relance de cette croisade: l'Année mariale et la légation qu'il remplit à

¹⁶⁰ Léger, bén. d'une statue de la Vierge, 15 août 1953, Digeste marial, octobre 1953, p. 10.

¹⁶¹ Léger, alloc. pour l'ouverture des cérémonies du centenaire de Lourdes à Montréal, 6 février 1958, Radio-Canada 580206, A.R.C.

¹⁶² Léger, alloc. au congrès diocésain de la famille, 23 septembre 1951, A.C.M. 8, 3, novembre 1951, p. 187-188; alloc. aux éducateurs, 19 janvier 1952, op. cit., p. 8; alloc., 3e anniversaire de la croisade du rosaire, 4 octobre 1953, Digeste marial, décembre 1953, p. 14.

¹⁶³ Léger, chapelet à la radio, 1 octobre 1960, texte dact., p. 2-5, A.N.D.C.; sermon, 2 octobre 1960, op. cit., p. 1, 9, A.N.D.C.; "Triduum de prières pour la conversion de la Russie," 4 octobre 1960, MDM 30, p. 5003-5004.

Lourdes en 1954, le quarantième anniversaire des apparitions à Fatima et du sacre de Mgr Pacelli (Pie XII) en 1957, le centenaire des apparitions à Lourdes en 1958. A ces occasions, le Cardinal retrace les "itinéraires terrestres" de Marie et rappelle le message qu'elle a livré au monde, son message de prière et de pénitence qu'il considère comme un "appel véhément au réalisme chrétien."¹⁶⁴

Mais, halte-là! La Vierge Marie est intervenue de façon énergique à Fatima et Elle nous a rappelé le sens du péché et ses conséquences désastreuses. Le feu de l'enfer, telle est la terrible réalité que la Belle Dame dévoila aux trois innocents enfants à qui Elle confiait le grand secret de la Paix du monde.¹⁶⁵

La même année, il consacre une lettre pastorale à la promotion de la prière pour les agonisants; il estime par là donner suite à la demande de Marie et offrir aux jeunes surtout "un objectif concret et précis, immédiatement réalisable": "préserver du feu de l'enfer au moins un mourant en danger imminent de damnation."¹⁶⁶

¹⁶⁴ Léger, homélie, 8 décembre 1954, op. cit., p. 2953; alloc. aux Congrégations mariales, 12 mai 1957, M.R.C., juillet-août 1957, p. 4-5; lettre pastorale, 13 mai 1957, op. cit., p. 4230; alloc. au Cap-de-la-Madeleine, 15 août 1958, texte dact., p. 22, A.N.D.C.

¹⁶⁵ Léger, sermon, 5 août 1954, op. cit., p. 2294-2295.

¹⁶⁶ Léger, mandement, 25 janvier 1958, op. cit., p. 4349-4358.

A Noël 1958, le Cardinal souhaite à ses diocésains "le don de la prière" pour obtenir l'intervention de la Providence dans les problèmes sociaux actuels.¹⁶⁷ En prescrivant un nouveau triduum de prières à l'automne 1960, il résume ses préoccupations et sa confiance:

Devant la fragilité de la paix et plus encore devant l'angoisse qui étreint les chrétiens clairvoyants, devant la menace de l'expansion du Communisme, Nous croyons qu'il est nécessaire d'intensifier le mouvement de prière et de pénitence demandé par la Vierge elle-même durant les apparitions de Fatima en vue de la conversion de la Russie et de l'établissement de la paix dans le monde.

Ce triduum se déroulera dans toutes les paroisses et les institutions du diocèse, mais Nous voulons qu'il se termine par une grande démonstration de prière et de pénitence à l'Oratoire Saint-Joseph. . . . Puissions-nous ne pas arriver trop tard, car Nous avons l'impression que la paix du monde est de plus en plus précaire et l'esprit matérialiste et sensualiste semble faire oublier aux fidèles le sens du message de Fatima.¹⁶⁸

Pénitence et réparation

Inséparable de l'appel à la prière, l'exhortation à la pénitence revêt, dans les premières années de l'épiscopat de Mgr Léger, la forme particulière de la réparation et s'articule surtout autour de la participation à l'Eucharistie. L'appel du Sacré-Coeur à Marguerite-Marie Alacoque le 16 juin 1675 lui paraît toujours d'actualité. Les crimes dénoncés au XVII^e siècle sont encore perpétrés de nos jours.

¹⁶⁷ Léger, souhaits aux diocésains, 25 décembre 1958, E.S.C. 37, janvier 1959, p. 13, A.S.S.C.

¹⁶⁸ Léger, lettre aux lecteurs de l'Oratoire, 22 août 1960, L'Oratoire, octobre 1960, p. 5.

La liste des persécuteurs de la foi est impressionnante: gouvernants désireux de se passer de Dieu ou tolérants pour les ennemis de la foi, chrétiens indignes, profanateurs de l'eucharistie, transgresseurs de la discipline ecclésiastique, des lois de la famille et du mariage, oublieux des vertus chrétiennes et de leur destinée éternelle.¹⁶⁹

L'encyclique Haurietis Aquas considérée comme "le document le plus dogmatique" du pontificat de Pie XII viendra sanctionner en 1956 l'actualité et le bien-fondé d'une dévotion qui, selon le Cardinal, est "l'expression la plus authentique du christianisme" et résume toute la religion.¹⁷⁰

Ligues du Sacré-Coeur, membres de l'Adoration nocturne, associations mariales, contemplatifs ou simples fidèles se verront rappeler le rôle sanctificateur et réparateur de la souffrance et de la pénitence volontaire.¹⁷¹

La souffrance est une vocation, le signe privilégié de la bénédiction divine; l'ascèse volontaire est la reprise de l'oeuvre de Dieu et la maladie un "état de sainteté." Les malades et les éprouvés sont dès lors la portion la plus

¹⁶⁹ Léger, lettre pastorale, 8 juin 1950, op. cit., p. 75-82; causerie, 29 juin 1950, op. cit., p. 181.

¹⁷⁰ Léger, sermon, 19 juin 1952, op. cit., p. 1185; circ. au clergé, 1 septembre 1956, op. cit., p. 4018.

¹⁷¹ Léger, lettre pastorale, 1 juin 1956, op. cit., p. 3938; sermon à l'Oratoire St-Joseph, 30 juin 1957; MDM 29, 278, p. 4243-4255; alloc. à la Trappe de Mistassini, 17 mai 1957, résumé fourni par l'archiviste de la Trappe; alloc. à l'Oratoire, 24 juillet 1954, texte dact. Js C L3499(28), p. 2, A.O.S.J.; alloc., 3 septembre 1956, op. cit., p. 9-10, A.O.S.J.

belle et la plus riche de la société.¹⁷² Il leur est plus facile qu'aux bien-portants de répondre aux intentions divines sur eux.¹⁷³

Lors des funérailles des sinistrés de l'hospice Ste-Cunégonde en 1951, il présente la souffrance comme le sceau visible de la bonté de Dieu sur nos vies et en souligne la valeur expiatoire. Les corps de ces bonnes vieilles, déclare-t-il, ont brûlé pour mériter aux jouisseurs la grâce d'éviter les flammes de l'enfer et expier "l'audace provocatrice de ces femmes qui allument par leurs danses lascives le feu de la passion dans des milliers de coeurs."¹⁷⁴

La sanctification du dimanche

La croisade de prière et de pénitence est menée parallèlement à une campagne en faveur de la sanctification du dimanche et des fêtes d'obligation destinée à consolider la vie chrétienne. Mgr Léger constate que le dimanche est devenu "une occasion de libertinage" et d'évasion vers les plaisirs des sens. Il invite d'abord le clergé à donner l'exemple d'un dimanche totalement consacré à Dieu. Pie XII, rappelle-t-il, n'a pas craint d'affirmer que la violation du

¹⁷² Léger, pèlerinage des malades, 26 septembre 1951, L'Oratoire, novembre 1951, p. 17; sermon, 3 août 1955, MDM 27, 222, p. 3260; alloc., 3 septembre 1956, op. cit., A.O.S.J.

¹⁷³ Léger, alloc., 1 août 1953, texte dact. Js C L342, 12 p, A.O.S.J.

¹⁷⁴ Léger, oraison funèbre à Notre-Dame, 19 juin 1951, MDM 22, 40, p. 580-582.

dimanche est l'une des causes de la colère de Dieu et la source des maux qui affligent l'humanité.¹⁷⁵ L'observance des fêtes d'obligation est encore plus difficile à faire respecter, mais l'archevêque de Montréal croit qu'une attitude ferme de la part des croyants pourrait amener les minorités à se conformer aux attitudes de la majorité.¹⁷⁶

Une campagne est alors menée par les mouvements d'Action catholique et un projet de règlement municipal est présenté à l'Hôtel-de-Ville. Mgr Léger appuie le projet dans une lettre que reproduiront les journaux:

Nous voulons rappeler à tous nos fidèles que la législation de l'Eglise est très précise sur ce point et que le législateur a voulu obliger à une observance stricte qui défend les oeuvres serviles.

Nous comprenons, d'autre part, les circonstances particulières dans lesquelles nous vivons; mais nos origines, notre histoire, et la foi de la majorité des citoyens de cette métropole ne sont-elles pas autant de raisons qui pourraient faire incliner vers l'adoption du projet? Sans compter la protection du Ciel que ce geste attirerait sur notre cité en ces heures difficiles que le monde traverse . . .

Aussi est-ce avec confiance que nous attendons une décision favorable de l'hôtel de ville sur ce projet . . .¹⁷⁷

Le règlement sera adopté le 2 novembre 1951.

Devenu l'"enjeu de la lutte entre la foi et l'incrédulité," le dimanche chrétien doit être préservé de la

¹⁷⁵ Léger, circ., 29 janvier 1951, op. cit., p. 409.

¹⁷⁶ Communiqué officiel, 24 octobre 1951, MDM 22, p. 768.

¹⁷⁷ Léger, lettre au maire de Montréal, 30 octobre 1951, Le Devoir, 2 novembre 1951, p. 1.

"mystique des fins de semaine" et consacré à l'enseignement religieux et à la culture. Les associations catholiques sont invitées à inculquer la notion de loisirs sains et culturels et les parents à profiter de ce jour pour faire avec leurs enfants la visite de lieux de pèlerinage qui pourrait être en même temps l'occasion d'une étude d'architecture et d'une leçon d'art.¹⁷⁸

Rejeter le service du Seigneur, c'est s'exposer à devenir "pratiquement athée."¹⁷⁹ En 1954, le Cardinal décrit ainsi les conséquences pratiques d'une telle profanation:

L'homme a pris la place de Dieu et le jour du Seigneur est devenu le jour du jeu, de la licence, des plaisirs. La chasse, la pêche, les courses, le cinéma, le bain, les excursions, le ski remplissent les heures de loisirs que les techniques ont procurées aux travailleurs et la messe se place entre les orgies de la nuit du samedi et les évasions de l'après-midi du dimanche.¹⁸⁰

Le jour du Seigneur aura ainsi fait place au "jour de Satan," l'église, au club, au cabaret et à la salle de danse, les cantiques aux "couplets obscènes des chansonnettes" et aux blasphèmes.¹⁸¹ En 1955, le Cardinal invite publiquement

¹⁷⁸ Léger, alloc. au congrès diocésain des Associations catholiques, 26 octobre 1952, "Grande campagne pour redonner au dimanche son visage chrétien," Le Devoir, 27 octobre 1952, p. 3.

¹⁷⁹ Léger, sermon, 3 juillet 1953, op. cit., p. 1784.

¹⁸⁰ Léger, sermon, 11 juillet 1954, op. cit., p. 2259; sermon, 2 octobre 1955, Digeste marial, novembre 1955, p. 5-6; alloc., 15 juillet 1956, op. cit., p. 3975.

¹⁸¹ Léger, sermon, 11 juillet 1954, op. cit., p. 2260.

M. Duplessis à "ne jamais permettre que le travail du dimanche s'installe de façon définitive chez nous."¹⁸² Pour permettre aux chauffeurs de taxi de remplir ce devoir religieux, il autorisera leur aumônier à célébrer des messes durant la nuit et encouragera l'initiative d'une chapelle-roulotte, "le bon Dieu en taxi."¹⁸³

4. Les campagnes de moralité

Les campagnes d'assainissement moral entreprises avant l'arrivée de Mgr Léger par le Comité de moralité publique, l'Action catholique et les Ligues du Sacré-Coeur, trouveront un allié naturel en la personne du nouvel archevêque qui dénonce la décadence des mœurs et les plaies sociales qu'elle engendre. Alors que certains s'engagent dans les sentiers du mal en proclamant que "la perversité est une libération," le divorce, l'intempérance, la luxure et l'obscénité gangrènent la famille et la société.¹⁸⁴ L'"obsession sexuelle" qu'il observe lui paraît le signe d'une pernicieuse "anémie spirituelle," l'expression pratique

¹⁸² Léger, discours au déjeuner officiel, 9 août 1955, MDM 27, 222, p. 3345.

¹⁸³ Léger, alloc. lors de la bénédiction de la chapelle-roulotte, 27 janvier 1957, texte dact. Js C L3499(21) de 5 p., A.O.S.J.

¹⁸⁴ Léger, sermon, 19 juin 1952, op. cit., p. 1186; alloc., 2 octobre 1953, op. cit., p. 1890-1891; alloc., 1 février 1953, op. cit., p. 1493; alloc., 5 août 1954; op. cit., p. 2294-2295.

du refus de Dieu et de l'Eglise.¹⁸⁵ La marée du sensualisme menace d'altérer la pureté du message évangélique dans les âmes:

... vous êtes encore attachés à l'Eglise, vous proclamez sa grandeur, mais demain, dans la vie pratique, vous lirez un livre obscène; vous fréquenterez des spectacles contraires à la morale chrétienne; vous accepterez le matérialisme d'une civilisation qui se glorifie d'avoir exilé Dieu du monde.¹⁸⁶

Immoralité et morale nouvelle

Le sensualisme qui se propage incite Mgr Léger à lancer "une sainte croisade pour la moralité chrétienne";¹⁸⁷ le blasphème, la profanation du dimanche et l'immoralité sont les trois crimes qui, selon l'archevêque de Montréal, provoquent la colère divine.¹⁸⁸ Il dénonce les promoteurs d'une nouvelle morale qui rejette toute règle extérieure et prône la glorification de tout ce qui est sensuel, comme les émules des habitants de Sodome et de Gomorrhe.¹⁸⁹ Il

¹⁸⁵ Léger, sermon, 19 mars 1956, op. cit., p. 3802; alloc., 15 juillet 1956, op. cit., p. 7-8, A.N.D.C.; alloc., 20 janvier 1957, op. cit., p. 1-5; A.C.E.C.C.

¹⁸⁶ Léger, alloc., 19 mai 1957, op. cit., p. 308-309, A.D.C.

¹⁸⁷ Léger, sermon, 7 octobre 1951, op. cit., p. 930.

¹⁸⁸ Léger, circ., 11 février 1952, op. cit., p. 883.

¹⁸⁹ Léger, alloc. à Notre-Dame, 1 juin 1952, A.C.M. 8, 11, juillet-août 1952, p. 674; "500,000 Montréalais célèbrent la Saint-Jean--Les principaux-discours," Le Devoir, 25 juin 1954, p. 3.

s'en prend surtout aux manifestations multiformes du "culte de la chair luxurieuse," à la littérature obscène, aux spectacles licencieux et aux fréquentations criminelles et dévoile aussi les "plaies virulentes" de l'usure, des pots-de-vin et des spéculations louches.¹⁹⁰

Les problèmes économiques comportent eux aussi une dimension morale;¹⁹¹ en 1955, le Cardinal comptera la crise du logement au nombre des problèmes qui contribuent à la désintégration de la conscience.¹⁹² A une "morale occasionnelle" qui s'autorise de ce que tout le monde fait, il oppose la morale évangélique, ce "totalitarisme au service de Dieu," qui exige la pratique héroïque de vertus crucifiantes, en particulier la pureté et la chasteté.¹⁹³

A ceux qui jugent intempestives ses interventions réitérées, l'archevêque répond en évoquant celles des archevêques de Londres, de Paris et de Boston sur les mêmes

¹⁹⁰ Léger, sermon, fête de saint Joseph, 19 mars 1954, MDM 25, 155, p. 2085; sermon, 8 août 1955, MDM 27, 222, p. 3292; alloc. aux fonctionnaires municipaux, 1 mai 1954, op. cit., p. 2145-2146.

¹⁹¹ Léger, alloc., 16 mai 1954, op. cit.

¹⁹² Léger, alloc., 25 janvier 1955, op. cit., p. 2718.

¹⁹³ Léger, alloc., 16 février 1953, op. cit., p. 496-497; sermon, 26 juillet 1953, op. cit., p. 1797-1798; vœux, 4 janvier 1954, op. cit., p. 370; alloc., fête du travail, 5 septembre 1954, texte dact. Js C L346, p. 3, A.O.S.J.; "Les 300 ans de Notre-Dame de Bon-Secours," 30 avril 1957, S.I., 3 mai 1957, A.C.E.C.C.

problèmes.¹⁹⁴ Il voudrait voir les individus et les organismes prendre partout, au nom de leur foi, des positions claires et courageuses touchant ces problèmes.¹⁹⁵

Si le syndicalisme chrétien prenait une position ferme contre la littérature obscène, l'alcoolisme, les taudis, le désœuvrement, l'immodestie dans les vêtements, la délinquance juvénile, il remuerait l'opinion publique et il obtiendrait des victoires qui traceraient sa route vers le succès final. Si le syndicalisme chrétien pratique une politique d'abstention vis-à-vis de ces problèmes moraux, la grâce de Dieu ne l'accompagnera pas dans son travail professionnel et alors se réalisera pour lui, comme pour les peuples, la prophétie des Saints livres: "A moins que le Seigneur ne bâtit la maison, c'est en vain qu'auront travaillé ceux qui voulaient l'édifier." (Ps. 126)¹⁹⁶

La déchristianisation accélérée des milieux sociaux lui paraît marquée par un chambardement de l'échelle des valeurs et une désacralisation de la vie; l'homme a remplacé Dieu, la morale est devenue une explication des situations, l'idéal, la beauté, le dévouement ont fait place "à la sexolâtrie et à la sportolâtrie," la santé, la maladie et la mort ont perdu toute signification chrétienne. On définit maintenant la santé comme "un état d'euphorie qui résulte de l'équilibre de tout l'organisme," la pensée comme "une sécrétion glandulaire" et la mort comme "le retour au grand

¹⁹⁴ Léger, alloc., 7 janvier 1954, op. cit., p. 2027.

¹⁹⁵ Léger, alloc., 5 août 1954, op. cit., p. 2293.

¹⁹⁶ Léger, alloc., 5 septembre 1954, MDM 25, 180, p. 2311.

vide noir."¹⁹⁷ Parce qu'on est sans espérance et sans foi, on s'attache à la bagatelle et on tente de noyer son ennui dans la luxure, l'ivrognerie et la satisfaction des sens.¹⁹⁸

Hélas! que d'aveuglement et que de tiédeur ne découvrons-nous pas chez la plupart, à l'heure du danger! La lecture des mauvais livres a tué la foi chez un grand nombre. Et si Nous protestons, on Nous accuse d'ostracisme envers la liberté et d'obscurantisme vis-à-vis de l'Art. La libre pensée est à l'oeuvre dans notre milieu social et poursuit toujours le même but que ses fondateurs lui ont indiqué: la destruction du Règne de Dieu sur la terre par la corruption des esprits et des coeurs.

Des lois imprécises, des protections occultes, des intérêts sordides permettent la multiplication des endroits de jeux, des cabarets de débauche, des débits de boissons, où une jeunesse insouciante perd son corps et son âme. Et pour entretenir le feu des passions dans les coeurs souillés, on laisse circuler des feuilles pornographiques et ordurières qui propagent partout l'odeur sulfureuse de l'Enfer.

Devant de tels faits, ce n'est plus seulement l'angoisse que Nous ressentons, mais bien l'indignation qui arrache au coeur de l'Evêque un cri de protestation.¹⁹⁹

Le 27 février 1958, le Cardinal signera une dénonciation conjointe des activités immorales et licencieuses avec les chefs spirituels des principales confessions religieuses de Montréal.²⁰⁰ Appelé à commenter la décision de la Cour

¹⁹⁷ Léger, alloc., 11 septembre 1954, op. cit., p. 2324-2325.

¹⁹⁸ Léger, sermon, 9 août 1955, op. cit., p. 3368.

¹⁹⁹ Léger, voeux du Nouvel An 1958, op. cit., p. 4338-4339.

²⁰⁰ Léger, alloc. au Cercle universitaire, 27 février 1958, S.I., 28 février 1958, p. 1, A.C.E.C.C.

suprême du Canada en faveur de l'ouverture des clubs de nuit à son retour de Rome, en décembre 1958, il déclare que l'aspect légal n'est qu'un aspect de cette question et que l'obligation morale demeure pour les catholiques, de fuir des divertissements malhonnêtes et ruineux alors que croît le chômage: "La Cour suprême n'est pas compétente pour prononcer que ceux qui gaspillent leur avenir dans ces lieux de jeu préparent la ruine de la nation."²⁰¹

L'art lui-même, cet effort de l'homme en quête de perfection pour dépasser et dominer la matière, doit manifester une nature spiritualisée; l'homme doit demander à la loi morale les règles de la beauté:

La Beauté c'est l'ordre, l'ordre que la volonté de Dieu a réglé en créant les natures et qu'il a consigné dans la loi morale.²⁰²

Depuis la Renaissance qui a divinisé l'artiste et la Réforme qui a imposé l'individualisme, la notion de la souveraineté de Dieu sur les arts et les lettres héritée du Moyen Age a perdu de sa clarté. Pour le Cardinal est beau ce qui traduit l'emprise de l'esprit sur la matière, de l'âme sur le corps. La qualité de l'art témoignera de la qualité de la civilisation qui l'a produit. L'artiste chrétien ne doit donc renier sa foi ni dans sa vie, ni dans son oeuvre. Le

²⁰¹Léger, conférence de presse, 19 décembre-1958, Radio-Canada 581219, A.R.C.

²⁰²Léger, alloc., 22 novembre 1955, S.I., 28 novembre 1955, p. 1-4, A.C.E.C.C.

Cardinal s'inscrit en faux contre l'affirmation de Gide qu'il faut avoir expérimenté le mal pour exprimer le bien et ne reconnaît avec Jean Cocteau qu'un progrès, le progrès moral. L'expression artistique doit être communication avec Dieu avant d'être communication avec les hommes.²⁰³

La jeunesse en péril

Si les adultes ne savent pas toujours se prémunir contre la menace de l'immoralité, les jeunes constituent une proie encore plus facile et davantage convoitée.²⁰⁴

Est-ce que le sport, les "comics," le cinéma et la radio--que sera-ce de la télévision?--ne sont pas en train de faire perdre à nos enfants le goût du bon Dieu?²⁰⁵

Alors que l'ennemi tente de dominer le monde, notre jeunesse indifférente traîne dans les cabarets, les lieux de plaisir et de divertissements; elle se délecte du spectacle du crime et s'initie au désespoir et au libertinage dans "l'odeur de sentine" des spectacles obscènes. Une génération dépravée se prépare qui délaisse l'étude, s'adonne aux courses folles, fréquente les plages, s'abandonne au désœuvrement et à la

²⁰³ Léger, alloc., 22 novembre 1956, op. cit., p. 1-3, A.C.E.C.C.

²⁰⁴ Léger, discours, 17 mai 1950, op. cit., p. 48.

²⁰⁵ Léger, lettre pastorale, 22 août 1950, op. cit., p. 142-143.

licence.²⁰⁶ Dans nos villes, déclare le Cardinal à l'été 1953, des enfants de dix ans jouent à l'amour libre:

Un sensualisme effréné, diffusé dans tout le système nerveux, incite notre jeunesse à accepter des manières de vivre qui tendent à glorifier la chair, à exalter la beauté charnelle, à trouver le bonheur dans la satisfaction de tous les instincts d'une nature viciée par le péché originel.²⁰⁷

L'accroissement de la délinquance juvénile, de la démenace infantile et des naissances illégitimes est la conséquence inévitable de l'abandon des principes de la morale traditionnelle.²⁰⁸ Aussi le Cardinal invite-t-il les jeunes à pratiquer la chasteté et la pureté et n'hésite-t-il pas à évoquer la vengeance divine.²⁰⁹ Il avertit sévèrement les parents et tente de secouer leur léthargie.²¹⁰

²⁰⁶ Léger, alloc., 29 septembre 1952, op. cit.; alloc., 3 octobre 1954, op. cit., p. 127; sermon, 25e anniversaire des Disciples de Massenet, 19 avril 1953, MDM 24, 106, p. 1671-1672; sermon, 16 janvier 1955, op. cit., p. 352-353; alloc., 13 mars 1956, op. cit., p. 3793.

²⁰⁷ Léger, sermon, 26 juillet 1953, op. cit., p. 1793.

²⁰⁸ Léger, alloc., 20 avril 1952, op. cit., p. 1089; alloc., 6 mai 1953, op. cit., p. 1687; alloc., 7 janvier 1954, op. cit., p. 2028-2029.

²⁰⁹ Léger, alloc., 19 mars 1954, op. cit., p. 2089; alloc. aux Lacordaire, 30 mai 1954, Réaction, 15 juin 1954, p. 10, A.N.Q.; discours, 24 juin 1954, op. cit.; alloc., 8 décembre 1954, op. cit., p. 2983; alloc., 26 mars 1955, texte dact. Js C L3494, p. 3, A.O.S.J.; alloc., 23 octobre 1955, op. cit., p. 3551.

²¹⁰ Léger, alloc., 24 juillet 1954, op. cit., p. 5, A.O.S.J.

Comment se fait-il que de bons parents laissent entrer dans leur foyer des livres, des revues, des journaux qui corrompent les coeurs et les âmes et qui salissent les âmes. Il est impossible de comprendre cela. J'ai l'impression que les parents ne comprennent pas toutes leurs responsabilités et que ce n'est pas par mauvaise volonté qu'ils agissent ainsi, c'est par négligence, c'est par laisser-aller, c'est par habitude, mais après avoir éveillé la conscience des parents chrétiens un grand nombre ont constaté qu'ils recevaient dans leur foyer des feuilles mauvaises, obscènes, qui corrompaient le coeur de leurs enfants et ces parents qui étaient bons ont réagi et ils ont cessé de recevoir ces journaux ou ces feuilles qui étaient vraiment mauvais. N'oubliez donc pas cela: on n'a pas le droit de lire n'importe quoi et on n'a pas le droit de regarder n'importe quoi.²¹¹

Il dénonce la complicité hypocrite de certains adultes, indifférents ou exploiters qui "vivent grassement" des profits de la pornographie; les instruments de perversion utilisés par les jeunes, ce sont des adultes qui les préparent.²¹²

La jeunesse féminine est l'objet d'une particulière sollicitude. Mgr Léger déplore que dans un monde bâti par la dureté des hommes, le profil de la Vierge ait été "remplacé par des profils de chair" et il dénonce les concours de beauté.²¹³ Il recommande aux jeunes filles la prière et

²¹¹ Léger, alloc. aux parents sur les dangers des revues et journaux obscènes, 28 mai 1959, Radio-Canada 590528, A.R.C.

²¹² Léger, circ., 11 février 1952, op. cit., p. 886-887; alloc. au Club Richelieu-Montréal, 9 janvier 1958, MDM 29, 284, p. 4346.

²¹³ Léger, alloc. à la J.I.C.F., 20 juillet 1952, "Clôture de la semaine de formation sociale," Le Devoir, 21 juillet 1952, p. 2; alloc. à Notre-Dame, 17 août 1952, Digeste marial, décembre 1952, p. 8; mandement, 28 novembre

l'imitation des vertus de Marie, surtout la modestie.²¹⁴

La nudité, le déshabillé provocateur présentés dans les annonces des journaux, dans les vitrines des magasins, sur les plages ou au camping constituent, selon le Cardinal, une offense grave à la morale chrétienne et sont une cause de scandale.²¹⁵ Il demande aux petites filles en 1951:

... Êtes-vous capables, pendant les vacances, de résister à la tentation de porter des vêtements indécents! . . . : ces modes qui entraînent les enfants au mal: des robes-soleil, des robes trop courtes, tout ce qui est une provocation!²¹⁶

Il estime que l'apôtre qui tente de justifier les mœurs contemporaines ne regarde pas le monde dans la lumière surnaturelle. Or, "il ne s'agit pas de vivre comme nos contemporains!" Il demandera réparation pour ce sensualisme "qui veut cacher sa turpitude sous des tissus transparents"

1953, op. cit., p. 1949; alloc., 8 décembre 1954, op. cit., p. 2984; alloc., 26 février 1955, Nos Cours 16, 23, Documents épiscopaux, p. 16, A.G.S.M.

²¹⁴ Léger, alloc., ouverture du mois de Marie, 30 avril 1954, A.C.M. 10, 10, juin 1954, p. 585; alloc., 23 mai 1953, op. cit., p. 278, A.S.S.C.; alloc., 26 juillet 1953, op. cit., p. 1794; sermon, 19 mars 1956, op. cit., p. 3809; alloc., 8 avril 1956, op. cit., p. 4-5, A.O.S.J.

²¹⁵ Léger, sermon à la J.I.C.F., 7 octobre 1951, op. cit., p. 930; sermon, ouverture du mois de Marie, 30 avril 1953, MDM 24, 107, p. 1679.

²¹⁶ Léger, alloc., 3 juin 1951, op. cit., p. 835; alloc., 20 mai 1952, op. cit., p. 725; alloc., 24 mai 1952, op. cit., p. 704.

et se révèle incapable d'"enrayer l'incendie qu'il allume."²¹⁷
 Il souhaite que les femmes de chez nous se lèvent pour con-
 tester certaines émissions de télévision et certaines chan-
 sonnettes, et pour rejeter des modes inacceptables, mais
 ses exhortations ne parviennent pas à susciter la conviction
 espérée. Aussi le Cardinal s'en plaint-il périodique-
 ment.²¹⁸

De Rome où il s'était rendu pour sa visite "ad
 limina" en 1954, il écrit à son clergé le 31 octobre que
 les directives de l'Eglise touchant les modes nous concernent
 "peut-être plus que d'autres"; il constate que les costumes
 féminins sont moins audacieux dans ces pays où la foi est
 moins répandue que chez nous.²¹⁹ En 1956, il signera, avec
 tout l'épiscopat du Québec, une déclaration sur la modestie
 du vêtement²²⁰ et reviendra à la charge chaque année, jusqu'en
 1959, pour régler les toilettes des fillettes qui se pré-
 sentent à la confirmation.²²¹

²¹⁷ Léger, sermon, 19 juin 1952, op. cit., p. 1187.

²¹⁸ Léger, alloc., 14 novembre 1953, op. cit., p. 805-806; mandement, 28 novembre 1953, op. cit., p. 1951; sermon, 9 août 1954, op. cit., p. 5-6, A.O.S.J.

²¹⁹ Léger, lettre, 31 octobre 1954, op. cit., p. 2388.

²²⁰ Léger, circ. au clergé, 1 avril 1956, op. cit., p. 3820-3821, en appendice, p. 3853-3857.

²²¹ Léger, circ., 18 janvier 1959, op. cit., p. 4729, où il rappelle que les directives des circulaires 33, 76, 207, 241 et 286 restent toujours en vigueur.

Les mauvaises lectures

Faisant état des préjugés dont s'autorisent les jeunes pour lire n'importe quoi, Mgr Léger se demande pourquoi la prudence qui commande de refuser certains aliments ne vaudrait plus lorsqu'il s'agit de protéger des richesses spirituelles. Il recommande de boycotter les publications malsaines et de purifier la littérature destinée à l'enfance.²²² Il obtiendra du Carmel de Lisieux le droit d'éditer le livre du Père Piat, L'histoire d'une famille, et demandera au Comité de propagande mariale de lancer une campagne de diffusion.²²³

La puissance spirituelle du livre et son influence sur la conscience justifient l'intervention de l'Eglise pour contrôler la pureté de ses sources, et le droit qu'elle se réserve de juger les livres et de dresser un catalogue de l'Index. Vigilante, elle rappelle l'obligation grave des fidèles de s'abstenir des mauvais livres: "Un catholique sincère ne touche pas même du bout des doigts un livre qui offense notre sainte religion et la pureté de la morale."²²⁴

²²² Léger, discours, 6 octobre 1951, op. cit., p. 923-925; alloc., 15^e anniversaire des Editions Fides, 16 octobre 1952, MDM 23, 83, p. 1254-1255; circ., 24 octobre 1952, op. cit., p. 1142-1143.

²²³ Léger, lettre pour promouvoir la diffusion du livre du Père Piat, 1 mars 1952, et lettre de Mgr Albert Valois à Michel Renaud du Cercle Lacordaire, 3 mars 1952, Les Annales de Ste-Thérèse-de-Lisieux, juillet-août 1952 (sans pagination).

²²⁴ Léger, alloc., 16 octobre 1952, op. cit., p. 1250-1253.

Il devrait suffire aux jeunes de connaître l'opinion des critiques et l'analyse qu'ils font des livres immoraux. Les "mains sales" des trafiquants du vice déposent leur empreinte indélébile sur les coeurs purs et les "nourritures terrestres à la Gide" seront toujours délétères; nul n'a le droit de les offrir comme aliments "même en les présentant sur des plateaux d'or, dans des porcelaines rares ou des cristaux de choix."²²⁵ Les bibliothécaires se voient conviés à une distribution sage et éclairée de la vérité aux intelligences.²²⁶ Les prêtres eux-mêmes ne doivent pas se laisser abuser par l'espoir illusoire de mieux pourvoir au bien commun pour avoir lu ces livres; à plus forte raison, estime le Cardinal, les laïcs "même les plus instruits" doivent-ils se montrer très prudents.²²⁷ Il recommande l'ouvrage de Charles Moeller, Littérature du XXe siècle et christianisme, écrit, selon lui, "à la lueur des dogmes catholiques les plus élevés."²²⁸

L'influence de cette oeuvre n'est sûrement pas étrangère à l'assouplissement de la position moralisante, conformiste et inflexible du Cardinal. A partir de 1955, il

²²⁵ Ibid., p. 1254-1255; alloc., 22 février 1953, op. cit., p. 1548.

²²⁶ Léger, alloc., 8 octobre 1955, MDM 27, 230, p. 3476-3482.

²²⁷ Ibid., p. 3480: le Cardinal évoque les dénonciations de Divini illius Magistri de Pie XI en 1929 et de l'exhortation Haerent animo de Pie X aux prêtres.

²²⁸ Ibid., p. 3483.

reconnaît que la question des relations entre l'art et la morale est un problème délicat, que "la vie est un tableau où les ombres mettent la lumière en relief," et que le romancier catholique peut décrire le péché pourvu qu'il se garde de s'en faire le complice. Ce sont là autant d'idées empruntées à Moeller.²²⁹

Inquiet de la dissolution morale qui s'insinue, Mgr Léger tente de susciter la réaction des divers groupements sociaux. Il propose une vaste campagne d'épuration des kiosques à journaux qu'il qualifie avec virulence de "lucarnes de l'enfer," "guérites de Satan," "vitraux illuminés directement par les feux de l'enfer," "sopiriaux par lesquels l'enfer fait passer sa haine."²³⁰ Il s'inspire de Pie XII, mais aussi de Léon XIII qui considérait la publication et la diffusion d'écrits pernicieux comme une forme d'intempérance:

Que dirait-il s'il constatait l'activité de ces suppôts de l'enfer qui laissent couler sur le beau papier glacé des grandes revues mondaines la bave du dragon hideux?²³¹

Le 1er janvier 1955, à Notre-Dame, le Cardinal lance un cri d'alarme et invite tous les catholiques à lutter

²²⁹ Léger, alloc., 22 novembre 1955, op. cit., p. 1-4, A.C.E.C.C.

²³⁰ Léger, alloc., 20 avril 1952, op. cit., p. 1088; alloc., 30 mars 1953, op. cit., p. 1619; alloc., 1 mai 1954, op. cit., p. 2146; alloc., 5 mai 1954, op. cit., p. 614; alloc., 4 septembre 1954, C.E. 5, 2, octobre 1954, p. 30-32; sermon à la J.O.C., 2 octobre 1955, MDM 27, 229, p. 3468; alloc., 8 avril 1956, op. cit., p. 5-7, A.O.S.J.

²³¹ Léger, sermon, 19 mars 1954, op. cit., p. 2085-2086.

contre une entreprise de corruption systématique de la jeunesse qu'il attribue aux loges maçonniques et au parti communiste:

Sous le fallacieux prétexte de liberté de presse, des associations secrètes qui s'acharnent contre l'Eglise du Christ depuis Voltaire et d'autres hommes de son acabit, publient des livres obscènes et les présentent comme une initiation à l'amour. En réalité ces pages ne sont qu'une corruption de ce sentiment sacré placé dans le coeur de l'homme par Dieu lui-même.²³²

Scouts, croisés et croisillons, jécistes, sont invités à s'engager à ne pas encourager les distributeurs de mauvais livres.²³³

Janvier 1958 marque une reprise de cette campagne. Le Cardinal déclare alors solennellement que "les éditeurs et les vendeurs habituels des feuilles obscènes sont des pécheurs publics qui devraient être traités comme tels."²³⁴ Il fustige les distributeurs opportunistes, cupides et veules aussi bien que les éditeurs cyniques qui contribuent par leur commerce infâme au relâchement moral de toute une génération. Au reproche de prôner une "morale négative,"

²³² Léger, message au Jour de l'An à Notre-Dame, 1 janvier 1955, "La lutte contre la corruption systématique de la jeunesse," Le Devoir, 3 janvier 1955, p. 1.

²³³ Léger, alloc., 3 février 1955, op. cit., p. 2723-2724; sermon, 27 février 1955, op. cit., p. 2772-2773; alloc., 26 mars 1955, op. cit., p. 2, A.O.S.J.; sermon, 30 avril 1955, texte dact. Js C L3499(5), p. 5-6, A.O.S.J.; alloc., 20 mai 1955, op. cit., p. 7; discours, 9 août 1955, op. cit., p. 3344.

²³⁴ Léger, voeux, 1 janvier 1958, op. cit., p. 4339.

il répond que le décalogue reste le fondement d'une vie sainte; ce n'est qu'après avoir purifié les coeurs que la morale chrétienne invite aux sommets de la charité.²³⁵

Les Ligues du Sacré-Coeur, mais aussi les municipalités se sont engagées dans cette campagne qu'avait aussi endossée l'archevêque de Québec et à laquelle l'épiscopat canadien fit écho. Les réactions n'ont pas tardé à se manifester:

Les feuilles obscènes, depuis quelques semaines, essaient de camoufler leur turpitude et de se soustraire aux condamnations épiscopales en citant de larges extraits des allocutions pontificales. Traîner le nom du Vicaire de Jésus-Christ dans un tel cloaque d'immondices est un sacrilège qui attirera sur les auteurs de ces feuilles les châtements divins. Aussi, au nom de la puissance spirituelle qui m'a été conférée par l'onction pontificale, je condamne ces journaux, et comme l'Evêque de Prato, j'accepte d'être traîné devant les tribunaux civils plutôt que de me taire.²³⁶

Le Cardinal soulignera la mauvaise conscience manifeste de ceux qui tentent de se disculper alors qu'il n'a jamais nommé personne et défie qui que ce soit de trouver une incidence politique dans ses déclarations. Il ne comprend pas que des hommes qui se déclarent membres de l'Eglise s'étonnent "lorsque Nous leur disons que le scandale est un péché grave et public."²³⁷ On ne remue pas impunément un

²³⁵Léger, alloc., 9 janvier 1958, op. cit., p. 4347-4348.

²³⁶Léger, sermon, 9 mars 1958, op. cit., p. 4419-4420.

²³⁷Léger, alloc., 26 mars 1958, op. cit., p. 4448.

nid de guêpes, de faire remarquer le Cardinal; les Ligues ont vu leur campagne stigmatisée par le ridicule, le mépris et le sarcasme et l'archevêque lui-même a été l'objet de moquerie:

Les profiteurs de mauvaise littérature ont dit en mars dernier: "Laissez faire, laissez faire, le Cardinal va crier et ensuite tous vont s'endormir." Mes bien chers Ligueurs, tant que je vivrai, je crierai! [applaudissements] Que tous se disent que la lutte ne fait que commencer. On en a assez des agissements de ces hommes scandaleux qui essaient, par une apologétique boîteuse de se présenter comme de bons catholiques . . . tandis que pour faire fortune, ils sont prêts à employer les moyens que condamne la conscience chrétienne.²³⁸

La victoire n'est pas complète aussi longtemps que la jeunesse peut se procurer des "feuilles malpropres." Il faut aller plus loin, et trouver des volontaires pour répandre la bonne littérature.²³⁹ En 1960 le Cardinal se dit encore prêt à relancer la campagne: "Et si on doit nous bâillonner, nous crierons davantage car il n'y a pas une force au monde qui puisse nous arrêter de proclamer que la loi de Dieu est sacrée." Quant à ceux qui invoquent la liberté de conscience pour lui reprocher de protester, il leur déclare:

Mettez ces journaux entre les mains de tous ces enfants, mais ne soyez pas surpris et de grâce surtout ne vous scandalisez pas, messieurs, qui voulez tant

²³⁸ Léger, alloc., 15 juin 1958, op. cit., p. 4480-4481.

²³⁹ Léger, alloc., 22 janvier 1959, op. cit.

de liberté de presse, si ces enfants tirent à bout portant. Si ces enfants dévalisent vos écoles.²⁴⁰

Les activités de loisir

D'autres activités, le cinéma, la télévision, le théâtre, les amusements, les sports, la danse, d'abord suspectées de porter atteinte à la primauté du spirituel se verront ensuite convoquées à une même finalité morale et spirituelle.

Le 30 avril 1951, les religieuses responsables de la J.E.C.F. sont invitées à une projection cinématographique présidée par Mgr Léger. Il s'agit là d'une initiative de caractère exceptionnel:

Nous sentons que bien des âmes timorées se sont réfugiées, ce soir, derrière la présence de l'Archevêque! Parce qu'il est là, on s'est dit: "Ca doit être bien . . ."²⁴¹

Mgr Léger décrit le cinéma comme une espèce de soupape qui permet à l'individu de laisser s'échapper des profondeurs de son instinct les sentiments de violence contenus par les pressions sociales. Mais parce qu'au cinéma tout est permis, la vie intérieure d'un grand nombre peut s'en trouver faussée. L'Eglise considère cependant le cinéma comme un "art magnifique" et puissant et elle souhaite vivement, comme l'a bien compris l'Action catholique, que l'on veille à former

²⁴⁰ Léger, discours, 10 mai 1960, op. cit.

²⁴¹ Léger, alloc. aux religieuses, 30 avril 1951, C.A.C., novembre 1951, p. 90.

l'opinion publique à son sujet.

Mgr Léger dénonce la tendance à bannir toute invention nouvelle et invite les éducateurs à faire preuve de l'ouverture d'esprit nécessaire pour comprendre ce média et former le sens critique des jeunes.²⁴² La formation qu'il préconise se ramène toutefois à la consultation du cinéguide. L'exploitation du "cinéma paroissial" doit permettre aux prêtres d'exercer leur mission de pasteurs d'âmes.²⁴³ Il leur rappelle que les exigences de la morale chrétienne sont "aussi impérieuses au cinéma que dans la réalité de la vie" et instaure un système de contrôle.²⁴⁴

En 1953, le Cardinal rappelle aux fidèles la "sévère obligation" qu'ils ont de s'abstenir des films classés "à déconseiller et à proscrire en raison de la morale."²⁴⁵ Il assigne un double but au Centre catholique du Cinéma de Montréal, la prévention contre les films mauvais et la formation cinématographique à la lumière de l'encyclique Vigilanti cura de Pie XI (1936).²⁴⁶ L'attitude d'agressivité devant l'obligation morale lui paraît un "symptôme de fixation

²⁴² Ibid., p. 89-92.

²⁴³ Léger, circ., 16 mai 1951, op. cit., p. 500-501.

²⁴⁴ Léger, circ., 24 octobre 1952, op. cit., p. 1145-1146.

²⁴⁵ Léger, sermon, 19 avril 1953, op. cit., p. 1671.

²⁴⁶ Léger, circ., 11 avril 1954, MDM 25, 159, p. 2103-2108; circ., 27 avril 1955, MDM 26, 213, p. 3080-3082.

infantile et d'immaturité adolescente."²⁴⁷ Il fera souvent appel à une conscience responsable et à une action commune pour faire du cinéma un instrument de progrès spirituel.²⁴⁸ Selon lui, tout film a besoin du correctif de la foi catholique pour pallier au vide du coeur qui le marque.²⁴⁹ La publication de l'encyclique Miranda prorsus en 1957 est une prise de position ferme de l'Eglise face aux problèmes des techniques modernes de diffusion et un ordre formel intimé à tous les pasteurs de purifier le climat moral du monde.²⁵⁰

La télévision introduite à Montréal en 1952 présente des dangers et des possibilités analogues. Elle va ajouter au problème du cinéma ordinaire, celui de l'écran au foyer et l'Eglise doit y être présente afin de "bien diriger l'opinion publique."²⁵¹ Comme le fait remarquer le Cardinal, l'Eglise ne condamne pas "le bon théâtre," mais il condamnera avec force les spectacles obscènes considérés par les critiques littéraires comme "un signe de la décadence des lettres et des arts" qui sont présentés de temps en temps à Montréal: "Malheur à ceux qui se moquent de Dieu! Son heure vient et

²⁴⁷ Ibid., p. 2104-2105, 2110-2113; alloc., 23 octobre 1955, op. cit., p. 3550.

²⁴⁸ Léger, alloc., 27 avril 1955, op. cit., p. 3083; alloc., 3 février 1955, p. 2731; circ., 1 septembre 1956, op. cit., p. 4015; alloc., 26 septembre 1957, p. 4316, 4320.

²⁴⁹ Léger, alloc. à la J.I.C., 13 mai 1954, texte dact. de 3 p., A.O.V.

²⁵⁰ Léger, alloc., 26 septembre 1957, op. cit., p. 4308.

²⁵¹ Léger, alloc., 15 septembre 1952, op. cit., p. 65.

parfois elle est terrible. Ne hâtons pas la vengeance du Seigneur, mes Frères."²⁵² Il réprovera la présentation de "The Moon is Blue" condamné par les cardinaux des Etats-Unis, ainsi qu'un spectacle présenté "dans un théâtre situé au coin de deux grandes rues de cette ville" en rappelant aux fidèles que le seul fait de pénétrer dans ce lieu constitue une faute grave de scandale.²⁵³

Mgr Léger interdira aussi "d'organiser, de patronner, de tenir ou de faire des soirées-bazars où les assistants jouent à des jeux de hasard, genre bingo ou autres, ainsi que ces tirages où l'appât d'un prix de présence coûteux (automobile, maison), attire le public."²⁵⁴ Il juge indistinctement "stag party," "enterrements de vie de garçon," "shower" ou carnaval, comme autant d'orgies et de débauches, et l'expression d'un néo-paganisme matérialiste.²⁵⁵

Les endroits de jeux prohibés par le droit criminel devraient, selon lui, être fermés, les organisateurs de spectacles scandaleux, "sévèrement punis," et l'admission de mineurs dans les débits de boissons, considérée comme un

²⁵² Léger, sermon, 19 avril 1953, op. cit., p. 1672.

²⁵³ Léger, sermon, 30 avril 1953, op. cit., p. 1678; sermon, 19 mars 1954, op. cit., p. 2087-2088.

²⁵⁴ Léger, circ., 29 janvier 1951, op. cit., p. 411.

²⁵⁵ Léger, circ., 8 décembre 1951, op. cit., p. 782; bénédiction des fiançailles, 23 janvier 1952, L'Oratoire, mars 1952, p. 17; sermon, 11 juillet 1954, op. cit., p. 411; circ., 19 mars 1955, op. cit., p. 2800; alloc., 18 septembre 1955, op. cit., p. 12, A.O.S.J.; sermon, 2 octobre 1955, op. cit., p. 3466; alloc., 9 janvier 1958, op. cit., p. 4348.

crime. On devrait préférer aux loisirs commercialisés les centres de loisirs paroissiaux où les parents peuvent sans crainte envoyer leurs enfants puisque le prêtre y est présent et "veille au soin des âmes."²⁵⁶

Le Cardinal se révélera très vigilant et émettra des règles précises concernant les divertissements dans les salles paroissiales et les sous-sol d'églises: les danses modernes y sont prohibées, seules les "séances de Folklore" sont autorisées à condition d'en avoir fait approuver le programme par le service des loisirs. Mgr Léger dénoncera une tradition jugée mondaine qui s'instaure, les bals de finissants:

Aujourd'hui, on entre dans la vie en dansant. Les choses n'en vont pas mieux, nous semble-t-il. Aussi les parents devraient comprendre que cette manière de faire n'est pas conforme à l'esprit de l'Evangile. Pauvres parents! Ils auront la naïveté de croire que leurs filles et leurs garçons seront bien sages lorsqu'ils s'amuseront sous leurs yeux. Peut-être? Mais sous leurs yeux, ce soir-là, ils organiseront leur prochaine sortie et cette fois les parents ne seront pas invités à la fête!²⁵⁷

Il exhorte les aumôniers et les directrices de maisons d'éducation à intervenir avec discrétion mais fermeté, et interdit aux prêtres de présider une séance de graduation "si elle devait se terminer le même jour par un bal organisé

²⁵⁶ Léger, alloc., 13 septembre 1953, op. cit., p. 125; alloc., 27 avril 1958, op. cit., p. 4-5; alloc., 10 février 1959, S.I., 17 février 1959, p. 5, A.C.E.C.C.

²⁵⁷ Léger, circ., 24 octobre 1952, op. cit., p. 1147-1148; circ., 25 janvier 1958, op. cit., p. 4370; la lettre de Mgr Panico est reproduite en annexe, p. 4377-4378.

dans un endroit public."²⁵⁸

L'alcoolisme

Depuis Mgr de Laval et tout au long de l'histoire, la lutte contre l'alcoolisme a fait l'objet de la sollicitude pastorale des évêques. Une seule attitude paraît s'imposer à Mgr Léger: prêcher la tempérance totale, puis encourager les cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc et fermer les tavernes et les grills.²⁵⁹

En 1958, il affirmera solennellement que "l'ouverture d'un cabaret, d'un grill ou de tout autre débit de boisson" dans les limites de son diocèse, se fait contre sa volonté. On ne le consulte pas avant d'octroyer un permis, mais il affirme avec vigueur qu'il est de son devoir d'intervenir "lorsqu'il constate, en passant dans les rues de sa ville épiscopale, le dimanche matin, que des adolescents et des adolescentes de 13, 14 et 15 ans sortent en titubant de certains cabarets."²⁶⁰

²⁵⁸ Ibid., p. 1149.

²⁵⁹ Léger, circ., 29 janvier 1951, op. cit., p. 406-407; circ., 13 octobre 1951, op. cit., p. 634-635; oraison funèbre, 3 juin 1952, op. cit., p. 1121; alloc., 28 juillet 1955, op. cit., p. 141-142; sermon pour le tricentenaire du sacre de Mgr de Laval, 8 décembre 1958, MDM 30, p. 4773.

²⁶⁰ Léger, vœux du 1er janvier 1958, MDM 29, 283, p. 4339-4340.

Devant les auditoires les plus diversifiés²⁶¹ il présentera la sobriété comme une exigence de dignité personnelle et sociale, de survivance collective et de bien-être économique:

Mesdames et messieurs, il faut admettre que notre ville montre sur sa face des taches lépreuses. On présente Montréal dans les grandes villes américaines avoisinantes, comme le centre d'attraction exotiques le mieux organisé. Belle propagande pour Ville-Marie, pour la ville aux cent clochers! Et on a raison, puisque les débits de boissons y sont plus nombreux que les églises et que la première institution qui s'élève sur le territoire des nouvelles paroisses que j'ai fondées, ce n'est pas l'église, ni l'école, mais la taverne! Et c'est sur le territoire de l'une des paroisses les plus pauvres du diocèse que nous trouvons quatorze tavernes, sans compter les nombreux autres débits de boissons.²⁶²

Les congrès annuels du mouvement Lacordaire fourniront à l'archevêque une tribune d'où il s'en prend au danger social de l'alcool, ce "fleuve dont la source n'est pas loin des mystères diaboliques."²⁶³ Alors que la psychologie

²⁶¹ Léger, discours, 30 mai 1952, op. cit., p. 1109; causerie, 6 mai 1953, op. cit., p. 1687; alloc., 7 janvier 1954, op. cit., p. 2030-2031; mandement, 28 novembre 1953, op. cit., p. 1956-1957; alloc. aux Chevaliers de Colomb, 8 février 1954, MDM 25, 150, p. 2053; alloc., 7 janvier 1954, Bulletin des Ligueurs, octobre 1954, p. 3; sermon, 9 mars 1958, op. cit., p. 4411-4412; "L'alcool et ses ruines," Bulletin des Ligueurs, mai 1968; bénédiction des fiançailles, 23 janvier 1956, texte dact. Js C L3499(14), p. 6, A.O.S.J.; sermon, 15 juillet 1956, op. cit., p. 11-12, A.N.D.C.

²⁶² Léger, alloc., 9 janvier 1958, op. cit., p. 4344.

²⁶³ Léger, alloc., congrès Lacordaire, 24 septembre 1950, Réaction, 15 octobre 1950, p. 11, 16, A.N.Q.; alloc., congrès Lacordaire, 23 septembre 1951, "S.E. Mgr Léger confie officiellement un mandat aux Lacordaire," Le Devoir, 24 septembre 1951, p. 5.

invitait à porter un regard nouveau sur ce problème, Mgr Léger se montre surtout soucieux de préserver l'unité du mouvement tiraillé entre la spiritualité et le désir d'aider effectivement les alcooliques:

Je comprends fort bien ceux qui veulent garder à la doctrine toute sa pureté spirituelle, mais je comprends aussi l'angoisse de nos apôtres de la Métropole qui, dans un geste désintéressé, et aux prises avec les centaines de malheureux qui semblent être des malades, des désaxés, voudraient employer certaines méthodes scientifiques. Il s'agit là simplement d'une question d'ATTITUDE et NON de DIVERGENCE. Même si cela semble, parfois, manquer de prudence, il ne faut voir là qu'un désir ardent de ramener à Dieu et à l'Eglise, ces victimes de l'alcoolisme.²⁶⁴

S'il recommande la charité et la compréhension à l'égard des victimes de l'alcoolisme, et s'il en reconnaît le caractère pathologique, il estime cependant qu'"à l'encontre des autres maladies, l'alcoolisme ne fait que des victimes volontaires."²⁶⁵ Il confie un mandat explicite d'apostolat au mouvement pour qu'il puisse affronter puissamment ce problème moral, car seule une force spirituelle pourra vaincre la tendance à l'égoïsme et la "passion irréductible" dont sont victimes les adeptes de l'alcool.²⁶⁶

²⁶⁴ Léger, alloc. au Plateau, 19 octobre 1952, Réaction, 15 novembre 1952, p. 11, A.N.Q.

²⁶⁵ Léger, alloc., 12 juillet 1959, op. cit., A.C.E.C.C.

²⁶⁶ Léger, alloc., congrès diocésain des Lacordaire, 12 septembre 1954, A.C.M. 11, 4, décembre 1954, p. 173; alloc., 22 mars 1953, op. cit., A.N.Q.; alloc., congrès national des Associations d'infirmières catholiques, 20 septembre 1953, MDM 24, 128, p. 1859-1860; message aux jeunes Lacordaire, 31 juillet 1955, MDM 27, 222, p. 3248-3249.

Il louera les mérites de l'abstinence. Selon lui la tempérance est génératrice de maîtrise de soi, d'ordre, de discipline, mais elle est aussi gardienne de la foi,²⁶⁷ des sources vitales et de l'économie de notre peuple. "Il n'y a pas 10% de propriétaires à Montréal," constate le Cardinal; pendant que les nôtres boivent, des immigrants ont déjà acquis des propriétés grâce à leur sobriété:

Comme je l'ai déjà dit, si dans dix ans nous n'avons pas changé nos moeurs, nous n'existerons plus comme peuple! D'autres se seront emparés du commerce et occuperont tous les postes de commande. Ils posséderont les propriétés, les terres et les maisons. Les nôtres traîneront dans les rues, dans les places publiques et se plaindront que d'autres ont pris leur place.

Dieu ne sera jamais avec une nation de buveurs, de noceurs!²⁶⁸

Au début des années 60, certains en viendront à désavouer l'intransigeance du mouvement et réclameront qu'il s'emploie à promouvoir l'usage modéré de l'alcool; le Cardinal cherche, lui, à démontrer la valeur exemplaire d'une abstinence inspirée par la charité.²⁶⁹

²⁶⁷ Léger, alloc., 13 novembre 1955, MDM 27, 236, p. 3571; alloc., 5 août 1956, op. cit., A.C.E.C.C.; alloc., à l'Oratoire, 14 juillet 1957, S.I., 22 juillet 1957, p. 1-4, A.C.E.C.C.

²⁶⁸ Léger, alloc., campagne de recrutement des Lacordaire, 31 janvier 1954, Réaction, 15 février 1954, p. 11, 15, A.N.Q.; alloc., 12 septembre 1954, op. cit., p. 171; alloc., 14 mars 1954, op. cit., p. 8, A.N.Q.

²⁶⁹ Léger, alloc. aux Lacordaire, 2 octobre 1960, Réaction, octobre 1960, p. 7, A.N.Q.

A partir de 1961, il insistera sur les tâches sociales qu'il serait loisible d'accomplir ~~avec~~ l'argent soustrait à l'alcool:

Vous jouez un rôle social. Levez-vous et criez courageusement ces injustices flagrantes. Dites à qui de droit qu'il est honteux, injuste et inacceptable que des hommes se fassent mourir en dépensant des millions à boire tandis que des millions d'autres meurent de faim.²⁷⁰

Elargissant l'horizon de ses préoccupations, il proclamera en 1962 que la rénovation sociale ne se fera pas "tant que les hommes préféreront ouvrir une taverne ici plutôt que d'aller établir une boulangerie là où les hommes meurent de faim au rythme de 120 à la seconde."²⁷¹

5. Les oeuvres de bienfaisance

L'archevêque de Montréal déplore que les pauvres et les misérables n'aient plus leur place dans le monde nouveau que l'homme moderne veut bâtir.²⁷² Les institutions de bienfaisance font partie intégrante du projet ecclésial. L'hospitalisation a traditionnellement été une oeuvre de charité destinée aux pauvres et aux malades sans ressources; ce fut le cas sous le Régime français, mais aussi au siècle dernier

²⁷⁰ Léger, alloc. aux Lacordaire, 9 juillet 1961, Réaction, 18 août 1961, p. 1, A.N.Q.

²⁷¹ Léger, alloc., 10 septembre 1962, "Le Cardinal inaugure l'Accueil aux fillettes," Le Devoir, 12 septembre 1962, p. 6.

²⁷² Léger, discours, 17 mai 1950, op. cit., p. 45.

comme en témoignent la fondation des Soeurs Grises de Marguerite d'Youville et celle des Soeurs de la Providence de Madame Gamelin.

Une certaine conception de la charité

Le chef spirituel attend de ces institutions "une attitude de dépendance filiale envers l'Eglise."²⁷³ Seul l'évêque a l'autorité de Dieu pour créer ces institutions dont l'Eglise a besoin pour poursuivre son action civilisatrice.²⁷⁴ Quand, en juillet 1951, Mgr Léger demande aux communautés religieuses de préparer au plus tôt des compétences en service social, c'est pour permettre à l'Eglise d'être à l'avant-garde et bien présente à la société.²⁷⁵ Les infirmières laïques sont invitées à s'associer à cette activité de charité et d'apostolat.²⁷⁶ Ses interventions s'inscrivent dans une perspective apologétique et se veulent une réaction à la menace libéraliste ou socialiste.²⁷⁷

²⁷³ Léger, alloc. au Bureau d'assistance sociale aux familles, 28 mai 1951, "Les problèmes de la pauvreté et le Service Social," Le Devoir, 29 mai 1951, p. 2; alloc., 11 novembre 1951, op. cit., p. 1330, A.S.P.

²⁷⁴ Léger, alloc., 19 mai 1957, op. cit., p. 307; alloc., 3 mars 1958, op. cit., p. 4399.

²⁷⁵ Sr M. Gilles-Bernard, E.S.C. 45, janvier 1967, p. 10, A.S.S.C.

²⁷⁶ Léger, alloc. aux diplômées de l'Hôpital général de Verdun (sans date), G.M. 24, 10, octobre 1950, p. 38.

²⁷⁷ Léger, alloc., 15 septembre 1952, op. cit., p. 68.

C'est pour cela aussi qu'il presse les infirmières de se regrouper en association professionnelle confessionnelle.²⁷⁸

Les oeuvres qu'inspire l'Eglise ont pour rôle d'anéantir le mal politique, économique et social, et la sécurité sociale doit s'inscrire dans des perspectives d'éternité et de progrès moral. A mesure que "l'individualisme athéistique et matérialiste" sera vaincu par la charité du Christ et que l'anarchie cédera devant la discipline, la morale et la solidarité chrétienne, les plaies sociales disparaîtront.²⁷⁹ Les chrétiens doivent donc se mettre à l'oeuvre sans retard; l'ennemi ne doit pas avoir l'impression qu'ils refusent aux économiquement faibles les moyens nécessaires à leur promotion sociale.²⁸⁰

Le disciple du Christ, précise le Cardinal, ne soulage les corps que "pour rapprocher les âmes de Dieu"; organiser les charités signifie dès lors exiger des techniques une collaboration qui rende l'oeuvre de charité plus efficace.²⁸¹ Mais ce n'est pas de gaieté de coeur que Mgr Léger voit s'installer une science dont il perçoit mal le rôle:

²⁷⁸ Léger, causerie, 2 novembre 1952, op. cit., p. 18.

²⁷⁹ Léger, alloc., 26 septembre 1952, op. cit., p. 1243-1246.

²⁸⁰ Ibid., p. 1247-1248.

²⁸¹ Léger, message, 28 février 1953, op. cit., p. 1554-1555; alloc. au congrès des hôpitaux, 22 juin 1953, MDM 24, 117, p. 1768; alloc., 28 mars 1954, op. cit., p. 2101.

Pourquoi, mes bien chères Soeurs, avons-nous abandonné les techniques de la charité pour accepter certaines techniques d'apparat? Nous ne remplacerons jamais le don du coeur, le don de soi; il n'y aura jamais la plus petite machine qui sera comme l'intermédiaire entre nous et ceux qui souffrent, car Dieu a voulu que l'homme soit sauvé par le ministère d'autres hommes et Dieu a voulu que la souffrance des autres soit assumée par quelques âmes qui deviendraient ainsi des âmes rédemptrices.²⁸²

La charité est donc le climat propre d'une oeuvre catholique; il existe un abîme entre l'exercice d'un emploi "pour un motif d'humanité et d'intérêt" et l'accomplissement du devoir de charité. Non pas que la charité doive remplacer les techniques. C'est sans réticence que les chefs de l'Eglise recommandent aux fidèles d'exceller dans leurs professions respectives et aux religieux de prendre même de l'avance sur les administrations laïques. Mais ils tiennent par-dessus tout à préserver l'atmosphère de charité qui seule permet d'accomplir "des merveilles que ni les inventions techniques ni le médecin ne peuvent accomplir."²⁸³ Il invite à "l'apostolat du sourire et de la poignée de main," à un engagement concret, au maintien d'un haut idéal et au développement d'une spiritualité bien adaptée.²⁸⁴

²⁸² Léger, alloc., 17 avril 1953, op. cit., p. 807-808, A.S.G.M.

²⁸³ Léger, alloc., 23 mai 1955, op. cit., p. 3160; alloc. à l'hôpital Ste-Justine, 9 novembre 1957, S.I., 13 novembre 1957, p. 3, A.C.E.C.C.

²⁸⁴ Léger, alloc., 20 septembre 1953, op. cit., p. 1858; alloc., 11 septembre 1954, op. cit., p. 2323; alloc. à l'Association des infirmières catholiques du Canada (A.I.C.C.), 27 octobre 1956, Bulletin des infirmières catholiques du Canada (B.I.C.C.) 24, 2, mars-avril 1957, p. 44-45.

C'est aux chrétiens qu'il revient de trouver l'équilibre entre les exigences intérieures de la charité et l'organisation extérieure des oeuvres.²⁸⁵ Ils devront porter une attention discrète aux besoins humains des malades qui attendent "surtout un exemple de vie chrétienne" et puiser aux sources sacramentelles pour rester fidèles à pareilles exigences.²⁸⁶

En vertu de cette spiritualité, le Cardinal refusera de voir restreindre le champ d'action de la charité au seul soulagement de la misère, récusera la formule: "de la charité à l'aide sociale!" et dénoncera la prétendue supériorité des structures nouvelles qu'on préconise. Pour lui, substituer le progrès, l'altruisme, l'humanitarisme, le sens communautaire, la philanthropie à la charité, c'est verser dans l'indifférentisme pratique: "Sous prétexte que la religion est une affaire qui regarde l'individu, la bienfaisance moderne déclare ne s'inquiéter ni des dogmes ni des perspectives de l'Au-delà."²⁸⁷ Toute activité sociale qui se situe autrement lui paraît inacceptable, voire néfaste:

Une oeuvre de charité qui développerait les muscles en affaiblissant la vertu serait un mal. Quels que soient les préjugés courants, un catholique ne peut pas admettre une institution de bienfaisance qui ne

²⁸⁵ Léger, alloc., 23 mai 1955, op. cit., p. 3162.

²⁸⁶ Léger, alloc. aux infirmières à Notre-Dame, 11 septembre 1960, "La vie chrétienne donne son style à l'infirmière--Le cardinal Léger," La Presse, 12 septembre 1960, p. 10.

²⁸⁷ Léger, alloc., 23 mai 1955, op. cit., p. 3163-3164.

donne pas à l'âme les plus rigoureuses garanties.

De telles affirmations seront qualifiées, par les uns, de véritables "folies" et apparaîtront aux autres comme des "scandales." Ainsi, me dira-t-on, vous indisposez par votre intolérance, une foule de bonnes volontés qui seraient prêtes à collaborer avec nous sur le plan social; d'autre part, vous tarissez des sources de revenus qui auraient alimenté des oeuvres dont les catholiques auraient été les principaux bénéficiaires.

Il est probable que l'assistance sociale existait à Jérusalem et à Rome, au moment où les Apôtres inaugurèrent la prédication évangélique. Mais leur première préoccupation fut de donner à l'Eglise primitive des structures conformes aux exigences de la charité: ils instituèrent l'ordre des diacres qui devaient s'occuper de la distribution des biens matériels, afin qu'ils puissent, eux, vaquer plus librement à la prière et à la prédication, activités essentielles au salut de l'âme, jugé supérieur au salut du corps.²⁸⁸

L'amour de Dieu est la "raison formelle" de toute oeuvre catholique et en fonde la grandeur.²⁸⁹

Constatant en 1960 la désacralisation de la charité et l'amenuisement de son champ d'action par suite de l'introduction de la technique, le Cardinal invite les Soeurs Grises à s'appliquer à ce qu'il appelle "des oeuvres de vraie charité": "soin des vieillards, des aveugles, des épileptiques, des Indiens. Il rappelle le primat de l'oeuvre surnaturelle et invite les supérieures à faire preuve d'un "zèle inventif" et à accueillir les victimes de la déchéance humaine, sans porter de jugement sur leur conduite:

²⁸⁸ Ibid., p. 3165-3166.

²⁸⁹ Léger, alloc. à Caritas-Canada, 23 mai 1957, Rapport, "La misère et la grandeur de l'homme," p. 25, 27.

Qu'est-ce que vous voulez? C'est de leur faute parce qu'ils ont reçu une éducation déficiente, parce qu'ils ont été placés dans des circonstances malheureuses. Et n'oublions pas une chose, mes soeurs, c'est que le bon Dieu permet qu'il y ait des déchéances pour permettre qu'il y ait des dévouements. Et devant Lui, quand il portera un jugement, à celui qui incarnait la déchéance, il accordera sa miséricorde. Et à ceux et celles qui devaient manifester sa bonté, sa charité, il sera exigeant.²⁹⁰

Les secteurs d'intervention

Pour réaliser le retour à Dieu et à l'Eglise qu'il souhaite, le Cardinal appuie ou suscite les projets les plus divers. Tout l'ensemble du secteur du bien-être et de la sécurité sociale lui paraît menacé par les ennemis du nom chrétien.²⁹¹ Aussi attend-il de certains organismes sociaux qu'ils se transforment en instruments de culture populaire chrétienne.²⁹² Le logement²⁹³ et l'aide aux couples désespérés²⁹⁴ retiennent aussi son attention. Il souhaite que le syndicalisme affirme sa vitalité dans des oeuvres qui témoigneraient à la fois de sa foi, de sa fierté et de sa maturité:

²⁹⁰ Léger, alloc., 18 juillet 1960, op. cit., p. 285-286, A.S.G.M.

²⁹¹ Léger, sermon, 19 mars 1952, op. cit., p. 1042-1043.

²⁹² Léger, alloc. au Comité des Hommes d'affaires catholiques de Montréal, 1 avril 1951, MDM 22, 36, p. 549; alloc., 20 avril 1952, op. cit., p. 1087-1088; discours, 6 mai 1953, op. cit., p. 1684.

²⁹³ Léger, alloc., 29 juin 1952, op. cit.

²⁹⁴ Léger, alloc., 5 juillet 1952, op. cit., p. 28.

Ah! Messieurs, si tous les ouvriers s'unissaient dans une grande campagne de tempérance chez les individus et d'épargne dans le groupe; si tous les ouvriers devenaient une armée pacifique, mais en marche vers un but bien déterminé; si chaque ouvrier chrétien vivait la loi de la charité et acceptait une part des souffrances de tous; oui, si cela commençait, ce soir, dans quelques années, chaque famille ouvrière aurait sa maison, chaque quartier aurait ses services sociaux, le groupe aurait son plan de sécurité et la classe ouvrière deviendrait miroir resplendissant des vertus chrétiennes de labeur, de tempérance, de générosité, de paix et d'amour qui sont les seuls remèdes capables de sauver notre monde malade.²⁹⁵

Le bien-être de l'enfance préoccupe au plus haut point l'archevêque de Montréal. Il croit que l'enfant ne pourra jamais s'adapter "au rythme inhumain de la vitesse supersonique et au bombardement massif des images du cinéma."²⁹⁶ L'accroissement du nombre des déséquilibrés, des inadaptés, des névrosés et des criminels exige la création d'oeuvres de prévention:

Un bon patronage pour jeunes gens diminue la clientèle des endroits de jeu et en éloigne un grand nombre des lieux de détention. Les hommes d'affaires devraient prélever quelques dollars pour l'organisation de telles institutions avant qu'ils ne soient menacés de tout perdre leurs profits dans des épidémies de hold-up!²⁹⁷

Il lance un appel en faveur de l'Institut Dominique-Savio tout en faisant remarquer qu'il est moins gêné de faire appel au public après avoir appris par les journaux.

²⁹⁵ Léger, discours, 10 mars 1953, op. cit., p. 148-150.

²⁹⁶ Léger, alloc., 3 février 1955, op. cit., p. 2731-2732.

²⁹⁷ Léger, alloc., 9 janvier 1958, op. cit., p. 4346.

que plus de dix millions de dollars avaient été dépensés en paris aux courses durant une période de six mois.²⁹⁸ Il se réjouit de l'intérêt porté par les Clubs Richelieu à l'enfance malheureuse²⁹⁹ et affirme le droit strict des arriérés mentaux, des rééducables et des infirmes à recevoir "les éléments de base d'une formation humaine et chrétienne."³⁰⁰

Il souligne l'influence néfaste du milieu social actuel sur le comportement du jeune délinquant³⁰¹ et condamne la civilisation qui l'engendre.³⁰² Il considère qu'on juge sévèrement les crèches et les orphelinats, sans compréhension et sans reconnaissance pour le dévouement qui les a suscités, mais il admet les inconvénients pour un enfant de vivre dans des institutions qu'il considère, non sans perplexité comme "un nécessaire moyen de secours pour l'enfant, bien qu'il ne soit pas le seul."³⁰³

²⁹⁸ Léger, lettre, "Pour l'Institut Dominique Savio," 4 novembre 1953, MDM 24, 137, p. 1921-1922; alloc., 14 novembre 1953, op. cit., p. 804.

²⁹⁹ Léger, alloc., 13 janvier 1954, op. cit., p. 2038.

³⁰⁰ Léger, alloc., 15 mai 1955, op. cit., p. 3144.

³⁰¹ Léger, alloc. aux éducateurs spécialisés du Centre d'orientation, 15 octobre 1956, MDM 28, 266, p. 4091.

³⁰² Léger, alloc. au Club Richelieu-St-Laurent, 6 novembre 1956, S.I., 30 novembre 1956, p. 1-3, A.C.E.C.C.

³⁰³ Léger, alloc. au Club Richelieu-Verdun, 18 octobre 1956, S.I., 22 octobre 1956, p. 1-2, A.C.E.C.C.

De toutes les oeuvres patronnées par l'archevêque de Montréal, les Charités papales tiennent la place la plus prestigieuse. Désireux de poursuivre l'oeuvre pontificale en faveur des réfugiés de guerre à laquelle il avait collaboré efficacement lors de son séjour à Rome, Mgr Léger fonde la Croix d'or. Le travail humanitaire accompli par un organisme comme la Croix-Rouge est certes admirable, fait-il remarquer, mais un catholique romain ne doit pas oublier la supériorité de la mission de charité dévolue au Pape: "Docteur infailible de la vérité, il doit être le distributeur des dons de la charité."³⁰⁴ Il espère que les fidèles se montreront prodigues en faveur de ces oeuvres.³⁰⁵ Il demandera que le peuple soit informé de l'usage qui est fait des sommes versées à des projets comme le plan Colombo, mais déclare que dans le cas des oeuvres du Pape, on sait d'avance où ira l'argent et que l'utilisation qu'on en fera sera "très certainement plus profitable."³⁰⁶ Entre les mains de l'Eglise, l'argent devient "facteur d'unité humaine."³⁰⁷

Chaque année, l'archevêque de Montréal appuiera la campagne de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises; toute contribution constitue un bon placement

³⁰⁴ Léger, circ., 5 septembre 1950, op. cit., p. 149-150.

³⁰⁵ Léger, lettre en faveur de la quête pour les charités pontificales, 29 août 1953, MDM 24, p. 1737.

³⁰⁶ Léger, lettre en faveur des charités papales, 23 juillet 1956, MDM 28, p. 4037-4038.

³⁰⁷ Léger, alloc., 27 avril 1958, op. cit., p. 16-17, A.O.S.J.

social, une opération économique bienfaisante, un devoir strict de civisme, mais aussi un acte de prudence, de charité et de détachement chrétiens.³⁰⁸

Le Foyer de Charité

Le Foyer de Charité est sans doute l'oeuvre qui a le plus tenu à coeur à l'archevêque de Montréal. Pie XII lui-même l'avait désignée comme le signe tangible de son amour pour les pauvres.³⁰⁹ Ceux qui chercheront asile dans ce "sanctuaire de toutes les souffrances errantes et abandonnées" ne trouveront peut-être pas le confort et les soins disponibles dans "les institutions organisées selon les exigences des techniques modernes," mais ils y trouveront "la joie et la paix de Nazareth."

Cette oeuvre, inspirée de l'oeuvre turinoise de Joseph Cottolengo dans la première moitié du XIXe siècle, veut être, dans l'esprit du Cardinal, une école de charité, "la preuve tangible de l'authenticité de notre christianisme," le fruit de la charité. Son but n'est pas seulement de loger et de soigner les pauvres mais "de leur procurer la

³⁰⁸ Léger, alloc. à la radio, 21 mars 1954, MDM 25, 156, p. 2092-2093; alloc. à la radio, 13 mars 1955, MDM 26, 206, p. 2796; alloc., 4 mars 1956, "Ouverture de la campagne de la Fédération des Oeuvres," Le Devoir, 5 mars 1956, p. 2; alloc., 1 mars 1959, S.I., 10 mars 1959, p. 5, A.C.E.C.C.

³⁰⁹ Léger, alloc., 2 février 1953, op. cit., p. 1530.

vie éternelle."³¹⁰ Un horaire précis prévoit l'assistance à la messe, la récitation de trois chapelets, à quoi on peut ajouter la visite au Saint-Sacrement et l'oraison.

Dans cette "grande famille" où les malades ne se distinguent pas de ceux qui sont en santé, chacun doit s'oublier pour les autres et apporter sa contribution pour ne former "qu'un coeur et qu'une âme." A sa tête est placée une autorité unique, celle du Père, qui "reste seul la clé de tout," à la fois maître, juge, conseiller et réconciliateur:

Quel est le principe, la base, la raison d'une si grande autorité? C'est qu'elle vient du Christ comme celle du Christ vient du Père éternel. Quelle dignité! Etre sur la terre le gérant de Notre-Seigneur . . . mais en même temps quelle obligation cela impose! On pourrait les résumer en trois mots: AMOUR, DOCTRINE et EXEMPLE!³¹¹

L'oeuvre ne veut dépendre que de la divine Providence: ni revenus, ni octroi des gouvernements, ni organisation, ni rentes et, comme malades, "seulement ceux qui n'ont pas le sou."³¹² La confiance du Cardinal lui fait entrevoir un heureux avenir.³¹³ Il reste l'âme de cette oeuvre qu'il a

³¹⁰ Léger, sermon, 29 mars 1953, op. cit., p. 1609-1611; action de grâces au Foyer de Charité, 6 avril 1955, Dieu est amour, p. 57.

³¹¹ Ibid., p. 1612-1613.

³¹² Ibid., p. 1614.

³¹³ Léger, visite lors d'une corvée de briqueteurs, 22 août 1953, Dieu est amour, p. 42-43.

voulue pour y brasser "des affaires spirituelles,"³¹⁴
suscite des dévouements inédits et projette la construction
d'un pavillon-hôpital et d'une cité entière.

Des corvées s'organisent pour élever les premiers
bâtiments et fournir les aliments et les médicaments quo-
tidienement nécessaires, des personnes consacrent leur vie
à cette oeuvre. La chronique de l'Hôtel-Dieu de Montréal
note qu'une excellente couturière à l'emploi de la maison-
mère s'était ainsi "donnée" au Foyer de Charité.³¹⁵ La
réponse du public et des institutions fut telle qu'en 1957,
on pouvait distribuer à d'autres oeuvres le surplus de
nourriture reçue, ce qui incite l'archevêque à recommander
la mise sur pied de coopératives de charité pour recueillir
et redistribuer vêtements, remèdes et nourriture.³¹⁶

Faisant allusion aux difficultés d'assumer la "vie
assez claustrale" du Foyer, le Cardinal, loin d'envisager
une révision du régime en rappelle le cadre idéologique et
exhorte les malades à s'y adapter et à apprécier le privilège
qu'ils ont d'avoir deux prêtres à leurs côtés.³¹⁷ Il existe,
selon lui, une vocation au Foyer de Charité.³¹⁸ En

³¹⁴ Léger, discours, 21 avril 1954, Dieu est amour, p.
50-51; sermon, 11 janvier 1961, ibid., p. 88.

³¹⁵ Chronique, 17 février 1955, p. 38, A.H.D.M.

³¹⁶ Léger, alloc. au Conseil des Oeuvres, 22 mai 1957,
Dieu est amour, p. 61-62.

³¹⁷ Léger, alloc., 12 janvier 1958, op. cit., p. 64-65.

³¹⁸ Léger, visite au Foyer, 31 août 1958, Dieu est
amour, p. 67-68.

1960, le Cardinal évoquera le rêve qui est à l'origine de l'oeuvre et en dégagera la portée:

De fait, cette oeuvre du Foyer de Charité a pris naissance dans mon coeur. Il faut faire servir toutes les facultés au service du bon Dieu. Or j'ai toujours bâti en imagination des cités, des villes, des oeuvres immenses. Si tout ce qui m'est passé par la tête se concrétisait un jour, il y aurait une immense cité à la gloire du bon Dieu. Eh bien! parmi ces oeuvres, il y avait celle qui devait accepter les misères impossibles à classer dans les différentes catégories que prévoient les classifications habituelles. . . . Depuis dix ans, le Foyer de Charité n'a pas grandi; c'est une oeuvre humble et simple. Mais y a-t-il une oeuvre qui ait reçu plus de visiteurs durant dix ans? Y a-t-il une oeuvre qui ait suscité plus d'intérêt depuis dix ans? On parle du Foyer de Charité dans les revues européennes et américaines; on parle du Foyer de Charité dans le monde entier; et quand je voyage, on me présente comme l'Evêque du Foyer de Charité. Le Foyer de Charité est devenu comme un symbole. J'ai l'impression que si c'était une oeuvre considérable et pourvue des moyens techniques les plus modernes, on ne parlerait pas du Foyer de Charité. . . J'ai voulu qu'il y eût dans le diocèse une oeuvre qui vivrait de la charité, des offrandes spontanées des gens; j'ai voulu une oeuvre qui ne quêterait pas et qui fût comme un symbole de ce que devraient être toutes nos oeuvres, et même de ce que devrait être le monde: une maison qui vivrait de charité et une maison où l'on vivrait dans la charité, par la charité.³¹⁹

L'Hôpital St-Charles-Borromée

Dans le même esprit, le Cardinal s'inquiète du sort des malades chroniques que les institutions existantes ne suffisent pas à héberger. D'une capacité de cent lits, le Foyer n'avait pu accueillir, au cours des cinq premières

³¹⁹ Léger, alloc. au jubilé de l'abbé Ovila Bélanger, 12 juin 1960, Dieu est amour, p. 79-83.

années, que 650 des quelque 3,000 malades qui y avaient demandé refuge:

C'est ce nombre croissant de demandes qui m'a décidé à poser le geste audacieux que vous connaissez et qui m'a fait entrer en possession des édifices de l'ancien "Montreal General Hospital." Je n'avais pas un sou en banque lorsque je signai le chèque de un million cinq cent mille dollars que réclamaient, à juste titre, les propriétaires de l'immeuble. La bienveillance des membres du Comité exécutif du "Montreal General Hospital" me facilita les choses et le Ciel me vint en aide, grâce à des influences discrètes.³²⁰

Ces influences discrètes, c'est "l'amabilité de maisons bancaires importantes" qui ont consenti le prêt et permis d'acquérir l'édifice à titre personnel le 21 décembre 1955, alors que la spéculation allait s'en emparer.³²¹ C'est aussi ceux qui l'ont encouragé à faire cette transaction audacieuse et qui ont contribué à payer les intérêts de l'emprunt.³²² Ainsi, au moment où le Cardinal faisait l'acquisition de l'immeuble, le directeur médical de l'hôpital de la Merci déclarait que cette initiative répondait à un vœu du corps médical tout entier.³²³

³²⁰ Léger, inauguration de l'hôpital St-Charles-Borromée, 4 novembre 1956, MDM 28, 267, p. 4098; alloc., 8 mars 1956, op. cit., p. 325-326, A.S.P.

³²¹ Léger, conférence de presse, 26 décembre 1955, "Le Cardinal au secours des incurables," Le Devoir, 27 décembre 1955, p. 1.

³²² Léger, circ., 13 janvier 1956, op. cit., p. 3657.

³²³ Léger, alloc. du Cardinal à la radio, Radio-Canada 561203-1, A.R.C.

Lors de l'inauguration de l'hôpital, le 4 novembre 1956, le Cardinal remercie l'équipe qui l'a épaulé depuis dix mois. Ce qu'il appelle "le miracle de la rue Dorchester" a commencé le 10 janvier précédent alors que des hommes et des femmes de toutes les classes sociales se sont engagés dans cette aventure pour des motifs surnaturels, mais aussi "par affection filiale envers leur père spirituel, l'Evêque du diocèse."³²⁴ Des paroisses, des municipalités, des villes, des syndicats, des communautés et même l'armée ont été mobilisés pour les corvées en faveur de cette oeuvre "que la voix du peuple a appelée l'hôpital du Cardinal":

Je suis dans cette ville depuis six ans. Mais sans vous, chers volontaires des corvées, je n'aurais jamais été capable d'organiser pour les malades et les désemparés, le Foyer de Charité et l'hôpital St-Charles. J'ai commencé le Foyer de Charité il y a cinq ans, avec quelques sous, exactement \$3.54, et beaucoup de confiance en Dieu et dans la générosité de mes fidèles. Je n'ai pas été déçu.³²⁵

Une organisation s'est fondée en 1954 pour financer ces oeuvres; les "Cent Associés de la Charité du Cardinal" s'engageaient à verser \$365 par année.³²⁶ En 1956, vingt jours auront suffi aux 25,000 auxiliaires pour ramasser

³²⁴ Léger, alloc., 4 novembre 1956, op. cit., p. 4099-4100.

³²⁵ Léger, alloc., 3 novembre 1956, Radio-Canada 561103, A.R.C.

³²⁶ Léger, alloc., 7 janvier 1954, op. cit., p. 2030; témoignage d'un participant non identifié à "Caméra 67," 14 novembre 1967, Radio-Canada 671114-3, A.R.C.

cinq millions de dollars,³²⁷ pendant que des milliers de volontaires procédaient à la réfection de l'ancien hôpital reconnu comme "institution d'assistance publique." On recevait des malades dès le 23 janvier.

"La Grand'Corvée du Cardinal" n'est pas une souscription comme les autres. C'est un appel lancé à la conscience chrétienne. C'est aussi un fait sociologique qui doit apporter une réponse à des problèmes angoissants et une mobilisation de toutes les forces spirituelles et même matérielles de la Cité, pour faire reculer les forces du mal.³²⁸

Il aura aussi l'appui de l'autorité civile. Le maire Jean Drapeau rend hommage "à la grande formule chrétienne d'assistance sociale fondée sur les contributions volontaires de chacun" qu'il oppose à "l'intervention froide, impersonnelle," voire mécanique, de l'Etat,³²⁹ et s'engage à verser, à même le budget municipal de 1957, la somme de \$25,000 en faveur de l'hôpital.

Le Cardinal se préoccupe aussi des orphelins, surtout ceux du divorce, et veut reloger dans des locaux moins vétustes les deux institutions qui les recueillent. Il se préoccupe des femmes malades et des cancéreux et veut susciter pour eux une nouvelle oeuvre.³³⁰ Il donne aux aveugles

³²⁷ Léger, alloc., 3 novembre 1956, op. cit.

³²⁸ Léger, alloc., 4 novembre 1956, op. cit., p. 4102-4103.

³²⁹ Jean Drapeau, alloc., 3 novembre 1956, Radio-Canada 561103, A.R.C.

³³⁰ Léger, alloc., 4 novembre 1956, op. cit., p. 4101-4102..

l'Institut Louis-Braille et voudrait une maison pour recevoir les petits idiots.³³¹ Toute cette activité est orientée vers le renouveau spirituel du diocèse. C'est ce qu'il confie en mai 1960:

L'oeuvre la plus marquante, la plus profonde, celle qui a le plus d'envergure n'a pas de nom particulier; elle est due à la collaboration de toutes les bonnes volontés et de tous les organismes du diocèse. Cette oeuvre, c'est le renouveau spirituel, le courant de charité, la fierté de l'Eglise qui se manifestent de plus en plus dans le diocèse et qui Nous donnent des consolations qui compensent largement pour les incompréhensions, les critiques, les reculs.³³²

6. La "Grande mission," une ultime offensive

En 1958, le cardinal Léger avait prolongé son séjour en Europe et visité l'archidiocèse de Milan dirigé par le cardinal Montini, le futur Paul VI. Il est réconforté et encouragé à la vue des oeuvres innombrables de ce vaste diocèse et revient avec la conviction que la paroisse reste la structure la mieux adaptée aux conditions sociales actuelles.³³³

Pour souligner le 50e anniversaire du Congrès eucharistique tenu à Montréal en 1910 et le dixième anniversaire de son arrivée à Montréal, le Cardinal s'inspire de la Grande Mission entreprise à Milan en 1957 et lance une ultime

³³¹Léger, alloc., 7 janvier 1954, op. cit., p. 2029.

³³²Léger, entrevue accordée à Ma Paroisse, mai 1960, p. 18; témoignage à "Caméra 67," op. cit.

³³³Léger, circ., 18 janvier 1959, op. cit., p. 4730.

offensive de rechristianisation. Il convoque prêtres, religieux, militants d'Action catholique et membres de toutes les associations à une "vaste action apostolique" dont la préparation durera toute une année et qui se déploiera pendant le carême 1960. Cette mission se veut "une retraite extraordinaire" dont l'originalité tient au fait que "partout et simultanément" on prêchera la vérité fondamentale du christianisme que "Dieu est notre Père."³³⁴ Elle est essentiellement une action surnaturelle destinée à ranimer le sens religieux dans les consciences chrétiennes; elle est aussi une "organisation ecclésiale" au sein de laquelle prêtres et laïcs sont invités à travailler selon leur vocation propre et sous la direction du chef spirituel, à l'expansion du Royaume de Dieu.³³⁵

On veut créer un climat surnaturel favorable, inciter à la pratique religieuse et redonner confiance dans les institutions ecclésiales. La méthode se veut positive; une prédication simple mais profonde doit initier à la méditation et engendrer une conviction qui se traduise par un engagement concret. La "stratégie spirituelle et apostolique" adoptée propose le recours à la prière et à la vie liturgique et l'exemple d'une vie sainte.

³³⁴ Ibid., p. 4731; alloc., 12 janvier 1959, op. cit., p. 29-30, A.C.N.D.; alloc., 22 janvier 1959, op. cit., alloc., 6 juin 1950, R.E.C., 1960, p. 449-453.

³³⁵ Léger, alloc. au comité d'organisation, 8 avril 1959, Rapport sur la Grande Mission de 1960, Montréal, p. 253-259; alloc. au club Richelieu, janvier 1960, S.I., 11 janvier 1960, p. 5, A.C.E.C.C.; lettre, 6 janvier 1960, L'Oratoire, février 1960, p. 4.

Dans chaque paroisse et dans tous les milieux de vie, nous devons mettre sur pied des comités composés de membres choisis et influents, qui auront pour mission d'ouvrir les sillons dans lesquels les prêtres jetteront la semence de la parole évangélique.³³⁶

Le Cardinal insiste sur la nécessité d'une coalition des forces au sein de structures calquées sur celles d'une campagne de souscription.³³⁷ Le milieu ouvrier et le milieu intellectuel sont particulièrement visés. Même nos frères séparés devraient être atteints.³³⁸ Cette campagne est axée sur la paroisse chargée de transmettre sans discussion l'impulsion donnée, d'enrôler les âmes et de susciter une réponse unanime quand le général ordonnera: "C'est le temps de l'assaut."³³⁹ Divers instruments ont été préparés à l'intention de l'équipe paroissiale, des prêtres et des laïcs.³⁴⁰

Le 6 janvier 1960 marque l'inauguration officielle à la cathédrale de la propagande pour la Grande Mission. Le diocèse prend alors l'allure d'une "armée marchant au rythme

³³⁶ Léger, circ., 18 janvier 1959, op. cit., p. 4732-4733; circ., 7 octobre 1959, op. cit., p. 4888-4889.

³³⁷ Léger, alloc. au comité directeur, 16-18 janvier 1959, Rapport, op. cit., p. 250-252; alloc., 5 avril 1959, op. cit.

³³⁸ Ibid., p. 251-252.

³³⁹ Léger, alloc., 5 avril 1959, op. cit.; message aux curés, 13 octobre 1959, Rapport, p. 259-260.

³⁴⁰ Léger, circ., 11 novembre 1959, op. cit., p. 4898; directives aux prédicateurs, 7-12-14 janvier 1960, Rapport p. 260-265.

d'une cadence disciplinée, suivant les ordres de son général," pour "défendre la patrie" contre les ennemis qui rôdent à la frontière. L'enseignement positif qui y est dispensé doit conduire à la conversion du cœur et "orienter de façon définitive" vers la destinée surnaturelle.³⁴¹ Le thème adopté se veut aussi une réponse à deux objections actuelles, l'athéisme militant et social véhiculé par le marxisme et la théologie du protestantisme qui rejette la divinité de l'Eglise.

Le 11 février 1960, une stratégie précise d'action est transmise au clergé.³⁴² Une veillée d'armes à l'église Notre-Dame marque le début officiel de la Grande Mission et les cloches des églises et des institutions sonnent à toute volée.

Lors de cette veillée d'armes, le "général" salue les volontaires de cette armée pacifique, leur donne un mandat apostolique pour garantir l'efficacité de leur parole et leur livre le mot d'ordre d'aller "porter le bon Dieu au foyer, à l'école, au bureau, à l'usine, sur les places publiques" et de rendre un témoignage authentique de vie chrétienne.³⁴³ La cérémonie du départ des prédicateurs se termine sur une prière vibrante:

³⁴¹Léger, alloc., 6 janvier 1960, Rapport, p. 270-272.

³⁴²Léger, circ. au clergé, 11 février 1960, MDM 30, 315, p. 4923-4926.

³⁴³Léger, alloc. à la veillée d'armes, 5 mars 1960, Rapport, p. 274-275.

Seigneur, Seigneur, regardez notre sincérité. Que nos ennemis ne triomphent pas en disant: "Ils ont mis leur confiance en un mythe, ils ont mis leur espoir en un Dieu qui n'existe pas." Seigneur Jésus, écoutez-nous, nous sommes les continuateurs de votre oeuvre, les successeurs de vos disciples et de vos apôtres. Veillez sur nous, regardez-nous et faites en sorte que cette activité apostolique que nous avons entreprise en votre nom tourne à la plus grande gloire de l'Eglise.³⁴⁴

Des prisonniers qu'il exhorte avec humour: "Hein, mes bons amis, vous aimez ça travailler dans l'obscurité!"³⁴⁵ aux jeunes avec qui il s'entretient "à coeur ouvert,"³⁴⁶ les groupes les plus divers se voient conviés à reconnaître un même Père.

Le Cardinal clôt la Grande Mission en rappelant la place privilégiée qu'occupent les chefs spirituels dans l'Eglise, il souligne cependant que "ce serait une grave erreur de croire qu'ils incarnent toute l'Eglise." Dieu choisit très souvent parmi les fidèles des témoins authentiques de sa présence sur terre.³⁴⁷

On devine que cette vaste entreprise n'a pas remporté le succès escompté. A la fin de l'année, le Cardinal évoque devant une foule de 25,000 personnes le spectre du

³⁴⁴ Léger, alloc., départ des prédicateurs, 6 mars 1960, Rapport, p. 278-279.

³⁴⁵ Léger, alloc. à la prison de Bordeaux, 4 avril 1960, Radio-Canada 600404, A.R.C.

³⁴⁶ Léger, entretien avec les jeunes, 8 mars 1960, "Un entretien à coeur ouvert du Cardinal avec les jeunes," Dollard Morin, La Presse, 9 mars 1960, p. 11.

³⁴⁷ Léger, alloc., 10 avril 1960, Rapport, p. 284-286.

communisme et les avertissements de Fatima et déclare que si les hommes ne reviennent pas à Dieu, ils connaîtront la faim, les crises économiques, le chômage et la guerre:

"Si Montréal ne se convertit pas, elle subira le même sort que Sodome."³⁴⁸

La Grande Mission n'en aura pas moins constitué une illustration haute en couleur d'une Eglise totalement appliquée à assurer la prééminence du spirituel sur le temporel. Elle aura aussi permis de toucher du doigt l'évolution du Cardinal face au laïc qui'il aura commencé à reconnaître comme partie intégrante de l'Eglise.

³⁴⁸ Léger, alloc. à une marche du pardon, 13 octobre 1960, "Si Montréal ne se convertit pas, elle subira le sort de SODOME," La Presse, 14 octobre 1960, p. 3.

LE CARDINAL PAUL-EMILE LEGER, ARCHEVEQUE
DE MONTREAL, 1950-1967. SON EVOLUTION
IDEOLOGIQUE A PARTIR DE SES
INTERVENTIONS PUBLIQUES
VOLUME II

Denise Robillard

Thèse présentée à l'Ecole des Etudes
supérieures comme partie des exigences
pour l'obtention du grade de Ph.D.
en Sciences religieuses

UNIVERSITE D'OTTAWA
OTTAWA, CANADA, 1979

CHAPITRE V

UN VASTE PROGRAMME DE RESTAURATION SOCIALE

Les idées bâtissent le monde. Le libéralisme a bâti un monde d'égoïsme, le marxisme et le communisme bâtissent un monde fermé, bouclé sur lui-même, dur comme l'acier; l'Eglise a bâti un monde ouvert sur le surnaturel.

card. P.-E. Léger¹

Convaincu du péril que représentent pour les valeurs spirituelles les doctrines hédonistes et matérialistes proposées à la génération actuelle,² l'archevêque de Montréal lance des offensives qui seront les temps forts d'un vaste programme de restauration sociale auquel il convie toutes les bonnes volontés. Il analyse la société contemporaine, observe le comportement de l'homme qui y vit, en dégage le caractère, scrute son influence sur la famille, l'école, le monde du travail et propose l'instauration d'un ordre social nouveau.

¹ Léger, alloc., 18 mai 1957, op. cit., p. 3, A.D.C.

² Léger, lettre pastorale, 17 mai 1950, op. cit., p. 34.

1. La société contemporaine

Le monde auquel s'adresse Mgr Léger n'est certes plus le monde rural traditionnel,³ et l'archevêque de Montréal n'est pas partisan du retour à la terre et de la fuite du monde urbain pour résoudre le problème de la survie nationale et de la déchristianisation. C'est à travers l'idéologie anticomuniste commune à tout le monde occidental qu'il observera et analysera le monde contemporain.

Un monde malade, déséquilibré et inhumain

Selon Mgr Léger, l'industrialisation et les progrès techniques stimulés par deux guerres mondiales ont rompu le rythme et l'harmonie du monde traditionnel; "la douce quiétude du début de ce siècle" a fait place à une agitation croissante.⁴ Il s'en est suivi un déséquilibre du rapport des forces, et une série d'affrontements.⁵ L'ennemi est dans la place. Le monde contemporain est malade, déséquilibré, coupable; il se réclame d'un "humanisme de mauvais aloi" pour justifier une cupidité sans frein et une licence

³Léger, lettre à la Société canadienne d'établissement rural, 29 août 1950, MDM 21, p. 176; alloc. au Salon national de l'agriculture, 19 février 1956, MDM 28, 246, p. 3745-3748; alloc., 19 février 1959, op. cit., p. 3-6, A.C.E.C.C.

⁴Léger, alloc., 2 avril 1951, op. cit., p. 553.

⁵Léger, alloc. à la Société des Artisans, 9 septembre 1951, "Mgr l'archevêque félicite les Artisans des buts charitables de leur société," Le Devoir, 10 septembre 1951, p. 5.

sans mesure.⁶

Ce monde est inhumain; c'est au prix du bien-être de millions de travailleurs que s'est faite son évolution⁷ et il a "partiellement sacrifié peuple et élite, travail et culture, à l'argent et à la technique."⁸ La vitalité même de la nation est sapée; l'indifférence, le sensualisme, l'intempérance, le gaspillage, la délinquance, en témoignent. "L'étreinte de la société" se resserre sur l'homme pendant que son aire d'indépendance et de liberté s'amenuise.⁹

Ce monde est tourmenté par une soif insatiable d'émancipation et il aspire à l'égalité politique et à la démocratie: "Nous sommes les fils de ce siècle," déclarait-il en 1950, "nous avons brisé les ponts qui nous unissaient à la tradition," nous ne voulons plus penser comme ceux d'hier, ni agir comme ils l'ont fait.¹⁰ La contestation du principe d'ordre ouvre la voie, selon lui, au socialisme et au communisme.¹¹

Mgr Léger estime que l'inégalité politique actuelle rend plus intolérable l'infériorité de certaines conditions

⁶ Léger, alloc., 9 juin 1953, op. cit., p. 1718.

⁷ Léger, alloc., 2 avril 1951, op. cit., p. 555; alloc., 26 août 1952, op. cit., p. 1201; alloc., 8 février 1954, op. cit., p. 18, A.C.E.C.C.

⁸ Léger, alloc., 14 avril 1956, op. cit., p. 3863.

⁹ Léger, alloc., 27 septembre 1956, op. cit., p. 34.

¹⁰ Léger, alloc., 6 septembre 1950, op. cit., p. 327, A.C.N.D.

¹¹ Léger, conférence, 26 février 1952, op. cit., p. 978.

sociales¹² et il considère que "la force efficace de coordonner les hommes par rapport au but de leur association" ne peut être qu'une participation au pouvoir de la Providence.¹³ Il reconnaît certes le droit des sociétés civiles de choisir leurs chefs et de se donner les formes de gouvernement qu'elles jugent les plus aptes à procurer le bien commun, mais il lui paraît manifeste que "l'esprit moderne recherche avant tout les avantages de la conduite des affaires plutôt qu'il n'accepte le dévouement à la cause publique"; l'Eglise, elle, reste étrangère à ces conceptions nouvelles.¹⁴ Le problème social étant avant tout un problème de conscience, une question morale, elle veut qu'on reconnaisse son rôle et sa compétence particulière dans les questions de justice et de paix.¹⁵

La situation qui prévaut dans les pays sous domination communiste prend figure d'avertissement.

Les structures sociales qui croulaient, emportant avec elles tout un passé de tradition et de vertu, ne

¹²Léger, sermon, 26 août 1952, op. cit., p. 1203.

¹³Léger, sermon, 2 juin 1953, op. cit., p. 1710.

¹⁴Léger, alloc., 21 mai 1955, op. cit., p. 3149; alloc., 12 mai 1955, op. cit., p. 3117-3119.

¹⁵Léger, discours, 17 mai 1950, op. cit., p. 47; sermon, 9 septembre 1954, op. cit., p. 2314; discours à l'Association des licenciés en Sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal, 25 septembre 1951, MDM 23, 57, p. 917; sermon au congrès Pax Romana, 26 août 1952, op. cit., p. 1200-1204; alloc., 9 juin 1953, op. cit., p. 1718; réponse au discours du maire de Montréal, 8 août 1955, op. cit., p. 3289.

trouvaient plus dans les âmes et les coeurs les piliers sur lesquels reposent toutes les vertus, même celles d'une société:

Les grands procès spectaculaires qui se succèdent derrière le rideau de fer et qui nous rappellent les tribunaux sanguinaires de la Terreur et de la Commune, ne sont que la confirmation par l'Histoire de l'affirmation que nous rappelions au début de cette allocution: que la vertu est aussi nécessaire à l'homme que le pain.¹⁶

La déchristianisation, le retour au paganisme qu'entraîne le matérialisme marquent un recul de la civilisation, une déchéance de l'humanité.¹⁷ A la limite, cette civilisation matérialiste transformera l'homme en "un géant du monde physique aux dépens de son esprit," prônera l'utilisation de la force et l'exploitation de la lutte des classes.¹⁸ Le chambardement actuel de la hiérarchie des valeurs,¹⁹ la multiplication des divisions internes dans tous les mouvements²⁰ et l'impossibilité d'établir la paix dans le monde sont les signes de sa progression.²¹

L'archevêque de Montréal estime que nous sommes prisonniers d'une civilisation au sein de laquelle l'homme est

¹⁶ Léger, sermon, 10 septembre 1951, op. cit., p. 743-744.

¹⁷ Léger, alloc., 4 octobre 1953, op. cit., p. 15.

¹⁸ Léger, sermon lors de la fête du travail, 4 septembre 1961, L'Oratoire, novembre 1961, p. 19.

¹⁹ Léger, alloc., 11 septembre 1954, op. cit., p. 2324.

²⁰ Léger, sermon, 16 octobre 1955, op. cit., p. 3-4.

²¹ Léger, alloc., 27 avril 1955, op. cit., p. 5; circ., 5 septembre 1950, op. cit., p. 152; alloc., 2 octobre 1955, op. cit., p. 5-6.

minimisé, dépouillé de sa personnalité, dans la mesure même où il laisse "son âme entrer dans la matière." La dignité de la personne humaine paraît compromise par ces "jongleurs d'univers imaginaires qui s'élancent sur le ~~le~~ tremplin défoncé d'une nature humaine dégradée, et qui croient pouvoir créer un monde nouveau avec une liberté aveugle."²²

La paix elle est promise à ceux qui veulent, dans toute la force de ce terme, à ceux dont la volonté est bonne, c'est-à-dire éprise de justice et d'amour. Oui, je dis bien, de justice et d'amour. A la rigueur les velléitaires feront des efforts pour chercher la paix dans la justice, mais ils rejettent l'amour car Dieu seul est amour et le monde moderne l'a exilé en dehors de ses frontières. Ce geste d'agressivité n'est-il pas ce péché contre l'Esprit que le Seigneur dans l'Evangile, a déclaré être sans rémission, car comme l'a dit un représentant de l'athéisme lucide de ce siècle, si Dieu est mort, il faut en tirer toutes les conséquences. Et les hommes n'osent pas s'engager dans ce refus total, ayant un vague pressentiment que la 25e heure pourrait sonner.²³

La tentation du matérialisme

Une mentalité mercenaire, vénale, mercantile, égoïste, supplante l'honnêteté et la loyauté.²⁴ Mgr Léger diagnostique chez les hommes de son siècle "la fièvre de l'arrivisme"; dans une société régie par l'argent qui pousse à rechercher la richesse, la puissance et les honneurs "par tous les moyens"

²² Léger, alloc., 16 juillet 1950, op. cit., p. 6.

²³ Léger, message de Noël, 25 décembre 1961, Radio-Canada 611225, A.R.C.

²⁴ Léger, alloc., 8 février 1954, op. cit., p. 2058; alloc., 1 mai 1954, op. cit., p. 2147.

possibles, sans souci d'honnêteté ni de service social," les convictions finissent par céder devant l'intérêt.²⁵

L'homme moderne, affirme le Cardinal, s'est enfermé dans un iglou "bâti en fer, en béton armé," et il est "aveuglé par la lumière des soleils qu'il a allumés."²⁶ Menacé dans sa personnalité, il devient l'esclave d'un machinisme qui tend à le considérer comme un simple rouage,²⁷ à en faire "un robot emporté dans le tourbillon de la danse des atomes" et l'amène à confondre le bien commun avec son intérêt particulier.²⁸ Le Cardinal entrevoit même l'éventualité d'une aliénation totale de l'homme entre les mains d'"une poignée de soit-disant surhommes qui s'en diront les maîtres et les régiront à leur plein gré."²⁹

L'homme a perdu le sens de sa destinée et sa conscience traverse une grave crise. La foi en Dieu a fait place à la foi en l'homme et il arrive souvent que les possibilités accrues dont il dispose soient mises au service de la mort, de la destruction et de la haine.³⁰ "Aujourd'hui,

²⁵ Léger, lettre pastorale, 22 août 1950, op. cit., p. 143; sermon, 26 août 1952, op. cit., p. 1202.

²⁶ Léger, alloc., 20 mai 1954, op. cit., p. 664.

²⁷ Léger, alloc., 20 septembre 1953, op. cit., p. 1855-1856.

²⁸ Léger, alloc., 3 juillet 1953, op. cit., p. 1788; alloc. à l'Union catholique internationale des service sociaux, 6 juillet 1954, MDM 25, 173, p. 2254-2255; alloc., 4 février 1955, op. cit., p. 2734.

²⁹ Léger, alloc., 27 septembre 1956, op. cit., p. 34.

³⁰ Léger, alloc., 29 septembre 1951, op. cit., p. 2; alloc., 26 août 1952, op. cit., p. 1200; alloc. à St-Etienne-

dit-il en 1950, on ne distingue plus entre le bien et le mal," alors que les anciens païens respectaient ces lois instinctives de la nature humaine que sont la croyance en un Dieu créateur, la distinction entre le bien et le mal, le sens de la famille et de la dignité humaine.³¹

L'activité de l'homme moderne est devenue profane.³² Il se prétend "trop avancé pour se soumettre" à Dieu qui devient son antagoniste.³³ Le développement humain temporel et la pratique des vertus humaines naturelles remplacent les exigences plus hautes de la vie chrétienne.³⁴ Il en résulte une "crise intellectuelle d'une amplitude inquiétante," un désarroi de la pensée en même temps qu'un engouement pour le sensationnel que l'archevêque tient pour de l'infantilisme et la marque "d'un âge mental plus ou moins retardé."³⁵

du-Mont de Paris, 12 décembre 1954, MDM 26, 209, p. 3043; alloc., 25 janvier 1955, op. cit., p. 2715-2716; alloc., 23 janvier 1951, op. cit., p. 463; alloc., 26 août 1952, op. cit., p. 1201; alloc., 12 février 1953, op. cit., p. 1545; homélie à Lourdes, 8 décembre 1954, op. cit., p. 2944.

³¹ Léger, causerie, 29 juin 1950, op. cit., p. 181-182.

³² Léger, sermon, 26 août 1951, op. cit., p. 735.

³³ Léger, alloc., congrès des médecins de langue française, 25 septembre 1950, MDM 21, 16, p. 226-227; sermon, 1 octobre 1950, op. cit., p. 233-234; alloc., 26 août 1952, op. cit., p. 1201; alloc., 2 octobre 1953, op. cit., p. 1887-1888; alloc., 9 novembre 1953, op. cit., p. 1929; alloc., 15 août 1958, op. cit., p. 11, A.N.D.C.

³⁴ Léger, alloc., 11 février 1951, op. cit., p. 5; sermon, 9 août 1951, op. cit., p. 6-7.

³⁵ Léger, sermon, 29 janvier 1956, op. cit., p. 3740.

L'oubli de Dieu se traduit d'abord par le rejet de l'Eglise et par le discrédit jeté sur son influence.³⁶ On se détourne de cette "institution vingt fois centenaire" dont on ne comprend plus le langage et qu'on considère comme un musée;³⁷ on prétend inaugurer sans elle, le règne d'une liberté sans entrave.³⁸ La religion est pourtant plus nécessaire que jamais:

La religion est un besoin, parce que l'homme est fait pour la Vérité et pour le Bien et que ni la science, ni l'art, ni même la philosophie laissée à ses propres lumières ne sauraient assurer la pleine clarté, la saine moralité que le bonheur exige. Aussi, enlevez la religion de la société et ce sera la course irraisonnable et effrénée aux plaisirs, à la passion déchaînée, à l'immoralité. Enlevez la religion et vous assisterez à la faillite de l'éducation des jeunes; les crimes pulluleront; la délinquance juvénile deviendra un phénomène général qui menacera les assises de la société; et bientôt l'homme vivra dans une totale insécurité.³⁹

Les chrétiens s'exposent à cette contagion lorsqu'ils mettent une cloison entre leurs croyances et leur conduite

³⁶ Léger, alloc., 2 avril 1951, op. cit., p. 558.

³⁷ Léger, alloc. à la procession des flambeaux à Lourdes, 8 décembre 1954, op. cit., p. 2987; réponse au discours du maire, 8 août 1955, op. cit., p. 3288; alloc., 18 septembre 1955, op. cit., p. 7-8, A.O.S.J.

³⁸ Léger, alloc., 24 mai 1952, op. cit., p. 703; conférence, 26 février 1952, op. cit., p. 977-979; alloc., bénédiction du Pavillon De Bullion, 17 mai 1953, MDM 24, 111, p. 1703; alloc., 9 novembre 1953, op. cit., p. 1931-1932.

³⁹ Léger, sermon, 8 septembre 1955, op. cit., p. 3421-3423.

extérieure,⁴⁰ relèquent les problèmes de foi dans "l'obscurité profonde", de la conscience et tentent de concilier l'Eglise avec l'esprit moderne.⁴¹ Il en résulte une rupture d'unité, un dédoublement de conscience, la réduction du religieux à la participation culturelle.⁴² Les illusions qu'ils entretiennent sur l'art, la beauté, le confort, l'évolution, leur servent ensuite de prétexte pour mépriser les lois de la morale chrétienne.⁴³

Le Cardinal voit heureusement émerger, à côté de défections nombreuses, une élite annonciatrice de renouveau.⁴⁴ Il compte sur elle et l'invite à ne pas se laisser absorber par les affaires temporelles, ni distraire du spirituel.⁴⁵ Ce n'est pas avec les fêtes mondaines, les modes paganisantes et les piques-niques d'aujourd'hui que le monde sera sauvé, mais "avec des coeurs remplis de la charité de Jésus-Christ."⁴⁶

⁴⁰ Léger, neuvaine à l'Oratoire, 9 août 1950, L'Oratoire, octobre 1950, p. 17.

⁴¹ Léger, sermon, 12 septembre 1951, op. cit., p. 752.

⁴² Léger, alloc., 9 juin 1953, op. cit., p. 1719-1720; alloc., 19 mars 1955, op. cit., p. 2805-2806.

⁴³ Léger, sermon de clôture, 9 août 1955, op. cit., p. 3371.

⁴⁴ Léger, sermon, 24 juin 1956, MDM 28, 259, p. 3963.

⁴⁵ Léger, alloc., 13 avril 1958, op. cit., p. 7-8; alloc., 7 juin 1958, op. cit., p. 21, A.N.D.C.; sermon, 19 mars 1959, op. cit., p. 4-5; A.O.S.J.

⁴⁶ Léger, alloc., 14 novembre 1953, op. cit.

Liberté et loisirs

L'aspiration à la liberté et l'émergence d'une société des loisirs apparaissent comme une menace à la morale. Si l'Eglise insiste sur la pratique de la vertu c'est qu'elle sait que la corruption morale prépare infailliblement la servitude sociale.⁴⁷ L'humanité traverse une crise d'adolescence: "Dès qu'on parle d'autorité, on crie au totalitarisme, à l'ingérence dans la conscience, au paternalisme."⁴⁸ Selon le Cardinal, cette liberté qu'on réclame c'est celle de descendre dans l'abîme, de passer du labeur à la débauche et de perdre "du même coup et dans la même fin de semaine la santé du corps, la noblesse de l'âme et trop souvent, hélas! le pain de la famille."⁴⁹

Le chrétien n'a pas le droit de penser, de parler, d'écrire, d'agir, comme ceux qui ne croient ni à Dieu ni à l'autre monde et dont la licence n'admet aucun frein. La liberté du chrétien doit accepter les limites fixées par la morale naturelle et par la volonté très haute, très pure, très bienfaisante de Notre-Seigneur Jésus-Christ.⁵⁰

La liberté chrétienne réclame pour l'homme le pouvoir de choisir les valeurs qu'il fait siennes et la garantie

⁴⁷ Léger, alloc., 2 avril 1951, op. cit., p. 558.

⁴⁸ Léger, alloc., 5 mai 1954, op. cit., p. 614; alloc., 27 juin 1954, op. cit., p. 2239.

⁴⁹ Léger, sermon, 11 juillet 1954, op. cit., p. 2259-2260; alloc., 25e anniversaire de l'Externat Ste-Croix, 8 décembre 1955, MDM 27, 239, p. 3607.

⁵⁰ Léger, sermon, 19 mars 1954, op. cit., p. 2087.

efficace de jouir du soutien d'habitudes, de cadres sociaux et d'institutions conformes à son idéal.⁵¹

Selon le Cardinal, il ne saurait être question d'autoriser la présentation de toutes les erreurs sous prétexte de liberté et il est déplorable que les lois civiles ne protègent pas toujours les intérêts de la foi catholique. C'est d'abord pour l'Eglise, seule détentrice de tous les éléments des problèmes, seule capable de porter des jugements objectifs et de donner une direction sûre, qu'il réclame la liberté. Si "la liberté est le propre de l'homme," c'est seulement sous la tutelle de l'Eglise qu'il peut en bien user.⁵²

Si la liberté est un risque, l'émergence de la société des loisirs à laquelle assiste le Cardinal, en constitue un autre. Il perçoit d'abord les loisirs comme une entrave à l'action et au service de Dieu; il déplorera la "psychose de vacances" qui règne durant les mois d'été et félicitera ceux qui profitent de leurs loisirs pour se mieux préparer à leur activité apostolique.⁵³ Les loisirs sont "chose normale," nécessaire même dans la vie des jeunes,⁵⁴

⁵¹Léger, alloc., 12 mai 1955, op. cit., p. 3122-3123; alloc., congrès de l'Union des municipalités, 28 août 1960, E.S.C. 38, 4, octobre 1960, p. 505, A.S.S.C.

⁵²Léger, circ., 13 janvier 1956, op. cit., p. 3656-3662; circ. au clergé et aux comm. rel., 29 août 1958, MDM 29, 300, p. 4627; alloc., 7 juillet 1959, S.I., 10 juillet 1959, p. 1-3, A.C.E.C.C.

⁵³Léger, message, 15 août 1950, op. cit., p. 108.

⁵⁴Léger, alloc., 12 janvier 1952, op. cit., p. 228.

mais "le vrai chrétien n'a pas le droit de s'amuser ici-bas."⁵⁵ L'homme qui se livre aux loisirs en vient bientôt à les considérer comme une fin en soi.⁵⁶

Sans cesser de recommander la plus grande prudence morale, le Cardinal souhaitera que l'on fasse servir les loisirs à la profession et même à la vie chrétienne:

Il est rare que les loisirs soient l'expression d'une vie chrétienne intense! Ils sont presque toujours conçus en fonction d'une évocation. . . .

Il faut que nous considérions le problème des loisirs comme un problème humain et moral. Il ne faut pas travailler pour s'amuser, mais il faut prendre quelques loisirs pour mieux travailler.⁵⁷

Le week-end est un "progrès matériel," reconnaît-il, mais l'histoire jugera néanmoins sévèrement cette institution qui a profané le dimanche et détruit la famille. L'évasion favorisée par les loisirs reste suspecte; elle est la conséquence des abus introduits aux premières heures de l'industrialisation, alors que parallèlement à la réduction des heures de travail, s'opérait une dépersonnalisation de l'homme qui ne lui permettait plus de trouver dans son travail un enrichissement humain.⁵⁸

⁵⁵ Léger, alloc., 17 février 1953, op. cit., p. 78-79, A.S.S.A.

⁵⁶ Léger, alloc., 19 janvier 1954, op. cit., p. 2044.

⁵⁷ Léger, alloc., 26 septembre 1954, op. cit., p. 5-6, A.O.V.

⁵⁸ Léger, alloc., 25 janvier 1955, op. cit., p. 1712-1713; alloc., 12 janvier 1958, op. cit., p. 57-58.

Le Cardinal invite les parents à la vigilance durant les vacances; c'est durant cette période que les enfants se laissent entraîner au mal, s'initient à la délinquance, abandonnent la pratique religieuse et glissent vers un néo-paganisme négateur de l'esprit évangélique.⁵⁹ Aux jeunes gens, il proposera la figure exemplaire de Guy de Larigaudie qui avait su "faire du sport, un élément de pureté" et une pratique ascétique.⁶⁰ En 1959, il reconnaît que des loisirs humains et chrétiens pourraient offrir aux jeunes un milieu sain où pourraient s'engager leur personnalité naissante, mais juge inacceptable la fréquentation de centres neutres de récréation.⁶¹ ;

Le service de l'Eglise et du bien commun

Au cours de ses nombreuses interventions auprès des membres du Barreau, des professionnels de la santé, des hommes d'affaires, des industriels, des commerçants, des syndicalistes et de divers autres groupes sociaux, l'archevêque de Montréal définit la société en fonction de sa destinée éternelle. Il s'inscrit en faux contre la prétention de ceux qui veulent soustraire à l'autorité de l'Eglise

⁵⁹ Léger, "Devoirs des parents pendant les vacances," C.E. 5, juin-août 1955, p. 251-252.

⁶⁰ Léger, alloc., Jamboree international scout, 21 août 1955, MDM 27, 224, p. 3401; sermon, 2 octobre 1955, op. cit., p. 3466.

⁶¹ Léger, alloc. au congrès des Loisirs, 18 avril 1959, S.I., 22 avril 1959, p. 1-7, A.C.E.C.C.

l'un ou l'autre secteur de la vie humaine et préconise l'exercice d'une charité sociale.⁶² L'Eglise est "le centre moral et doctrinal de l'humanité," l'initiatrice de la réforme sociale et l'instigatrice de cette société idéale qu'est la chrétienté.⁶³

Presque chaque année, l'archevêque célèbre la messe rouge qui marque l'ouverture des tribunaux. Il y rappellera le fondement divin et le sens véritable du droit,⁶⁴ la responsabilité des chrétiens dans l'édification d'une civilisation nouvelle sur la base du progrès moral,⁶⁵ l'obligation de "respecter l'ordre établi par le Créateur" et d'éduquer les consciences selon le droit chrétien.⁶⁶

Le Cardinal appréhende un appauvrissement spirituel et une décadence chez ceux qui séparent moralité et religion⁶⁷ et déclare que le juriste doit posséder aussi bien la science des choses divines que celle des choses humaines.⁶⁸ Salués comme "les gardiens les plus vigilants de la tradition,"

⁶² Léger, alloc., 20 avril 1952, op. cit., p. 1085-1091.

⁶³ Léger, alloc., 9 avril 1951, op. cit., p. 561-568.

⁶⁴ Léger, sermon à l'ouverture des tribunaux, 14 septembre 1950, MDM 21, 14, p. 109^s213.

⁶⁵ Léger, sermon, 10 septembre 1951, op. cit., p. 739-744.

⁶⁶ Léger, sermon, 10 septembre 1952, op. cit., p. 1235.

⁶⁷ Léger, alloc. à la Faculté de droit, 15 avril 1953, MDM 24, 105, p. 1664-1665.

⁶⁸ Ibid., p. 1666.

les juristes se voient investis au devoir de "défendre les positions de l'Eglise avec une conviction ferme et éclairée" et de se mettre à son service, en défendant les droits des économiquement faibles et en oeuvrant de façon efficace pour l'avènement de plus de vérité, de sainteté, de justice, d'amour et de paix.⁶⁹

Il cite l'aveu de Napoléon, "Moi, je règne sur les corps, mais le Pape, il règne sur les âmes" afin de montrer que seule l'Eglise peut agir efficacement sur les consciences.⁷⁰ La religion est le fondement de la loi, la synthèse des droits divins, un devoir et une nécessité pour la conscience humaine.⁷¹

L'archevêque rappelle aux professionnels de la santé que l'Eglise ne s'occupe pas seulement de prier et de bénir; elle se doit de rappeler à chacun ses obligations morales, le sens et la portée de son activité professionnelle.⁷² Un médecin qui cesse de se préoccuper de l'éternité cesse d'être

⁶⁹ Léger, sermon, 14 septembre 1953, op. cit., p. 1846.

⁷⁰ Léger, sermon, 9 septembre 1954, op. cit., p. 2314-2315.

⁷¹ Léger, sermon, 8 septembre 1955, op. cit., p. 3419-3427.

⁷² Léger, alloc., 25 septembre 1950, op. cit., p. 223-230; alloc. aux diplômées de l'Hôpital général de Verdun, octobre 1950, op. cit., p. 39; alloc., 11 septembre 1954, op. cit., p. 2320-2321; alloc., 50e anniversaire de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal, 3 novembre 1955, MDM 27, 235, p. 3555-3562; alloc., 27 octobre 1956, op. cit., p. 44; alloc., collation des grades des infirmières, 8 septembre 1957, S.I., 12 septembre 1957, p. 1-5, A.C.E.C.C.; alloc., 17 mars 1959, op. cit., p. 1-4, A.C.E.C.C.

véritablement médecin et devient un technicien. On rencontre heureusement encore de nos jours des chercheurs qui sont à la fois de grands scientifiques et des tenants d'un humanisme appuyé sur Dieu.

L'infirmière est aussi soumise à cette exigence; plus elle se considère comme un apôtre, "plus elle est infirmière accomplie."⁷³ Les hommes d'affaires, les industriels, les commerçants et les divers corps de métiers sont invités eux aussi à s'interroger sur la qualité et sur la source d'inspiration de leur activité sociale. Les commerçants doivent se considérer comme les serviteurs de la communauté⁷⁴ et donner une "empreinte religieuse" à leur entreprise de distribution et de circulation des biens. Sans cela le commerce risque de devenir "un vampire vivant aux dépens de toute la vie économique."⁷⁵

Conscient de ses responsabilités sociales, le marchand doit se faire l'éducateur de ceux avec qui il transige, s'opposer à l'individualisme et à l'esprit de lucre illustrés par la puissance des trusts mondiaux "bâtis pour les passions de luxe et d'intempérance," et revenir à "une conception plus

⁷³ Léger, alloc. à la Montreal Catholic Medical Guild, 19 février 1956, MDM 28, 247, p. 3749-3751; alloc. à l'A.I.C.C., 29 septembre 1959, B.I.C.C. 26, 6, novembre-décembre 1959, p. 231-232.

⁷⁴ Léger, alloc., 23 janvier 1951, op. cit., p. 461-466.

⁷⁵ Ibid., p. 464-465.

austère de la vie et même du commerce."⁷⁶ Mgr Léger invite les professionnels du commerce à réfléchir aussi sur le facteur humain du travail⁷⁷ et sur le sens du service.⁷⁸

Les millions dilapidés dans le jeu, le plaisir, les loisirs, pourraient être consacrés aux oeuvres vitales de la nation et susciter des emplois. Le Cardinal souhaite voir s'éveiller le sens de la solidarité humaine et la recherche de solutions pacifiques à ces problèmes.⁷⁹ Le Cardinal déplore que l'évolution économique se soit faite indépendamment de l'humain et de la morale, et sans tenir compte des directives des papes et des remèdes qu'ils ont proposés aux maux de notre temps.⁸⁰

Invité à plusieurs reprises par les responsables des Caisses populaires, le Cardinal insiste sur le rôle social de ces institutions.⁸¹ Il se réjouit de la réussite de cette initiative économique née chez nous et formule des vœux pour qu'elle progresse tout en s'adaptant aux conditions

⁷⁶ Léger, alloc., 9 avril 1951, op. cit., p. 561-568.

⁷⁷ Léger, alloc., 30 mai 1952, op. cit., p. 1101-1109.

⁷⁸ Léger, alloc., 9 juin 1953, op. cit., p. 1717-1725.

⁷⁹ Léger, alloc. à la Chambre de Commerces des Jeunes, 16 avril 1955, MDM 26, 211, p. 3067-3070.

⁸⁰ Léger, alloc., 14 avril 1956, op. cit., p. 3865.

⁸¹ Léger, alloc., 16 mai 1954, op. cit., p. 20.

actuelles.⁸² Il met en relief leur projet éducatif et économique et voit dans la pratique de l'épargne un entraînement à la vertu de pauvreté.⁸³ Il insiste aussi sur le rôle que l'Eglise y a tenu:

Nous avouons que vous n'avez pas été créés en vue de fournir des prêts pour la construction des églises. Vous avez été créés pour apprendre à tous ceux de chez nous la vertu de l'épargne. Vous avez été organisés dans des sacristies, des sous-sols d'églises, des parloirs de presbytères, pour essayer de faire comprendre à notre population que si elle voulait résister aux pressions qui s'exercent sur elle de toutes parts, il lui fallait un certain bouclier qui lui permît d'exercer son action et son influence, et ce bouclier, c'est la force économique.

Les peuples ont besoin d'une économie saine pour pouvoir accomplir des oeuvres supérieures d'éducation, pour pouvoir se développer et atteindre à un certain niveau de civilisation.⁸⁴

En 1958, il invite les anciens des Hautes Etudes commerciales à réfléchir sur la caducité des richesses et sur les bienfaits économiques de l'activité de l'Eglise dans notre milieu.⁸⁵ Cette dernière assertion constitue un plaidoyer en faveur des institutions patronnées par l'Eglise. Il cite Thils, Mgr Guerry et Hasseveldt pour en tirer des arguments d'ordre spirituel qu'il applique au domaine

⁸² Léger, alloc., Caisse populaire Immaculée-Conception, 8 décembre 1955, MDM 27, 240, p. 3615-3622.

⁸³ Léger, sermon, 30 septembre 1956, op. cit., p. 4069-4078.

⁸⁴ Léger, alloc. à l'Union Régionale de Montréal des Caisses Populaires Desjardins, 23 octobre 1960, feuillet imprimé, A.C.P.D.

⁸⁵ Léger, alloc., 3 mars 1958, op. cit., p. 4389.

matériel, estimant "spirituel" ce qui est inspiré par l'Eglise. Dans le même sens il verra dans la signature d'un concordat entre la Bolivie et le Vatican et l'engagement de l'Eglise à assurer le développement matériel des régions où elle s'établit, un nouveau témoignage de son action civilisatrice. L'Eglise, selon lui, trahirait sa mission si elle s'évadait de la réalité historique, "quelles qu'en soient les formes."⁸⁶ En 1960, le Cardinal insistera sur la nécessité de faire régner une justice telle que les richesses puissent être équitablement réparties entre tous les citoyens.⁸⁷

Le réveil spirituel des chrétiens paraît indispensable à toute efficacité chrétienne dans le monde et à la transformation sociale à laquelle l'Eglise les convie.⁸⁸ Le sort de la société actuelle dépend, selon Mgr Léger, des relations qui existeront entre l'autorité civile, le travail, la propriété et l'Eglise. Si l'Eglise veut être présente au monde, ce n'est pas pour s'emparer des leviers de commande de la société, mais pour inspirer la vertu à ses chefs et à ses membres.⁸⁹ Mgr Léger estime qu'une recherche

⁸⁶ Ibid., p. 4400.

⁸⁷ Léger, alloc., 23 octobre 1960, "Les 50 ans des H.E.C.--Faire régner la JUSTICE pour que les richesses soient équitablement réparties," La Presse, 24 octobre 1960, p. 10 (Pierre Vennat).

⁸⁸ Léger, alloc., 1 avril 1951, op. cit., p. 547-552.

⁸⁹ Léger, alloc., 2 avril 1951, op. cit., p. 553-559.

collective devrait être instaurée pour "donner à la forme technique du progrès actuel la mission de véhicule du message chrétien."⁹⁰ C'est l'Eglise qui possède la compétence souveraine pour "déterminer les points d'incidence entre la technique et la morale" et intégrer la technique dans une conception chrétienne du monde. Le Cardinal recommande le regroupement des industriels et leur trace un programme d'action sociale destiné d'abord à "combattre l'aspect purement technique du progrès" dans l'entreprise et à réaliser "l'idée de l'ordre corporatif professionnel de toute l'économie."⁹¹ Il encourage la création de syndicats ouvriers chrétiens et dénonce les conditions de vie d'un trop grand nombre et l'exploitation dont ils sont victimes:

Ainsi verrons-nous de riches propriétaires fréquenter ostensiblement l'Eglise alors qu'ils viennent de soutirer quelques centaines de dollars à un pauvre ouvrier qui doit emprunter d'usuriers perfides pour payer le droit d'entrer dans leur logis.

Et que dire du coût de la vie qui monte en flèche alors que les salaires sont accrochés à des points fixes!

Plusieurs familles ouvrières souffrent de sous-alimentation, et plusieurs semblent l'ignorer!⁹²

Il lance une vibrante invitation à "établir un front commun" pour contrer la marée montante du mal et sauvegarder les

⁹⁰ Léger, alloc. au Centre d'apprentissage des Métiers de la construction, 19 septembre 1955, MDM 27, 227, p. 3431-3437.

⁹¹ Léger, alloc., 19 janvier 1954, op. cit., p. 2041-2049.

⁹² Léger, alloc., 17 septembre 1951, op. cit., p. 761-766; alloc., 4 février 1955, op. cit., p. 2733-2742.

richesses du christianisme.⁹³

Prenant la parole en 1952 lors d'un ralliement des associations patronales et ouvrières, Mgr Léger traite des exigences des bonnes relations entre les deux groupes, et des raisons pour lesquelles de telles associations doivent être vraiment chrétiennes, agissantes et responsables, et s'employer à l'édification d'une véritable paix sociale.⁹⁴ Il préconisera la mise sur pied d'un comité mixte patronal-ouvrier en vue d'un éventuel accord interprofessionnel et même d'une organisation tripartite à laquelle l'Etat devrait participer.⁹⁵

2. Un monde technologique et scientifique

La présence de la technique

Le nouvel archevêque de Montréal juge de haut le monde technologique dont il ne semble percevoir ni le sens ni la portée. Il demande à ses collaborateurs de ne pas "laisser filtrer la lumière du Christ à travers les prismes déformants des techniques modernes" et récuse les réclamations de "techniciens de la doctrine chrétienne" qui voudraient voir l'Eglise "s'orienter franchement et résolument

⁹³ Ibid., p. 765.

⁹⁴ Léger, alloc., 11 mars 1952, op. cit., p. 1005-1032.

⁹⁵ Léger, alloc., Semaine sociale du Canada, 22 septembre 1960, Syndicalisme et organisation professionnelle, p. 43.

vers une adaptation des méthodes d'évangélisation" aux exigences du monde actuel, initiative qu'il considère comme une tentative d'altération du message évangélique.⁹⁶

Les juifs charnels qui ne pouvaient supporter la lumière du simple reflet de la face de Dieu sur le front de Moïse, l'obligèrent à placer un voile devant sa figure; ainsi sommes-nous portés à chercher le Christ à travers le treillis des moyens humains, au lieu de nous remplir de Lui et de ne recourir aux techniques que pour Le présenter plus facilement à notre monde, "transformés que nous sommes comme par l'Esprit du Seigneur, en cette même image de plus en plus resplendissante" (2 Co 3, 18).⁹⁷

Il considère qu'un pragmatisme axé sur l'efficacité et le rendement ne peut qu'entraver la formation intégrale de l'homme.⁹⁸ Ce n'est pas ainsi que les apôtres ont conçu leur rôle après avoir entendu le Maître leur recommander d'annoncer le message sans se laisser séduire par la fascination des techniques et sans s'appuyer sur la force du monde.⁹⁹

Selon l'archevêque, on insiste à ce point sur la compétence technique qu'on en fait un prérequis au droit à la foi chrétienne; or la foi est un don gratuit et les moyens techniques sont impuissants à réaliser le dépassement de soi qu'elle exige.¹⁰⁰ Heureusement, l'Eglise veille à la

⁹⁶ Léger, lettre pastorale, 17 mai 1950, op. cit., p. 30.

⁹⁷ Ibid., p. 31.

⁹⁸ Léger, discours, 20 mai 1950, op. cit., p. 180.

⁹⁹ Léger, alloc., 26 mai 1950, op. cit., p. 214-215, A.C.N.D.

¹⁰⁰ Léger, alloc., 11 février 1951, op. cit., p. 5.

qualité morale de l'activité humaine.¹⁰¹

L'apparition de la technique paraît liée à la baisse de la ferveur religieuse.¹⁰² Mgr Léger se plaint aussi de ce que "l'hérésie profite des succès de la technique moderne dans le domaine social pour consolider ses positions"; il en donne pour preuve l'activité des "diaconesses" qui possède certes une valeur naturelle mais à laquelle manquera toujours "l'élément grâce" qui en ferait un véritable apostolat.¹⁰³

Devant certains auditoires, l'archevêque nuancera davantage sa pensée. L'Eglise ne condamne pas les techniques utilisées dans les méthodes d'assistance sociale même si elle considère qu'il n'y a que la charité, "les techniques divines avec leurs sacrements," qui puissent aller au fond de l'âme humaine pour la guérir.¹⁰⁴ Il ne faut pas boudier le monde mais tâcher plutôt d'y préserver le sens chrétien de la vie, d'y assurer le progrès moral, de le débarrasser de son caractère "purement physique et mécanique."¹⁰⁵

¹⁰¹ Léger, alloc., 23 septembre 1950, op. cit., p. 223-224.

¹⁰² Léger, souhaits, 29 décembre 1950, op. cit., p. 185-186, A.S.P.M.

¹⁰³ Léger, circ., 16 mai 1951, op. cit., p. 494.

¹⁰⁴ Léger, alloc., 28 mai 1951, op. cit., p. 2.

¹⁰⁵ Léger, alloc. aux femmes universitaires, 29 septembre 1951, "Le monde de la technique n'élimine pas l'éternel problème de la destinée," Le Devoir, 1 octobre 1951, p. 2; discours, 25 septembre 1951, op. cit., p. 948.

L'esprit chrétien est-il absent, la science dessert l'homme plus qu'elle ne le sert; la hiérarchie des valeurs n'existe plus, l'homme est mutilé, le monde conduit à la ruine. Et cet échec se réalise d'autant plus, selon la juste remarque de Daniel-Rops, qu'à l'effort accompli depuis un demi-siècle dans le domaine de la technique est loin d'avoir correspondu un progrès moral et social.

Le danger que court l'Humanité c'est d'accepter que seule la technique peut réaliser le bonheur sur la terre.¹⁰⁶

Si elle ne trouve pas à s'insérer dans une unité spirituelle et dans une échelle de valeurs "fondées sur la conception théocentrique de l'Univers," la technique ne peut qu'aboutir à une profonde aliénation.¹⁰⁷

Les dangers de la technique

Mgr Léger dénonce l'utilisation abusive de la technique comme un danger d'abord pour la vie physique. Les accidentés de la route sont à ses yeux "les victimes d'un monde qui ne croit plus en Dieu."¹⁰⁸ Il dénonce les causes morales de ces désastres¹⁰⁹ et fait remarquer que la rapidité des moyens de transport n'a contribué ni à la paix ni

¹⁰⁶ Léger, conférence, 19 avril 1952, op. cit., p. 1071.

¹⁰⁷ Ibid., p. 1074; sermon, 10 septembre 1952, op. cit., p. 1237; alloc., 19 février 1956, op. cit., p. 3752-3753; lettre pastorale, 1 juin 1956, op. cit., p. 3950.

¹⁰⁸ Léger, alloc., 12 février 1952, op. cit., p. 18-19, A.C.N.D.

¹⁰⁹ Léger, message lors d'une campagne de sécurité routière, 17 juin 1957, S.I., 26 juillet 1957, A.C.E.C.C.

au progrès de l'humanité.¹¹⁰

La technique lui paraît un symbole factice, un leurre, une vaine science, les jeunes sont fascinés par son éclat et les adultes en viennent souvent à préférer ses réalisations artificielles aux splendeurs de la nature.¹¹¹

Les techniques modernes ont toutes les audaces. Elles transforment les arbres de la forêt en papier de luxe et elles donnent à des matières transparentes la dureté du fer tout comme elles introduisent dans l'opacité des éléments la transparence du cristal. Mais à quoi bon ces transformations de la matière si le papier reçoit l'image obscène qui souille le coeur, si la transparence des tissus provoque le libertinage des moeurs, si la puissance de l'atome entretient la haine au coeur des peuples?¹¹²

L'évolution de la technique accentue, selon lui, les différences entre les citoyens et contribue à la détérioration du climat social.¹¹³ Le nouveau milieu construit par la technique n'est pas ajusté à notre nature. Il aliène l'homme à qui l'on préfère les cerveaux électroniques et engendre chez lui une "débilité de jugement" qui affaiblit son aptitude à saisir le sens de sa destinée.¹¹⁴ C'est aussi

¹¹⁰ Léger, conférence, 30 mars 1953, op. cit., p. 1619-1620; alloc. aux automobilistes, 25 juillet 1956, S.I., 26 juillet 1956, A.C.E.C.C.

¹¹¹ Léger, alloc., 15 février 1953, op. cit., p. 1537.

¹¹² Léger, alloc., 19 janvier 1954, op. cit., p. 2045.

¹¹³ Léger, sermon, 14 septembre 1953, op. cit., p. 1845.

¹¹⁴ Léger, alloc., 23 mai 1954, op. cit., p. 2168; alloc., 27 septembre 1956, op. cit., p. 40-41; réponse au discours du préfet, 6 décembre 1954, op. cit., p. 2908; sermon, 26 août 1952, op. cit., p. 1205-1206; alloc., Salon de l'agriculture, 1 février 1954, Radio-Canada 540201, A.R.C.

à l'instabilité engendrée par la technique qu'il impute la détérioration de la monnaie, depuis que l'argent n'est plus lié à la terre et qu'il est soumis aux fluctuations du marché.¹¹⁵ Elle est aussi responsable de l'antagonisme du capital et du travail exploité par Marx. Les facteurs de changement néfastes qu'elle a introduits ont dérégulé le rythme de la vie de l'homme et provoqué le déséquilibre qui a donné lieu aux guerres des cinquante dernières années.¹¹⁶

Les inventions de la technique servent une mauvaise cause quand elles prétendent supplanter l'esprit de charité, faire écran aux grandes vérités, détourner de la destinée éternelle.¹¹⁷ La transformation des structures techniques intéresse l'Eglise en autant qu'elle touche l'homme et l'avenir de la culture: "Si la technique évacuait l'esprit, la civilisation serait en péril."¹¹⁸ Certes rien dans le christianisme n'interdit aux chrétiens de se consacrer à des activités scientifiques. Ce n'est pas le progrès ni la richesse qui sont condamnables, mais le "renversement monstrueux" d'une économie qui a l'argent pour fin et l'homme

¹¹⁵ Léger, alloc., 25 janvier 1955, op. cit., p. 2709-2719.

¹¹⁶ Ibid., p. 2710-2711.

¹¹⁷ Léger, alloc., 4 mars 1953, op. cit., p. 122, A.S.S.C.; message, 7 août 1953, op. cit., p. 1806; alloc., 3 septembre 1956, op. cit., p. 1-4, A.C.E.C.C.; sermon, 29 mars 1953, op. cit., p. 1614-1615; alloc., 15 juin 1958, op. cit., A.L.S.C.

¹¹⁸ Léger, sermon, 4 septembre 1955, op. cit., p. 3413; alloc., 19 septembre 1955, op. cit., p. 3435-3436.

pour moyen.¹¹⁹

Plus que quiconque, dira le Cardinal, l'Eglise exalte la science, l'intelligence et la liberté et recommande de subjuguier la matière et de maîtriser la création par le travail. Mais devant le spectacle d'un monde vidé de Dieu, c'est la réhabilitation de la charité et la restauration du sens de Dieu qui s'impose.¹²⁰ La mentalité laïque qui préside au progrès technique compromet la poursuite d'une paix qui ne peut être qu'un don gratuit de Dieu.¹²¹ La science n'échappe pas au péché et pour empêcher qu'elle ne soit complice du mal, elle a "besoin de se soumettre à l'empire du Prince de la paix."¹²² Encore ici, c'est surtout aux idéologies marxiste et communiste que le Cardinal s'en prend pour avoir proclamé la divinité de la matière:

L'Eglise a pourtant toujours reconnu que "prise en elle-même, la maîtrise contemporaine de la matière, l'organisation politique, l'art, la pensée et toute la technique complètent le Christ et en le complétant le glorifient." (P.L. Malevez, La Philosophie chrétienne du Progrès, p. 381.) . . .

Plutôt que d'accuser si faussement l'Eglise, ne devrait-on pas, mû par un désir de vérité et de réalisme, regretter que le monde d'aujourd'hui,

¹¹⁹ Léger, alloc., 14 avril 1956, op. cit., p. 3861-3862.

¹²⁰ Léger, alloc., 9 juin 1951, op. cit., p. 9-10; alloc., avril 1952, op. cit., p. 552; alloc., 1 février 1953, op. cit., p. 1494; alloc., 27 octobre 1957, op. cit., p. 293, A.S.S.C.; alloc., 7 janvier 1960, op. cit., p. 4.

¹²¹ Léger, vœux à l'occasion de Noël 1957, MDM 29, 282, p. 4330; alloc., 11 septembre 1954, op. cit., p. 2321-2322.

¹²² Ibid., p. 4333.

étonnamment développé certes dans sa ligne propre, se proclame essentiellement détaché des sources spirituelles?¹²³

Les prétentions de la science

L'archevêque de Montréal est surtout sensible aux limites et aux prétentions de la science, à son influence néfaste sur le comportement moral. Il s'attaque en premier lieu à ses formes littéraires. L'existentialisme qui considère le monde comme "totalement encerclé par le déterminisme" et rejette la liberté et la responsabilité morale pour "s'abandonner à la dérive d'une existence absurde," lui paraît responsable de la perte du sens du péché. Les promesses de libération d'une science qui prétend expliquer tous les comportements de la conscience et considère la vertu et le sentiment de culpabilité comme des "objets de laboratoire," sont aussi vertement dénoncées.¹²⁴

L'archevêque s'interroge sur la vérité de la science et sur ses rapports avec la religion. En dénonçant les "déviations du Subjectivisme et de l'Immanentisme," il déclare que l'intellectuel doit avoir l'humilité de reconnaître que sa science est "fille de la nature"¹²⁵ et faire

¹²³ Léger, alloc., 3 mars 1958, op. cit., p. 4387-4388; alloc., 5 novembre 1950, op. cit.

¹²⁴ Léger, alloc., 16 juillet 1950, op. cit., p. 2-3; circ., 5 septembre 1950, op. cit., p. 156.

¹²⁵ Léger, sermon, 5 octobre 1950, op. cit., p. 244.

preuve d'intégrité morale.¹²⁶ Mgr Léger ne distingue pas la vérité scientifique de la vérité surnaturelle; il estime que "tout homme qui cherche loyalement la vérité doit nécessairement aboutir à Dieu" et finit toujours par le reconnaître au fond de toute vérité.¹²⁷ Loin de faire obstacle à la science, la religion, selon lui, place le chercheur dans le "champ de la vérité intégrale" et substantielle.¹²⁸

Dans le long commentaire qu'il fait de l'encyclique Humani Generis, Mgr Léger dénonce la théorie évolutionniste:

... il faut admettre au point de départ, selon les docteurs de nouveautés, que le réel, étant en perpétuelle et universelle évolution, notre science--qui est une adaptation au réel objectif--doit, elle aussi, être une perpétuelle évolution au point que ce qui est vrai aujourd'hui, ne le sera pas demain.¹²⁹

La philosophie que sous-tend cette position, dit-il aussi, conduit l'intelligence à rejeter aussi bien le Dieu d'Aristote que le message révélé.¹³⁰ On n'est pas étonné de l'entendre dire que c'est à la source autorisée du magistère que doit s'alimenter toute recherche sincère de la vérité.¹³¹ La

¹²⁶ Ibid., p. 245.

¹²⁷ Ibid., p. 246-247.

¹²⁸ Ibid., p. 249; alloc., 26 février 1955, Nos Cours 16, 23, Doc. épiscopaux, p. 15-16; alloc., 9 mars 1956, op. cit., p. 3-4, A.O.S.J.

¹²⁹ Léger, circ., 1 mars 1951, op. cit., p. 447.

¹³⁰ Ibid., p. 449.

¹³¹ Léger, alloc., 13 mars 1956, op. cit., p. 3788; alloc., 1 mars 1951, op. cit., p. 446-449; discours 25 septembre 1951, op. cit., p. 915; texte, 2 mars 1952, op. cit., p. 408.

science ne saurait avoir qu'un "rôle supplétif" et complémentaire et doit se greffer sur les aptitudes naturelles et surnaturelles de l'homme.¹³²

L'Eglise n'hésite pas à bénir et à faire confiance aux savants qui mettent leur audace au service de la charité.¹³³ Ils doivent cependant reconnaître que l'étude en laboratoire ne livre pas la vérité vivante qui tient à Dieu, que toute science qui s'éloigne de l'enseignement de Jésus est un pseudo-progrès et qu'elle ne peut alors que favoriser "l'épaississement progressif des ténèbres humaines" et aboutir à la perversité.¹³⁴ De plus, en multipliant les champs de recherche et en préconisant la spécialisation, la science moderne risque de nuire à la culture et à la formation générale.¹³⁵

Les recherches de la science ne comportent pas que des dangers. Elles constituent un outil valable pour affronter les problèmes actuels de la jeunesse, de la famille, de l'alcoolisme.¹³⁶ L'utilisation de la psychanalyse lui paraît

¹³² Léger, alloc., 15 novembre 1956, op. cit., p. 4093-4094; message, 31 juillet 1955, op. cit., p. 3247-3248.

¹³³ Léger, alloc. bén. de l'aile du Centre d'orientation, 20 novembre 1951, "L'Eglise bénit les savants parfois audacieux et leur fait confiance," Le Devoir, 21 novembre 1951, p. 3.

¹³⁴ Léger, sermon, 10 septembre 1951, op. cit., p. 740-741.

¹³⁵ Léger, discours, 15 novembre 1951, op. cit., p. 849.

¹³⁶ Léger, circ., 11 février 1952, op. cit., p. 880; circ., 19 juin 1952, op. cit., p. 1186-1187.

toutefois délicate. Il mettra en garde contre sa prétention à découvrir dans nos attitudes des forces aveugles "qui détruiraient pratiquement la liberté," ou à présenter la recherche modérée des plaisirs de la chair comme une fonction naturelle au même titre que le boire et le manger. Le Cardinal voit là un mépris de l'état de virginité et un reniement pratique de la foi.¹³⁷ Il dénoncera aussi comme une atteinte à la personne sa prétention d'atteindre les profondeurs de l'homme.¹³⁸

"Le procès psychothérapique ne peut donc être autre chose qu'un moment, un fragment de la rédemption totale, qui est l'oeuvre du Christ" (A. Combes, Psychoanalyse et spiritualité, note p. 64).¹³⁹

Le Cardinal regrette aussi que la science se soit développée sans manifester le souci de soulager ou d'enrayer la misère humaine.¹⁴⁰ Les sciences n'ont ni supplanté la nature, ni expliqué le mystère, ni posé les questions importantes touchant l'origine et la destinée de l'homme. Emancipée de Dieu, la science devient tyrannie. Des hommes comme Carrél, Leconte du Nouy, Nicolle, après s'être "soumis aux disciplines positives" et avoir perdu la foi, sont revenus

¹³⁷ Léger, sermon, 19 mars 1954, op. cit., p. 2081-2083.

¹³⁸ Léger, alloc., "Dieu et la personne humaine," 17 septembre 1956, G.M. 29, novembre 1956, p. 18-19.

¹³⁹ Ibid., p. 28.

¹⁴⁰ Léger, alloc., 8 mars 1952, op. cit., p. 280-281, A.S.P.M.

à Dieu à la fin de leur carrière et reconnu "qu'une civilisation technique ne peut être que meurtrière."¹⁴¹

Pour être valable, la science doit s'épanouir en sagesse.¹⁴² Les techniques expérimentales qui ne considèrent que le monde extérieur sont trompeuses et aberrantes, l'atmosphère psychologique créée par la science moderne est trouble;¹⁴³ proscrite, la notion de finalité finit par disparaître de l'horizon culturel de l'homme:

On ne cesse de faire des inventaires scrupuleux de tous les comportements de l'homme; on analyse jusque dans l'inconscient le repli de ses actes. Mais quant à nous expliciter leur but, quant à nous rappeler leur orientation, positivisme et libéralisme se liguent et nous l'interdisent.

La crise de notre temps pourrait se définir sans hésitation: une "crise de finalité." On semble avoir complètement oublié que les choses et les hommes ont une destination, un sens que Dieu y a inséré en les créant.¹⁴⁴

Ainsi coupée du réel et de sa fin, la conscience en vient à exprimer son incertitude par une "schizophrénie collective" grandissante.¹⁴⁵

¹⁴¹ Léger, alloc. à l'Institut M.-Bourgeois, 29 mai 1955, "Développements considérables de l'Institut pédagogique et du collège Marguerite-Bourgeois," Le Devoir, 30 mai 1955, p. 2..

¹⁴² Léger, alloc., fête de M. Bourgeois, 12 janvier 1957, op. cit., p. 17-18, A.C.N.D.; circ., 13 mai 1957, op. cit., p. 4222.

¹⁴³ Léger, sermon, 12 mai 1957, S.I., 26 juin 1957, p. 1-4, A.C.E.C.C.

¹⁴⁴ Léger, alloc., 15 septembre 1957, op. cit., p. 4290-4291.

¹⁴⁵ Léger, vœux, 25 décembre 1957, op. cit., p. 4332.

S'il ne saurait y avoir de "sciences naturelles catholiques," ces disciplines n'en doivent pas moins s'ouvrir aux problèmes métaphysiques. Il ne s'agit pas là de cléricalisme culturel, mais d'une "revendication de la culture elle-même, qui refuse de se laisser mutiler." Le problème métaphysique est immanent aux sciences.¹⁴⁶ Le Cardinal conviera les hommes de science à réconcilier l'aspect technique et l'aspect chrétien de la réalité sur laquelle ils se penchent:

. . . si votre conscience professionnelle n'est pas vive, exigeante, fidèle jusqu'au moindre détail, vos oeuvres ne vous survivront pas. Si jamais vous oubliez que vous aurez à rendre compte au Seigneur, tout comme les serviteurs de l'Evangile, des talents à vous confiés, vos avions éclateront en plein vol, vos routes seront lavées par l'eau des torrents, vos ponts balayés par les glaces, vos édifices renversés par leur propre poids. Messieurs, c'est au nom de l'homme de demain, tout autant qu'au nom de votre profession et de votre conscience, que je vous dis: Ayez la fierté de "l'ouvrage bien fait." . . .

Dans cent ans, on vous jugera comme on juge aujourd'hui les constructeurs de cathédrales. Nous ne savons plus qui ils étaient. Mais personne ne doute qu'ils n'aient travaillé que pour Dieu, et donc pour la perfection. Et personne ne doute qu'en cela même réside le secret de leur chef-d'oeuvre.¹⁴⁷

Si l'on ne perd pas de vue le rôle instrumental de la science, si l'on appuie son activité sur les véritables valeurs, si on la met au service de la charité, on évitera

¹⁴⁶ Léger, alloc., 2 octobre 1958, op. cit., A.C.E.C.C.

¹⁴⁷ Léger, alloc., 16 mars 1959, op. cit., p. 1-7, A.C.E.C.C.

qu'elle se transforme en un mythe enchanteur et envahissant¹⁴⁸
 et la demande du Pater: "Délivrez-nous du mal" pourra être
 réalisée.¹⁴⁹

Compétence et ouverture au progrès

Il n'est pas sans intérêt de noter l'insistance avec laquelle l'archevêque de Montréal recommande l'acquisition d'une compétence professionnelle adéquate. Son objectif est certes apologétique, mais il est aussi réaliste et apostolique. Avoir la foi ne donne pas la compétence dans certaines disciplines terrestres, déclare-t-il en 1950;¹⁵⁰ si les catholiques doivent se distinguer dans l'acquisition de la science, c'est afin de se faire mieux accepter dans les milieux scientifiques et d'y exercer un apostolat plus fructueux:

Comme elle est grossière alors l'erreur de ceux qui éliminent d'une façon systématique les préoccupations apostoliques de leur enseignement des techniques scientifiques! Ils oublient que toute l'activité du chrétien doit être transposée dans le registre de l'ordre surnaturel et que la perfection d'un service social n'est que le fondement d'un ordre supérieur où s'épanouit la charité!¹⁵¹

¹⁴⁸ Léger, alloc., 17 mars 1959, op. cit., p. 1-4, A.C.E.C.C.

¹⁴⁹ Léger, alloc., 1 octobre 1959, op. cit., p. 8, A.H.D.M.

¹⁵⁰ Léger, alloc., octobre 1950, op. cit., p. 39.

¹⁵¹ Léger, circ., 8 décembre 1951, op. cit., p. 787; alloc., 3 novembre 1955, op. cit., p. 3561.

C'est sur le plan humain que l'Eglise rencontre l'homme et à ce niveau, la science, le témoignage et la coopération des hommes catholiques lui sont nécessaires.¹⁵² Les chrétiens sont invités à s'ouvrir au progrès et à le faire servir à la "montée de notre société."¹⁵³ "L'heure est sans contredit au progrès universel," déclare le Cardinal en 1956, et l'Eglise ne s'y oppose pas, au contraire. Elle ne souhaite pas mieux que de voir les nouvelles possibilités techniques servir à l'avantage réel du peuple et au maintien de la civilisation chrétienne.¹⁵⁴

3. La famille, base de la société

L'archevêque de Montréal compte d'abord sur la famille pour assurer la transmission des valeurs chrétiennes et la permanence des traditions nationales. Dès les débuts de la colonie, l'Eglise avait invité les époux à respecter la consigne divine: "Croissez et multipliez-vous," et regroupé les foyers sous la protection de la Sainte Famille.¹⁵⁵ C'est à l'influence de cette association dont le mot d'ordre était: "Sauver les ménages," que le Cardinal attribue le

¹⁵² Léger, alloc., 8 mars 1952, op. cit., p. 284, A.S.P.

¹⁵³ Léger, alloc., 12 mai 1955, op. cit., p. 3134-3135; alloc., 17 octobre 1955, op. cit., p. 3517-3518.

¹⁵⁴ Léger, alloc., 29 janvier 1956, op. cit., p. 3732-3734; alloc., 13 mars 1956, op. cit., p. 3788.

¹⁵⁵ Léger, alloc., 20 janvier 1957, op. cit., p. 1-5.

caractère authentiquement chrétien de la famille canadienne-française.¹⁵⁶

Au siècle dernier, Mgr Bourget écrivait: "C'est avec de bonnes mères que l'on forme de bonnes familles qui constituent de bons pays."¹⁵⁷ Dans son sillage, le Cardinal déclarera que c'est grâce à une génération de mères admirables, de "femmes qui ont accepté dans le silence des foyers, la vie que Dieu leur avait confiée" que notre pays a pu, en un siècle, donner "un coup de jarret qui nous élève presque à la hauteur d'un grand peuple" et commencer à jouer un rôle international.¹⁵⁸

Mgr Léger ne manquera aucune occasion de faire l'éloge des vertus familiales.¹⁵⁹ Des initiatives comme le Service de préparation au mariage et les campagnes de l'Action catholique en faveur de la famille jouiront souvent de sa présence et toujours de son appui.¹⁶⁰ Le fléchissement de l'esprit familial chez nous risquerait, selon lui, de ruiner

¹⁵⁶ Léger, alloc., Semaine sociale du Canada, 8 octobre 1959, "Mission et droits de la famille," Montréal, 1959, p. 31-32.

¹⁵⁷ Léger, lettre pastorale, 8 juillet 1950, MDM 21, 6, p. 106-107.

¹⁵⁸ Léger, alloc. à l'Institut familial de Roberval, 16 mai 1957, texte dact. de 2 p., Archives des Ursulines de Roberval.

¹⁵⁹ Léger, alloc. à l'occasion de la mort de George VI et de l'avènement d'Elizabeth II à la basilique-cathédrale, 15 février 1952, MDM-23, 63, p. 949; alloc. aux fiancés, 23 janvier 1955, MDM 26, 195, p. 2707.

¹⁶⁰ Léger, sermon aux fiancés, 15 janvier 1956, MDM 28, 242, p. 3710-3720.

notre patrimoine ethnique.¹⁶¹ Pour préserver cet esprit, il propose en exemple la constance et l'héroïsme indomptable de Mère d'Youville qu'il proclame, lors de sa béatification, "gardienne des foyers chrétiens de chez-nous."¹⁶²

Mariage et divorce

Le mariage est "une société qui repose sur la volonté positive de Dieu," une réalité sacrée dont les fins naturelles et religieuses s'identifient.¹⁶³ C'est son aspect religieux et sacramentel qui donne au mariage toute sa valeur; mystère d'unité, d'indissolubilité et de fécondité le mariage ne saurait être réduit à "une vulgaire émotion d'épiderme,"¹⁶⁴ il ne saurait non plus être laissé aux psychologues; aux psychiatres ou aux courriéristes du coeur et l'Etat n'a pas plus le droit de s'en occuper que de l'Eucharistie. Nul n'a le pouvoir de séparer ce que Dieu a uni.¹⁶⁵ Encore ici, l'Eglise seule, parce qu'elle possède l'expérience, la prudence et la science d'une bonne vieille grand-mère, "a

¹⁶¹ Léger, sermon à l'ouverture des tribunaux, 7 septembre 1956, MDM 28, 263, p. 4044.

¹⁶² Léger, alloc., 8 octobre 1959, op. cit., p. 34; panégyrique de M. d'Youville, 14 juin 1959, MDM 30, 309, p. 4840.

¹⁶³ Ibid., p. 32.

¹⁶⁴ Léger, alloc. aux fiancés, 23 janvier 1951, L'Oratoire, mars 1951, p. 24; sermon, 15 janvier 1956, op. cit., p. 3711-3712; alloc. aux fiancés, 9 février 1958, op. cit., p. 6, A.O.V.

¹⁶⁵ Léger, alloc., 4 janvier 1951, op. cit., p. 5.

contribué à conserver au petit oui, donné aux pieds des autels, quelquefois depuis près de 50 ans, toute la fraîcheur, toute la vérité et toute la sanctification du grand jour du mariage.¹⁶⁶

C'est à elle qu'il incombe de rappeler la sainteté du mariage face à ceux qui veulent légitimer le divorce.¹⁶⁷ Le mariage est une vocation. L'écho de la parole de Dieu: "Croissez et multipliez-vous" doit résonner comme un appel et un programme de vie.¹⁶⁸ Les prêtres ne doivent rien négliger pour faire comprendre aux jeunes couples la grandeur du sacrement qui doit les unir.¹⁶⁹ Le Cardinal fait remarquer qu'on ne commet pas de péché en ne se mariant pas, mais que, si l'on décide de le faire, ce ne peut être selon ses goûts et caprices, mais conformément à la volonté de Dieu qui a voulu que cette union soit stable et définitive. Il faut au moins vingt ans pour former un homme.¹⁷⁰

¹⁶⁶ Léger, sermon, congrès eucharistique de Sherbrooke, 27 juin 1959, "Le cardinal Léger prévient les futurs époux contre les pièges de l'amour moderne," Le Devoir, 29 juin 1959, p. 3.

¹⁶⁷ Léger, sermon, 12 septembre 1951, op. cit., p. 753.

¹⁶⁸ Léger, sermon, 15 janvier 1956, op. cit., p. 3711-3713.

¹⁶⁹ Léger, circ., 13 janvier 1956, op. cit., p. 3654.

¹⁷⁰ Léger, alloc. aux fiancés, 23 janvier 1957, texte dact. Js C L3499(24), p. 4, A.O.S.J.

Pour l'archevêque de Montréal, le divorce est une "absurdité,"¹⁷¹ l'ennemi des foyers que tout catholique doit réprouver.¹⁷² De tout jeunes enfants manifestent des symptômes de troubles psychiques qui seraient le produit d'un climat familial perturbé; il faudra s'attendre au pire si l'on en vient à légaliser le divorce.¹⁷³ Il est farouchement opposé à l'instauration d'une loi du divorce dans la province:

Une telle loi acceptée chez nous deviendrait en effet une apostasie publique, une répudiation de la religion qui maintient notre peuple, un sacrilège consenti, en même temps que la signature de notre destruction.¹⁷⁴

En touchant à une réalité aussi sacrée, l'homme cède au positivisme juridique: nul ne saurait "sans attentat sacrilège à des droits sacrés" s'immiscer dans un domaine réservé à l'Eglise en essayant d'en transformer les éléments constitutifs.¹⁷⁵

La famille, déclare-t-il en 1960, est antérieure à la société et au pouvoir civil qui la régit; le mariage comporte "un lien que Dieu seul peut former" et des charges auxquelles lui seul peut subvenir. L'indissolubilité du

¹⁷¹ Léger, alloc., 9 mai 1952, op. cit., p. 627.

¹⁷² Léger, sermon, 16 janvier 1955, op. cit., p. 350.

¹⁷³ Léger, alloc., 23 janvier 1955, op. cit., p. 2706; sermon, 2 juillet 1955, op. cit., p. 3193.

¹⁷⁴ Léger, sermon, 7 septembre 1956, op. cit., p. 4048-4051.

¹⁷⁵ Ibid., p. 4052-4055.

lien matrimonial--lien personnel et lien de conscience--
découle de son origine et de sa nature:

Et n'allez pas dire que l'homme et la femme qui se donnent l'un à l'autre signent ce contrat, résiliable au gré de leur volonté. En entrant dans l'institution matrimoniale, ils ont été unis l'un à l'autre par un lien que Dieu seul peut former.

Ne soyez donc pas surpris si l'Eglise, gardienne de la loi divine, a toujours condamné le divorce.¹⁷⁶

La préparation au mariage

Réaliste, l'archevêque est préoccupé des nombreux échecs du mariage. Chaque année, il rappellera aux fiancés qu'ils doivent fonder "un foyer selon le coeur de Dieu."

L'étude, la prière,¹⁷⁷ la méditation du mystère de l'Eglise,¹⁷⁸ la pratique sacramentelle, le travail et la sobriété doivent présider à l'édification d'un foyer chrétien.¹⁷⁹ Le Cardinal exhortera aussi les fiancés à se regrouper au sein des organisations paroissiales et leur proposera un idéal d'unité et d'épanouissement basé sur la spécificité du rôle de

¹⁷⁶ Léger, alloc. à la messe rouge, 12 septembre 1960, "Le pouvoir civil n'a pas le droit de nouer ou de dénouer le lien matrimonial," La Presse, 12 septembre 1960, p. 41

¹⁷⁷ Léger, alloc., 23 janvier 1952, op. cit., p. 16-17.

¹⁷⁸ Léger, alloc., 20 janvier 1957, op. cit., p. 1-5, A.C.E.C.C.; il cite Louis Lochet, Dom Charlier, le Père A.M. Henry, les revues Bible et vie chrétienne, La vie spirituelle.

¹⁷⁹ Léger, alloc., 23 janvier 1956, op. cit., p. 3, A.O.S.J.

l'homme et de la femme.¹⁸⁰ Une sérieuse préparation au mariage ne peut que garantir la mentalité chrétienne du futur foyer et favoriser l'éclosion des vocations.¹⁸¹

Les foyers que 1958 verra surgir dans notre ville, notre diocèse, notre province, ainsi fondés sur les données de la raison droite et de la foi authentique, deviendront des séminaires féconds. Vous le savez, le mot séminaire se tire du mot semence. Comme il convient à un foyer bien préparé ce mot de promesses et d'avenir! Chez les parents et les enfants, les germes se développent et s'épanouissent pour manifester des personnalités pleinement chrétiennes: des personnalités qui vivent les conséquences de leur baptême et qui aiment Jésus comme leur Bienfaiteur de tous les moments.¹⁸²

Un climat d'amour et de stabilité doit imprégner tout foyer chrétien. Les fréquentations constituent une période de dangers. Elles auront quelque utilité pratique, selon le Cardinal, si l'on évite "de les laisser flotter sur les gondoles mouvantes de la passion et de l'instinct plus ou moins avoués."¹⁸³ Il encouragera la diffusion d'une brochure sur les fréquentations, et incitera les prêtres-éducateurs à garder "une attitude ferme, loyale et sacerdotale" face aux fréquentations précoces que tolère de plus en plus le milieu social. A son avis, elles énervent les

¹⁸⁰ Léger, alloc., 20 janvier 1957, op. cit., p. 1-5, A.C.E.C.C.

¹⁸¹ Léger, alloc., 9 février 1958, op. cit., p. 8-11, A.O.V.

¹⁸² Ibid., p. 12-13.

¹⁸³ Léger, alloc., 23 octobre 1955, op. cit., p.

volontés, désaxent les sensibilités, compromettent l'affermissement des caractères, faussent les personnalités et surtout ruinent les vocations sacerdotales et religieuses.¹⁸⁴

La famille menacée

Si l'archevêque de Montréal souhaite si vivement l'épanouissement de la famille chrétienne, c'est qu'elle partage avec l'Eglise une même responsabilité et un même idéal.¹⁸⁵ Les droits et les devoirs de la famille sont "antérieurs à tout autre droit et inviolables."¹⁸⁶ Aussi faut-il dénoncer le caractère abusif des prétentions de "certains pays païens totalitaires" qui veulent que l'enfant appartienne à l'Etat. L'Evangile atteste l'importance de la fonction familiale et l'histoire conserve le témoignage de parents qui, hier comme aujourd'hui, ont parfois dû payer héroïquement l'exercice de leurs droits.¹⁸⁷

C'est au sein de la famille que se décide le sort de l'humanité, elle est le "dernier rempart de l'ordre, de la vie sociale, de l'Etat, de la religion." Restaurer

¹⁸⁴ Léger, lettre à Mgr Roger Marien, 31 décembre 1958, B.O.V. 38, février 1959, p. 4, A.O.V.

¹⁸⁵ Léger, sermon, 16 octobre 1955, op. cit., p. 3505.

¹⁸⁶ Léger, alloc., 19 août 1959, op. cit., p. 101.

¹⁸⁷ Ibid., p. 103-105.

la famille apparaît donc comme l'unique moyen de sauver la société¹⁸⁸ et de sauvegarder la civilisation:

L'avenir du monde appartient aux peuples qui possèdent en ce moment le plus de familles nombreuses, laborieuses et vertueuses. Les créateurs d'un peuple, les législateurs d'une société modèle, les formateurs de l'avenir, ce sont les pères et les mères de famille!

Que se passe-t-il en ce moment autour de nous? Un luxe désordonné a introduit un déséquilibre inquiétant dans tous les budgets; une conception égoïste de l'amour l'a transformé en un sensualisme abject; la glorification de la beauté charnelle menace la fidélité de l'amour conjugal et la stabilité du foyer; la multiplication des divorces officiels et de ceux qui existent sous la fausse apparence d'une cohabitation exigée par les structures sociales, compromet l'éducation des enfants et engendre la délinquance juvénile. Enfin, une organisation de la vie en fonction des loisirs et du plaisir a tué l'esprit de générosité et l'affection qui sont les seuls liens capables de retenir les parents aux tâches obscures du foyer et les enfants aux durs labeurs de la préparation à la vie.¹⁸⁹

Le matérialisme et le sensualisme qui s'attaquent à la personne contribuent aussi à dissoudre la famille.¹⁹⁰ La perte du sens religieux et la démission de l'autorité sont à l'origine des problèmes de la famille; ce n'est pas parce que la radio et le cinéma existent que la famille se désagrège, mais parce que le coeur de l'homme n'est plus soucieux de faire la volonté de Dieu et que les esprits ont

¹⁸⁸ Léger, alloc., 9 juin 1953, op. cit., p. 1721-1722; alloc., 7 juin 1958, op. cit., p. 17-20, A.N.D.C.; conférence de presse, 9 avril 1959, S.I., 13 avril 1959, p. 1-2, A.C.E.C.C.

¹⁸⁹ Léger, alloc. aux fonctionnaires municipaux, 1 mai 1954, op. cit., p. 2146-2147.

¹⁹⁰ Léger, alloc. à la J.I.C.F., 22 juillet 1951; "La femme chrétienne doit posséder la vraie joie et la donner," Le Devoir, 23 juillet 1951, p. 2.

été faussés.¹⁹¹

C'est dans les foyers d'abord que doit se livrer la lutte contre la littérature malsaine¹⁹² et l'alcoolisme. Le courrier que reçoit l'archevêque lui permet d'affirmer que 50% des malheurs familiaux sont causés par l'alcool.¹⁹³ La déchristianisation des lieux de loisirs et des milieux professionnels a aussi des répercussions sur la stabilité et la fidélité conjugale.¹⁹⁴ La famille n'est pas toujours une école d'authenticité chrétienne. On y encourage souvent l'émancipation, le relâchement, la profanation du lien du mariage, l'abdication des responsabilités.¹⁹⁵ Le foyer est souvent une place publique où "passent tous les histrions et les comédiennes de cabarets" et où les adolescents sont initiés "aux mystères d'un sensualisme qui ne mérite plus le nom sacré de l'amour."¹⁹⁶

¹⁹¹ Léger, alloc. aux conseils paroissiaux, 13 septembre 1951, A.C.M. 8, 2, octobre 1951, p. 111; sermon à l'A.C., 23 septembre 1951, op. cit., p. 187.

¹⁹² Léger, discours, 6 octobre 1951, op. cit., p. 924.

¹⁹³ Léger, alloc., souper d'amitié des Lacordaire, 14 avril 1953, Réaction, 15 avril 1953, p. 2; il reviendra souvent sur le sujet, lorsqu'il aura l'occasion de s'adresser aux fiancés ou aux membres du mouvement Lacordaire: entre autres, en 1954 lors du congrès Lacordaire du 12 septembre, op. cit., p. 172; le 14 juillet 1957, op. cit., p. 14; aux fiancés le 23 janvier 1956, op. cit., p. 6.

¹⁹⁴ Léger, alloc., 9 juin 1953, op. cit., p. 1718-1719; sermon, 26 juillet 1953, op. cit., p. 1794.

¹⁹⁵ Léger, alloc., 19 juin 1954, op. cit., p. 2215.

¹⁹⁶ Léger, sermon, 27 juin 1954, op. cit., p. 2242-2243.

"Chancre du divorce," union libre, "méthodes immorales de stérilité volontaire," "lèpre des fréquentations libres," "gangrène de la délinquance juvénile," sont les fruits amers du péché de la famille primitive.¹⁹⁷ Les parents chrétiens devront donc voir à faire de leur foyer un milieu physiquement et moralement sain.¹⁹⁸ Restaurer la famille, c'est travailler à la solution du problème de la paix dans le monde et des vocations dans l'Eglise.¹⁹⁹ Le Cardinal stigmatisera le travail de la mère à l'extérieur du foyer en raison des inconvénients d'ordre psychique, moral et religieux qui en résultent pour l'enfant.²⁰⁰

Morale conjugale

L'archevêque invite ses prêtres à intervenir avec discrétion auprès des gens mariés: il serait déplacé de

¹⁹⁷ Léger, heure d'adoration, congrès eucharistique de Rimouski, 1 juillet 1955, MDM 26, 218, p. 3181; sermon, 3 juillet 1953, op. cit., p. 1789; sermon, 16 janvier 1955, op. cit., p. 348-349.

¹⁹⁸ Léger, lettre pastorale, 31 mai 1956, op. cit., p. 3932.

¹⁹⁹ Léger, alloc., 1 juillet 1955, op. cit., p. 3182-3183.

²⁰⁰ Léger, alloc., 16 octobre 1955, op. cit., p. 3504-3505; alloc., 6 novembre 1956, op. cit., p. 1-3, A.C.E.C.C.; alloc., 23 janvier 1957, op. cit., p. 4, A.O.S.J.; alloc. aux employés de la C.T.M., 5 avril 1959, S.I., 15 avril 1959, p. 2, A.C.E.C.C.; alloc., 1 janvier 1960, "Voeux du Nouvel An du cardinal Léger," La Presse, 2 janvier 1960, p. 23.

réciter en chaire certaines pages de théologie morale qu'il a fallu étudier en vue de la direction au confessionnal!²⁰¹ Il dénonce les complicités déguisées de ceux qui invoquent les conditions économiques actuelles pour légitimer la limitation des naissances comme une arme dirigée par l'athéisme contre l'Eglise.²⁰² Contre ces assauts, il n'existe qu'un remède, le recours à la prière et aux sacrements.²⁰³

Vous serez tentés de trouver trop rigides certaines lois et restrictions dont vous entendez discuter, autour de vous, la raison d'être et la valeur. Pour rester fidèles, rivés à la Volonté de Dieu dont la Sagesse est infaillible, il importe de vous munir des armes de la lumière et de la force divines. Etudiez donc plus profondément votre religion. Attachez-vous de coeur à l'Eglise et à ses enseignements. . . . La plupart des hommes, et il faut le dire, beaucoup de chrétiens même, s'en tiennent volontiers à une sorte de naturalisme, plus ou moins explicite, qui va à renier, pratiquement sinon explicitement, l'inquiétude provoquée en nous par notre vocation surnaturelle. On peut en venir à stabiliser sa vie sur un plan très inférieur de préoccupations purement terrestres, et même matérielles, et à empêcher par ses attitudes volontaires, puis par l'habitude qui en résulte, que ne se pose désormais l'angoissante question d'un au-delà.²⁰⁴

²⁰¹Léger, circ., 8 décembre 1951, op. cit., p. 784; sujets de sermons, 8 décembre 1951, op. cit., p. 866-867.

²⁰²Léger, sermon, 16 janvier 1955, op. cit., p. 350.

²⁰³Ibid., p. 352.

²⁰⁴Léger, sermon, 15 janvier 1956, op. cit., p. 3718-3719.

Il n'y a qu'un pas du sensualisme à l'athéisme.²⁰⁵

L'archevêque de Montréal considère l'amour conjugal comme un "grand fleuve qui prend sa source en Dieu" et qui est soumis aux lois de l'indissolubilité, de la fidélité et de la constance du support mutuel.²⁰⁶ Il dénonce la précarité du "fantôme adorable de l'amour" poursuivi par la jeunesse et accuse les "faussaires de la littérature du coeur" de l'avoir considéré comme "une fièvre, une fonction organique qui secoue la chair" mais laisse le coeur vide.²⁰⁷

"L'amour est un poids que l'on porte en soi," une richesse reçue mais aussi une richesse donnée. La société moderne a fait perdre, à l'homme le sens de la gratuité de l'amour; la littérature et le cinéma témoignent de sa quête d'amour et de ses frustrations.

Le monde "économiquement dur" dans lequel nous vivons a perdu le sens de la justice, parce qu'il a perdu le sens de l'amour. La lourde pâte humaine, gluante et visqueuse, est enfermée entre les murs des institutions et subit les contraintes des structures sociales, sans pouvoir améliorer son sort, parce qu'elle refuse la portion du levain évangélique qui lui permettrait de s'élever au-dessus de la matière, afin de recevoir la douce influence du feu de la charité.²⁰⁸

²⁰⁵ Léger, alloc., 19 mai 1957, op. cit., p. 308-309, A.D.C.

²⁰⁶ Léger, alloc. au S.P.M., novembre 1950, op. cit., p. 179; alloc. aux fiancés, 11 janvier 1951, "Mgr Léger prévient les fiancés des dangers de l'amour moderne," Le Devoir, 12 janvier 1951, p. 3; sermon, 16 octobre 1955, op. cit., p. 3506; alloc., 23 janvier 1956, op. cit., p. 2.

²⁰⁷ Léger, sermon, 16 janvier 1955, op. cit., p. 351.

²⁰⁸ Léger, homélie, 8 décembre 1954, op. cit., p. 2950; alloc., 30 avril 1954, op. cit., p. 582-583.

L'Eglise ne dédaigne ni la matière ni les sens; elle y reconnaît "une esquisse à grands traits de la puissance et de l'immensité de Dieu," mais elle veut entraîner ses enfants à considérer plutôt l'image de Dieu qu'ils portent en eux.²⁰⁹

En rappelant la finalité procréatrice du mariage, l'archevêque de Montréal fait remarquer qu'en refusant des enfants, les parents privent l'Eglise d'éventuels ouvriers pour le champ de Dieu.²¹⁰ Avec Pie XII, Mgr Léger met en garde contre "une littérature pseudo-mystique" qui exalte outre mesure la fonction génératrice, "même dans la forme juste et morale de la vie conjugale." Il s'agit là d'une erreur et d'une aberration dangereuses qui risquent d'engendrer "une déviation intellectuelle et affective" et surtout "d'étouffer les germes d'une vocation supérieure."²¹¹

Il conseillera aux aumôniers d'Action catholique de ne pas surexalter le mariage chrétien au détriment de l'état de virginité²¹² et déplorera les ambitions trop terrestres de parents qui n'entrevoient l'avenir de leurs enfants qu'en fonction d'un foyer à établir.²¹³

²⁰⁹ Léger, alloc., 20 janvier 1957, op. cit., p. 1-5, A.C.E.C.C.

²¹⁰ Léger, sermon, 17 juin 1951, op. cit., p. 576, alloc., 9 mai 1952, op. cit., p. 627; alloc., 2 février 1953, op. cit., p. 6, A.O.V.; sermon, 3 juillet 1953, op. cit., p. 1790.

²¹¹ Léger, circ., 8 décembre 1951, op. cit., p. 784.

²¹² Léger, alloc., 25 janvier 1952, op. cit., p. 126

²¹³ Léger, alloc., 15 août 1953, op. cit., p. 12.

La femme dans l'Eglise
et dans la société

L'archevêque de Montréal eut maintes fois l'occasion de s'adresser à des auditoires féminins. De ces nombreuses interventions on peut dégager quelques traits de sa conception de la femme et de sa mission. Mgr Léger reconnaît à la femme une vie intérieure plus intense et plus stable que celle de l'homme, mais un plus grand besoin de direction spirituelle; elle recourt aussi plus volontiers que l'homme à la prière pour surmonter ses difficultés.²¹⁴ Il lui reconnaît aussi une mission propre, liée à sa féminité.²¹⁵ Deux états de vie s'offrent à elle, la virginité de la jeunesse et de la vie religieuse, et le rôle d'épouse et de mère.

La jeune fille chrétienne doit reproduire les vertus de "l'humble Vierge de Nazareth": la foi, la pureté, l'action apostolique.²¹⁶ Tout métier qui doit s'exercer "en dehors du sanctuaire de la famille" apparaît menaçant; Mgr Léger propose un idéal de générosité, de dévouement et d'oubli de soi qu'il considère adapté à la psychologie féminine:

²¹⁴ Léger, alloc., 11 janvier 1951, op. cit., p. 3.

²¹⁵ Léger, alloc., 22 juillet 1951, op. cit., p. 24; alloc. au pensionnat de Lachine, 20 juin 1952, A.C. 23, 233, juin 1952, p. 231, A.S.S.A.

²¹⁶ Léger, sermon, 7 octobre 1951, op. cit., p. 928.

La jeune fille a besoin d'admirer quelqu'un. Alors que le jeune homme choisit une profession dans laquelle il réussira, la jeune fille cherche un être à qui elle donnera son coeur et sa vie.²¹⁷

Plus vulnérable que l'homme, la femme est aussi davantage menacée par les "moyens de propagande moderne" qui font d'elle un "objet de convoitise" et bafouent sa dignité.²¹⁸ Sa vie affective étant précaire, elle ne doit pas s'attacher trop vite, ni perdre son temps à rêver.²¹⁹ La religion lui est impérieusement nécessaire en raison de sa sensibilité, de sa faiblesse, de l'inconsistance de son esprit, de la curiosité de son imagination, de l'hésitation de sa volonté et de l'instabilité de son coeur.²²⁰ Son activité sociale doit s'inscrire dans une perspective de complémentarité subordonnée et s'exercer dans l'ombre.²²¹ Le Cardinal pense que Jeanne Mañce a considéré son travail apostolique "comme une contribution essentielle à la mission des prêtres et des

²¹⁷ Léger, message, 15 février 1953, op. cit., p. 1533-1534.

²¹⁸ Léger, alloc., 14 mars 1953, op. cit., p. 288.

²¹⁹ Léger, alloc., 26 septembre 1953, op. cit., p. 674-675, A.C.N.D.

²²⁰ Léger, alloc. à la J.I.C.F., 9 mai 1954, MDM 25, 163, p. 2152-2153; panégyrique, 8 mai 1958, op. cit., p. 4458; alloc., 7 juin 1958, op. cit., p. 11-12, A.N.D.C.

²²¹ Léger, alloc. aux finissantes du Pensionnat Notre-Dame-des-Anges, 19 juin 1953, Bulletin mensuel 53, 6, juin 1953, p. 292, A.S.S.C.; alloc., 15 mai 1957, op. cit., p. 1-2; alloc., 30 avril 1954, op. cit., p. 584.

religieuses."²²²

La femme mariée voit son devoir tout tracé d'avance par l'obligation de donner l'exemple à son compagnon de vie et à ses enfants:

Une femme qui ne travaille pas dans son foyer, qui fréquente le monde, qui n'accepte pas les obligations de la vie conjugale, peut-elle imposer à ses garçons et à ses filles les exigences de la vie surnaturelle? Une maman qui n'est pas modeste dans ses habits, peut-elle imposer à sa petite fille la modestie et la pudeur?²²³

Quant à la femme sans religion, "incrédule, impie, libre penseuse," le Cardinal la compare à "l'abomination de la désolation" annoncée par les prophètes d'Israël.²²⁴ "Que deviendront les enfants de la femme aux mains profanées par la luxure et l'intempérance, au corps brûlé par la passion?"²²⁵

La mission de la femme comporte aussi une dimension symbolique et expiatoire. En refusant "son rôle de soumission, de réceptivité," Eve a brisé l'équilibre de l'humanité et s'est faite "instrument de séduction active" auprès d'Adam qu'elle a entraîné au péché; "en Marie, l'humanité retrouvera la Mère, l'éducatrice qui la dirige dans la voie du bien, vers la soumission à Dieu." La femme catholique est invitée à rester éveillée aux conditions sociales

²²² Léger, alloc., 28 mars 1954, op. cit., p. 2100.

²²³ Léger, sermon, 12 octobre 1953, op. cit., p. 1900-1901.

²²⁴ Léger, alloc., 9 mai 1954, op. cit., p. 2156.

²²⁵ Ibid., p. 2152.

actuelles, à se garder des préjugés et de l'apathie et à se mettre au service de l'Eglise et de la société.²²⁶

Le Cardinal n'est pas opposé à la promotion de la femme pourvu qu'elle se fasse "sur le mode de la féminité," c'est-à-dire de sa fin temporelle la plus haute, la maternité et les tâches de dévouement²²⁷ et qu'elle s'épanouisse dans une vision surnaturelle d'éternité. La femme ne doit pas craindre d'ajouter la compétence professionnelle et la culture aux qualités de la "femme éternelle" et à l'altérité qui caractérise son âme.²²⁸ Le Cardinal n'est pas allé au-delà des clichés reçus sur la mission et l'être de la femme; il manifeste une connaissance superficielle de sa psychologie et est davantage impressionné par son tempérament que porté à reconnaître son intelligence, comme en fait foi le commentaire suivant qu'il fit en 1960 devant un groupe de religieuses:

Le tempérament féminin est si porté à l'interprétation . . . Il n'y a rien de meilleur qu'une bonne soeur, rien de meilleur qu'une femme consacrée au bon Dieu! Elle pourrait rendre tout le monde heureux, s'il n'y avait parfois une petite mouche! Laquelle? Cette recherche de soi, cette interprétation du don de soi même . . . Que de fois, les religieuses perdent leur temps à analyser leur état d'âme!²²⁹

²²⁶ Léger, alloc., 28 avril 1957, op. cit., p. 1-6, A.C.E.C.C.; alloc., 16 mai 1957, op. cit.

²²⁷ Léger, alloc., 8 septembre 1957, op. cit., p. 1-5, A.C.E.C.C.

²²⁸ Léger, alloc., 29 septembre 1959, op. cit., p. 228-229.

²²⁹ Léger, alloc., 26 septembre 1960, op. cit., p. 420-421, A.C.N.D.

4. L'éducation, une oeuvre ecclésiastique

La question de l'éducation était âprement discutée au moment de l'arrivée à Montréal de Mgr Léger. Périodiquement, colloques et débats étaient convoqués et les revues spécialisées discutaient des problèmes nouveaux qui se posaient dans ce domaine. Mémoires et projets s'accumulaient et s'entendaient pour réclamer une évolution; on en vint à suggérer une révision complète du système traditionnel d'enseignement de façon à intégrer les sciences techniques et à tenir compte des récents développements de la sociologie et de la pédagogie. L'enseignement religieux fut lui aussi remis en question.

Persuadé des droits exclusifs de l'Eglise en matière d'éducation, le Cardinal Léger en rappellera ponctuellement le fondement et les implications institutionnelles. Il s'appliquera également à décrire les exigences de l'éducation chrétienne et les devoirs de tout éducateur chrétien; il souhaitera enfin la promotion d'un humanisme chrétien et réclamera que l'on accorde une place privilégiée à l'enseignement religieux dans ce projet.

Fondement et implications de l'activité éducative de l'Eglise

L'oeuvre fondamentale du christianisme, définie par le Christ lui-même, est une oeuvre d'enseignement.²³⁰ Aussi

²³⁰ Léger, sermon, 29 mai 1951, op. cit., p. 543-544.

l'éducation lui appartient-elle à un double titre: en raison de son autorité doctrinale et disciplinaire d'abord, puis de son autorité pastorale qui l'habilite à exercer une maternité spirituelle auprès de tous les baptisés.²³¹ Et comme le mandat divin s'étend "à l'éternel, au céleste, au surnaturel," tout le reste doit lui être subordonné et être coordonné avec lui.²³²

La "force invulnérable" du magistère et la plénitude de lumière qui lui a été impartie, fait du Vicaire du Christ un modèle et une source d'inspiration pour le pédagogue.²³³ Sûre de ses méthodes, l'Eglise a toujours revendiqué le droit de former les intelligences, les esprits et les coeurs. Il suffit d'évoquer sa sollicitude séculaire pour la formation intellectuelle et morale de ses enfants,²³⁴ les oeuvres de protection et d'enseignement instaurées au Moyen Âge et l'efflorescence des communautés suscitées par la Réforme

²³¹ Léger, alloc., 2 juillet 1953, op. cit., p. 1774; oraison funèbre, 8 février 1955, op. cit., p. 2745.

²³² Ibid., extrait de l'encyclique Non abbiamo bisogno du 24 juin 1931.

²³³ Léger, alloc., 9 mars 1956, op. cit., p. 7-10, A.O.S.J.: Il recommande la lecture de la vie de Pie XII par Nazarenò Padellaro qui voit dans la répulsion du jeune Pacelli pour les clous qui torturent un présage de la carrière du futur Pape au sein d'un monde déchiré par les massacres et les cruautés de la guerre de 39-45.

²³⁴ Léger, alloc., 2 septembre 1957, op. cit., p. 4266-4268.

catholique pour s'en convaincre.²³⁵

Sans s'interroger sur le caractère politique, rationaliste et utilitariste de ses visées, c'est à Napoléon que le Cardinal emprunte ses arguments en faveur d'une école d'inspiration religieuse:

"Il faut nous faire des élèves qui sachent être des hommes. Et vous croyez que l'homme peut être homme s'il n'a pas de Dieu? Sur quel point d'appui posera-t-il son levier pour soulever le monde, le monde de ses passions et de ses fureurs? L'homme sans Dieu, je l'ai vu à l'oeuvre depuis 1793: cet homme-là, on ne le gouverne pas, on le mitraille; de cet homme-là j'en ai assez. . . . Pour former l'homme qu'il nous faut, je me mettrai avec Dieu, car il s'agit de créer et vous n'avez pas encore trouvé le pouvoir créateur apparemment!" (Napoléon cité par L. Madelin, *Historia* no 114, p. 466). A l'heure où il travaillait à l'organisation scolaire de l'Empire, Napoléon reconnaissait ainsi au nom de l'ordre et de la discipline nationale et humaine et du civisme tout court, que les bases de l'éducation ne pouvaient être que "les préceptes de la religion catholique."²³⁶

L'Eglise ne peut que se féliciter du type de collaboration qui existe aujourd'hui au Québec entre l'Etat et l'Eglise,

²³⁵ Ibid., p. 4272; le Cardinal fera aussi l'apologie du fondateur des Jésuites et louera l'efficacité du système d'éducation établi dans leurs collèges depuis 4 siècles, alloc., 12 mars 1956, op. cit., p. 3780.

²³⁶ Léger, alloc., 1 octobre 1958, op. cit., 7 octobre 1958, p. 1-5, A.C.E.C.C.; Par contre, il fera l'éloge, le 19 août 1959, du marquis Jean Patrizi qui refusa d'envoyer son fils au Prytanée de La Flèche en dépit d'un décret de Napoléon et qui paya de l'emprisonnement l'exercice de son droit primordial d'assurer à son fils une éducation chrétienne. Il compare d'ailleurs cette attitude à celle des Franco-ontariens obligés de payer une double taxe scolaire pour soutenir un réseau d'écoles séparées, op. cit.

"une collaboration totale, une attente désireuse de progrès, dès que nous soumettons de nouvelles méthodes, de nouvelles idées":²³⁷ bref, une collaboration passive et soumise!

La bénédiction d'une école revêtera dès lors autant d'importance que celle d'une église.²³⁸ Lorsqu'il s'adresse à la Fédération des Commissions scolaires du Québec, c'est à titre de "représentant ici de l'Eglise du Christ" et dans le but de réaffirmer le rôle de l'Eglise dans l'éducation. Seul le système d'éducation qu'elle préconise assure l'unité dans la formation de la personne, la pratique des vertus morales et le développement intégral des facultés.²³⁹

Convaincu du droit exclusif de l'Eglise, l'archevêque poursuit énergiquement la mission inaugurée aux premiers jours de Ville-Marie. Il déclare que c'est l'oeuvre d'éducation accomplie par Marguerite Bourgeoys qui lui a valu d'être comptée au nombre des fondateurs de l'Eglise canadienne.²⁴⁰ Il louera la "clairvoyante vision" de Mgr Bourget face à l'Institution royale (!)²⁴¹ et vantera la sagesse et la tolérance de la législation de 1856 qui confie l'éducation à un organisme bénévole et le soustrait "à l'action

²³⁷ Léger, alloc. à l'Ecole Normale Ignace-Bourget, 16 avril 1953, E.S.C. 31, 3, juillet 1953, p. 181, A.S.S.C.

²³⁸ Léger, alloc., 29 mai 1955, op. cit.

²³⁹ Léger, alloc., 1 octobre 1958, op. cit., p. 1-5, A.C.E.C.C.

²⁴⁰ Léger, lettre circ., 22 août 1950, op. cit., p. 132-133; alloc., 30 avril 1958, op. cit., p. 275, A.C.N.D.

²⁴¹ Léger, sermon, 29 mai 1951, op. cit., p. 539.

parfois corrosive de la politique et de la cupidité."

A son avis, les comités catholique et protestant ont rempli leur mission "dans le respect et la compréhension mutuels" et il s'étonne des critiques acerbes dirigées contre le seul comité catholique dont certains souhaitent la disparition. En conservant le Conseil de l'Instruction publique tel qu'il est, on s'assurerait que les droits de l'intelligence "à la vérité absolue" seront revendiqués avec vigilance contre les dénégations des "coryphées de l'athéisme."²⁴²

Tout au plus le Cardinal acceptera-t-il que des mesures soient prises pour allonger la fréquentation scolaire jusqu'en 9e année, reviser les règlements du Conseil, en préciser la juridiction, en améliorer l'efficacité, et assurer une formation humaine et technique adaptée. Mais il ne sera jamais question de contester la primauté de l'Eglise ni l'objectif de l'éducation chrétienne. C'est d'autorité qu'il s'adresse au premier ministre, M. Jean Lesage, et au futur ministre de l'Education, M. Paul Gérin-Lajoie:

La tâche qui vous attend est immense. Nous voulons vous aider à l'accomplir. L'expérience vous apprendra que vous trouverez en chacun de nous des hommes de bonne volonté qui accueilleront avec bienveillance les sages initiatives que votre patriotisme

²⁴² Léger, alloc., 24 février 1960, Procès-verbal de la réunion du Conseil de l'Instruction publique, p. 47-50, Archives du ministère de l'Education; cf. aussi, circ., 13 mai 1957, op. cit., p. 4221-4222.

ardent et vos convictions religieuses vous auront inspirées.²⁴³

L'éducation chrétienne

Depuis les âges les plus reculés, des systèmes d'éducation remarquables et d'une haute moralité ont prôné l'amour de la patrie, le culte de la beauté, la vénération des ancêtres; avec la venue du Christ qui est "la Voie, la Vérité et la Vie," l'idéal parfait de l'éducation humaine elle-même a été apporté à l'humanité.²⁴⁴ L'évangile et l'enseignement de l'Eglise, devront servir de guide.²⁴⁵ L'école et l'éducation chrétienne ne pourront donc pas être considérées comme de simples facteurs humains; leurs méthodes et leur discipline ne reposent pas sur le "Credo de la Science,"²⁴⁶ mais relèvent de la sagesse chrétienne.²⁴⁷

Catholiques, nous avons la clef du système d'éducation le plus parfait qui se puisse concevoir. Quels que soient les avancés, les critiques acerbes de certains novateurs, il faudra toujours reconnaître qu'une

²⁴³ Léger, déclaration au Comité catholique, 28 septembre 1960, "Rendre obligatoire la fréquentation scolaire jusqu'à la neuvième année," La Presse, 29 septembre 1960, p. 51.

²⁴⁴ Léger, sermon, centenaire des Soeurs de Ste-Anne, 8 septembre 1950, MDM 21, 13, p. 197; alloc., 15 novembre 1951, op. cit., p. 847-848.

²⁴⁵ Léger, alloc., 19 juin 1954, op. cit., p. 2213; alloc., 19 août 1959, op. cit., p. 106.

²⁴⁶ Léger, alloc. au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, 11 février 1953, MDM 24, p. 1525.

²⁴⁷ Léger, alloc., 15 mai 1955, op. cit., p. 3138.

capitulation de nos principes enregistrera comme automatiquement des répercussions désastreuses, dévastatrices. Le Credo pédagogique d'une école catholique ne peut en conséquence que s'établir fermement sur le Credo unique de l'Eglise catholique. En dehors de ce Credo, la pédagogie, l'éducation, revêtent les formes les plus hétéroclites.²⁴⁸

Oeuvre essentielle, l'éducation chrétienne doit être assurée à la fois par les prêtres, les parents et les éducateurs, mais le prêtre apparaît le mieux habilité à poursuivre la christianisation des âmes. Non seulement son rôle n'est-il pas reconnu à son mérite, mais il est aujourd'hui vivement critiqué.²⁴⁹ Son ambition ne vise pas, comme le croient nos voisins, la création d'une "priest ridden Province," mais l'épanouissement de la vertu et la disparition des vices personnels et sociaux. Il proteste qu'il ne s'agit en aucun cas de restreindre les justes initiatives.²⁵⁰

La responsabilité première en matière d'éducation revient aux parents. Aussi ne doivent-ils pas céder à la tentation d'abdiquer ce rôle en faveur des maîtres dont la fonction n'est que complémentaire et déléguée: il leur est seulement demandé de collaborer pour initier les enfants aux

²⁴⁸ Léger, alloc., 12 mai 1957, op. cit., p. 1-4, A.C.E.C.C.

²⁴⁹ Léger, alloc., 1 juin 1958, op. cit., p. 1-2, A.C.E.C.C.; circ., 13 mai 1957, MDM 29, 275, p. 4222; alloc., 13 mars 1956, op. cit., p. 3788-3789; alloc., 9 juin 1957, op. cit., p. 4237-4238.

²⁵⁰ Léger, circ., 13 mai 1957, op. cit., p. 4225; alloc., 1 juin 1958, op. cit., p. 1-2, A.C.E.C.C.; alloc., 1 octobre 1958, op. cit., p. 1-5, A.C.E.C.C.

exigences de l'Evangile dans la vie quotidienne.²⁵¹

Le Cardinal en viendra à reconnaître que les exigences du monde actuel ont amené les peuples à accepter le rôle supplétif de l'Etat afin d'assurer aux parents les moyens d'éducation qui leur manquent. Il condamne cependant les prétentions de l'Etat totalitaire et de l'Etat laïc contre le droit de l'Eglise, et réaffirme que ce droit revendiqué depuis vingt siècles, ne saurait être réduit à la simple transmission du message évangélique.²⁵² Les pressions de ceux qui réclament une transformation du système scolaire, lui apparaissent comme un affollement "épidémique et quelque peu hystérique," le signe d'un manque de réalisme et d'un besoin de "chambardement spectaculaire." Il conseille de faire plutôt confiance aux responsables qui procèdent à l'étude de la question.²⁵³

... L'éducation chrétienne est une coopération à l'action de la grâce, une initiation à la sainteté, et se situe "au confluent des réalités humaines et divines."²⁵⁴ Elle suppose

²⁵¹ Léger, alloc., 15 mai 1955, op. cit., p. 3143-3146; alloc., 19 août 1959, op. cit., p. 101, 106.

²⁵² Léger, alloc., 9 février 1958, op. cit., p. 2-4, A.C.E.C.C.

²⁵³ Léger, alloc., 21 juin 1959, op. cit., p. 1-6, A.C.E.C.C.

²⁵⁴ Léger, lettre pastorale, 22 août 1950, op. cit., p. 136. Dans cette lettre, comme dans le sermon du 8 septembre suivant, c'est l'encyclique de Pie XI sur l'éducation qu'il cite; alloc. au Service de préparation à la vie, 5 juin 1951, A.C.M. 7, 11, juillet-août 1951, p. 845-846; alloc., 30 août 1951, op. cit.; alloc., 4 septembre 1954, op. cit.; lettre pastorale, 31 mai 1956, op. cit., p. 3931.

une connaissance exacte des relations entre la nature et la grâce, vise à inculquer "le sens divin de l'orientation" et "l'angoisse divine" qui fassent de l'homme un authentique "pèlerin de l'Absolu."²⁵⁵

La pédagogie et les méthodes qu'elle utilise doivent respecter les lois de la nature et la volonté de Dieu et tenir compte des diversités de caractère, de tempérament et d'aptitudes.²⁵⁶ L'éducation chrétienne s'adresse d'abord à l'intelligence. "Chef-d'oeuvre de pédagogie," elle affirme toute la vérité nécessaire à la destinée de façon à conduire l'intelligence à la perfection:

Celui qui accepte l'enseignement de l'Eglise et qui se soumet à son influence pourra dire avec saint Anselme: "Si je comprends c'est parce que j'ai cru."
Devant l'enfant l'Eglise ne pose pas de questions. Elle affirme, car elle sait que l'intelligence tout d'abord croit sans comprendre. Cette docile acceptation de la vérité et de l'autorité est conforme au développement de notre nature. . . .

A mesure que l'intelligence se développe elle découvre les cimes, les fondements et les multiples rapports des êtres. Par la foi l'âme entre en contact avec le Verbe créateur. . . .

Par la foi l'âme découvre donc la convenance, l'ordre, la beauté et la fécondité de toute la création.²⁵⁷

L'éducation chrétienne considère le rappel du passé comme une ressource indispensable à la conquête de

²⁵⁵ Léger, alloc. à l'Association canadienne française de l'Ontario, 14 octobre 1953, MDM 24, 134, p. 1905-1906.

²⁵⁶ Léger, sermon, 8 septembre 1950, op. cit., p. 198-199; alloc., 1 octobre 1958, op. cit., p. 1-5, A.C.E.C.C.; lettre à Mgr Marien, 31 décembre 1958, op. cit., A.O.V.

²⁵⁷ Léger, sermon, 29 mai 1951, op. cit., p. 541-542.

l'avenir.²⁵⁸ Sa philosophie utilise la droite raison et la foi pour guider les facultés et inspirer la formation morale. Ses moyens d'action sont surnaturels.²⁵⁹ Le Cardinal déplore que l'attrait du sensible et du matériel ait supplanté "le rôle de la grâce du baptême" comme procédé d'éducation et que la discipline et la pénitence, ces "deux colonnes de la civilisation chrétienne," aient dû céder la place au jeu.²⁶⁰

L'éducation chrétienne doit former aux vertus et à une pratique religieuse assidue.²⁶¹ Un climat spirituel et une "atmosphère de sainteté rayonnante" doit imprégner tout collège chrétien.²⁶² Les jeunes doivent être formés à leur rôle social; l'objectif individualiste: "faire ma vie" doit être remplacé par la devise chrétienne: "Servir!" Inculquer

²⁵⁸ Léger, lettre pastorale, 13 mai 1956, op. cit.; alloc., 3 juillet 1958, op. cit., p. 4567.

²⁵⁹ Léger, alloc., 8 septembre 1950, op. cit., p. 197-198; alloc., 9 décembre 1954, op. cit., p. 3008; message pour le centenaire de la mort du curé d'Ars, 4 août 1959, S.I., 7 août 1959, p. 4, A.C.E.C.C.

²⁶⁰ Léger; sermon, 19 mars 1956, op. cit., p. 3809; alloc. à l'Association des instituteurs catholiques de Verdun, 5 mars 1959, S.I., 16 mars 1959, p. 1-4, A.C.E.C.C.

²⁶¹ Léger, circ., 10 juin 1950, op. cit., p. 84; discours, 10 août 1953, op. cit., p. 1812-1813; alloc. à l'Institut familial de St-Jacques, 17 avril 1955, MDM 26, 212, p. 3077; alloc., 27 septembre 1956, op. cit., p. 38-39; alloc., 16 mai 1957, op. cit.; lettre pour le couronnement de Notre-Dame-des-Ecoles, 3 juillet 1957, A.M.M. 64, 5, mai 1958, p. 243, A.C.N.D.; vœux, 1 janvier 1958, op. cit., p. 4337.

²⁶² Léger, sermon, 29 mai 1951, op. cit., p. 543-544.

le sens de la liberté, inciter à l'héroïsme et entraîner à la pratique d'oeuvres de dévouement et de charité doit aussi faire partie de son programme.²⁶³ Adapter l'éducation chrétienne ne saurait signifier la désacraliser. Même les collèges qui préparent "officieusement les jeunes pour le monde" doivent se soucier de former d'abord des chrétiens: "Un maître qui abandonne ses disciples à la frontière du péché n'est pas digne de porter ce nom."²⁶⁴ L'Eglise ne saurait se limiter à former des artisans aptes à diriger les machines nécessaires à l'édification d'une société nouvelle.

Le manque de collaboration entre parents et éducateurs, l'attrait de la télévision, des plaisirs et des jeux rendent difficile la tâche de redresser et d'orienter les consciences, de créer les convictions capables de résister aux influences de "notre siècle de perdition."²⁶⁵ Il y a plus. Certains prétendent avec une inquiétante "désinvolture intellectuelle," imposer des vues personnelles sur les principes de base de l'éducation et supplanter la doctrine "sûre, traditionnelle, universelle et approuvée." Le Cardinal reproche encore aux philosophes contemporains d'avoir discrédité la discipline et l'ordre au profit des "idées de liberté naturaliste," refusé de considérer le tout de l'homme

²⁶³ Léger, alloc., 8 décembre 1955, op. cit., p. 3605-3609; alloc., 5 mars 1959, op. cit., A.C.E.C.C.

²⁶⁴ Léger, lettre, 31 décembre 1958, op. cit., p. 4.

²⁶⁵ Léger, alloc., 3 septembre 1955, op. cit., p. 50-51.

et fait délibérément abstraction de la vie éternelle.²⁶⁶

A l'objection, vieille comme l'Eglise, que l'éducation chrétienne détourne l'homme de ses obligations sociales, le Cardinal répond par la bouche de saint Augustin qui mettait au défi de trouver des sujets, des maris, des juges, des contribuables et des agents du fisc "tels que les exige la doctrine chrétienne" et d'oser ensuite dire que cette doctrine est nuisible à l'Etat: "là où on lui obéit, elle est le salut par excellence de l'Etat."²⁶⁷

L'éducateur chrétien

L'archevêque rappellera ponctuellement aux éducateurs les exigences de l'éducation chrétienne. S'il veut "élever" l'enfant, l'éducateur doit s'être d'abord "placé lui-même sur un sommet." Rien d'étonnant alors que les plus grands éducateurs aient été des saints.²⁶⁸ Marguerite Bourgeoys, Mère Marie-Anne, Jean-Baptiste de La Salle, le Père Querbes, Jean Bosco, Marcellin Champagnat et tant d'autres, ont fait preuve d'une valeur morale et d'un dévouement à l'Eglise qui devraient inspirer tout éducateur chrétien.

Son titre de collaborateur de Dieu et d'instrument de sa grâce fonde la grandeur et la noblesse de l'éducateur

²⁶⁶ Léger, alloc., 22 septembre 1955, op. cit., p. 3454.

²⁶⁷ Léger, alloc., 14 octobre 1953, op. cit., p. 1907-1908.

²⁶⁸ Léger, lettre pastorale, 22 août 1950, op. cit., p. 134-136; sermon, 30 mai 1959, op. cit., p. 4818.

chrétien.²⁶⁹ Humble, patient, compréhensif,²⁷⁰ il devra se révéler aussi l'instrument docile, le "dépositaire consciencieux," le transmetteur fidèle des volontés divines,²⁷¹ donner l'exemple d'une vie sereine et semer "la contagion de la possession de soi et de l'endurance souriante."²⁷² C'est de l'Eglise que l'éducateur reçoit une aussi "sublime mission"; il doit collaborer à son activité apostolique et s'imprégner de sa doctrine.²⁷³

L'évêque pourra donc intervenir lorsque les intérêts supérieurs de la morale et de l'éducation le commanderont. C'est ce que fit Mgr Léger en 1951, alors que deux syndicats rivaux se disputaient l'allégeance des instituteurs de Montréal.²⁷⁴ L'insuccès de cette démarche restera comme une écharde au coeur de l'archevêque qui y fera maintes fois allusion. Il insistera auprès du président de l'Alliance des professeurs de Montréal:

²⁶⁹ Ibid., p. 138-141; sermon, 8 septembre 1950, op. cit., p. 199.

²⁷⁰ Léger, message aux professeurs, 20 juin 1951, texte intégral, Le Devoir, 21 juin 1951, p. 1, 5; alloc., 12 janvier 1952, op. cit., p. 227.

²⁷¹ Léger, sermon, 300e anniversaire de la mort de saint J.-B. de La Salle, 30 avril 1951., R.F.E.C., p. 382, A.F.E.C.

²⁷² Ibid., p. 383; lettre pastorale, 22 août 1950, op. cit., p. 143-144; alloc., 26 septembre 1953, op. cit., p. 674-677, A.C.N.D.

²⁷³ Léger, alloc., 9 mai 1952, op. cit., p. 626; alloc., 2 juillet 1953, op. cit., p. 1773 ss.

²⁷⁴ Léger, "Considérations aux professeurs," 5 juillet 1951, Le Devoir, 6 juillet 1951, p. 3-5.

Pour ma part, je continue à croire qu'il faut d'abord travailler au ralliement de tous les instituteurs afin d'apporter une solution satisfaisante à ce différend.

Je me suis placé "au-dessus de la mêlée" et j'entends bien y rester.

Cherchons dans la Vérité, la Justice et la Charité la poursuite des droits syndicaux et pour cela, COMMENCONS PAR NOUS UNIR.²⁷⁵

Il est inquiet de l'état d'esprit de ces éducateurs qui n'ont pas craint de "traîner leur Archevêque dans l'arène des passions."²⁷⁶ Pareille incompréhension constituée, selon lui, un scandale qui défigure l'Eglise aux yeux de ceux qui n'ont pas notre foi.²⁷⁷

Les éducateurs doivent mener une vie de prière et d'oraison et posséder la "science de la sainteté." Une vie apostolique ne peut être fondée uniquement sur les talents, les dons et les qualités humaines. Le Cardinal met en garde contre le pharisaïsme et l'étroitesse d'esprit qui se satisfait d'une perfection extérieure et contre le découragement qui conduit à l'abandon des pratiques religieuses; la perfection est possible, affirme-t-il, pourvu que l'on recoure aux sacrements de pénitence et d'eucharistie.²⁷⁸ Le bon

²⁷⁵ Léger, lettre au président de l'Alliance, 9 octobre 1951, Le Devoir, 9 octobre 1951, p. 3.

²⁷⁶ Léger, circ., 13 octobre 1951, op. cit., p. 636-637.

²⁷⁷ Léger, alloc., 2 juillet 1953, op. cit., p. 1779-1781.

²⁷⁸ Léger, alloc., 30 avril 1951, op. cit., p. 382; alloc., 25 mars 1953, op. cit., p. 35; alloc., 14 octobre 1953, op. cit., p. 1906-1908; alloc., 15 avril 1955, op. cit., p. 3060-3064; alloc., 15 mai 1957, op. cit.

professeur devra donc réussir la synthèse de la vertu et de la science,²⁷⁹ être à la fois un saint, un savant et un psychologue²⁸⁰ et se révéler un homme de coeur.²⁸¹

Laïc ou religieux, l'éducateur catholique doit considérer sa tâche comme une vocation.²⁸² C'est à son obéissance qu'il sera évalué.²⁸³ Il se doit certes d'acquérir la compétence technique et pédagogique, de tirer profit de l'ascèse scientifique, mais il doit se garder d'accorder une confiance exagérée à des disciplines dont la valeur est relative et ne concerne que ce monde-ci.²⁸⁴

Mis en présence de systèmes pédagogiques "qui se réclament plus ou moins de l'Eglise" ou de méthodes qui prônent de laisser grandir librement l'enfant, l'éducateur

²⁷⁹ Léger, alloc., 10e anniversaire de l'Ecole normale supérieure, 3 avril 1951, "Un bon professeur est, avant tout, un excellent pédagogue," Le Devoir, 4 avril 1951, p. 5.

²⁸⁰ Léger, alloc., 12 mai 1957, op. cit., A.C.E.C.C.

²⁸¹ Léger, alloc., bén. de l'externat Pie-X, 9 octobre 1954, "Le Cardinal bénit officiellement l'Externat classique Pie-X," Le Devoir, 11 octobre 1954, p. 3; alloc., 15 avril 1955, op. cit., p. 3060.

²⁸² Léger, message, 20 juin 1951, op. cit.; circ., 13 octobre 1951, op. cit., p. 630-631.

²⁸³ Léger, alloc., 2 juillet 1953, op. cit., p. 1775; alloc., 19 juin 1954, op. cit., p. 2214; alloc., 9 mars 1956, op. cit., p. 1-2, 8-12, A.O.S.J.; alloc., 12 janvier 1961, op. cit., p. 25, A.C.N.D.

²⁸⁴ Léger, lettre pastorale, 22 août 1950, op. cit., p. 135; alloc. au pensionnat St-Laurent, 18 février 1954, E.S.C. 32, 2, avril 1954, p. 407-409, A.S.S.C.; alloc., 30 avril 1951, op. cit., p. 382-383.

chrétien doit conserver une notion exacte de la faute originelle et du rôle de l'Eglise s'il veut éviter qu'une fausse perspective ne l'entraîne à des prises de positions dangereuses.²⁸⁵

L'éducateur doit dégager les valeurs absolues des formes contingentes et surtout des attitudes purement conventionnelles dont elles s'accompagnent. C'est dans un corps libéré de tous les esclavages que l'esprit doit chercher la vérité et la beauté. . . . L'éducateur doit créer ce milieu enrichissant où les idées, les comportements et les valeurs deviennent d'irremplaçables conditions d'exercice de la liberté. . . . L'éducateur est donc un guide qui doit conduire l'enfant à la prise de possession consciente de toutes les richesses que le Créateur a déposées en lui. . . . L'éducateur véritable est donc celui qui sait réformer par l'épanouissement en faisant retrouver à l'individu l'harmonie intérieure que la faute originelle avait compromise et en repoussant les limites qu'imposent les traditionnalismes arbitrairement fixés.²⁸⁶

L'archevêque reconnaît la légitimité du regroupement professionnel à l'intérieur d'un syndicat, mais il l'assortit de conditions précises; l'éducateur chrétien doit avoir le souci de voir régner la paix entre instituteurs et employeurs et son action doit être ferme, prudente et adaptée.²⁸⁷

C'est avec nostalgie que le Cardinal évoquera le climat qu'il a connu alors qu'il était collégien:

²⁸⁵ Léger, alloc., 10 août 1953, op. cit., p. 1816.

²⁸⁶ Ibid., p. 1818-1819.

²⁸⁷ Léger, message, 20 juin 1951, op. cit.; alloc., 5 mars 1959, op. cit., p. 1-4, A.C.E.C.C.

Il n'y a rien de plus beau dans l'histoire d'un jeune homme que les heures qu'il a vécues dans un séminaire, lorsque l'idéal remplissait son coeur. Il essayait d'avoir un coeur pur semblable à celui dont parle le poète: "ceux dont le coeur est pur comme un ciel plein d'étoiles." Qui pourra révéler ces secrets inénarrables: un jeune qui découvre dans une maison d'éducation la vérité, l'intelligence qui perçoit la solidité diamantine de la vérité, cette fulgurance, cette splendeur du vrai qui capte nos esprits de quinze et de seize ans et qui les attache définitivement au vrai. Et le vrai pour nous à cet âge, il est toujours concrétisé dans un héros, . . . Nous étions des passionnés de Garcia Moreno, nous étions des passionnés de tous ceux qui avaient fondé notre pays. Et c'est à force d'être passionnés pour la vérité que nous sommes devenus des passionnés pour la vérité qui est vie, Notre-Seigneur.²⁸⁸

Il souhaite que les jeunes puissent encore aujourd'hui grandir avec la même espérance au coeur; selon lui, une jeunesse qui ne connaît ni "le scintillement des étoiles," ni la pureté du coeur ni l'élan de la foi est une "âme morte."²⁸⁹

L'éducateur chrétien doit se méfier des programmes qui subordonnent la formation de l'homme à l'établissement d'un régime économique.²⁹⁰ Il doit chercher à former non pas des saints "coulés dans le plâtre" ou perdus dans la solitude, mais des "saints en chair et en os" aptes à s'engager dans tous les secteurs de l'activité humaine pour

²⁸⁸ Léger, alloc., 3 octobre 1953, op. cit., p. 8.

²⁸⁹ Léger, sermon, 30 avril 1955, op. cit., p. 1-2, A.O.S.J.

²⁹⁰ Léger, alloc., 14 octobre 1953, op. cit., p. 1907.

édifier "un monde juste et charitable."²⁹¹ Responsable de la génération future, l'éducateur doit l'introduire à la vérité et l'éduquer à la liberté, mettre les chrétiens de demain en état de lutter avec enthousiasme et fierté pour qu'ils ne connaissent jamais cette 25e heure décrite par Gheorghiu où le culte de la civilisation fait place à "l'idolâtrie de la force dans la plus brutale négation de la dignité humaine."²⁹²

La promotion d'un humanisme chrétien

Seule une culture qui mise sur les facultés supérieures et l'intériorité paraît à l'archevêque conforme à la nature inchangeable de l'homme.²⁹³ C'est à ce titre que la télévision lui est suspecte; selon lui, le bombardement d'images dans le coeur et l'esprit ne peut que déséquilibrer les facultés supérieures et les empêcher de s'élever au-dessus du sensible. Il se demande ce que sera l'activité intellectuelle de ceux qui auront été formés par l'image.²⁹⁴ L'âge "du cellophane et du cerveau mécanique," des conserves et de la "pensée en comprimés" affaiblit, selon lui, la

²⁹¹ Ibid., p. 1909-1910.

²⁹² Léger, alloc., 8 décembre 1955, op. cit., p. 3606; alloc., 3 septembre 1955, op. cit.

²⁹³ Léger, alloc., 3 octobre 1953, op. cit., p. 7.

²⁹⁴ Léger, alloc., 5 mai 1954, op. cit., p. 612; alloc., 3 février 1955, op. cit., p. 2731-2732.

capacité de réflexion de l'homme et le rend inapte "à l'exercice de l'abstraction." La spécialisation hâtive lui paraît aussi suspecte.²⁹⁵

Le Cardinal refuse aussi d'appeler culture l'intérêt porté au sport, l'initiation aux inventions modernes, la connaissance des produits de la technologie.²⁹⁶ Il s'inquiète de la fascination qu'exercent sur la génération montante la technique et un idéal pragmatique d'efficacité.²⁹⁷ L'idéal culturel auquel il adhère a connu son accomplissement au XVIII^e siècle, alors que "l'esprit de charité inspirait les hommes dans toutes leurs démarches."²⁹⁸ Les instruments culturels utilisés par les institutions traditionnelles paraissent toujours valables:

Par une haie d'institutions, l'Eglise, depuis des siècles, protège les meilleures valeurs humaines. Elle s'est faite la forteresse où sont conservés les trésors des civilisations. Vieille douairière qui a hérité des siècles, l'Eglise ne dépend pas des techniques. Elle sait que demain elle continuera, car le pilote ne peut se tromper, et toujours avec calme et certitude elle indique la voie, le sens fondamental du développement humain.

Car l'Eglise sait qu'il y a une formation humaine nécessaire. Celle qui assure le primat des facultés intellectuelles mais donne aussi le courage de prendre

²⁹⁵ Léger, alloc., 8 octobre 1957, Bulletin de la Fédération des Collèges classiques, octobre 1957, p. 5-8.

²⁹⁶ Léger, alloc., 23 septembre 1951, op. cit., p. 189.

²⁹⁷ Léger, discours, 20 mai 1950, op. cit., p. 180; alloc., 12 janvier 1958, op. cit., p. 56-57.

²⁹⁸ Léger, alloc., 2 juillet 1953, op. cit., p. 1778-1779.

contact avec la vie réelle. Vous allez toujours rencontrer l'humain quelque part et la meilleure discipline pour préparer à y faire face, c'est encore le système des humanités classiques.²⁹⁹

Il appréhende l'introduction dans le cours classique de "disciplines plus immédiates," de programmes qui visent à préparer les jeunes à subir des examens, et se demande si on les prépare ainsi aux responsabilités de la vie. S'il n'exclut pas les disciplines nouvelles du projet de formation chrétienne, la place qu'il leur réserve est bien mince.

Voici pourquoi:

Nous reconnaissons les bienfaits de la psychologie moderne. L'Eglise ne méprise pas le perfectionnement des moyens dans les méthodes que proposent les pédagogues modernes. Il serait ridicule de nier les avantages qu'a apportés l'avion dans le domaine du transport, mais le problème de la vitesse ne doit pas nous faire oublier le but du voyage.

Si les techniques modernes nous aident à saisir plus facilement les automatismes, les habitudes sclérosées, toute cette partie de l'homme qui tombe sous un certain déterminisme, la foi nous enseigne que le mystère existe dans l'âme de l'enfant. Dieu y habite comme dans un temple. Or ces dernières composantes ne se soumettent guère aux tests!

On n'utilise pas un enfant, on n'a pas le droit de se servir de lui comme d'un objet d'expérience, car l'enfant n'est pas au service de la science. On n'a pas le droit de faire courir le moindre risque à sa formation personnelle, à sa valeur humaine, si instructifs que soient les résultats que l'on pense en retirer.

Le sacré est intangible et ne saurait en aucun cas être considéré comme moyen.³⁰⁰

²⁹⁹ Léger, alloc. au Collège Grasset, 5 février 1951, "Son Excellence Mgr Léger prend la défense des humanités classiques," Le Devoir, 6 février 1951, p. 5.

³⁰⁰ Léger, lettre pastorale, 22 août 1950, op. cit., p. 139-140.

Derrière les professions de foi en la dignité de la personne humaine, le Cardinal croit découvrir l'aveu d'une désaffection à l'égard de l'Eglise et l'intention de bannir tout élément de surnaturel des programmes scolaires. Aussi l'Université se voit-elle rappeler sa mission d'opérer une synthèse parfaite de toutes les connaissances dans une atmosphère spécifiquement religieuse et catholique³⁰¹ et de former des consciences beaucoup plus que des intelligences.³⁰² La seule présence d'une faculté ecclésiastique en son sein ne suffit pas à garantir cette mission et à en faire une université catholique.³⁰³

Pour Mgr Léger, dissoudre l'union entre l'Eglise et l'Université, c'est faire courir à l'homme et à l'humanité les plus graves périls:

Il importe au plus haut point me semble-t-il, de nous demander à quelle exigence véritable répond l'Université catholique? Bref à voir pourquoi et comment nous, qui sommes membres d'une même Eglise, nous devons incarner pour ainsi dire nos convictions religieuses dans cette vaste enceinte du savoir?

Si l'Eglise et l'Université peuvent nous paraître juridiquement distinctes, leur double empreinte doit néanmoins marquer tout homme en particulier.³⁰⁴

Le rôle de l'Université, poursuit l'archevêque, c'est d'apprendre à l'homme à faire la synthèse des données de la

³⁰¹ Léger, sermon, 5 octobre 1950, op. cit., p. 249.

³⁰² Léger, discours, 25 septembre 1951, op. cit., p. 918.

³⁰³ Léger, discours, 15 novembre 1951, op. cit., p. 849.

³⁰⁴ Léger, conférence, 19 avril 1952, op. cit., p. 1063-1064.

foi et de la raison.³⁰⁵

Il fait "le triste bilan" d'une histoire qui a vu la lente dissociation de la nature et de la révélation alors que la Renaissance triomphe du thomisme et que les disciplines scientifiques, se constituant sur une base rationnelle, acquièrent leur autonomie par rapport à la théologie jusqu'alors reine incontestée du savoir. "Vaines discussions," "prétentions étranges" selon lui que ces réclamations pour que l'enseignement des lettres, des sciences et des arts se fasse pour lui-même. "Divorce regrettable" aussi, à la suite duquel l'Université se confine dans le théologique pur et délaisse les sciences d'observations qui allaient "s'élancer dans une course folle à la conquête du monde."³⁰⁶

La science ne peut représenter un progrès et servir l'humanisme chrétien que si elle s'insère dans la vocation universelle à la sainteté.³⁰⁷

La question de la démocratisation de l'enseignement n'est pas abordée. Le Cardinal se révèle surtout soucieux de hausser le niveau de "la véritable culture" dont il a une idée généreuse mais élitiste: "Dans une démocratie comme la nôtre, les chefs mêmes doivent surgir du peuple et pour servir le peuple." Devant le péril qui menace "l'ancienne idée de l'éducation considérée comme la tranquille recherche

³⁰⁵ Ibid., p. 1065; conférence, 9 février 1958, op. cit., A.C.E.C.C.

³⁰⁶ Ibid., p. 1066-1069.

³⁰⁷ Léger, alloc., 15 mai 1957, op. cit., p. 2.

de la sagesse, de la plénitude de la vie," le Cardinal invite à ramer à contre-courant pour sauver le navire. Il attribue la crise qui agite les Etats-Unis et le Canada anglais à l'adoption du système Dewey dont les méthodes ont négligé la formation humaine au profit exclusif "de la satisfaction immédiate des enfants."³⁰⁸

Il met en garde contre le danger de développer un esprit de compétition et d'ambition qui serait nuisible à la formation civique et au bien commun et ne souhaite pas qu'on initie les étudiants à la pratique de la politique:

Qu'ils apprennent l'art de se dominer, de gouverner leur vie, d'apporter leur collaboration au rendement de l'école, avant de songer à exercer le pouvoir. . . .

Qu'ils aient aussi les yeux ouverts pour remarquer et apprécier le dévouement dont ils sont l'objet. Que les gouvernants leur soient présentés comme chargés d'un fardeau lourd, de responsabilités écrasantes. Que l'on se garde par contre de créer autour de nos jeunes une atmosphère de révolte ou d'esprit de parti. Encore au stade de la formation de leur jugement, ils prendraient . . . l'habitude du préjugé et de la coterie qui les empêcheraient, le temps venu, de servir le pays dans une politique saine, éclairée et de bon aloi.³⁰⁹

L'enseignement religieux joue un rôle important. Bien faire le catéchisme ne consiste pas seulement à faire apprendre le texte de la loi chrétienne mais à faire connaître et aimer l'Eglise.³¹⁰ L'enseignement religieux

³⁰⁸ Léger, alloc., 9 février 1958, op. cit., A.C.E.C.C.

³⁰⁹ Léger, alloc., 5 mars 1959, op. cit., p. 1-4, A.C.E.C.C.

³¹⁰ Léger, circ., 11 février 1952, op. cit., p. 884.

doit engendrer la ferveur et vaincre l'incroyance et l'apostasie.³¹¹ Le Cardinal déplore qu'il n'invite pas assez au renoncement, mais reconnaît la nécessité de l'adapter: "Peut-être que nous avons été coupables et que nous avons présenté le message d'une façon trop abstraite." Il admet les difficultés que posent à l'intelligence des questions comme celles du miracle et de l'intervention de Dieu dans le monde et voudrait que l'on insiste davantage sur l'importance de la conversion du coeur et sur la nécessité des oeuvres.³¹² Voici le diagnostic qu'il fait de la situation en 1955:

L'ignorance religieuse est le grand mal de notre époque. Les moyens de diffusion de la pensée sont devenus si puissants que l'homme a l'impression de tout connaître parce qu'il entend parler de tout. Mais cette science du particulier, du détail et du transitoire, ayons le courage de le dire, s'arrête à la superficie des choses et l'esprit a perdu la vigueur naturelle qui lui permettrait de remonter aux causes. La foi est une vertu surnaturelle qui peut difficilement s'acclimater dans un milieu aussi anémié et c'est pourquoi la religion devient, chez un trop grand nombre de fidèles, un vague sentimentalisme qui a perdu toute la force d'adhésion à Dieu que la vraie connaissance des mystères doit donner. La religion se confond alors avec des traditions locales; elle devient une partie du folklore d'un peuple; on peut même la troquer contre quelques avantages matériels, et passer à la secte qui offre le plus. Comme on est loin alors de la foi qui conduit au martyre!³¹³

³¹¹ Léger, sermon, 25 mai 1952, op. cit., p. 1095; alloc., 30 mars 1954, op. cit., p. 142.

³¹² Léger, alloc., 3 juin 1952, op. cit., p. 1116; alloc. au Collège Basile-Moreau, 12 juin 1955, microsillon Audiodisc 5012, A.S.S.C.

³¹³ Léger, lettre préface, 8 août 1955, J. Gariépy et I. Sauvé, Dieu et sa création, t. 1, Institut Pie XI, 1955.

En 1959, le Cardinal endossera la critique faite à l'enseignement religieux d'être trop intellectuel et coupé de la vie. Pour corriger ces lacunes, il exhorte les éducateurs à faire prendre conscience aux baptisés de leur incorporation au Corps mystique du Christ, à revenir au sens de Dieu et au réalisme de sa Providence qui domine l'histoire et la destinée de chaque homme.³¹⁴

5. Travail et syndicalisme

Une des attitudes dont le Cardinal ne se départira pas tout au long de son épiscopat, c'est sa sollicitude pour les travailleurs "trop souvent exploités, selon lui, par une richesse anonyme qui a bâti les structures d'un monde économiquement dur."³¹⁵ Il dénoncera le chômage croissant et la dégradation de la condition ouvrière, se penchera sur les problèmes de l'habitation et des taudis et souhaitera voir l'économie mise au service de l'homme. Il saluera l'émergence d'une solidarité ouvrière comme le présage d'une société unie et plus humaine.³¹⁶ Cette conjoncture nouvelle exige une présence plus assidue du "pilote" pour défendre les notions discutées, mises en doute ou ignorées.

³¹⁴ Léger, sermon, 30 mai 1959, op. cit., p. 4829.

³¹⁵ Léger, lettre pastorale, 17 mai 1950, op. cit., p. 34.

³¹⁶ Léger, alloc., 2 avril 1951, op. cit., p. 554.

En la personne de Mgr Léger, c'est l'Eglise qui vient vers les travailleurs.³¹⁷ Initiatrice et arbitre du progrès social, c'est à elle qu'il faut en accorder le crédit chaque fois que des améliorations sont enregistrées dans le domaine syndical et ouvrier. L'existence de la classe ouvrière s'humanise à mesure que les directives de ses encycliques sociales sont étudiées et appliquées.

La conception chrétienne du travail

Devant Dieu tous les hommes sont égaux. Leur valeur ne vient ni de leur condition sociale, ni de leur richesse: "Pour que l'ouvrier soit heureux, il doit rester ouvrier, il est beau comme il est, mais il lui faut sentir que la dignité de sa personne humaine est reconnue et respectée."³¹⁸

Dans sa première allocution à l'occasion de la fête du travail, Mgr Léger expose la pensée de l'Eglise sur ce sujet. Pour elle, le travail ne se réduit pas à un facteur économique, ni l'homme à un agent de production; "le travail est d'abord et avant tout la collaboration de l'homme à l'oeuvre de Dieu" et l'accomplissement de sa "vocation de Roi de la Création." Il est aussi moyen providentiel pour

³¹⁷ Léger, alloc. au Conseil central de la C.T.C.C., 8 février 1951, "Le syndicalisme chrétien doit avoir un esprit différent du matérialisme," Le Devoir, 9 février 1951, p. 12.

³¹⁸ Léger, alloc. à la L.I.C. (sans date), A.C.M. 7, 4, décembre 1950, p. 285-286.

expier ses fautes et mériter le ciel.³¹⁹ Dieu, l'homme et le travail apparaissent à Mgr Léger comme les trois valeurs "les plus discutées de nos jours."³²⁰ Il flétrit le "travail-marchandise" du libéralisme et le "travail-forcé et abrutissant" du totalitarisme pour glorifier le sens humain, personnel et social du travail qui participe de la dignité de l'homme et de sa vocation naturelle et sur-naturelle.³²¹

Pour l'Eglise, le travail humain constitue "l'aspect primordial de la question sociale."³²² Sa glorification ultime réside dans la célébration religieuse et la reconnaissance de son origine divine. Sur ce point, Mgr Léger rend hommage aux syndicats catholiques de l'effort qu'ils déploient pour mettre Dieu dans le monde du travail.³²³

C'est la vie spirituelle qui donne sens au travail; accompli avec foi, adoration et amour, il doit revêtir les "qualités du travail de Dieu lui-même," la paix, la joie, le zèle. Peu importe où il s'exerce. C'est en effet le coeur qui importe; la volonté de Dieu se manifeste dans

³¹⁹Léger, alloc., fête du travail, 3 septembre 1950, MDM 22, 29, p. 456-458.

³²⁰Léger, alloc., 26 février 1952, op. cit., p. 973.

³²¹Ibid., p. 991-992; sermon, 7 septembre 1959, op. cit., p. 1-3, A.C.E.C.C.

³²²Léger, discours, 30 mai 1952, op. cit., p. 1104.

³²³Léger, sermon, fête du travail, 1 septembre 1952, "Malheur aux propriétaires qui n'acceptent pas d'enfants!" Le Devoir, septembre 1952, p. 3.

n'importe quel travail.³²⁴ Parachever la création, continuer la rédemption, se prémunir du fol orgueil qui veut dominer le monde et travailler à instaurer la charité dans son milieu de travail, telle est la mission des travailleurs et des militants d'Action catholique. L'aspect pénitentiel et le caractère sacré du travail se trouvent menacés quand la profession n'est plus qu'un gagne-pain³²⁵ ou que la notion de loisirs tend à déclasser le travail.³²⁶ C'est par le travail, condition normale de l'homme sur terre, qu'on peut espérer posséder demain le monde.³²⁷

L'apparition d'une nouvelle technologie de production et de la tendance à vouloir substituer l'homme à Dieu, de même que le maintien des structures sociales actuelles, favorisent la concentration de la puissance de production entre les mains de quelques-uns pendant que la masse se transforme en "un troupeau de consommation."³²⁸ L'économie moderne a renversé l'ordre traditionnel des valeurs et incite à tout sacrifier à l'argent. Sans connaître "le joug du totalitarisme d'Etat," nous subissons l'influence de ses

³²⁴ Léger, sermon à la J.I.C.F., 12 avril 1953, MDM 24, 104, p. 1657-1660.

³²⁵ Léger, sermon, 27 juin 1954, op. cit., p. 2243.

³²⁶ Léger, sermon à l'Oratoire, 9 août 1954, op. cit., A.O.S.J.

³²⁷ Léger, alloc., 17 février 1955, op. cit., p. 2757-2758.

³²⁸ Léger, sermon, 4 septembre 1955, op. cit., p. 3412-3413.

principes. Pour avoir laissé s'ébranler le "vieil édifice doctrinal et moral auquel nous devons notre dignité de civilisés," nous nous sommes engagés dans une crise de civilisation dont seule la foi pourra nous sauver.³²⁹

Le travail a une haute valeur positive.³³⁰ Il doit servir à l'enrichissement matériel, moral et spirituel de la personne. Les aspirations à de meilleures conditions de vie économique ne s'opposent pas à l'Évangile et n'ont jamais été condamnées par l'Eglise. Mais la promotion de l'homme ne doit pas se faire au détriment de la société.³³¹ Il dépend de l'ouvrier que les transformations sociales soient saines; c'est à lui qu'il revient de résister à tout ce qui s'oppose aux principes de l'Évangile en mettant prudemment en oeuvre les enseignements reçus:

Pour cela, vous devez suivre avec promptitude et enthousiasme le Pape et les Evêques chargés de vous guider, et vos chefs chrétiens chargés de mettre en pratique leurs enseignements. C'est la Providence et la Grâce de Dieu qui nous accorderont une société saine et prospère où l'homme puisse s'épanouir par son travail, ainsi que des ouvriers consciencieux et honnêtes qui se mettent avec générosité au service de leur communauté. Tous nos efforts sont inutiles s'ils ne sont pas soutenus par un idéal surnaturel élevé: "Si le Seigneur ne bâtit la maison, dit la

³²⁹ Léger, sermon, 15 janvier 1956, op. cit., p. 3715-3717.

³³⁰ Léger, alloc., 23 janvier 1956, op. cit., A.O.S.J.; alloc., 8 avril 1956, op. cit., A.O.S.J.; alloc., 3 novembre 1957, op. cit., p. 3-5, A.C.E.C.C.; alloc., 13 avril 1958, op. cit., A.O.S.J.

³³¹ Léger, sermon, fête du travail, 5 septembre 1960, texte dact. Js C L3499(34), p. 2-4, A.O.S.J.

Bible, en vain peinent les maçons" (Ps. 126).³³²

Capital et travail

Ce que l'archevêque de Montréal dit du travail vaut aussi pour le capital. L'un et l'autre sont voulus par Dieu et soumis aux mêmes exigences. L'Eglise ne cesse de rappeler que "la question sociale est d'abord et avant tout une question morale," que ce ne sont pas des réformes de structures ou des réajustements techniques qui pourront la solutionner, mais plutôt un renouvellement des moeurs.³³³

L'archevêque de Montréal souhaite que l'élite ouvrière trouve dans les milieux patronaux et financiers une élite aussi convaincue qu'elle de l'existence des problèmes sociaux. Sur la base d'une confiance mutuelle, on pourra instaurer un régime économique-social qui sache éviter la double dictature d'une révolte prolétarienne ou d'une exploitation capitaliste.³³⁴

Le droit d'association qui profite aux industriels doit être également reconnu à tous les ouvriers, de même que le droit à des conditions d'habitation et à des salaires

³³² Ibid., p. 5.

³³³ Léger, alloc., 3 septembre 1950, op. cit., p. 459-460.

³³⁴ Léger, alloc., 2 avril 1951, op. cit., p. 556; alloc., 11 mars 1952, op. cit., p. 1028-1031.

décents.³³⁵ Il s'agit d'un droit naturel et individuel que l'Etat doit garantir. Dans la conjoncture actuelle, l'association professionnelle et syndicale "chrétienne, agissante et responsable" s'impose pour l'instauration d'un ordre social plus équilibré.³³⁶ Conformément à ses convictions, l'archevêque interviendra dans quelques conflits.³³⁷ Il encouragera surtout la création de cercles d'étude, de forums et de conférences, l'amélioration de l'administration et de l'organisation technique des syndicats, comme autant de contributions à la paix sociale et aux véritables intérêts de chacun.³³⁸

Le facteur humain du travail doit avoir priorité; le Cardinal souhaite pour cela une transformation de l'entreprise industrielle qui permette à celui qui y travaille de se sentir participant de sa vie et de ses avantages.³³⁹ Deux idéologies antichrétiennes axées l'une sur un individualisme égoïste, l'autre sur un socialisme abusif, s'opposent à cette conception.³⁴⁰ Le Cardinal accuse le libéralisme

³³⁵ Léger, alloc., 17 septembre 1951, op. cit., p. 764-765.

³³⁶ Léger, alloc., 11 mars 1952, op. cit., p. 1008-1015, 1025.

³³⁷ M. Porter, op. cit., p. 72; alloc., 1 mai 1954, "L'allocution du Cardinal," La Presse, 3 mai 1954, p. 22.

³³⁸ Léger, alloc., 11 mars 1952, op. cit., p. 1028-1031.

³³⁹ Léger, discours, 30 mai 1952, op. cit., p. 1107.

³⁴⁰ Léger, sermon, 5 septembre 1950, op. cit., p. 1-2.

économique d'avoir favorisé l'exploitation du travailleur en réclamant la liberté complète de production et la libre concurrence pour la poursuite du profit maximum. Il reproche au communisme marxiste d'avoir fait de l'homme un esclave de la production en méconnaissant les droits de la personne et en favorisant l'Etat totalitaire.³⁴¹ Contre ces abus, l'Eglise prône une économie respectueuse de l'homme, ordonnée au bien commun, organique et dynamique et ouverte aux valeurs spirituelles.

Une économie au service de
l'homme et de la collectivité

Le Cardinal dénonce le slogan "les affaires sont les affaires"³⁴² et nie que l'ordre économique soit soumis à des lois inéluctables sur lesquelles l'homme ne peut agir: "la vie économique est oeuvre de raison" et son assainissement requiert l'effort conjoint de tous, patrons, travailleurs, corps intermédiaires et Etat.³⁴³ Détachée de la morale et

³⁴¹ Léger, alloc., 2 février 1953, op. cit., p. 1531; alloc., 27 septembre 1956, op. cit., p. 40-41; alloc., 23 mai 1957, op. cit., p. 21-22; alloc. au Congrès du travail du Canada, 25 avril 1960, "Le cardinal Léger prêche la collaboration tripartite," La Presse, 25 avril 1960, p. 2.

³⁴² Léger, alloc., 23 janvier 1951, op. cit., p. 464-465.

³⁴³ Léger, lettre, 14 janvier 1959, op. cit., p. 4686, 4690.

de la politique, l'économie devient une force d'exploitation des plus faibles.³⁴⁴

Seule "l'empreinte religieuse" permettra à l'économie moderne de jouer adéquatement son rôle au service de l'homme. L'Eglise a donc le droit d'intervenir pour inspirer l'action sociale des catholiques. Seule elle peut apporter une réponse adéquate au problème de l'économie.³⁴⁵ Le Cardinal conseille une approche multidisciplinaire qui permettrait de montrer les liens qui unissent les divers secteurs de la vie et de répondre adéquatement aux besoins actuels.³⁴⁶

Il souhaite la revision de certaines notions traditionnelles du droit, comme celui de propriété, qui apparaissent souvent déficientes et injustes par suite des transformations industrielles survenues:

Celui qui est propriétaire d'une chose a le droit d'en user et d'en percevoir les fruits, mais également de la détruire. Or qui ne voit les conséquences d'une telle doctrine dès l'instant qu'elle s'applique à des biens de production, à des usines par exemple, qui sont le gagne-pain de milliers d'ouvriers? Il est donc vrai de dire que ces biens de production, même s'ils appartiennent légitimement à des individus, car le droit de propriété repose sur le droit naturel, ont cependant, à notre époque, une fonction sociale qui

³⁴⁴ Léger, alloc., 16 mai 1954, op. cit.; alloc., 14 avril 1956, op. cit., p. 3861-3862; alloc., 15 septembre 1957, op. cit., p. 4292; lettre pastorale, 14 janvier 1959, op. cit., p. 4684-4685.

³⁴⁵ Léger, alloc., 14 avril 1956, op. cit., p. 3869.

³⁴⁶ Léger, alloc. à la Fondation E. Montpetit, 18 juin 1951, "L'effort humain doit tendre d'abord à la contemplation de la sagesse," Le Devoir, 19 juin 1951, p. 3; alloc., 10 mars 1953, op. cit., p. 149.

modifie d'une certaine façon les manières traditionnelles d'user du droit de propriété. Ces biens ne doivent pas être employés uniquement au bénéfice de l'individu, mais ils doivent aussi être au service de la communauté.³⁴⁷

La fin et les moyens de l'économie doivent pouvoir s'allier à la fidélité au baptême, à la religion et à l'Eglise.

Un chrétien ne saurait considérer que l'amélioration du bien-être est un progrès social, si la dite amélioration est obtenue au prix de la perte des libertés ou d'une dégradation de la personne. La religion de votre baptême n'est pas un optimisme, mais un réalisme; elle n'est pas un rêve, une chimère, mais une vie; elle n'est pas un composé d'éléments plus ou moins hétéroclites, mais une synthèse solide.³⁴⁸

Le patronat chrétien est invité à dissiper l'ambiguïté qui existe touchant sa participation à un régime économique injuste dont il recueille le triste héritage et à "prouver qu'il existe une conception chrétienne de l'entreprise."³⁴⁹ Il revient aux chefs d'entreprise de démontrer que l'entreprise privée peut être conçue en fonction non seulement de ses droits mais aussi de ses devoirs et que les richesses peuvent être exploitées au profit de la collectivité et des pays indigents. Une vie intérieure personnelle intense et une collaboration loyale avec tous ceux qui reconnaissent les principes intangibles de la loi naturelle, même s'ils ne

³⁴⁷ Léger, sermon, 4 septembre 1955, op. cit., p. 3411; alloc., 19 septembre 1955, op. cit., p. 3432.

³⁴⁸ Léger, alloc., 14 avril 1956, op. cit., p. 3864.

³⁴⁹ Léger, alloc., 15 septembre 1957, op. cit., p. 4292-4304.

partagent pas notre foi, doivent sous-tendre cette action. La conformité aux directives précises de l'Eglise, fera éviter les risques d'un tel apostolat.

Le Cardinal reconnaît aux employeurs, économistes, dirigeants ouvriers et gouvernants le droit de choisir les moyens qui s'avèrent nécessaires et rentables du point de vue humain. L'Eglise ne s'oppose pas à la planification, mais elle met en garde contre le danger de main-mise de l'Etat sur l'économie.³⁵⁰ Citant la parabole des talents, le Cardinal déclare que le Seigneur a loué celui qui a fait fructifier la somme qui lui avait été confiée, mais qu'il a condamné les spéculateurs et les fraudeurs sans conscience et l'utilisation de l'argent pour compromettre la religion et la confondre avec le pouvoir temporel et financier.³⁵¹

Consommation et soif de profit

Une conception matérialiste de la vie propose à l'homme la béatitude d'une "consommation sans fin."³⁵² L'appétit de profit maintenu jadis dans de justes limites par "une religion et une morale universellement admises et pratiquées," ne connaît plus guère de frein aujourd'hui. L'exemple de l'immoralité donné par les maîtres de la finance

³⁵⁰ Léger, lettre pastorale, 14 janvier 1959, op. cit., p. 4681-4682; alloc., 25 avril 1960, op. cit.

³⁵¹ Léger; alloc., 23 octobre 1960, op. cit.

³⁵² Léger, alloc., 23 janvier 1951, op. cit., p. 465.

tend à contaminer toutes les sphères de la vie économique.³⁵³
Son expansion intensifie la production et la consommation
de produits factices et nocifs.

Mgr Léger dénonce le luxe, ce "vice des riches" et
l'alcoolisme, ce "luxe des pauvres," comme autant de plaies
sociales et prône le retour à une conception plus austère
de la vie et du commerce et la substitution de l'esprit de
charité à l'esprit individualiste.³⁵⁴ Il souhaite voir les
dirigeants d'entreprises restreindre leur soif du gain et
des honneurs et se laisser attirer par une "vocation
d'animateur" social.³⁵⁵ Les industries secondaires comme
l'automobile, la télévision et la réfrigération lui paraissent
"gaspillage effroyable" et "dépenses de luxe."³⁵⁶ Il cite
en exemple la sobriété et le labeur des familles néo-
canadiennes qui ont réussi, grâce à l'épargne et à une vie
sobre.³⁵⁷ Le Cardinal s'inquiète aussi de voir les jeunes

³⁵³ Léger, alloc., 9 avril 1951, op. cit., p. 563-565; alloc., 31 janvier 1953, op. cit., p. 1478.

³⁵⁴ Léger, alloc., 9 avril 1951, op. cit., p. 566-567; alloc., 10 mars 1953, op. cit., p. 149; alloc., 14 mars 1953, op. cit., p. 287; alloc., 17 septembre 1958, Procès-verbal du 37e congrès de la C.T.C.C., p. 275-276; lettre, 14 janvier 1959, op. cit., p. 4685; alloc., fête de saint Joseph, 19 mars 1961, texte dact. Js C L3499(32), p. 8, A.O.S.J.; alloc. à l'Oratoire, 8 juillet 1962, Réaction, juillet-août 1962, p. 10, A.N.Q.

³⁵⁵ Léger, alloc., 19 janvier 1954, op. cit., p. 2046.

³⁵⁶ Léger, alloc., 31e semaine sociale du Canada, 23 septembre 1954, MDM 25, 187, p. 2357.

³⁵⁷ Ibid., p. 2358.

dépenser leur salaire sans discernement et considère les sommes consacrées au plaisir, à l'alcool, à des friandises, aux films et aux revues sensuels et malsains, comme de l'argent perdu.³⁵⁸

Le Cardinal dénoncera aussi les profiteurs qui réussissent à s'emparer du sol en jetant en pâture aux agriculteurs des dollars donc "la consistance économique se révèle de plus en plus précaire" face à l'inflation grandissante. Il invite à la perspicacité et souhaite l'établissement d'une politique rurale qui favorise la stabilité des marchés et l'expansion de la colonisation, comme une "nécessité du moment."³⁵⁹

Le Cardinal déclare que le profit n'est pas nécessairement un vol, que le patron n'est pas nécessairement un exploitateur, mais qu'il revient aux industriels chrétiens de prendre position avec courage et clairvoyance et d'agir efficacement auprès des organismes responsables afin d'en faire la preuve.³⁶⁰

Or, chers congressistes, je vous pose la question: quelle est au juste la participation actuelle des chrétiens à l'étude et à la solution de ces problèmes aux répercussions morales et sociales si nombreuses?

Répondez-moi: où sommes-nous en fait?

Comme il serait regrettable qu'en ce siècle, comme peut-être en certains autres, l'unité des chrétiens ne se fasse qu'autour d'une doctrine, d'un idéal magnifique,

³⁵⁸ Léger, sermon, 2 octobre 1955, op. cit., p. 3466.

³⁵⁹ Léger, alloc., 19 février 1956, op. cit., p. 3747.

³⁶⁰ Léger, alloc., 15 septembre 1957, op. cit., p. 4292-4293.

sans qu'elle se traduise dans les faits, par une commune vision du monde actuel et une sérieuse influence dans les structures.³⁶¹

L'argent fut le thème d'étude adopté par l'Action catholique en 1958. Le Cardinal souligne alors le caractère caduc des richesses prises en soi.³⁶² Il propose de revenir à la pensée des Anciens, à Platon dont le "socialisme d'ascèse et d'élévation" est en contradiction avec le courant matérialiste qui dégrade le collectivisme moderne.³⁶³ "Les capitaux acquièrent une valeur d'éternité" s'ils sont mis au service d'un haut idéal et employés à des oeuvres de progrès et de bienfaisance.³⁶⁴

Ceux qui possèdent la richesse doivent s'interroger sur les responsabilités sociales qu'elle entraîne; peut-être sont-ils responsables, par leur attitude, des vols et des crimes que l'on impute principalement aux publications obscènes.³⁶⁵

Il faut certes se rendre à l'évidence, la hiérarchie des valeurs est renversée dans la plupart des milieux. L'amour filial, l'amour fraternel, l'amour conjugal, l'amour chrétien cède devant la question d'argent. Que de critiques n'entend-on pas quand il s'agit d'aider

³⁶¹ Ibid., p. 4300-4301.

³⁶² Léger, alloc., 1 mars 1958, op. cit., p. 1-4, A.C.E.C.C.; alloc., 3 mars 1958, op. cit., p. 4389.

³⁶³ Ibid., p. 4392-4393.

³⁶⁴ Ibid., p. 4394-4396.

³⁶⁵ Léger, alloc. à la L.I.C., avril 1958, op. cit., A.C.E.C.C.

des oeuvres? Ne voit-on pas même fréquemment des catholiques se dresser devant Dieu et contre sa Providence, comme pour Lui demander raison d'une difficulté financière?³⁶⁶

Le Cardinal dénoncera à Noël 1958 les budgets astronomiques consacrés à la fabrication des armes.³⁶⁷ L'argent ne change pas le coeur de celui qui donne, pas plus qu'il ne rend vertueux celui qui le reçoit. Ce sont les qualités de coeur et le dévouement qui opèrent ces changements. M. Vincent n'a pas attisé la lutte des classes, mais il a essayé de faire comprendre aux hommes que les biens de la terre doivent servir à faire éclater la justice et l'amour de Dieu dans la société.³⁶⁸

En 1962, il dénonce "la belle époque" dont la prospérité reposait sur l'exploitation de petits garçons et de petites filles entrés à l'usine à six ans et astreints à douze heures de travail par jour. En évoquant l'intervention de Léon XIII et des mouvements catholiques sociaux comme preuve de l'action de l'Esprit et de l'engagement de l'Eglise, le Cardinal fait remarquer qu'elle ne dispose pas de la puissance du bras séculier et que sa seule ressource est de

³⁶⁶ Léger, alloc., 27 avril 1958, op. cit., p. 2-3, 14-15, A.O.S.J.

³⁶⁷ Léger, message de Noël, 25 décembre 1958, op. cit., A.C.E.C.C.

³⁶⁸ Léger, alloc., 300^e anniversaire de la mort de St-Vincent-de-Paul, 25 septembre 1960, "Mise en garde du Cardinal contre l'automatisation de la charité," La Presse, 26 septembre 1960, p. 37.

faire appel à la conscience d'hommes libres.³⁶⁹ La conscience chrétienne est "le dernier rempart de la civilisation" et la seule arme capable de désarmer la peur.³⁷⁰

Le chômage et l'habitation,
des problèmes moraux

Le Cardinal s'en prendra vigoureusement au chômage qu'il considère comme "une atteinte grave à la dignité de la personne humaine"³⁷¹ et la conséquence d'une production économique suffisante à la consommation.³⁷² Il se fera le porte-parole des chômeurs et invitera à s'interroger sur ses causes:

Messieurs, le chômage ne résulterait-il pas d'une crise de mœurs? Si les millions qui se volatilisent dans les jeux, la recherche des plaisirs, l'évasion vers des plages lointaines, étaient consacrés aux oeuvres vitales de la nation, ne croyez-vous pas que l'embau-chage serait plus fort? Des plans de routes, de moyens de transport dorment dans des classeurs, alors que des multitudes d'hommes souffrent de la faim parce que les initiatives sont figées par l'intérêt ou l'égoïsme de quelques-uns. Messieurs, dans de telles conditions, le problème n'est plus technique; il est

³⁶⁹ Léger, alloc., 30e anniversaire de la J.O.C., 19 août 1962, texte dact., p. 4-5, A.N.D.C.

³⁷⁰ Léger, alloc., 5 septembre 1954, op. cit., p. 2310-2311.

³⁷¹ Léger, alloc., fête de saint Joseph, 19 mars 1960, texte dact. Js C L3499(39), p. 8-9, A.O.S.J.; alloc., 5 septembre 1950, op. cit., p. 4; alloc. au Club Richelieu; 12 janvier 1961, "Le cardinal Léger: Notre société se condamne par le sacrifice de sa jeunesse au néant," Le Devoir, 13 janvier 1961, p. 1.

³⁷² Léger, alloc., 19 janvier 1954, op. cit., p. 2044.

de l'ordre moral. Il engage les consciences. Il relève de la loi naturelle qui doit être la règle de conduite de toute l'activité humaine. Et c'est pourquoi l'Eglise élève la voix pour rappeler à tous l'obligation grave qui incombe à chaque citoyen de rendre le monde meilleur.³⁷³

Trois ans plus tard, la situation n'ayant pas été corrigée, le Cardinal souligne le paradoxe du chômage dans une contrée immensément riche et en plein développement et énonce les conditions d'une solution réaliste et efficace.³⁷⁴ Il rappelle le droit au travail et le devoir d'investir les capitaux disponibles et fait appel à la collaboration de ceux surtout qui adhèrent aux valeurs humaines et chrétiennes.³⁷⁵

Il préconise la coresponsabilité des travailleurs et des dirigeants dans la conduite de l'économie nationale, et leur participation commune à son développement. Le redressement de l'économie exige aussi une collaboration loyale fondée sur une communauté d'activité et d'intérêts:

Il appartient au chrétien authentique d'établir ce climat de confiance mutuelle seul capable de favoriser une prospérité stable qui engendre à son tour la sécurité chez les travailleurs. En effet, seule la charité chrétienne peut assurer une véritable communauté d'action. L'union stable est d'essence morale. Elle désarme les volontés hostiles pour les sceller dans le respect absolu des autonomies personnelles. "Tout s'enchaîne, nous dit le R.P. Lebreton."

³⁷³ Léger, alloc., 16 avril 1955, op. cit., p. 3069.

³⁷⁴ Léger, alloc., 17 septembre 1958, op. cit., p. 272-274.

³⁷⁵ Ibid., p. 277.

tout dans le social est la récompense des efforts individuels et des vertus collectives."³⁷⁶

Puis, élargissant la perspective, le Cardinal appelle la collaboration de l'ensemble des corps intermédiaires avec l'Etat pour en arriver à une politique économique d'ensemble.³⁷⁷

En offrant ses vœux à la population le 1er janvier 1959, l'archevêque aborde de nouveau cette question et préconise l'application des règles morales à l'activité économique de l'homme.³⁷⁸ Quinze jours plus tard, il publie une lettre pastorale qui sera consignée dans les archives de la Chambre haute des Etats-Unis et qui provoquera des réactions à la Chambre des Communes à Ottawa.³⁷⁹

Il y analyse la situation, rappelle les principes et invite les agents de cette lutte dans les mêmes termes qu'en septembre 1958, au congrès de la C.T.C.C. Les références majeures de cette lettre sont empruntées à des textes pontificaux publiés entre 1941 et 1952, et fortement marqués par le souci de préserver l'initiative privée des empiètements

³⁷⁶ Ibid., p. 278.

³⁷⁷ Ibid., p. 279.

³⁷⁸ Léger, vœux aux diocésains, 30 décembre 1958, "La prière vaut bien peu si les hommes ne font pas ce que Dieu attend d'eux," Le Devoir, 31 décembre 1958, p. 1.

³⁷⁹ Léger, lettre pastorale, 14 janvier 1959, op. cit., p. 4673ss; alloc. pour la fête du Christ-Roi, 30 octobre 1960, Bulletin des Ligues, décembre 1960, 11 p., A.L.S.C.

de l'Etat.³⁸⁰ En même temps qu'il publie cette lettre, le Cardinal pose un geste symbolique et ouvre ce que l'on a appelé les Chantiers du Cardinal. Le premier fut ouvert le 28 janvier 1959. En mars, plus de 40,000 dollars avaient été versés. De cette somme, \$23,550 furent consacrés à la construction d'une maison destinée à des familles nombreuses.³⁸¹

Mgr Léger dénoncera un progrès axé prioritairement sur la matière et une économie antifamiliale.³⁸² Des machines sont abritées dans des palais, la matière sort de l'usine ennoblée, mais l'ouvrier en sort dégradé et porte sa lassitude dans des taudis où "la promiscuité achèvera l'oeuvre de désagrégation."³⁸³ Cette promiscuité compromet aussi la dignité de la vie familiale et l'éducation morale des enfants. Elle favorise la maladie mais surtout le vice qui constitue "le bouillon de culture idéal de toutes les idéologies matérialistes." Il réclamera des foyers assez nombreux et assez vastes pour loger décemment les familles; l'accès à la propriété lui paraît aussi être un puissant facteur d'épanouissement humain et spirituel de la personne.³⁸⁴

³⁸⁰ Ibid., p. 4690-4691.

³⁸¹ "Bulletin rapport des Chantiers du Cardinal," S.I., 9 mars 1959, p. 4-5, A.C.E.C.C.

³⁸² Léger, sermon, 1 septembre 1952, op. cit., p. 17.

³⁸³ Léger, alloc., 2 avril 1951, op. cit., p. 556.

³⁸⁴ Léger, alloc., fête du travail, 2 septembre 1951, L'Oratoire, novembre 1951, p. 5; alloc., 13 septembre 1956, S.I., 20 septembre 1956, A.C.E.C.C.; interview à Carrefour:

La présence de taudis constitue, selon le Cardinal, une preuve accablante "de nos égoïsmes, de nos imprévoyances et de nos manques d'intelligence collective."³⁸⁵ En mai 1955, il souligne les incidences morales de ce problème et la responsabilité des autorités concernées: le refus d'intervenir peut devenir un "péché d'omission."³⁸⁶ Le chantier ouvert en 1959 pour protester contre l'inertie des responsables devant le chômage se veut un geste d'espérance au profit des plus démunis:

Je possède un terrain sur lequel je bâtirai cette maison qui s'appellera "Notre-Dame du dernier espoir." J'espère pouvoir y loger une famille de dix enfants qui habite actuellement un taudis tellement insalubre que tout dernièrement un des enfants est mort de froid.³⁸⁷

Le Cardinal invitera les urbanistes à créer des zones de voisinage à taille humaine et à promouvoir une politique d'habitation qui veille à ne pas confiner le monde ouvrier et la bourgeoisie dans des quartiers réservés, ce qui ne pourrait que favoriser l'isolement moral qui dispose à la lutte des classes.³⁸⁸

"Les taudis à Montréal, le point de vue de l'Eglise," 20 mai 1955, Radio-Canada 550520, A.R.C.

³⁸⁵ Léger, alloc., 8 février 1954, op. cit., p. 2054-2055.

³⁸⁶ Léger, interview, 20 mai 1955, op. cit., A.R.C.

³⁸⁷ Léger, alloc. sur le rôle de la morale dans l'économie, 20 janvier 1959, Radio-Canada 590120, A.R.C.

³⁸⁸ Léger, alloc. à l'Association des constructeurs d'habitations, 3 mars 1959, S.I., 12 mars 1959, p. 1-4, A.C.E.C.C.

Le syndicalisme catholique

L'archevêque de Montréal a toujours encouragé et appuyé le syndicalisme catholique. Il demande aux professionnels de reconnaître que la société est faite pour Dieu et d'utiliser les techniques syndicales pour promouvoir la dignité humaine. Lorsqu'il revendique ses droits, c'est dans un esprit de charité et de justice qu'on doit le faire. La visée qu'il poursuit est double: assurer la compétence professionnelle--les syndiqués chrétiens doivent être les meilleurs ouvriers--et garder fidèlement la tradition chrétienne.³⁸⁹

Le monde ouvrier doit susciter une véritable élite ouvrière et développer les richesses morales et spirituelles latentes dans ce milieu.³⁹⁰ Les chefs syndicaux doivent être des exemples de vie chrétienne, agir conformément aux directives de l'Eglise et se révéler compétents, désintéressés, apôtres. L'employeur doit, pour sa part, respecter les exigences du syndicalisme catholique et traiter d'égal à égal dans les négociations avec ses employés. A l'occasion, l'évêque propose des solutions concrètes:

Je sais qu'en principe l'Eglise ne s'aventure pas dans les détails techniques d'une question sociale. Elle

³⁸⁹ Léger, alloc., 8 février 1951, op. cit.; alloc., semaine de fierté rurale, 22 avril 1951, A.C.M. 7, 10, juin 1951, p. 735-736; alloc., 3 septembre 1956, op. cit., p. 11-12, A.O.S.J.; sermon, 23 septembre 1956, op. cit., p. 4060.

³⁹⁰ Léger, alloc., 2 avril 1951, op. cit., p. 555; sermon, 23 septembre 1956, op. cit., p. 4066.

laisse aux laïcs le soin d'agir dans ce domaine sous leur responsabilité. Mais quand des intérêts supérieurs comme ceux de la morale et de l'éducation sont en cause, quand Elle entend ses enfants désemparés lui demander secours, Elle intervient alors et se permet exceptionnellement de proposer, de suggérer un remède, fût-il même d'ordre pratique.

Ah! je sais que c'est faire là appel à beaucoup de compréhension, d'abnégation et à un esprit chrétien vraiment héroïque.³⁹¹

L'Eglise a aussi contribué au financement du syndicalisme. Le Cardinal déclare que s'il devait révéler les sommes versées pour soutenir le Centre de la rue De Montigny, un grand nombre douterait de sa sincérité.³⁹²

Le lien réel qu'entretient une association avec l'évêque en la personne de l'aumônier et la communion de pensée et d'action avec lui, assure son caractère catholique et la "présence efficace de la grâce ecclésiale."³⁹³ Le Cardinal reconnaît que le syndicalisme sert efficacement le désir d'union, de justice, de liberté et de restauration sociale qui traverse le monde du travail, mais parce qu'il a oublié la charité et la prière, il n'a pas toujours atteint les buts spirituels qui lui auraient permis de rendre le monde plus chrétien. Or c'est "bien plus l'oubli de Dieu que le spectre du chômage et l'insécurité sociale" qui menace le monde.

³⁹¹ Léger, message, 20 juin 1951, op. cit.; "Suggestions de S.E. Mgr P.-E. Léger à la Commission scolaire, Le Devoir, 6 juillet 1951, p. 3-5.

³⁹² Léger, alloc., congrès de la C.T.C.C., 19 septembre 1954, MDM 25, 185, p. 2345-2346.

³⁹³ Léger, alloc., 2 juillet 1953, op. cit., p. 1777.

En 1960, alors que la C.T.C.C. abandonne l'étiquette "catholique" pour devenir la Confédération des Syndicats Nationaux (C.S.N.), le Cardinal entretient les congressistes de "la vie spirituelle du chrétien engagé dans l'action."³⁹⁴ Contrairement aux interventions des années précédentes, il déclare que le syndicalisme "n'a pas pour mission première de promouvoir la vie religieuse," mais qu'il doit fournir à ses militants l'occasion de "pouvoir se valoriser spirituellement dans l'action." C'est à cette fin que les aumôniers sont envoyés.

Chers syndiqués, réalisez-vous encore suffisamment le privilège que l'autorité religieuse vous octroie en nommant officiellement des prêtres auprès de votre groupement? Cette présence qui vous est devenue familière ne perd-elle pas, à la longue, son relief? Il y a pour le moins un danger de ce côté.

Nous vous engageons donc à vous ressaisir de la pleine valeur d'une telle collaboration au sein de votre mouvement. Voyez en ces prêtres des co-équipiers de première loyauté.

Comme vous, avec vous, ils veulent le progrès économique-social de notre monde ouvrier.

Mais comme vous et avec vous, ils ne peuvent limiter là leur idéal de vie et d'action. Voyez donc en eux non seulement des associés dans les objectifs temporels du mouvement, mais aussi des amis personnels, désintéressés, des hommes de prière et ministres de l'absolution, des conseillers spirituels de tous les moments.

Evitez de demander à vos prêtres ce que Jésus-Christ ne les a pas habilités à vous donner. Mais attendez d'eux un travail sacerdotal qu'ils désirent vous rendre, sans vous l'imposer. L'exercice du ministère sacerdotal dans une structure profane, à direction laïque, dépend dans une large mesure, de l'initiative des laïcs

³⁹⁴ Léger, sermon, congrès de la C.S.N. (C.T.C.C.), 29 septembre 1960, Procès-verbal au 39e congrès de la C.S.N., p. 335.

eux-mêmes. Ne l'oubliez pas! Si le rôle du prêtre est mésestimé ou simplement ignoré, sa mission devient non seulement plus difficile, mais risque aisément d'être compromise.³⁹⁵

6. L'ordre social chrétien

Une vive conscience que le monde est engagé dans une voie sans issue sous-tend les interventions de l'archevêque de Montréal. Les systèmes politiques successifs qui ont voulu transformer le monde se sont révélés décevants. "La religion du sang" des fascismes et le "culte idolâtrique envers l'Etat" des communismes qui méprisent la dignité humaine et les valeurs spirituelles,³⁹⁶ ont dû être condamnés. L'échec des "sociétés chrétiennes" d'Europe déchirées par les guerres, l'horreur des camps de la mort et l'expérience atomique ont profondément marqué l'archevêque de Montréal; ces scandales illustrent, selon lui, l'incapacité de l'homme d'instaurer une société heureuse en dehors d'une vie religieuse vivante et profonde.³⁹⁷

Seule concernée par la destinée supra-terrestre de l'homme, l'Eglise propose une morale capable de transformer le monde, indique le chemin du devoir, tout en donnant la force de l'accomplir.³⁹⁸ Vouloir bâtir un monde meilleur

³⁹⁵ Ibid., p. 340-342.

³⁹⁶ Léger, discours, 20 mai 1950, op. cit., p. 178.

³⁹⁷ Léger, alloc., 1 mai 1954, op. cit., p. 2145.

³⁹⁸ Léger, alloc., 20 septembre 1950, op. cit., p. 216-217; alloc., 26 juin 1954, op. cit., p. 2234-2235.

sans elle, c'est se vouer à l'insuccès.³⁹⁹ "La pratique de la vertu et l'espérance de l'éternité sont des structures sociales aussi essentielles que l'administration des finances et l'application des règlements de l'hygiène" déclare-t-il.⁴⁰⁰ Comme la sainteté est la valeur morale portée à son sommet, les saints doivent être reconnus comme les plus grands bienfaiteurs de la Cité et les plus authentiques constructeurs de la société terrestre.⁴⁰¹

De tout temps l'Eglise a tracé aux chefs d'Etat "les grandes lignes d'une société fondée sur la justice et la charité et inspiré la création d'institutions pour les pauvres, les faibles et les déshérités."⁴⁰² La conception chrétienne de l'ordre social est originale; du composé corps et âme elle tire le principe de la dignité de la personne, du droit à la liberté et des droits fondamentaux de l'homme; de sa sociabilité, elle tire les principes de ses rapports avec la société, du respect dû au prochain et d'une juste conception de l'autorité.⁴⁰³

La supériorité de la solution chrétienne vient de ce qu'elle seule peut opérer la synthèse de l'aspiration

³⁹⁹ Léger, alloc., 4 septembre 1955, op. cit., p. 3415.

⁴⁰⁰ Léger, alloc., 4 mai 1957, op. cit., p. 4213.

⁴⁰¹ Léger, alloc., 20 septembre 1950, op. cit., p. 221; alloc., 4 février 1955, op. cit., p. 2740-2741.

⁴⁰² Léger, sermon, 12 septembre 1951, op. cit., p. 753.

⁴⁰³ Léger, conférence, 26 février 1952, op. cit., p. 982-990.

communautaire et de l'aspiration personnaliste qui travaillent les hommes d'aujourd'hui.⁴⁰⁴ Mgr Léger invite patrons et ouvriers à se "tendre la main" pour élaborer une politique concertée inspirée de la "magnifique Doctrine Sociale Chrétienne," et réaliser "au plus tôt" l'ordre social chrétien. "L'idée de l'ordre corporatif professionnel de toute l'économie" doit pénétrer dans le milieu social.⁴⁰⁵ Les convictions inspirées par l'idéal évangélique sont "l'unique antidote" aux maux actuels;⁴⁰⁶ la seule révolution qui dure est celle des âmes et la révolution chrétienne est la seule à avoir réussi.⁴⁰⁷ Forte du mandat de son Fondateur, l'Eglise compte sur la solidarité de ses membres pour vaincre le mal religieux et moral, politique, économique et social qui menace la société.⁴⁰⁸

La question sociale étant surtout une question morale, c'est à la conscience qu'elle s'adresse et "suppose

⁴⁰⁴ Léger, alloc., 11 mars 1952, op. cit., p. 1018-1020.

⁴⁰⁵ Léger, alloc., 19 janvier 1954, op. cit., p. 2047-2048; sermon, 4 septembre 1955, op. cit., p. 3411; alloc., 19 février 1956, op. cit., p. 3748.

⁴⁰⁶ Léger, alloc., 11 mars 1952, op. cit., p. 1025-1027; alloc., 26 septembre 1952, op. cit., p. 1245; sermon, 19 mars 1952, op. cit., p. 1042.

⁴⁰⁷ Léger, alloc., 23 mai 1955, op. cit., p. 3167; alloc., 23 mai 1957, op. cit., p. 23.

⁴⁰⁸ Léger, alloc., 2 avril 1951, op. cit., p. 557; alloc., 5 juillet 1952, op. cit., p. 29; alloc., 26 septembre 1952, op. cit., p. 1245; alloc., 2 février 1953, op. cit., p. 1530-1531; alloc., 14 mars 1953, op. cit., p. 291; vœux, 1 janvier 1959, op. cit., p. 4-5, A.C.E.C.C.

l'Evangile et le Dogme compris et vécus."⁴⁰⁹ Aussi "seul un retour en chrétienté" pourra-t-il permettre à l'humanité de refaire son unité sur les bases de la vérité et de la vraie charité.⁴¹⁰ Seule l'Eglise a su faire la synthèse entre l'individuel et le social en affirmant en même temps la liberté personnelle et la communion des saints, le salut individuel et la solidarité universelle; l'ordre social qu'elle préconise en est un "de liberté, d'amour et de don."⁴¹¹

Si après 1956 le Cardinal ne parle plus de corporatisme, il ne cessera de rappeler les exigences de la doctrine sociale de l'Eglise.⁴¹² Cette doctrine préconise moins une formule originale de société, jugera-t-il alors, que la charte du combat spirituel dont l'enjeu temporel est l'assainissement de la société.⁴¹³

Les mœurs chrétiennes

Des mœurs austères, une piété sûre, la connaissance de la vérité alimentée par la méditation, la fréquentation

⁴⁰⁹ Léger, alloc., 8 février 1954, op. cit., p. 19; sermon, 9 septembre 1954, op. cit., p. 2314.

⁴¹⁰ Léger, alloc., 23 janvier 1955, op. cit., p. 2692-2693; alloc., 26 mai 1955, op. cit., p. 558.

⁴¹¹ Léger, alloc., 27 septembre 1956, op. cit., p. 35-36.

⁴¹² Léger, lettre pastorale, 14 janvier 1959, op. cit., p. 4699.

⁴¹³ Léger, alloc., 29 janvier 1960, op. cit.

des sacrements, l'obéissance aux chefs spirituels, la pratique des vertus, sont les conditions d'une solide vie intérieure et la garantie qu'on pourra assumer des responsabilités dans la cité de demain.⁴¹⁴ La justice et la charité sont les piliers de l'ordre social espéré.⁴¹⁵ Le chrétien ne saurait s'accommoder de l'injustice.

Le Cardinal déclare pour sa part ne pouvoir "entendre sauter les bouchons de champagne et frôler les belles toilettes en toute paix et sécurité de conscience alors que des hommes, des femmes et des enfants n'ont pas de pain à manger ni de vêtements pour se protéger du froid." Il s'indigne que des corps de vieillards "pourrissent vivants sur des sommiers faits de feuilles de journaux."⁴¹⁶ La société plus humaine à laquelle tous aspirent, c'est la charité qui doit l'inspirer. Ni sectaire ni mesquin, le chrétien doit affirmer énergiquement le message auquel il croit, sans exclusion ni interdiction à priori:

Il est trop facile de déclarer ennemis et de rejeter en bloc les systèmes et les suggestions qui

⁴¹⁴Léger, sermon, 26 août 1951, op. cit., p. 730-733; discours à la J.O.C., 29 juin 1952, op. cit., p. 381; alloc., 9 juin 1953, op. cit., p. 1722; alloc. à Tarbes, 9 décembre 1954, op. cit., p. 3006; sermon, 27 février 1955, op. cit., p. 2770; alloc., 17 février 1955, op. cit., p. 2754; alloc., 26 mars 1958, op. cit., p. 4450-4451; souhaits du 25 décembre 1958, op. cit., p. 13, A.S.S.C.

⁴¹⁵Léger, alloc., 6 septembre 1953, MDM 24, 124, p. 1825.

⁴¹⁶Ibid., p. 1828; sermon, 12 octobre 1953, op. cit., p. 1901.

ne nous plaisent pas, pour nous enfermer dans une citadelle percée de meurtrières.

Les catholiques doivent se sentir et se vouloir solidaires. Un trop grand nombre vivent, en individualistes, une foi communautaire. L'unité se fera par la vérité. Il appartient donc aux responsables chrétiens, détenteurs, par la révélation, du lot le plus décisif de vérités et capables, par l'acquisition des sciences, de saisir toujours mieux la vérité cachée dans l'univers, de réaliser progressivement l'unité du monde et des hommes.

Unité spirituelle, unité politique, unité sociale. Mais ces deux dernières unités ne seront pas possibles sans la première, sans l'unité spirituelle, et celle-ci ne pourra être obtenue que dans le Christianisme authentique. Le seul régime salubre, c'est "l'unité de tous les hommes remis à neuf dans le Christ."

Mesdames et Messieurs, nous ne saurions assez insister sur cette nécessité d'une loyale collaboration entre catholiques d'abord, puis avec ceux qui croient aux valeurs spirituelles, partagent nos convictions concernant la valeur et la destinée de la personne, et ont une juste conception du rôle de la société et des exigences du bien commun. La séparation et la division inconsidérée est un véritable péché contre l'humanité et, à l'heure où les ennemis de Dieu s'unissent pour détruire Son Royaume, cette division peut être considérée comme un véritable suicide.⁴¹⁷

L'homme politique doit savoir s'adapter aux situations changeantes; les catholiques ne sauraient se désintéresser de cette tâche; leur condition chrétienne leur fait plutôt un devoir de s'engager dans le temporel pour y être les "précurseurs du règne de Dieu."⁴¹⁸ La volonté de changer le monde doit se garder de toute impatience fiévreuse comme

⁴¹⁷ Léger, alloc., 12 mai 1955, op. cit., p. 3131-3132.

⁴¹⁸ Léger, alloc. à l'A.C., 4 janvier 1951, op. cit.; alloc., 1 avril 1951, op. cit., p. 548-549; alloc., 12 mai 1955, op. cit., p. 3133; sermon, 15 juillet 1956, op. cit., p. 3976.

de toute attente passive.⁴¹⁹ La difficulté de cette tâche ne doit ni faire renoncer au progrès technique, ni inciter à le condamner; le chrétien n'a pas le droit d'accepter "un recul de civilisation." Placé au point névralgique de la crise actuelle, il doit être ouvert au monde, s'intéresser aux valeurs humaines nouvelles, participer aux mouvements de solidarité en faveur des couches populaires. Son rôle est d'assumer surnaturellement ces valeurs, de garder au monde profane son orientation spirituelle et de soumettre l'univers à la loi du Christ et à l'ordre de l'Esprit.⁴²⁰ Mais vouloir surseoir à l'évangélisation pour assurer une solution temporelle et immédiate des problèmes c'est oublier la "méthode" du Christ qui recommande de chercher d'abord le Royaume et sa justice.⁴²¹

Le Royaume de Dieu

Pour l'archevêque de Montréal, cité terrestre et Royaume de Dieu sont en symbiose. Quand les chrétiens auront rénové les structures et animé la "Cité rénovée," l'"Adveniat Regnum tuum" sera réalisé.⁴²² Ainsi fit le Christ, qui,

⁴¹⁹ Léger, alloc., 5 septembre 1954, op. cit., p. 2310.

⁴²⁰ Léger, sermon, 23 septembre 1956, op. cit., p. 4060.

⁴²¹ Ibid., p. 4061-4064.

⁴²² Léger, alloc., 1 avril 1951, op. cit., p. 551; alloc., 2 février 1953, op. cit., p. 1532; alloc., 9 juin 1953, op. cit., p. 1719; alloc., 16 mai 1957, op. cit.; alloc., 2 février 1958, op. cit., p. 5, A.O.S.J.

selon lui, posa les bases d'une société nouvelle appelée à être "le prolongement social de la vie divine," sans rien dire du militarisme politique alors en place, sans prendre position dans la lutte des classes et sans condamner les horreurs de la guerre.⁴²³

S'il reconnaît une "réelle autonomie" à l'ordre temporel, ce dernier n'en demeure pas moins inséparable et dépendant du spirituel, la cité céleste se prépare dans la cité terrestre et c'est l'Eglise qui en est dès ici-bas responsable.⁴²⁴ L'humanité devient plus apte "à se sentir le Corps mystique du Christ" à mesure que les hommes prennent davantage conscience de leur indépendance et de leur unité.⁴²⁵ La collusion du projet ecclésial et des institutions sociales apparaît si naturelle que le mode de présence de l'Eglise en ce domaine ne sera pas remis en question. Le Cardinal ne comprend pas non plus les réticences de certains à s'associer à un tel projet:

Je suis archevêque de Montréal depuis dix ans. J'ai essayé de remédier à certains maux sociaux: délinquance juvénile; chômage; situation tragique des vieillards abandonnés; enfance arriérée éducable, etc. J'ai lutté contre les plaies sociales qui rongent les énergies vitales de notre peuple: alcoolisme; ignorance; prostitution; passion du jeu et, aujourd'hui, épidémie de meurtres! J'ai toujours trouvé à mes côtés des hommes et des femmes généreux qui m'ont aidé à

⁴²³ Léger, sermon, 3 juillet 1953, op. cit., p. 1785.

⁴²⁴ Léger, alloc., 26 mars 1958, op. cit., p. 4450-4451.

⁴²⁵ Léger, alloc., semaine nationale de la J.I.C., 27 avril 1958, op. cit., p. 21-22.

mettre sur pied des institutions qui soulageraient ces misères et qui essaieraient d'effacer ces taches de lèpre qui défigurent le visage de notre peuple. Mais j'ai également regretté l'absence de ceux qui refusaient leur collaboration parce qu'ils avaient peur de perdre, à mes côtés, leur indépendance de laïques, comme si la présence du père dans la maison devait nécessairement brimer la spontanéité de ses fils! Il sera donc toujours vrai que l'ignorance du mystère de l'Eglise cachera aux chrétiens les richesses du don de Dieu.⁴²⁶

Alors que l'on s'interrogeait de plus en plus sur le sens que devait prendre l'histoire humaine aux yeux du croyant, qu'on découvrait de nouveaux objets d'étude et qu'on s'arrêtait à des aspects jusqu'alors méconnus de la réalité, le cardinal Léger apparaît comme un homme résolument axé sur le passé et préoccupé d'y trouver les raisons de durer dans le présent. Il fait l'éloge de la philosophie des essences, adhère à une conception statique de la nature, du monde, de la morale et recourt à une conception providentialiste de l'histoire. La prospective est absente d'une pensée tournée vers une autorité infaillible qui dispense à discrétion les éléments d'explication qu'elle juge nécessaires. Le soupçon plane sur toute idée nouvelle et comme l'avenir est considéré comme exclusivement surnaturel, sa réalisation apparaît comme une oeuvre transcendante.

Reste l'action qui, incontestablement, fait la force du Cardinal. Il se révèle un observateur perspicace de la réalité sociale. Il sera souvent le premier à dénoncer des

⁴²⁶ Léger, alloc., 7 octobre 1959, op. cit., p. 5018-5019.

situations sociales inacceptables et l'inertie des instances responsables ou des pouvoirs civils en place. Il possède un indéniable charisme pour susciter les bonnes volontés, galvaniser et polariser les énergies latentes. Cette action s'insère cependant dans une visée idéologique et apologétique et privilégie un modèle périmé de chrétienté.

Le Cardinal se révèle trop exclusivement soucieux de maintenir le pouvoir et l'influence de l'Eglise à partir des institutions traditionnelles. En dépit d'efforts réitérés, les éléments les plus novateurs de la société, les esprits les plus clairvoyants, fussent-ils profondément attachés au christianisme, ne réussiront que rarement à trouver véritablement audience auprès du premier pasteur de Montréal au cours de cette décade, et à faire reconnaître la pertinence de certaines aspirations.

DEUXIEME PARTIE

L'AUBE D'UNE ERE NOUVELLE

CHAPITRE VI

DES SIGNES DE CHANGEMENT

1. Crise et contestation sociale

Une société en voie de transformation

La contestation sociale et le désir d'émancipation de la tutelle cléricale qui se sont manifestés avec éclat au début des années 60 couvaient sous la cendre depuis longtemps. Le journaliste Louis Martin rapporte que Mgr Léger lui-même aurait entrevu dès 1952 le sens de l'évolution en cours et son caractère inévitable, mais qu'il considérerait "qu'il s'agissait là d'une course vers la catastrophe;"¹ son activité pastorale refléterait cette conviction et cette réticence.

Interrogé en 1962 sur la contestation du catholicisme québécois, le Cardinal se fait casuiste et répond que la critique du clergé vise uniquement "l'élément ecclésiastique dans son action périphérique." On lui reproche, par exemple, de ne pas avoir préparé les jeunes à affronter la société actuelle. Plutôt que de reconnaître le bien-fondé de ce reproche, le Cardinal évoque l'évolution qui, en 25

¹L. Martin, op. cit., décembre 1962, p. 56.

ans, a touché tous les secteurs de l'activité humaine et amené plus de changements qu'au cours des 25 siècles précédents:

On peut critiquer en ce moment tous nos éducateurs, tous ceux justement qui n'ont pas prévu cette évolution. Allons-nous critiquer les prêtres de ma génération parce qu'ils n'ont pas prévu cette révolution, ils n'ont pas prévu que la société se disloquerait après les deux guerres comme une maison vermoulue qui tombe. Je crois que nous devons tous au lieu de nous critiquer nous placer en face d'une réalité qui est grave, je crois que nous devons rebâtir un monde et le rebâtir en respectant les droits de l'homme.²

Un regard même rapide sur l'évolution politique, sociale et culturelle de cette période³ permet d'entrevoir une situation des plus complexes. La mort de Maurice Duplessis, le 7 septembre 1959, prit valeur de symbole du déblocage longtemps attendu. La "révolution des cent jours" de Paul Sauvé témoignait d'une volonté d'ouverture et de progrès et annonçait l'esprit qui allait animer l'équipe libérale portée au pouvoir le 22 juin 1960.

Pendant que s'amorçait la "révolution tranquille" sous la bannière: "Maître chez-nous," de nouvelles formations politiques d'inspiration socialiste et indépendantiste

² Léger, interview sur le catholicisme québécois, "Carrefour," 25 mai 1962, Radio-Canada 620525, A.R.C.

³ F. Harvey, P. Southam, Chronologie du Québec 1940-1971, Cahiers de l'I.S.S.H., Université Laval, Québec 1972; Littérature et idéologies. La mutation de la société québécoise de 1940 à 1972, Cahiers de l'I.S.S.H., Université Laval, Québec 1976.

se créent.⁴ Le gouvernement Lesage étatisé l'électricité et adopte une série de lois sociales; l'assurance-hospitalisation gratuite entre en vigueur en janvier 1961 et quatre mois plus tard, un ministère de la Famille et du Bien-être social est créé auquel on adjoindra un Conseil supérieur de la famille le 18 juin 1965. La Commission Boucher est chargée d'étudier l'assistance publique et un projet de loi qui vise à soumettre tous les hôpitaux au contrôle du gouvernement est adopté le 13 juin 1962. Le problème du logement, à l'étude depuis 1948 (rapport Langlois, 1952), se voit confié en mai 1965 à la Société générale d'habitation.

Dans le domaine syndical, la C.T.C.C. devient en 1960 la Confédération des Syndicats nationaux (C.S.N.) pendant que Roger Mathieu, Jean Marchand (1961) et Marcel Pepin (1965) se succèdent à la présidence. Ce syndicat regroupe 130,000 travailleurs, et la Fédération des travailleurs du Québec (F.T.Q.), plus de 200,000. Le Conseil supérieur du travail du Québec créé en 1953 est restructuré en 1960 et un nouveau Code du travail du Québec entre en vigueur le 1er septembre 1964. Entre 1964 et 1967, les hôpitaux, les fonctionnaires et les professionnels provinciaux, les ingénieurs de l'Hydro-Québec et les enseignants obtiennent le droit de grève.

Le 24 mars 1961, une Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec est instituée qui préconisera

⁴Chronologie, p. 44-48.

la création d'un ministère de l'Education (1964). En 1963, la Commission Bélanger est chargée de faire enquête sur les sources de revenus du gouvernement, des municipalités et des commissions scolaires, pendant que la Commission Bouchard étudie le commerce du livre au Québec. En 1966, c'est l'enseignement des arts qui fera l'objet de l'étude de la Commission Rioux.

Une effervescence longtemps contenue par le conformisme social trouvera à s'exprimer de plus en plus librement. Poètes, romanciers, dramaturges, témoigneront d'une volonté de libération et d'un refus du conformisme hypocrite et de l'aliénation sous toutes ses formes et s'affranchiront de maints tabous. Des essais dénoncent des situations jugées intolérables et scandaleuses; le plus célèbre est sans doute Les insolences du Frère Untel paru en 1960, après avoir obtenu la caution du directeur du Devoir, André Laurendeau; mais il ne faut pas passer sous silence Le journal d'un inquisiteur de Gilles Leclerc, Convergences de Jean Lemoyne (1961), Le scandale est nécessaire de Pierre Baillargeon (1962), La ligne du risque de Pierre Vadeboncoeur (1963). Des écrits comme Pour la conversion de la pensée chrétienne de Fernand Dumont (1964) et Crise de prophétisme de Jacques Grand'Maison (1965), dénonceront la situation de la chrétienté québécoise.

L'étude des problèmes du Canada français mobilise l'attention et donne lieu à la publication de dossiers et d'enquêtes, à des prises de position, à des débats et à des

polémiques.⁵ L'attention de tous, tenue en alerte par les questions de l'éducation et de l'avenir national, donna lieu à l'élaboration de nombreux mémoires par les groupes les plus divers.

Des revues de diverses tendances apparaissent à côté de Relations, Action nationale et Cité libre: Liberté en 1958, Maintenant en 1962, Parti pris en 1963, Socialisme et Révolution québécoise en 1964, La barre du jour, en 1965. Dirigée par des jeunes d'inspiration marxiste dont la moyenne d'âge est de 24 ans, Parti pris proclame la rupture avec le passé, se déclare indépendantiste, socialiste et laïciste, accuse le gouvernement fédéral de coloniser le Québec et considère la démocratie comme une supercherie:

La nouvelle revue, au lieu de s'en prendre aux éléments les plus conservateurs de notre société s'attaque avec un acharnement bizarre à ceux qui par leurs luttes passées ont créé au Québec un climat de liberté inconnu jusque-là.⁶

Le cardinal Léger réagira diversement à cette évolution. Il considère d'abord que le pluralisme grandissant met en péril la vérité, l'unité et la paix sociale. A son avis, si la sincérité appelle le respect, elle est incapable de nous arracher à nous-mêmes et de supplanter l'autorité

⁵Enquête du Devoir en mai 1959: "Où va le Canada français?"; numéro spécial de la revue française Recherches et débats, 34, 1961: "Le Canada français aujourd'hui et demain"; numéro spécial de Cité Libre et de Liberté sur le séparatisme en 1962.

⁶Adèle Lauzon, "Gérard Pelletier: des ennemis à la douzaine," Maclean, novembre 1964, p. 65.

de la vérité, cette "coïncidence parfaite de l'intelligence humaine avec la réalité." La sincérité des hommes sera manifeste, selon lui, le jour où, au lieu d'encourager le commerce de l'alcool, ils procureront du pain à ceux qui meurent de faim. La sincérité n'est rien sans la vérité de l'agir.⁷

Récusant le pessimisme sans espoir d'un pacifisme qui refuse la lutte, le Cardinal emprunte à Pacem in terris l'attitude positive seule conforme à l'esprit chrétien, pour déclarer avec Jean XXIII que la vérité, la justice, la charité et la liberté doivent fonder la paix véritable.⁸ Il juge avec pessimisme et sévérité l'homme d'aujourd'hui et la révolution qui l'affecte lui paraît suspecte.⁹ Affronté à une situation inédite, un homme nouveau émerge, "spatial et universel." Les jeunes semblent plus vulnérables et davantage menacés.¹⁰ Il est préoccupé aussi de

⁷ Léger, alloc. au club de la Place d'Armes, 10 janvier 1961, "Le cardinal Léger au club de la Place d'Armes: 'Certaines philosophies contemporaines sont trop portées à confondre vérité et sincérité'," Le Devoir, 11 janvier 1961, p. 14; sermon à Notre-Dame, 29 octobre 1961, ruban magnétoscopique, A.L.S.C.; message aux Foyers Notre-Dame, 24 septembre 1961, Rapport du 2e congrès provincial, p. 98.

⁸ Léger, réception d'un doctorat honorifique à l'Université de Toronto, 7 juin 1965, texte dact., p. 1-2, 4, Archives Université de Toronto.

⁹ Léger, alloc., 1 mai 1963, "Le Cardinal: La jeunesse ouvrière se donne à une oeuvre de rédemption," Le Devoir, 2 mai 1963, p. 1-2; alloc. au club Richelieu, 12 septembre 1963, Radio-Canada 631012, A.R.C.

¹⁰ Léger, inauguration du Centre Berthelet, 2 février 1964, "Le card. Léger: 'Avoir la conscience de l'homme nouveau, spatial et universel'," Le Devoir, 3 février 1964, p. 3.

l'insécurité grandissante des travailleurs. Inquiets du lendemain, ces derniers deviennent la proie facile des col-porteurs de systèmes et d'idéologies fallacieuses.

Face à ce péril, tous, ouvriers, patrons et chefs civils doivent s'en remettre au témoignage de l'Eglise.¹¹ La collaboration de tous les agents sociaux s'impose aussi. Le gouvernement ne saurait tout régler seul. L'initiative privée s'avère toujours nécessaire puisqu'à mesure que s'organise la société et qu'une plus exacte justice est mise en place, un nouveau type de faim apparaît. Ainsi l'anonymat et l'omniprésence de la technique conduisent-ils l'homme à l'anomie, à l'égoïsme et à l'indifférence. Seule une "charité consciente" pourra le prémunir contre le désespoir.¹²

L'homme ne peut s'isoler à l'intérieur de sa société particulière alors que les frontières du monde s'élargissent; il doit ouvrir son esprit et son coeur et porter le pain de l'intelligence et de la vertu à ceux qui en sont encore privés, à commencer par les plus humbles.¹³ Il ne saurait

¹¹Léger, alloc., fête du travail, 4 septembre 1963, texte dact. Js C L34(42), p. 2-7, A.O.S.J.

¹²Léger, alloc., 28 février 1964, "Le Cardinal: Plus les lois tendent vers la justice, plus l'initiative privée devient nécessaire," Le Devoir, 2 mars 1964, p. 3.

¹³Léger, ouverture de la semaine de l'Education, 29 février 1964, "Il ne faut pas craindre les structures nouvelles dans un monde changeant," La Presse, 2 mars 1964, p. 13; alloc., journées sacerdotales d'études sociales, 13 mai 1965, La sécularisation du monde profane, Action sociale, p. 96-106, A.C.E.C.C.

exister de contradiction entre la foi et le progrès puisque ce dernier est l'oeuvre de l'intelligence et de la liberté créées par Dieu, mais encore faut-il mettre au service des valeurs spirituelles les produits de l'activité technique et considérer que les victoires sur l'espace et le temps n'éliminent pas les questions du sens et de la destinée:

Je suis placé avec vous, homme comme vous, face à des réalités terribles que j'accepte volontiers, comme j'accepte tous les moyens que vous mettrez à ma disposition, comme les avions supersoniques; je n'ai pas de temps à perdre. . . . La fraternité humaine qui suppose la charité envers Dieu unira les peuples. . . . Je crois en Dieu et rien de plus; si vous m'acceptez pour cela, vous trouverez toujours chez moi le meilleur accueil, a conclu S.E. le card. Léger, aux applaudissements de son auditoire ému.¹⁴

L'engagement dans la société profane

Le Cardinal en vient à reconnaître que les chrétiens doivent eux aussi s'intéresser aux questions financières et s'y impliquer avec prudence et courage; il est légitime d'entretenir "l'idéal d'un bonheur sur terre" et de s'intéresser à l'économie.¹⁵ Les affaires doivent être, pour le chrétien, "les affaires d'une personne qu'il faut aimer et respecter." Si l'économie n'est pas mise au

¹⁴Léger, alloc., Chambre de Commerce, 17 mars 1964, "Le Cardinal: Le progrès des techniques ne contredit pas les données de la foi," Le Devoir, 18 mars 1964, p. 3.

¹⁵Léger, alloc., congrès provincial des Caisses populaires, 8 mai 1961, "Les affaires sont les affaires," principe faux, affirme le Cardinal, La Presse, 9 mai 1961, p. 3.

service de l'homme, elle ne fera que l'asservir et le conduire à la faillite.¹⁶ Ni naïf, ni imprudent, cet amour impose un climat de confiance, d'entraide et de collaboration.

Ceux qui rendent l'Eglise responsable de la situation économique précaire des Canadiens-français ne font, selon le Cardinal, que fausser l'histoire. Il préfère, quant à lui, évoquer nos réalisations matérielles, morales et sociales.¹⁷ Il fera remarquer à un journaliste français que, depuis la conquête, les postes de commande du secteur économique ont été entre les mains de la communauté anglo-protestante, laquelle, avec la communauté juive, a accumulé d'immenses richesses.¹⁸

L'homme de 1850 avait annoncé que le XIX^e siècle serait le siècle de la lumière et du bonheur parfait, mais il n'a pu que préparer les deux guerres les plus sanglantes de l'histoire. Le chrétien, lui, est l'architecte de la vraie cité, de cette cité de Dieu dont parle saint Augustin, bâtie par l'amour jusqu'à l'oubli de soi.¹⁹

La charité sociale doit déborder les frontières nationales et chercher à rétablir l'équilibre entre nations

¹⁶ Léger, alloc., 4 septembre 1963, op. cit.

¹⁷ Léger, alloc., 9 septembre 1962, op. cit.

¹⁸ Léger, interview au journal La Croix de Paris, novembre 1962, op. cit.

¹⁹ Léger, alloc., 4 septembre 1963, op. cit.

nanties et nations sous-développées.²⁰ Dans cette perspective, le Cardinal souhaite l'adoption d'une politique d'immigration rationnelle qui permettrait de partager nos richesses sans compromettre notre niveau de vie.²¹ Sans condamner les efforts déployés pour dominer l'espace et assurer la formation technique, il estime plus urgent de nourrir les deux tiers de l'humanité qui manquent de l'essentiel, de les aider à sortir d'une misère inhumaine et d'apprendre aux jeunes ce qu'est la vie et comment la vivre!²² La paix sociale ne lui apparaît réalisable que si des conditions de vie et de culture décentes sont accessibles à tous.²³ L'existence de taudis, l'accroissement de la délinquance juvénile et des mariages prématurés doivent préoccuper les chrétiens:

²⁰ Léger, alloc. aux Ligues du Sacré-Coeur, 1 février 1962, S.I., 7 février 1962, p. 3, A.C.E.C.C.; alloc. au Club Richelieu, 30 janvier 1964, "Les délinquants ont besoin d'aide," La Presse, 31 janvier 1964, p. 1-2.

²¹ Léger, interview à America, 12 mai 1962, op. cit.

²² Léger, alloc., fête du travail, 5 septembre 1962, "Notre société sera mal organisée tant que les deux tiers de l'humanité ne trouveront pas à se nourrir," La Presse, 6 septembre 1962, p. 12; alloc. à St-Léonard, 30 septembre 1962, S.I., 3 octobre 1962, p. 5-6, A.C.E.C.C.; alloc. à la Commission d'Apprentissage des Métiers de la construction, 30 avril 1963, "Cri d'alarme du Cardinal: 'Sauvons nos 10,000 délinquants'," La Presse, 1 mai 1963, p. 20.

²³ Léger, vœux, 1 janvier 1963, "Le message et les vœux du nouvel an du cardinal Léger," Le Devoir, 31 décembre 1962, p. 1-2; message au journal Challenge, 24 février 1963, S.I., 1 mars 1963, p. 5, A.C.E.C.C.

Nous nous sommes peut-être trop attardés à réciter des prières alors que nous aurions dû construire. Nous nous renfermons trop souvent dans les forteresses où nous distribuons l'enseignement à une élite. Nous devrions redescendre dans la rue et aller à ceux qui ont le plus besoin de notre aide.²⁴

C'est sur l'ordre voulu par Dieu que le droit et la justice doivent être fondés: "le droit sans la morale peut conduire à des aberrations." De façon immédiate, l'égalité de tous se trouve menacée quand ceux qui exploitent les scandales et en vivent jouissent de l'immunité pendant que des mineurs "parqués comme des criminels de droit commun" dans les prisons se voient bafoués et dégradés. C'est sous l'aspect de la dignité humaine et de la morale naturelle que doit être envisagé le progrès social: "ce qui établit la véritable égalité et la fraternité entre tous les hommes, c'est cet aspect moral de l'activité humaine, fondement premier de tout droit."²⁵

Laïcisme et désacralisation

L'évolution en cours entraîne la laïcisation progressive de la société. Pour le Cardinal, les termes "laïcisme" et "laïcité" désignent de "vieilles choses"; ils servent encore de paravent en France aux anticléricaux, aux

²⁴ Léger, alloc., 30 avril 1963, op. cit.

²⁵ Léger, alloc., 9 septembre 1963, "Le card. Léger souligne le lien entre le Droit et la Morale devant le monde judiciaire de Montréal," Le Devoir, 10 septembre 1963, p. 3.

francs-maçons et aux athées.²⁶ Le tempérament individualiste du latin et certains défauts de notre race prédisposent, selon lui, à une forme de laïcisme qui s'affirme "en niant à l'Eglise le droit d'intervenir dans la vie sociale." C'est à cette tendance qu'il attribue le désir d'évincer les clercs des domaines où ils exercent une action prépondérante et la volonté d'utiliser les laïcs pour amenuiser l'influence chrétienne dans les institutions. Au nom du progressisme, on veut couper les ponts avec le passé et recommencer à zéro. Le Cardinal cite l'exemple de l'Afrique francophone où le laïcisme, sous couvert de neutralité, trace la voie au marxisme et enferme l'homme dans un matérialisme pratique.

Au Canada français, le laïcisme prétend comprendre tous les problèmes humains et les résoudre "avec des forces et des valeurs purement humaines." Profitant de l'indifférence et de la passivité de la majorité des chrétiens, il souligne les faiblesses du clergé et du laïcat engagé et propose la revision des principes fondamentaux de l'Eglise.²⁷ Le Cardinal s'interdit toutefois d'être alarmiste et de laisser croire que toute la province de Québec est sur le point de sombrer dans le laïcisme! Il veut simplement attirer l'attention et inviter à la réflexion:

²⁶ Léger, causerie au Club du Premier Vendredi du mois, 7 octobre 1960, MDM 30, p. 5005-5006.

²⁷ Ibid., p. 5007-5012.

Si on rencontre un Canadien-français à tendance anti-cléricale, le premier geste n'est pas de le condamner. Il faut essayer de créer un climat de confiance qui favorisera le dialogue et permettra d'introduire ce membre de l'Eglise dans le mystère de l'Eglise.²⁸

La conscience d'avoir atteint l'âge adulte inspire la conviction que la direction et la vigilance de l'Eglise offensent la dignité et l'autonomie. Certes les adultes ne doivent pas être traités comme des enfants, mais n'est-il pas évident que, dans ce débat, le problème de la liberté est mal posé et qu'une peur obsédante est entretenue; "la vie intellectuelle, artistique et même spirituelle serait étranglée au Québec par le carcan d'un régime cléricale et dictatorial."²⁹

L'Eglise s'élève certes contre une fausse liberté qui exalte l'individualisme, glorifie les passions, affranchit l'art, la littérature et l'économie de la morale. Elle accepte par contre la distinction entre le sacré et le profane pourvu que la subordination du second au premier soit maintenue. Le Cardinal refuse aussi bien le cléricalisme qui réduit l'Eglise aux seules dimensions de la hiérarchie, que l'anticléricalisme et le laïcisme qui veulent la confiner au spirituel. La vérité se situe "au-dessus" des exagérations des pusillanimes qui attendent les directives de la hiérarchie pour agir et des francs-tireurs

²⁸ Ibid., p. 5013.

²⁹ Ibid., p. 5015-5017.

qui estiment n'avoir aucun conseil à recevoir.³⁰

Le Cardinal dénonce l'attitude accusatrice, négative et mensongère de certains laïcs vis-à-vis de l'Eglise:

Jamais l'Evangile n'a éteint les facultés naturelles. Jamais le vrai chrétien n'a été un homme de deuxième zone. Et ceux qui viennent nous dire que les Evêques et l'Eglise ont empêché les hommes d'exprimer leur génie, alors ceux qui viendront nous soutenir cette objection, je les conduirai dans tous les musées du monde et je parcourrai avec eux la route balisée par les cathédrales et par les grands monastères et je leur rappellerai ce que les moines ont fait depuis des siècles. Eux aussi ont bâti des cités et dans ces cités il y avait une chose que l'homme moderne n'arrive pas à retrouver: C'EST L'AMOUR!³¹

Le Cardinal voudrait que les convictions chrétiennes des laïcs leur inspirent des attitudes et des comportements conformes à l'Evangile. On ne saurait sans trahir l'Eglise participer à des manifestations et s'engager dans des mouvements qui lui sont peu favorables. S'il est évident que l'évêque n'a pas à dire où placer un trottoir, il a toutefois le devoir d'intervenir s'il se rend compte "que les trottoirs ne servent que pour faire les cent pas à minuit et pour y exercer le commerce indigne et inhumain de la prostitution," et tous doivent écouter sa parole.³²

Pendant que l'on critique l'Eglise, le marxisme gagne du terrain et la présence de l'athéisme se fait de

³⁰ Ibid., p. 5018-5022.

³¹ Léger, alloc. à St-Benoît-du-Lac, 16 septembre 1962, L'Ami de Saint-Benoît-du-Lac 1, 4, novembre 1962, p. 2.

³² Léger, alloc., 20 octobre 1960, op. cit., A.L.S.C.

plus en plus menaçante.³³ Penseurs et sociologues, ouvriers et jeunes, séduits par la pensée, les réussites et l'explication qu'il donne du monde, deviennent incapables de s'élever jusqu'au surnaturel.³⁴ En 1965, le Cardinal fera un constat de laïcisation effective de l'homme et de la société. La science oriente de fait l'esprit vers ce qui est mesurable, "les idéologies sociales à la mode" proclament que l'homme n'a pas besoin de Dieu et qu'il n'a pas à chercher dans l'Eglise la fraternité, la liberté et la paix désormais perçues en dehors de leur rapport avec Dieu.

La fraternité entre les hommes, la dignité des personnes, la valeur de la liberté, la stabilité de la paix, ont été laïcisées, et cette société laïcisée, désacralisée, veut bien accepter les services désintéressés des chrétiens, mais à condition qu'ils agissent comme citoyens et que leur Eglise reste soigneusement dans le domaine des consciences et que son rayon d'influence ne dépasse pas les frontières de la sacristie.³⁵

La science

La conférence que donnera le Cardinal devant la Société médicale de Montréal en 1961 aborde un sujet dont

³³ Léger, alloc. aux employés de la C.T.M., 9 avril 1961, L'Oratoire, juin 1961, p. 11.

³⁴ Léger, sermon, centenaire de la mort de Mgr de Mazenod, 21 mai 1964, Deux grandes figures d'évêques, Montréal, p. 19; alloc., 29 octobre 1961, op. cit., A.L.S.C.; alloc., congrès international des Filles d'Isabelle, 13 août 1962, texte dact. Js C L3499(40), p. 8, A.O.S.J.

³⁵ Léger, alloc. au club Richelieu, 21 janvier 1965, E.M., 2 février 1965, p. 127-130; alloc., 13 mai 1965, op. cit., p. 94-108.

l'envergure, le contenu et la méthode tranchent nettement sur ses interventions précédentes. En traitant des "origines de l'homme," il témoigne d'un accueil respectueux de la science. Après avoir évoqué les dimensions cosmique, spatiale, psychique et spirituelle de l'homme et les réponses de la Bible à la question de son origine, l'archevêque conclut à la nécessité des démarches et de la science et de la foi.³⁶

Les querelles passées entre science et foi doivent être dépassées et les progrès de la science, mis au service de l'homme. Mais la science est inapte à accorder valeur à l'être humain et les questions de son origine et de sa destinée sont hors de sa portée. Création, immortalité et spiritualité de l'âme, ne sont pas informées par l'astronomie, la biologie, la neurophysiologie ou la psychologie; leurs découvertes obligent plutôt le croyant à une meilleure compréhension de sa foi.

Le Cardinal reconnaît que la Bible elle-même porte la marque du temps, de la mentalité et des perspectives de ses auteurs: "L'Ecriture nous apprend comment on va au ciel et non comment va le ciel," reconnaissait déjà le cardinal Baronius au XVII^e siècle. Science et théologie doivent s'en tenir à leur domaine propre; l'anthropologue n'a pas à avancer des conclusions théologiques, ni le théologien des

³⁶ Léger, 25 janvier 1961, Trente textes du cardinal Léger qui ont marqué l'Eglise au Concile et au Québec (Montréal: Fides, 1968), p. 5-27.

conclusions scientifiques: "L'ordre du phénomène et de l'expérience doit être bien nettement distingué de l'ordre de l'essence et de la Révélation." La philosophie n'est toutefois pas distinguée de la théologie.

Le Cardinal reconnaît la légitimité de l'étude des genres littéraires et la valeur des données nouvelles de la paléontologie et des découvertes archéologiques. Mais la recherche scientifique doit rester soumise au jugement de l'Eglise; l'enseignement du magistère est une donnée supérieure qui, bien qu'étrangère à la science, peut aider subjectivement le savant. Sous l'égide de l'Eglise, savants et théologiens poursuivent parallèlement des démarches distinctes, mais qui convergent vers un unique point central, Dieu.

Ce texte fut qualifié par la presse d'audacieux et de significatif.³⁷ André Laurendeau le juge nettement en avance sur plusieurs secteurs de notre milieu "et en contradiction avec certains manuels en cours."³⁸ Mais ses éléments novateurs s'accompagnent d'un objectif apologétique qui circonscrit le champ de la science et donne une valeur prééminente à la tradition comme source de connaissance. La transcendance de l'Eglise lui donne droit de regard sur la science, même reconnue comme autonomie; même si les deux domaines sont irréductibles, la foi peut toujours aider la

³⁷ Julia Richer, Trente textes, 3 juin 1961, p. 2.

³⁸ A. Laurendeau, "Une réponse actuelle," Le Devoir, 31 janvier 1961, p. 4.

science. Le magistère reste l'ultime instance et le seul interprète infaillible.

Le Cardinal met en garde contre le danger d'être asservi et aliéné par les propagandes qui utilisent le progrès. Les "lendemains chantants" promis par le communisme seront illusoires si l'homme n'arrive pas à se dépasser par l'ascèse et la contemplation du mystère de la croix, seule source de salut.³⁹ Le Cardinal dira aussi qu'en désacralisant les phénomènes de la nature, la vraie science a contribué à purifier la foi des superstitions, des complexes de crainte et d'insécurité qui la ternissaient.⁴⁰ Il n'hésite pas à présenter comme similaires l'utilisation du rêve par la psychologie contemporaine et l'usage des songes dans la Bible; il s'étonne de voir les patients des psychiatres s'en remettre à eux en toute confiance, et hausser les épaules devant les récits de l'Ecriture qui témoignent de l'action de Dieu par l'intermédiaire des songes.⁴¹

L'éclatement de la culture

S'il ne boude pas les moyens de communication sociale, le Cardinal ne leur reconnaît pas une très grande

³⁹ Léger, alloc., Université St-Paul, 31 janvier 1961, "Inauguration de Sedes Sapientiae. Religion et progrès ne sont pas opposés," Le Droit, 1 février 1961, p. 16.

⁴⁰ Léger, entrevue avec un journaliste du journal Le Monde, "L'Etat doit prendre ses responsabilités," La Presse, 17 juillet 1963, p. 1.

⁴¹ Léger, sermon à l'Oratoire, 19 mars 1964, texte dact. Js C L34, v. 100, p. 5, A.O.S.J.

valeur: "Par rapport au plat substantiel que peut constituer pour l'esprit la lecture d'un bon livre, le cinéma et la télévision peuvent servir d'apéritif!" S'il considère que, grâce au livre, un dialogue entre tenants d'opinions divergentes peut être instauré, il souhaite implicitement la promotion des seuls "bons" auteurs.⁴²

Le cartésianisme et l'idéalisme abstraits qui ont dominé depuis trois siècles la culture occidentale ont contribué à amenuiser la place de l'image comme valeur culturelle. La redécouverte de l'image lui apparaît, dans le contexte actuel, "un élément d'équilibre et de synthèse."⁴³ C'est la valeur de l'expérience humaine du créateur artistique qui conditionnera la qualité de sa production; elle sera vraie si elle respecte l'homme et reflète ses misères aussi bien que ses grandeurs. S'il est chrétien, il possédera une sensibilité plus profonde à certaines tensions qui atteignent le fond religieux de l'homme; seule la foi entraîne jusqu'aux limites du créé et permet de transcender le temps.

La multiplication des moyens de communication qui ouvrent une fenêtre sur le monde laisse cependant intact le problème de la solitude; ce n'est pas parce que les hommes

⁴² Léger, alloc. à l'Ass. canadienne des Bibliothécaires de langue française, 9 octobre 1961, Rapport des travaux du 17e congrès, p. 38-39.

⁴³ Léger, message à l'occasion du congrès international du cinéma et de la télévision, 23 juin 1962, Radio-Canada 620630, A.R.C.

vivent proches les uns des autres qu'ils se rencontrent en profondeur. Faire naître l'amitié est dès lors une des tâches que le Cardinal assigne aux chrétiens.⁴⁴ L'information quant à elle, doit respecter la vérité et favoriser les bons rapports et la compréhension entre les hommes, bannir la nouvelle à sensation, le parti pris et le mensonge, sources de méfiance, de désillusion et de désespoir.⁴⁵

A l'annonce de la tenue à Montréal de l'Exposition universelle, le Cardinal s'interroge sur l'esprit qui animera cette entreprise:

Si l'homme bâtit son exposition pour prouver à Dieu qu'il n'a pas besoin de Lui, le bon Dieu va s'arranger pour que son exposition ne soit pas un succès. Oh! ça pourra être un succès temporel. Mais attention à 1968!⁴⁶

Terre des Hommes ne pourra être une grande chose que si elle permet à l'homme de s'approcher de Dieu.

Le Cardinal en vient à reconnaître au loisir, "un sens sérieux et positif." Il offre, après l'accomplissement des tâches souvent monotones et contraignantes du travail quotidien, l'occasion d'une détente nécessaire, de "l'apprentissage d'une action libre, créatrice et désintéressée." Encore faut-il promouvoir une éducation en ce sens, car l'homme ira toujours plus facilement vers les loisirs

⁴⁴Léger, alloc., 13 juin 1965, op. cit., p. 97-98.

⁴⁵Léger, alloc., 7 juin 1965, op. cit., p. 7-9.

⁴⁶Léger, homélie, 1 mai 1964, op. cit., p. 18.

commercialisés qui encouragent sa passivité. Tout en déplorant le caractère bruyant et excitant des divertissements des jeunes, le Cardinal invite les adultes à une auto-critique: les jeunes n'ont-ils pas tout simplement adopté le tempo trépidant de la vie? Il considère avec sympathie leurs aspirations à prendre en main leurs intérêts et leurs loisirs, demande que l'on respecte leur spontanéité et qu'on leur inculque "la joie d'un loisir réussi."⁴⁷

Un nationalisme renouvelé

L'émergence d'un néo-nationalisme agressif et nettement anticlérical a amené le Cardinal à insister sur la nécessité de demeurer ce que nous sommes, de développer notre culture intellectuelle et nos moyens d'action sans trahir notre véritable personnalité.⁴⁸ Il déclare que le clergé voit venir avec satisfaction et confiance l'heure de l'émancipation des laïcs canadiens-français, mais que l'Eglise continuera à veiller à la garde des âmes.

Il récuse le complexe de la défaite qui a trop longtemps inspiré aux nôtres de se mettre à la remorque du plus

⁴⁷ Léger, alloc., 30 avril 1963, "Le cardinal Léger proteste contre l'existence des taudis," La Presse, 1 mai 1963, p. 3; alloc., congrès provincial des loisirs, 30 avril 1965, "Le loisir, l'apprentissage d'une action libre," La Presse, 1 mai 1965, p. 32; lettre, 2 juin 1965, Le Souffle, juin-juillet 1965, p. 1.

⁴⁸ Léger, alloc., 19 février 1959, Cahiers du nursing canadien (C.N.C.), mai 1959, p. 36.

fort, et invité les entraîneurs laïcs à l'audace et à la fierté. En faisant écho aux interprétations divergentes de la mission providentielle des Canadiens-français en terre d'Amérique, le Cardinal souhaite que la loyauté de ses compatriotes les préserve de l'aveuglement, les garde de l'injustice vis-à-vis de ses éducateurs et les maintienne fidèles à Dieu, à l'Eglise et à ses institutions:

Nous n'entendons guère limiter votre action. Au contraire. Nous souhaitons en élargir l'horizon et vous voir poursuivre avec un enthousiasme sans cesse accru, l'oeuvre qui consiste à aider notre Peuple à s'affirmer dans ses valeurs authentiques. Enthousiasme s'oppose à fanatisme; il arrive à l'imprudence de les confondre. Le fanatisme est générateur de préjugés, de violence, d'injustices et de haines, tandis que c'est vers l'Amour, la justice, le calme et la vérité qu'il procède que l'enthousiasme conduit les hommes.⁴⁹

Si le patriotisme est faible chez nous, c'est qu'il nous manque des poètes et une épopée; le Cardinal évoque l'exemple de Senghor qui a chanté la négritude pendant vingt ans et préparé ainsi patiemment les voies à l'indépendance et à la révolution de son pays.⁵⁰ La montée souverainiste et les actes de terrorisme commis au nom de l'indépendance du Québec suscitent ses commentaires.⁵¹ S'il réproouve tout acte de violence, c'est sans réticence qu'il souhaite la promotion de la nation canadienne-française. Il propose l'exemple du Précurseur qui a rejeté aussi bien le messianisme

⁴⁹ Léger, alloc., 21 juin 1959, op. cit., p. 2-8.

⁵⁰ L. Martin, op. cit., décembre 1962, p. 50.

⁵¹ Editorial du Montreal Star, 3 mars 1964.

temporel des agitateurs politiques de son temps que le "conformisme satisfait des autorités en place."

Il invite ses contemporains à considérer les relations qui existent entre la patrie charnelle et le Royaume de Dieu. Le patriotisme du chrétien doit s'inspirer de l'Évangile. Il ne doute pas que le Canada ait à cultiver une personnalité propre dans le respect de tous:

Depuis quelques années, le Canada français prend une place toujours grandissante dans le concert des nations modernes. De nouvelles responsabilités s'imposent donc à notre peuple: il lui faut cultiver la sagesse de donner sans irriter les autres et de recevoir sans renoncer à lui-même. Pour une nation, accéder à l'âge adulte, c'est prendre conscience de soi face aux autres; c'est procéder au dialogue entre égaux; c'est instaurer des échanges nouveaux.⁵²

L'amour de la patrie doit s'accompagner du souci des autres peuples et de l'engagement actif et responsable en faveur des plus démunis. Il ne faut pas perdre de vue les devoirs corrélatifs à nos droits; c'est là la façon chrétienne de soutenir et de vivre ses options temporelles et politiques. De la même façon, il invitera le personnel d'un collège anglophone à conserver son identité propre tout en participant à la révolution de l'Eglise et de la société du Québec.⁵³

⁵² Léger, sermon à Notre-Dame, 21 juin 1964, L'Information nationale, juillet 1964, p. 3, 10.

⁵³ Léger, alloc., St. Joseph Teachers College, 12 mars 1965, "Le card. Léger encourage des professeurs anglophones à conserver leur identité tout en participant à la révolution québécoise," La Presse, 13 mars 1965, p. 7.

Le danger de racisme n'échappe pas à la perspicacité du Cardinal qui invite les universités à se placer à l'avant-garde de la lutte pour la promotion de l'égalité en dignité de tout homme. En faisant allusion à la réalité canadienne, il déclare qu'aucun groupe ethnique ne devrait se considérer comme le critère de l'identité nationale.⁵⁴ C'est lorsqu'on en vient à ne considérer les autres que comme des êtres abstraits auxquels on accole une étiquette--communiste, fasciste, socialiste ou capitaliste--que croissent la méfiance et la haine et que s'élaborent les projets de destruction qui brimeront les personnes.

La situation inédite de la
famille et des jeunes

Le Cardinal considère que l'infidélité et la dénatalité menacent de plus en plus la famille et que le climat familial se détériore. Le travail favorise la promiscuité avec des personnes étrangères, le roman, le théâtre et le cinéma glorifient l'amour à trois au détriment de la fidélité conjugale. Un tel mépris de l'institution familiale ne peut qu'engendrer le déclin d'une société.⁵⁵

Conscient des conditions nouvelles créées à la famille par l'industrialisation et l'abaissement du taux de mortalité infantile, le Cardinal admet qu'il devient plus difficile

⁵⁴ Léger, alloc., 7 juin 1965, op. cit., p. 5-7.

⁵⁵ Léger, alloc., 4 septembre 1961, op. cit., p. 11, A.O.S.J.

d'accepter une famille nombreuse et reconnaît au mariage une double fin, l'épanouissement des époux et la procréation qui en est l'expression authentique et plénière.⁵⁶ L'Eglise laisse à la conscience des époux, à leur générosité et à leur prudence, le soin de décider du nombre d'enfants qu'ils peuvent avoir, compte tenu de leurs conditions sociales, économiques et personnelles:

Des naissances inconsidérées, provoquées sans aucun souci des responsabilités futures de l'éducation, constituent un péché d'imprudence et ne répondent pas à la vocation de l'homme qui a reçu mission non seulement de "croître, multiplier et emplir la terre," mais de "la soumettre" aussi, c'est-à-dire, y faire oeuvre de raison.

L'Eglise n'est donc pas nataliste, à tout prix. Mais elle voit dans la procréation et l'éducation des enfants, intelligemment accomplies et indivisiblement associées, la fin essentielle du mariage comme institution naturelle.⁵⁷

Quant aux moyens à prendre pour assurer cette planification, l'Eglise rejette tout ce qui irait "à l'encontre de la dignité de la personne ou de la nature de l'acte procréateur" et approuve, quand des motifs graves l'exigent, tout moyen qui respecte l'homme, le mariage, l'amour et la vie. La pleine maîtrise de soi lui paraît le moyen par excellence de régulation des naissances. Les "techniques" contraceptives sont jugées immorales.⁵⁸ Le Cardinal invitera

⁵⁶ Léger, alloc. aux membres de la Société dentaire de Montréal, 17 avril 1962, Remplissez la terre et soumettez-la (Montréal: Fides), p. 5-8.

⁵⁷ Ibid., p. 9-11.

⁵⁸ Ibid., p. 12-14.

les foyers à se considérer comme des cellules d'Eglise; ils sont "une Eglise en miniature," le lieu premier de la révélation du Dieu amour et de la prise de conscience des dimensions communautaires de la foi.⁵⁹ Tout doit donc être mis en oeuvre pour venir en aide à la famille.

Le Cardinal encourage le recours aux cliniques matrimoniales et aux agences sociales susceptibles d'épauler les couples en difficulté. Il estime cependant qu'il y a surenchère touchant les problèmes de moralité conjugale.⁶⁰ Il déplore aussi bien l'audace de certains groupes, minoritaires mais toujours sur la brèche pour intervenir, que la discrétion exagérée des groupements représentatifs connus. Il regrette l'absence de cohésion et de planification entre les divers organismes d'Action catholique.⁶¹

Les jeunes réclament une attention renouvelée. Ils ne supportent ni le "foyer-prison," ni le "foyer-désert" et ont besoin, pour faire l'apprentissage de leur autonomie, de sympathie et de compréhension. Le Cardinal se révélera de plus en plus sensible à la valeur positive de leurs aspirations. Il souhaite que leur liberté soit réellement et totalement respectée. Il vaudra toujours mieux les

⁵⁹ Léger, "Le rôle du foyer dans l'Eglise," alloc. aux Foyers Notre-Dame, 23 septembre 1962, Rapport du 3e congrès provincial, p. 9-14.

⁶⁰ Léger, voeux, 1 janvier 1963, op. cit.; sermon, 19 mars 1964, op. cit., p. 7, A.O.S.J.

⁶¹ Léger, alloc., Service d'orientation des foyers, 15 mai 1965, "Le Cardinal s'interroge sur le silence des petits groupes oeuvrant pour le bien," La Presse, 17 mai 1965, p. 22.

éclairer que de jalonner leur route d'interdits.⁶²

Le divorce entre l'école et le milieu social et l'égoïsme des parents font aussi obstacle à une véritable éducation. Les adultes se créent un monde de plaisirs et de jeux qu'ils interdisent aux jeunes en raison de sa nocivité; il n'est pas étonnant que ces derniers aient perdu toute confiance en eux.⁶³ Il félicite les éducateurs qui savent s'adapter aux nouvelles exigences des jeunes et les invite à un effort collectif de réflexion pour comprendre leur mentalité actuelle. Leur refus du ségrégationnisme, leur désir de liberté, leur goût de l'authenticité sont les pierres d'assise sur lesquelles l'éducation chrétienne doit prendre appui.⁶⁴

La tâche qu'il assigne aux éducateurs ne semble cependant pas aller concrètement au-delà de la conjuration des dangers. L'autorité reste juge de la légitimité des aspirations des jeunes. Malgré ces limites, le bien-fondé des accusations portées contre l'hypocrisie des conformismes,

⁶² Léger, alloc., 12 janvier 1961, op. cit., p. 21, 38; alloc., 9 octobre 1961, op. cit., p. 40.

⁶³ Léger, alloc., 15 septembre 1961, op. cit.; alloc., 24 septembre 1961, op. cit., p. 101-103; alloc. aux supérieures majeures, 4 mars 1962, Trente textes, p. 137.

⁶⁴ Léger, alloc. aux jeunes, R.F.E.C., février 1962, p. 244, A.F.E.C.; alloc., 4 mars 1962, op. cit., p. 126-132; alloc., 25 août 1962, op. cit., p. 158-159; alloc., 8 août 1962, A.M.M. 68, juillet-août 1962, p. 337-339, A.C.N.D.; alloc., aumôniers de la J.E.C., 3 mars 1964, Rapport, p. 2, A.N.Q.; alloc., 18 août 1965, "Le Cardinal parle avec chaleur de la jeunesse," La Presse, 19 août 1965, p. 24.

la valeur de la sincérité et de la sexualité, le goût de l'action concrète, et la ferveur inédite des jeunes se voient accrédités sans réserve. Le Cardinal croit que leurs réticences devant l'argument d'autorité seront vaincues par la sincérité, la loyauté et la vérité de l'Eglise.⁶⁵

Il récuse l'image que la littérature et le cinéma donnent des jeunes. Le scandale des pays riches qui étalent leur luxe alors que des hommes meurent de faim, pourrait expliquer leur repli à l'intérieur de bandes qui leur offrent la sécurité et la raison de vivre que la société ne peut leur donner.⁶⁶

Chaque année, le Cardinal ira rencontrer les finissants des collèges pour stimuler leur générosité. Il alertera aussi les éducateurs et leur demandera d'assurer la persévérance des vocations.⁶⁷ L'insécurité actuelle a balisé la route à la pensée marxiste et à l'existentialisme et incité les jeunes à se cantonner dans l'immédiat et à considérer

⁶⁵ Léger, alloc., 4 septembre 1963, op. cit., p. 4.

⁶⁶ Léger, alloc., 12 septembre 1963, op. cit.

⁶⁷ Léger, alloc., 16 juillet 1960, op. cit., p. 331; circ., 8 septembre 1960, op. cit., p. 4983-4989; alloc., 8 février 1961, "Le Cardinal aux jeunes filles: 'Respectez celui qui se destine à la prêtrise'," Le Devoir, 9 février 1961, p. 7; alloc. au collège Ste-Marie, "Le cardinal Léger: L'Eglise ne demande pas mieux que 'des enquêtes Bouchard à la centaine'," La Presse, 22 février 1964, p. 1. Le Cardinal estime avoir mal été interprété: "Le cardinal Léger proclame son adhésion "au club des mal cités par la presse," Luc Beauregard, La Presse, 2 mars 1964, p. 1-2.

le monde comme voué au déterminisme et absurde.⁶⁸

Influencés par Sartre, Beauvoir et Camus, ils s'estiment prisonniers d'un conformisme, d'une enfance et d'institutions chrétiennes qui les ont coulés dans un moule uniforme de pensée. Ils aspirent à se libérer de la geôle du Québec et de ses geôliers: "La muraille noire dans le Québec, ce sont, pour quelques jeunes, les clercs."

Le Cardinal dénonce la fausse conception que les jeunes se font du christianisme, qui croient se situer hors des préoccupations actuelles du Québec en étant chrétien. Cette attitude infantile résulte d'une confusion non encore dissipée entre la foi et la pratique religieuse. Il regrette qu'en réagissant contre un milieu, on le fasse aussi contre "l'élément spirituel" qu'est la foi. C'est pour faire échec à l'anonymat et à la solitude que leur réserve une ville comme Montréal, que le Cardinal voit à la mise sur pied de certaines institutions à taille humaine et adaptées à leurs besoins: "Le Relais," pour accueillir et dépanner les jeunes filles désemparées,⁶⁹ un "nid" pour accueillir les prostituées.

⁶⁸ Denise Bombardier, "Pour un jeune québécois, se libérer c'est rejeter le christianisme," Le Quartier Latin, 3 mars 1964.

⁶⁹ Léger, alloc. au Relais, 5 mai 1965, "Le Cardinal devant les cercles Richelieu: On ne peut plus se contenter de cataplasmes sur nos plaies sociales, il faut aller à la racine du mal," Le Devoir, 7 mai 1965, p. 8; "Le card. Léger veut construire un "nid" pour accueillir les prostituées," La Presse, 10 février 1967.

Inséré au coeur même d'une société où bouillonnent les forces de changement dans tous les secteurs, le Cardinal est à l'image de cette société, balloté comme elle, et tiraillé entre les habitudes et les certitudes d'un passé toujours proche et l'attraction d'un avenir aux voies incertaines. Les traces de cet écartèlement se discernent au fil de son évolution et dans l'ensemble de ses réactions à la contestation.

2. Une évolution personnelle

En 1957, à trois mois d'intervalle, le cardinal Léger perd sa mère (11 août) et son père (21 novembre). L'année suivante, Pie XII disparaît de la scène internationale. De son propre aveu, ces épreuves sont à l'origine d'une prise de conscience de l'importance de la dimension affective dans sa vie. L'épreuve le rendra, au dire de certains, "plus humain, moins cassant."⁷⁰ La personnalité de Jean XXIII allait ensuite lui fournir un nouveau modèle pastoral.

L'avènement du nouveau souverain Pontife fut accueilli sans déclarations excessives, dans une perspective de foi et avec le souci manifeste de minimiser les différences, pourtant évidentes, entre Pie XII et le nouvel élu, différences que la presse et l'opinion publique n'avaient pas manqué de souligner. Le nouveau Pape n'avait-il pas lui-même stigmatisé les jugements erronés de ceux qui l'opposaient

⁷⁰ L. Martin, op. cit., p. 58.

à Pie XII, et rappelé, dès son premier message, que les Papes sont, quelle que soit leur personnalité, le signe de la présence du Christ sur la terre?⁷¹ Le Cardinal retrouve en Jean XXIII la simplicité de Pie X et son peu de souci pour le protocole; il le voit comme un "homme de bon sens et de gouvernement animé d'une très grande charité pastorale."⁷²

Le "nouveau pilote au timon de la barque de Pierre" allait rapidement se révéler un homme d'action intrépide: il proclame la tenue d'un Concile, parcourt Rome, s'absente du Vatican et remplit le monde de sa présence. Mais si le style est nouveau, c'est la pensée traditionnelle qui est transmise.⁷³ L'image du bon pasteur retenue par Jean XXIII pour désigner sa mission témoigne d'un déplacement d'accent important qui marquera la prédication et la spiritualité.⁷⁴

En 1960, l'archevêque de Montréal informe ses diocésains qu'il prendra part aux "grandes manoeuvres spirituelles" des Exercices de saint Ignace donnés à la Villa Saint-Martin du 7 novembre au 7 décembre.⁷⁵ De l'aveu de ses collaborateurs d'alors, il revint transformé de cette

⁷¹Léger, message à ses diocésains, 3 décembre 1958, MDM 30, p. 4775-4776.

⁷²Léger, 5e message de Rome, 29 octobre 1958, MDM 30, p. 4760.

⁷³Léger, sermon, 19 mars 1959, op. cit., p. 2-3, A.O.S.J.

⁷⁴Léger, alloc., 22 janvier 1959, op. cit., A.L.S.C.

⁷⁵Léger, communiqué, 4 octobre 1960, Sem. Rel., 4 octobre 1960, p. 702.

retraite.

S'inspirant des objectifs du Concile, le Cardinal souhaite le rapprochement avec nos frères séparés et la réunion de tous les hommes dans l'amour fraternel; il chante "l'éternelle jeunesse de l'Eglise" et le paradoxe d'un Pape octogénaire d'une exceptionnelle vigueur, désireux de présenter au monde le visage d'une Eglise renouvelée et rajeunie.⁷⁶ Il est conquis par l'esprit de Jean XXIII, admire son souci de présence au monde, sa confiance en l'avenir et son dynamisme. Il reconnaîtra que son exemple l'a amené à s'attacher aux éléments positifs de l'évolution et qu'à son école, il a appris les vertus qui distinguent les vrais pasteurs: la longanimité et l'"inconfusibilité"-- "avoir assez d'humilité pour continuer, quand on a été confondu."⁷⁷ C'est grâce à la qualité d'accueil de cet homme patient et bon qu'il rencontre chaque fois qu'il va à Rome, qu'il a pu conserver la paix et la sérénité au milieu des difficultés qu'il rencontre alors.⁷⁸ Il citera la parole que lui a dite ce maître de pastorale qu'il aime: "Ce n'est pas en lançant des cailloux qu'on sauve le monde!"⁷⁹ Il avouera au journaliste Louis Martin qui évoque son

⁷⁶ Léger, lettre circulaire, 11 octobre 1961, MDM 30, 324, p. 5118-5119.

⁷⁷ Léger, alloc., Chambre de Commerce, 30 janvier 1962, Trente textes, p. 96-107; alloc. aux religieux, 2 juin 1962, brochure, Centre marial Montfortain, p. 12.

⁷⁸ Léger, vœux, 1 janvier 1963, op. cit.

⁷⁹ Léger, interview, 17 septembre 1962, op. cit., A.R.C.

pessimisme passé:

"Ah mais ça, c'était du Pie XII. On a dit qu'il était pessimiste. Et un évêque suit les enseignements de son pape. Mais maintenant, avec Jean XXIII, c'est beaucoup plus . . . beaucoup plus . . . pastoral . . . oui, c'est ça. Ici on a pu remarquer peut-être une certaine détente. C'est plus détendu, oui. . . . Mais moi je suis entièrement livré à l'Eglise. Je ne m'appartiens plus.⁸⁰

Reçu en audience en février 1963 à la suite d'un séjour à l'hôpital, le Cardinal décrit sa rencontre avec le Pape comme une "effusion d'affection paternelle"; ce contact fut le remède le plus efficace pour hâter sa convalescence.⁸¹ A la mort de Jean XXIII, le Cardinal soulignera le vide créé par le départ de cet homme chez qui tout était vie et bonté. Il retient l'exemple de sa vie consacrée aux autres et dévouée à l'Eglise et au Concile, "la sérénité dans l'obéissance et la paix."⁸²

Il faut ajouter à ces influences sa participation à la Commission antépréparatoire du Concile et l'influence de l'aile progressiste du laïcat catholique dont il finit par retenir certains avis. L'influence conjuguée de ces divers événements allait constituer le creuset où s'est élaborée une nouvelle image du Cardinal. Il insiste désormais sur le dialogue, l'attention à la personne, adopte

⁸⁰ L. Martin, op. cit., p. 54.

⁸¹ Léger, message aux diocésains, 3 mars 1963, S.R.M., 12 mars 1963, p. 171.

⁸² Léger, message, 2 juin 1963, E.S.C., juillet 1963, p. 170, A.S.S.C.; interview, 28 juillet 1967, op. cit., A.R.C.

une attitude plus positive à l'égard du monde, de l'évolution sociale et du laïc, prend fermement position en faveur du tiers-monde et amorce dans son diocèse des réformes depuis longtemps désirées. Et tout cela dans un style moins conventionnel, plus détendu, plus simple.

Dialogue et attention à la personne

Lors du décès du premier ministre du Québec, Paul Sauvé, le Cardinal fera l'éloge de la capacité d'écoute et de dialogue de cet homme politique et reconnaîtra qu'en dix ans lui-même a été amené à réviser certains aspects de sa fonction d'archevêque.⁸³ Sans rien renier de ses convictions touchant la valeur normative de la doctrine catholique, le Cardinal reconnaît la nécessité de la discussion dont il s'était jusque-là méfié, prône l'unité dans la charité, l'étude et la recherche en commun, la collaboration dans l'action et une discussion fraternelle, respectueuse de l'opinion des autres, attentive aux faits et conciliante.⁸⁴

A l'occasion d'une visite à l'Institut de détention Leclerc, le Cardinal se révèle plus soucieux de miséricorde que de justice et insiste sur la dignité que conserve le criminel, quels que soient ses égarements. Il encourage le législateur à employer à la réhabilitation des prisonniers

⁸³Léger, déclaration, décès de Paul Sauvé, 4 janvier 1960, S.I., 7 janvier 1961, p. 2-3, A.C.E.C.C.

⁸⁴Léger, alloc., 22 septembre 1960, op. cit., p. 37-

les ressources et les méthodes des nouvelles sciences du comportement humain et fait sien le jugement de la science pour qui le crime est plus souvent une maladie et une faiblesse qu'une malignité incorrigible. C'est bien, précise-t-il, ce qu'avait compris le prêtre qui, vers 1870, avait adressé aux autorités d'alors un mémoire, longtemps resté enfoui dans les archives, préconisant l'aménagement d'une institution axée sur la réhabilitation: "parce qu'il croyait en Dieu . . . il ne pouvait pas ne pas croire en l'homme."⁸⁵

A l'été 1961, le Cardinal reçoit durant deux jours une équipe du journal La Presse. Le journaliste Marcel Adam note la simplicité, l'humilité et surtout la bonté de cet homme. Les journalistes ont pu se rendre compte de la bonne humeur et de la cordialité qui existait entre le Cardinal et ses collaborateurs, de l'admiration et de la vénération que lui vouaient les jeunes prêtres. Toujours avec douceur, le Cardinal exerce une grande autorité: "C'est une main de fer dans un gant de velours." Lui-même souhaite pouvoir exercer l'autorité "sans faire de mal à personne."⁸⁶

⁸⁵ Léger, alloc., Institut Leclerc, 14 février 1961, S.I., 17 février 1961, p. 2-5, A.C.E.C.C.; alloc., Société de criminologie, 5 ou 6 juin 1965, "Pour l'intérêt qu'il porte à la criminologie, le Cardinal reçoit le prix du président," La Presse, 7 juin 1965, p. 1.

⁸⁶ M. Adam, "Prince de l'Eglise, le card. Léger vit comme un modeste prêtre," La Presse (rotogravure), 19 août 1961, p. 5, 30; L. Martin, op. cit., p. 55; Gérard Pelletier, "Souvenir d'un dîner," E.M., 24 novembre 1967, p. 15.

Si le Cardinal se fait plus silencieux qu'auparavant, certaines de ses récentes interventions sont reçues "comme le souffle d'une brise fraîche dans une atmosphère lourde." Un dialogue plus serein semble s'amorcer. Des personnes qu'on ne peut soupçonner de cléricisme avouent commencer à aimer le Cardinal qu'elles considèrent comme "le plus intelligent de tous nos curés."

Un journaliste d'origine française notait pour sa part qu'aucun cardinal européen n'était allé aussi loin que le texte sur les origines de l'homme et surtout qu'aucun ne se serait risqué à commenter publiquement Teilhard de Chardin.⁸⁷ Sa charité, son courage, et la facilité d'adaptation dont il fait preuve lui ont valu l'amour et l'admiration du plus grand nombre; seule une minorité s'acharne à le combattre avec virulence.

Importance du laïc

L'évolution du milieu et la prise de conscience que non seulement l'évêque, mais toute la communauté doit se préoccuper de l'Eglise, incite le Cardinal à faire appel de plus en plus à la collaboration du laïc.

⁸⁷ Il n'est pas sans intérêt de noter que la S.R.M. du 17 juillet 1962 publiait un commentaire et la mise en garde du Saint-Office à propos de la pensée religieuse et philosophique de Teilhard de Chardin.

D'un côté comme de l'autre, il faudra s'exercer à une grande humilité devant les demi-succès du passé et les énormes tâches de l'avenir; il faudra s'exprimer en toute franchise et loyauté pour découvrir nos faiblesses comme nos possibilités d'action; il faudra nous plier ensemble à une recherche sincère de la vérité et à un effort commun dans l'action.⁸⁸

Lors d'une journée consultative du laïcat ouvrier, le Cardinal invite les responsables à se rencontrer pour discuter des questions relatives à l'Eglise; il leur demande de dire franchement ce que l'on pense dans leurs milieux, de présenter des rapports qui ne soient "aucunement émasculés," et de donner leurs opinions en toute liberté.⁸⁹

Le journaliste Gérard Pelletier note dans le magazine Maclean le réalisme et l'ouverture dont le Cardinal avait fait preuve en prenant certaines initiatives avec lesquelles maints évêques n'étaient sûrement pas d'accord.⁹⁰ Il témoignera, en 1962 et en 1967, de la métamorphose du Cardinal. Distant et froid, Mgr Léger avait manifesté aux artisans de Cité Libre son agacement et son désaccord avec la critique que faisait la revue de la puissance et de l'omniprésence du clergé et des abus de l'autorité religieuse.

A l'hiver 1961, il recevait les mêmes hommes à un dîner au cours duquel il se révélait un hôte affable, capable de s'amuser des travers de certains évêques, et de

⁸⁸ Léger, "Responsabilités actuelles du laïcat," Trente textes, 21 mai 1961, p. 31-32, 41.

⁸⁹ Léger, alloc., C.S.N., 16 mars 1962, S.I., 14 mars 1962, p. 1, 2, A.C.E.C.C.

⁹⁰ G. Pelletier, "La société canadienne-française et l'Eglise," Maclean, septembre 1961, p. 40.

parler du Pape sur un ton posé et critique. Son évolution paraissait aller encore plus loin:

. . . de toute évidence, le Cardinal de 1961 n'était pas le même homme que l'archevêque de 1952. Et le Concile n'était pas encore inauguré . . .

Entre la poire et le fromage, nous fîmes l'inventaire, non plus des distances qui nous séparaient mais au contraire des attitudes que nous partagions désormais. Il ne s'agissait plus de protéger une société anachronique; il acceptait de plonger dans l'inconnu. Il ne refusait plus, ne redoutait plus l'avenir. Il savait qu'une grave crise spirituelle guettait notre chrétienté nord-américaine. Mais il acceptait d'y faire face.

La présence de l'Eglise devait changer de forme. Et tous les changements dont il devait être le promoteur et l'auteur, tous les nouveaux horizons qu'il devait ouvrir à l'Eglise, pendant et après le Concile, il les avait conçus déjà ou du moins ébauchés dans son esprit et nous en parlait sans détours pendant cette soirée neigeuse de janvier 1961 . . . à nous qui avions été ses bêtes noires, sans l'avoir voulu, simplement parce que nous vivions nos vies de laïques au coeur de l'action et aux écoutes d'un Québec qui se cherchait lui-même.⁹¹

Catholiques de gauche et catholiques de droite ont également leurs entrées à l'archevêché, et il fait désormais appel à des laïcs et à des clercs pour préparer ses discours.⁹²

Le Cardinal ne se contente pas de parler du rôle des laïcs, il pose des gestes en leur faveur: le 8 juin 1961, à sa suggestion, l'Assemblée législative adopte une loi qui remet aux parents l'administration du collège Saint-Paul;

⁹¹ G. Pelletier, op. cit., novembre 1967, p. 14-16.

⁹² C. Ryan, entrevue citée; "Le card. Léger a entraîné l'Eglise de Montréal dans un mouvement 'irréversible'," La Presse, 11 décembre 1967, p. 45.

l'Union Nationale avait voté contre le principe de ce projet de loi. L'Eglise, fera-t-il remarquer, aurait fort bien pu se cabrer, se cléricaiser davantage, mais elle a décidé de faire confiance au laïcat.⁹³

Il nommera d'abord un vice-recteur laïc à l'Université de Montréal, puis, le 8 février 1965, la nomination d'un laïc au poste de recteur est annoncée.⁹⁴ Il se déclare "très heureux" de cette évolution, précise qu'il a été "seul à prendre certaines décisions très importantes" et qu'on ne pourra pas accuser l'Eglise d'avoir mis un veto à la liberté. Cette liberté, les hommes d'Eglise voudraient se la voir reconnaître en retour; s'ils se retirent de certaines fonctions, ils entendent toujours collaborer et continuer à proclamer l'existence de Dieu dans la société.⁹⁵

A l'été 1961, il nommera un principal laïc à l'Ecole normale Jacques-Cartier. Enfin, après avoir nommé des laïcs au poste de commissaires à la Commission des Ecoles catholiques de Montréal au lieu de prêtres, comme c'était la coutume, il renonce à ce pouvoir dans une lettre adressée au premier

⁹³ Léger, alloc., collège St-Paul, 6 juin 1965, "Le cardinal Léger au collège St-Paul: L'Eglise, au lieu de se cabrer, a fait confiance au laïcat," Le Devoir, 8 juin 1965, p. 8.

⁹⁴ "Le cardinal Léger a officiellement annoncé hier: Monsieur Roger Gaudry, 1er recteur laïc de l'U. de M.," Le Devoir, 9 février 1965, p. 1.

⁹⁵ Léger, hommage à Mgr Lussier, 8 mai 1965, "Le Cardinal: On ne pourra jamais dire que l'Eglise a mis un veto à la liberté à l'U. de M.," Le Devoir, 10 mai 1965, p. 3.

ministre le 23 juillet 1967. Ce geste fut interprété par le sociologue Marcel Rioux comme une étape importante dans la démocratisation de l'enseignement.⁹⁶ Le Devoir y consacra deux éditoriaux et les instituteurs témoignèrent d'une vive satisfaction.⁹⁷

Une nouvelle sensibilité
face au temporel

Si les interventions du Cardinal Léger visent toujours ultimement le bonheur éternel et la pratique de la vertu, toutes les formes de médiation temporelle revêtent cependant un caractère nettement plus positif.⁹⁸ Le commentaire de l'encyclique Mater et Magistra qu'il fait devant la Chambre de Commerce de Montréal en janvier 1962 le prouve. Le Cardinal y aborde le phénomène de la socialisation et la question des relations avec les pays en voie de développement.⁹⁹

Il incite les responsables à établir l'équilibre entre les divers secteurs économiques sans perdre de vue le

⁹⁶ "Le Cardinal veut renoncer à son pouvoir de nommer trois commissaires," Le Devoir, 25 juillet 1967, p. 7; "Le Cardinal a posé un geste lourd de sens, dit l'Alliance," ibid., 27 juillet 1967, p. 5.

⁹⁷ C. Ryan, éditoriaux, Le Devoir, 28 et 29 juillet 1967; "La décision du Cardinal fait 'chaud au coeur' des instituteurs de Montréal," La Presse, 26 juillet 1967.

⁹⁸ Léger, sermon, 4 septembre 1961, op. cit., p. 17.

⁹⁹ Léger, alloc., 30 janvier 1962, op. cit., p. 85-106.

souci premier de respecter la personne humaine. Le droit à la propriété privée ne peut être exercé au mépris de sa fonction sociale. La soumission à Dieu et à l'Eglise qui se traduit par le respect du dimanche reste toutefois la pierre de touche de la réussite de ce projet.

C'est son attitude positive face à la socialisation qui a le plus été remarquée. Perçue comme un phénomène d'évolution normale et distinguée des formes étatiques, idéologiques ou philosophiques qui l'ont historiquement soutenue, la socialisation est définie comme l'ensemble des rapports réciproques entre les individus, les groupes intermédiaires et l'Etat. La socialisation déjà en cours dans divers domaines est considérée avec sympathie. Elle ne devient dangereuse que si elle règlemente à l'excès les rapports humains, restreint les choix de l'homme et atrophie son sens des responsabilités.

Les corps intermédiaires sont encouragés à se faire les agents d'une démocratie organique et la quiétude égoïste et indifférente des pays riches est vigoureusement dénoncée: le scandale de notre "rideau de blé" qui fait écran à la faim de 60% des humains, aussi bien que la mesquinerie d'une opinion publique réticente à une générosité pourtant bien en deçà des besoins réels. Il faut consentir les secours d'urgence et l'aide technique appropriée sans complexe de supériorité ni intention de domination et considérer cette aide comme un acte de justice. Cet acquiescement au monde technique n'arrivera cependant pas à s'intégrer organiquement

dans une conception renouvelée du monde; la vision que s'en fait le Cardinal reste exclusivement spiritualiste.

Les interventions et les initiatives nouvelles du Cardinal, si elles ont été saluées avec joie par les intellectuels, les instituteurs et une bonne partie de l'opinion publique, ont aussi donné lieu à certains éléments du clergé et du laïcat de manifester leur conservatisme et leur réticence au changement, aussi bien social que religieux. Le Petit Journal énumère les griefs qui auraient été formulés contre l'archevêque de Montréal: nomination d'un vice-recteur laïc à l'Université, de laïcs à la C.E.C.M. et à l'Ecole normale Jacques-Cartier, habit ecclésiastique, remise aux marguilliers de l'administration matérielle des paroisses, trop grande confiance faite aux laïcs qu'il rencontre en l'absence des clercs.¹⁰⁰

Même s'il s'est souvent défendu d'avoir radicalement changé, le Cardinal reconnaît qu'une transformation s'est opérée en lui. Dans une interview accordée à Radio-Canada en septembre 1962, il évoquera le climat chaleureux de son milieu familial, et fera remarquer que c'est la chaleur humaine, la sympathie, qui manquent le plus à l'homme contemporain, technique, froid et dur. Il estime que les circonstances lui ont permis de manifester aujourd'hui ce qu'il a toujours été:

¹⁰⁰ "Débat autour du cardinal Léger," Le Petit Journal, 10 décembre 1961, A.H.V.M.

Les hommes ont, comme je vous le disais tout à l'heure, dans le fond de leur être des couches d'alluvions qui peuvent remonter à la surface à l'occasion de certaines circonstances plus ou moins tragiques ou dramatiques. J'ai certainement beaucoup évolué depuis 5 ans alors que mes parents sont morts à trois mois de distance. J'ai compris davantage le coeur humain, j'ai compris que l'enfant qui demeurerait seul sur la terre était un homme qui avait besoin d'affection, et alors je me suis dit: Tous ont besoin de cette affection. A partir de ce moment-là, j'ai peut-être insisté davantage sur ce que j'appellerais le côté affectif, le côté compréhensif des choses. J'ai essayé d'être plus compréhensif, peut-être moins autoritaire, peut-être moins attaché aux formules.¹⁰¹

Il reconnaît avoir autrefois accepté sans peine l'argument d'autorité, et se considère comme un "homme charnière," issu d'une génération qui fait "fonction de cheville," à qui on impose un effort inédit d'adaptation.

C'est terrible ce qu'on demande à des hommes comme moi, à des hommes de mon âge et de ma génération. C'est un rythme inhumain qu'on nous impose. . . . Le monde d'aujourd'hui est possessif, le terme est dur, mais je le retiens, possessif: on vous fait mourir à force de travail, et on n'accorde pas de reconnaissance pour cela. C'est dû, semble-t-il. On prend cela comme si c'était dû.¹⁰²

On ne sera pas étonné de l'entendre se plaindre aussi bien de l'indifférence que des insinuations soupçonneuses et des accusations de non-intervention portées contre lui;¹⁰³ il

¹⁰¹ Léger, interview, 17 septembre 1962, op. cit., A.R.C.

¹⁰² L. Martin, op. cit., p. 22.

¹⁰³ Montreal Star, 3 mars 1964, op. cit.; alloc., 21 avril 1963, "Le cardinal Léger: Seule une table ronde réglera nos problèmes," La Presse, 22 avril 1963, p. 1; alloc., club

dit éprouver plus de goût pour les joies tranquilles et intimes de la famille et de l'amitié que pour le lustre extérieur d'une fonction qui le soumet au "supplice des réflecteurs et des micros."¹⁰⁴

Le journaliste Gérard Lemieux et le Père Emile Legault qui l'accompagnent dans son périple africain en décembre 1963 sont frappés par la sincérité de coeur du Cardinal. Le Père Legault note le pouvoir réparateur de la sympathie qui l'entoure alors. Parti de Rome épuisé, à bout de nerfs, l'accueil qui lui est réservé le plonge dans un état d'euphorie: il se promène, écoute les gens et parle avec "une fougue, un allant, une sorte de dynamisme absolument inédit."¹⁰⁵

3. Une Eglise au service du monde

Un déplacement d'accent

Le changement le plus significatif a été le passage à une conception plus pastorale et plus incarnée de l'Eglise. L'Eglise demeure certes une famille spirituelle, mais c'est aussi "un peuple d'hommes," "une réalité visible, tangible et sensible." Et si aucune parcelle de ce monde ne peut

Richelieu-La Salle, 11 mars 1964, "Le Cardinal s'en prend à ceux qui s'interrogent sur l'usage qu'il fait des dons de charité," Le Devoir, 13 mars 1964, p. 9.

¹⁰⁴ Léger, sermon, 19 mars 1964, op. cit., p. 6, A.O.S.J.

¹⁰⁵ G. Lemieux, Radio-TV, mars 1964; E. Legault, entrevue citée.

échapper à son action, cela ne veut pas dire que tout doive être contrôlé par elle.¹⁰⁶ Dans l'exercice de ses droits, l'Eglise doit se conformer à la parole de Jésus: "Que celui qui gouverne parmi vous soit comme celui qui sert" et ne pas abuser de son pouvoir pour violenter les consciences.

L'Eglise reste la seule interprète authentique des desseins de Dieu sur l'humanité; elle continue d'opposer la prière et la certitude de sa foi au sensualisme et aux affirmations blasphématoires de l'athéisme, mais c'est sa volonté de service qu'elle fait désormais valoir pour réfuter les accusations de puissance portées contre elle. Inquiet de la réaction des croyants devant ces critiques, le Cardinal les invite à ne pas s'y arrêter, "tellement elles sont ridicules," à juger plutôt l'Eglise en fonction de l'éternité.¹⁰⁷

Dépositaire de la science et des moyens de salut, le magistère n'est pas à l'abri des fausses manoeuvres; même mise au service de la rédemption l'administration reste une activité humaine.¹⁰⁸ Si l'on voit un conflit entre l'idée du salut et le gouvernement de l'Eglise, dit-il, c'est soit qu'on ait mal compris l'Eglise, soit que la main des guides se soit repliée et soit devenue lointaine.

¹⁰⁶ Léger, alloc., 7 octobre 1960, op. cit., p. 5013-5015.

¹⁰⁷ Léger, sermon, 19 mars 1961, op. cit.; sermon, 19 mars 1962, op. cit., A.O.S.J.

¹⁰⁸ Léger, alloc., 25 août 1962, op. cit., p. 153-157.

La tâche des pasteurs est de "placer notre monde moderne devant l'Eglise enseignante" en tenant compte des dimensions de la vérité que l'Eglise veut apporter au monde. Après s'être immiscée, "à son corps défendant et par nécessité" dans des activités temporelles, l'Eglise se voit aujourd'hui reprocher son omniprésence. Elle devra user de patience et de longanimité, assumer des mutations et reviser son insertion temporelle.¹⁰⁹

Le Cardinal cesse d'évoquer les droits imprescriptibles de l'Eglise et parle plutôt d'une rôle supplétif qu'elle doit remplir selon des modalités nouvelles: rendre un témoignage plus discret, mais non moins efficace.¹¹⁰ Les institutions, perçues hier comme des monuments d'identification nationale et des arguments apologétiques, sont devenues des "pièces à scandale!" Le Cardinal s'explique mal qu'on en soit venu à taxer l'Eglise de capitalisme alors que ses biens constituent un héritage; si elle n'a pas à s'en départir, elle doit faire montre d'un esprit de détachement et de partage.¹¹¹

L'ère des pouvoirs absolus est définitivement révolue et les peuples sont appelés à la solidarité et à la collaboration. En adoptant l'appellation "Peuple de Dieu"

¹⁰⁹ Léger, alloc., 4 mars 1962, op. cit., p. 117-118; interview, La Croix, op. cit.

¹¹⁰ Léger, vœux, 1 janvier 1963, op. cit.

¹¹¹ Léger, alloc., 13 mai 1965, op. cit., p. 106-107; sermon à l'Oratoire, 19 mars 1965, L'Oratoire, juin 1965, p. 14.

pour désigner l'Eglise, le Cardinal projette un nouvel éclairage sur la structure hiérarchique et juridique de l'Eglise; le témoignage de l'amour doit prendre le pas sur l'observance de commandements et de défenses.¹¹²

L'évêque, un pasteur sur la brèche

Sans abandonner la terminologie militante qui avait servi jusqu'alors à traduire ses projets apostoliques, le Cardinal commence à l'habiller de tolérance et à lui donner un contenu plus irénique. Il devient plus circonspect s'il s'agit de porter des accusations. Il souligne que c'est gratuitement et non en raison de leur science ou de leur génie que Dieu choisit ses instruments, mais l'humilité et la discrétion restent de mise pour comprendre le mystère de l'épiscopat. Toute vocation apostolique se mesure à "la profondeur de son insertion dans la personne de l'évêque" et tire sa valeur du mandat que celui-ci lui confie.¹¹³ La responsabilité de l'évêque lui impose d'éviter de prendre parti ou de condamner. Ouvert à tout ce qui est juste, vrai et droit, son silence est souvent l'expression du respect qu'il porte à ses fils.¹¹⁴

¹¹² Léger, préface à E. Guerry, The Popes and World Government (Montréal: Palm Publishers, 1964), p. V-VII; "People of God--Church in Time and Space," National Council of Catholic Women (Washington: novembre 1964).

¹¹³ Léger, "L'évêque, source d'apostolat," B.O.V., mai-1961, p. 1-3, A.O.V.

¹¹⁴ Léger, sermon, 27 décembre 1961, op. cit., p. 5160-5164; interview à America, op. cit.

Ni souverain temporel, ni stratège, l'évêque doit se considérer comme un père, un animateur, un éveilleur des consciences. Il a une obligation particulière d'évoluer face au monde qui change. Soumis aux pressions sociologiques du milieu, il doit non seulement assister à l'évolution, mais entrer dans le tourbillon où il a parfois "l'impression d'être une feuille morte emportée par le vent d'automne." Seul devant Dieu, il doit arriver à comprendre le sens de sa tâche et opérer un "travail de géographie spirituelle" fort délicat.

Cet effort n'est pas toujours compris; le Cardinal avoue n'être pas suivi par le plus grand nombre: "Quand l'évêque s'arrête, la colonne qui marche derrière lui n'est pas très longue." Il lui faut rester à la proue du navire et essayer de garder le cap sur le port. Il confesse la difficulté de discerner l'influence de l'Esprit et le mouvement de Dieu dans le flot des jugements et des initiatives présentes; il est "à la fois magnifique et terrible d'être l'instrument de l'Esprit." Tel un nouveau Moïse, l'évêque doit conduire son peuple tout en obéissant aux engagements de la nouvelle Alliance.

L'Evêque a parfois une grâce de double vision: il voit la situation présente, mais par sa vocation, il est sur un promontoire d'où il aperçoit le mouvement de toute la société. Et il peut dire; "Pour atteindre tel but, il faut prendre tel chemin."¹¹⁵

¹¹⁵ Léger, alloc., 2 juin 1962, op. cit., p. 8-10; alloc., 5 juin 1962, op. cit.; interview, La Croix, op. cit.; sermon, 19 mars 1963, L'Oratoire, mai 1963, p. 4-5.

En passant de la fonction de "praeses," de président, au rôle de pasteur qui partage la vie de sa communauté, l'évêque doit amener son peuple du ghetto à la communion. Le Cardinal se montrera de plus en plus conscient du caractère surhumain de cette tâche et de la nécessité de souvent reconnaître sa faiblesse, quand ce n'est pas son inutilité. Il doit respecter la liberté de ceux qui veulent s'émanciper de l'Eglise tout en protégeant le troupeau qui lui est confié, car la sincérité ou la piété, même accompagnées de miracles et de visions, ne constituent pas une critère pour reconnaître la Parole de Dieu.¹¹⁶

L'exercice de l'autorité ecclésiale soulève bien des problèmes dans le contexte du monde actuel. L'autorité est constitutive de la société fondée par le Christ; l'Eglise ne saurait être considérée comme l'union potentielle de tous les chrétiens ou la réunion souhaitée de tous les hommes de bonne volonté. Si elle se veut communauté de dialogue ouverte au monde, elle ne saurait envisager d'opérer un transfert d'autorité en faveur des laïcs. L'évêque reste le seul initiateur du projet ecclésial; sa fonction ministérielle d'artisan et de serviteur de l'unité et de la paix dans le monde reste inchangée.

La situation de l'Eglise actuelle exige de tous une recherche honnête, humble, intrépide, de la vérité, dans l'Eglise et sous sa gouverne. Ce qui implique

¹¹⁶ Léger, interview, La Croix, op. cit.; avertissement concernant le P. Michel et le Frère Jean, S.R.M., 10 juillet 1962, p. 560-561.

une attention soutenue aux problèmes eux-mêmes et la connaissance de l'enseignement de l'Eglise. . . .

Vous devez montrer au monde que l'unité et la paix sont possibles, que l'humanité divisée par le péché, hantée par la peur de la guerre et l'insécurité de la vie humaine, a une espérance certaine dans la présence permanente de notre divin Sauveur dans son Eglise.¹¹⁷

Evolution liturgique,
théologique et pastorale

L'Europe de l'entre-deux-guerres avait vu l'amorce d'une évolution de la pensée et de l'action à la faveur des échanges entre les diverses confessions chrétiennes, des progrès de l'exégèse biblique et de l'action sociale. Ce mouvement allait donner lieu après la guerre, à une réorientation de la piété catholique qui délaissa les dévotions au profit d'une orientation biblique et liturgique, à l'évolution de la spiritualité qui fit une place grandissante aux valeurs humaines et profanes, à l'élargissement de la notion de culture.¹¹⁸

La liturgie sera la première touchée par l'évolution. C'est sans réticence que le Cardinal mettra en oeuvre la réforme liturgique poursuivie par le Concile. Il voit dans

¹¹⁷ Léger, alloc. à la Catholic Social Life Conference, 29 mai 1965, Social Action Programs (Montréal: 1965), p. 29-38: "The Church is a definite structured society set up by the will of Christ, and cannot be identified with a potential union of all Christians, or as an expression of a desired unity of all men of good will"; "Le chrétien, l'Eglise et le monde," Relations 295, juillet 1965, p. 194.

¹¹⁸ Ce paragraphe s'inspire de la Nouvelle Histoire de l'Eglise, tome V, p. 645, 646, 659.

l'utilisation de la langue vernaculaire l'occasion d'une plus étroite communication entre le célébrant et les fidèles et d'une meilleure participation spirituelle à la célébration. Il souligne le caractère universel et la légitimité de cette réforme.¹¹⁹

Les directives qu'adresse le Cardinal à ses diocésains à l'occasion du Carême 1963 s'inscrivent toutefois dans une optique des plus traditionnelles; il conseille l'offrande de la journée assurée du "salaire surnaturel" d'une indulgence plénière, la fidélité à "l'entraînement des manoeuvres spirituelles du carême," au devoir d'état, à la justice, à la sobriété et à la force, l'assiduité à la prière et à l'effort "du service imposé par la charité."¹²⁰

En 1959, le Cardinal reprend à son compte un acquis majeur du renouveau liturgique et biblique lorsqu'il invite à considérer Pâques moins comme une preuve de la divinité du Christ que comme la source et l'inspiration de la vie chrétienne. Il fait remarquer que l'adaptation de la législation ecclésiastique est une pratique séculaire de l'Eglise et que l'intransigeance ne s'impose qu'à l'égard des

¹¹⁹ Léger, "La réforme de la liturgie et nos impatiences," S.R.M., 14 avril 1964, p. 255-256; message aux éducateurs de la Croisade Eucharistique, 22 août 1964, C.E., octobre 1964, p. 2-3.

¹²⁰ Léger, message aux diocésains, S.A.M., 12 mars 1963, p. 172-174.

préceptes divins.¹²¹

Le Cardinal souhaite que la Bible soit remise en valeur et par les fidèles et par les prêtres, et que ces derniers s'en nourrissent pour adapter et actualiser leur prédication. Il entend redonner à la proclamation de la Parole et à l'homélie l'importance qui leur reviennent dans la célébration liturgique.¹²²

La paroisse n'échappe pas à l'évolution. Centre d'unité et base de la structure sociale dans le milieu rural traditionnel, elle se révèle mouvante dans le milieu urbain: des quartiers hier peuplés se convertissent en milieux d'affaires et les temples imposants édifiés hier à grands frais par une population désireuse de posséder sa petite "cathédrale," s'avèrent aujourd'hui inadéquats et onéreux. Les besoins pastoraux généraux ayant fait place à des demandes personnelles et spécifiques, la taille des paroisses doit être restreinte afin de faciliter les contacts individuels.¹²³ Le Cardinal fait encore ici appel aux laïcs, pour faire revivre la paroisse, cellule vivante de l'Eglise. Le territoire paroissial est un "espace à conquérir" par l'esprit

¹²¹ Léger, alloc., 5 avril 1959, op. cit., A.C.E.C.C.; alloc. en Afrique, "Souvenirs d'Afrique," Radio-Canada 641212, A.R.C.; interview, 23 avril 1960, op. cit.

¹²² Léger, alloc., Union apostolique du Clergé, 5 juin 1962, S.I., 7 juin 1962, p. 5-9, A.C.E.C.C.; sermon, 19 mars 1964, op. cit., A.O.S.J.; sermon, 21 juin 1964, op. cit., p. 3.

¹²³ Interview, 23 avril 1960, op. cit.; alloc., 7 octobre 1960, op. cit., p. 5008; alloc., paroisse St-Joseph, 27 mai 1962, S.I., 30 mai 1962, p. 4-5, A.C.E.C.C.; interview, La Croix, op. cit.

missionnaire.¹²⁴

Un enseignement religieux repensé

L'enseignement religieux doit, lui aussi, être repensé et adapté. En 1959, le Cardinal exhortera ses prêtres à proportionner les connaissances religieuses au développement profane des enfants, à les préparer à affronter les erreurs dont le nombre ne fait que s'accroître, mais aussi à se garder d'un enseignement superficiel et à s'efforcer de dégager l'essentiel des leçons données pour en tirer des applications liturgiques et pastorales concrètes.¹²⁵

Le Cardinal en viendra à déplorer "la grande pitié de notre enseignement chrétien," son silence touchant la justice et les problèmes sociaux, stigmatisera l'inconsistance et le manque de dynamisme de la pensée religieuse de ceux qui se contentent d'une recherche égoïste et parfois superstitieuse d'un salut individuel. Il dénoncera le scandale de chrétiens initiés aux mystères de la religion mais qui n'ont pas le courage d'introduire dans la société les principes économique-politiques définis par la doctrine sociale de

¹²⁴ Léger, alloc., 27 mai 1962, op. cit.; alloc., 5 juin 1962, op. cit.

¹²⁵ Léger, circ., 28 août 1959, op. cit., p. 4870-4882.

l'Eglise.¹²⁶

En 1962, il demandera la révision d'un enseignement trop abstrait, individualiste et moralisateur qui sacrifie l'essentiel à l'accessoire, et conduit à une pratique religieuse conventionnelle. Le contenu de l'enseignement religieux doit tenir compte des exigences d'une pédagogie de la foi, s'intégrer à une conception positive du monde et s'inspirer du renouveau biblique, liturgique et doctrinal. Il doit intégrer les réalités profanes dans le plan divin et considérer la science et l'art comme des instruments de perfectionnement de la création.¹²⁷

La conviction du Cardinal s'appuie cependant moins sur une connaissance réelle de la psychopédagogie que sur la patience de Dieu. Il estime que la foi est facilement accessible à l'enfant en raison de sa condition de mineur et que l'exercice de l'obéissance et l'adhésion à la personne vivante du Christ lui permettront de passer de la sincérité à la vérité.¹²⁸

Le Cardinal invite les prêtres à "parler intelligemment de la religion," à démontrer aux adultes qu'elle n'est ni

¹²⁶ Léger, alloc., congrès des hôpitaux catholiques du Canada, 27 mai 1961, "Les hôpitaux catholiques doivent se rajuster à des situations nouvelles," La Presse, 29 mai 1961, p. 8.

¹²⁷ Léger, alloc., 17 juin 1961, Trente textes, p. 63-66; alloc., 24 septembre 1961, op. cit., p. 102-104; alloc., 2 juin 1962, op. cit., p. 5-8.

¹²⁸ Léger, alloc., 24 septembre 1961, op. cit., p. 93-99.

une carapace, ni un ensemble de tabous et d'interdits, mais une vie, un dynamisme intérieur.¹²⁹ Les éducateurs pour leur part devront étudier l'Écriture pour devenir aptes à conduire les enfants au-delà des symboles et les faire communier à une vie; le but visé est de les mener aux sacrements et d'en faire des chrétiens convaincus.¹³⁰

Le Centre diocésain de Bible et de Catéchisme créé en 1960 répondait à des préoccupations de discipline et d'unité.¹³¹ On peut avec raison s'interroger sur la profondeur, mais surtout sur les assises de la conviction du Cardinal touchant la nécessité d'adapter l'enseignement religieux. Ainsi dira-t-il à de jeunes religieuses qu'il faut "employer des mots discrets pour ne pas blesser l'esprit mondain," en ajoutant que leur préparation et leur consécration les rendent, quant à elles, "prêtes à recevoir un enseignement authentique."¹³²

En 1962, le Cardinal se félicite du nombre important de spécialistes qui sont allés se former dans les meilleures écoles du monde et assigne au renouveau catéchétique une visée liturgique. "Fonction d'un renouveau théologique," la catéchèse a pour objectif d'intensifier et de rendre

¹²⁹ Interview, 23 avril 1960, op. cit.

¹³⁰ Léger, visite à Val-Morin, 7 août 1960, R.F.E.C., p. 22-23, A.F.E.C.

¹³¹ Léger, "Aux catéchistes du diocèse," août 1960, MDM 30, p. 4979.

¹³² Léger, alloc., profession temporaire, 18 août 1961, A.M.M. 67, juillet-août 1961, p. 327, A.C.N.D.

conscient l'enracinement ecclésial du chrétien.¹³³

L'universalité du message chrétien et le caractère personnel de l'adhésion de foi exigent le respect des consciences et de la liberté individuelle; la catéchèse ne s'impose pas. L'enseigner est une vocation, la réponse à un appel de la communauté ecclésiale et surtout à l'appel de l'évêque, seul mandaté pour [redacted] la Parole du Christ. En 1964, le Cardinal donnera son appui au nouveau programme "Viens vers le Père" et invitera les catéchètes à renouveler leur vision du christianisme.¹³⁴

Une révision du rôle du prêtre

Le Cardinal juge que l'Eglise ne rencontre pas ici la même opposition qu'en Europe, qu'elle est aimée et qu'"on désire la présence du prêtre."¹³⁵ Mais quelque chose est en train de changer; il décide de retirer du ministère actif un certain nombre de prêtres pour leur permettre de retourner à l'étude.¹³⁶ Il demandera "en grâce" aux curés de laisser toute latitude aux vicaires qui désirent se perfectionner.¹³⁷ Cet effort reste cependant très conservateur si l'on

¹³³ Léger, alloc., congrès provincial de la catéchèse, 19 juillet 1962, S.R.M., 7 août 1962, p. 642-649.

¹³⁴ Léger, lettre, 2 juillet 1964, Le Souffle, juin-juillet 1964, p. 2-3.

¹³⁵ Interview, 23 avril 1960, op. cit.

¹³⁶ Léger, circ., 8 septembre 1960, op. cit., p. 4983.

¹³⁷ Léger, message à la veille de son départ pour Rome, 18 septembre 1962, S.R.M., 25 septembre 1962, p. 781.

considère qu'à son arrivée à Montréal, il avait nettement freiné l'envoi de prêtres à l'étude. Entre 1947 et 1950, il y avait eu respectivement 14, 21, 28 et 28 prêtres à l'étude. En 1950, ce nombre représentait 2.8% des 888 prêtres séculiers. En 1951, ils seront 20, puis leur nombre décroîtra et oscillera entre 10 et 3 jusqu'en 1961, alors qu'il sera porté à 18, soit 1.6%. Le nombre des prêtres séculiers sera de 1,127 en 1967.¹³⁸

En invoquant le caractère cosmopolite de Montréal et l'évolution des mentalités et des modes de vie, le Cardinal décide en 1961 de modifier la législation synodale touchant le costume ecclésiastique. Selon lui, la population, et en particulier les jeunes, acceptent mieux l'habit noir que la soutane et considèrent qu'en certaines circonstances celui-là répond mieux aux exigences de la vie moderne. Le Cardinal revient sur le sujet quelques mois plus tard, pour rappeler que la nouvelle législation "n'est pas une concession faite à l'esprit mondain et aux mœurs du siècle."¹³⁹

Quant à ceux qui s'étonnent de voir changer l'Eglise, le Cardinal répond qu'elle peut et même qu'elle doit changer

¹³⁸ Le Canada ecclésiastique donne les statistiques suivantes: 9 en 1952; 8 en 1953; 10 en 1954; 10 en 1955; 3 en 1956; 5 en 1957; 7 en 1958; 9 en 1959; 9 en 1960; 18 en 1961; 16 en 1962; 10 en 1964, pour une population de prêtres séculiers qui est passée de 992 en 1950 à 1,103 en 1961. Un diocèse comme celui de St-Jérôme fondé en 1951 envoyait, pour la même période, une moyenne de 2 à 3 prêtres sur un total de 112 à 149 prêtres séculiers (statistiques fournies par l'évêché de St-Jérôme).

¹³⁹ Léger, circ., 27 juin 1961, MDM 30, 323, p. 5081-5082; circ., 26 octobre 1961, op. cit., p. 5131.

pour mieux faire rayonner l'Evangile. Ces changements ne sont pas dictés par une mode passagère et superficielle; ils visent la promotion des valeurs essentielles restées en veilleuse depuis des siècles et l'abolition de certaines expressions sclérosées de la vie chrétienne. Provoqués dans leur conscience et leur liberté, les pasteurs sont d'abord appelés à une conversion intérieure; or, s'il est facile de demander un changement de costume, nul ne peut dicter un changement de mentalité.¹⁴⁰

Après s'être habitués "à juger selon les normes" qui seront données par l'Eglise et s'être préparés à accepter ses nouvelles directives, les prêtres devront mettre les laïcs en garde contre la tendance à vouloir une adaptation sans tenir compte des principes traditionnels. Récusant toutes "références morbides au passé," le Cardinal invite les laïcs à accueillir les signes des temps sans faire abstraction de la cité terrestre, et sans rejeter Dieu de leur projet social.

Il ne faut pas donner l'impression aux autres que notre vie terrestre, notre vie actuelle de chrétiens engagés dans les choses terrestres, est centrée exclusivement en dehors de la cité terrestre. . . .

Donc, essayez de faire comprendre à vos chers amis, à vos militants, quels qu'ils soient, qu'ils ne quittent pas Dieu quand ils s'engagent sur les chantiers de la cité terrestre, que ce soit sur les plans politique, social et économique. Essayez de leur donner assez de consistance pour qu'ils ne se sentent pas perdus dans le tumulte des passions, et dans le bruit infernal des machines. Essayez de leur donner assez de calme et de

¹⁴⁰ Léger, alloc. aux prêtres, 4 janvier 1965, E.M., 19 janvier 1965, p. 78.

sérénité pour qu'ils puissent se situer devant le laïcisme contemporain, qui très souvent, ne sait pas se définir.¹⁴¹

Le rôle nouveau des laïcs

La laïcisation progressive de la société et l'émergence d'une conscience grandissante au sein de l'Eglise du rôle spécifique des laïcs vont amener le Cardinal à leur reconnaître des responsabilités et une autonomie jusqu'alors mesurées et strictement contenues. Il ira jusqu'à dire :

La responsabilité de notre absence du monde et de notre manque d'influence dans bien des domaines n'incombe pas à l'Eglise enseignante, mais bien à l'Eglise enseignée; il est à peine besoin de le redire.¹⁴²

Il estime que les buts et objectifs sociaux enseignés par le Christ lui-même, puis proposés et adaptés par l'Eglise au cours des siècles, n'attendent plus que leur réalisation concrète par l'intermédiaire des laïcs.

Le Cardinal souhaite voir le laïcat chrétien s'emparer des postes-clés tant au plan national qu'international afin d'y assurer l'influence de l'Eglise et de rendre possible la collaboration amicale et la coopération entre

¹⁴¹Léger, alloc., 13 mai 1965, op. cit., p. 94-103.

¹⁴²Léger, alloc., 22 septembre 1960, op. cit., p. 41-42.

l'Eglise et l'Etat.¹⁴³ Le pluralisme religieux rendant précaire la présence du prêtre au sein des syndicats et des clubs sociaux dont plusieurs n'ont "aucune étiquette confessionnelle," le pasteur espère trouver des laïcs compétents, prêts à s'engager dans ces milieux. Refuser de faire de l'action politique, sociale ou économique "de peur de se salir les mains" n'est pas une attitude chrétienne.¹⁴⁴ Violâ une affirmation bien différente des propos timorés et ambigus des années 50!

L'Action catholique devrait veiller à former ce laïcat compétent, prudent, adulte et conscient de ses responsabilités Si le laïcat chrétien ne rend pas l'Eglise présente dans ces milieux où l'action du prêtre est parfois impossible ou inopportune, on pourra nous reprocher de n'avoir pas su incarner dans la vie des sociétés le message du Christ.¹⁴⁵

Réhabilitant la critique, le Cardinal considère que les laïcs doivent s'interroger, critiquer de façon constructive, dire à l'Eglise ce qui ne va pas, ce qu'il faut changer ou abolir.¹⁴⁶ La baisse inquiétante de la pratique religieuse dans le diocèse va aussi servir la cause des laïcs; leur engagement apparaît d'une nécessité pressante

¹⁴³ Léger, alloc. à l'Université St. Francis-Xavier, Antigonish, N.-E., 17 mai 1961, texte dact., p. 5, Archives U.S.F.-X.; conférence, 21 mai 1961, op. cit., p. 32-33.

¹⁴⁴ Léger, alloc., 13 mai 1965, op. cit., p. 109.

¹⁴⁵ Léger, alloc., 21 mai 1961, op. cit., p. 38-39; lettre à l'abbé Gérard Phaneuf, 5 janvier 1961, A.N.Q.

¹⁴⁶ Léger, alloc. aux Liges du Sacré-Coeur, 29 mai 1962, Bulletin des Liges, juillet 1962, 5 p., A.L.S.C.

pour stimuler la vitalité de l'Eglise.¹⁴⁷

Inséré dans deux cités, le chrétien ne doit se désintéresser d'aucune. Sa compétence profane doit s'accompagner d'une connaissance approfondie de la nature, des exigences et des problèmes de l'Eglise.¹⁴⁸ Le Cardinal fait remarquer qu'il est plus facile d'être sacristain que d'endosser des responsabilités sociales. Le laïc doit savoir que l'Eglise a condamné aussi bien le capitalisme outrancier que le matérialisme oppresseur, il doit chercher laborieusement la vérité, ce qui, fait remarquer le Cardinal, "est aussi dur pour moi que pour vous."

Si le laïc ne peut prendre la parole pour prêcher, l'éducation chrétienne des enfants constitue pour lui un mode sublime de collaboration.¹⁴⁹ Il doit vivre les réalités profanes selon une spiritualité qui lui soit propre et lutter contre le mal, tout en se gardant bien de confondre l'établissement du Royaume avec l'utopie marxiste d'un paradis en ce monde. La conviction du Cardinal touchant les responsabilités propres du laïcat est devenue tellement ferme, qu'oubliant son attitude passée, il déclarera en 1962 avoir été "énormément surpris," puis "énormément fatigué" de constater au début de son épiscopat avec quelle facilité les laïcs s'en remettaient au clergé:

¹⁴⁷ Léger, communiqué officiel: Action catholique, S.R.M., 16 avril 1963, p. 248-249.

¹⁴⁸ Léger, alloc., 21 mai 1961, op. cit., p. 39-40.

¹⁴⁹ Léger, conférence au club Richelieu-Montréal, 7 décembre 1961, S.I., 13 décembre 1961, p. 5-11, A.C.E.C.C.

La faiblesse de notre catholicisme, de notre christianisme, consiste en ce que nous avons toujours placé nos responsabilités sur les épaules d'un autre: M. le Curé le dira, M. le Curé le fera, l'évêque est là, il s'en occupera! Non, c'est l'Eglise dans sa totalité. Les laïcs font partie de l'Eglise s'ils ont reçu le saint baptême.¹⁵⁰

Mater et Magistra mettra nettement en relief cette responsabilité des laïcs et le Cardinal comptera de plus en plus sur eux aussi bien pour apaiser l'anticléricalisme que pour convaincre le peuple "qu'il est l'Eglise et qu'il a un rôle vital à remplir."¹⁵¹

L'ultime espoir de l'Eglise actuelle réside donc dans la manifestation sociale et politique des chrétiens. Le christianisme apparaît comme une "quatrième force," la seule capable d'assurer à l'homme une paix respectueuse de la personne et soucieuse du bien commun universel:

Le chrétien authentique possède par ses refus, sa force de création, sa prière, une force colossale, transformatrice du monde. Connaissant bien le monde, ses responsabilités, les possibilités techniques aptes à répondre aux besoins humains, à tendre vers les conditions de la paix, l'homme devient universellement aimant. Il accomplit ainsi en toute plénitude et en toute vérité, l'apostolat propre qui lui est confié en tant que membre du laïcat catholique.¹⁵²

¹⁵⁰ Léger, circ., 26 octobre 1961, op. cit., p. 5132; interview à "Carrefour," 25 mai 1962, Radio-Canada 620525, A.R.C.

¹⁵¹ Interview à America, op. cit.

¹⁵² Léger, alloc., 17 mars 1964, op. cit.

La vie religieuse doit s'adapter

Mgr Léger se réjouira de voir les communautés religieuses se mettre "au pas du progrès intellectuel et pédagogique" souhaité par l'Eglise et les incitera à assumer la révolution humaine en cours, à se tenir au courant de ce qui se passe, pour bien comprendre la jeunesse et la préparer à affronter les dangers. Il ne faut pas condamner les jeunes mais les sauver de cette civilisation inquiète et meurtrière "qui a créé Marilyn Monroe et qui l'a tuée." Aussi les invite-t-il à croire assez en l'avenir pour prendre des risques.¹⁵³

Il demandera aux hospitalières d'entrer avec esprit de foi dans le mouvement du progrès. Les hôpitaux catholiques devront consentir aux transformations qui sont requises sans nostalgie pour une ère de tranquillité désormais révolue. Il leur donne comme mot d'ordre d'humaniser l'hôpital, d'entourer de respect les malades, surtout les vieillards et les malades chroniques.¹⁵⁴

¹⁵³ Léger, sermon, 18 avril 1959, op. cit., p. 4798; alloc., 16 juillet 1960, op. cit., p. 327-329; alloc., 4 mars 1962, op. cit., p. 111-126; alloc., Collège Ste-Croix, 19 mai 1962, E.S.C., janvier 1963, p. 39-40, A.S.S.C.; alloc., 8 août 1962, op. cit., p. 339-341, A.C.N.D.

¹⁵⁴ Léger, alloc., 1 octobre 1959, op. cit., p. 8; conférence à l'Institut M. d'Youville, 14 mai 1960, A.S.G. 84, 3, mai-juin 1960, p. 209-212, A.S.G.M.; alloc., 27 décembre 1960, op. cit., p. 852-853, A.S.P.; alloc., congrès des hôpitaux, 20 avril 1961, "Humaniser l'hôpital, humaniser les hommes!" La Presse, 21 avril 1961, p. 29; éloge funèbre, 13 juin 1961, op. cit., p. 224, A.S.G.M.; interview avec Michelle Tisseyre, 15 décembre 1961, Dieu est amour, p. 93.

La maladie ne doit pas être réduite à une composante de l'économie, ni considérée en fonction des éventuelles chances de productivité du malade une fois guéri; à ce compte, certains auraient peu d'espoir de recevoir les soins que réclame leur état. Les malades ne devront pas être oubliés derrière l'épaisseur de leur dossier; une planification indûment accélérée des services hospitaliers aura du mal à tenir compte de leur besoin de sympathie, de bonté, d'écoute patiente.¹⁵⁵

Les religieux doivent vivre désormais leur vie religieuse dans la perspective d'un service ecclésial aux dimensions communautaires et eschatologiques. L'obéissance religieuse ne doit pas faire fi des valeurs sensibles et de l'humain. Dans l'exercice de l'autorité, les supérieurs doivent rester solidaires de leurs sujets, tenir compte de leur personnalité et des conditions humaines dans lesquelles s'exerce leur activité. L'obéissance ne doit pas non plus servir de prétexte pour se soustraire à ses responsabilités et renoncer à toute initiative: la servilité et l'exécution passive et pusillanime des règles n'ont rien à voir avec l'esprit de l'Evangile.¹⁵⁶ La vie religieuse elle-même traverse une crise de l'obéissance. Le Cardinal fait remarquer que Jésus n'a pas subi la volonté du Père, qu'il

¹⁵⁵ "Le cardinal Léger au congrès de l'A.H.Q.: Les hôpitaux font 'une certaine ségrégation' à l'égard des vieillards et des malades chroniques," Le Devoir, 21 avril 1961, p. 3.

¹⁵⁶ Léger, alloc., 4 mars 1962, op. cit., p. 118-122.

l'a recherchée, et est allé à sa rencontre: "Comme nous sommes loin d'une obéissance de carcan, comme nous sommes loin du corset de la vie religieuse!"¹⁵⁷

La pauvreté évangélique ne peut s'accommoder du souci exagéré de l'administration et de la conservation des biens; elle inspire plutôt de consacrer au service des pauvres et à la création d'oeuvres inédites "le surplus de biens que la pauvreté des individus a pu procurer à l'ensemble."

Quant au recrutement et à la formation, le Cardinal recommande de veiller à la qualité plutôt qu'au nombre, et de fonder sur les vertus humaines la pratique des vertus religieuses. On assurera une authentique spiritualité par la fréquentation des ouvrages d'inspiration biblique et liturgique et on n'hésitera pas à retirer des bibliothèques tout ce qui est "fade, vieillot ou mièvre."¹⁵⁸

La compétence professionnelle doit être favorisée. Il faudra alléger la vie commune de tout formalisme désuet ou inutilement encombrant au profit d'une qualité de relations empreintes de simplicité, de cordialité, de franchise et d'amitié. Il n'est pas jusqu'au regroupement professionnel qui ne soit considéré comme un important facteur d'action.¹⁵⁹

¹⁵⁷ Léger, homélie, 11 août 1965, A.M.M. 71, juin-août 1965, p. 184-189, A.C.N.D.

¹⁵⁸ Léger, alloc., 10 septembre 1961, M.R.C., décembre 1961, p. 29; alloc., 4 mars 1962, op. cit., p. 123-134; alloc., 8 août 1962, op. cit., p. 343-344; alloc., 14 septembre 1962, op. cit., p. 751-752, A.S.P.

¹⁵⁹ Léger, alloc., 4 mars 1962, op. cit., p. 135-139.

Le Cardinal invite les religieux à s'appliquer à la maîtrise personnelle et à l'équilibre intérieur nécessaires pour traverser avec profit la période d'adaptation en cours. Dégagé progressivement des institutions, l'apostolat doit s'exercer surtout par le témoignage direct et personnel. Notre catholicisme doit devenir résolument social, s'ouvrir aux dimensions du monde, être capable de porter l'inquiétude de la Russie, de l'Afrique et du Marché commun, aussi bien que celle du chômage et de l'éducation chez nous.¹⁶⁰

Le choix de la vie religieuse doit être une démarche libre et spontanée. L'Eglise n'impose rien et n'offre ni sécurité sociale ni privilèges spirituels.¹⁶¹ Le Cardinal avertit fermement les candidates à la profession de ne jamais accuser l'Eglise de leur avoir imposé un genre de vie qu'elles n'auraient pas désiré; car elles ont eu tout le temps d'y penser.¹⁶² En 1962, le Cardinal prend la défense des communautés religieuses et déclare que ce secteur est l'un de ceux qui s'est le plus transformé depuis dix ans.

¹⁶⁰ Léger, alloc., 2 juin 1962, op. cit., p. 2-11; alloc., 14 septembre 1962, op. cit., p. 754, A.S.P.

¹⁶¹ Léger, homélie, 15 février 1964, A.M.M. 70, février 1964, p. 77, A.C.N.D.; homélie, 12 janvier 1965, A.M.M. 71, janvier 1965, p. 3-4, A.C.N.D.; homélie, 24 août 1965, A.M.M. 71, septembre 1965, p. 233, A.C.N.D.

¹⁶² Léger, homélie, 11 août 1965, op. cit., p. 185-186, A.C.N.D.

La fréquentation de l'oecuménisme

En 1959, le Père Beaubien obtient l'aide du cardinal Léger qui lui avance les \$400,000 nécessaires à l'achat d'un immeuble où l'on pourra disposer d'un lieu de rencontre adéquat pour les activités oecuméniques. Le Cardinal autorise l'initiative, mais conseille la discrétion; il veut aussi qu'on lui fasse rapport après chaque rencontre. Informé de la volonté ultérieure du Cardinal de suspendre ces initiatives, le Père Beaubien intervient, faisant valoir les résultats déjà acquis et rappelant l'existence d'un document romain de 1959 qui autorise les évêques à permettre de telles initiatives. A la suite de cette démarche, il n'entend plus parler de rien et les équipes de dialogue, entreprise unique en Amérique du Nord, continuent de se rencontrer.¹⁶³ Après que Rome eût accepté d'envoyer des observateurs officiels à l'assemblée générale du Conseil oecuménique des Eglises, le Cardinal invite ses diocésains à prier pour le succès de ces assises. Ce qu'il fera aussi à l'occasion du congrès mondial anglican.¹⁶⁴

Lors du 10e anniversaire de l'Inquiry Forum, en janvier 1962, le Cardinal déclare que dans la mesure où elles sont vraies et valides, les intuitions des réformateurs sont d'authentiques "vérités catholiques." Il reconnaît que

¹⁶³ Entrevue avec le Père I. Beaubien, 29 novembre 1975. Voir note 183, p. 123.

¹⁶⁴ Communiqué, S.R.M., 14 novembre 1961, p. 923 et 13 août 1963, p. 532.

l'entreprise du concile de Trente contre les erreurs protestantes a relégué dans l'ombre certaines vérités fondamentales. L'Eglise est une, mais les chrétiens sont divisés.

Une authentique préoccupation de l'unité chrétienne doit, selon lui, s'accompagner de l'aveu d'une "commune infidélité à la volonté du Christ," se traduire par un effort de compréhension et de charité et susciter un climat d'échange et de dialogue. L'objectif proposé n'est toutefois pas exempt de paternalisme:

Ce n'est qu'en aidant nos frères séparés à atteindre à la vraie fraternité et à en découvrir la pleine dimension que nous pouvons espérer surmonter les obstacles qui nous séparent encore.¹⁶⁵

Fort de la mise en marche des travaux préparatoires au Concile, le Père Beaubien intervient auprès du Cardinal qui accepte de fonder une Commission diocésaine d'oecuménisme en 1962.¹⁶⁶ Il aura fallu trois ans pour le convaincre de changer la formule de prière pour l'unité. On décide alors, pour donner plus d'envergure au mouvement, de produire un texte destiné à une large diffusion. La lettre "Chrétiens désunis," rédigée par les Pères Adrien Brunet, o.p. et Cantius Matura, o.f.m., fut publiée sous forme de lettre pastorale, et signée par le cardinal Léger.

S'inspirant des objectifs du Concile et de la pensée oecuménique, ce texte juge que la désunion des chrétiens a

¹⁶⁵ Léger, alloc., 7 janvier 1962, S.I., 10 janvier 1962, p. 1-4, A.C.E.C.C.; alloc., 12 janvier 1962, A.M.M. 68, janvier 1962, p. 22-25, A.C.N.D.

¹⁶⁶ S.R.M., 8 mai 1962, p. 389.

privé l'Eglise de l'apport des frères séparés, et que la réflexion théologique risquait de durcir ses positions sur les seuls points litigieux. Les chrétiens se voient attribuer un rôle important dans la rénovation interne de l'Eglise catholique et la recherche de l'unité.¹⁶⁷ Les théologiens sont invités à abandonner la polémique et l'apologétique au profit de la recherche des valeurs positives de la foi de nos frères séparés. La prière pour l'unité doit "se couler dans les intentions du Seigneur," reconnaître que les responsabilités de la division sont partagées et que la réalisation de l'unité se fera selon la volonté de Dieu et par les moyens qu'il veut.

Le Cardinal déclarera à la revue America que le respect de la liberté des autres n'est pas une simple concession suggérée par la prudence, mais un développement nouveau de principes permanents du catholicisme. Pie XII, fait-il remarquer, avait déjà défendu cette position en invoquant la parabole de l'ivraie.¹⁶⁸

La tenue de la 4e conférence internationale de Foi et Constitution à Montréal en 1963, constituait un événement sans précédent; c'était en effet la première fois que cet organisme se réunissait en Amérique. Montréal étant une ville à grande majorité catholique, on jugeait indispensable

¹⁶⁷ Léger, lettre pastorale, 13 janvier 1962, Trente textes, p. 73-82; message, semaine de l'Unité, S.I., 20 janvier 1964, p. 1-2, A.C.E.C.C.; alloc., 25 janvier 1965, E.M., 9 février 1965, p. 159-160.

¹⁶⁸ Interview à America, op. cit.

d'obtenir l'acquiescement du Cardinal. Le Père Beaubien s'assura de sa collaboration et obtint carte blanche. Dans un communiqué, le Cardinal invite ses diocésains à prier pour ceux qui participeront à cette rencontre, non pas par simple courtoisie, mais dans des perspectives de foi.¹⁶⁹

Ses interventions resteront prudentes et hésitantes. Il estime "délicat" de réaliser le passage à une foi personnelle, lucide et responsable vis-à-vis des non-catholiques et conseille d'établir d'abord un climat de confiance et de dialogue: "Les revendications très souvent légitimes, sont parfois dangereuses car chacun n'est pas toujours prêt à assumer ses nouvelles responsabilités."¹⁷⁰

Une soirée de fraternité chrétienne était prévue au cours de laquelle un représentant des diverses Eglises de Montréal devait présenter une communication. La veille, le Cardinal déclare au Père Beaubien qu'il ne peut y assister. Il ne s'y rendra qu'après que ce dernier l'eût assuré qu'il était prêt à assumer l'entière responsabilité de l'initiative si des reproches lui parvenaient de Rome. Cette soirée fraternelle lui apparaît comme le signe d'une commune espérance et le témoignage d'une volonté de vivre selon la vérité et dans la charité:

. . . devant un monde divisé, devant les blocs qui s'affrontent et les peuples qui s'agitent, les chrétiens doivent travailler à rechercher la vérité, à pratiquer la justice dans le respect des droits de tous, à promouvoir un climat de liberté nécessaire pour que les

¹⁶⁹ Léger, message, 14 juillet 1963, S.R.M., 9 juillet 1963, p. 449.

¹⁷⁰ Léger, interview, 17 juillet 1963, op. cit.

hommes puissent vivre dans l'amour.

Si les Eglises n'apportent pas cette paix au monde, si elles ne rendent pas ce témoignage dans l'unité, le XXe siècle pourra manquer la chance de sa rédemption.¹⁷¹

Il s'agissait d'un précédent; c'était la première fois qu'un cardinal catholique participait à une manifestation organisée par le Conseil Oecuménique des Eglises.

Le Cardinal ne manque pas de souligner "le caractère très particulier," voire l'ambiguïté des rencontres oecuméniques: "Si nous ne voulons pas nous leurrer, déclare-t-il en 1965, nous dirons que nous formons une réunion de divisés." Le recours à la prière paraît autant dissiper le paradoxe, comme il le déclare, que reculer la perspective d'une réunion effective. Certes, il est bien vrai que l'unité ne saurait être réalisée à coups d'expédients et de calculs humains et qu'une communauté d'un soir ne peut qu'en être le signe et l'appel,¹⁷² mais on peut se demander si la conviction oecuménique du Cardinal est allée au-delà des participations exceptionnelles et des gestes symboliques.¹⁷³

Son attitude face au projet du Pavillon chrétien à l'Exposition universelle de 1967 témoignera une fois de plus

¹⁷¹ Léger, alloc., 21 juillet 1963, Doc. cath. 1408, col. 1217-1219.

¹⁷² Léger, alloc., 23 janvier 1965, op. cit., p. 160-161.

¹⁷³ Léger, alloc., 31 janvier 1965, "Retour aux sources, l'Eglise d'Orient parmi nous," Le Devoir, 1 février 1965, p. 3; message conjoint, Semaine Sainte 1965, S.I., 8 avril 1965, p. 1-2, A.C.E.C.C.

de ses hésitations à la perspective d'une réaction des milieux romains. Les représentants des diverses confessions acceptent de relever le défi de présenter un pavillon commun, mais le Cardinal demeure réticent. Il ne donnera le feu vert que lorsque le Vatican aura renoncé à y présenter un pavillon, comme c'était jusque-là l'usage.

4. Le débat public sur la question de l'éducation

C'est sans doute autour de la question scolaire que la contestation s'est faite le plus vive et qu'elle a rejoint plus directement l'Eglise. La nécessité d'intégrer la science au programme des humanités classiques et de préparer les jeunes à entrer de plain-pied dans le monde de la technique a entraîné la remise en question de la conception même de l'éducation. Très rapidement, on en viendra à remettre en question toute la structure et à réclamer la création d'un ministère de l'Education.

La volonté de rompre avec le passé

Au moment où le débat est bel et bien lancé, le Cardinal commencera par récuser l'affollement de ceux qui demandent une revision complète des institutions scolaires qu'ils jugent "responsables de l'infériorité intellectuelle des nôtres" et déclare que "les responsables autorisés" reconnaissent les limites du système scolaire et étudient

effectivement les moyens de l'améliorer.¹⁷⁴ Il maintient la nécessité d'une formation intégrale que seule une doctrine métaphysique cohérente comme celle que dispense l'Eglise peut assurer.¹⁷⁵

Sa position ne diffère pas de celle de l'Action Nationale et des autres défenseurs des humanités classiques; elle s'inscrit dans la problématique "technique vs humanisme" dont n'est pas sorti le débat idéologique avant que la polarisation se fasse sur la laïcisation de l'enseignement et la réforme des structures. On reprend ici des prises de position élaborées surtout en France, en fonction d'une situation scolaire fort différente de celle du Québec. Le Cardinal endosse cependant sans réticence les objectifs d'une révision du système d'éducation destinée à permettre aux nôtres d'accéder aux postes de commande et de permettre au peuple de s'affirmer et de prendre place dans le concert des nations.¹⁷⁶

Il met en garde contre un "esprit de technique" utilitaire à court terme qui risquerait de faire passer au second plan le perfectionnement chrétien de l'homme. Le désir d'acquiescer, crédits et diplômes en un temps record, le souci de faire réussir coûte que coûte, risquent de

¹⁷⁴ Léger, alloc., 21 juin 1959, op. cit., p. 3.

¹⁷⁵ Léger, alloc., 19 août 1959, op. cit., p. 112-113.

¹⁷⁶ Léger, alloc. au Comité catholique, septembre 1959, cité par Paul Gérin-Lajoie, 28 septembre 1960, texte dact., p. 5, AG-L.

compromettre cet objectif.¹⁷⁷

La création d'un ministère
de l'Éducation

Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique avait créé en 1951 un sous-comité de coordination de l'enseignement à ses divers degrés chargé d'étudier l'intégration du système scolaire; ce dernier remit en 1953 un rapport comportant 29 recommandations.¹⁷⁸ Cet effort fut jugé insuffisant. Le rapport Tremblay sur les questions constitutionnelles remis le 6 avril 1956, produisait en annexe un document de 470 pages, Contribution à l'étude des problèmes et des besoins de l'enseignement dans la province de Québec, appelant une réforme en profondeur.

Le gouvernement libéral de Jean Lesage, porté au pouvoir en juin 1960, entreprit au cours de sa première session parlementaire l'élaboration d'une "grande charte de l'éducation." Il proposa l'institution d'une Commission royale d'enquête sur l'enseignement qui sera connue sous le nom de Commission Parent. La Commission tiendra des audiences publiques entre le 5 décembre 1961 et le 20 juillet 1962 et recevra plus de 250 mémoires; l'épiscopat du Québec ne se

¹⁷⁷ Léger, alloc., 28 septembre 1962, Au service de l'éducation (Montréal: Fides), p. 12-14; alloc., 30 avril 1963, op. cit.

¹⁷⁸ Les notes statistiques et chronologiques qui suivent sont tirées de F. Harvey, P. Southam, Chronologie du Québec (1940-1971), Cahiers de l'I.S.S.H. 4, 1972, p. 106-116.

présenta pas à ces audiences.

Le ministre de la Jeunesse, Paul Gérin-Lajoie, s'était vu confier le 6 juillet 1960 la responsabilité exclusive de l'instruction publique et de l'administration des budgets provinciaux qui y étaient consacrés. Lors de la réunion du 28 septembre 1960 du Comité catholique, il reprend à son compte une déclaration faite en 1940 par le secrétaire de la Province et déclare qu'il ne lui est jamais venu à la pensée de favoriser la création d'un ministère de l'Instruction publique, mais souligne qu'on a relégué dans l'ombre la participation administrative et financière de l'Etat à la chose scolaire:

Sans doute est-ce cette attitude, parfaitement explicable dans le contexte de notre histoire, qui nous a empêchés de prendre une conscience claire de la distinction fondamentale entre la régie académique et la direction administrative de nos écoles, sur laquelle reposait effectivement toute la structure des organismes supérieurs de notre enseignement.¹⁷⁹

Après avoir évoqué les objectifs généraux du système scolaire, le ministre fait profession de foi cléricaliste et déclare que l'éducation doit contribuer à la grandeur de la nation et au rayonnement de l'Eglise. Le Cardinal affirmera de son côté la nécessité de conserver intact le Conseil existant, "quitte à reviser ses règlements et à préciser sa juridiction," puis il dit au premier ministre et à M. Gérin-Lajoie:

¹⁷⁹ P. Gérin-Lajoie, alloc., 28 septembre 1960, op. cit., p. 2-8, A.G.L.

La tâche qui vous attend est immense. Nous voulons vous aider à l'accomplir. L'expérience vous apprendra que vous trouverez en chacun de nous des hommes de bonne volonté qui accueilleront avec bienveillance les sages initiatives que votre patriotisme ardent et vos convictions religieuses vous auront inspirées.¹⁸⁰

M. Gérin-Lajoie parcourra ensuite la Province en répétant sa conviction touchant l'opportunité de maintenir intact le Conseil et ses deux comités, catholique et protestant, et en réaffirmant l'objectif traditionnel de l'enseignement classique.¹⁸¹ Il souhaite que l'homme contemporain soit éduqué de façon à "profiter d'une civilisation tout entière tournée vers le technique et la science" et à jouer un rôle déterminant dans le développement économique du pays.

Cela suppose que nous devons reconsidérer les structures de notre enseignement, son organisation administrative et financière; la suffisance en nombre, la préparation et le rendement de son personnel académique; les facilités d'accès à tous les jeunes qui ont le désir et les aptitudes de poursuivre leurs études; le développement systématique d'une motivation profonde en faveur de l'éducation, à la fois chez les parents et chez les enfants.¹⁸²

Le ministre insiste; nous devrions avoir "honte au point de ramper sous terre" en constatant l'avance des anglo-protestants qui, depuis 25 ans, ont réussi à former

¹⁸⁰ Léger, alloc., 28 septembre 1960, op. cit.

¹⁸¹ P. Gérin-Lajoie, alloc., St-Eustache, 15 octobre 1960, texte dact., p. 3-6, A.G.L.

¹⁸² P. Gérin-Lajoie, alloc., 22 octobre 1960, texte dact., p. 5-9, A.G.L.

leurs jeunes à occuper des postes importants dans la société, alors que nous n'avons pas encore doté nos écoles de programmes adéquats.¹⁸³ Il est urgent, selon le ministre, de délaissier les discours politiques et culturels au profit d'une action immédiate.¹⁸⁴

Il souhaite que l'éducation soit dégagée de toute servitude économique, politique ou religieuse, mais avoue qu'il s'agit là d'un concept neuf que l'on manie avec fort peu d'expérience et d'assurance.¹⁸⁵ En soulignant la crise de l'homme contemporain, la contradiction entre son aspiration exacerbée à la liberté et son asservissement grandissant à la technique et au système, entre un développement matériel spectaculaire et les signes inquiétants d'un appauvrissement spirituel, le ministre souhaite l'émergence d'un humanisme nouveau qui s'appuierait sur la renaissance d'élites de rayonnement, de maîtrise et de commandement dans les secteurs religieux, économique, social et politique.¹⁸⁶

Dans ce débat, les divers media, presse, radio et télévision, ont largement favorisé l'expression des tendances les plus diverses et contribué à l'évolution des mentalités.

¹⁸³p. Gérin-Lajoie, alloc., 23 octobre 1960, texte dact., p. 3-11, A.G.L.

¹⁸⁴p. Gérin-Lajoie, alloc., 20 janvier 1961, texte dact., p. 6-7, A.G.L.

¹⁸⁵p. Gérin-Lajoie, alloc., 4 février 1961, texte dact., p. 5, A.G.L.

¹⁸⁶p. Gérin-Lajoie, alloc., 5 juillet 1961, texte dact., p. 2-4, A.G.L.

Les thèmes de la gratuité scolaire et de la démocratisation de l'enseignement seront progressivement repris et précisés par le ministre qui finira par dire que l'Etat prend conscience de son rôle social et que la collectivité elle-même veut assumer la responsabilité financière de l'éducation.¹⁸⁷ Après avoir élargi la responsabilité des Commissions scolaires en 1961 (loi C-32), le gouvernement augmente le budget de l'éducation qui sera de \$275 millions en 1962, soit dix fois plus que dix ans auparavant.

Trente-cinq commissions scolaires régionales sont créées en juin 1963 et en un an et demi, la construction de quatre cent vingt-quatre écoles primaires ou secondaires a été autorisée. Pendant ce temps, le Comité catholique procède à la réforme du cours primaire.¹⁸⁸ Le gouvernement se propose ensuite d'accélérer l'expansion du secteur public afin de "mettre à la portée financière et géographique de tous les jeunes, tous les niveaux d'enseignement" dans toutes les régions, et invite les collèges classiques à repenser leur rôle.¹⁸⁹

La première tranche du Rapport Parent, déposée le 23 avril 1963, recommandait la suppression des anciennes

¹⁸⁷ P. Gérin-Lajoie, alloc., 23 septembre 1962, texte dact., p. 12; alloc., 30 septembre 1962, texte dact., p. 3-5, A.G.L.

¹⁸⁸ Procès-verbal de la réunion du Conseil de l'Instruction publique, 17 janvier 1963.

¹⁸⁹ P. Gérin-Lajoie, alloc., 17 février 1963, texte dact., p. 2-11, A.G.L.

structures et la création d'un ministère de l'Éducation. Le ministre envisage alors une modification en profondeur des structures et de la philosophie de l'éducation. Le décloisonnement des secteurs privé et public, technique et professionnel, ne se fera, selon lui, que dans la mesure où on cessera de concevoir l'éducation comme une denrée rare réservée aux seules classes aisées, même si des mesures d'exception sont prévues en faveur des enfants doués des classes laborieuses.¹⁹⁰ Le bill 60 veut mettre en place une autorité unique, élue démocratiquement, afin de coordonner et de promouvoir les activités éducatives à tous les niveaux.¹⁹¹ A ce moment, le ministre Gérin-Lajoie déclare la mesure "essentielle et urgente," et juge que la structure héritée du XIX^e siècle est trop rigide et trop exclusive pour pouvoir s'appliquer au pluralisme de la société actuelle.¹⁹²

Quand l'épiscopat du Québec émettra un communiqué, le 11 juillet 1963, trois jours après le retrait du bill 60, on y trouvera non pas l'ébauche d'une conception nouvelle de la société, mais le rappel des droits des catholiques et du devoir de l'État face à l'école chrétienne: "la liberté d'enseignement implique qu'on soutienne équitablement sans altérer son caractère propre, toute institution, privée aussi

¹⁹⁰ P. Gérin-Lajoie, alloc., 24 avril 1963, texte dact., p. 10, A.G.L.

¹⁹¹ P. Gérin-Lajoie, alloc., 8 octobre 1963, texte dact., p. 2-3, A.G.L.

¹⁹² P. Gérin-Lajoie, alloc., 26 septembre 1963, texte dact., p. 2; alloc., 16 octobre 1963, texte dact., p. 6, A.G.L.

bien que publique, qui concourt au bien commun."¹⁹³

Le journal l'Evénement attribua le retrait du bill 60 à une intervention du cardinal Léger. Ce dernier émit le jour même un communiqué dans lequel il déclara n'avoir jamais exprimé la moindre réticence au sujet de la création d'un ministère de l'Education, et reconnut avoir été informé, après son retour d'Europe, le 2 juillet, que des démarches étaient faites auprès du gouvernement pour que les groupes intermédiaires puissent formuler leurs observations.

Il se dit soucieux de ne pas intervenir publiquement dans le processus démocratique, et souhaite que l'Etat assume ses responsabilités après avoir étudié les amendements présentés. Il réproouve les tentatives faites par certains d'exploiter sa personne à des fins politiques et de se servir du prestige de l'Eglise tout en lui reprochant son ingérence dans les affaires temporelles.¹⁹⁴ Le 29 août, l'assemblée des évêques du Québec publiera une déclaration commune. Le 12 décembre, Mgr Maurice Roy adressera une lettre au premier ministre et en mars 1964, le ministère de l'Education était créé. M. Paul Gérin-Lajoie en devenait le premier titulaire.

¹⁹³ Communiqué de l'Episcopat sur l'Education, 11 juillet 1963, E.S.C., juillet 1963, p. 235, A.S.S.C.

¹⁹⁴ Communiqué de presse, 17 juillet 1963, S.I., 18 juillet 1963, p. 2-3, A.C.E.C.C. Voir les analyses de Léon Dion dans Le bill 60 et le public, Montréal, I.C.E.A., janvier 1966, 127 p. et Le bill 60 et la société québécoise, (Montréal: HMH, 1967), 197 p.

L'école confessionnelle et
le respect du pluralisme

Le Mouvement laïc de langue française créé le 8 avril 1961, regroupait des anticléricaux, des agnostiques, des athées, des non-catholiques modérés aussi bien que des catholiques soucieux de voir évoluer une loi scolaire désuète et devenue injuste. Il prônait l'établissement d'un secteur scolaire laïc parallèle aux secteurs multiconfessionnels existants. L'émergence de ce groupe confirmait les prévisions des plus clairvoyants parmi les catholiques qui réclamaient depuis plusieurs années une rapide adaptation de l'Eglise aux nouvelles conditions sociales.

Deux des plus importantes interventions du Cardinal ont été faites dans les mois qui ont suivi la fondation du M.L.F.: la conférence sur les "responsabilités actuelles du laïcat," le 21 mai et les "réflexions pastorales sur notre enseignement" le 17 juin 1961. La prise de position du Cardinal en faveur des droits des dissidents tranchait aussi bien sur la mentalité de l'ensemble de l'épiscopat que sur celle des hommes politiques. Gérard Pelletier opposera le réalisme et l'ouverture des propos du Cardinal aux visées partisans du premier ministre Jean Lesage dans une diatribe contre les tenants de l'école neutre. Pendant ce temps, Mgr G.-L. Pelletier dénonçait vigoureusement la neutralité scolaire; certains évêques auraient même exigé du Cardinal une condamnation du M.L.F., ce à quoi il se serait carrément

refusé.¹⁹⁵

L'attitude du Cardinal a largement contribué à désamorcer le débat. Il aurait suffi d'un mot de lui pour que s'orchestre une campagne contre l'école neutre; seuls les irréductibles ont mené la lutte, et sans pouvoir se réclamer de son appui. On peut déplorer que la tolérance et la modération n'aient pas réussi à constituer un front uni et à se donner une voix cohérente. Certains auraient voulu que le Cardinal aille jusqu'à inciter les catholiques à appuyer l'établissement d'écoles neutres, mais celui-ci déclarera que l'Eglise ne s'opposera pas à leur création mais qu'elle désire se voir accorder la même liberté qu'elle reconnaît aux autres. Il invite les catholiques à réclamer le maintien de leurs propres écoles et refuse d'engager la discussion à ce sujet avant la publication des recommandations du rapport Parent.¹⁹⁶

Le maintien de l'école catholique devient le souci majeur du Cardinal. Le 21 mai 1961, il se propose d'approfondir devant le laïcat catholique la notion d'enseignement confessionnel. "Un enseignement donné par des prêtres à l'intérieur d'une institution ecclésiastique est évidemment confessionnel," mais même un collège dont la direction et

¹⁹⁵ G. Pelletier, op. cit., p. 40, L. Martin, op. cit., p. 59.

¹⁹⁶ "Le cardinal Paul-Emile Léger déclare dans une interview: 'Si des citoyens désirent une école neutre il n'y aura pas d'opposition de l'Eglise'," Le Devoir, 4 janvier 1966, p. 3.

les cadres sont laïcs peut le "rester pleinement." Les laïcs se voient invités à endosser plus de responsabilités parce que les clercs ne peuvent suffire à la demande ou qu'ils sont mal acceptés dans certains milieux.¹⁹⁷ Quant aux clercs, ils sont exhortés à céder avec désintéressement et humilité les tâches qu'ils avaient jusque-là accomplies, et à faire confiance aux laïcs, malgré leur inexpérience et les tâtonnements inévitables des débuts.

En juin 1961, le Cardinal propose des réflexions pastorales sur l'enseignement qui ont été saluées comme un geste éclairé et courageux. Il dégage d'abord trois lignes de force de l'histoire de l'enseignement au Canada français, la confessionnalité, la présence du clergé et le respect des minorités. Il attribue l'échec de l'Institution Royale de 1801 à l'opposition du peuple, alors qu'il fut plutôt l'effet de la résistance du clergé et des patriotes libéraux à l'intervention de l'Etat dans l'enseignement primaire. Il voit dans la loi des écoles de Fabriques de 1824, qui marqua le progrès de l'idée de décentralisation et échoua aussi bien à cause de l'insuffisance des revenus et des octrois que de l'apathie et même de l'opposition de la population, la reconnaissance de la confessionnalité de l'école et le contrôle de l'éducation par les parents.¹⁹⁸

¹⁹⁷ Léger, alloc., 21 mai 1961, op. cit., p. 36-38; alloc., 17 juin 1961, op. cit., p. 67-68.

¹⁹⁸ Léger, alloc., 17 juin 1961, op. cit., p. 46-47; L.-P. Audet, Le système scolaire de la province de Québec, 1952, P.U.L.; Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement (Rapport Parent), t. 1, 1963, p. 3-7.

Passant sous silence les multiples interventions des évêques du XIX^e siècle, de Mgr Plessis à Mgr Bourget pour s'assurer le contrôle de l'enseignement, le Cardinal déclare de façon un peu courte que l'Eglise a dû, dans le passé, assumer la responsabilité de l'enseignement à tous les niveaux. Plutôt que de rappeler le souci de l'élément protestant de préserver son autonomie, le Cardinal présente la législation de 1875 comme un modèle de compréhension et la démonstration que ni la foi ni l'influence du clergé n'ont empêché le Québec de respecter sa minorité religieuse. Bien qu'elle soit reconnue conforme à la tradition et à la pensée de l'Eglise, l'obligation de la tolérance apparaît nouvelle; elle pose un dilemme au chrétien "partagé entre le devoir de combattre l'erreur et l'amour fraternel envers ceux qui se trompent."¹⁹⁹

Un contexte nouveau a rompu l'équilibre et la stabilité du monde d'hier. "Notre milieu n'a plus, soulignera-t-il, l'homogénéité de naguère qui permettait la possession tranquille d'un héritage culturel que tous partageaient également"; il faut maintenant examiner nos institutions avec la loyauté et la liberté intérieure nécessaires pour discerner les éléments permanents des éléments provisoires de notre tradition culturelle.²⁰⁰ Les parents se voient

¹⁹⁹ Léger, alloc., 17 juin 1961, op. cit., p. 48-51; Rapport Parent, p. 15.

²⁰⁰ Ibid., p. 52-54: c'est cette déclaration que G. Pelletier opposera à celle du premier ministre J. Lesage et qui donna lieu à une riposte de F.-A. Angers, A.N. octobre 1961, p. 159.

rappeler la primauté et le caractère inaliénable de leurs droits et sont invités à se regrouper. Quant à l'Etat, son devoir est de protéger les droits de la famille et de promouvoir l'éducation dans le respect des prérogatives de la famille et de l'Eglise.²⁰¹

Le Cardinal invitera les Commissions scolaires à revendiquer l'école confessionnelle tout en respectant la liberté et les droits de ceux qui la refusent. Il leur reconnaît une mission sociale et ecclésiale. Les commissaires doivent instaurer un dialogue permanent avec les parents et encourager les maîtres à accroître leur compétence. Ils doivent de plus encourager la recherche intellectuelle et la créativité, sans craindre les remises en question: "Le risque et les points d'interrogation ont fait plus pour l'humanité que l'assurance du définitif!"²⁰²

Se référant enfin à l'école, le Cardinal affirme que le problème n'est pas de savoir si l'école chrétienne prépare à vivre chrétiennement, mais de savoir "si l'école EST réellement chrétienne," si elle garde toujours sa valeur en fonction d'un monde qui est le lieu d'élaboration de la vie et de l'action de l'homme. La nouvelle cité des hommes doit être "aussi, primordiallement, la cité de Dieu."²⁰³

²⁰¹ Ibid., p. 55-58; alloc., 4 mars 1962, op. cit., p. 123-124.

²⁰² Léger, alloc., 15 septembre 1961, op. cit.; alloc., 28 septembre 1962, op. cit.

²⁰³ Léger, alloc., congrès de la C.I.C., 27 août 1965, Contact, janvier 1966, p. 22-31, A.N.Q.

CHAPITRE VII

LE CONCILE ET SES LENDEMAINS

1. La préparation et la tenue du Concile

Paradoxalement, il aura fallu l'accession au siège de Rome d'un homme de 77 ans que certains n'ont pas hésité à qualifier de "Pape de transition" pour donner le coup d'envoi d'un processus d'évolution qui allait amener l'Eglise catholique à repenser sa situation et à se redéfinir face au monde actuel.

Le 25 janvier 1959, deux mois après son élection, le Pape Jean XXIII, prophétiquement inspiré, comme il le reconnaît avec simplicité, annonce la convocation d'un Concile pour l'Eglise universelle. Il entrevoit la réunion des chrétiens qu'il invite à dépasser les divisions historiques: "Les responsabilités sont partagées. Nous dirons seulement: Réunissons-nous. Finissons-en avec les dissensions."¹

Du 17 mai 1959 au 5 juin 1960, le Pape procéda à une consultation libre auprès de tous les évêques, des

¹Les brèves notes sur le concile s'inspirent de l'oeuvre de René Laurentin, L'enjeu du Concile (Paris: Seuil, 1962-1966), 4 tomes; et Bilan du Concile (Paris: Seuil, 1967).

congrégations romaines, des supérieurs religieux et des universités. L'initiative était tellement inusitée que bien peu ont alors osé parler "en toute liberté" comme ils y étaient invités. Le 14 novembre 1960, la phase préparatoire était inaugurée et douze commissions étaient chargées d'élaborer les projets conciliaires.

La participation de
l'archevêque de Montréal

Le cardinal Léger fut invité à siéger à la Commission centrale présidée par le Pape lui-même qui en suivit assidûment les travaux; son rôle était d'assurer la coordination et l'élaboration du règlement du Concile. Au sein de cette commission "sorte de pré-concile en réduction" où se retrouvaient, entre autres, les cardinaux Liénart, Frings, Döpfner, le patriarche Maximos IV et le jésuite Augustin Béa, les objectifs proposés par Jean XXIII--réforme de l'Eglise, dialogue entre chrétiens et dialogue avec le monde--devinrent "les axes majeurs des discussions." Dans le secret de ses délibérations la volonté de retour aux sources, de mise à jour, d'ouverture oecuménique et d'élargissement des perspectives latines et post-tridentines s'est exprimée avec vigueur.

Le Cardinal tentera d'intéresser tous les chrétiens de son diocèse à cet événement et d'en faire comprendre les objectifs. Il demanda d'abord de prier pour l'Eglise en attente d'une régénération et pour les chefs religieux

appelés à "engager un combat contre les idées subversives."²

En octobre 1961, il écrit à ses prêtres que la préparation du Concile se situe "désormais au centre même" de son activité pastorale.³

Loin de le détacher de son diocèse, sa participation aux travaux de la Commission centrale lui fait plutôt un devoir de solliciter les suggestions de son clergé et des communautés religieuses sur les principaux thèmes qui y seront abordés. Cette collaboration n'en soulignera que mieux "le mystère de l'unité de l'Eglise dont le Concile veut être la manifestation." Il soumet un questionnaire auquel tous sont appelés à répondre "en toute franchise et liberté."⁴ Avec insistance, il invite ses prêtres à présenter des critiques constructives et à considérer l'union du corps épiscopal avec le Pape qui sera réalisée au Concile comme le modèle de leur union avec leur évêque.⁵

Les laïcs ne sont pas tenus à l'écart de la consultation. Le Cardinal inaugure le dialogue lors d'une rencontre avec l'Action catholique de Montréal le 29 octobre 1961. Quatre thèmes y sont abordés: l'Eglise et l'éducation,

² Léger, alloc., 18 août 1961, op. cit., p. 329, A.C.N.D.; message aux éducateurs, 21 octobre 1961, C.E., décembre 1961, p. 50-51; causerie à 25,000 enfants, 8 juin 1962, L'Oratoire, septembre 1962, p. 17; message, octobre 1963, op. cit., p. 3; triduum de prières, 23-25 septembre 1963, L'Oratoire, décembre 1963.

³ Léger, lettre aux prêtres et aux communautés religieuses, 10 octobre 1961, MDM 30, p. 5094-5097.

⁴ Ibid., p. 5098-5101.

⁵ Léger, circ., 26 octobre 1961, op. cit., p. 5133-5134.

les laïcs dans l'Eglise, l'Eglise et la culture contemporaine, la qualité de la vie religieuse dans l'Eglise. Les laïcs sont invités à faire connaître leur pensée sur les questions qui les intéressent et à intensifier le dialogue et la discussion entre laïcs de diverses tendances:

De plus, que les laïcs ne se gênent pas pour faire connaître à leur évêque, par écrit s'il le faut, certaines préoccupations du milieu ou certains vœux précis. Il faut espérer que le dialogue amorcé à l'occasion du concile aura des répercussions profondes dans nos relations et nos attitudes de demain.⁶

Qu'est-ce que le Concile?

Le Cardinal estime essentiel qu'on se fasse une idée juste du futur concile. Il n'est ni une conférence inter-confessionnelle où s'affronteraient différentes professions de foi, ni une assemblée de représentants du peuple, ni une assemblée constituante appelée à modifier la structure fondamentale de l'Eglise. Il n'est pas non plus une session d'étude, une rencontre de théologiens ou une réunion mondaine. Si on y interroge les hommes de science, le Concile n'en demeure pas moins essentiellement un événement surnaturel; il est l'assemblée de tous les évêques catholiques qui, en union avec le Pape et sous son autorité, est appelée à traiter des questions de foi, de morale, de discipline, de gouvernement, d'organisation ecclésiastique, et, éventuellement,

⁶ Léger, alloc. à l'Action catholique, 29 octobre 1961, MDM 30, p. 5135-5154.

à définir des dogmes, à fixer des lois, à tracer des directives pour la vie chrétienne et pour l'apostolat.⁷

Le concile est la manifestation de la vie communautaire de l'Eglise, l'expression de la présence mystérieuse de l'Esprit-Saint, "une nouvelle Pentecôte pour une Eglise en marche." C'est donc dans un esprit de foi et non de critique qu'il faut accueillir les actes de l'Eglise alors qu'elle s'applique à mieux traduire la Révélation. La tenue du concile répond à la nécessité pour l'Eglise de s'incarner dans le temps et de le dépasser sans cesse, de chercher à évangéliser le monde en faisant siennes ses préoccupations, de vivre à son rythme et d'élaborer une réponse adéquate aux questions angoissantes de l'homme moderne. C'est aussi l'occasion d'un examen de conscience collectif et d'une adaptation des cadres et des lois de l'Eglise. Deux objectifs majeurs lui sont fixés: la rénovation de la vie catholique et la préparation du chemin vers l'unité. Adaptation est le mot-clé; le Concile veut manifester au monde "l'éternelle jeunesse de l'Eglise" et permettre au XX^e siècle de "prendre vitalement sa place dans la Tradition chrétienne."⁸ Le Cardinal souligne la volonté du concile d'aborder les problèmes fondamentaux:

⁷ Ibid., p. 5137-5138; alloc., 13 mai 1963, op. cit., p. 92.

⁸ Ibid., p. 5139-5144; Dans l'Eglise de Dieu, Action catholique canadienne, p. 15-17; "Réponse à l'homme d'aujourd'hui," L'Oratoire, octobre 1962, p. 17; interview à "Seven-O-One," 11 janvier 1963, Radio-Canada 630111, A.R.C.

En résumé, ce qui sera en cause au 2e concile du Vatican, ce n'est pas seulement telle ou telle vérité, c'est tout le grave problème des rapports entre la nature et la grâce, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, la vie temporelle et la vie éternelle, dans notre monde moderne.⁹

C'est en étroite union avec leurs diocésains que les Pères du Concile veulent prendre leurs décisions. Les évêques ne sont pas des autocrates ni des chefs autoritaires: "Il ne s'agit pas du "crois ou meurs," il s'agit de chercher ensemble la Vérité." L'intérêt des laïcs pour la vie et l'activité de l'Eglise doit donc s'accroître. Le peuple chrétien doit réfléchir et s'exprimer sur les questions religieuses; les études théologiques doivent être renouvelées et intéresser aussi bien les laïcs que les clercs. Le Cardinal rappelle aux journalistes et aux artisans de la radio et de la télévision le rôle de premier plan qu'ils auront à jouer alors que pour la première fois dans l'histoire, tous les chrétiens pourront être informés en même temps, quel que soit le point du globe qu'ils habitent. Ils devront faire preuve de compétence et de responsabilité et développer "un esprit d'accueil et de totale réceptivité" à l'égard des décisions conciliaires. Pour tous, la meilleure préparation au concile sera de "vivre déjà avec plus de vigueur toutes les exigences du christianisme" et d'opérer les réformes

⁹ Ibid., p. 5145-5149; interview, 17 septembre 1962, op. cit.; message, 18 janvier 1963, S.I., 21 janvier 1963, p. 3-5, A.C.E.C.C.; Dans l'Eglise, op. cit., p. 20.

qui s'imposent dans les attitudes et les jugements.¹⁰

Interviewé à Radio-Canada après avoir participé à une session de la Commission centrale, le Cardinal situe le concile dans l'aspiration universelle à l'unité déjà concrétisée dans des organismes comme l'O.N.U. et le C.O.E. Il fait remarquer que l'infailibilité pontificale ne doit être confondue ni avec l'inspiration, ni avec l'impeccabilité, qu'elle est un acte solennel rare, posé après de larges consultations et de longues études, et non pas une "prime à la paresse et à l'imprudence."¹¹ Faisant allusion à la responsabilité des laïcs, il déplore que même après la publication de Mater et Magistra, ceux-ci se montrent timides et hésitants: "On a l'impression qu'à un moment donné ils attendent qu'on vienne leur dire: "C'est le temps, faites un pas, c'est exactement ce que l'Eglise veut." Cela tient, selon lui, à une fausse notion de l'Eglise. Il admet alors sans réticence qu'on a dans le passé largement abusé de l'argument d'autorité; on ne peut toutefois parler d'un chef sans évoquer la présence de membres actifs sur qui il peut compter: "Un général sans armée, c'est un homme de musée; un évêque sans fidèles, c'est un homme archaïque."

Il rappelle que l'épiscopat est de droit divin et déclare que l'unité de l'Eglise sait s'accommoder de la

¹⁰ Ibid., p. 5149-5153; alloc., 12 janvier 1962, op. cit., p. 26; A.C.N.D.; alloc., 29 mai 1962, op. cit.; message, 3 septembre 1962, C.E., octobre 1962, p. 2-4.

¹¹ Léger, interview "Opinion," 10 décembre 1961, Radio-Canada 611210, A.R.C.

diversité des rites et des cultures.¹² Il définit l'Eglise comme "l'Incarnation du Verbe appliquée et continuée à travers l'espace et le temps," comme le Peuple de Dieu appelé à se laisser conduire sans résistance selon les voies de Dieu.¹³ L'Eglise est aussi une "assemblée de pêcheurs" convoqués à une courageuse autocritique. Avant de quitter Montréal pour l'ouverture du Concile, c'est sur le caractère surnaturel de cet événement qu'il insiste dans une lettre à ses prêtres:

Le 11 octobre, un personnage inconnu se présentera sur la scène; vous le connaissez: c'est l'Esprit-Saint. Ce qui importe pour nous, c'est d'être des instruments dociles entre ses mains. Comme au début de la création, l'Esprit planera au-dessus des Pères et Il créera en eux l'unité et, sans aller jusqu'à inspirer les Pères, Il leur suggérera tout ce qui sera nécessaire pour le bien de l'Eglise et de l'humanité.¹⁴

La première session:

11 octobre - 8 décembre 1962

Dans son discours d'ouverture Jean XXIII rappelle les mobiles et l'opportunité de la célébration du concile et se félicite de la liberté d'action de l'Eglise face au pouvoir politique. Il assigne au concile la tâche de défendre et de promouvoir la doctrine et de faire grandir

¹²Léger, sermon, 27 décembre 1961, op. cit., p. 5160-5161.

¹³Léger, Dans l'Eglise de Dieu, op. cit., p. 16-22.

¹⁴Léger, message, 18 septembre 1962, op. cit., p. 773.

l'unité de la famille chrétienne et humaine.¹⁵ Le début de la session fut marqué par l'initiative courageuse du cardinal Liénart qui permit à l'assemblée de faire acte de responsabilité en exigeant la remise d'élections jugées prématurées.¹⁶

Le Cardinal intervint dans la discussion sur la liturgie; il insista sur la nécessité de la rénover en fonction des besoins des hommes et en tenant compte de leur culture et de leur langue. Manifestement nécessaire dans les pays de mission, cette adaptation s'impose aussi, à son avis, dans les régions où la civilisation technique transforme la culture et la mentalité des hommes; là aussi la présentation de la foi doit être renouvelée. Les conférences épiscopales devraient avoir l'autorité de légiférer à ce sujet.¹⁷

Le 7 novembre, le Cardinal fera valoir des raisons pastorales pour demander une adaptation du bréviaire à la vie du prêtre. Selon lui, leur vie spirituelle doit avoir priorité sur le maintien d'un mode de prier devenu artificiel et l'emploi d'une langue qu'un nombre grandissant parmi eux comprend difficilement.¹⁸ Le Cardinal fut, avec la

¹⁵ Vatican II, Les seize documents conciliaires (Montréal: Fides, 1967), p. 581-591.

¹⁶ R. Laurentin, Bilan du Concile, op. cit., p. 23-24.

¹⁷ Léger, "La liturgie," 23 et 29 octobre 1962, Trente textes, p. 143-146.

¹⁸ Léger, "La récitation du bréviaire," 7 novembre 1962, Trente textes, p. 147-151.

patriarche Maximos IV et quelques autres de ceux qui témoignèrent "d'un langage et d'une pensée libérés," au dire de René Laurentin.¹⁹ Son intervention fut souvent citée; elle cristallisait l'opinion de plusieurs et exerça une influence durable.

L'enjeu du schéma sur la Révélation était le rétablissement du primat de la Parole de Dieu sur les interprétations qui en sont faites au cours des siècles. Le Cardinal demanda une complète revision de ce schéma de façon à indiquer de façon positive "les voies du progrès dans la poursuite du renouveau biblique." Il juge imprudent de trancher avec certitude au sujet de questions qui gagneraient à être laissées à la libre discussion des experts. Il lui paraît dommageable de traiter avec méfiance de l'Ecriture et des recherches scripturaires poursuivies par les théologiens catholiques.

Selon lui, le texte est fondé sur la crainte des erreurs et la mentalité qui y préside ne peut qu'immobiliser dans la passivité et freiner toute action efficace. Il plaide pour un discours serein, confiant et optimiste. Il demande enfin que tous les courants théologiques soient admis dans la discussion et que le texte soit revu "par des théologiens et des exégètes de diverses écoles" qui fassent l'économie des valeurs acquises dans le passé et de celles qu'offrent les études contemporaines, sans perdre de vue les

¹⁹R. Laurentin, Bilan du Concile, op. cit., p. 24.

opinions et les désirs des frères chrétiens séparés.²⁰

C'est dans cet esprit que le Pape intervint en vertu de son droit d'arbitrage, et qu'il institua un dialogue entre les éléments extrêmes en présence, en confiant la revision de ce texte à une commission formée de la commission de la Doctrine et du secrétariat pour l'Unité.

Le Cardinal revint enthousiaste de cette première session; il venait de vivre "l'expérience la plus profonde que nous puissions vivre dans un siècle" et d'acquérir "un esprit de pastorale."²¹ Il ne manque pas de souligner la surprise des observateurs non-catholiques en constatant la diversité d'opinions au sein même de l'Eglise, la liberté et la franchise des interventions:

Ils croyaient, eux, n'est-ce pas, que les textes étaient imprimés d'avance, que la pensée du Pape nous était imposée, que nous devions tous dire: Amen, croyant que les cardinaux et les évêques, c'étaient des yes men! Mais de grâce, hein! qu'on nous donne un peu plus de majorité! Je veux dire, qu'on nous donne cette sainte liberté des enfants de Dieu!²²

L'expérience du concile demeura le fait le plus marquant de sa vie: à la vue de 2,300 évêques réunis dans une même salle, il a compris la catholicité de l'Eglise.

²⁰ Léger, "La révélation," 14 novembre 1962, Trente textes, p. 152-153.

²¹ "L'oécuménisme dans l'Eglise: un mouvement 'irréversible'," J. Leblanc, Le Devoir, 12 décembre 1962, p. 1.

²² "La révolution tranquille," Radio-Canada 710710-3, A.R.C.

Gagné par le nouvel esprit pastoral qui s'était manifesté, il ne cache pas que son caractère impulsif a été mis à rude épreuve par le rythme des délibérations: "Je ne pouvais tout de même pas dire à 2,000 évêques: 'Allons-y rondement'!"²³ Il ne manque pas de tirer une leçon à l'intention des curés: les générations modernes attendent l'expression d'une vérité "dépouillée de tout appareil." L'esprit de l'oecuménisme doit inspirer la même patience:

L'Eglise va attendre les brebis en retard; elle ne les anathématisera pas. Nous seuls avons la vérité, mais cessons de l'affirmer. C'est en vivant toute la vérité que nous les attirerons à nous.²⁴

Le Cardinal se dit aussi prêt à donner aux laïcs tous leurs droits s'ils sont décidés à en accepter les obligations.

Il déclarera à l'occasion de Noël que l'action de l'Esprit exige une "docilité transparente" et une "adhésion de dépouillement," qu'elle suppose une recherche sincère et loyale de la pensée de Dieu et qu'elle s'opère au creuset de la douleur et dans les déchirements de la conscience.²⁵ On ne peut manquer de percevoir dans ces paroles un écho de ses propres luttes. Il écrira d'ailleurs à ses diocésains pour le Carême:

²³ "Le Cardinal: le concile ne se terminera pas, les évêques se réuniront à Rome, plus souvent," Le Devoir, 19 décembre 1962, p. 8.

²⁴ "Vatican II laisse au cardinal Léger le souvenir d'une expérience bouleversante," Le Devoir, 17 décembre 1962, p. 7.

²⁵ Léger, message, 24 décembre 1962, Radio-Canada 621224, A.R.C.

L'Esprit-Saint est à l'oeuvre et il nous soumet à une rude discipline, car ne croyez pas que l'Esprit-Saint nous apporte des réponses toutes faites sur un plateau d'argent. Il se sert d'instruments libres qui cherchent parfois en tâtonnant et presque toujours dans la souffrance, la réponse aux grandes questions que l'homme se pose.²⁶

En 1967, le Cardinal confessera que le Concile a été pour lui une agonié, une mise en jugement, qu'il a dû lutter intérieurement avant d'accepter d'entreprendre la transformation de son propre coeur.²⁷

Jean XXIII mourra le 6 juin 1963, à la suite d'une agonie à laquelle l'humanité consternée aura assisté. Le conclave portera sur le Siège apostolique le cardinal Giovanni Baptista Montini, qui prit le nom de Paul VI.

La deuxième session:
29 septembre - 4 décembre 1963

La deuxième session fut marquée par un sévère débat sur la collégialité. La première intervention du Cardinal s'inspira d'un double souci, l'unité et la simplicité. La doctrine de la collégialité met, en plus vive lumière, selon lui, celle du primat du Pape: "Plus les évêques agissent collégialement, mieux apparaît le besoin d'un centre et d'un gardien de l'unité." L'esprit évangélique "d'humble service dans la pauvreté" qui doit marquer les relations quotidiennes

²⁶ Léger, message, 12 mars 1963, op. cit., p. 170.

²⁷ Léger, alloc. à Edmondon, 13 mars 1967, A.S.G. 91, 3, mars 1967, p. 56, A.S.G.M.; "Cardinal Leger: Figure of Destiny," Western Catholic Reporter, 16 mars 1967, p. 2.

de l'évêque avec les fidèles et le monde doit se traduire dans les insignes, les vêtements et les titres qu'ils utilisent: "l'usage qui persiste encore actuellement, des antiques magnificences constitue un obstacle à l'action évangélique" auprès des pauvres et ne s'accorde ni avec les moeurs actuelles ni même avec la propre mentalité des évêques.²⁸

Dans une deuxième intervention, le Cardinal insista sur le caractère universel de l'appel à la sainteté et sur son fondement qui est le baptême. Les conseils évangéliques doivent être proposés dans toute leur "ampleur spirituelle" et la sainteté ne doit pas apparaître liée aux seuls conseils vécus dans la vie religieuse. Il souhaite une plus large participation des laïcs à la vie intellectuelle de l'Eglise et leur intégration au sein des facultés de sciences religieuses et même dans les séminaires. Le Cardinal souhaite le renouvellement de la théologie de la vie consacrée et croit qu'en mettant la virginité en évidence, le célibat du clergé apparaîtrait dans sa pleine lumière.²⁹

Son intervention au sujet de l'oecuménisme se situe dans "l'espérance de l'unité" mais ne peut que recommander la prudence:

²⁸ Léger, "Les évêques," 7 octobre 1963, Trente textes, p. 154-155.

²⁹ Léger, "La sainteté de tous dans l'Eglise," 30 octobre 1963, Trente textes, p. 156-158.

Nous devons vaincre le poids de l'histoire. A une prudence de simple attente, nous devons maintenant préférer une prudence nouvelle, plus positive, la prudence que requiert le dialogue. La prudence qui ne tend pas simplement à la préservation, mais aussi à l'union, est une prudence vraie et catholique.³⁰

Pour corriger les excès d'une conception trop monolithique et uniforme de l'unité, le Cardinal voudrait que l'on dise clairement comment l'unité voulue par le Christ permet d'harmoniser "l'obéissance et la liberté, l'unité et la diversité." Il souhaite l'affirmation claire de la nécessité d'une recherche commune qui se fasse dans l'humilité et qui ne porte atteinte ni à la charité ni à la vérité.³¹

Alors que Paul VI décide d'entreprendre un voyage en Terre-Sainte où aura lieu sa rencontre historique avec le patriarche Athénagoras (janvier 1964), le Cardinal entreprend un voyage d'un mois en Afrique. Dans un message à ses diocésains, il déclare que cette initiative s'inscrit dans un effort personnel de purification: il a saisi, dans le regard de Jean XXIII et dans le baiser affectueux de Paul VI la charité active et l'attention du Seigneur pour tous les hommes. Il a aussi entendu l'appel à évangéliser les pauvres qui a retenti dans la salle conciliaire:

Ce commandement que Dieu avait donné à l'apôtre saint Paul, m'y étais-je vraiment soumis depuis que je suis prêtre?--Après m'être posé cette question, j'ai

³⁰ Léger, "L'oecuménisme," 19 novembre 1963, Trente textes, p. 159.

³¹ Léger, "L'oecuménisme," 25 novembre 1963, Trente textes, p. 160-162.

cru en toute sincérité que je devais faire un effort missionnaire: retourner vers ces terres lointaines où j'avais travaillé durant six ans.³²

Ce geste fut interprété comme une remise en question de son destin personnel et donna lieu à des rumeurs. En remettant au Pape des ornements épiscopaux et d'autres richesses d'une valeur de \$25,000 il aurait demandé une mission en Afrique. Les journaux montréalais, anglophones et francophones, témoignèrent de la consternation générale et de l'espoir que ce projet ne soit pas agréé.³³ La rumeur fut démentie, mais on avait eu le temps de souligner que ce geste, qui est dans la logique de l'homme, se situerait dans la ligne de son évolution; l'influence exercée par le Cardinal dans l'effort de démocratisation du diocèse et le caractère exceptionnel de son évolution laissent déjà prévoir qu'il sera ardu de lui trouver un successeur. Il est aimé, admiré et respecté dans un diocèse qu'il a bien en main. Le Cardinal attribuera la rumeur à une mauvaise interprétation

³² Léger, message de Rome, 3 décembre 1963, S.R.M., 10 décembre 1963, p. 820.

³³ "Le card. Léger aurait demandé à Paul VI de lui retirer la pourpre pour se consacrer aux lépreux," M. Adam, La Presse, 20 novembre 1963, p. 1; "Le card. Léger aurait demandé une mission en Afrique," Le Devoir, 20 novembre 1963, p. 1; "Bruits au sujet du Cardinal," C. Ryan, ibid., p. 4; "La rumeur de la démission du card. Léger démentie," ibid., 21 novembre 1963, p. 1; "Le Cardinal a voulu réaliser un désir de jeunesse," ibid., 12 décembre 1963, p. 3; "L'oeuvre immense du cardinal Léger," C. Asselin, Le Petit Journal, 24 novembre 1963, A.H.V.M.; "L'espoir que le pape dira non!" P. Bradet, "Le card. face à son destin. Qu'arriverait-il s'il abandonnait son poste?" La Patrie, 21 novembre 1963, A.H.V.M.

de son intention d'aller en Afrique pour y accomplir un désir de jeunesse: devenir missionnaire auprès des lépreux d'Afrique.³⁴

Le périple africain du Cardinal eut un grand retentissement. L'équipe de Radio-Canada qui l'accompagnait réalisa un long reportage qui témoigne de la ferveur spirituelle avec laquelle le Cardinal accomplit ce pèlerinage et de la joie éprouvée durant ces semaines inoubliables. Il est remué jusqu'aux larmes par l'accueil chaleureux qui lui est réservé et par la vitalité de l'Eglise africaine:

Il y'a 50 ans, il n'y avait rien et voyez, nous venons de passer dans une chrétienté fourmillante, nous avons pris dans nos bras, nous avons pressé sur notre coeur cette jeune Afrique et lorsque nous la tenions dans nos mains, cette jeune Afrique personnifiée par ces petits enfants nouveaux baptisés, nouveaux confirmés et nouveaux ordonnés, il me semble que nous offrions au Seigneur ce qu'il y a de plus beau ici-bas, un commencement. Maintenant, c'est à Lui de parfaire son oeuvre . . .³⁵

Il reçoit la leçon de simplicité de ces africains plus proches du Royaume que nous et celle du sens missionnaire de l'épiscopat qui se doit de s'adapter sans cesse, "de comprendre sans condamner."³⁶ Surtout, il veut se plonger

³⁴"S. Eminence nie avoir demandé au pape une mission chez les Noirs," Le Devoir, 10 janvier 1964, p. 5.

³⁵"Le voyage de S.E. le cardinal P.-E. Léger en Afrique," Radio-Canada 640119 et 640202, A.R.C.

³⁶Léger, alloc. chez les Pères Blancs d'Afrique, 4 février 1964, S.I., 7 février 1964, p. 3-4, A.C.E.C.C.; alloc., 21 février 1964, op. cit.; alloc., 21 juin 1964, op. cit., p. 3-10.

lui-même "dans un bain de réadaptation"; il se présente "comme un pauvre perclus," un mendiant assoiffé de charité. L'audience qu'il eut avec Paul VI à son retour de Terre-Sainte réalisa "la synthèse parfaite" de cette expérience et paraît lui en avoir confirmé l'authenticité: "J'ai encore dans les yeux la figure lumineuse du Pape Paul VI," déclara-t-il avec émotion.³⁷

La troisième session:
15 septembre - 21 novembre 1964

Au cours de la troisième session, les décisions majeures du concile furent acquises avec la promulgation de la constitution Lumen Gentium sur l'Eglise et du décret sur l'oecuménisme. Le Cardinal intervint dans la discussion du chapitre sur la Vierge Marie pour réclamer un style plus précis et plus sobre lorsqu'on parle des relations de Marie avec l'Eglise.³⁸ Il manifesta sa satisfaction de voir le rôle de Marie décrit à la lumière de l'Ecriture et situé à l'intérieur du mystère du Christ et de l'Eglise. Cette intervention respectueuse de la sensibilité protestante fut

³⁷ "Souvenirs d'Afrique," Radio-Canada 650116-3, 650123-4, 650130-5, 650206-5; 650213-1, 650220-3 et 650313-1, A.R.C.; "Le Cardinal compte pouvoir subvenir aux besoins de dix léproseries d'Afrique grâce à Fame Pereio," E. Dumas, Le Devoir, 10 janvier 1964, p. 5; "Le cardinal Léger sera à Dorval à midi," ibid., 8 janvier 1964, p. 5.

³⁸ Léger, "La Vierge Marie dans le mystère du Christ et de l'Eglise," 16 septembre 1964, Trente textes, p. 163-166.

soulignée par le pasteur Marc Boegner qui y vit un geste de loyauté et de courage.³⁹

Le Cardinal voudrait que le schéma sur la charge pastorale des évêques insiste sur la nécessité d'une transformation et d'une adaptation de la manière d'enseigner et de gouverner qui tienne compte de l'homme contemporain et fasse appel pour cela aux méthodes de la sociologie.

L'évêque ne pourra y parvenir que s'il accepte aussi de se mêler lui-même personnellement aux hommes dans leurs milieux de travail et de vie. Le langage ecclésiastique souvent anachronique, artificiel, abstrait et faussement prudent doit aussi se renouveler. Il doit être axé sur l'essentiel et éviter de trancher les problèmes qui ne sont pas de son ressort. La curie diocésaine doit être renouvelée en faveur d'une communication continuelle entre l'évêque, ses prêtres et ses fidèles. Il n'est pas jusqu'à l'aspect extérieur de la personne de l'évêque--insignes, appellation, style de vie--qui ne doive être rénové "dans un esprit d'humilité et de pauvreté."⁴⁰

Le Cardinal interviendra dans la discussion sur la liberté religieuse pour demander qu'on reconnaisse la juste liberté de tous en matière religieuse, même de ceux qui ne croient pas. Il propose pour cela de fonder la liberté religieuse non seulement sur des arguments de foi mais aussi

³⁹ Trente textes, op. cit., p. 166.

⁴⁰ Léger, "La charge pastorale des évêques dans l'Eglise," 21 septembre 1964, Trente textes, p. 167-170.

sur "le fait qu'elle est la plus haute et la plus sacrée revendication de l'homme dans l'exercice de sa raison." Un tel fondement serait accessible à tous et pourrait obtenir l'assentiment de tout homme de bonne volonté.⁴¹ L'intervention du Cardinal sur les juifs et les non-chrétiens témoigne d'un même souci de compréhension, de dialogue et d'ouverture aux autres.⁴²

Au jugement du Père de Lubac, le cardinal Léger est celui qui a demandé "avec le plus de hauteur de vues, de rigueur doctrinale et de force convaincante" que soit précisé le langage touchant la transcendance du dépôt révélé. Le Cardinal souhaite que les traditions apostoliques primitives qui forment la révélation soient bien distinguées des traditions postapostoliques et du magistère et réclame que l'on distingue bien le rôle de docteur des apôtres de celui de leurs successeurs dont la prédication n'est pas constitutive du dépôt révélé.⁴³

Au cours de la discussion sur la vocation de l'homme, le Cardinal fera part de sa crainte que la mise en relief de la valeur et de la légitimité de ses fins temporelles ne voile la primauté de sa fin surnaturelle. Le problème crucial, selon lui, est d'assurer l'harmonie entre devoirs

⁴¹Léger, "Le fondement de la liberté religieuse," 23 septembre 1964, Trente textes, p. 171-172.

⁴²Léger, "Les juifs et les non-chrétiens," 28 septembre 1964, Trente textes, p. 173-175.

⁴³Léger, "La transcendance du dépôt révélé," 1 octobre 1964, Trente textes, p. 176-179.

religieux et activités profanes.⁴⁴

L'intervention du cardinal Léger sur la double fin du mariage fit sensation dans la presse internationale et locale. Il reconnaît que l'analyse attentive des problèmes qui provoquent l'anxiété des couples chrétiens et les découvertes de la biologie, de la psychologie et de la sociologie ont amené un renouveau de la théologie du mariage et permis de remettre en honneur les exigences propres de l'amour conjugal:

Il faudrait affirmer que l'union intime des époux trouve aussi dans l'amour une fin. Et cette fin est proprement "la fin de l'oeuvre" elle-même, "finis operis," légitime par elle-même, même lorsqu'elle n'est pas ordonnée à la procréation. Par cette affirmation, d'ailleurs, le Concile ne ferait que ratifier dans l'ordre des principes une pratique que l'Eglise approuve, comme nous le savons, depuis plusieurs siècles. Depuis des siècles, en effet, on considère comme légitime l'union des époux même quand la procréation est reconnue impossible.⁴⁵

Dans le débat sur l'activité missionnaire de l'Eglise le Cardinal revient sur la nécessité d'une plus grande liberté des évêchés et demande la création de structures qui rendraient effectif l'exercice de la collégialité. Il propose la création d'un Conseil d'évangélisation qui soit le Conseil suprême de la Congrégation de la Propagande et le

⁴⁴ Léger, "La vocation intégrale de l'homme," 26 octobre 1964, S.I., 30 octobre 1964, p. 4-6, A.C.E.C.C.

⁴⁵ Léger, "La doctrine des fins du mariage," 29 octobre 1964, Trente textes, p. 180-183.

lien vital entre les Eglises locales et le centre de l'Eglise.⁴⁶

Son intervention sur la formation des prêtres fut jugée elle aussi particulièrement courageuse et pertinente. Il dénonce en premier lieu le caractère ambigu et restrictif du terme "philosophia perennis"; la recherche philosophique doit procéder non pas à partir d'une autorité, mais à partir du réel. Il énonce trois propositions au sujet de la formation théologique. Il récuse d'abord tout exclusivisme doctrinal: "Malheur à l'Eglise d'un seul docteur!" et suggère de proposer au théologien non pas le système mais le comportement scientifique et spirituel de saint Thomas.⁴⁷

"Il souhaite ensuite l'instauration effective d'un dialogue des théologiens avec le monde contemporain. Il demande enfin qu'on procède franchement à la réforme de l'enseignement moral:

... nos manuels de science morale répondent bien peu à l'esprit adulte de l'homme de notre temps. Notre science morale est trop préoccupée de casuistique, elle verse dans le légalisme, le juridisme, le moralisme. Si j'ose dire, elle ne semble pas être principalement et pleinement chrétienne.⁴⁷

La théologie morale doit être centrée sur la charité et liée à une théologie dogmatique fondée sur l'Ecriture. Il ne faudrait pas croire que de telles déclarations soient faites

⁴⁶ Léger, "L'activité missionnaire de l'Eglise," 6 novembre 1964, Trente textes, p. 188-191.

⁴⁷ Léger, "La formation des prêtres," 14 novembre 1964, Trente textes, p. 192-195.

sans appréhension. Ainsi, il faudra, pour calmer l'inquiétude du Cardinal touchant cette intervention, que le Père Chenu l'assure qu'il avait dit ce qu'il fallait.⁴⁸

Le Cardinal voudrait que l'Eglise veille à la planification de la recherche dans les sciences sacrées, qu'elle favorise la coopération à partir de congrès ou de consultations savantes. Les centres universitaires devraient s'intéresser aux problèmes les plus urgents et jouir d'une complète liberté de recherche.⁴⁹

De retour dans son diocèse, le Cardinal procède à l'application des nouvelles normes liturgiques. Le 4 janvier, devant 700 prêtres réunis à l'Institut Jésus-Marie, il célèbre la première messe en français.⁵⁰

La quatrième session:
14 septembre - 8 décembre 1965

Au cours de la dernière session, le Cardinal suggérera de définir le mariage comme "une communauté intime de vie et d'amour" et de considérer la fécondité comme le sommet de cet amour, une coopération à l'oeuvre créatrice de Dieu ouverte sur la société.⁵¹

⁴⁸ E. Legault, entrevue citée.

⁴⁹ Léger, "Les études supérieures dans l'Eglise," 18 novembre 1964, Trente textes, p. 198-199.

⁵⁰ Léger, alloc. aux prêtres, 4 janvier 1965, E.M., 19 janvier 1965, p. 74-81.

⁵¹ Léger, "Le sens du mariage pour la personne humaine," 29 septembre 1965, Trente textes, p. 185-186.

Durant la discussion du texte sur la construction de la paix, le Cardinal réclame que l'on dénonce "le culte d'une anachronique souveraineté des Etats," le nationalisme exagéré, l'égoïsme collectif et la négligence à promouvoir l'éducation du sens international. Il appuie l'objection de conscience qu'il considère comme une expression de la charité et de l'esprit de paix selon l'Evangile et voudrait que les catholiques puissent s'unir aux fidèles des religions attachées à la non-violence, dans une commune recherche de la paix.⁵²

Le Cardinal demandera enfin que le Concile trace les grandes lignes d'une spiritualité sacerdotale qui soit vraiment adaptée à la vocation du prêtre et déclare que les vertus pastorales sont pour eux plus importantes que l'obéissance, la pauvreté et la chasteté.⁵³

Quelques jours avant la clôture du concile, le Cardinal adresse aux prêtres, aux religieux et aux laïcs de son diocèse une lettre dans laquelle il déclare que le concile a répondu aux espérances qu'il avait suscitées, qu'il a vraiment été une nouvelle Pentecôte et donné aux évêques "tout ce qu'il faut pour un renouveau sans pareil de la pensée et de la vie de l'Eglise."⁵⁴ Il note la profondeur,

⁵² Léger, "La construction de la paix," 6 octobre 1965, Trente textes, p. 202-203.

⁵³ Léger, "La sainteté des prêtres," 14 octobre 1965, Trente textes, p. 205-206.

⁵⁴ Léger, lettre aux prêtres, aux religieux et aux laïcs, 5 décembre 1965, E.M., 7 décembre 1965, p. 1067-1068.

l'ampleur et les exigences du renouveau à réaliser: la "purification radicale" selon l'esprit de l'Evangile, de la vie et des comportements chrétiens. Le concile terminé, tous les chrétiens doivent "se sentir eux-mêmes l'Eglise," et responsables d'elle. L'appel à la conversion intérieure doit être entendu et suivi avec soumission et prudence: "que chacun sache comprendre la nécessité de la patience et des délais parfois nécessaires." Mais par-dessus tout, cet effort de renouvellement doit rassembler évêques, prêtres, laïcs et religieux "dans une unité et une amitié plus grande que jamais."⁵⁵

Le Concile aura permis au Cardinal d'exprimer à la face du monde les convictions qui sont désormais siennes touchant en particulier une nouvelle intégration des prêtres et des laïcs dans l'Eglise. Il met la sourdine sur l'obéissance et appelle plus de respect pour la personne, une attention véritable aux problèmes sociaux et humains--à ce titre, son intervention sur le mariage est exemplaire--et une préoccupation chrétienne élargie aux dimensions du monde. Mais une fois revenu dans son diocèse où des tendances diversifiées s'expriment de plus en plus ouvertement, saura-t-il exercer le leadership nécessaire à leur intégration harmonieuse et à l'élaboration d'un projet pastoral fondé sur ces convictions? Son ecclésiologie est-elle désormais assez consistante pour affronter avec sérénité l'épreuve de

⁵⁵ Ibid., p. 1068-1069.

la réalité pastorale? Ses rappels à la prudence et à la patience obligent à se le demander.

2. Un nouveau projet ecclésial

Le Cardinal revient à Montréal le 9 décembre, décidé à mettre en application les décisions prises par Vatican II. Interrogé par les journalistes sur des questions restées sans réponse, il évite d'indiquer une piste de solution, et déclare qu'il est impossible de régler en quelques mois des questions comme celle de la régulation des naissances; si certains en sont désappointés, c'est qu'ils n'ont pas compris la démarche du concile.⁵⁶ Trois jours plus tard, en présence des autorités civiles et des chefs religieux des autres Eglises, le Cardinal, faisant le bilan du concile, insiste sur la restauration de la vraie notion de l'Eglise, de l'épiscopat et de la communauté chrétienne.

Il répète souvent que les intentions premières du concile n'ont pas été trahies et que tous les éléments nécessaires à un aggiornamento sans précédent de l'Eglise et de ses relations avec le monde sont désormais disponibles. Il faudra une génération entière pour compléter cette oeuvre. Il se déclare prêt à mettre au service de la communauté chrétienne de Montréal toutes les forces physiques qui lui restent. Il voudrait présenter aux non-croyants le visage

⁵⁶ Léger, conférence de presse, 9 décembre 1965, "Nous allons maintenant mettre en oeuvre les décisions prises par Vatican II," G. Lesage, Le Devoir, 10 décembre 1965, p. 1.

d'une "Eglise de l'amour" et créer les oeuvres nécessaires pour incarner structurellement les exigences de la charité.⁵⁷

Il reconnaît sans ambages que l'Eglise du Québec a besoin de se resituer; des structures trop cléricales ont réservé la parole aux curés et incité les chrétiens à écouter, à se taire, à accepter un enseignement qui n'engageait pas leurs responsabilités. En restaurant le rôle des laïcs, le Concile leur a reconnu une fonction de prophète, de créateur et de héraut de la vérité. Il faut maintenant donner l'exemple de l'esprit de service en faveur de ses semblables en créant des institutions destinées à faire disparaître les différences sociales et à briser les cloisons de l'égoïsme; cette sollicitude doit rejoindre même les plus éloignés et les plus misérables de nos frères: le noir du Congo, le blessé du Vietnam, le lépreux, l'enfant famélique.⁵⁸ Les espoirs nés du concile ont amené certains à réclamer une mise en application immédiate de ses acquis; le Cardinal s'en plaint au seuil de l'année 1966:

Si vous aviez un peu de sympathie pour votre pauvre évêque, tout ce que je vous demanderais, c'est de lui laisser le temps de souffler, de lui donner le temps de faire passer dans les institutions ces décisions qui ont été prises au concile.⁵⁹

⁵⁷ Léger, alloc., 12 décembre 1965, "Une génération entière devra compléter l'oeuvre de Vatican II," Y. Margraff, Le Devoir, 13 décembre 1965, p. 7.

⁵⁸ "A l'occasion de Noël, le card. Léger lance un appel à la fraternité humaine," La Presse, 18 décembre 1965, p. 8.

⁵⁹ Le Devoir, 4 janvier 1966, op. cit.

Pour le Cardinal, les grandes réformes ont eu lieu. Ce qu'il reste à faire, c'est de déployer les énergies pour leur mise en application.⁶⁰ Il propose à cette fin l'élaboration d'une pastorale d'ensemble et l'instauration de structures de dialogue auxquelles tous, prêtres, religieux et laïcs sont appelés à participer.⁶¹

Les structures diocésaines et le corps presbytéral

L'activité pastorale du Cardinal s'exercera d'abord auprès des prêtres qu'il souhaite mieux intégrés au projet diocésain. Un de ses premiers gestes aura été de hausser leur traitement en s'appuyant sur les principes d'une juste rémunération qui tienne compte du ministère exercé, vise une égalité relative de la rétribution et favorise la promotion du sens communautaire et de l'entraide.⁶²

Les exigences du presbyterium sont de l'ordre des structures d'action, du dialogue pastoral et de l'esprit.⁶³ Le dialogue pastoral devra favoriser le partage et la libre

⁶⁰ Léger, alloc., Association des Détaillants, 20 février 1966, "Les vrais pauvres sont ceux qui sont exploités par les autres," La Presse, 22 février 1966, p. 11.

⁶¹ Léger, "Comment vivre l'oecuménisme à Montréal," 18 janvier 1966, Trente textes, p. 209-210.

⁶² Décret: Traitement des prêtres de l'archidiocèse de Montréal, 31 décembre 1965, E.M., 11 janvier 1966, p. 19-24.

⁶³ Léger, Le presbyterium de Montréal: bilan et perspectives, 28 janvier 1966, E.M., 8 février 1966, p. 124-125.

circulation des idées; on juge que l'efficacité apostolique sera le résultat d'une action unifiée.. La structure existante des offices spécialisés sera maintenue mais elle sera coiffée d'un conseil de pastorale réunissant les divers responsables de ces offices sous l'autorité de l'évêque:

Nous espérons que c'est par cet organisme que se formuleront un esprit commun, les lignes de force de l'activité pastorale. C'est grâce à son concours que pourront s'établir des priorités et des accents dans la recherche et dans l'action.⁶⁴

Une troisième structure, les zones pastorales, se voudrait un lieu d'échanges, d'actions communes, de services régionaux, d'initiatives, d'inventions et d'information.

Le Cardinal souhaite qu'on passe d'une conception sociologique et institutionnelle de la paroisse à l'idée d'une communauté de foi et de charité ouverte aux non-chrétiens et aux autres chrétiens.⁶⁵ Traditionnelles, urbaines ou en pleine évolution sociale, toutes les paroisses doivent se remettre en question en fonction du mode de vie actuel. Loin de compromettre son avenir, ce défi trace à la paroisse une tâche inédite, celle de devenir le lieu de rencontre où l'homme moderne en péril de dépersonnalisation, pourra vivre une relation humaine et fraternelle.

Certains éléments de la paroisse traditionnelle devront disparaître pour faire place à de nouvelles formes

⁶⁴ Ibid., p. 125-126.

⁶⁵ Léger, "L'avenir de la paroisse," Actualité, novembre 1967, p. 60-62.

d'expression. Le Cardinal se réjouit des initiatives déjà prises pour faire de la paroisse un lieu vivant et dynamique où la liturgie soit la célébration de l'expérience fraternelle et de l'engagement social d'une communauté de foi. Il invite les divers groupes de chrétiens à faire de leur communauté une force de pression, un lieu d'émergence d'initiatives de charité soucieuses de justice et de fraternité.⁶⁶

Les transformations structurelles seront toutefois peu efficaces si elles ne s'accompagnent pas d'une réelle conversion des mentalités. A ce sujet, tous sont plus ou moins novices. Les évêques eux-mêmes n'ont pas encore pénétré totalement leur propre vie de la pensée du concile.⁶⁷ L'esprit nouveau qui doit animer le corps presbytéral doit procéder d'une prise de conscience "plus que théorique" de la nécessité de ce dialogue en vue d'une activité unifiée et coordonnée. L'accroissement et la diversification des exigences pastorales militent également en ce sens. L'activité communautaire désormais exigée des prêtres ne pourra se faire sans certaines vertus qui s'opposent à l'individualisme traditionnel du clergé et à certaines habitudes acquises.

⁶⁶ Léger, alloc., 4 mai 1966, Trente textes, p. 279-282; congrès de l'A.P.I., 24 novembre 1966, "Le cardinal Léger: la ségrégation existe aussi dans le Québec," Le Devoir, 25 novembre 1966, p. 1; alloc. centenaire de la paroisse de la Nativité d'Hochelaga, 10 septembre 1967, "User de violence pour faire triompher la justice est une autre forme de violence," La Presse, 11 septembre 1967, p. 46.

⁶⁷ Léger, alloc., 18 janvier 1966, op. cit., p. 210.

Conscient de cette difficulté, le Cardinal exhorte les prêtres à concevoir leurs rapports avec l'autorité diocésaine en dehors de tout antagonisme:

Très souvent, c'est parce que nous nous ignorons les uns les autres, par manque de rencontres ou de communications, que nous entretenons des méfiances qui n'ont pas de fondement. . . . Il faut de l'humilité pour entendre des propos, assister à l'élaboration de projets qui peuvent nous paraître un blâme porté à nos manières de faire ou de penser. Il faut de la charité pour ne jamais blesser, même pas quand on préconise des réformes qui touchent la vie ou les habitudes des autres.⁶⁸

Quelques mois plus tard, le Cardinal s'interroge sur le rôle du prêtre face à l'émergence d'une opinion publique dans l'Eglise.⁶⁹ Selon lui, ce n'est pas à partir du modèle démocratique qu'il faut définir la nature, la place et le rôle de l'opinion publique dans la communauté ecclésiale, mais à partir d'une théologie de l'Eglise, respectueuse de l'originalité de sa structure, de sa mission et des relations qui existent entre ses ministres et ses membres. Le rôle prophétique du prêtre fait de lui en tout premier lieu un ministre de la Parole, un évangéliste. Son insertion dans l'opinion publique doit rester subordonnée à cette mission. Dans le climat sociologique actuel, les prêtres doivent demeurer les guides de la foi.

⁶⁸ Léger, alloc., 28 janvier 1966, op. cit., p. 130.

⁶⁹ Léger, "Le prêtre et l'opinion publique dans l'Eglise," 12 avril 1966, Trente textes, p. 251-268; alloc., Mouvement des femmes chrétiennes, 28 septembre 1966, Rapport du 18e congrès, 12 p., A.M.F.C.

Le Cardinal invite à tirer profit de la critique et à y discerner les signes d'une authentique recherche de fidélité à l'Evangile. C'est au prêtre qu'il revient de faire comprendre aux chrétiens la portée et le sens de l'évolution en cours. Le prêtre doit donc s'inscrire dans un processus d'éducation permanente, ne pas hésiter à brûler ses anciens manuels de théologie, se remettre à l'étude, interroger les sciences d'observation du comportement religieux et tirer profit des techniques d'analyse de la sociologie et de la psychologie.⁷⁰

Ce n'est qu'une fois assuré le primat de sa mission pastorale que le prêtre se voit reconnaître une certaine liberté d'opinion et de critique et le droit de participer au débat à titre de spécialiste et de praticien des questions religieuses. Il devra, avant de le faire, s'interroger scrupuleusement sur les motifs qui l'inspirent: sa critique procède-t-elle d'un amour réel de l'Eglise? possède-t-il la compétence pour se prononcer avec profit? sa démarche est-elle opportune, respecte-t-elle les exigences de la solidarité pastorale? le ton de sa critique est-il respectueux des personnes? Convaincu de la qualité des instruments dont ils disposent aujourd'hui, le Cardinal envie les jeunes prêtres à qui il dira:

⁷⁰ Léger, "Réflexions sur la constitution de l'Eglise dans le monde de ce temps," 23 juin 1966, E.M., 4 octobre 1966, p. 780-785.

Si j'avais eu entre les mains les instruments que l'Eglise met dans les vôtres, cette liturgie, cette catéchèse, cette pastorale-nouvelle, j'ai l'impression que ma vie aurait été cent fois plus belle. Nous avons vécu dans une atmosphère de méfiance, de repliement, de mises en garde, à l'intérieur de remparts que l'on édifiait autour de nous. A vous, l'Eglise dit aujourd'hui: *Duc in altum*, gagnez le large, allez vers vos frères.⁷¹

Le Cardinal n'hésite pas à aborder de front les problèmes du sacerdoce. A l'occasion d'une session de pastorale des jeunes prêtres, il note la transformation rapide du rôle sociologique du prêtre. Hier "personnage rassurant," dépositaire des traditions auxquelles chacun se rattachait, le prêtre est aujourd'hui moins sûr et s'interroge sur sa place dans la société. Déclassé par l'évolution sociale, privé du prestige et du respect qu'on lui accordait jusqu'alors, il est en butte à la critique et se demande si sa présence est nécessaire à la cité.

Le Cardinal met en garde contre la tentation de vouloir revaloriser le sacerdoce par l'exercice d'une profession profane. Le prêtre sera toujours un "séparé," "le témoin de l'Evangile et l'homme de l'Eucharistie," et c'est à ce titre qu'il doit se présenter et être accepté dans la communauté humaine. La pastorale d'hier en faisait le "fonctionnaire statutaire" d'une paroisse; celle d'aujourd'hui pose des exigences de maturité et d'audace qui doivent en faire un homme de contacts et de dialogue. Dans cette

⁷¹Léger, interview par Jean Toulat, "Les canadiens veulent rajeunir leur foi," Le Courrier français, 28 janvier 1967.

recherche, l'évêque ne peut intervenir à coups d'ordonnances ou de directives; c'est au prêtre lui-même qu'il revient de "reposer" les problèmes de son comportement pastoral.⁷²

"Témoin ému, des hésitations, des souffrances et des audaces de ses prêtres, le Cardinal les invite à exercer leur fonction sacrée sans se laisser abattre par l'indifférence d'un monde désacralisé ou l'hostilité de l'athéisme militant.

En situant l'Eglise non pas "contre" ni "en face," mais "dans" le monde, Vatican II a défini sa mission en termes de service et c'est dans cette perspective que doit se situer le sacerdoce. La place reconnue aux laïcs dans l'Eglise ne doit pas déclasser le prêtre; leurs vocations sont complémentaires. Le prêtre reste, "au centre du Peuple de Dieu," l'artisan de son unité par le ministère de l'Eucharistie.⁷³

Le célibat sacerdotal a constitué un sujet d'interrogations et de prises de position, tant de la part des laïcs que du clergé, même si celui-ci l'a d'abord fait sous le couvert de l'anonymat. Le 8 décembre 1966, le Cardinal admet le débat et publie une lettre pastorale sur le sujet. Le bouillonnement actuel des idées lui paraît "un signe de vitalité," l'évidence d'un désir d'étudier lucidement les problèmes et en profondeur. Mais le prêtre doit rester disposé à se soumettre avec sérénité aux décisions de

⁷² Léger, "Situation actuelle du prêtre," 19 juin 1966, E.M., 20 septembre 1966, p. 725-728.

⁷³ Ibid., p. 729-730.

l'autorité.⁷⁴

Le Cardinal estime que l'approfondissement de la signification et des exigences de l'amour conjugal a eu pour conséquence de dévaloriser l'austérité du célibat. Le prêtre doit se remettre devant le mystère du célibat assumé pour Dieu et pour le service de la communauté. Renoncer à l'amour conjugal n'implique pas une vie sans amour. Le prêtre aime l'Eglise et c'est pour imiter le Seigneur qu'il s'engage. Le Cardinal voudrait aussi qu'on insiste sur les avantages pastoraux du célibat, en particulier sur la liberté et la disponibilité qu'il laisse pour le service ecclésial.

Il recommande à ses prêtres de ne pas se laisser envahir par le doute, d'assumer les renoncements qui surgissent aux divers âges de la vie et de considérer dans des perspectives d'éternité le choix qu'ils ont jadis librement fait. Le problème est finalement ramené à une exigence de fidélité. Nul ne peut regarder en arrière si ce n'est "pour approfondir le sens et la portée de sa promesse." Quant à ceux qui ont révisé leur option, il ne les blâme pas; l'Eglise doit être compréhensive et corriger les choix erronés, mais il s'agit évidemment là de cas exceptionnels en dehors desquels la fidélité s'impose comme une impérieuse exigence morale:

Notre geste se voulait transcendant aux fluctuations du devenir. Il était un ordre imposé au temps et à

⁷⁴ Léger, "Le célibat des prêtres," 8 décembre 1966, Trente textes, p. 289-291.

la vie, à "notre" vie.

Ce geste n'était pas une opinion, un sentiment, il était un vouloir. Ce vouloir n'était ni prématuré, ni inconsideré, ni présomptueux. Sans doute enveloppait-il un inconnu, comme tout ce qui engage la fidélité. Mais il était à la fois audacieux et mesuré. Et c'est pourquoi il avait une valeur et un poids de générosité et de prudence qui ne nous échappaient pas. Ce sont de tels gestes qui font précisément la matière et l'exigence de la fidélité. Ou cette dernière n'est qu'un vain mot.⁷⁵

Appelé par la suite à commenter cette lettre, le Cardinal fait remarquer qu'une remise en question pourrait bien être une tentation d'évasion. Il souligne en outre que la vie de séminaire n'est pas la meilleure préparation au mariage et que l'engagement matrimonial n'apportera pas nécessairement la solution aux problèmes psychologiques d'un célibataire. Il invite les prêtres à intervenir de façon constructive, à faire connaître leur point de vue, mais avoue que la discipline actuelle de l'Eglise qui maintient le lien entre sacerdoce et célibat lui impose une limite dont il doit tenir compte dans son attitude pastorale.

C'est avec prudence et en tenant compte des conditions d'évolution de l'homme que la vocation doit être proposée. Elle exige une longue préparation et doit s'insérer existentiellement dans le monde.⁷⁶ Le prêtre doit témoigner des valeurs spirituelles et annoncer par sa vie la bonté de

⁷⁵ Ibid., p. 296-297.

⁷⁶ Léger, "Le prêtre au coeur du monde contemporain," 30 août 1967, La vocation, inquiétudes et recherches (Montréal: Fides, 1967), p. 133-140.

Dieu et sa prédilection pour les pauvres. Mais par-dessus tout, c'est la qualité de sa foi, son attachement au Christ et à l'Eglise qui lui permettra de se situer dans le monde actuel.⁷⁷

Trois événements successifs, le jubilé de Mgr Whelan et le décès de Mgr Langlois et de Mgr Chaumont, fourniront au Cardinal l'occasion de mettre aussi en relief les caractéristiques de l'épiscopat après Vatican II. En renversant l'image de l'Eglise désormais présentée comme Peuple de Dieu, le concile a fait de l'épiscopat un service.⁷⁸ L'évêque n'est plus le chef anonyme d'un organisme juridique, mais le représentant d'un Dieu qui est Père. Il doit respecter la liberté et la responsabilité du laïcat et du clergé et entretenir avec eux des relations personnelles et humaines. S'il faut le juger, ce sera moins sur sa compétence administrative et la prudence de son jugement que sur l'exercice effectif de cette paternité cordiale. Le service ecclésial exige une loyauté sans faille, un dévouement et une charité réelle et constante, appuyée sur une foi et une espérance indéfectibles.⁷⁹

⁷⁷ Léger, alloc. aux prêtres, Année de la foi, E.M., 29 septembre 1967, p. 16-21.

⁷⁸ Léger, alloc., 20 février 1966, op. cit.; homélie, 12 février 1967, Paroles de vie pour le peuple de Dieu (Montréal: Fides, 1967), p. 13-14.

⁷⁹ Léger, sermon, jubilé de Mgr P. Whelan, 18 septembre 1966, E.M., 27 septembre 1966, p. 765-768; panégyrique de Mgr C. Chaumont, 12 octobre 1966, E.M., 25 octobre 1966, p. 839-846; panégyrique de Mgr A. Langlois, 26 septembre 1966, E.M., 11 octobre 1966, p. 800-804.

L'intégration pastorale des religieux

La vie religieuse est, elle aussi, vue dans une optique renouvelée. Les religieux doivent s'inspirer du décret conciliaire sur la vie religieuse pour porter un témoignage évangélique qui soit adapté aux conditions du monde actuel.⁸⁰ Le Cardinal invitera chaque communauté à s'assurer la collaboration des plus âgées comme des plus jeunes pour opérer la révision de ses structures, et à dépasser ses particularismes pour saisir la dimension universelle et diocésaine de son charisme particulier: "Il ne s'agit pas de rendre sa communauté visible, mais l'Eglise visible dans un milieu donné."⁸¹ Chaque Congrégation devrait se constituer en laboratoire, se livrer à la recherche, s'engager systématiquement à assurer la pertinente et l'adaptation de son témoignage, et même assumer de nouvelles tâches.⁸² Il invitera les religieuses hospitalières à

⁸⁰ Léger, homélie, 13 février 1966, A.C. 37, 332, p. 36-39, A.S.S.A.; homélie, 15 février 1966, A.S.G. 90, 2, février 1966, p. 73, A.S.G.M.; homélie, 9 août 1967, Les Cahiers de la C.N.D. 73, 6, juin-août 1967, p. 230-231, A.C.N.D.; alloc., 9 avril 1967, Paroles, p. 86-90; alloc., 6 janvier 1966, A.M.M. 72, janvier 1966, p. 21, A.C.N.D.

⁸¹ E.M., 17 février 1967, p. 18; alloc., Franciscaines missionnaires de Marie, 29 octobre 1966, texte dact., 5 p., A.F.M.M.

⁸² Léger, alloc. à Pierrefonds, 1 novembre 1966, Bulletin d'information, p. 3, A.S.S.C.; alloc., 13 novembre 1966, op. cit., p. 646, A.S.G.M.; alloc., 17 février 1967, op. cit., p. 19; alloc., 9 avril 1967, op. cit., p. 92-93.

s'intégrer aux structures sociales nouvelles régies par l'Etat, à y adapter leur action en s'y insérant à titre individuel et professionnel plutôt que collectivement. Hier propriétaires et directrices d'institutions, elles doivent aujourd'hui accepter de collaborer avec les laïcs et s'ouvrir à de nouvelles formes de service.⁸³

Dans le but de promouvoir l'intégration diocésaine de cet important corps apostolique, le Cardinal crée en septembre 1966 l'Office des Religieux dont le premier directeur entrera en fonction en mai 1967.⁸⁴ La vocation religieuse a, elle aussi, perdu le prestige dont elle était auréolée. Peu de jeunes s'y sentent attirés parce qu'ils en méconnaissent le mystère. Leur générosité et leur zèle apostolique s'expriment de préférence au sein de professions profanes. Le Cardinal estime que cette option n'est possible que parce qu'il existe des hommes et des femmes qui sont effectivement et "vraiment" consacrés à Dieu. L'engagement religieux constitue la valeur exemplaire de l'engagement laïc. Le témoignage chrétien du laïc perd, à toutes fins utiles, son originalité et n'apparaît plus que comme un reflet, une expression mitigée de la vie chrétienne. Aux yeux de l'Eglise, déclare encore le Cardinal, la profession

⁸³ Léger, alloc., aumôniers d'hôpitaux, 16 mai 1967, "Les religieuses seraient appelées à servir moins collectivement qu'à titre individuel," Le Devoir, 17 mai 1967, p. 2.

⁸⁴ E.M., 26 mai 1967, p. 2.

religieuse sanctionne un degré de perfection atteint.⁸⁵

Quant au malaise suscité chez les prêtres et les religieux par la nécessité de modifier leur mode de vie, par l'autocritique et par certains départs spectaculaires, le Cardinal considère que seuls le renouvellement de la confiance en l'Eglise et le témoignage de la fidélité pourront le dissiper. Tout comme le sacerdoce, l'engagement religieux est définitif et inconditionnel. Les religieux ont donc le devoir d'y persévérer; ne souffriraient-ils pas d'un manque d'espérance qui rendrait peu attirant leur genre de vie?⁸⁶

Les laïcs et le dialogue avec le monde

Le Cardinal a certes modifié son attitude face aux laïcs, mais on peut s'interroger sur la profondeur de sa conviction. Ses interventions visent surtout leur participation à la liturgie. Il n'en souhaite pas moins qu'ils s'intéressent davantage à l'ensemble des questions religieuses. Les laïcs devront considérer la mission de l'Eglise comme "leur affaire et leur préoccupation" et s'intéresser à la restauration de l'institution ecclésiale.

⁸⁵ Léger, homélie, 13 février 1966, op. cit., p. 34-35, A.S.S.A.; homélie, 10 août 1966, A.M.M. 72, juin-août 1966, p. 228-229, A.C.N.D.; homélie, 9 août 1967, op. cit., p. 227-228, A.C.N.D.

⁸⁶ Léger, homélie, 19 août 1967, A.S.G. 91, 8, août 1967, p. 191, A.S.G.M.; alloc., 27 août 1967, A.S.G., ibid., p. 202.

L'Eglise deviendra agissante et présente à un monde toujours en évolution à la condition qu'un laïcat authentique ait une conscience chrétienne suffisamment formée par la foi et le message évangélique. L'institution même de l'Eglise n'aura de prise sur notre monde actuel que par la présence des chrétiens qui ne freineront pas les progrès modernes, mais seront attentifs, dans l'accomplissement de leur travail, de leurs professions et dans l'utilisation de leurs loisirs, à orienter toute l'oeuvre de la création continuée dans le sens de la volonté de Dieu et selon les exigences de l'Evangile.⁸⁷

La mise en oeuvre de ce projet devra faire l'objet d'une recherche commune; l'Action catholique sera appelée à participer à l'élaboration de structures de dialogue grâce auxquelles les laïcs pourront mieux s'exprimer et s'insérer activement dans la pastorale diocésaine. Cette première réforme, "clé de beaucoup d'autres" au dire du Cardinal, doit amener les laïcs à préciser les formes d'engagement qui s'imposent.⁸⁸

L'effort de réforme doit se faire dans le tissu même de l'existence. Le chrétien est d'abord tenu à une vie morale exemplaire. Il doit prendre au sérieux ses responsabilités familiales, professionnelles et civiques, même s'il est bien conscient que ce n'est pas cette activité qui lui vaudra le salut. Mais c'est sa filiation divine qui autorise toutes les audaces. La vie chrétienne est essentiellement

⁸⁷ Léger, lettre, 12 avril 1965, E.M., 20 avril 1965, p. 446-447; lettre, 23 mars 1964, S.R.M., 31 mars 1964, p. 223-226.

⁸⁸ "Le cardinal Léger: l'insertion des laïcs clef de plusieurs réformes dans l'Eglise," Le Devoir, 15 avril 1966, p. 13.

une vie de foi.⁸⁹

Par la foi, Dieu s'empare des hommes et les rassemble avant qu'ils ne s'engagent dans la transformation du monde. Les laïcs se voient confier le soin d'évangéliser l'existence quotidienne vouée aux tâches profanes; à mesure que l'Eglise se désengage comme institution, l'engagement intérieur de la foi devient pour eux d'une plus impérieuse nécessité.⁹⁰

Les laïcs doivent donc veiller à assurer le primat de la vie sur le culte, lequel ne saurait être significatif en dehors d'un engagement réel et effectif. Le Cardinal insiste par contre pour dire que c'est au sein de l'assemblée liturgique que se fait l'éducation, la célébration et la croissance de la foi. La participation au mystère eucharistique rend le chrétien apte à évangéliser le cosmos et la science, et capable de rejoindre l'homme contemporain.⁹¹

Très sensible à la remise en question du comportement religieux, le Cardinal ne s'en affole pas; il y voit un signe de santé, l'expression, surtout chez les jeunes, du

⁸⁹ Léger, "La transfiguration et la vocation du chrétien," 19 février 1967, Paroles, p. 28-31; alloc., 19 mars 1966, texte dact. Js C L34 (v. 43), p. 9, A.O.S.J.; homélie, 8 mars 1967, E.M., 17 mars 1967, p. 21-22.

⁹⁰ Relations 302, p. 34-35; alloc., 19 mars 1967, texte dact. Js C L34 (v. 45), p. 1-5, A.O.S.J.; alloc., 30 avril 1967, texte dact., Js C L34 (v. 44), p. 5-8, A.O.S.J.

⁹¹ Léger, alloc., 7 mars 1966, "Le card. Léger signale l'importance du renouveau de la Bible dans l'Eglise," Le Devoir, 9 mars 1966, p. 2; alloc., 28 septembre 1966, op. cit.; "La responsabilité apostolique du chrétien," 26 mars 1967, Paroles, p. 81-83.

désir d'accéder à un christianisme authentique. Le dénouement de cette crise dont l'Eglise sortira émondée, lui paraît proche, et lié à l'émergence d'une foi plus personnelle favorisée par le renouveau religieux déjà amorcé.⁹² Si trop de chrétiens s'inquiètent de voir disparaître l'ordre et la stabilité auxquels ils étaient habitués, c'est peut-être, estime le Cardinal, qu'on avait trop exclusivement présenté l'Eglise comme "le roc de Pierre" et pas assez comme sa "barque," ballotée et pérégrinante, en route vers la terre promise.⁹³

Plutôt que de boudier l'activité scientifique, culturelle ou politique, le chrétien doit, s'il veut faire échec au matérialisme athée qui réduit l'homme à sa seule dimension rationnelle et profane, s'engager à transformer le monde à la lumière du mystère chrétien. Il doit acquérir cette liberté qui lui permette d'user de la science et des biens de ce monde sans se laisser asservir. Le vrai christianisme ne véhicule pas de promesses d'abondance et de gloire, il appelle la conversion du cœur, et l'amour qu'il suscite sait assumer la souffrance et la mort.⁹⁴

L'exposition universelle de 1967 sera l'occasion d'un geste de confiance envers les laïcs; il confie

⁹² Interview, J. Toulat, 28 janvier 1967, op. cit.

⁹³ Léger, alloc., 11 mars 1967, "Le cardinal Léger met en garde contre un optimisme exagéré au sujet de l'unité des chrétiens," Le Devoir, 13 mars 1967, p. 7.

⁹⁴ Léger, alloc., 12 février, 26 février, 5 mars, et 19 mars 1967, Paroles, p. 14-73.

l'organisation d'une pastorale de l'Expo à une commission dont l'exécutif compte trois clercs, un laïc et une femme et autorise ces derniers à compléter eux-mêmes les cadres de cette commission, à en déterminer les structures et à s'adjoindre des collaborateurs.⁹⁵

Cet événement revêt, selon le Cardinal, une signification humaine et chrétienne. Il est "célébration de l'homme et de Dieu," occasion de rassemblement universel et invitation à la fraternité. Le chrétien doit donc se sentir chez lui sur cette Terre des hommes, contribuer à la rendre plus hospitalière, y apporter "un supplément d'âme" et y vivre la préfiguration de l'humanité rassemblée dans la paix, l'amour et le respect mutuel.⁹⁶

A la veille de l'ouverture de l'Expo, le Cardinal insiste sur les exigences et les responsabilités qui échoient à qui devient "tout à coup hôte de l'univers." Il souhaite l'exercice d'une hospitalité empreinte de justice et de vérité, soucieuse de partage et ouverte à tous.

Je voudrais que le coeur de chacun des Montréalais devienne, au cours de l'Expo, une vraie place d'accueil, où l'étranger trouve toujours joie, amitié, service, repos, chaleur, hospitalité et qu'ainsi, il découvre

⁹⁵ Léger, lettre, 13 juin 1966, E.M., 21 juin 1966, p. 527.

⁹⁶ Léger, conférence de presse, 2 février 1967, L'Oratoire, avril 1967, p. 14-15; alloc., 28 avril 1967, "La Terre des Hommes, d'abord l'oeuvre de Dieu," C. Gendron, La Presse, 29 avril 1967, p. 6.

la présence d'une charité vivante et rayonnante.⁹⁷

Oecuménisme et rénovation de l'Eglise

L'ouverture oecuménique réalisée au Concile inspire au Cardinal de se situer dans une perspective de fraternité à restaurer. Il définira l'esprit oecuménique comme un effort d'autodiscipline pour éviter de céder à une émotivité nourrie de "vieilles antipathies," une participation active à toute initiative susceptible de favoriser un mutuel rapprochement, la reconnaissance de nos fautes, l'humilité et la confiance. Il souhaite voir les mésententes entre juifs et catholiques faire place à une union cimentée par l'héritage commun de la Bible et de la filiation à un même Père. Prêchant d'exemple, le Cardinal reconnaît, lors du 18e congrès de l'Eglise grecque orthodoxe des Amériques du Nord et du Sud, l'apport original de l'Eglise orientale et la dette de l'Eglise latine envers elle.⁹⁸

Il dit que si l'Eglise catholique a tardé à s'ouvrir à l'oecuménisme, elle a depuis quelque temps posé des gestes qui marquent une volonté d'oeuvrer à la réalisation de l'unité du Peuple de Dieu.⁹⁹ La loyauté à sa propre

⁹⁷ Léger, message à la veille de l'ouverture de l'Expo, E.M., 12 mai 1967, p. 2-5.

⁹⁸ Léger, alloc., 18 janvier 1966, op. cit., p. 210-213; alloc., 30 juin 1966, E.M., 26 juillet 1966, p. 594-599; alloc., 18 septembre 1967, "Le peuple juif mérite d'être aimé pour tout ce qu'il a souffert, vécu et donné," G. Racine, La Presse, 19 septembre 1967, p. 3.

⁹⁹ Léger, alloc., 26 décembre 1966, "L'oecuménisme doit

tradition et la pratique de l'autodiscipline devront ouvrir le chemin vers l'unité. Le respect, le souci d'adaptation et le dialogue exigés de la pratique missionnaire procèdent d'une même volonté de fraternité; les valeurs culturelles et religieuses des peuples non-chrétiens doivent être reconnues et assumées.¹⁰⁰

L'initiative du pavillon chrétien à l'Expo ne revient pas au Cardinal, mais il a encouragé la collaboration concrète avec les autres confessions; ce projet lui apparaissait susceptible de faire "revivre l'esprit de la Pentecôte au coeur des temps modernes."¹⁰¹ Il y voyait le symbole de l'unité à restaurer. Ni activité diplomatique, ni recherche universitaire, précise-t-il, l'oecuménisme se ramène à une "oeuvre d'amour et de foi," et à un témoignage symbolique de l'unité du mystère du Christ.¹⁰² Le message présenté par ce Pavillon lui paraît toutefois difficile à saisir, et l'évocation discrète de la présence de Dieu à partir de cinq textes évangéliques l'incite à dire que "Dieu n'a pas une

dépasser les cadres du strict religieux," Le Devoir, 27 décembre 1966, p. 3.

¹⁰⁰ Léger, "Le Concile et les missions," 19 janvier 1966, Bulletin de l'Entraide missionnaire, mars 1966, p. 90-A-B.

¹⁰¹ Léger, lettre: "Quête pour le Pavillon chrétien de l'Expo 67," 29 mai 1966, E.M., 24 mai 1966, p. 447.

¹⁰² Léger, alloc., 14 mai 1967: "Ce que nous avons voulu démontrer avant tout, c'est l'unité," E.M., 26 mai 1967, p. 9-10.

grosse place là-bas."¹⁰³

Des tâches spécifiques

En cherchant à mieux définir la nature de l'Eglise, les Pères du Concile se sont tournés avec sympathie vers le monde, et l'on doit désormais tenir compte des nouvelles dimensions des problèmes qui se posent.¹⁰⁴ Aucun aspect ne doit être négligé. Le Cardinal rappellera à la Société canadienne de droit canonique que la rénovation de l'Eglise doit se traduire jusque dans ses lois. Le droit, impératif du caractère social de l'homme, est aussi nécessaire à l'Eglise qu'à la société. Le droit canonique doit donc être révisé, et des prescriptions mieux formulées doivent être substituées à celles qui s'avèrent imparfaites ou anachroniques.¹⁰⁵

Les valeurs primordiales de communion, de service et de mission devront se traduire au plan juridique par une législation qui soit apte à les promouvoir. Par exemple, la consécration épiscopale, plutôt que l'institution canonique, doit être posée comme la source première des pouvoirs de l'évêque. Les formulations de Lumen Gentium et du décret sur l'apostolat des laïcs touchant le rôle de ces

¹⁰³ Léger, alloc., 30 avril 1967, op. cit., p. 9, A.O.S.J.

¹⁰⁴ Léger, alloc., 13 mai 1965, op. cit., p. 93.

¹⁰⁵ Léger, alloc. à la Société canadienne de Droit canonique, 20 septembre 1967, Studia Canonica, 1, 2, p. 132-133.

derniers dans l'Eglise doivent acquérir force de loi et la législation concernant la femme devrait la traiter à l'avenir "d'une façon plus conforme à sa dignité."¹⁰⁶

Lors du congrès international de théologie tenu à Toronto au mois d'août 1967, le Cardinal reviendra sur la nécessité pour l'Eglise de se préserver de l'habitude et du vieillissement. Une saine théologie du renouveau ne peut éluder la tension qui existe entre la fidélité à la tradition et à l'Ecriture et l'adaptation commandée par les circonstances concrètes de l'exercice de sa mission. D'autre part, la liberté de recherche, de pensée et d'expression dont doit jouir le théologien n'est pas incompatible avec son obligation de fidélité au magistère.¹⁰⁷

Le renouveau est une constante de l'histoire de l'Eglise et apparaît comme une condition de fidélité. Ainsi, après avoir prié en grec, puis en latin, l'Eglise s'exprime aujourd'hui dans à peu près toutes les langues. C'est aux pasteurs que revient le soin de garantir l'authenticité de tout renouveau cultuel; leur action ne doit pas être entravée par celle des explorateurs. Au Moyen Âge, Thomas d'Aquin innovait en exprimant la foi chrétienne à travers les catégories d'Aristote que l'Occident venait de découvrir; le théologien du XXe siècle se voit lui aussi confronté à

¹⁰⁶ Ibid., p. 134-139.

¹⁰⁷ Léger, "La théologie du renouveau de l'Eglise," 20 août 1967, La théologie du renouveau (Montréal: Fides, 1968), t. I, p. 8-17.

une tâche inédite, celle de renouveler totalement le langage théologique. Cette entreprise exige le travail d'équipes de théologiens disposant des meilleurs moyens de recherche et mûs par une charité authentique et un désir sincère de servir l'Eglise:

Les vrais réformateurs ont été des saints. Pour eux, l'Eglise était avant tout une mère très aimante à laquelle ils offraient un service inconditionné.¹⁰⁸

L'Eglise a aussi été amenée à modifier son attitude face au pouvoir politique. Elle ne réclame aujourd'hui que le droit d'annoncer librement son message de salut. Renonçant aux querelles et délaissant les anathèmes, elle se veut désormais tolérante, soucieuse de conversion et attentive au témoignage commun que peuvent rendre les diverses Eglises. Rejetant toute méfiance envers le monde et le progrès et considérant la sacralisation induite de toutes les activités comme contraire à l'esprit de la révélation, elle accueille les valeurs séculières et les projets terrestres. Elle est désormais consciente de sa situation paradoxale: "en même temps faite et à faire; définitive et soumise au changement; une et divisée; sainte et pécheresse; universelle et limitée, apostolique et imparfaite."

Pour être authentique, le renouveau doit procéder d'une conversion de l'esprit et du cœur et se garder aussi bien d'un vain mimétisme que de la démangeaison du changement.

¹⁰⁸ Ibid., p. 19.

Toute tentative de réforme qui ne procède pas d'une mise en présence de l'Esprit risque de devenir un contre-témoignage et de mettre en péril l'unité de la communauté chrétienne. L'annonce de l'année de la foi se situe dans cette perspective de renouveau. L'Eglise est en effet croyante avant d'être enseignante ou enseignée, et toute vie spirituelle est participation à sa vie de foi.¹⁰⁹ Un renouvellement de la vision de foi permettrait d'échapper au "déchaînement d'évasion" provoqué par l'inquiétude sociale actuelle; le recours à l'étude devrait permettre au chrétien de se garder d'une conception magique et sécurisante de la pratique religieuse. Ultimement, l'accès à la maturité chrétienne rendra capable d'assumer tout ce qui est humain et de donner au monde la dimension spirituelle que seul le chrétien peut lui apporter.

Hésitations et réticences

En même temps qu'il assume l'apport théorique du Concile et pose certains gestes courageux, le Cardinal montre des signes évidents de perplexité. L'ouverture au monde ne saurait, selon lui, être détachée de l'affirmation de l'être personnel et infini de Dieu. Ceci contraste avec la situation actuelle où la plupart des hommes vivent comme si Dieu n'existait pas, d'un monde offrant le spectacle de l'instabilité, de la misère et de l'angoisse, de l'annonce

¹⁰⁹ Léger, alloc., 29 septembre 1967, op. cit., p. 17.

de la fin du règne de l'Eglise et de son rejet par un grand nombre de ses fidèles.¹¹⁰

Le modèle démocratique est nettement récusé; prêtres et fidèles sont invités à s'habituer déjà à juger selon les normes que l'Eglise a données et à se préparer à accepter ses nouvelles directives.¹¹¹ Les laïcs reconnaîtront eux-mêmes, croit le Cardinal, "qu'ils ne sont pas faits pour assumer la responsabilité d'une prédication continue." Le dialogue lui est somme toute une tâche difficile à laquelle il ne s'adonne que dans l'espoir que sa pensée sera favorablement accueillie en retour: "L'évêque attend aussi des laïcs un support, un soutien, de la compréhension."¹¹²

Sa conversion à l'oecuménisme ne paraît pas aller au-delà d'un objectif de fraternité et de solidarité à poursuivre. Il met en garde le mouvement oecuménique contre la tentation de sous-estimer la diversité des traditions au profit d'un héritage commun vague et imprécis. Il lui semble que l'atténuation de la division entre les Eglises donne lieu à une nouvelle ségrégation cette fois au sein des

¹¹⁰ Léger, alloc., 19 mars 1965, op. cit., p. 12-15, A.O.S.J.

¹¹¹ "Mise en vigueur de la Constitution sur la liturgie," S.R.M., 11 février 1964, p. 87; "La réforme de la liturgie et nos impatiences," op. cit., p. 255-257; sermon, 21 juin 1964, op. cit.; alloc., 13 mai 1965, op. cit., p. 95; message, 15 avril 1966, op. cit.

¹¹² "Le cardinal Léger a joué un rôle clé au Concile: entrevue avec Marcel Adam," Maclean, mars 1965, p. 15-16-17-30.

communautés chrétiennes elles-mêmes, les esprits plus ouverts se réjouissant trop facilement des succès remportés "contre ceux qu'ils placent à l'arrière-garde." L'oecuménisme ne lui semble pas avoir réussi à créer les conditions d'un "renouvellement progressif et unifié."¹¹³

Il appréhende pour lui la tentation d'un certain triomphalisme et d'un optimisme facile. Le dialogue oecuménique ne doit pas s'affadir en conversations polies, ni mettre en veilleuse la dimension théologique au profit de programmes sociaux et philanthropiques jugés aptes à aplanir les divergences.¹¹⁴ On trouve ici la raison pour laquelle la perspective du Pavillon chrétien n'aura pas, de prime abord, recueilli entièrement sa faveur. Bref, si le Cardinal préside à la mise en application de certaines grandes orientations du Concile, il reste souvent hésitant et angoissé.

3.. Un nouveau projet social

Parallèlement à ce projet ecclésial, des aspirations nouvelles se manifestent; les institutions les plus fondamentales de la société civile, la famille et l'école, sont les premières touchées. Les remises en question n'épargneront aucun secteur et le Cardinal sera amené à prendre position sur des questions comme la privatisation des oeuvres, la

¹¹³ Léger, alloc., 20 août 1967, op. cit., p. 17-18.

¹¹⁴ Léger, discours, 12 mars 1967, op. cit., p. 5.

répartition des responsabilités entre l'Etat et l'Eglise et proposera une nouvelle approche de la réalité économique et politique.

La famille

La nouveauté et la difficulté des problèmes que doit affronter la famille l'ont plongée dans un profond marasme. Les sourires qui entourent l'évocation de la "revanche des berceaux" influent sur le comportement et laissent présager, selon le Cardinal, un "triomphe des tombeaux."¹¹⁵ Après avoir fait l'éloge de la famille canadienne-française qui a su traverser trois cents ans de vie agricole et patriarcale en insufflant l'amour, la sérénité, voire l'humour nécessaires à la survivance, le Cardinal invite à un jugement historique optimiste et à une pratique collective de l'espérance.¹¹⁶

L'enseignement traditionnel de l'Eglise cristallisé dans les termes simplistes du permis et du défendu lui a justement valu le reproche d'être tracassière et juridique, mais le renouveau conciliaire a si bien transformé sa pensée que sa préoccupation première est aujourd'hui de promouvoir l'amour et d'en assurer l'épanouissement. Elle est passée, au dire du Cardinal de la défense à la promotion;

¹¹⁵ "Le card. Léger se dit 'songeur et inquiet'," La Presse, 27 février 1967, p. 17.

¹¹⁶ Léger, alloc. aux Foyers Notre-Dame, 4 juin 1967, Rapport du 8e congrès national, p. 146-148.

de l'apologétique à la spiritualité, de la morale à la mystique, du devoir à l'amour, de l'autorité à la communauté d'amour; elle reconnaît une égale dignité à l'épouse et à l'époux et le droit à la régulation des naissances, juge légitime l'aspiration à une spiritualité à base de liberté, l'émergence d'une morale dégagée des seules préoccupations de survivance, de protection et de procréation, et l'ouverture aux grands courants du monde. Ses hésitations mêmes en matière de limitation des naissances sont inspirées par le désir de sauvegarder la dignité et la qualité de l'intimité conjugale.¹¹⁷

Fidèle en cela à ce qu'il avait proclamé au concile, le Cardinal critiquera un texte en provenance de Rome qui lui paraît trop légaliste et contraire à l'esprit conciliaire. Il estime qu'il mène à une impasse, en ne distinguant pas entre erreur doctrinale et opinions mal formulées. Il lui apparaît plus opportun d'explorer le mystère que d'imposer une vérité trop étroite.¹¹⁸ Le Cardinal convie les familles à assurer le triomphe d'une pensée chrétienne renouvelée sur les campagnes antifamiliales qui ont cours. Il se réjouit de la création du Conseil supérieur de la famille et estime que l'Eglise et l'Etat doivent collaborer, selon

¹¹⁷ Ibid., p. 148-151.

¹¹⁸ "Le cardinal Léger juge impossible d'imposer la vérité par une loi; une suggestion sur la contraception," La Presse, 7 octobre 1967, p. 66.

leurs juridictions spécifiques, à assurer l'essor de la famille. Le rôle social de la famille reste irremplaçable; sans elle, il n'est pas de société, ni de possibilité d'épanouissement normal pour l'enfant.¹¹⁹

En se définissant comme une communauté d'amour, la famille devient plus sensible à l'égalité des droits de chacun de ses membres et se révèle soucieuse de fécondité responsable. Les consignes actuelles de l'Eglise rejoignent ces aspirations et leur offrent un fondement inébranlable, celui de la Parole de Dieu.¹²⁰ Les familles chrétiennes sont invitées à témoigner des valeurs spirituelles et à se garder de l'aventure téméraire de l'humanité contemporaine qui "en a son voyage" d'égarements sur l'amour, le mariage, l'eugénisme et la procréation.

L'école catholique

Le maintien de l'école catholique reste un souci majeur de l'Eglise post-conciliaire. Au Québec, le débat social sur le sujet ne s'est pas clos avec la création d'un ministère de l'Education. Certains continuent de prôner la disparition du caractère confessionnel de l'école. En janvier 1966, devant l'Association des Principaux de Montréal,

¹¹⁹ Léger, alloc., 8 janvier 1967, "Une invitation du cardinal Léger aux parents adoptifs," La Presse, 9 janvier 1967, p. 6.

¹²⁰ Léger, alloc., 4 juin 1967, op. cit., p. 1-154.

le Cardinal aborde la question de l'enseignement confessionnel.¹²¹ Il rejette d'abord avec fermeté le sophisme qui attribue les déficiences et le retard de l'école à son caractère catholique; ce caractère constitue, au contraire, une exigence d'excellence. Il récuse ensuite la thèse de ceux qui, distinguant la fonction éducative de la fonction scolaire, réduisent l'école à n'être qu'un centre d'intégration à la vie sociale, culturelle et professionnelle et remettent aux Eglises, aux parents et aux associations libres, le soin de transmettre des valeurs.

Le Cardinal s'inquiète du déséquilibre entre la spécialisation de la formation scientifique de l'homme moderne et le flou de sa formation et de sa réflexion religieuse.¹²² Il invite les catholiques appelés à intervenir publiquement dans la discussion autour de l'école à le faire avec prudence et discernement, et à s'inspirer du texte conciliaire sur l'éducation chrétienne et de la lettre adressée par l'épiscopat du Québec au premier ministre le 19 août 1963.

Les responsables ont le droit et le devoir de maintenir fermement la visée fondamentale de l'école catholique, et de s'assurer qu'un esprit chrétien anime sa vie, son ordonnance, sa philosophie et ses conceptions pédagogiques.

¹²¹ Léger, alloc., 26 janvier 1966, L'enseignement confessionnel (Montréal: Fides, 1966), p. 15-21.

¹²² Léger, homélie, 28 mai 1967, "Les parents doivent surveiller l'évolution qui se produit chez nous," La Presse, 29 mai 1967, p. 15.

S'il invite l'école catholique à accueillir les renouveaux et les réformes qui s'imposent, c'est à partir du seul critère de la fidélité à l'Évangile et à l'Eglise. Le programme qu'il trace aux chrétiens s'inscrit dans le seul univers religieux: renouveau liturgique, biblique et catéchétique, ouverture à l'oecuménisme, insertion du laïc dans l'Eglise, approfondissement de la théologie, présence au monde, aux réalités terrestres et aux pauvres, renouveau de l'art chrétien et de l'imagerie religieuse. Il invite les éducateurs à porter allègrement l'accusation de conservatisme qu'on prononce contre eux si c'est pour garder et transmettre des valeurs essentielles.

Le Cardinal revient sur le sujet quelques mois plus tard devant la Fédération provinciale des Principaux d'écoles du Québec.¹²³ L'éducation de la foi des jeunes est une responsabilité collective de la communauté chrétienne; les parents ont le droit et le devoir d'exiger que l'école respecte la conception chrétienne de la vie qu'ils inculquent à leurs enfants.

Certains, estimant que l'excès de juridisme des structures institutionnelles est en partie responsable de l'affadissement de la vie chrétienne, préconisent le correctif d'une pastorale basée sur la seule force de l'esprit et du témoignage. Tout en retenant la part de vérité de ces propos,

¹²³Léger, alloc., 5 avril 1966, "L'école chrétienne et ses responsabilités," Trente textes, p. 231-247.

le Cardinal estime essentiel de maintenir les institutions chrétiennes, l'esprit et l'institution se prêtant un mutuel appui.

Ni la reconnaissance du pluralisme ni la liberté religieuse ne postulent l'abandon de l'école catholique; pas plus que les lacunes et les abus réels qui ont pu exister. L'Eglise n'entend nullement violenter le caractère progressif du cheminement vers une foi adulte, mais elle réclame que l'intelligence soit efficacement aidée et que la liberté soit supportée dans sa recherche du sens profond de la vie. Une école qui s'inspire de l'Évangile ne saurait susciter l'intolérance. Les chrétiens sont invités à faire l'unanimité autour des exigences fondamentales de l'école chrétienne et à exiger avec tenacité, clairvoyance, vigilance et sérénité les soutiens institutionnels nécessaires à son existence.

L'humanisme chrétien doit être ouvert au monde, favoriser le dialogue entre la foi et la raison et présider à l'apprentissage de la littérature, de la philosophie, de l'art, de la morale et des sciences, mais d'une manière qui ne soit pas destructrice de la foi.

S'inspirant de la réflexion conciliaire et des positions des penseurs catholiques contemporains, le Cardinal réinterprète l'histoire de l'école au Québec, tente de revaloriser l'apport de l'Eglise et des institutions cléricales et de susciter la reconnaissance de la dette

contractée à leur égard.¹²⁴ Le trait dominant de ce système d'éducation lui paraît être le respect et la place accordés aux diverses options religieuses et l'intégration à ses structures des valeurs spirituelles de chaque groupe religieux. Ainsi s'explique, selon lui, le rôle tenu par l'Eglise dans l'animation des milieux d'enseignement et "l'heureux climat de paix scolaire" qui y règne.¹²⁵ Or, on sait fort bien que, concrètement, les écoles catholiques de Montréal n'ont pas été accueillantes pour les immigrants et ce, autant pour des raisons de religion que de langue, et que ceux-ci ont dû s'orienter vers le système anglo-protestant.

L'Eglise ne prétend imposer à personne sa conception de la culture ni le type d'écoles qu'elle réclame pour ses adeptes. Elle souhaite que les structures scolaires en voie d'élaboration reflètent la diversité idéologique de la société:

Ce respect des différences, ce réalisme d'un peuple jeune, nous avons tout motif de penser qu'il prévaudra, dans les remises à neuf dont l'école fait actuellement l'objet chez nous. La dimension religieuse de l'homme, l'attention accordée aux croyances des autres sont des valeurs que notre époque post-conciliaire redécouvre et magnifie. Il est à souhaiter que le monde de l'école sache lui aussi les intégrer et les servir.¹²⁶

¹²⁴ Léger, homélie, 28 mai 1967, "Le Cardinal au Collège de Montréal," Le Devoir, 29 mai 1967, p. 3.

¹²⁵ Léger, Les portes de la vie (Montréal: Ed. du Burin, 1967), p. 9-10.

¹²⁶ Ibid., p. 11.

Privatisation des oeuvres
et charité sociale

Le processus de sécularisation sous-jacent aux revendications du laïcisme et l'aspiration à une socialisation accrue n'ont pas manqué de toucher les oeuvres traditionnellement assumées par les institutions religieuses. A des degrés divers, les établissements hospitaliers, les entreprises économiques et le nationalisme seront touchés. Le Cardinal tente de définir les devoirs de la communauté chrétienne dans ce contexte nouveau.

L'Eglise juge toujours nécessaire le maintien d'oeuvres qui lui soient propres. Elle y tient comme à une partie de sa mission propre et à un droit inaliénable.¹²⁷ La méditation de la Constitution sur l'Eglise dans le monde de ce temps amène le Cardinal à reconnaître la socialisation progressive de la vie. La baisse de l'activité caritative lui apparaît plus significative de l'affaïssement de la conscience chrétienne que la baisse de la pratique religieuse.¹²⁸

Selon lui, quelle que soit la perfection des services fournis par l'appareil d'Etat, il restera toujours des besoins urgents et immédiats auxquels la communauté chrétienne devra répondre comme à un devoir impérieux de charité.¹²⁹ Cette pratique caritative a été dans le passé trop artisanale

¹²⁷ Léger, alloc., 11 janvier 1966, E.M., 25 mars 1966, p. 100.

¹²⁸ Léger, alloc., 23 juin 1966, op. cit., p. 789-790.

¹²⁹ Léger, alloc., 4 mai 1966, op. cit., p. 280.

et trop paternaliste et certaines oeuvres doivent être restructurées; c'est le Conseil des Oeuvres de Montréal qui devrait s'appliquer à cette tâche.¹³⁰

Le Cardinal invite les responsables de la Saint-Vincent-de-Paul à raviver leur confiance en l'opportunité et en l'actualité de leur société.¹³¹ Il leur demande de rajeunir leurs cadres, de renouveler le style de leurs rencontres, de démocratiser leur mode d'administration et de s'insérer efficacement dans le réseau complexe des services caritatifs. Leur activité doit s'employer à éveiller l'ensemble de la communauté à ses responsabilités et s'exercer en étroite collaboration avec les autres organismes.

L'éveil des pouvoirs publics à leurs responsabilités et l'effort de planification des services doivent être accueillis dans un esprit de disponibilité et de coopération. Le Cardinal estime que le champ de la misère est assez vaste pour donner lieu à une grande variété de formules d'assistance. Ce qu'il juge irremplaçable, c'est l'amour fraternel et le souci des personnes qui doivent les animer.

Face à l'accroissement du pluralisme religieux, le Cardinal n'hésitera pas à poser des gestes qui contribueront à accélérer ce processus. Il demandera à l'Etat de

¹³⁰ "M. Lévesque invite les maisons d'affaires de Montréal à mieux répartir leurs dons," Le Devoir, 6 février 1966, p. 2.

¹³¹ Léger, alloc., 11 janvier 1966, op. cit., p. 95-100.

corriger la loi civile du Québec qui accordait jusque-là aux seuls ministres du culte la fonction juridique de la tenue du registre des mariages et de rendre possible le mariage civil.¹³² Il acquiescera à l'émancipation des organismes nés à l'ombre de la paroisse: l'Eglise est "assez noble pour se retirer quand l'heure est venue" de le faire.¹³³ Il adopte une attitude positive face aux loisirs, tout en recommandant de veiller, dans l'application des lois nouvelles, à ne pas saboter le travail accompli précédemment au prix de grands sacrifices; il estime qu'une saine planification des services publics devrait se faire non pas en rivalité mais dans un esprit de coopération avec les initiatives et les services privés déjà existants.¹³⁴

Evangeliser le profane

Abordant la question des rapports entre la sacré et le profane, le Cardinal met en garde contre la tendance à vouloir séparer le religieux du profane; il considère comme une acquisition nouvelle la distinction du spirituel et du

¹³² Le Devoir, 4 janvier 1966, op. cit.

¹³³ Léger, alloc., 16 janvier 1966, "Le clergé paroissial a joué un grand rôle dans l'édification des Caisses populaires," La Presse, 17 janvier 1966, p. 6.

¹³⁴ Léger, alloc., 1 avril 1966, "Le Cardinal: pas de solution précipitée pour les loisirs," Le Devoir, 4 avril 1966, p. 14; alloc., 19 avril 1966, "Il est aussi nécessaire de connaître la nature que de savoir lire et écrire," J. La Boissière, La Presse, 20 avril 1966, p. 71.

temporel mais refuse de les considérer comme imperméables l'un à l'autre. Vouloir séparer les forces spirituelles de la culture et de la vie, c'est, selon lui, mal comprendre, sinon vouloir détruire "l'essence-même du christianisme" qui est une vision du monde avant d'être une morale.¹³⁵

Le chrétien doit s'exprimer au sein de l'Eglise et participer efficacement à son activité propre, mais il doit aussi se retrouver aux premiers rangs des artisans du monde pour oeuvrer à la "réalisation sociale du christianisme." C'est collectivement que les problèmes sociaux et moraux doivent être abordés, et s'il faut parler de révolution, c'est une révolution morale qu'il faut amorcer en élaborant un code d'éthique qui soit reconnu et suivi par le monde des professions, du commerce et de l'industrie. C'est en effet dans ces domaines que se trouvent "les racines de l'injustice," d'une distribution inéquitable des richesses, de l'avilissement de l'homme et des valeurs les plus hautes.

Les chrétiens doivent, au coeur des activités profanes, se faire les initiateurs et les ferments efficaces d'une rénovation inspirée de l'Evangile. Quand l'Eglise intervient, dira le Cardinal, c'est sans arrière-pensée de vouloir dominer l'Etat; elle souhaite l'avènement d'une société "fondée sur l'homme" et veut seulement contribuer à son bien en rappelant "les normes internes qui sont les

¹³⁵ Léger, alloc., Chambre de Commerce, 8 février 1966, Trente textes, p. 219-227; discours à la C.I.C., 5 juillet 1967, E.M., 18 août 1967, p. 19.

lois mêmes de l'équilibre fondamental de la vie sociale."¹³⁶

Une économie soucieuse de partage

En reconnaissant la valeur de la vie économique-sociale, le Cardinal souhaite qu'elle n'échappe pas à l'emprise de l'homme, qu'elle serve aussi bien sa vie intellectuelle, morale et spirituelle que matérielle et qu'elle respecte sa finalité religieuse.¹³⁷ Le vrai problème, selon lui, n'est pas de produire davantage, mais de "vaincre nos égoïsmes afin de produire pour tous les hommes."

Incapable de reconnaître ce que peut avoir de sain la dynamique de l'affrontement des divers corps intermédiaires, le Cardinal met en garde contre le mythe qui veut que le bien de la société découle du seul rapport des forces. Là où prévalent la force et le fait sur le droit et la justice, «la loi du plus fort n'est pas longtemps la meilleure» puisqu'elle brime la liberté. Le seul critère capable de fonder les relations humaines c'est la fraternité: "nous sommes frères dans le Christ Jésus." La poursuite d'objectifs particuliers doit pouvoir éviter l'écueil des égoïsmes collectifs et s'ajuster au bien de l'ensemble.

¹³⁶ Léger, alloc., 9 septembre 1966, "Devant les Artisans, le cardinal Léger rappelle que l'homme peut plier les lois économiques à ses besoins," Le Devoir, 10 septembre 1966, p. 3.

¹³⁷ Ibid.; alloc., 5 juillet 1967, op. cit.

L'Eglise appelle le chrétien à "devenir l'âme de toute action sociale," à "vivre la fraternité au sein de la communauté humaine":

La doctrine sociale de l'Eglise est une adaptation du message évangélique à une société donnée; c'est le Christ s'adressant à l'homme politisé et socialisé de notre temps, en marche vers son épanouissement total.¹³⁸

La foi doit inspirer aux chrétiens l'attitude de solidarité et de fraternité seule capable de donner une dimension universelle et transcendante à leurs activités.¹³⁹ Attentif à la promotion d'une justice sociale internationale, le Cardinal réclame une étude approfondie des causes des inégalités entre les peuples, loue l'effort des media pour bien informer des problèmes et réclame la création de programmes d'entraide adaptés.

Il se heurte à l'égoïsme collectif qui voudrait réserver son effort aux seuls pauvres de chez nous.¹⁴⁰ Pour venir en aide aux pauvres de son diocèse, le Cardinal lance l'idée d'une Banque alimentaire; ce geste exemplaire pourrait inciter à appliquer le principe de la charité et à se mettre au service des vrais pauvres, ceux qui sont

¹³⁸ Léger, alloc., 5 juillet 1967, op. cit., p. 21.

¹³⁹ Léger, alloc., 16 janvier 1966, op. cit.

¹⁴⁰ Léger, alloc., Club Richelieu, 20 janvier 1966, "Je ne refuserai jamais une invitation d'où qu'elle vienne," Le Devoir, 21 janvier 1966, p. 3; "Collecte pour les charités papales," E.M., 6 septembre 1966, p. 671.

exploités par les autres. Il invite les professionnels de l'économie à développer une conscience sociale chrétienne. La production est-elle ordonnée à la promotion d'une vie plus humaine? L'équité préside-t-elle à la distribution des biens? Le profit touché est-il honnête? La charité qu'inspire la foi sait dépasser la satisfaction d'avoir organisé une oeuvre pour se préoccuper de rejoindre les personnes dans le besoin.¹⁴¹

En mai 1966, le Cardinal propose, "en esprit de service et de fraternité," des lignes d'action concrète en vue de faire la guerre à la pauvreté.¹⁴² Il se fait le porte-parole des pauvres, et déclare qu'il va falloir écouter les plaintes et les reproches des démunis, et prendre collectivement conscience de l'injustice de leur situation. Insuffisance des salaires, carences psychologiques, maladies, constituent autant de causes d'une situation dont les victimes, très souvent, ne sont pas responsables.

Le Cardinal juge cruelle, dure et irréfléchie l'accusation dont souvent on les accable et propose plutôt de chercher à réhabiliter celui que la misère a dégradé. Il voudrait promouvoir une offensive générale d'éducation populaire, une campagne d'information, pour faire connaître les besoins et susciter les générosités latentes. Dans cette lutte, les chrétiens devraient se révéler "les plus

¹⁴¹Léger, alloc., 20 février 1966, op. cit.

¹⁴²Léger, alloc., 4 mai 1966, op. cit., p. 271-283.

radicaux" car "ce n'est pas Karl Marx qui a dit: 'Malheur à vous les riches! Malheur à vous qui êtes repus!' C'est Jésus-Christ."

Une politique respectueuse de l'homme

En matière politique, le Cardinal ne se contente plus de rappeler le devoir civique de participer consciencieusement au scrutin;¹⁴³ il n'hésite pas à inviter chaque chrétien à se garder de "l'obsession anti-socialiste" et à redouter aussi bien l'inertie des pouvoirs publics qu'une intervention totalitaire qui briserait tout esprit d'initiative de la part des citoyens. Entre ces deux formes de laisser-aller, il y a place, selon lui, pour une initiative de l'Etat à laquelle les chrétiens doivent coopérer de façon dynamique comme à une "forme moderne de la charité."¹⁴⁴

L'esprit chrétien syndical doit s'inspirer de la dignité de l'homme et être attentif aux personnes, surtout les plus faibles. Le Cardinal souhaite une meilleure participation des travailleurs à l'élaboration des politiques économiques et déplore que les chrétiens se révèlent si peu enthousiastes à livrer le combat social; les inégalités

¹⁴³ Léger, communiqué officiel: "Les élections," E.M., 31 mai 1966, p. 471-472.

¹⁴⁴ Léger, alloc., 4 mai 1966, op. cit., p. 279-280.

persistantes lui paraissent le signe que "quelque chose ne va pas dans notre christianisme."¹⁴⁵

Lors de son passage dans l'Ouest canadien en 1967, le Cardinal fera allusion au débat touchant le bilinguisme et le biculturalisme au Canada et invitera à l'édification d'un Canada d'où soient bannies la pauvreté, l'injustice et les divisions raciales. Refusant la politique du "melting pot," il insiste sur la nécessité de reconnaître l'originalité de la contribution des Canadiens français.

Il cite l'exemple de son diocèse où la liturgie se célèbre en quinze langues différentes et déclare que les Canadiens français devraient pouvoir écrire et parler conformément à leurs traditions. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, empirique et pragmatique, lui apparaît "très enfant du XIXe siècle" et il invite les Canadiens à ne pas craindre d'entreprendre les changements constitutionnels nécessaires pour assainir le climat social et permettre le respect des valeurs propres et irremplaçables de chacun:

Dans cet âge de la technologie qui trop souvent sous-estime les différences au profit de l'efficacité et de l'uniformité, peut-être est-ce le pluralisme de notre société qui assurera notre salut comme êtres humains.¹⁴⁶

¹⁴⁵ Léger, alloc., congrès de la C.S.N., 9 octobre 1966, Le Devoir, 11 octobre 1966, p. 13.

¹⁴⁶ Léger, alloc., Université d'Alberta, 10 mars 1967, W.C.R., 16 mars 1967, p. 11; "Il est temps de nous demander ce que nous voulons faire du Canada," Le Devoir, 11 mars 1967, p. 5.

La loi doit être respectée en dehors de tout légalisme et être ordonnée à la liberté.¹⁴⁷ Juges et avocats sont invités à devenir les amis des pauvres et à rendre leurs services accessibles pour tous. L'entreprise législative elle-même doit se modeler sur l'idéal de liberté évangélique et donner lieu à l'exercice de la miséricorde.¹⁴⁸

Face aux défis qui s'offrent à lui, l'homme moderne est tenté de légitimer le recours à la violence, à la fourberie et à l'oppression comme moyens efficaces d'action.¹⁴⁹ L'immensité des problèmes pousse certains à accuser le christianisme d'avoir aliéné l'homme en lui enlevant toute initiative et à s'en détourner comme d'un instrument périmé et inefficace. Nous aurions besoin, au contraire, estime le Cardinal, du "supplément de lumière et de force" qu'il apporte pour hâter l'avènement de la justice et de la paix.

¹⁴⁷ Léger, alloc., American Bar Association, 7 août 1966, E.M., 23 août 1966, p. 648-653.

¹⁴⁸ Léger, alloc., Barreau canadien, 13 septembre 1966, "Mise en garde du card. Léger contre une acception simpliste de la liberté," La Presse, 14 septembre 1966, p. 10; "Assurer les services du Barreau aux pauvres et aux petits," G. Lesage, Le Devoir, 14 septembre 1966, p. 3; sermon, 12 septembre 1967, "Une société organisée exige des avocats libres," La Presse, 13 septembre 1967, p. 107.

¹⁴⁹ Léger, alloc., Notre-Dame de Paris, 1 juillet 1967, "Le peuple du Canada doit poursuivre un idéal de paix fondé sur la justice," La Presse, 4 juillet 1967, p. 1-2; alloc., 10 septembre 1967, "User de violence pour faire triompher la justice est une autre forme d'injustice," La Presse, 11 septembre 1967, p. 46.

C'est au coeur de l'homme que se joue le sort de l'humanité et c'est là que l'homme moderne peut perdre la dernière bataille. Attentif à déceler toute forme de discrimination raciale, culturelle ou économique, le chrétien doit se montrer tolérant et ouvert aux idées de ceux dont la vision du monde diffère de la sienne.¹⁵⁰ Dans ses revendications, il doit éviter de s'en prendre à la personne et aux biens de ses adversaires.¹⁵¹

Le chrétien doit enfin demander à l'Eglise la réponse aux questions qu'il se pose, mais il lui revient en propre de transmettre par sa vie et par son action, "la doctrine solide" qu'il a reçue. Les cadres officiels ou les garanties juridiques sont des trompe-l'oeil si la conviction manque touchant la mission sociale et humanitaire de l'Eglise.¹⁵² Le Cardinal aura su recueillir le meilleur de la vision nouvelle du Concile pour proposer aux chrétiens de Montréal une direction axée vers une authentique promotion humaine et sociale.

Le départ

Le 9 novembre, sans que rien ne l'ait apparemment laissé prévoir, le cardinal Léger annonce sa décision de

¹⁵⁰ Léger, alloc., Chevaliers de Colomb, 15 août 1967, "Aux catholiques d'élargir leur vision du monde," Le Devoir, 17 août 1967, p. 9.

¹⁵¹ Léger, alloc., 10 septembre 1967, op. cit.

¹⁵² Léger, alloc., 5 juillet 1967, op. cit.

quitter son poste pour se consacrer à la vie missionnaire en Afrique. Conscient de quitter le navire "au moment où il affronte la tempête," il déclare:

C'est au Synode, durant la discussion sur les problèmes de la foi et sur l'athéisme que j'ai vécu un véritable drame de conscience. J'ai compris tout à coup que le Seigneur exigeait de moi des actes, en plus des paroles. . . . Le dernier jour du Synode, le Saint-Père acceptait ma démission et acquiesçait à ma demande. Le chemin dans lequel je m'engage est donc totalement couvert par l'obéissance.¹⁵³

Ses préoccupations se porteront désormais vers ceux qui n'ont en partage que la faim, le sous-développement, l'analphabétisme et la souffrance. Le geste qu'il pose, la "mission" qu'il se donne s'inscrit "dans une logique de foi et de vie": il veut témoigner de la fidélité de l'Eglise à annoncer l'Evangile. Des motifs d'ordre personnel et ecclésial s'articulent à des préoccupations d'ordre social et humain.

Le Cardinal se sent attiré avec insistance vers la mission; le Seigneur lui demande de revenir à sa "vocation primordiale." Il ne s'agit, comme il le dit, ni d'un tournant dans sa vie, ni d'un chemin de Damas, puisqu'il y a toujours songé. A 40 ans d'intervalle, il conserve les mêmes dispositions qu'aux premières années de son sacerdoce. Il manque, croit-il, à son action pastorale, une dimension

¹⁵³"La déclaration," 9 novembre 1967, E.M., 24 novembre 1967, p. 3-5.

d'authenticité que ce nouvel engagement lui assure en lui permettant d'adopter un style de vie plus évangélique.¹⁵⁴

Après avoir obtenu le feu vert du vicaire de Jésus-Christ, le Cardinal abandonne un poste qui représentait une sécurité: Il en éprouve un regain de jeunesse et de vitalité: "Je me sens un homme de 40 ans, un homme devant des responsabilités, devant des défis."¹⁵⁵ Sa décision se veut un geste charismatique, une image choc, un défi lancé à ses contemporains. Peut-être qu'en voyant un homme de son âge tout quitter, en viendront-ils à s'interroger sur la valeur d'une vie consacrée à Dieu. "Ceux qui n'arrivent pas à comprendre nos paroles seront peut-être ébranlés par nos actes." Il s'agit, de sa part, d'un geste très simple qui ne fait qu'exprimer prophétiquement l'essentiel de sa vocation.¹⁵⁶

¹⁵⁴ Léger, homélie, 30 novembre 1967, A.S.G. 91, 11, novembre 1967, p. 278-292, A.S.G.M.; alloc., 24 novembre 1967, Cahiers 73, 9, novembre 1967, p. 410-422, A.C.N.D.; homélie, 12 novembre 1967, L'Oratoire, janvier 1968, p. 12; homélie, 28 novembre 1967, A.C. 38, 343, novembre-décembre 1967, p. 228-229, A.S.S.A.; L'Oratoire, mars 1968, p. 14-15, "La crise actuelle de la foi dans le monde."

¹⁵⁵ Léger, interview "Présent," Radio-Canada 671120, A.R.C.; interview, "Jeunesse oblige," Radio-Canada 671225, A.R.C.; déclaration à Dakar, E.S.C., janvier 1968, p. 4, A.S.S.C.

¹⁵⁶ "C'est la crise religieuse qui incite le cardinal Léger à quitter son poste," La Presse, 10 novembre 1967, p. 1-2; alloc., 30 novembre 1967, op. cit., p. 292-294; interview, "Panorama," Radio-Canada 671119-3, A.R.C.

Le Cardinal perçoit la crise religieuse actuelle comme un assaut livré à la conscience de l'homme moderne qui se découvre impuissante et succombe à la confusion et au doute. Placée hors de son contexte humain, la question religieuse n'a désormais plus de prise sur la vie. Orgueilleux de sa science et profondément attaché aux biens et au confort matériels qu'il a réussi à se donner, l'homme technique du XXe siècle ne se pose plus la question du sens de la vie et la foi ne représente qu'une "chose marginale."¹⁵⁷

S'il songe d'abord aux jeunes et souhaite qu'ils reçoivent une éducation éclairée et libre de leur foi, il entend aussi inciter les prêtres et les religieux à rendre un témoignage identique dans leur sphère propre d'action.¹⁵⁸ Il veut mettre en relief la dimension sociale de l'engagement chrétien; le souci d'une plus juste répartition des biens et l'angoisse devant le problème de la faim dans le monde l'ont amené à choisir d'aller en Afrique plutôt qu'au Japon où il a déjà oeuvré.¹⁵⁹

¹⁵⁷ Léger, homélie, 12 novembre 1967, op. cit., p. 13; interview, "Panorama," op. cit.; interview "Présent," op. cit.; homélie, 28 novembre 1967, op. cit., p. 227.

¹⁵⁸ Léger, interview, "Panorama," op. cit.; alloc., 28 novembre 1967, op. cit., p. 237-240, A.S.S.A.; interview à C.K.A.C., op. cit., p. 14; alloc. aux jeunes, 3 décembre 1967, "Le card. Léger invite les jeunes à l'action missionnaire," Le Devoir, 5 décembre 1967, p. 9; homélie, 24 novembre 1967, op. cit., p. 412; homélie, 30 novembre 1967, op. cit., p. 277-278.

¹⁵⁹ Léger, alloc., Lacordaire, 18 novembre 1967, Réaction, décembre 1967, p. 11, A.N.Q.; interview, "Présent," op. cit.; alloc., 30 novembre 1967, op. cit., p. 283-288, A.S.G.M.; alloc., 28 novembre 1967, op. cit., p. 236-237, A.S.S.A.

Son geste se veut aussi apologétique. On juge aujourd'hui l'entreprise coloniale peu conforme à l'esprit évangélique; le Cardinal ne croit pas que les hommes adhéreront à l'Evangile à partir du seul témoignage de la prédication. Alors que le marxisme propose une situation meilleure à ceux qui adhèrent à sa doctrine, il faut que les chrétiens quittent l'opulence de leur civilisation et acceptent de partager la vie de leurs frères démunis en attendant qu'ils parviennent à un statut économique plus décent.

Ce départ se veut aussi une contribution à l'unité. L'Eglise est essentiellement missionnaire et le jour où elle croirait cette mission terminée, elle trahirait la pensée de son fondateur.¹⁶⁰ C'est la foi qui inspire son geste. Plus difficile à vivre de nos jours en raison de la multiplicité des options qui s'offrent à l'homme, elle s'avère une aventure des plus exaltantes car elle est génératrice d'action. Le Cardinal ne sait pas exactement quel accueil lui sera réservé en Afrique:

Si j'étais jeune prêtre, et si j'avais des diplômes, les évêques seraient très contents de me recevoir. En ce moment, je sens fort bien leur réticence! . . . N'allez pas vous imaginer qu'un Cardinal, c'est un meuble facile à placer dans un diocèse. Je suis assez lucide pour voir ce qui va se passer!¹⁶¹

¹⁶⁰ Léger, homélie, 12 novembre 1967, op. cit., p. 13; homélie, 24 novembre 1967, op. cit., p. 407-408, A.C.N.D.; homélie, 28 novembre 1967, op. cit., p. 226, A.S.S.A.; homélie, 30 novembre 1967, op. cit., p. 273-274, A.S.G.M.

¹⁶¹ Léger, alloc., 30 novembre 1967, op. cit., p. 289, A.S.G.M.

Le Cardinal avouera s'être senti très seul après l'annonce de son départ. La réaction populaire à son geste n'a pas tardé à le réconforter et à le confirmer dans son dessein.¹⁶² Des personnalités de tous les milieux réagiront à cet événement; Marcel Rioux, Gérard Pelletier, Claude Ryan, l'épiscopat canadien, les revues de toutes tendances, le Père Bradet, l'abbé Laurentin, témoigneront, chacun à leur façon, de leur estime et de leur respect pour cet homme.¹⁶³ Mais les commentaires les plus éloquents et les plus réconfortants pour le Cardinal ce sont ceux du peuple, d'une multitude de gens simples qui lui ont manifesté leur regret de le voir partir, mais aussi leur joie et leur acquiescement à son projet. Un important courrier de 6,500 lettres en témoigne.¹⁶⁴

En prenant congé des religieuses, le Cardinal reprend l'image de l'ascension avec laquelle il avait inauguré son épiscopat.¹⁶⁵ C'est sur une note nostalgique qu'il fait ses adieux à ses diocésains:

¹⁶² Léger, dernière homélie à Notre-Dame, 10 décembre 1967, E.S.C., janvier 1968, p. 5, A.S.S.C.

¹⁶³ "A Paris, la décision du cardinal suscite de nombreux commentaires," P. St-Germain, La Presse, 10 novembre 1967, p. 2; "L'histoire comme ils l'ont faite," 11 novembre 1967, Radio-Canada 671111-5, A.R.C.; "Caméra 67," Radio-Canada 671114-3, A.R.C.

¹⁶⁴ Léger, alloc., 28 novembre 1967, op. cit., p. 241, A.S.S.A.; alloc., 30 novembre 1967, op. cit., p. 290-291, A.S.G.M.; André Lamoureux, Le dernier courrier du Cardinal (Montréal: Fides, 1968), 189 p.

¹⁶⁵ Léger, alloc., 30 novembre 1967, op. cit., p. 295, A.S.G.M.

Je crois que je faisais partie du paysage, il vous manquera quelque chose et à moi aussi. Dans un mois, vous allez vous ennuyer et moi aussi. Je pars sans avoir trop d'ennemis mais beaucoup d'amis, de coeurs, qui m'ont aimé comme je les ai aimés. Enfin, l'heure est inexorable et le temps fuit encore plus vite dans ces moments d'intimité.¹⁶⁶

Il s'embarquera pour l'Afrique le 8 décembre.

¹⁶⁶"Son dernier message, un message d'amour,"
Journal de Montréal, 12 décembre 1967, p. 3.

CONCLUSION

Une théologie qui se met sur la défensive ne pourra faire autrement que de dénoncer partout des "hérétiques," des "libertins" et des "athées," sans que ces mots puissent présenter d'autre valeur que celle d'une réprobation générale à l'égard des renouvellements de la vie spirituelle. Si l'on appelle "irréligion" l'inquiétude, la réflexion et la recherche, le refus de l'obéissance passive à une foi toute faite, alors le XVII^e siècle est un siècle irrreligieux. Mais il se pourrait aussi que cette irréligion ne soit autre chose que la religion véritable.

G. Gusdorf¹

Le cardinal Léger a évolué, et de façon remarquable, en l'espace de dix ans. Il suffit pour s'en convaincre, de relire à la suite son allocution à "Carrefour" le 11 février 1951 et sa conférence à l'Action catholique le 21 mai 1961. Il aura d'abord suivi avec beaucoup de réticences, puis se sera laissé convaincre par les prêtres et les laïcs engagés dans l'action apostolique en milieu de vie, de la nécessité d'adapter l'Eglise à la réalité contemporaine.

De l'avis de l'historien Jean Delumeau, la chrétienté "proclamée, théorisée, institutionnalisée" au cours des siècles n'a jamais été vécue dans l'unanimité des convictions et des comportements. Elle n'aura été qu'un projet illusoire,

¹ Georges Gusdorf, La révolution galiléenne (Paris: Payot), p. 33-34.

un rêve pris pour une réalité.² Un tel jugement s'applique éminemment à la situation du Québec. Il aura suffi du choc économique et culturel provoqué par l'industrialisation progressive d'une société traditionnellement agricole et de l'invasion des idées nouvelles après la deuxième guerre mondiale, pour faire apparaître la fragilité d'une unanimité catholique longtemps affichée et défendue comme une caractéristique nationale.

La révolution copernicienne amorcée à la Renaissance aura permis de discerner différents ordres de vérité et aura fondé leur intelligibilité particulière et leur autonomie. Les sciences physiques d'abord, puis les sciences de l'homme, se définissent alors un espace mental propre, des méthodes d'observation et d'expérimentation indépendantes. Ce qui est désormais récusé, c'est le droit de contrôle universel dont disposait jusque-là la théologie. La vérité se démultiplie, les certitudes consacrées sont remises en question, le savoir établi se désintègre, le rationalisme critique se révèle un instrument efficace de connaissance. La place de l'homme dans la totalité du réel s'en trouve modifiée, toute la culture est ébranlée.

La première partie de la présente étude a mis en lumière le cadre institutionnel, hiérarchique, doctrinal et pastoral dans lequel s'est inscrite l'activité du cardinal Léger, de même que les assises idéologiques, culturelles et

²J. Delumeau, Le christianisme va-t-il mourir? (Paris: Hachette, 1977), p. 41.

spirituelles qui la sous-tendaient ou l'accompagnaient. Les dix premières années de son épiscopat offrent le spectacle unique et souvent grandiose d'un homme sincère, profondément croyant, soucieux d'améliorer la condition matérielle, morale et spirituelle de ses compatriotes, mais totalement soumis à une ecclésiologie plus soucieuse de maintenir son emprise que de s'ouvrir au monde. Il aura de plus adhéré à tout ce qui émanait de Rome avec une docilité qui s'est révélée incapable de regard critique. Il y aura trouvé une sécurité intellectuelle, mais surtout un appui prestigieux pour son action, car il est avant tout un homme d'action.

De par sa formation cléricale, le cardinal Léger appartient à la tradition catholique ultramontaine qui domina le XIXe siècle européen et canadien-français.³ Selon lui, la parole des papes qui se sont opposés au libéralisme et au modernisme reste d'actualité. Héritier de Vatican I, il voue à la papauté un culte et une confiance excessifs. Ses rapports avec Rome sont empreints d'une crainte servile et

³ Il n'est pas inutile de faire remarquer que le clivage des mentalités ne passe pas nécessairement par l'axe clerc-laïc, religion-politique. Il s'est trouvé des clercs pour prôner le changement et mettre sur pied des initiatives progressistes, et si l'évolution des mentalités a été si lente à se produire, c'est aussi parce que trop de laïcs y étaient indifférents ou opposés. Qu'on songe à des hommes comme Tardivel et Chapais, aux mouvements, revues et pamphlétaires laïcs, conservateurs et intégristes, qui se sont manifestés périodiquement jusqu'à nos jours, à l'indifférence qui a entouré l'entreprise scientifique du Frère Marie-Victorin, à l'opposition de Duplessis au Père G.-H. Lévesque qui avait l'appui de son Ordre, à celle de maints laïcs contre le Père Lucien Bradet et la revue Maintenant.

parfois obséquieuse. Ce que Rome pense, décide, prescrit, ordonne, condamne ou encourage est d'emblée accepté et recommandé comme étant bon et conforme à la vérité et à la volonté de Dieu.

L'évêque n'est que l'exécutant dûment mandaté pour voir au respect des prescriptions romaines dans son diocèse. A son arrivée à Montréal, l'intransigeance de principes du nouvel archevêque suscita des réactions diverses. Par son action, par sa franchise, par sa clarté et sa fermeté d'expression, il étonna d'abord, puis se gagna l'audience et bientôt l'affection d'une communauté encore largement axée sur le passé.

Montréal, explique un vieux Montréalais rompu à toutes les subtilités et qui fut mêlé à tout, avait peut-être perdu l'habitude d'entendre un langage aussi franc et mâle, dans le concert ordinaire de la diplomatie sucrée et désossée. Cela fit un effet du tonnerre.⁴

Par tempérament, le Cardinal est un émotif. Il s'adapta difficilement à la vie d'internat et fit ses études de façon irrégulière. Très sensible à l'opinion publique et très soucieux de son image, il ne se sentait en sécurité qu'avec ceux qui l'aimaient, qu'avec ceux dont il était sûr, qu'il considérait comme des hommes spirituels éprouvés et qui partageaient le même sens que lui de l'Eglise et de

⁴Métropole, janvier 1953, p. 4 (sans indication d'auteur), A.H.V.M.

l'obéissance.⁵ Qui ne revêtait pas ces livrées courait le risque de ne pas avoir réellement audience. C'est sans doute à cause de cela qu'il visita si volontiers les religieuses dont la soumission paraissait mieux assurée.

Il s'enquiert régulièrement de la réaction de la presse et des media à ses interventions. Cette attitude s'appliquait aussi face à d'éventuelles réactions romaines. Son émotivité allait lui faciliter le contact avec la foule devant laquelle il se sent à l'aise. Il a su se gagner le coeur des Montréalais, cela est indéniable. C'est grâce à cet attachement qu'il a toujours réussi à recueillir les sommes nécessaires à ses oeuvres et à susciter les dévouements requis pour leur bon fonctionnement.

Après son départ, il réussit encore à assurer une collaboration fidèle en faveur de ses oeuvres africaines. A son appel, des individus quitteront un emploi lucratif pour aller travailler à ses côtés, pendant qu'à Montréal, une équipe dévouée s'occupera de recueillir des fonds.

Ses qualités de tribun s'accompagnent d'un goût marqué pour les gestes spectaculaires, les actions éclatantes, et il évolue avec aisance dans les mises en scène fastueuses. On pourrait dresser une anthologie de ces grands gestes qui lui ont acquis la sympathie des foules. Qu'il suffise de rappeler l'aveu qu'il faisait en mars 1954 aux étudiants qui avaient hissé le drapeau Lacordaire à l'Université de Montréal;

⁵Entrevue avec l'abbé Jacques Leclerc, 10 juillet 1978.

il eut alors le tentation d'imiter le geste de Pie X lors de la béatification de Jeanne d'Arc et de baiser leur drapeau.⁶ Il succombera à la tentation dans le cadre grandiose de sa légation à Lourdes et baisera le drapeau de la France sous les ovations d'une foule évidemment très émue.⁷

Conscient de ses dons d'éloquence, le Cardinal en usé largement et avec bonheur. La satisfaction qu'il en éprouve est double, personnelle et pastorale: en mettant à profit ses talents exceptionnels, il oeuvre à l'avancement du Royaume de Dieu. Il est servi par une mémoire remarquable qui lui aurait permis d'apprendre le japonais "aussi vite que saint François-Xavier," fait-il remarquer non sans vanité.⁸ Sa mémoire lui permettra d'intégrer avec virtuosité, dans ses discours et ses improvisations, la pensée des auteurs les plus divers. Cette aptitude explique en grande partie l'évolution d'ordre intellectuel qu'on lui prête.

Pendant le Concile, il saura, avec une sorte d'instinct, s'aligner sur les éléments les plus forts et les plus stables, mais c'est quand il embraye sur l'action qu'on peut juger effectivement de cette évolution. Les

⁶ Léger, alloc., 14 mars 1954, Réaction, 15 avril 1954, p. 8, A.N.Q.

⁷ "Le départ en gare de Lourdes du cardinal Léger," 10 décembre 1954, MDM 26, p. 3022-3023.

⁸ Léger, alloc., 28 novembre 1967, op. cit., p. 234-235, A.S.S.A.

témoignages des hommes qui l'ont connu de près se rejoignent sur ce point. Il a "le génie de l'action concrète" et se révèle sensationnel dans l'action; c'est alors qu'on peut mesurer sa véritable stature.⁹ Une fois gagné à une pensée ou à une cause, il possède un flair exceptionnel pour la transposer en acte. D'autre part, le clergé séculier des années 50 apparaît peu dynamique, plutôt embourgeoisé, satisfait et sûr de sa théologie vieillotte et surannée, peu soucieux de perfectionnement intellectuel, ignorant des changements socio-culturels en gestation. Le leadership de l'action sociale y a été exercé presque exclusivement par les religieux, surtout les Jésuites. Les Sulpiciens dirigent le Grand Séminaire, pendant que Jésuites, Pères de Ste-Croix, Père du Très St-Sacrement, Capucins et autres dirigent les paroisses et les lieux de pèlerinage les plus florissants et les plus dynamiques. Ce clergé pouvait être soumis tant qu'il n'était pas question de changer ses habitudes pastorales. Ainsi, l'avènement d'une équipe sacerdotale à la paroisse Ste-Hélène fut jugée suspecte, le triduum pascal rénové ne fut adopté la première année que par quelques paroisses.¹⁰

Si, comme le pense Charles Wackenheim, toute conception intellectualiste et institutionnelle de la foi est inadéquate et que "l'existence chrétienne constitue l'unique

⁹C. Ryan, entrevue citée.

¹⁰J. Leclerc, entrevue citée.

point de départ de la réflexion théologique,¹¹ et l'on peut ajouter de la pratique pastorale, on entrevoit les déchirements qu'a connus cet homme et les dilemmes auxquels il a dû faire face.

L'activité du Cardinal s'inscrit dans un cadre dont les coordonnées sont fixées par la chrétienté traditionnelle et auxquelles il reconnaît un caractère intangible et sacré. Il aura du mal à intégrer un pluralisme grandissant et sa réaction instinctive sera d'en reléguer les éléments en marge du monde réel et du vécu chrétien. Chez lui, la dualité Eglise-monde n'a pas été résorbée; même après Vatican II, elle inhibera toute action novatrice. Comme dans les années 50, le Cardinal interrogera, non pas son expérience chrétienne et celle de ses diocésains, mais uniquement les nouvelles formulations promulguées par Rome. La valeur du vécu sera certes reconnue, avouée, mais elle n'inspirera pas d'initiatives pastorales inédites et pertinentes. Qu'on songe à ses commentaires touchant la lettre sur le célibat des prêtres en décembre 1966.

On est frappé par la puissance inhibitrice de l'idéologie autoritaire romaine et du pouvoir bureaucratique chargé de la faire respecter, sur la conscience d'un homme qui, par ailleurs, se révèle d'une perspicacité et d'une lucidité remarquables. La qualité de ses interventions et de

¹¹C. Wackenheim, Christianisme sans idéologie (Paris: Gallimard, 1974), p. 101.

ses initiatives sociales mérite d'être soulignée. Il a tenté avec acharnement et obstination d'éveiller les divers agents sociaux, hommes politiques, hommes d'affaires, commerçants, professionnels, à leurs responsabilités face à l'ensemble de la société et les a appelés à une action concertée.

Il a dénoncé une économie axée sur le seul profit. La préoccupation qui émergera par la suite d'humaniser les divers services offerts par la société ne fait que reprendre les exhortations du Cardinal en faveur des enfants abandonnés, des malades chroniques, des handicapés, des personnes âgées, des chômeurs, et ses appels à l'attention aux personnes et au service bénévole et désintéressé.

On ne peut donc mettre en doute la pertinence et la valeur de son projet social. Comme on ne peut non plus manquer de s'interroger sur la conscience sociale des hommes politiques, des corps professionnels et sociaux en place.¹² Le Cardinal n'a pas craint de dénoncer, et il l'a fait mieux que personne, avec constance et fermeté, des situations d'injustice intolérables. Il a voulu poser des gestes spectaculaires--le Foyer de Charité, l'hôpital St-Charles-Borromée, les Chantiers du Cardinal--afin de secouer l'inertie des responsables sociaux. En cela, son action et sa parole restent exemplaires et toujours valables.

¹²Voir l'analyse qu'en fait Jean-Louis Roy, La marche des québécois (Montréal: Leméac, 1976), p. 87-190.

Mais l'idéologie sous-jacente risquait d'entraîner ces oeuvres dans un combat d'arrière-garde; aussi nécessaire que fût l'initiative du Foyer de Charité, l'esprit et le programme tracés à l'intention de ceux qu'on y accueille apparaissent périmés et difficilement acceptables. On ne peut non plus endosser le principe qu'une institution qui évolue en marge d'un système public est, de ce fait, mieux adaptée, plus efficace et plus humaine, comme se plaira à le laisser entendre le Cardinal.

Derrière les motivations humanitaires et spirituelles, l'idéologie usurpe en quelque sorte l'autorité de Dieu. Ses impératifs occultes sous-tendent la résistance aux éléments novateurs. Toute attitude ou toute pensée soupçonnées de n'être pas conformes à la position romaine seront d'emblée écartées. Le Cardinal se sentait à l'aise dans un rôle de chef incontesté. Homme traditionnel appelé, après le Concile, à s'insérer dans la modernité, il ne parvient pas, malgré des efforts réitérés, à établir de véritables relations et à dialoguer au sein d'une équipe presbytérale. Dès que l'échange s'amorce, il se sent visé, mis personnellement en cause et devient tendu. Cette attitude en déçoit beaucoup parmi ceux qui l'aiment bien, l'admirent et voudraient le voir adopter un nouveau style de leadership. Il ne peut qu'admettre son incapacité: "Vous voulez faire un autre homme de moi!"¹³

¹³ J. Leclerc, entrevue citée.

Le Cardinal reconnaît que la foi et la science ne se contredisent pas, mais il ne saurait admettre la légitimité d'une recherche scientifique autonome et d'une vérité qui ne soit pas religieuse. La vérité est toujours univoque. Plus proche de Bossuet que de Pascal qui récusait la théologie rationnelle "appliquée à mettre en lumière l'action du Dieu géomètre et artisan," le Cardinal n'admet l'utilisation de la démarche scientifique et la philosophie moderne que lorsqu'elle peut servir la religion. S'il répète souvent que l'Eglise n'est pas opposée à la science, c'est au Moyen Age qu'il doit en demander des preuves. Il se sent davantage en harmonie avec les païens de la Rome antique dont il partage la conception de la nature, qu'avec les savants modernes. La technique lui paraît piégée; elle n'a de valeur que celle que lui confère celui qui l'utilise.

La philosophie aristotélicienne, note Gusdorf, "avait fini par faire corps avec le christianisme d'une manière si satisfaisante que le rejet de l'aristotélisme pouvait paraître ruineux pour la vision chrétienne du monde." Au XVIIe siècle, Bérulle avait compris qu'il fallait renouveler le langage philosophique et procéder à un renouvellement de la pensée conformément à celui des significations. C'est lui qui avait sommé Descartes de mettre au point une philosophie capable de sceller la nouvelle alliance de l'Eglise avec la raison des temps nouveaux.¹⁴ Ce n'est pas ce

¹⁴G. Gusdorf, op. cit., t. 2, p. 27, 68-69.

courant qui a prévalu et la philosophie et la religion allaient désormais suivre des voies parallèles; elles ne se rencontreront que pour des escarmouches.

Au Québec, les confessions issues de la Réforme ont été doublement marginales. Parce qu'elles étaient presque exclusivement la religion du dominateur et qu'elles parlaient anglais, elles n'ont pas été, si l'on excepte les années qui ont suivi immédiatement la conquête de 1760, des adversaires puissants et réellement menaçants sur le terrain religieux. Nos "combats" religieux, nourris de l'idéologie conservatrice, antilibérale et ultramontaine importée d'Italie et de France au XIXe siècle, sont marqués d'un coefficient particulièrement élevé d'abstraction. Ils auront été plus appréhendés que réels, même en tenant compte du prosélytisme de certaines sectes, dont le succès s'explique souvent par la pauvre conviction des catholiques.

Le Cardinal n'a pas réussi à se dégager d'une apologétique unilatérale nettement dépassée, il reprend, sans les revoir, les jugements hérités du XVIIIe et du XIXe siècle au sujet du protestantisme, du socialisme, des sociétés secrètes. Même après le Concile, il ne paraît pas évident qu'il ait compris de l'oecuménisme autre chose que la nécessité d'une attitude fraternelle et ouverte envers nos frères séparés. La doctrine catholique paraît toujours intangible.

L'ecclésiologie du cardinal Léger s'est transformée, mais à la pièce, sur des points particuliers. Il lui aura

toujours manqué d'être assise sur une anthropologie renouvelée. Il reste fondamentalement un homme d'Ancien Régime, de mentalité traditionnelle. La révolution scientifique inaugurée par Galilée--ce n'est pas par hasard si Vatican II a récusé l'interdit porté contre lui--allait disloquer les systématisations traditionnelles au profit du témoignage des faits.

Alors qu'au Moyen Age la vérité était d'un seul tenant et faisait communier dans ses rythmes hommes et choses, institutions, phénomènes et essences transcendantes, la révolution copernicienne opère un transfert d'intelligibilité et introduit la spécialisation. Dès lors, les rapports de la vérité et de l'humanité doivent être négociés sur de nouvelles bases. "La place de l'homme n'est plus réglée par la prédestination astrale ou théologique." L'affirmation religieuse ne perd pas sa valeur mais se trouve dépouillée "de sa prétention à régenter la totalité de la connaissance" et la Bible se voit reconnaître la seule fonction de présider au destin spirituel.¹⁵ Jusque-là appelé à une sagesse faite de soumission, d'humilité, de piété et de respect de la loi divine, l'homme est désormais responsable et doit arbitrer lui-même le débat des significations contradictoires qui peuplent désormais son espace mental.

C'est le maintien de cette culture traditionnelle faite d'harmonie et soucieuse d'unité, que le pouvoir

¹⁵G. Gusdorf, op. cit., t. 1, p. 18-19, 65-82.

religieux n'a cessé de défendre contre les "prétentions de la science." C'est à cette conception du monde qu'adhère toujours l'archevêque de Montréal. Comme Bossuet au XVII^e siècle, il estime que la science moderne, la philosophie cartésienne, les recherches historiques, ne sont que vérités "secondaires et subalternes" dont on peut se servir quand elles paraissent favorables à l'Eglise, et qu'on anathématise en cas de discordance.

On le voit, l'enjeu dépasse, et de loin, la lutte, toujours en cours, inspirée par la même intolérance réciproque, entre cléricaux et anticléricaux pour s'assurer le pouvoir. Les abus du cléricalisme ont donné lieu à une poussée d'anticléricalisme qui ne s'est pas encore résorbée et qui a entraîné le rejet massif et grégaire de la foi. Le Cardinal ne retient de l'enjeu que le péril qui menace cette dernière. Il n'aura pas vu la portée de la mutation radicale en cours, de la "métamorphose sociale et culturelle dont les effets se répercutent jusque sur la vie religieuse."¹⁶

Au passif des années 50, il faut inscrire l'identification du pouvoir clérical avec la volonté de Dieu, les justifications idéologiques présentées sous couvert de religion, une attitude paternaliste surtout à l'égard des religieuses et des laïcs, un esprit dogmatique, autoritaire et intransigeant une fois que Rome a parlé, une insistance

¹⁶ "L'Eglise dans le monde de ce temps," paragraphe 4, Vatican II, les seize documents conciliaires (Montréal: Fides, 1967, p. 176).

sur la morale au détriment de l'esprit évangélique, une incompréhension faite surtout d'ignorance face aux non-catholiques, la confusion du national et du religieux.

A son actif, il faut compter des dénonciations et des initiatives de tous genres face aux diverses formes d'exploitation de la personne. Le Cardinal prendra toujours la défense des démunis et des sans pouvoir; pour leur venir en aide, il s'engagera parfois dans des entreprises financières risquées. Il se portera à la défense de la famille et incitera les travailleurs, les professionnels et les responsables de la société économique et politique à une concertation sociale basée sur le respect des droits de chacun.

Après le déblocage des années 60 et 61, le Cardinal abandonne toute velléité d'apologétique, elle ne refera surface qu'occasionnellement, et sera davantage alors l'indice d'une évolution mal affermie que celui d'un retour à l'atavisme. Laissant libre cours à son coeur, il ne cessera de dénoncer les méfaits du matérialisme ambiant. Renonçant aux dénonciations dont il était friand auparavant, il fait appel à la responsabilité de chacun. Une ecclésiologie en voie de renouvellement, mais mal affermie ne lui permettra pas de réaliser concrètement les attentes qu'on mettait en lui après le concile.

Dans la conjoncture post-conciliaire, et en dépit des limites de son évolution personnelle, le cardinal Léger a-t-il joué un rôle positif? Il faut répondre que oui.

Il a eu le mérite d'avoir donné le feu vert et accueilli favorablement des positions nouvelles alors même qu'il en saisissait mal les implications. Ce courage a été un facteur de libération pour le Québec. Il aura permis à d'autres de s'engager dans des sentiers nouveaux.

Pouvait-on attendre davantage de cet homme? On peut en douter. Il s'était probablement trop identifié à l'appareil ecclésiastique romain qui l'avait profondément façonné et dont il avait pris le parti presque aveuglément. Il se sera allé aussi loin que le lui ont permis sa capacité de transformation de même que les ressources de son intelligence et de son cœur. Mais des réticences intérieures invincibles l'ont empêché de réaliser jusque dans ses retranchements les plus profonds l'aggiornamento inauguré par Jean XXIII.

Des rumeurs, aussitôt démenties, le désignaient en 1958 comme pro-préfet de la Sacrée Congrégation pour la Propagation de la foi, et en 1966, comme coprésident de la Commission romaine sur le contrôle des naissances. On peut penser qu'une désignation à un nouveau poste après le Concile eût donné au Cardinal l'occasion de marquer une nouvelle étape, ce qu'un milieu où il avait oeuvré longtemps ne pouvait lui offrir. Il allait retomber dans des ornières.

Incapable d'assumer les nouvelles exigences pastorales selon leurs implications anthropologiques, intellectuelles et ecclésiales, le cardinal Léger s'arrachera, par souci d'authenticité, à une tâche et à des personnes qu'il pressent ne plus pouvoir servir. L'Eglise de Montréal verra

partir ce pasteur qui n'aura pas pu relever le défi de la révolution copernicienne qui s'imposait avec acuité à qui voulait rendre l'Évangile signifiant pour l'homme d'aujourd'hui.

Le Cardinal apparaît, au terme de cette enquête, comme le témoin privilégié d'une évolution. Il se sera trouvé, comme bien de ses contemporains, aux confins de deux univers. Son itinéraire et son expérience rejoignent et reflètent ceux de milliers d'hommes et de femmes, soucieux comme lui d'authenticité chrétienne, mais incapables d'assumer à fond les exigences radicales de l'émergence d'un monde nouveau.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRINCIPALES

Collections, revues et journaux

Action catholique de Montréal, 1950-1955, devenue L'Action,
septembre 1955 à août 1956.

Action catholique ouvrière, 1950-1953.

Actualité, novembre 1967.

Ad usum sacerdotum, avril 1953.

America, 12 mai 1962.

Annales de la Communauté, 1950-1967, Archives des Soeurs
de Ste-Anne, Lachine.

Annales de la Maison-Mère, 1950-1967, Archives de la
Congrégation de Notre-Dame, Montréal.

Annales de la Réparation, 1950-1967.

Annales de Notre-Dame-du-Cap, 1952-1960.

Annales des Soeurs de la Charité de l'Hôpital Général de
Montréal, 1950-1967, Archives des Soeurs Grises de
Montréal.

Bulletin de l'Oeuvre des Vocations, 1951-1967, Archives de
l'Oeuvre des vocations, Montréal.

Le Bulletin, Société St-Jean-Baptiste, août-septembre 1959.

Bulletin des Infirmières catholiques du Canada, 1950-1967.

Bulletin des Ligues (Bulletin des Ligueurs et Bulletin des
Directeurs), 1954-1962.

Bulletin mensuel des Soeurs de Ste-Croix et des Sept-Douleurs,
1950-1966.

Cahiers d'Action catholique, 1950-juin 1960.

Le Canada ecclésiastique, (Montréal: Beauchemin),
1950 à 1967

Chroniques des Soeurs missionnaires de l'Immaculée-Conception, 1953-1956, Archives des S.M.I.C., Montréal.

Cité libre, 1950-1960.

La Croisade eucharistique, 1950-1962, Archives de la Maison Bellarmin, Montréal.

Le Devoir, coupures.

Digeste marial, 1950-1961.

L'Echo de Ste-Croix, 1953-1967, Archives des Soeurs de Ste-Croix, Montréal.

Foyer Notre-Dame, Rapport des congrès provinciaux, 1960-1961-1962-1967, Archives du Mouvement Couple et Famille, Montréal.

La Garde-Malade 1950-1956, devenue Les Cahiers du nursing canadien, 1957-1967.

L'Information nationale, juillet 1964, Archives de la Société S.-J.-Baptiste, Montréal.

Le Maclean, 1961-1967.

Maclean's Magazine, 1953-1967.

Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection, tomes 21 à 30 (Montréal: Arbour et Dupont Ltée, 1952 à 1962), 5167 p.

Ma Paroisse, mai 1956 et mai 1960.

Marie Reine des Coeurs, 1951-1967.

L'Oratoire, 1950-1967.

Petit Journal de la Providence, 1950-1967, Archives des Soeurs de la Providence, Montréal.

La Presse, coupures.

Réaction, 1950-1967, Archives nationales du Québec, Montréal.

La Revue franciscaine, 1950-1967.

La Semaine religieuse de Montréal (Eglise de Montréal à partir du 29 septembre 1964), 1950-1967.

Les Semaines sociales du Canada, Rapport annuel, 1952-1962.

Service d'information, 1953-1965, Archives de la Conférence des évêques catholiques du Canada.

Trente textes du cardinal Léger qui ont marqué l'Eglise au Concile et au Québec (Montréal: Fides, 1968), 297 p.

Vie des Communautés religieuses, 1953-1967.

Archives écrites et sonores

Archives de M. Paul Gérin-Lajoie, textes dactylographiés.

Archives des Ligues du Sacré-Cœur, 3 allocutions sur ruban magnétoscopique, 15 juin 1958, 22 janvier 1959, 29 octobre 1961.

Archives nationales du Québec, papiers de la J.E.C., le fonds d'archives venait d'être acquis et n'avait pas été catalogué. Une vingtaine de chemises identifiées: Cardinal Léger, correspondance, aumôniers, rapports, ont été consultées à Montréal.

Archives de Notre-Dame-du-Cap, textes dactylographiés de 5 ou six allocutions.

Archives de l'Oratoire St-Joseph du Mont-Royal, 31 textes d'allocutions ou de sermons prononcés entre 1950 et 1967 ont été utilisés.

Archives de Radio-Canada, 33 entrevues, allocutions ou sermons conservés sur ruban magnétoscopique, au fichier: Léger, Paul-Emile, cardinal.

Archives de madame Madeleine Sénécal, enregistrement sur disque de l'homélie au baptême de son fils Daniel, 19 septembre 1953.

Archives des Soeurs de Ste-Croix, 2 disques Audiodisc 5012, 444 Madison Ave. N.Y. zz, 12 juin 1955.

Archives de l'Université de Montréal, papiers de l'Action catholique canadienne, le fonds d'archives récemment acquis n'avait pas été catalogué. Unequinzaine de chemises nous ont été communiquées.

Des chemises contenant des coupures de journaux ont été consultées aux Archives de l'Archevêché de Montréal, aux Archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal et aux Archives de l'Hôtel-de-Ville de Montréal.

Entrevues

Des informations ont été recueillies auprès des personnes suivantes:

P. Irénée Beaubien, pour la question de l'oecuménisme à Montréal, le 29 novembre 1975.

M. Maurice Huot, pour la question des relations de l'archevêché avec les journalistes et l'attitude de ces derniers face à l'archevêché, 12 décembre 1975.

M. Jacques Leclerc, ptre, pour les relations avec le clergé et les laïcs et l'exercice de l'autorité pendant et après le Concile, 10 juillet 1978.

P. Emile Legault, pour la question de l'attitude du Cardinal à l'égard des milieux de communication, la période du Concile et le voyage en Afrique, 12 décembre 1975.

Mgr Charles E. Mathieu, pour la question des prêtres à l'étude sous les évêquats de Mgr Charbonneau et de son successeur, juillet 1975.

M. Claude Ryan, pour la question des relations du laïcat organisé avec le nouvel archevêque et son changement d'attitude à l'égard des laïcs, 18 décembre 1975.

Ouvrages généraux et particuliers se rapportant à l'évolution de l'Eglise et du Québec

Adam, Marcel, Qu'est-ce que le concile? (Montréal: Jour, 1962), 128 p.

Alberigo, Giuseppe, "La condamnation des communistes en 1949", Concilium 107, 1975, p. 113-123.

Aretin, Karl von, Les Papes et le Monde moderne (Paris:Hachette, 1970), 255 p.

Aubert, Roger, Nouvelle histoire de l'Eglise, tome V (Paris: Seuil, 1975) p. 583-622.

----- "L'histoire de l'Eglise au tournant", Concilium 57, 1970, 120 p.

----- Théologie du renouveau (Montréal: Fides, 1968), p. 291-307.

Audet, Louis-Philippe, Histoire de l'enseignement au Québec 1840-1971, 2 tomes (Montréal: Holt, 1971).

----- Le système scolaire de la Province de Québec (Québec: Erable, 1950).

Baillargeon, Pierre, Le scandale est nécessaire (Montréal: Jour, 1962) 148 p.

Beaulieu, M. et Normandeau, A. "Le rôle de la religion à travers l'histoire du Canada français", Cité libre, 71, novembre 1964, p. 15-25.

Bélanger, Guy et al. Réflexions chrétiennes sur l'éducation (Montréal: Fides, 1964), 171 p.

Bernard, Jean-Paul, Les fréquentations à l'époque des études (Montréal: Maison Pie X, 1958), 44 p.

Bernard, Michel, Le Québec change de visage (Paris: Plon, 1964), 217 p.

Bigo, Pierre, La doctrine sociale de l'Eglise (Paris: PUF, 1965), 540 p.

Black, Conrad, Duplessis - Le pouvoir (Montréal: Homme, 1977), 609 p.

Blouin, Jean, "Un formidable réseau d'éducation populaire et d'action sociale", Perspectives, 28 juin 1975, p. 2-6.

Borduas, Paul-Emile, Projections libérantes (St-Hilaire: Mithra-Mythe, 1949), 39 p.

"Le Canada français", Esprit, 193-194, août-septembre 1952.

"Le Canada français, aujourd'hui et demain", Recherches et Débats, 34, mars 1961.

- Caritas-Canada, La misère et la grandeur de l'homme, rapport 1957, p. 21-29.
- Charpentier, Alfred, Ma conversion au syndicalisme catholique (Montréal: Fides, 1946), 240 p.
- Les mémoires d'Alfred Charpentier (Québec: PUL, 1971), 539 p.
- Chéné, Yolande, L'affaire Bradet (Montréal: Jour, 1965), 120 p.
- Clément, Gabriel, Histoire de l'Action catholique au Canada français (Montréal: Fides, 1972), 331 p.
- La crise de l'enseignement au Canada français (Montréal: Jour, 1961), 124 p.
- Dandurand, Gilles, L'apostasie tranquille au Québec (Québec: Renouveau, 1966), 155 p.
- De Clercq, Bertrand-Julian, Religion, idéologie et politique (Tournai: Casterman, 1968), 132 p.
- Delumeau, Jean, Le christianisme va-t-il mourir? (Paris: Hachette, 1977), 214 p.
- Dion, Gérard, "La sécularisation dans la société québécoise" Perspectives sociales, 22, janvier-février 1967, p. 2-13.
- Dion, Léon, Le bill 60 et la société québécoise (Montréal: HMH, 1967), 197 p.
- Le bill 60 et le public (Montréal: ICEA, janvier 1966), 127 p.
- "La polarité des idéologies: conservatisme et progressisme", Recherches sociographiques, 7, juin-août 1966, p. 23-35.
- Dionne, Y. "Le laïcisme au Canada français", Parti pris, 4, 1964, p. 4-22.
- Dubuc, Carl, Les doléances du notaire Poupart (Montréal: Jour, 1961), 128 p.
- Dumont, Commission, Croyants du Canada français (Montréal: Fides, 1971), 141 p.
- Dumont, Fernand, Les idéologies (Paris: PUF, 1974), 183 p.

Dumont, Fernand, Pour la conversion de la pensée chrétienne (Montréal: HMH, 1964), 237 p.

----- "Notes sur l'analyse des idéologies" Recherches sociographiques, 4, mai-août 1963, p. 155-165.

----- "Pour une Eglise vraie", Maintenant, 87, juin-juillet 1969, p. 166-168.

----- "Le silence de l'Eglise du Québec", Relations, 344, décembre 1969, p. 348-350.

, L'Eglise et les laïcs mariés (Montréal: Jour, 1962), 160 p.

Episcopat du Québec, L'enseignement confessionnel (Montréal: Fides, 1966), 23 p.

Eyt, Pierre, "Sociologies de l'institution religieuse et théologie de l'Eglise", Nouvelle revue théologique, 95, mai 1973, p. 527-538.

Falardeau, Jean-Charles, Essais sur le Québec contemporain (Québec: PUL, 1953), 260 p.

Falconi, Carlo, The Popes in the Twentieth Century, from Pius X to John XXIII (Boston: Little, 1967), 400 p.

Filion, Gérard, Les confidences d'un commissaire d'écoles (Montréal: Homme, 1960), 125 p.

Gagnon, Ernest, L'homme d'ici (Montréal: HMH, 1963), 190 p.

Gagnon, S. "Pour une conscience historique de la révolution québécoise", Cité libre 83, janvier 1966, p. 4-19.

Gérin-Lajoie, Paul, Pourquoi le bill 60? (Montréal: Jour, 1963), 144 p.

Gingras, Jules-Bernard, L'éducation à l'américaine (Montréal: Action nationale, 1969) 2e édition, 96 p.

Grand'Maison, Jacques, "Une Eglise au seuil d'un second souffle", Maintenant, 9, novembre 1970, p. 282.

-----, "L'Eglise et les idéologies au Québec", Relations, 343, novembre 1969, p. 293.

-----, "Une Eglise nouvelle en gestation", Maintenant, 91, décembre 1969, p. 304-311.

- Grand'Maison, Jacques, Nationalisme et religion, 2 volumes, (Montréal: Beauchemin, 1970), 221 p. et 206 p.
- Guilmot, Paul, Fin d'une Eglise cléricale? - Le débat en France de 1945 à nos jours (Paris: Cerf, 1969), 363 p.
- Gusdorf, Georges, La révolution galiléenne, 2 volumes, (Paris: Payot, 1969), 404 p. et 485 p.
- Hamelin, Jean, "Rôles assumés par l'Eglise", Le chrétien à la barre des témoins (Montréal: Fides, 1969).
- Harvey, F. et Southam, P., Chronologie du Québec, 1940-1971 (Québec: ISSH-Université Laval, 1972), 185 p.
- Hertel, François, "Les évolutions de la mentalité au Canada français", Cité libre 10, octobre 1954, p. 40-52.
- , Les idéologies dans le monde actuel (Paris: DDB, 1971), 232 p.
- Institut canadien des affaires publiques, L'Eglise et le Québec (Montréal: Jour, 1961), 160 p.
- Labrosse, Jean-Guy, Ma chienne de vie (Montréal: Jour, 1964), 148 p.
- Lajeunesse, Marcel, L'éducation au Québec - XIXe-XXe siècles (Trois-Rivières: Boréal Express, 1971), 145 p.
- Lambert, Bernard, La nouvelle image de l'Eglise. Bilan du Concile Vatican II (Paris: Mame, 1967), p. 331-350.
- Lamoureux, André, Le dernier courrier du Cardinal (Montréal: Fides, 1968), 189 p.
- Lapointe, Renaude, L'histoire bouleversante de Mgr Charbonneau (Montréal: Jour, 1962), 160 p.
- Laurendeau, André, Ces choses qui nous arrivent (Montréal: HMH, 1970), 343 p.
- Laurentin, René, L'enjeu du Concile (Paris: Seuil, 1962), 205 p.
- , L'enjeu du Concile. Bilan de la première session (Paris: Seuil, 1963), 156 p.
- , L'enjeu du Concile. Bilan de la deuxième session (Paris: Seuil, 1964), 318 p.

Laurentin, René, L'enjeu du Concile: Bilan de la troisième session (Paris: Seuil, 1966), 415 p.

Leclerc, Gilles, Journal d'un inquisiteur (Montréal: Jour, 1974) réédition, 332 p.

Leclercq, Jacques, La liberté d'opinion et les catholiques (Paris: Cerf, 1963), 367 p.

Léger, Le Cardinal, Dieu est amour (Montréal: Fides, 1963), 102 p.

Lemoyne, Jean, Convergences (Montréal: HMH, 1969), 324 p.

Lévesque, Albert, Les mensonges du bill 60 (Verchères: A. Lévesque, 1963), 96 p.

Mackay, Jacques et al. L'école laïque (Montréal: Jour, 1961), 120 p.

Mannheim, Karl, Idéologie et utopie (Paris: Rivière, 1956), 233 p.

Ménard, Etienne, L'ecclésiologie hier et aujourd'hui (Paris-Bruges: DDB, 1966), 139 p.

Montuclard, M., "La part de l'idéologie dans le discours ecclésiastique sur le communisme et le marxisme", Lumière et Vie, 23, 1974, p. 132-146.

Naud, André, Le rapport Parent et l'humanisme nouveau (Montréal: Fides, 1965), 83 p.

O'Neill, Louis, "L'Eglise du Québec et la 'révolution tranquille'", Perspectives sociales, 24, novembre-décembre 1969, p. 150-155.

Padellaro, Nazareno, Pie XII (Paris: R. Julliard, 1950), 357 p.

Paquette, Honorable Albiny, 33 années à la Législature de Québec (St-Justin, 1977), 346 p.

Parisé, Robert, Georges-Henri Lévesque, père de la renaissance québécoise (Montréal: Stanké, 1976), 185 p.

Parenteau, Fr. H.-A., i.c., Les robes noires dans l'école (Montréal: Jour, 1962), 172 p.

Pförtner, Stephen, "Pathologie de l'Eglise catholique", Concilium ; 73, mars 1973, p. 23-35.

, Les portes de la vie (Montréal: Editions du Burin, 1967), p. 9-11.

Rahner, Karl, "Le christianisme est-il une idéologie?", Concilium, 6, 1965, p. 40-61.

Raynault, Adhémar, Témoin d'une époque (Montréal: Jour, 1970), 237 p.

Rioux, Marcel, "Idéologie et crise de conscience du Canada français", Cité libre, 14, décembre 1955, p. 1-30.

Rocher, Guy, Le Québec en mutation (Montréal: Hurtubise HMH, 1973), 345 p.

Rochon, Gaétan, Le mouvement laïque de langue française (M.L.F.) et la question scolaire, 1961-1969; analyse d'un groupe de pression, thèse manuscrite de maîtrise, Université de Montréal, 1971.

, Le rôle des laïcs dans l'Eglise (Montréal: Fides, 1952), p. 135-150.

Roy, Jean-Louis, La marche des québécois. Le temps des ruptures 1945-1960 (Montréal: Leméac, 1976), 378 p.

Rumilly, Robert, Quel monde! Communisme! Socialisme! Séparatisme! (Montréal: Actualité, 1965), 96 p.

Ryan, Claude, "Devoirs de l'Action catholique dans l'évolution présente du laïcat canadien-français", Laïcat et mission, 12, août 1961, p. 255-263.

----- "L'Eglise catholique et l'évolution spirituelle du Canada français", Chronique sociale de France, 65, 15 septembre 1957, p. 448.

Tremblay, Jacques, Scandale au Département de l'Instruction publique (Montréal: Jour, 1962), 124 p.

-----, Lieux communs sur l'éducation (Québec: PUL, 1958), 375 p.

Trudeau, Pierre, La grève de l'amiante (Montréal: Cité libre, 1956), 430 p.

Vadeboncoeur, Pierre, La ligne du risque (Montréal: HMH, 1963), 286 p.

Verbist, Henri, Les grandes controverses de l'Eglise contemporaine (Lausanne: Marabout, 1971), 373 p.

Voisine, Nive, Histoire de l'Eglise catholique au Québec, 1608-1970 (Montréal: Fides, 1971), 112 p.

Wackenheim, Charles, Christianisme sans idéologie (Paris: Gallimard, 1974), 260 p.

Wade, Mason, et al. La dualité canadienne (Toronto-Québec: University of Toronto Press-PUL, 1960), 427 p.